This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

INDEXED

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

2e. Série.—Second Volume.

XIIe. VOLUME DE LA COLLECTION.

ANNÉES 1840 ET 1841.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

PARIS,

DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN, HARDEL, ÉDITEUR, RUE FROIDE, 2;

ROUEN, FRÈRE, QUAI DE PARIS.

1841.

La Société croit devoir rappeler qu'elle n'entend point adopter les opinions qui pourraient être émises par ses membres dans leurs dissertations archéologiques.

Les auteurs sont responsables des opinions scientifiques défendues dans leurs écrits.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS LE MOIS DE NOVEMBRE 1839 JUSQU'AU MOIS DE NOVEMBRE 1841.

Depuis la publication du XI°. volume de ses mémoires, il y a deux ans, la Société des antiquaires de Normandie a continué ses travaux en suivant la même marche que par le passé. Les séances ont eu lieu régulièrement chaque mois ; la commission d'impression s'est réunie pour examiner les mémoires présentés dans ces séances, elle a proposé la publication des notices qui forment le 2°. volume de la nouvelle série in-4°., le XII°. de la collection des mémoires de la Société.

En 1840, la séance publique prescrite par le réglement s'est tenue le 30 juillet, et le lendemain a eu lieu la séance générale administrative : voici les procès-verbaux de ces deux réunions.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 30 JUILLET 1840.

Présidence de M. le Marquis DE SAINTE-MARIE, Directeur.

A trois heures précises, la séance s'est ouverte dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le M^is^. de Sainte-Marie, directeur annuel de la Société.

M. le Préfet du Calvados, M. le C^te^. Félix de Mérode, ancien ministre de Belgique ; M. le Maire de Caen, M. le Recteur de l'Académie,

MM. de Caumont, Gervais, secrétaires, et Pellerin, trésorier, siégeaient au bureau.

Parmi les membres de la Société étrangers à la ville de Caen, on remarquait M. Lambert, de Bayeux; M. le Cte. de Bérenger, de Coutances; M. l'abbé Louis, curé de Ste.-Marie-du-Mont; M. Gabriel Houel, de St.-Lo, et M. Ephrem Houel, de Langonai, M. l'abbé Durand, curé de Bénouville.

M. le Mis. de Sainte-Marie a ouvert la séance par un discours dans lequel il a démontré que les diverses sociétés savantes, répandues aujourd'hui sur tous les points de la province, pouvaient réunir les éléments d'une bonne histoire de Normandie. Il s'est ensuite étendu sur les recherches concernant les familles, et sur la méthode que l'on devait adopter pour ce genre d'études.

M. Gervais a lu un rapport sur les objets offerts depuis quelques années au musée de la Société.

On a passé à la lecture d'un mémoire de M. Mancel, bibliothécaire, sur les commencements de l'abbaye de St.-Etienne de Caen. L'auteur s'est surtout attaché à faire connaître les littérateurs illustres qui sortirent de cette célèbre abbaye.

M. Lambert, de Bayeux, a donné la description d'un monument funéraire découvert à Bayeux, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de St.-Sauveur.

M. l'abbé de La Mare, de Coutances, a pris la parole pour exposer les principaux faits sur lesquels il se fonde pour établir que la cathédrale actuelle de Coutances est la même que celle qui fut élevée au XIe. siècle, par Geoffroy de Montbray. Ce mémoire étant fort étendu, l'auteur s'est borné à en donner verbalement une analyse sommaire.

On a entendu ensuite un essai de M. Le Cerf sur les progrès des moyens de correspondance et de communication en France, principalement depuis Louis XI jusqu'à nos jours.

La séance s'est terminée par la lecture d'une pièce de vers dans laquelle M. Alph. Le Flaguais a décrit la majestueuse forteresse du Château-Gaillard, et rappelé les principaux faits historiques dont elle a été témoin.

Avant de lever la séance, M. le Directeur a annoncé le nouveau programme des sujets de prix arrêté par la commission d'impression, dans la séance de la veille.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

DU 31 JUILLET 1840.

Présidence de M. le Marquis DE SAINTE-MARIE, Directeur.

La séance est ouverte à 8 heures du matin, dans la salle du Pavillon, sous la présidence de M. de Sainte-Marie.

M. de Caumont lit un rapport sur les travaux de la Société depuis l'année dernière, et s'exprime ainsi :

« Vous aviez ouvert à M. Fallue un crédit de 100 fr. qui lui permit de faire faire des fouilles à Harfleur. Le but de ces travaux était de vérifier la valeur des assertions de quelques archéologues qui pensent que le *Caracotinum* de l'itinéraire d'Antonin doit être définitivement fixé à Harfleur ou dans les environs. Les fouilles ont été entreprises, et le résultat vous en a été communiqué dans votre séance du 8 novembre dernier. Sur la demande de M. Fallue, qui avait déjà employé une grande partie de la somme mise à sa disposition, vous avez élevé à 200 fr. le crédit qui lui avait été ouvert.

« J'ai eu l'honneur de vous rendre compte à diverses reprises des fouilles pratiquées à Vieux, aux frais de la Société, sous la surveillance de M. Besognier. Ces rapports seront imprimés.

« La commission que vous aviez chargée par votre délibération du mois de novembre 1838 du rétablissement de la colonne milliaire du Manoir, a procédé à l'exécution de ce projet le 31 décembre dernier. Un procès-verbal rédigé par M. Lambert, un des membres de la commission, après vous avoir rappelé tout ce qui concernait l'ancienne colonne milliaire, vous a dit avec quel soin vos commissaires ont veillé à ce que la nouvelle en fût la représentation exacte, et quelles précautions ils ont cru devoir prendre pour assurer au monument une longue durée.

« A ce propos, j'ai eu l'honneur de recommander à votre attention une autre colonne milliaire découverte en 1804 à Frenouville, sur le bord d'une voie romaine qui se dirigeait vers Lisieux. Cette colonne, qui existe dans le parc du château de Frenouville, est un peu endommagée, mais elle n'a rien perdu de la partie principale qui portait l'inscription. Je vous ai proposé de la rétablir comme vous veniez de le faire pour celle du Manoir, et de charger de l'exécution de cette entreprise les membres qui avaient déployé tant de zèle pour le rétablissement de la colonne dont l'inauguration a eu lieu cette année. Vous avez bien voulu accueillir ma proposition à l'unanimité.

« M. l'abbé Durand, curé de Bénouville, vous a lu la description des tombeaux découverts dernièrement par lui dans cette commune. Ces tombeaux appartiennent vraisemblablement à plusieurs époques, comme ceux dont on vous avait entretenus précédemment : quelques-uns peuvent remonter au IV^e^. ou au V^e^. siècle. On vous a soumis divers objets en bronze et en verre trouvés dans ces sépultures.

« M. Canel vous a communiqué un mémoire sur différentes pièces des archives de Pont-Audemer, mémoire qui vous a paru digne de l'impression.

« M. Lair vous a signalé, au nom de M. le président du tribunal de Clermont (Oise), une maison que ce magistrat a remarquée à Belloy près de Courson (arrondissement de Lisieux). Cette maison en bois, du XV^e^. siècle, est curieuse dans plusieurs de ses parties. Les fenêtres, entre autres, offrent des châssis en bois découpés à jour et qui ne paraissent pas avoir jamais reçu de carreaux de vitre.

« M. de Formeville vous a présenté un tableau synoptique des différentes corporations de métiers statuées ou non statuées qui existaient dans la généralité de Caen. Ce tableau, en même temps qu'il indique la date de l'adoption des statuts et de leur enregistrement pour les corporations qui en possédaient, relate en outre plusieurs faits relatifs à l'importance et à la constitution des divers corps de métiers qui ont existé dans ce pays.

« J'ai eu l'honneur de vous entretenir des colonnes creuses ou fanaux cylindriques qui se rencontrent dans le département de l'Indre et qui m'avaient été signalés par M. de la Villegille, et je vous ai fait connaître aussi les dernières découvertes de tombeaux qui ont été faites dans le

cimetière de Ranville (arrondissement de Caen). Les tombeaux en pierre avaient été exhumés au nombre de plus de vingt, et dans plusieurs d'entre eux on avait trouvé divers objets sur lesquels je vous ai fait un rapport.

« M. Dursus vous a envoyé deux cachets elliptiques en bronze découverts en Champagne et une espèce de casse-noix de même métal, d'une forme assez élégante qui avait été trouvé à Secqueville, arrondissement de Caen. Vous avez prié M. Deshayes de dessiner ces trois objets, ainsi qu'un autre casse-noix fort ancien en buis qui se trouvait en la possession de M. de Magneville, ce dont il s'est acquitté à votre satisfaction.

« M. Mangon de la Lande a fait parvenir un manuscrit contenant différents détails sur l'histoire de Condé sur-Noireau ; M. Roger a bien voulu se charger d'examiner ce document conjointement avec M. Méritte-Longchamp : ces deux honorables rapporteurs ont reconnu qu'il avait été publié en 1785.

« M. G. Mancel vous a communiqué quelques observations sur une pièce qui existe à la bibliothèque de Caen et d'après laquelle M. l'abbé De La Rue a rapporté dans son histoire de cette ville que, chaque année, à la fête St.-Yves, le barreau de Caen taxait une des abbayes du canton pour la fourniture de la viande et des autres comestibles qui servaient au dîner que les avocats faisaient à l'occasion de la fête de leur patron. M. Mancel vous a dit qu'il n'attribuait aucune authenticité à cette pièce et que l'assertion de l'abbé De La Rue devait être rectifiée.

« M. Vautier, qui vous avait précédemment communiqué plusieurs notices historiques sur les communes du doyenné de Vaucelles, vous a envoyé un premier mémoire sur le doyenné de Troarn, dont il compte également passer en revue toutes les paroisses. Ce mémoire avait pour objet l'histoire de l'abbaye de Troarn, l'une des plus importantes du département. Plus tard, le même membre vous a donné connaissance d'un autre mémoire sur les principales familles qui ont doté cette abbaye.

« M. d'Anisy vous a soumis une pièce de vers inédite qu'il croit du XIII^e^. siècle et qu'il a trouvée dans le département de la Manche. Cette pièce est relative à la commune de Verson, qui autrefois dépendait du Mont Saint-Michel.

M. Renault, membre de la Société, à Domfront, vous a envoyé sur l'abbaye de Lonlay (Orne), une notice dans laquelle il a indiqué som-

mairement l'origine et les accroissements de cette abbaye dont les ruines offrent encore quelques parties intéressantes.

« J'ai eu l'honneur de vous communiquer une inscription fort ancienne trouvée à Mondrainville, près Caen, dont j'ai pris un *fac-simile*. D'après le style et la forme des lettres, cette inscription m'a paru au moins du XI^e^. siècle, et pourrait remonter au IX^e^. ou au X^e^.

« M. Evremond Pillet, membre de la Société, à Bayeux, vous a communiqué un essai historique sur l'abbaye du Bec, traduit par lui d'un texte anglais qui paraît avoir été traduit lui-même d'un manuscrit français attribué à Dom Bourget. Ce travail vous a paru digne de figurer dans vos mémoires.

« M. l'abbé Cochet, du Hâvre, vous a envoyé un mémoire historique et descriptif sur l'église de Graville, et vous a annoncé qu'il comptait vous en communiquer plusieurs autres sur les principales localités du département de la Seine-Inférieure et particulièrement de l'arrondissement du Hâvre.

« Vous avez nommé cette année plusieurs nouveaux membres titulaires et plusieurs membres correspondants.

« Vous avez perdu deux de vos membres titulaires, M. Dufrêne et M. Lange.

« Pierre-Joseph Lefebvre-Dufrêne naquit à la Rochelle le 12 août 1770.

« Entré au service en 1793, il fut bientôt attaché comme aide-de-camp au général Boulard, et fit les campagnes de 1794 et 1795 en Espagne. Rentré en France après la reddition de Roses, M. Dufrêne fut nommé commissaire des guerres à Nismes, puis à Caen en 1798; momentanément envoyé à Besançon en 1800, il revint à Caen, où il resta jusqu'en 1805 qu'il partit pour la grande armée. En 1808, M. Dufrêne revint à Caen en qualité de sous-inspecteur aux revues, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1815 qu'il prit sa retraite.

« M. Dufrêne s'était allié à l'une des familles les plus anciennes et les plus honorables de ce pays : il avait épousé M^lle^. d'Auray de Saint-Pois. Il trouva dans ses liens de famille et ses nombreux amis une existence heureuse et indépendante dont il jouit jusqu'en 1830.

« A cette époque, les hommes de toutes les opinions pressèrent vivement M. Dufrêne d'accepter les fonctions de Maire de la ville de Caen. Personne, en effet, n'était plus digne de cet honneur, ni plus capable de remplir les obligations attachées à cette haute fonction municipale. Malgré son désir de rester libre de tous soins, arrivé à un âge où le repos est né-

cessaire, jouissant d'ailleurs d'une position telle qu'il ne pouvait entrer dans cette condescendance aucun calcul d'ambition, M. Dufrêne sacrifia ses goûts au désir d'être utile à son pays : il accepta par dévouement les fonctions de maire de Caen. Quelques temps après, il fut nommé membre du Conseil général du Calvados.

« L'administration de M. Dufrêne répondit à l'espoir que ses concitoyens en avaient conçu : sage, éclairée, bienveillante, elle ramena dans les esprits la concorde que les graves circonstances politiques de 1830 avaient momentanément troublée; et M. Dufrêne put s'applaudir du sacrifice qu'il avait fait à son pays. Cependant l'état de sa santé s'aggravait chaque année, le repos lui devenait nécessaire, et dès qu'il put déposer en d'autres mains les fonctions qu'il avait reçues de la confiance publique, il demanda à rentrer dans la vie privée. M. Dufrêne se retira à la fin de l'année 1833. En 1836, il fut réélu au Conseil général, dont il avait continué de faire partie.

« M. Dufrêne est mort, à son château de Secqueville-la-Campagne, le 19 décembre 1839.

« Grégoire-Jacques Lange, fils d'un notaire très-estimé de Mortagne, département de l'Orne, fit avec distinction ses premières études à Alençon, à l'ancien collége des Jésuites, et vint les terminer à l'Université de Caen.

« Il se fit recevoir docteur agrégé à la faculté de Caen, et se livra pendant quelques années à l'exercice de la médecine.

« A l'époque de la révolution, dont il se montra zélé partisan, il entra dans l'administration départementale, en qualité de membre du Directoire du Calvados, et dans ces nouvelles fonctions, son zèle, son désintéressement, sa justice le firent respecter généralement.

« Les services qu'il rendit aux hommes de toutes les opinions, et particulièrement aux émigrés, sont encore en la mémoire de plusieurs; et lorsque la fureur populaire sacrifia M. Bayeux, son collègue, il fallut l'arracher de ses bras, et peu s'en fallut qu'il ne devînt lui-même victime de son généreux dévouement.

« Dégoûté de l'affreuse anarchie qui désolait notre malheureuse patrie, il se retira à la campagne où il continuait de faire le bien en remplissant les fonctions de juge de paix avec une impartialité et une bienveillance vraiment paternelles...

« Les jours plus calmes du consulat le rappelèrent à Caen, et ce fut alors qu'il put se livrer tout entier à la culture des sciences et des lettres.

« Il composa un grand nombre de mémoires sur divers objets scientifiques et littéraires, qui ont été lus dans les séances des diverses Sociétés savantes de Caen.

« M. Lange assista à la séance dans laquelle la Société des antiquaires fut fondée. Pendant six ans il remplit les fonctions de trésorier de notre Compagnie et nul autre ne coopéra plus activement à ses travaux archéologiques tant que l'âge lui permit de se livrer à l'étude. Outre un grand nombre de rapports faits dans le sein de la Société et dans les autres Académies auxquelles appartenait M. Lange, on lui doit une *Histoire des Comtes du Perche*, insérée dans le tome IV de la Société ; plusieurs mémoires importants sur le port de Caen et son amélioration, imprimés à part ou publiés dans le recueil de la Société d'agriculture et de commerce ; une notice, traduite de l'anglais, sur l'architecture gothique, et une description de la *Brèche-au-Diable*, insérées dans le tome I^er^. des mémoires de la Société des antiquaires.—Quand M. d'Orville, de Séez, se décida à mettre au jour le fruit de ses recherches historiques sur sa ville natale, M. Lange voulut bien se charger de revoir le manuscrit et d'en surveiller l'impression qui fut faite à Caen. Sans lui, peut-être, cet ouvrage n'aurait jamais paru. Dans les dernières années de sa vie, M. Lange réunit les éléments d'un ouvrage intitulé : *Éphémérides normandes*, qui a été imprimé en deux volumes in-8°. Si cet ouvrage est loin d'être complet et laisse beaucoup à désirer quant au choix des faits qui y ont trouvé place, on doit cependant savoir bon gré à M. Lange de l'avoir donné : c'est un cadre dont les lacunes pourront toujours être remplies. Telle qu'elle est, cette compilation renferme un grand nombre de faits, de dates et de documents historiques.

« M. Lange était de ce petit nombre d'hommes qui s'acquittent de leurs devoirs avec une consciencieuse exactitude, et qui prennent pour devise : *dévouement*, *franchise et loyauté;* c'était un de ces hommes, si rares aujourd'hui, qui n'agissent jamais par calcul d'intérêt, mais toujours dans le désir d'être utiles à leur pays. Les membres de la Société des antiquaires avec lesquels il avait entretenu des relations intimes, ont su apprécier ce beau caractère. »

M. Pellerin, trésorier, présente le compte des recettes et dépenses, pendant l'année 1840, d'où il résulte qu'il reste en ce moment en caisse une somme de 3,212 fr., outre les sommes placées sur l'état et produisant une rente annuelle de 258 fr.

M. de Caumont donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance administrative de l'année 1839. Il annonce qu'une grande partie des sommes allouées n'a pas été employée. M. Lambert, présent à la séance, n'a point encore pu fouiller les tombeaux de Reviers —M. Pillet n'a pas employé les fonds mis à sa disposition pour les fouilles de St.-Aubin-sur-Mer.—M. de Magneville n'a pu exécuter les travaux dont il avait été chargé à Lébisey, le champ dans lequel il existe des antiquités étant toujours cultivé en sainfoin; il espère toutefois pouvoir terminer ce travail dans le courant de l'année 1841.—Enfin sur les 100 fr. mis à la disposition de M. Durand, curé de Bénouville, 50 fr. seulement ont été employés.

Quant aux 200 fr. accordés pour faire des fouilles à Vieux, le crédit a été outrepassé de 30 fr., à cause de l'indemnité qu'il a fallu donner au propriétaire. M. de Caumont dépose sur le bureau une liasse de quittances qui lui ont été remises par M. Besognier, et qui constatent l'emploi des 230 fr. Ces pièces sont remises à M. le Trésorier.

La Société arrête que les allocations de l'année dernière seront maintenues, et qu'invitation d'en employer le montant sera faite aux commissaires qui avaient été chargés des fouilles.

M. de Caumont rappelle que, dans une lettre récente, M. l'abbé Cochet, annonçant que des découvertes d'antiquités romaines avaient eu lieu au Château-Gaillard, près de Montivilliers, témoignait le désir d'obtenir quelques secours de la Société pour faire pratiquer des fouilles régulières sur ce point.—Une somme de 100 fr. est mise immédiatement à la disposition de M. l'abbé Cochet.

Une somme de 200 fr. sera employée de nouveau à faire des fouilles à Vieux, sur les points qui n'ont point encore été explorés. La commission est en outre autorisée à faire dresser un plan exact de la commune de Vieux, extrait du cadastre. On indiquera soigneusement sur ce plan la position des constructions antérieurement reconnues.

M. de Caumont pense que rien ne serait plus intéressant que de

faire mouler les détails de nos églises urbaines et rurales du département, particulièrement de l'arrondissement de Caen. Il dit que, sur sa demande, la Société française a voté des fonds pour qu'un pareil travail soit entrepris en Poitou, et il demande qu'une somme de 100 fr. soit destinée à cet objet, à titre d'essai ; il se chargera volontiers de voir M. Cortopassi, sculpteur à Caen, et de s'entendre avec lui pour ce travail ; il demande qu'une commission lui soit adjointe, à l'effet d'examiner et d'exécuter ce projet. La Société adopte la proposition de M. de Caumont, et désigne pour commissaires, avec lui, MM. Léchaudé-d'Anisy, Deshayes, Gervais et Guy.

M. Léchaudé lit l'introduction d'un grand travail sur le *Domesday Book*, travail pour la publication duquel il s'est associé avec M. de St^e.-Marie. M. de St^e.-Marie donne, de son côté, des éclaircissements sur la manière dont ce travail a été conçu, d'où il résulte que l'ouvrage sera d'un très-grand intérêt et simplifiera beaucoup les recherches relatives aux anciennes familles anglo-normandes.

M. Bonnin d'Evreux, absent à cause de la session du jury du département de l'Eure, où il siége, exprime ses regrets. Il annonce qu'il recherche les inscriptions antérieures à la conquête de l'Angleterre, existant en Normandie, dans le but d'en former un recueil ; que, d'un autre côté, il possède une copie du matrologe de l'université de Caen, qu'il communiquera avec plaisir à la Société, si elle veut le publier dans un de ses prochains volumes. M. Lambert, interprète de M. Bonnin, est prié de lui exprimer combien d'intérêt la Société attachera à cette communication.

M. Lambert lit la première partie d'un travail sur les léproseries du département du Calvados, qui lui a été confié par M. Pillet, professeur de rhétorique à Bayeux, pour être communiqué à la Société. Ce travail paraît fort intéressant à l'assemblée ; elle désire que M. Pillet continue ses recherches sur ce sujet, et qu'il puisse lui faire parvenir son travail complet d'ici à l'année prochaine. La Société pourrait alors l'imprimer dans son douzième volume.

Avant de procéder au scrutin pour le renouvellement du bureau et de la commission d'impression, la Société prend connaissance des ouvrages suivants, déposés sur le bureau :

1°. Revue anglo-française, 2°. série, 3°. livraison, publiée par M. de La Fontenelle ;

2°. *Fac-simile* des inscriptions trouvées au Vieil-Evreux, par M. Bonnin, brochure grand in-4°.;

3°. Notice sur des fers antiques trouvés au Vieil-Evreux, par le même ;

4°. Traduction du poëme latin de Guillaume Ibert, sur Saint-Lo, avec le texte en regard, par M. Pillet.

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un directeur. M. de Bérenger, de Coutances, obtient la presque unanimité des suffrages et est proclamé directeur pour l'année 1841.

Un second tour de scrutin a lieu pour la nomination d'un président et d'un vice-président. M. Edom est nommé président.

Personne n'ayant réuni la majorité pour la vice-présidence, on procède à un nouveau tour de scrutin, à la suite duquel M. Thomine-Desmazures est nommé vice-président.

Le secrétaire-adjoint et le trésorier étant en fonctions depuis deux ans, et devant être réélus en 1840, un nouveau scrutin a lieu.

MM. de Caumont, Gervais et Pellerin sont maintenus dans leurs fonctions.

M. Lair, après avoir rappelé que, depuis long-temps déjà, la Société désire établir un musée d'antiquités dans un local convenable, local qu'elle n'a point encore obtenu de l'administration, pense qu'il ne faut pas négliger de faire des démarches pour atteindre ce but. Ce n'est, dit-il, qu'à force de demandes que l'on obtiendra du conseil municipal de Caen, et il ne faut pas se lasser d'en faire. M. Lair conclut en demandant qu'une commission soit chargée de faire des démarches près de ce conseil, toutes les fois que l'occasion s'en présentera.— La Société adopte cette proposition, et charge MM. Lair, de Magneville et Le Cerf de s'en occuper.

Un scrutin est ouvert pour le renouvellement de la commission d'impression :

MM. Boscher, Roger, Léchaudé-d'Anisy, de Boislambert, Pellérin et Travers obtiennent la majorité des suffrages et sont proclamés membres de la commission d'impression pour l'année 1840-1841.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après que des remercîments ont été votés au bureau.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 31 JUILLET 1841.

Présidence de M. THOMINE-DESMAZURES, Vice-Président.

La séance publique de la Société des Antiquaires s'ouvre à 3 heures précises, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Thomine-Desmazures, vice-président, qui fait placer, à sa droite, M. Target, préfet du Calvados ; à sa gauche, M. Le Prévost, membre de l'Institut. M. Daniel, recteur de l'Académie, M. de Caumont, secrétaire, M. Gervais, secrétaire-adjoint, et M. Pellerin, trésorier, siégent au bureau.

Parmi les membres de la Société, étrangers à la ville de Caen, on remarque M. de la Sicotière, d'Alençon ; M. Bonnin, d'Evreux ; M. Mazier, de Laigle ; M. Leroy-Beaulieu, maire de Lisieux ; M. Castel, de Bayeux.

Plus de 400 personnes garnissent la salle.

M. Thomine-Desmazures prononce une allocution dans laquelle, après avoir rappelé la perte récente de M. le comte de Bérenger, directeur de la Société, il annonce que M. Edom, président central, forcé de s'absenter pour cause de service, a écrit pour témoigner ses regrets de ne pouvoir assister à la séance qu'il devait présider, et a fait parvenir le discours qu'il devait prononcer.

M. Gervais prend la parole et donne lecture du discours de M. Edom, ainsi conçu :

MESSIEURS,

C'est à une perte douloureuse que je dois l'honneur de présider aujourd'hui cette assemblée. La mort a frappé celui que, l'année dernière, à pareille époque, vos justes suffrages nommaient directeur de votre société. C'est cet homme distingué à tant de titres que vous deviez entendre, selon l'usage, parler, dans cette réunion solennelle, de vos travaux, qu'il savait si bien apprécier, qu'il partageait avec tant de zèle. Il lui appartenait de dire quels services la Société des Antiquaires de Nor-

mandie a déjà rendus à l'art et à la science, quels services elle est appelée à leur rendre encore. Retracer son passé glorieux, c'est prédire son avenir si riche d'espérances. N'attendez pas de moi, Messieurs, que j'entreprenne ce brillant tableau; il serait au-dessus de mes forces. J'essaierai seulement de vous faire connaître, par une esquisse rapide, la vie de l'honorable directeur, de l'excellent confrère que vous avez perdu. Vous me permettrez de rendre, en votre nom, ce légitime hommage à sa mémoire.

M. Marie-Pierre-Frédéric, comte de Bérenger, naquit à Coutances, en 1786, d'une famille ancienne et distinguée. Il était l'aîné de quatre enfants. Quand il fut en âge de fréquenter les écoles publiques, elles se trouvèrent désorganisées ou fermées par la révolution qui bouleversait la France. Son père ne l'emmena pas avec le reste de sa famille, lorsqu'il partit, comme la plupart des hommes de sa condition, pour aller chercher un asile à l'étranger; mais il le confia aux soins d'un chevalier de Saint-Louis, homme de mérite, qui fut son premier maître. Ses études, qu'il termina dans un établissement public voisin de la capitale, se ressentirent du malheur des temps et de l'esprit d'innovation qui dominait alors. Elles eurent surtout pour objet la connaissance des deux principales langues modernes de l'Europe. M. de Bérenger, qui était doué d'heureuses dispositions, les apprit avec facilité. Plus tard, il suppléa, par ses propres études, à ce qui lui manquait du côté de la connaissance des langues de l'antiquité. Il avait reçu, avec les dons de l'esprit, la force du corps et un extérieur avantageux; il excellait à tous les exercices. Il était difficile qu'il pût se soustraire aux exigences du service militaire, lorsque les guerres continuelles de l'empire appelaient sous les drapeaux presque toute la jeunesse française. En 1812, il fut compris dans les gardes d'honneur, et il partit, pour l'armée, avec le grade de maréchal-des-logis. Bientôt l'empire, en tombant, lui rendit sa liberté; mais la famille des Bourbons, qui remontait sur le trône de France, avait naturellement toutes ses sympathies. Il s'attacha à son service, et entra dans les gardes de la maison du roi, Louis XVIII. Pendant les cent jours, il passa en Angleterre, avec le duc d'Aumont, qui le fit son aide-de-camp.

Rentré en France avec cet officier supérieur, il l'accompagna dans son voyage en Normandie, et il eut l'honneur de le recevoir dans son château de Trelly, près de Coutances. J'y ai vu un petit tableau destiné à conserver le souvenir de cette visite. L'armée ne tarda pas à être réorganisée, et M. de Bérenger fut nommé capitaine de dragons. C'est aussi vers la même époque, qu'il fut fait chevalier de la Légion-d'Honneur. Mais ses goûts le portaient vers un genre de vie plus paisible; il quitta le service en 1820, et s'établit alors dans son habitation de Trelly, où il désirait terminer ses jours, au milieu des plaisirs de l'étude et des douceurs de la famille.

Pendant les vingt années qu'il y passa, il révéla à ses concitoyens toutes les belles qualités de son âme. Revêtu des modestes fonctions de maire, il se dévoua au bien être de sa commune. Les habitants de Trelly trouvèrent toujours en lui un défenseur zélé de leurs intérêts, un arbitre éclairé de leurs différents: car ils aimaient à invoquer sa justice impartiale et bienveillante. Aussi, lorsqu'en 1830, M. de Bérenger crut devoir déposer ses fonctions, ses administrés déclarèrent « qu'ils perdaient non un magistrat, mais un père. » Il continua toutefois de leur rendre tous les services qui étaient en son pouvoir. Son obligeance était extrême, sa charité inépuisable. Le château de Trelly était le refuge de tous les besoins. Ses maîtres (car M. de Bérenger avait fait choix d'une épouse vertueuse qui partageait le mérite de toutes ses bonnes œuvres) étaient la providence des malheureux. Que ne m'aurait point raconté le vénérable pasteur de la paroisse, si son grand âge, et surtout la maladie, n'avait tenu sa langue enchaînée? Que n'ai-je point appris de celui de Coutances, qui était aussi le confident, le dispensateur des aumônes de M. de Bérenger.

Je n'ai pas craint, Messieurs, de vous montrer d'abord ce côté de sa vie, et de vous faire connaître l'homme de bien, avant de vous parler de l'homme instruit. La science

n'est jamais si belle que quand la vertu l'accompagne. M. de Bérenger aimait passionnément l'étude. Il y consacrait tout le temps que lui laissait l'accomplissement de ses devoirs. Il s'était appliqué particulièrement à l'histoire de la Normandie, et il en avait acquis une connaissance profonde. J'ai vu dans son cabinet un tableau héraldique, composé par ses soins et exécuté avec beaucoup d'art sous sa direction.

Ce tableau contient les armes des principales villes de la Normandie, classées par département, et aussi celles des principaux royaumes, provinces et villes conquis par les Normands. Il présente, en outre, les armes des principaux gentilshommes qui se sont distingués dans les croisades, aux guerres de la Grèce et aux conquêtes de Naples et de Sicile, et principalement à celle du royaume d'Angleterre, par Guillaume-le-Conquérant. Enfin les armes de plusieurs gentilshommes qui étaient chevaliers de Malte, lors de la suppression de cet ordre en France, en 1789. — M. de Bérenger avait commencé à faire exécuter des tableaux du même genre pour chaque ancienne famille noble de la Manche : ils étaient destinés à accompagner une biographie de tous les hommes illustres de ce département. Il s'occupait depuis plusieurs années de cet important ouvrage, pour lequel il avait rassemblé des matériaux immenses. Il n'aurait pas éprouvé, en mourant, le regret de le laisser inachevé, s'il avait pu, pendant sa vie, consentir à mettre des bornes à son obligeance ; mais ses livres, ses manuscrits, son temps même, tout était à la disposition, non seulement de ses amis, mais de tous ceux qui venaient le consulter.

Un membre de votre société, Messieurs, s'est plu à rendre public un témoignage qui l'honore autant que celui qui en est l'objet. M. l'abbé Lecanu, auteur de l'*Histoire des évêques de Coutances*, a déclaré que cet ouvrage *devait presqu'autant à M. de Bérenger, qu'à lui-même*. « M. de Bérenger, dit M. Lecanu, avait compulsé, pour moi, « jusqu'aux bibliothèques de la capitale ; il m'avait environné, avec profusion, de « matériaux et de renseignements de tous genres ; il avait revu, à plusieurs reprises, « jusqu'aux moindres détails de cette histoire. » Ce secret, que la modestie de M. de Bérenger avait obligé impérativement M. Lecanu de taire, celui-ci s'est empressé de le révéler, après la mort de son noble ami. « Je suis témoin, ajoute M. Lecanu, « qu'il a rendu d'importants services à des personnes qu'il n'avait jamais vues et « qu'il ne devait plus revoir, que, pour cela, il faisait violence aux douleurs de la « maladie cruelle qui le conduit au tombeau, et que, lorsque l'épuisement de ses « forces lui permettait à peine de veiller à ses propres affaires, il trouvait dans son « courage le moyen de s'occuper de celles des autres. Homme doux et spirituel, d'une « politesse exquisse, d'une conversation pleine d'aménité, son abord était facile et « prévenant ; il était impossible de le connaître, sans l'aimer. »

La fidélité de ce portrait m'a été attestée par tous les témoignages que j'ai recueillis dans la patrie de M. de Bérenger. Sa demeure elle-même porte l'empreinte de son caractère. Je ne l'ai malheureusement visitée qu'après sa mort, et lorsque le deuil de sa famille, qui m'a fait un accueil si touchant, en rendait l'aspect triste et désolé. Il est impossible de parcourir le château de Trelly, sans y reconnaître partout l'homme de goût. La nature, qui a beaucoup fait pour l'agrément de ce lieu, y a été sagement embellie. Les bâtiments, restaurés avec art, ont néanmoins conservé leur air d'ancienneté respectable. La bibliothèque, où M. de Bérenger passait la plus grande partie de son temps, renferme une collection riche et choisie de livres, de manuscrits, de médailles, amassée à grands frais et disposée avec un ordre admirable. Mais il est un lieu sur lequel M. de Bérenger avait évidemment concentré tous ses soins, toutes ses pensées, pendant les dernières années de sa vie ; c'est une antique chapelle fondée par la piété des seigneurs de Trelly. Une inscription latine indique qu'elle fut rebâtie dès l'an 1408, par un sire de Mandras, attaché, en qualité d'officier de la bouche, à la personne du roi Charles VI. Une autre inscription fait connaître que ce lieu a été restauré par M. le comte de Bérenger, et consacré de nouveau par M. l'évêque de Coutances, en 1840. Rien n'est plus gracieux ni mieux entendu que la décoration intérieure de cette chapelle.

M. de Bérenger, qui sentait depuis long-temps sa fin approcher, s'était plu à la disposer pour en faire le lieu de sa sépulture. Ses vœux ont été accomplis. J'ai vu, non sans émotion, devant l'autel élevé par ses soins, la terre fraîchement étendue sur son corps, que devait bientôt recouvrir la pierre du tombeau. Cet excellent homme est mort, le 5 avril dernier, à Coutances, dont il partageait le séjour avec celui de Trelly, afin de procurer à ses deux fils, jeunes encore, l'avantage de l'instruction du collége, jointe à l'éducation domestique. La religion, qu'il avait toujours aimée, a tempéré l'amertume des ses derniers moments, comme elle lui avait adouci les souffrances d'une longue maladie.

Les pauvres de Trelly, qu'il avait soulagés, les autres habitants qu'il avait obligés, c'est-à-dire la commune entière, vinrent jusqu'à la ville, pour recevoir ses restes mortels et les accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

Touchant spectacle, Messieurs, qui restera, le plus bel hommage rendu à la mémoire de M. de Bérenger !

Sa mort est une perte, non-seulement pour sa famille, pour ses amis, pour le pays qu'il habitait, mais encore pour la société des antiquaires, qui sera privée du fruit de ses importants travaux.

J'emprunterai, en terminant, les paroles que vous adressait, dans une circonstance semblable, un de vos plus illustres directeurs (1). « Ressentez, messieurs, déplorez « profondément de telles pertes, gardez à ceux qui nous sont enlevés, affection « et respect. Mais ne vous lassez pas, ne vous découragez pas. Heureux ou tristes, « entourés ou seuls, que le vent nous pousse et nous retarde, quand on est dans la « bonne voie, il faut marcher, il faut avancer. Regardons au but et non à la route; « pensons au prix et non au travail. En toutes choses et quel que soit le champ de notre « activité, Dieu nous appelle à labourer et à semer; puis il décide quand et pour qui « viendra la moisson. »

M. Le Prévost lit ensuite un mémoire dans lequel il se livre à des considérations élevées sur l'utilité de rechercher et de publier les anciens pouillés des diocèses. M. Le Prévost termine en annonçant qu'il serait facile de donner une édition des pouillés de tous les diocèses compris dans l'archevêché de Rouen; et pour commencer cette œuvre il a préparé, avec le plus grand soin, le manuscrit de l'ancien pouillé de Lisieux. Ce manuscrit, déjà vu par la Société et dont l'impression avait été votée par la compagnie, est maintenant accompagné de toutes les notes qui peuvent en faciliter la lecture. M. Le Prévost le dépose sur le bureau, afin que la société puisse le faire imprimer dans un de ses prochains volumes.

La parole est à M. Roger, qui présente le rapport de la commission dont il est l'organe, et qui a été chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours. M. Roger annonce qu'un seul mémoire a été reçu sur l'histoire de la philosophie, aux XI^e^. et XII^e^. siècles, en Norman-

(1) M. Guizot, discours prononcé à la séance publique du 27 août 1838.

die. Ce travail contient des parties bien traitées, d'autres laissent à désirer : la commission voulant récompenser le mérite de ce mémoire, tout en laissant le sujet au concours, afin qu'il puisse être traité de la manière la plus complète, a décidé qu'une médaille de 150 fr. sera décernée à l'auteur, à titre d'encouragement : le mémoire ainsi distingué est de M. l'abbé Le Canu, membre de la Société à Caen, dont le nom est proclamé.

M. de La Sicotière lit un mémoire très-curieux sur quelques singularités liturgiques. L'auteur se propose de continuer ses recherches sur ce sujet. Cette première partie de son travail est écoutée avec un vif intérêt.

On entend ensuite l'introduction d'un ouvrage étendu que prépare M. de Formeville, sur l'histoire du droit municipal à Caen.

M. de Caumont met sous les yeux de l'assemblée divers objets qu'il croit de l'époque mérovingienne, et qui ont été tout récemment découverts à Manneville près Caen, par M. le C^te^. de Rigny.

La séance se termine par la lecture de deux pièces de vers de M. Le Flaguais.

L'ABBAYE DE JUMIÉGES.

Ciselez le granit docile,
Animez la pierre immobile,
Travaillez pour un prix ou céleste ou divin :
Toujours un maître impitoyable
Jette votre œuvre sur le sable
Et vous dit froidement que votre esprit est vain.

Sourd aux souvenirs poétiques,
Profanant les sacrés portiques,
Il lézarde, en passant, les murs aériens.
Ses doigts pesants et téméraires
Épointent les flèches légères
Qui portaient au seigneur l'hommage des chrétiens.

Dans la plaine ou sur les collines,
On ne peut, parmi les ruines,
Promener ses pensers, sans répéter son nom.
Jaloux des cyprès et des roses,
Aux convois, aux apothéoses
Il assiste toujours, pour faire sa moisson.

C'est le temps !... voyageur farouche,
Que rien ne dompte et rien ne touche,
Ni gantelet de fer, ni sourire d'amour,
Ni la tombe où dort l'innocence,
Ni le majestueux silence
Des pieux monuments où Dieu fait son séjour.

Mais avec lui le temps amène
Ces bandes noires dont la haine
Jusqu'aux vases sacrés va porter ses fureurs :
Jadis ce fut le fanatisme.
Hier ce fut le vandalisme.....
Ils ont rivalisé de folie et d'horreurs !

Cloître paisible et solitaire,
Salle d'armes, nef, sanctuaire,
Plus d'encens, plus d'éclat dans vos murs dévastés !
Plus de fêtes, plus de cantiques !
Rois, prélats, concours magnifiques,
Un tourbillon fatal vous a tous emportés !

O Jumiéges, noble abbaye,
Par un sombre deuil envahie,
Hélas ! je ne viens point relever tes débris,
De mes vers tu ne dois attendre
Que ce parfum timide et tendre
Comme l'humble senteur de tes buissons fleuris.

Des barons, des abbés, des princes,
Patrons de nos vieilles provinces,
Je ne viens pas chercher les souvenirs éteints.
Et cependant à voir notre âge
Au cynisme ouvrir le passage,
On aime à retourner dans les âges lointains.

Je ne viens pas avec l'histoire
Chercher la tombe verte et noire
Où les deux *énervés* furent ensevelis.
Jugeant et bourreaux et victimes,
C'est Dieu qui, pour punir les crimes,
Lève seul le manteau semé de fleurs de lys.

Je ne viens pas des jours de gloire
Évoquer l'auguste mémoire,
Je sais combien de sang coûtent les beaux exploits.
Je ne viens pas voir si de Charle
L'ombre en ces lieux se lève et parle
De Jeanne la pucelle et du brave Dunois.

Je ne viens pas même, ô ruine,
Écartant la ronce et l'épine,
Voir si le cœur d'Agnès, ce précieux trésor,
Sous tes pierres que le vent sème
Dans ta cendre est cendre lui-même,
Ou si, toujours aimant, il la réchauffe encore.

Amour, beauté, gloire, génie,
Ont, hélas ! leur jour d'agonie,
Et j'en appris assez sur les deuils d'ici-bas.
Mais ces revers sont peu de chose
Pour une âme qui se repose
Dans un divin pouvoir plus fort que le trépas.

Je viens savoir si l'espérance
Avec plus de ferveur s'élance
A travers ces arceaux et ces clochers croulants ;
Et si l'aile de la prière,
Auprès d'un autel en poussière,
Trouve la même ardeur et les mêmes élans.

Ah ! c'est en vain que tout s'écroule,
En vain le passé se refoule
Avec ses souvenirs à l'ombre de la mort.
En vain l'avenir, gros d'orages,
Nous prédit de nouveaux ravages,
La foi nous montre au loin le fanal près du port.

Oui, que le culte cesse ou change,
Sourde à la parole de l'ange,
Que l'impiété frappe et détruise en tous lieux,
L'homme rebelle aux saints exemples
Peut bien chasser Dieu de ses temples,
Mais ne peut le bannir de l'âme ni des cieux.

L'ÉGLISE DE SAINT-OUEN.

Un cri d'enthousiasme est sorti de mon âme ;
En moi s'est rallumée une céleste flamme,
En moi se sont levés d'indicibles transports,
Comme si tout-à-coup j'avais touché les bords
De cette autre patrie, où la béatitude
Rend au cœur épanché toute sa plénitude.
Oh ! la foi ! le génie ! — admirables soutiens,
Qui donnaient la puissance aux artistes chrétiens !
Tous deux nous ont quitté. L'homme n'a plus de pierre
Pour consacrer à Dieu l'incessante prière.
Le vil intérêt seul anime ses efforts,
Son cœur reste glacé comme celui des morts.
Il n'a plus un élan pour les augustes cimes,
Il ne sait plus créer des monuments sublimes ;
Il ne sait que bâtir de blafardes maisons,
Des palais, des bazards, des égouts, des prisons.
Si quelque voix réclame une église chrétienne,
Il emprunte à la Grèce une forme payenne.
Mais l'artiste inspiré, mais l'ouvrier divin,
Le fidèle croyant, nous le cherchons en vain.
Ah ! du moins un autre âge, en son labeur austère,
D'autels dignes du Christ a couronné la terre,
Et ce temple admirable, où s'arrêtent mes pas,
Ouvre à l'âme une route au-delà du trépas.
O prodige de l'art, merveille grande et sainte,
Le sentiment pieux s'éveille en ton enceinte,
L'espérance affaiblie y reprend sa vigueur ;
Tu portes jusqu'à Dieu l'émotion du cœur ;
Sa flamme, tu la rends plus vive, plus ardente,
Et, sans rivale encor, ta structure ascendante
Montre à nos yeux en pleurs où doivent aboutir
Les vœux de l'innocence et ceux du repentir,
Imposantes splendeurs du style catholique,
Tout votre éclat paraît dans cette basilique ;
J'admire, et je m'écrie avec ravissement :
Oui, c'est le temple saint, c'est la chaste demeure.
Où celui qui console attend celui qui pleure.
L'artiste qui créa ce vieux monument-roi
Eut pour maîtres divins le génie et la foi.
Cette tour dentelée, où tant de goût rayonne ;
Sonore abri, qui semble une haute couronne,
Comme les fronts royaux en ont jadis porté,
Ces immenses piliers, si pleins de majesté,
Cette rose du ciel, flamboyant de lumière,
Tout me révèle ici la maison de prière :
On dirait son enceinte un port mystérieux ;
Et les vendeurs nouveaux, sur ces marbres précieux,
N'oseraient se placer, bien que le divin maître,
Une verge à la main n'y doivent plus paraître,
Tant sa grave beauté, tant son auguste aspect,
Aux plus éhontés même impriment le respect,
O sacrés éléments ! O pierres virginales !
Le passé garde en vous ses grâces triomphales.
L'artiste qui pensa ce merveilleux séjour
Comprenait la grandeur, et l'extase et l'amour.
Après Dieu, gloire à lui ! que sa main vénérée
Porte éternellement la palme consacrée !
Son hymne de granit a l'ineffable honneur
D'être digne de l'art et digne du Seigneur.
Il avait entrevu ce jour d'un autre monde,
Qui fit la foi plus forte et l'âme plus féconde,
Car ici notre cœur, fervent, libre, exalté,
S'élève sans effort vers l'immortalité.

SÉANCE GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE

DU 31 JUILLET 1841.

Présidence de M. LE PRÉVOST.

Le 31 juillet, à 7 heures du soir, la Société se réunit en séance générale d'administration. M. Le Prévost, membre de l'Institut, est invité à présider, en l'absence du président et du vice-président. Le procès-verbal de la séance générale administrative de l'année dernière est relu. Il résulte de cette lecture et des renseignements donnés par M. de Caumont, que toutes les sommes votées n'ont point été employées; les fouilles de Vieux n'ont pas été continuées.

La Société arrête que la commission sera priée de les reprendre et d'y dépenser 200 fr. M. Dumeril est adjoint aux commissaires précédemment nommés.

Les fonds accordés pour les moulages ont été complètement dépensés. La Société accorde pour cet objet une nouvelle allocation de 200 fr.

Après une discussion ouverte sur les fouilles qui pourraient être faites sur différents points de la Normandie, la Société arrête :

1°. Que 400 fr. seront mis à la disposition de MM. Le Prévost et Bonnin, pour des fouilles à faire à Gisay et à Condé-sur-Iton (Eure);

2°, Que M. Cochet, du Havre, pourra disposer d'une somme de 150 fr., pour des fouilles à faire près de Dieppe, où il réside;

3°. Que M. Le Métayer, avocat à Pont-l'Évêque, qui a trouvé des tuiles gallo-romaines et des fondations de murailles à St.-Martin-aux-Chartrains (Calvados), sera invité à commencer, s'il y a lieu, des fouilles sur ce point, et pourra y consacrer une somme de 100 fr. M. de Caumont s'engage à surveiller les fouilles de concert avec M. Le Métayer.

4°. Une somme de 200 fr. est mise à la disposition de M. de La Sicotière, pour explorer les antiquités romaines de Lonray (Orne) et le tumulus de St.-Cenery, même département

Sur la demande de M. de Caumont, la Société autorise le bureau à faire faire de nouvelles montres dans le musée d'antiquités.

Diverses discussions s'engagent sur différents objets sans amener de solution.

M. Bertrand propose d'accorder des fonds pour encourager la rédaction des catalogues des manuscrits existant dans les bibliothèques de la province : M. de La Sicotière s'engage à provoquer l'exécution de cette mesure pour la bibliothèque d'Alençon.

M. Le Prévost dit que la Société pourrait publier quelques cartulaires, et il indique, comme un des plus curieux à éditer, celui du Mont St.-Michel : M. Le Prévost se chargerait très-volontiers de la direction de ces publications, et il promet de présenter, l'année prochaine, un inventaire des cartulaires qu'il croit les plus dignes de fixer l'attention de la compagnie.

M. l'abbé Le Canu recommande le livre noir de Coutances, et pense que les copies qui en existent pourraient donner lieu à une utile publication, à défaut de l'original.

M. de La Sicotière donne quelques détails sur l'étendue du travail qu'il a commencé, sous le titre d'*Histoire des guerres de Religion, dans le comté d'Alençon*, et réclame l'assistance de tous les membres de la Société qui auraient des renseignements à lui fournir.

M. Léchaudé dit qu'il a dessiné environ 300 sceaux dans les archives de la Basse Normandie, qu'il pourrait publier dans les volumes de la Société.

La discussion s'engage ensuite sur la proposition faite par M. de Caumont de modifier un sujet de prix mis précédemment au concours, et qui a paru trop étendu pour être traité convenablement : la Société arrête, conformément à l'avis de la majorité, qu'au lieu de demander l'*histoire du commerce maritime en Normandie, depuis Rollon jusqu'à Philippe-Auguste*, on demandera seulement l'*état du commerce, depuis la conquête de l'Angleterre, en* 1066, *jusqu'à Philippe-Auguste.*

M. Travers développe une proposition tendant à déterminer la Société à mettre au concours la composition d'une histoire populaire de Normandie, à l'usage des écoles primaires. Diverses objections sont présentées, relativement à l'extrême difficulté de faire en ce genre quelque chose de passable. M. de Caumont demande que, si la proposition est adoptée, la commission juge du concours soit composée, par moitié, d'habitants

de Rouen et de Caen, et que MM. Le Prévost, Deville et Floquet en fassent partie. Cette proposition est adoptée. Quant à la question préalable, de savoir si le sujet de prix indiqué sera mis au concours, la Société arrête qu'elle en remet le tout à la commission d'impression à laquelle M. Travers soumettrait un projet rédigé pour le programme.

M. de Caumont lit un rapport sommaire sur les travaux de la Société, sur les pertes qu'elle a faites et les nouveaux membres qu'elle a admis depuis la réunion générale annuelle de 1840.

« M. le curé de Bénouville, dit M. de Caumont, vous a lu une notice sur une pierre singulière observée dans cette commune et qu'il croit pouvoir être rapportée à l'époque celtique.

« M. Théodose Du Moncel vous a fait parvenir un plan de la lande des Pieux et quelques réflexions sur une enceinte celtique que l'on avait cru reconnaître sur cette lande; M. Du Moncel ne pense pas qu'elle ait jamais existé et suppose qu'on s'est trop pressé d'admettre l'existence de ce monument.

« On vous a entretenus des trouvailles nouvelles qui ont été faites dans les derniers mois de l'année dernière au Vieil-Evreux. Une notice complète de ces découvertes a été demandée aux membres de la Société habitant le département de l'Eure; M. Bonnin, qui a dirigé les fouilles avec une persévérance et une habileté bien louables, vous a fait espérer un mémoire sur les derniers travaux.

« Les fouilles pratiquées à Jublains par M. Verger et M. l'ingénieur en chef du département de la Mayenne ont également éveillé votre intérêt. J'ai mis sous vos yeux un plan de cette forteresse gallo-romaine que j'avais fait graver d'après le plan de M. l'ingénieur en chef Magdelaine.

« Dans la commune de Mutrécy se trouve un lieu connu sous le nom de *Rolaimont*. A différentes reprises on a signalé sur ce point des amas assez considérables de tuiles romaines, et il ne peut rester aucun doute sur l'ancienneté de cette localité. M. le président de la Chouquais y a trouvé une médaille en petit bronze des fils de Constantin et une sonnette de même métal très-bien conservée, semblable en tout à celles qui se rencontrent en assez grand nombre dans les collections. Vous avez pu examiner ces deux objets et M. de la Chouquais a été prié par vous de faire pratiquer ultérieurement des fouilles à Mutrécy.

M. Gervais vous a rendu compte d'une découverte de 250 à 300 médailles romaines faite à Blainville sur la propriété de M. Goujon; elles étaient pour la plupart en billon et à l'effigie de Postume, Gallien, Claude-le-Gothique, etc. — M. Gervais vous a annoncé plus tard, que la belle médaille d'or de Néron, trouvée près de Creully et qu'il vous avait précédemment montrée venait d'être acquise par lui pour le musée.

Vous attendiez depuis long-temps le beau travail de M. Le Prévost sur le Pouillé de Lisieux, vous avez vu par la communication qui vous a été faite ce matin que le travail est terminé et vous en avez félicité l'auteur.

M. Spencer-Smith vous a offert le *fac-simile* qu'il a fait exécuter de quelques pages d'un livre précieux attribué à Gerson, intitulées *quedam regule de modo titulandi seu apificandi pro novellis scriptoribus*, etc. Comme le titre l'annonce, c'est un traité des abréviations en usage dans l'ecriture au moyen-âge. Ce *fac-simile* était accompagné d'une notice bibliographique sur le volume que M. Smith se propose d'imprimer en partie.

M. Travers a fait connaître un ouvrage de M. Letertre, intitulé: *Notice sur la bibliothèque de Coutances*, et il a émis le vœu qu'on entreprenne de semblables travaux pour toutes les bibliothèques publiques.

M. G. Mancel, conservateur de la bibliothèque de Caen, vous a annoncé la publication qu'il se propose de faire, de concert avec M. Trébutien, d'un ouvrage inédit de Wace intitulé : *Établissement de la fête de la Conception de N.-D.. dite fête aux Normands.* Cet ouvrage formera un vol. in-8°. Vous avez accueilli cette communication avec intérêt; les œuvres du poète Wace se trouveront ainsi complétées.

Je vous ai communiqué, de la part de M. de La Sicotière, un rapport sur l'état des monuments historiques du département de l'Orne.

M. Le Canu vous a présenté une notice historique et monumentale sur vingt communes comprises dans le canton de la Haie-du-Puits. Cette notice a fait l'objet d'un rapport de M. le Recteur.

Vous avez entendu la lecture d'un mémoire de M. Géraud, ancien élève de l'école de Chartres, sur les archives de la bibliothèque d'Alençon et de la préfecture de l'Orne. Ce travail très-remarquable, qui ve-

nait de paraître dans la bibliothèque de l'école de Chartres, vous a vivement intéressés.

M. Sandras que vous aviez chargé de vous rendre compte des cinq derniers volumes publiés par la société archéologique du département de l'Hérault, est entré dans des détails fort étendus sur le contenu de ces volumes, et a signalé à votre attention les articles qui en étaient le plus dignes.

M. Théodose Dumoncel a fait passer sous vos yeux une série de dessins représentant les monuments de l'arrondissement de Cherbourg, et les a fait suivre d'un texte descriptif, dont la première partie se rapporte à l'ère celtique et la seconde au moyen-âge.

La mort de Rollon a fait le sujet d'un mémoire dans lequel M. Deville s'est attaché à déterminer à quelle époque précise avait eu lieu cet événement, dont la date a donné matière à tant de discussions.

M. Mottet vous a adressé un écrit très-curieux intitulé : *Promenade historique dans la ville d'Avranches.*

M. Léchaudé d'Anisy vous a communiqué un dessin exécuté par lui de l'habit qu'on dit avoir appartenu à Charles de Blois, et qui se trouvait momentanément entre les mains de M. de Formigny. De son côté, M. Gervais vous en a donné la description. Cet habit a été transporté à Paris, avant que la commission, que vous aviez nommée pour le visiter et en débattre le prix, ait pu réaliser vos intentions.

Un assez grand nombre de médailles, trouvées l'année dernière à Troarn, et que M. G. Mancel a exposées à vos regards, ont été reconnues par M. Gervais, que vous aviez chargé de les examiner, pour être toutes du XIV^e^. siècle et du même prince, le roi Jean.

Je vous ai communiqué des notes tirées des manuscrits de l'abbé De La Rue et intitulées : *Journal de l'expédition du roi d'Angleterre, Henri VI, en Normandie, en* 1417. Une partie des faits consignés dans ce journal, qui renferme jour par jour l'indication des événements qui se succédèrent, à partir du débarquement de l'armée ennemie, à Touques, jusqu'à l'occupation de la province, ont dû être puisés à la tour de Londres, car les *rotuli Normanniæ* que le gouvernement britannique a fait imprimer tout récemment, contiennent des pièces qui attestent les faits rapportés par l'abbé De La Rue.

Vous avez bien voulu aussi accueillir avec indulgence les détails dans lesquels je suis entré sur mon voyage archéologique en Italie. Ainsi que je vous l'ai dit, je m'étais proposé pour but de visiter les monuments chrétiens, antérieurs au XI^e^. siècle, que l'on trouve encore à Ravenne, à Rome et sur quelques autres points de l'Italie, de voir en quoi le mode de construction et de décoration différait alors de ce qu'il fut plus tard, durant la période romane secondaire, de reconnaître les affinités qui lient l'architecture de la Lombardie aux régions monumentales, dont j'avais précédemment indiqué les limites dans mon essai sur le synchronisme de l'architecture au moyen-âge, et de savoir si la révolution qu'éprouva la sculpture en France aux XI^e^. et XII^e^. siècles, s'était manifestée à la même époque en Italie. Les observations que j'ai faites ont confirmé plusieurs aperçus sur la succession des formes et sur la symbolique chrétienne au XI^e^. siècle. Je vous ai communiqué quelques-uns de ces résultats, en indiquant l'analogie qui existe entre la forme et la décoration des monuments religieux de la Lombardie, de l'Alsace, des bords du Rhin et de quelques départements du Midi de la France. L'architecture Lombarde, telle qu'on la voit sur les deux rives du Po aux XI^e^. et XII^e^. siècles, se répand vers le nord en passant par la Suisse et couvrant les deux rives du Rhin jusqu'au delà de Cologne, en même temps qu'elle pénètre jusque dans les départements du sud. Les monuments de la Toscane et ceux de l'Auvergne présentent une autre analogie, c'est que dans l'un et dans l'autre pays on a tiré parti des pierres de couleurs différentes pour l'ornementation extérieure des murs.

M. l'abbé Desroches vous a soumis un volumineux manuscrit, contenant l'histoire particulière de l'abbaye du Mont St.-Michel, renfermant un très-grand nombre de documents et de copies de chartes curieuses. Votre commission d'impression a examiné ce beau travail avec un grand intérêt, et elle a regretté que son étendue ne permît pas de le faire entrer dans le XII^e^. volume de vos mémoires; vous espérez que l'auteur pourra publier séparément cet ouvrage.

M. Gervais vous a communiqué un extrait des registres du greffe de l'élection de Caen, en 1675, contenant la reconnaissance des priviléges des bourgeois de cette ville : M. Mancel, qui a examiné cette pièce, a reconnu qu'elle n'est point inédite, et qu'il n'y a pas lieu de la reproduire dans vos mémoires.

M. De La Chouquais vous a communiqué un jeu de cartes, fait à Caen, vers 1612, chez Charles Poisson, imprimeur, Froide-Rue.

M. Le Couvreur, curé de Martragny, vous a adressé une notice sur les chapiteaux bizantins de l'église de Ruqueville, qui représentent la fuite en Egypte, l'adoration des mages et plusieurs autres sujets de l'écriture.

M. le marquis de Manoury-d'Hectot vous a fait parvenir, de son côté, la description complète de son château d'Aubry en Exmes, département de l'Orne.

Membres décédés. Vous avez perdu cette année deux de vos membres titulaires les plus distingués, M. le Mq^is^. Le Ver, d'Ivetot, et M. d'Isigny, de Vire.

« M. le marquis Le Ver, ancien colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, né à Amiens en 1760, est mort à son château de Roquefort, près Yvetot, le 8 du mois de novembre dernier, à l'âge de 80 ans.

« Dans l'émigration, où l'avait porté un inviolable attachement à sa foi politique, M. Le Ver adoucit par l'étude les pénibles épreuves de l'exil; à son retour en France, il se consacra tout entier aux sciences historiques, et spécialement à l'histoire de la Picardie et du Ponthieu. Un intérêt tout particulier et comme personnel l'attachait, en effet, à l'exploration des antiquités et des annales de ce pays. Il était le dernier descendant de la plus ancienne famille municipale de cette province. On voit, en 1183, l'un de ses aïeux figurer comme mayeur d'Abbeville; un autre assiste, en 1184, à la rédaction de la charte d'affranchissement de cette ville; et depuis cette époque jusqu'en 1439, vingt-deux membres de cette honorable famille sont appelés, par le vœu de leurs concitoyens, à régir la cité en qualité de mayeurs. En 1346, le mayeur Colart Le Ver, aussi brave soldat que magistrat intègre, marche à la tête des habitants contre les Anglais, la veille même de la bataille de Crécy; il leur tue deux cents hommes et ramène quatre vingt prisonniers. Le courage et la loyauté se sont transmis ainsi jusqu'à nos jours, avec le nom de Le Ver. Le dernier héritier de ce nom, toujours dignement porté, a aussi payé sa dette par son zèle éclairé pour l'encouragement des sciences et des lettres, et le plus noble emploi d'une grande fortune.

M. Le Ver fut l'un des membres fondateurs de la Société des Anti-

quaires, de la Société française pour la conservation des monuments, et de la Société de l'histoire de France. En 1832, il avait été élu directeur de la Société des Antiquaires, et avait rempli cette fonction jusqu'à la fin de l'année 1833. Quelques années avant, M. Le Ver vous avait priés de proposer un prix de 300 fr. pour le meilleur mémoire sur l'établissement et les progrès du christianisme dans la seconde Lyonnaise ; il avait généreusement offert le prix de cette médaille.

M. Le Ver a publié plusieurs dissertations remarquables, entre autres celles-ci : *Examen d'un diplôme de l'an* 877. Paris, 1829, in-8°.—*Dissertation sur l'abolition du culte de Roth*, soit par saint Mellon, 1^er^. évêque, soit par saint Romain, 19^e^. évêque de Rouen. Paris, 1829, in-8°.—*Notice sommaire sur quelques difficultés historiques relatives à Jean de Bailleul, roi d'Ecosse*, etc., etc.

Membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, M. Le Ver s'est constamment occupé de recherches intéressantes ; il laisse beaucoup de notes et une bibliothèque extrêmement riche en documents sur l'histoire de France en général, et particulièrement sur la Normandie et la Picardie. Les neveux de M. Le Ver se feront un religieux devoir de conserver cette belle collection, et s'empresseront, nous n'en doutons pas, de recueillir les précieux renseignements qu'elle renferme. L'un d'eux, M. Ed. de Cossettes, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, aidait M. Le Ver dans ses recherches, l'accompagnait dans ses voyages, et possède les connaissances que son oncle avait acquises par de longues études.

M. le marquis Le Ver s'était franchement associé aux nobles efforts des savants et des littérateurs de la province, pour s'affranchir de la tutelle de la capitale. Il avait pris part aux travaux de presque tous les congrès scientifiques ; malgré son âge avancé, il faisait, pour s'y rendre, des voyages de plus de 200 lieues, et, quelques jours avant sa mort, il assistait à celui de Besançon. Lors de la création de *l'Institut des provinces*, M. le marquis Le Ver fut inscrit sur le tableau des savants qui pouvaient être admis à en faire partie ; et il allait être élu membre de cette compagnie, la plus éminente des Académies de province, quand la mort l'a frappé.

M. Le Ver était parvenu à un âge où la mort ne surprend guère. M. d'Isigny était au contraire dans la force de l'âge quand nous l'avons perdu.

M. Chemin, ancien juge à Vire, l'un des membres de notre Société, a bien voulu m'adresser les notes suivantes sur la vie de M. d'Isigny.

« Louis-Charles-Richard Dubourg-d'Isigny naquit à Vire le 17 juillet 1793.

« Il commença ses études au collége de Vire et les continua à Caen.

« Dès sa première jeunesse, éloigné des amusements et des distractions presque inséparables de cet âge, il s'occupait d'études sérieuses et fit de grands progrès dans les mathématiques.

« Le baccalauréat, qui est le couronnement des études de collége, ne fut pour lui que le prélude des titres scientifiques qu'il devait acquérir. A l'âge où les autres atteignent à peine la fin des études classiques, il était déjà reçu licencié ès-sciences.

« L'école de droit lui offrit de nouveaux succès : il ne se borna pas au diplôme de licencié ; il voulut et obtint celui de docteur.

« A peine sorti des bancs de l'école, il vit s'ouvrir devant lui les portes de la magistrature; il fut nommé juge-auditeur au tribunal de Vire, n'ayant pas encore atteint l'âge requis pour délibérer; quelques années après, il fut élevé à la présidence de ce tribunal.

« Bien jeune encore, il remplit ces hautes fonctions avec toute la sagesse de l'âge mûr.

« Il ne recula jamais devant le travail ; il entra avec courage dans tous les détails de l'administration de la justice.

« C'est alors (continue M. Chemin) que nous vêcûmes dans son intimité; dans l'exercice de nos fonctions communes et dans nos rapports journaliers nous pûmes juger tout l'homme ; découvrir en lui le juge qui ne voit que les questions à décider, sans s'occuper du nom des justiciables; qui soutient avec force son opinion, mais l'abandonne, en faisant taire l'amour propre, dès que le vice lui en est montré ; qui repousse tout ce qui pourrait porter atteinte à la loi, et ne s'en laisse séparer par aucune considération.

Il était surtout inflexible, quand il lui paraissait que l'on s'écartait du texte de la loi. Que de fois ne nous a-t-il pas rappelé à l'application du texte, en nous répétant la maxime de Bacon : *Optima lex quæ minimum relinquet arbitrio judicis, optimus judex qui minimum sibi.*

La révolution de juillet éclata, elle n'eût pas atteint M. d'Isigny, car il était un de ces hommes sur lesquels tout pouvoir qui s'élève est heureux de s'appuyer, mais fidèle à ses principes, il ne crut pas devoir prêter serment et donna sa démission.

Il reçut alors une bien flatteuse récompense de sa conduite comme magistrat, dans l'expression franche et sincère des regrets des hommes de toutes les opinions.

Rentré dans la vie privée, il s'allia à une famille respectable, qui compte parmi ses ancêtres plusieurs médecins distingués, et ce Pierre Polinière, qui ramena à l'expérience les sciences physiques et naturelles, qui eut l'honneur de compter parmi ses auditeurs le régent et Louis XV, qui fut le précurseur de l'abbé Nollet et lui ouvrit la carrière des sciences physiques, alors dans l'enfance.

« Les salons de M. d'Isigny devinrent la réunion d'une société choisie, et l'austérité du magistrat fit place à l'aménité, aux grâces, aux prévenances de l'homme du monde et de bon goût. Les savants étrangers étaient reçus chez lui, comme des amis.

Il avait su dérober aux travaux multipliés de la magistrature des instants qu'il avait consacrés à l'étude de la littérature et des sciences.

A travers l'âpreté de l'étude des lois, il laissait quelquefois échapper de sa plume des poésies légères pleines de fraîcheur et de sentiment.

La botanique était depuis son enfance l'étude de ses promenades; elle convenait à son esprit observateur et méthodique : il a laissé un herbier riche en plantes du pays. C'est de lui que notre célèbre Chênedollé a dit dans son poème du *Val de Vire* :

Là du savant Jussieu l'élève infatigable,
Sous le ciel embrâsé, dont la chaleur l'accable,
Pour ces pics ruineux et pour ces vieux débris,
Des buis de St.-Martin quittant les frais abris,
Cherche, de roc en roc, son innocente proie,
Visite chaque cime, et tressaille de joie,
Quand, armé d'un cristal, son œil vient d'épier
Le lychen inconnu promis à son herbier;
D'une aimable science humble et douce conquête.

Il fut l'ami de Chênedollé et déplora sa perte dans un article nécrologique que les savants se plairont à lire au journal de la Normandie du 22 décembre 1833.

M. D'isigny paya sa dette à la Société des Antiquaires par un ouvrage fruit de laborieuses recherches, et composé de faits passés au creuset d'une consciencieuse vérification, ouvrage ayant pour titre : *Recherches archéologiques sur l'histoire militaire du château et de la ville de Vire*, inséré au tome 10 des mémoires de la Société.

Inspecteur de l'association normande pour l'arrondissement, il présida une des sections de l'association lors des séances tenues à Vire en 1836.

Il continuait ses études sur l'histoire du Bocage : il s'attachait aux vieux monuments; il avait fait appel à la Société des antiquaires, pour préserver d'une destruction prochaine en les achetant, les restes de l'ancienne abbaye du Plessis-Grimoult.

« C'est au milieu de ses travaux, tempérés par les charmes de la vie de famille et d'une société choisie, que la mort l'a surpris au midi de ses jours.

« Il fut frappé d'apoplexie, le 20 janvier 1840.

« Sa mort fut un coup de foudre pour la ville.

« Anciens et nouveaux fonctionnaires publics ; grands et petits, toutes les classes de la société formèrent le cortège funèbre.

« Les larmes des pauvres révélèrent le noble usage qu'il avait fait d'une belle fortune et les bonnes œuvres qu'il avait su cacher.

« Homme de bien, philosophe religieux, savant modeste, pouvait-il, précipité subitement dans la tombe, ne pas exciter les regrets de tous?

« On peut dire avec vérité de lui, ce qu'il a dit lui-même de Chênedollé : « Sa perte a été dans sa ville natale, pour toutes les classes de la « Société sans exception, comme une calamité publique, et son deuil « un deuil universel. »

Nous avons aussi perdu deux de nos membres correspondans :

M. Boncenne, doyen de l'école de droit de Poitiers, auteur de plusieurs ouvrages très-estimés sur le droit et de mémoires et rapports sur l'agriculture, l'archéologie et la littérature.

M. Bourgon, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Besançon, auteur d'une histoire de Pontarlier, d'un grand nombre de notices archéologiques et de plusieurs ouvrages pour l'enseignement de l'histoire, notamment d'abrégés de l'histoire romaine et de l'histoire ancienne, qui ont eu plusieurs éditions.

Vous avez nommé cette année 7 nouveaux membres titulaires et 10 membres correspondants.

Ce sont MM.

D'Ursus, membre de la Société française pour la conservation des monuments.

D'Anisy, fils percepteur à Airan (Calvados).

De Valroger, professeur à la faculté de droit de Caen.

Dumoncel (Théodose), membre de l'association Normande à Cherbourg.

Martin Rollin, président du consistoire, à Caen.

Paul Target, licencié en droit, à Caen.

Puyseux, professeur d'histoire au collége royal de Caen.

Dusevel, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens.

Du Vivier (Antony), membre de la Société française, pour la conservation des monuments, à Nevers.

D'Hombres-Firmas, membre de l'Institut des provinces de France, à Alès (Gard).

Briquet, inspecteur des monuments historiques des Deux-Sèvres, à Niort.

Bouthors, greffier en chef de la cour d'Amiens, ancien secrétaire de la Société des antiquaires.

Faulknaer, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Chelsea, près Londres.

Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires, à Amiens.

Gadebled, chef de division au ministère de l'intérieur.

Rigolot, membre de l'institut des provinces, à Amiens.

La parole est ensuite à M. Pellerin, trésorier, pour présenter le compte annuel des recettes et des dépenses : il résulte de l'exposé qui est présenté que, toutes les dépenses d'impression du dernier volume payées, il reste en ce moment en caisse une somme de 2,946 fr., ce qui joint aux 258 fr. de rente inscrite sur le grand livre porte l'avoir de la Société à plus de 8,000 fr.

Le scrutin ouvert pour la nomination d'un directeur, d'un président et d'un vice-président amène le résultat suivant : directeur, M. Flocquet, correspondant de l'Institut, à Rouen ; président, M. Thomine-Desmazures ; vice-président, M. Duméril.

La commission d'impression est renouvelée et composée de MM. Roger, Boscher, Travers, Léchaudé, Daniel et De Boislambert.

DÉMISSION DE M. DE CAUMONT.

Un évènement important dans l'histoire de la Société des antiquaires de Normandie est venu terminer l'année 1841.

Après avoir rempli pendant 18 ans les fonctions de secrétaire de la Société, M. de Caumont a désiré se retirer, et sur sa demande, la Société a choisi pour le remplacer, M. Gervais, avocat à la cour royale de Caen, secrétaire-adjoint depuis 12 ans. M. Puiseux, professeur d'histoire au collége royal de Caen, a été nommé *secrétaire-adjoint*. Ces deux nouveaux fonctionnaires ont été installés en décembre 1841.

M. de Caumont était en quelque sorte le fondateur de la Société, tout s'organisa par lui et sous son impulsion en 1823, ce n'est donc pas sans regret que la Société a reçu sa démission : de vives instances ont été faites près de lui, mais sans résultat, pour l'engager à continuer encore ses fonctions pendant quelques années. M. de Caumont touché de l'intérêt que ses confrères ont bien voulu lui témoigner, a remercié la Société dans une allocution : « L'intérêt dont je suis l'objet, a-t-il dit, est une « récompense bien flatteuse pour moi des soins que j'ai donnés pendant « 18 ans à l'administration de la compagnie ; j'ai la satisfaction de laisser « la Société dans un état très-prospère sous tous les rapports. 10 volumes « in-8°. et 2 vol. in-4°. ont été imprimés par mes soins ; de nombreux « matériaux sont réunis pour d'autres volumes. Enfin malgré toutes les « dépenses faites en impressions, en fouilles et en travaux divers, la « Société possède en ce moment un capital de près de 9,000 fr., qui doit « s'accroître encore par l'exactitude et le zèle qu'apporte M. Pellerin « dans la perception des cotisations. Ainsi, Messieurs, travaux et finances « sont dans le meilleur état. J'ai la persuasion que cet état ne pourra

« que s'améliorer encore sous l'administration de M. Gervais, qui m'a « été adjoint depuis 12 ans et qui possède comme moi les traditions rela- « tives à l'administration de la compagnie. »

La Société voulant donner à M. de Caumont un témoignage de sa bienveillance et de sa gratitude l'a proclamé *secrétaire-perpétuel-honoraire.*

OUVRAGES

Offerts à la Société des Antiquaires de Normandie, depuis la publication du XI^e^. volume.

Congrès scientifique de France, 7^e^. session, 2 vol. in-8°.
Histoire et antiquités de Kington, 1 vol. in-8°., avec planches, par M. Faulkner.
Histoire et antiquités de la paroisse de Hammersmith, par le même, 1 vol. in-8°.
Esquisses sur Navarre, par M. d'Avannes.
Histoire de la ville de Niort, par M. Briquet, 2 vol. in-8°.
Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, t. III, avec un atlas de planches.
Essai historique sur les arts de dessin en Picardie, par M. Rigollot, avec atlas.
Actes de l'Académie de Bordeaux, 2°. année, 1^er^. et 2°. trimestres.
Histoire communale du Tilleul, par M. l'abbé Cochet.
Mémoire sur les causes de la décadence de l'art chez les Romains, par M. Ernest Breton.
De l'extinction de la mendicité, par M. [illegible].
Notice historique sur la bibliothèque publique de la ville de St.-Omer, par M. Piers.
Mémoire sur l'histoire de la gravure et de ses divers procédés, par M. Ernest Breton.
Note sur les arènes de Tintignac, par le même.
Histoire de la place de la Concorde, à Paris, par le même.
Notice sur M. Vaugeois, par M. L. de La Sicotière.
Excursion dans le Sonnois, par le même.
Béranger, par le même.
Mémoire sur le Roman historique, par le même.
Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, adressé par M. Le Cointre.
Essai sur l'armorial du diocèse du Mans, 1 vol. in-12, par M. Cauvin.
Bulletin du comité historique des arts et monuments.
Recherches numismatiques, par M. de Sains, de St.-Quentin, broch. in-8°.
Revue anglo-française, par M. de La Fontenelle.
Fac-simile des inscriptions trouvées au Vieil-Evreux, par M. Bonnin, broch. grand-in 4°.
Notice sur des fers antiques trouvés au Vieil-Evreux, par le même.
Traduction du poëme latin de Guillaume Ibert, sur St.-Lo, avec le texte en regard, par M. Pillet.
Rapport de M. Person sur le second volume des institutions hippiques de M. de Montendre, offert par M. Lair.
Rapport de M. Le Vardois, secrétaire du comité des salles d'asile de la ville de Caen.
Procès-verbal des distributions de prix pour les domestiques de ferme, dans le canton d'Evrecy, le dimanche 6 septembre 1840, par M. Lair.
Les Huguenots et la St.-Barthélemy à Lisieux, par M. de Formeville.
Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. Année 1839.
Essai sur quelques antiquités trouvées sur le territoire d'Amancey (Doubs), par M. Bourgon.
Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Tome IV, 4°. livraison. octobre 1838.
Procès-verbaux des séances de la Société d'agriculture de Caen.
Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire. Tome XX.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de St.-Omer, par M. PIERS.

Petites histoires des communes de l'arrondissement de St.-Omer, par le même.

La tour de Londres, drame, par M. ROOSMALEN.

Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Tome IV°., 5e livraison. Janvier 1839.

Commission des monuments historiques du département de la Gironde.

Relation des fouilles faites à Jublains (Mayenne), en avril 1840, par M. VERGER.

Dictionnaire topographique, statistique et historique du département de l'Eure, par M. GADEBLED.

Esquisse historique et archéologique sur St.-Martin d'Harfleur, par M. VIAU.

Essai sur l'histoire de la ville de Vitré et de ses seigneurs, jusqu'à l'époque de la révolution de 1789, par M. Louis DUBOIS.

Notice sur la ville de la Guerche, par le même.

Mémoire sur les antiquités de la ville d'Autun, par M. BRETON.

Essai sur les monuments antiques et du moyen-âge du département du Vaucluse, par M. CHAIX.

Mémoire de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. 1838—39.

Essai sur les monnaies du Poitou, par M. LE COINTRE-DUPONT.

Procès-verbal de la 108°. séance publique de l'Athenée des arts. 17 mai 1840.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Tome IV, 6°. livraison. Avril 1839.

Précis sur la statistique du canton de Senlis, arrondissement de Senlis, par M. Graves.

Précis statistique sur le canton du Coudray St.-Germer, arrondissement de Beauvais (Oise), par le même.

Mémoires de la société archéologique de Montpellier, in-4°.

Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. Tome X, n°. 40.

Discours prononcé par M. Bertrand à la séance publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen en 1840.

Mémoires de la Société académique de St.-Quentin, 1834 à 1836.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1 vol. in-8°. 1840.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Tome IV.

Rapport de M. Garnier sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie pendant l'année 1839-1840.

Deuxième rapport sur les travaux de la commission chargée de dresser la carte de l'itinéraire romain dans la Picardie, par M. GARNIER.

Bulletin de l'instruction publique et des Sociétés savantes de Caen, par M. TRAVERS.

Mémoire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Années 1839-1840.

Portrait de Bochart, édité par les soins de M. Spencer Smith.

Tablettes historiques de l'Auvergne, par M. BOUILLET.

Collection des cartulaires de France, par M. GUÉRARD. T. I et II, in-4°.

Chronique des religieux de St.-Denis, par M. BELLAGUET. Tome II, in-4°.

Archives de la ville de Reims. Coutume de la cour ecclésiastique des archevêques, in-4°.

Coutumes locales du bailliage d'Amiens, publiées par M. BOUTHORS.

Statistique monumentale de Ravenne, par M. le chevalier Joseph BARD.

Jean Joret, poète normand du XV°. siècle, publié d'après un manuscrit de la bibliothèque royale, par M. LUTHEREAU.

Supplément aux mémoires sur les villes romaines de la Basse-Normandie, par M. de GERVILLE.

Projet de reconstruction du palais Britannique. Gravure en taille douce, offerte par M. MAGENDIE.

Extrait de la réponse du conseil administratif de l'association normande à la pétition des bouchers de Paris.

Actes de mauvais goût signalés à l'association normande, par M. de CAUMONT.

Observations de M. Bolton-Colney sur la tapisserie de Bayeux, traduites de l'anglais par M. PILLET,

professeur de rhétorique au collége de Bayeux.

Mémoires de la Société royale des antiquaires de France.

Annuaire du département de la Manche, 13e. année, par M. TRAVERS.

Notice sur les Amognes, par M. DUVIVIER.

Notice sur une villa découverte près de Sorbet, par M. SIMON, de Metz.

Extrait des séances de la Société d'agriculture de Caen, par M. LAIR.

Société havraise d'études diverses, broch. in 8°., offerte par la Société.

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois. Tome 3.

Catalogue des oiseaux de la Normandie, classés d'après la méthode de Cuvier, par M. CHESNON.

Suite de l'histoire du Perche, par M. l'abbé FRET.

Extrait de l'Encyclopédie des gens du monde. Inscriptions, par M. BERGER DE XIVREY.

Notice sur deux tiers de sol mérovingiens, par M. LECOINTRE-DUPONT.

Les arts au moyen-âge, par M. du SOMMERARD.

Bulletin de la Société de l'histoire de France.

Guillaume Clisson à St.-Omer, par M. PIERS.

Réfutation des objections faites contre l'antiquité de la tapisserie de Bayeux, par M. LAMBERT.

Bulletin de la Société de Châtellerault. Année 1840.

Tablettes historiques de l'Auvergne, par M. BOUILLET. 2°. année.

Compte-rendu de l'exposition qui a eu lieu à Caen, du 15 au 18 juillet, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, et résumé des travaux de la Société d'Horticulture de la même ville.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.

Des différentes manières de commencer l'année au moyen-âge.

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN CORRESPONDANCE

AVEC LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

Institut de France, à Paris.
Institut des provinces de France, au Mans.
Société française pour la conservation et la description des monuments nationaux.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société royale des antiquaires de Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Société d'agriculture de Caen.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Nancy.
Académie de Rouen.
Académie de Caen.
Commission d'antiquités de Rouen.
Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.
Société d'émulation des Vosges, à Épinal.
Académie de Metz.
Société royale d'Orléans.
Société académique de Blois.
Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.
Société d'émulation d'Abbeville.
Société académique de St.-Quentin.
Académie de Dijon.
Académie de Besançon.
Société archéologique d'Autun.
Académie de Clermont.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Académie des sciences de Bordeaux.
Société archéologique de Saintes.
Société archéologique de Montpellier.
Académie du Gard, à Nismes.
Académie de Marseille.
Société archéologique de Toulouse.
Société des antiquaires de Londres.
Société des antiquaires d'Écosse.
Comité des arts près le ministre de l'instruction publique.
Société de statistique des Deux-Sèvres.
Société des sciences et arts de Rennes.
Commission d'antiquités de la Côte-d'Or.
Société archéologique de Tours.
Société d'Herculanum, à Naples.
Académie royale de Turin.

Composition du bureau et de la commission d'impression en 1840.

Directeur —M. le M^qis^. DE S^te^.-MARIE, chevalier de la Légion-d'Honneur.
Président —M. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour Royale.
Vice-président —M. EDOM, inspecteur de l'Université.
Secrétaire-général —M. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut.
Secrétaire-adjoint —M. GERVAIS, avocat à la Cour Royale.
Trésorier —M. PELLERIN, professeur à l'école secondaire de médecine.

Commission d'impression.

MM. BOSCHER, DE BOISLAMBERT, ROGER, ÉDOM, LÉCHAUDÉ-D'ANISY, LETELLIER, DE CAUMONT, GERVAIS. — Le directeur et le président de la Société.

En 1841.

Directeur —M. le C^te^. DE BÉRENGER, membre de l'Institut des provinces de France, à Coutances.
Président —M. ÉDOM, inspecteur de l'Académie.
Vice-Président —M. THOMINE-DESMAZURES, avocat à la Cour royale de Caen.
Secrétaire-général —M. DE CAUMONT.
Secrétaire-adjoint —M. GERVAIS.
Trésorier —M. PELLERIN.

Commission d'impression.

MM. BOSCHER, ROGER, D'ANISY, DE BOISLAMBERT, PELLERIN, TRAVERS, GERVAIS, DE CAUMONT. — Le directeur et le président de la Société.

En 1842.

Directeur —M. FLOCQUET, correspondant de l'Institut, à Rouen.
Président —M. THOMINE-DESMAZURES.
Vice-Président —M. DUMÉRIL, ancien magistrat.
Secrétaire-général —M. GERVAIS, avocat à la Cour royale.
Secrétaire-adjoint —M. PUISEUX, professeur d'histoire au collége royal de Caen.
Sécrétaire perpétuel honoraire —M. DE CAUMONT.
Trésorier —M. PELLERIN.

Commission d'impression.

MM. ROGER, BOSCHER, TRAVERS, LÉCHAUDÉ, DANIEL, DE BOISLAMBERT, GERVAIS, PUISEUX, THOMINE-DESMAZURES, DE CAUMONT.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR L'ANCIEN DOYENNÉ DE VAUCELLES,

AU DIOCÈSE DE BAYEUX;

PAR M. F. VAULTIER,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CAEN.

DOYENNÉ DE VAUCELLES.

L'ancien *doyenné de Vaucelles* occupait la partie moyenne de l'*archidiaconé d'Hyesmes*, au diocèse de *Bayeux*, entre les doyennés de *Troarn* et de *Cinglais*.

Sa forme était comme une sorte de pentagone irrégulier, touchant l'*Orne* à l'ouest, et la *Dive* à l'est, sans limites naturelles sur les trois autres côtés.

La *Méance*, ruisseau un peu intermittent, est presque le seul cours d'eau de la contrée, dont il n'arrose que la lisière orientale. Un peu plus à l'est encore, le *Laison* n'en traverse qu'une espèce de court prolongement.

Le pays, à peu près tout en plaines, vastes et plus ou moins fertiles, a dû être défriché et habité de bonne heure, long-temps avant celui des côteaux boisés, auxquels il confine vers le sud.

Que si, par analogie à ce qui a été bien établi ailleurs pour le *Cinglais*, on voulait supposer que de même ici, la circonscription ecclésiastique fût le reste ou l'indice d'une ancienne circonscription administrative, et que le *doyenné de Vaucelles* aussi ait dû former une ancienne *vicairie politique*, nous ne combattrions point la vraisemblance de cette hypothèse,

que nous croirions seulement devoir compléter, en ajoutant, qu'apparemment alors, ce n'est pas *Vaucelles*, mais bien plutôt *Fontenay-le-Marmion*, qui devait en être le chef-lieu.

C'est à quoi semblerait nous conduire surtout cette observation : que la seigneurie dudit lieu de *Fontenay-le-Marmion*, outre son titre de *baronnie*, se trouve qualifiée aussi de celui de *vicomté*, dès le temps de sa première origine (XI^e^. siècle), c'est-à-dire, à une époque où il n'avait guère pu lui être appliqué que par substitution à celui de *vicairie*, comme on sait que la chose se pratiqua alors assez communément. (V. de La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 263.)

Après cette seigneurie de *Fontenay-le-Marmion*, les plus importantes du pays durent être celles de *Vaucelles*, d'*Ifs* et d'*Argences*, supposé que celle-ci en ait fait partie. Nous verrons qu'il y a contestation sur ce point. Comme toutes les trois tombèrent de bonne heure en *main morte*, c'est-à-dire en possession ecclésiastique, nous n'aurons à nous en occuper qu'en passant, et sans recherches de détail sur des mutations qu'elles n'ont pu subir.

Le doyenné de *Vaucelles* a eu un bel établissement monastique, celui de l'*abbaye de Fontenay-sur-Orne*. Il fut fondé sous les auspices du duc *Guillaume*, et sa dotation fut considérable. Son existence est antérieure à celle des abbayes du *Val* et de *Barbery*.

Les deux principales familles de la contrée sont celles que nous avons déjà trouvées de même au premier rang dans le *Cinglais*, c'est-à-dire les *Tesson* et les *Marmion*. Après ceux-ci, ou avec eux, y brillèrent les *Pont-Audemer*, les *Le Maréchal*, les *d'Argences*, les *Fitz Herbert*, les *Tilly*, les *Rabel*, et plusieurs autres encore, qui tous aussi y eurent leur part d'influence, et par conséquent leur ancienne et juste célébrité.

Il ne laisse pas d'exister dans le canton quelques localités dont le nom se lie à des souvenirs historiques d'une haute importance : *Croissanville*, où s'était posté le danois *Harold*, avant la bataille de *Corbon*, en 945 ; la *Méance*, *Argences* et *Valmeray*, mêlés à tous les détails connus de celle du *Val des Dunes*, en 1047, etc.

Plus anciennement, il n'avait pas manqué d'avoir sa part dans des événements maintenant inconnus, d'antiquités *romaines*, et même *gauloises*, dont les traces matérielles subsistent encore, à défaut de toute autre espèce de souvenirs. On remarquera comme telles :

Carte

Du Royenné de Vaucellen

sous au Mémoire de Mr Vaultier
sur l'histoire de ce pays.

(Extrait de la carte d'Outhier)

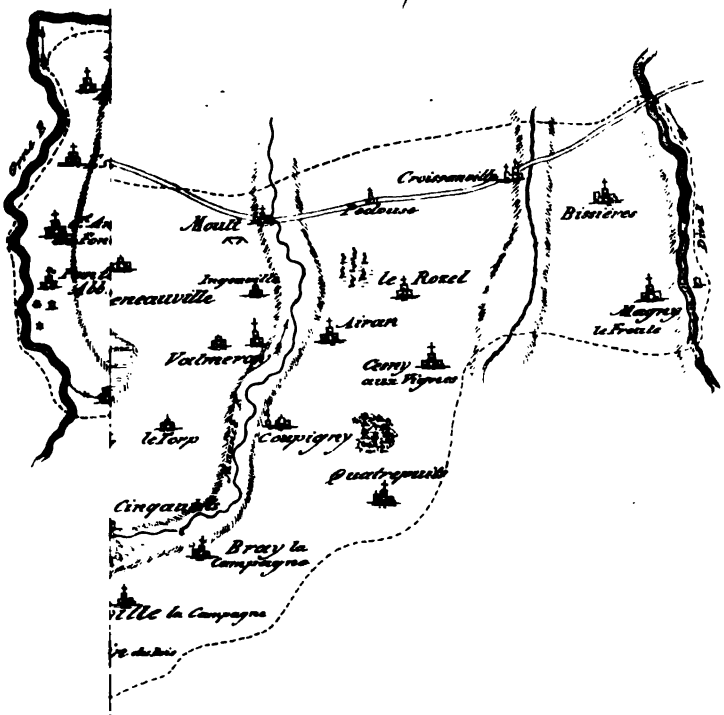

1°. La voie romaine, dite *chemin haussé*, qui en parcourt une partie vers sa lisière sud-ouest, dans la direction du *Val de Laize* à *Cintheaux* et *Renémesnil*.

2°. Les débris de constructions et vestiges de travaux romains, observés près de *St.-Sylvain* et ailleurs.

Et 3°. enfin, le fameux *tumulus*, récemment découvert auprès de *Fontenay-le-Marmion*.

A l'époque où la vigne était cultivée en *Basse-Normandie*, l'ancien doyenné de *Vaucelles* est la région où cette culture paraissait avoir le moins mal réussi. Les chartes du temps citent surtout, et quelquefois avec des termes d'estime assez marquée, les vignes et les vins d'*Airan*, d'*Argences*, de *Cesny-aux-Vignes*, d'*Allemagne* et de *Fontenay*. Il y avait des vignobles dans toutes ces localités au temps de *Guillaume-le-Conquérant* et des premiers *Tesson*, et probablement avant eux.

Tout le pays de *Vaucelles* (comme l'emplacement et les alentours de *Caen*, en général,) abonde en riches dépôts de pierre calcaire blanche, de diverses qualités, qui s'y exploitent surtout aux carrières d'*Allemagne* et de *Quilly*. Les unes et les autres doivent avoir été très-anciennement ouvertes. Celles d'*Allemagne* passent pour avoir fourni une partie des matériaux employés en constructions monumentales du moyen âge, en *Angleterre*, et l'usage de la pierre de *Quilly* s'est fait reconnaître à *Vieux*, au *Thuit*, à l'ancien *Lisieux*, ou ailleurs, dans quelques restes de bâtisses locales, dont quelques-unes doivent remonter au temps des *Romains*.

SEIGNEURIE DE FONTENAY-LE-MARMION.

La seigneurie de *Fontenay-le-Marmion* est probablement la plus ancienne du pays appelé *Doyenné de Vaucelles*.

Des quatre baronnies qu'on y compta d'abord, c'est la seule que les fondations religieuses du temps n'eussent pas fait tomber aussitôt en *main morte*.

Le titre de *vicomté* qu'on lui trouve attribué dès son origine, semble indiquer que ses titulaires avaient été, dès leur institution, les gouverneurs nés de cet arrondissement.

Les *Marmion* paraissent l'avoir possédée dès le principe. Elle fut probablement créée pour eux, et se para dès lors de leur nom.

Nous avons vu ailleurs que *Robert* (ou *Roger*) *Marmion* était qualifié seigneur de *Fontenay*, au temps de la conquête d'*Angleterre*, en 1066, et qu'un autre *Robert Marmion*, l'un de ses descendants, possédait encore le titre de cette même seigneurie en 1241 (V. nos Rech. sur le Cinglais, art. *Famille Marmion*, p. 95, etc.).

Il paraît cependant que dans l'intervalle, et plus d'un siècle avant cette dernière date, il y avait eu extinction de branche, ou dislocation de l'héritage, dont la meilleure partie dut être portée ailleurs, par le mariage de *Gersende Marmion* avec *Robert Tesson Fitz Erneitz II*, vers 1120? (Vid. ut supr., p. 96, etc. It. Gall. Christ. XI, Instr. col. 97 D, 334 E, et 335 D.)

L'effet de cette mutation subsistait sans doute encore, de manière ou d'autre, lorsque se fit la réunion du duché de Normandie à la couronne de France, *sous Philippe-Auguste*, en 1205, et ce dernier événement ne dut lui-même y porter aucune atteinte, puisque, dans cette grande crise, les *Tesson* s'étaient ouvertement déclarés pour la cause de la France, au point d'encourir la confiscation absolue de tout ce qu'ils possédaient en *Angleterre*. (De La Rue, Ess. etc., t. 2, p. 394.)

Un peu après l'extinction des *Fitz Erneiz*, vers 1315? on trouve la seigneurie de *Fontenay-le-Marmion* entre les mains des *Bertrand* de *Roncheville*, d'où, par deux mariages successifs, elle passa presque aussitôt en celles des *Garancière* et des *Montenay*. (H. de la m. d'H. p. 139, 142, 148, etc. It. De La Rue, Ess. etc., t. 1, p. 317, etc.)

Jean de *Montenay* la vendit en 1454 à *Thomas de Loraille*, qui la revendit lui-même, en 1473, à Jean *Bureau*, évêque de *Beziers* (De La Rue, Ess. etc., t. 1, p. 317 et 235).

Pierre de *Harcourt Beuvron* en possédait le titre en 1580. (H. de la m. d'H., p. 1193.)

Gillone de Harcourt, héritière aînée de sa branche, vers 1636, le transmit à sa fille, *Marie* de *Brouilly* de *Piennes*, qui le porta peu après dans la maison de *Guerchy*, où il est resté jusqu'à nos jours. (Id. 16, p. 1281.)

ABBAYE DE FONTENAY.

L'emplacement de l'abbaye de *Fontenay* se trouve sur la rive droite de l'*Orne*, à environ deux lieues au sud de Caen.

Ce fut un établissement de l'ordre célèbre de *St.-Benoit*.

Elle eut pour fondateur *Raoul Tesson I*, aidé de son frère *Erneiz*, suivis tous deux de plusieurs de leurs descendants, auxquels s'associèrent encore, alors ou plus tard, une foule d'autres pieux bienfaiteurs.

L'époque précise de sa fondation n'est point connue. Les premiers actes qui s'y rapportaient ont été détruits, et ceux qui ont été dressés depuis, pour en reproduire la substance, ne nous fournissent point les dates que nous désirerions y trouver.

Comme l'un d'eux mentionne les conseils et le consentement de l'évêque de *Bayeux*, *Hugues III*, qui siégea depuis l'an 1015, jusqu'en 1049, il est visible que c'est dans cet intervalle qu'elle doit se placer. M. *Lamare* et M. *De La Rue* en ont, l'un et l'autre, très-judicieusement fait l'observation.

Les pièces y relatives, actuellement subsistantes et connues, sont au nombre de deux principales, à savoir:

1°. Une charte de *Raoul Tesson III*, que l'on croit de l'an 1070.

2°. Une autre de *Robert Fitz Erneiz VI*, que l'on rapporte à l'an 1217.

Elles ont pour objet respectif de résumer, confirmer et compléter les actes de dotation et libéralités, faites jusqu'alors à l'abbaye de *Fontenay*, par les deux branches de la famille *Tesson*.

La première nous fait connaître:

1°. Que par le conseil et l'autorité du souverain pontife, avec l'approbation du duc *Guillaume-le-Conquérant*, et *celle de Hugues, évêque de Bayeux*, du consentement de son épouse *Albérède*, et de tous ses barons et amis, *Raoul Tesson I*, fils de *Raoul d'Anjou* et d'*Alpaïde*, avait fondé, en l'honneur de Dieu, et sous l'invocation de *St.-Etienne, premier martyr*, pour la rémission de ses péchés, le salut de son ame, et le soulagement de celles de tous ses parents, le monastère situé au lieu vulgairement dit de *Fontenay*, auquel il avait donné entr'autres objets,

toute la terre qu'il possédait dans la vallée dudit *Fontenay*, depuis le chemin qui descend de *May*, et conduit à *Etaveaux*, jusqu'à la rivière d'*Orne*, et en-dedans ou en-dehors de là, des églises, des moulins, des vignes, des droits sur la forêt de *Cinglais* et le marché de *Thury*, etc., etc. Le tout énuméré en grand détail, et très-exactement désigné.

2°. Qu'après la mort dudit *Raoul Tesson I*, *Raoul Tesson II*, son fils, confirma toutes ces concessions, y en ajouta, de concert avec son riche vassal, *Hellouin*, beaucoup d'autres nouvelles, et des plus importantes, que la charte détaille avec le même soin; et qu'il y fit installer, comme premier abbé, un digne religieux de l'abbaye de *Lire*, choisi à cet effet par le duc *Guillaume*, avec approbation de l'évêque *Odon*, son frère, etc,

3°. Qu'au décès dudit *Raoul Tesson II*, la viduité de sa femme *Mathilde*, et la minorité de son fils, *Raoul Tesson III*, encourageant le mauvais vouloir de quelques *barons*, mécontents et jaloux de tant d'avantages accordés à un établissement ecclésiastique, au détriment des anciens fiefs militaires, et plusieurs d'entr'eux prétendant revenir sur des concessions faites, le duc, informé du tout, et ne voulant pas souffrir qu'il fût porté atteinte à l'existence d'un établissement dont il avait provoqué et favorisé la création, donna ordre à Richard, *vicomte d'Avranches*, de faire procéder, devant l'abbé de *St.-Etienne de Caen*, à une enquête relative à l'état desdites concessions (dont les titres avaient été soustraits), et que le résultat de cette enquête fut de rétablir les choses dans l'état où elles avaient dû se trouver avant le mouvement desdits barons.

Nous apprenons par la seconde :

1°. Que *Robert Fitz Erneiz I*, neveu de *Raoul Tesson I*, avait fait certaines donations à l'abbaye de *Fontenay*, pour le salut de son ame et celui des ames de sa femme *Hadvise*, et de tous ses parents *ascendants* et *descendants*, avec la clause, qu'en quelque lieu qu'il mourût, son corps serait rapporté et inhumé dans ce monastère.

2°. Que ce même *Robert I*, ayant été tué en *Angleterre*, le roi *Guillaume*, en exécution de la stipulation susdite, en avait fait rapporter ses restes, qui, par les soins de son frère *Raoul*, avaient été en effet ensevelis dans le cimetière de ladite abbaye, où furent transportés en même temps ceux de son père *Erneiz*, qui avaient été précédemment déposés en celui de l'église de *St. Martin*.

3°. Qu'à cette occasion, *Hadvise*, veuve dudit *Robert I*, et *Raoul*, son frère, firent à la même abbaye, au nom du jeune *Robert II*, une foule d'autres donations, en terres, églises, dixmes de vignes, de moulins et de métairies, droits sur le marché de *Thury* et sur *sa part* de la forêt de *Cinglais*, etc., etc,, lesquelles donations furent, par la suite, confirmées, et grandement augmentées encore, par ledit *Robert II* et *Gersende Marmion*, sa femme, suivant le conseil du roi *Guillaume* et de la reine *Mathilde*, et à la prière de *Raoul*, oncle dudit *Robert*, qui fit alors rapporter et inhumer, auprès de tous ses proches, le corps de son aïeule, *Hadvise d'Aunou*, femme d'*Ernest Tesson*, qui, à sa mort, avait été déposé en celui de la paroisse de *Culay;* après quoi, de toutes les susdites concessions, anciennes ou nouvelles, il fut dressé, par ordre dudit *Robert II*, une charte très-circonstanciée, dont copie existe, insérée tout au long, dans celle où nous puisons ces détails.

4°. Qu'une difficulté s'étant élevée dans la suite, en présence de l'évêque de *Bayeux*, *Robert des Ableges*, entre *Robert Fitz Erneiz VI* et l'abbé de *Fontenay*, sur la nature et l'étendue de quelques-uns des droits aliénés par les devanciers susmentionnés dudit *Robert VI*, ce dernier, après quelque contestation, prit le parti de tout ratifier largement, non sans y ajouter encore un bon nombre de nouvelles donations, dont le détail, joint à celui des actes auxquels il se réfère, forme une autre grande masse d'ensemble, qu'on croirait combinée à dessein de faire une sorte de pendant au tableau des concessions de la branche aînée, tel qu'il existe résumé dans la charte de *Raoul III*. (V. Gall. Christ. XI, col. 413, etc. It. ibid. Instr. col. 61, etc., et 333, etc.)

Les noms des églises concédées dans ces chartes, sont :

1°. De la part de la branche aînée :

S.-André et *St.-Martin* de *Fontenay* (moitiés), *Boulon* et *Essay* (entières), *Clécy*, *St.-Lambert*, *St.-Sauveur de la Villette*, *St.-Médard* et *Cahan* (moitiés), *Mesnil-Hubert*, *St.-Jean de Rouvrou*, *St.-Vast* et *Acqueville* (entières), *Barbery* et *Cingal* (un quart), et *Crocy* et *N.-D. de Rouvrou* (moitiés).

2°. De la part des *Fitz Erneiz:*

St.-Martin et *St.-André* de *Fontenay* (autres moitiés), plus les chapelles de *Troteval* et de *Verrières*, *Cesny* (entière), *Clécy* et *St.-*

Médard (autres moitiés), *N.-D. de Culay* (entière), plus la chapelle de *St.-Georges* dudit *Culay*, et *St.-Pierre de Grimbosq* (entière).

Ces notions, comme on voit, se rapportent, et ont dû se rapporter exclusivement, aux circonstances de la fondation et de la dotation primitive de l'abbaye.

Les documents nous manquent sur presque tous les autres points de son histoire.

Il est connu que la dédicace de l'église fut faite en 1055, et que le premier abbé fut institué au temps de *Raoul Tesson II*, probablement peu de temps après. (Gall. Christ. XI, col. 413, C, et 414 A. It. Ibid., Instr. 64 E.)

Les savants Bénédictins y ont compté une suite de 38 abbés, dans un espace d'environ 660 ans.

Les 25 premiers furent *réguliers*,

Tous les autres ont été *commendataires*.

L'avant dernier de ceux-ci fut le célèbre *Pierre Daniel Huet*, précédemment *évêque d'Avranches*, auteur des *Origines de Caen*, etc. Il mourut en 1721, et laissa pour successeur, à *Fontenay*, son neveu, Michel-Gabriel *Piédoux* de *Charsigné*, honorablement connu pour y avoir introduit la réforme dite de *St.-Maur*.

Il est de tradition que l'abbaye de *Fontenay* a été souvent ruinée et pillée. On n'ajoute aucuns détails. L'entreprise des *barons* mécontents, au temps de *Raoul Tesson III*, doit être pour quelque chose dans ces souvenirs. Il y a eu probablement d'autres désordres, au temps des guerres du protestantisme, et peut-être aussi à plusieurs autres époques intermédiaires. Nous sommes dépourvus de toute espèce de renseignements sur ce sujet. Il ne nous est rien resté des registres dits *Acta memoranda*, dans lesquels, suivant l'usage commun de leur ordre, les religieux de *Fontenay* devaient avoir consigné la mémoire des événements qui ont pu s'y rapporter.

Nous ignorons de même quelle part, après leur affiliation à la congrégation de *St.-Maur*, les religieux de *Fontenay* ont pu prendre aux travaux historiques de cette savante compagnie. Leurs rapports avec *Huet* avaient dû les disposer d'avance aux recherches les plus ardues en ce genre ou en tout autre. Déjà de son temps, un religieux de *Fontenay*,

Jacques Graindorge, se vantait d'avoir fait plusieurs hautes découvertes scientifiques, entre lesquelles figurait surtout la *mesure des longitudes*. Il paraît qu'il y avait moins de science réelle que d'*illusion astrologique* dans son fait. (V. Huet, Origin., etc., p. 376, etc.)

N. B. Il a existé à une époque antérieure, et dans une autre contrée, sur l'Orne ou près de l'Orne, une autre abbaye de *Fontenay*, différente de celle de *Fontenay* près Caen, avec laquelle il faut se garder de la confondre, comme l'ont fait quelques légendaires du XII^e^ siècle, faute d'examen suffisant.

Celle-ci avait été fondée par *St.-Evremond*, qui en fut le premier abbé. Il dut y être inhumé vers l'an 720. Les *Normands* ruinèrent et détruisirent ce même *Fontenay*, dans le cours de leurs guerres d'invasion, vers l'an 900. De tout quoi il suit, que s'il y avait identité réelle, le *Fontenay* des *Tesson* ne serait, au fait, qu'une continuation ou un renouvellement de celui dudit *St.Evremond*.

Mais on remarque : que cette fondation première eut lieu sous les auspices des évêques de *Séez ;* qu'à une demi-lieue de son monastère de *Fontenay*, *St.-Evremond* en avait fondé aussi un autre de *St.-Didier ;* et que l'un et l'autre étaient attenants à un territoire appelé, en latin du temps, *Exeunicæ* ou *Exiviæ ;* toutes circonstances étrangères à *Fontenay* près Caen, et qui paraissent au contraire se rapporter sans difficulté à un autre *Fontenay*, situé à deux lieues au nord de *Séez*, près de la forêt d'*Ecouves*, à laquelle confine aussi un village de *St.-Didier*.

Ces dernières observations sont décisives, et prouvent suffisamment qu'il s'agit de deux objets distincts, et entre lesquels il n'y a jamais eu rien de commun, que la ressemblance des noms. (Gall. Christ. XI, col. 413 E, et 712 A, etc. It. Lamare, Man. de Fontenay, etc.)

Le *Neustria Pia* s'est trompé sur ce point. (p. 79.)

L'abbaye de *Fontenay* près Caen fut visitée en 1250, par l'archevêque de *Rouen*, *Odon Rigault*. Il s'y trouvait alors 33 religieux. (De Caumont, Visite Past., etc., p. 31.)

COLLÉGIALE DE CROISSANVILLE.

Cette fondation n'est que du milieu du XIV^e^. siecle, et fut l'œuvre de

Jean de Pont-Audemer, seigneur dudit lieu de *Croissanville* et de plusieurs autres localités, en Normandie et ailleurs.

Il en conçut le projet, proposa d'en faire tous les frais, et obtint bulle d'autorisation conforme, du pape *Clément VI*, à la date de l'an 1352.

L'installation eut lieu en 1354. (V. Harmant, Hist. du Dioc. de Bayeux, p. 282, etc.)

La fondation, telle que l'explique la bulle susdite, ne fut proprement qu'une sorte de transformation de l'église paroissiale, au service de laquelle furent attachés six chanoines, associés aux fonctions curiales, etc. (V. Id., ibid., loc. cit.)

Leurs revenus provenaient des dixmes des paroisses de *Croissanville* et *Avenay*, et de quelques portions de terres et rentes censives, aumônées, celles-ci partie en grains, et autre partie en redevances de deniers.

Cette dotation, peu considérable à son origine, avait subi plus tard une diminution, qui, au bout d'environ trois siècles, força de réduire le nombre des chanoines de six à trois, alors encore assez faiblement rétribués. (V. note du Trésor. Maupas, ap. Lamare, Man. de Font., etc. loc. propr.)

Il s'est conservé dans le pays plusieurs plaisanteries populaires sur cette pauvreté des chanoines de *Croissanville*, et leurs prétentions aux talents pour la musique d'église, entre autres ce dicton attribué au roi *Henri IV*, traversant la contrée : « Qu'il n'avait jamais entendu des chanoines si mal « rentés chanter si haut. »

La fondation était récente au temps de la rédaction du *Livre Pelut*, qui la cite comme telle. (V. Béz., loc. propr., p. 71.)

GRANDES FAMILLES DU PAYS.

FAMILLES TESSON ET MARMION.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés ailleurs sur ces deux familles, nous dispensent de nous en occuper ultérieurement ici. C'est dans les Recherches sur le *Cinglais* que nous avons dû placer d'abord les articles qui les regardent, et nos lecteurs les y retrouveront au besoin. (V. Rech. sur le Cingl., etc., art. Fam. Tesson, p. 78, etc., et art. Fam. Marmion, p. 94, etc.)

Cependant le rôle que ces mêmes familles ont joué dans cette autre contrée de *Vaucelles* ne nous permettait pas de les y passer sous silence, et c'est aussi par leurs noms que nous avons dû ouvrir la liste de ceux qui y ont tenu les premiers rangs.

Les *Tesson* d'abord y ont eu de grandes possessions, et notamment une paroisse, qui, dès ce temps, avait emprunté d'eux son surnom particulier. C'est là qu'ils ont voulu avoir aussi leur établissement spécial de prière et de sépulture, et qu'ils ont à cet effet, comme on l'a vu, fondé leur grande et belle abbaye de *Fontenay*.

Les *Marmion*, d'autre part, ont appartenu plus spécialement à la contrée. Ils y ont possédé leur fief principal, une paroisse surnommée aussi de leur nom, leur château-fort, et leur ancienne qualification de *vicomtes*, unie à la baronnie du lieu.

C'est à ces titres qu'ils nous ont paru, les uns et les autres, devoir occuper la place que nous leur assignons ici.

Sur le surplus, tout a été dit, et nous n'avons aucunement à y revenir.

FAMILLE DE PONT-AUDEMER.

Cette famille, l'une des plus illustres de l'ancienne Normandie, eut pour chef un guerrier de race Danoise, nommé *Torf*, dont le nom se retrouve attaché à plusieurs localités du pays. (V. Will. Gemet, lib. VII, cap. XXVII. ap. Duch., p. 312.)

Ce même *Torf* eut pour fils *Turolf* (ou *Thouroude)* de *Pont-Audemer*, qui, avec la chatellenie de ce nom, posséda aussi *Brotonne*, *Beaumont*, et plusieurs autres seigneuries. (V. Chronic. Pratell., ap. Delaroq. Hist. de la M. d'Harc., Preuves, t. 3, p. 21.)

Ledit *Turolf* avait épousé *Weve* (ou peut-être *Dudeline)*, l'une des sœurs de la célèbre duchesse *Gonnor*, d'abord maîtresse, et ensuite épouse du duc *Richard I.* (V. id., ibid., etc.)

Il fut chargé de l'instruction du jeune duc *Guillaume*, et s'acquitta de cet emploi avec un dévouement des plus remarquables. Par là même, il encourut la haine des ennemis de ce prince, et périt assassiné de leurs mains (vers 1039?). (V. Will. Gemet, lib. 7, cap. 2, ap. Duch., p. 268 A, etc.) (1)

(1) En cette qualité de gouverneur du jeune duc, et pour le fait de l'assassinat dont il fut victime,

Son fils aîné, *Onfroy de Veulles* (*Humfredus de Vetulis*), recueillit, après lui, son héritage, et se recommanda de même par sa fidélité aux intérêts du jeune duc.

Il contribua surtout à le défendre contre la révolte de *Roger de Toëny*, seigneur de *Conches*, etc. (descendant d'un oncle de *Rollon*), dont on peut lui attribuer la défaite, puisqu'elle fut l'œuvre des forces qu'il mit en mouvement contre lui. (V. id. ibid., cap. III, p. 268 D.)

Roger de Beaumont, son fils, surnommé *à la barbe*, commandait l'expédition, et eut la principale part à ce succès. (V. id. ibid., loc. cit.)

Quelques-uns ont pensé que ce fut à cette occasion, et comme en actions de grâces de cette victoire, qu'avaient été fondées, soit par *Onfroy*, soit par son fils *Roger* susdit, les deux abbayes de *Préaux* (au diocèse de Lisieux). Une charte de *St.-Pierre-de-Préaux* fournit la réfutation de cette conjecture, en énonçant formellement que cette fondation eut lieu *avec l'assentiment* du duc *Robert* (le Magnifique), par conséquent de son vivant, et avant l'avénement de son fils. (V. Gall. Christ., t. II, instr. col. 199 D, etc.)

Roger de Beaumont avait épousé *Adeline*, fille de *Valeran*, comte de *Meullent*, par laquelle l'héritage de cette famille passa peu après dans la sienne. Il en eut deux fils, *Robert* et *Henri*, qui devinrent ainsi les tiges des deux races puissantes des comtes de *Meullent Leicester* et de *Meullent Warwick*. (V. Will. Gemet, lib. 7, cap. 4, p. 269 A.)

La Chronique de *Préaux* dit de ces deux frères :

« Isti... fuerunt strenuissimi viri, potentes in armis, ac fortissimi bel-
« latores; fueruntque in conflictu Anglicano, cum duce Normanniæ,
« *Wilhelmo conquestore*,... Cum eo in Normanniam ad propria remea-
« runt, et in omni vitâ suâ eidem duci contra omnes fuerunt fidelissimi ... »
(V. Chronic. Pratell., p. 21, loc. cit., etc.)

Nous ne voyons pas qu'aucuns de ces premiers seigneurs de *Pont-Audemer* aient rien possédé dans nos environs de Caen, au diocèse de Bayeux. Il en est autrement de ceux dont il nous reste à parler.

1°. *Henri de Pont-Audemer*, année 1200, obtient du roi *Jean-Sans-*

Orderic Vital, au lieu de *Turolf*, nomme *Turketil*, son frère, autre fils de *Torf* (lib. 7, ap. Duch., p. 656 C.). Il y a erreur probable. Nous avons dû suivre l'auteur le plus rapproché de l'époque, comme ayant dû être le mieux informé de l'événement.

Terre la concession de la halle de Caen, moyennant une redevance annuelle de dix besans d'or. (V. De La Rue, Annal., etc., loc. prop.)

2°. *Robert de Pont-Audemer*, année 1219? concourt à la dotation de l'église collégiale du *St.-Sépulchre de Caen*, par la fondation d'une prébende, dite de la *Mare*, et le don d'une maison sise rue des *Cordes-St.-Gilles*. (V. Huet, Orig., etc., p. 94 et 223.)

3°. *Henri de Pont-Audemer*, 1252, donne à l'*Hôtel-Dieu* de Caen un trait de dixme à *Hérouville*. (V. De La Rue, Essais, etc., t. 1, p. 365.)

4°. *Henri de Pont-Audemer* (le même), 1254, se trouve alors possesseur d'une maison sise rue de *Bretagne*, à Caen. (V. l'Ech., Antiquaires, etc., t. VII, p. 288.)

5°. *André de Pont-Audemer*, 1280, cité dans un acte de vente à l'Hôtel-Dieu de Caen, aux territoires de *Montaigu*, *Vaucelles* et *Lavalette*, y apparaît en qualité de *seigneur principal du lieu*. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 283.)

6°. *Jean de Pont-Audemer*, vers l'an 1350? figure au *Pouillé* du diocèse de *Bayeux*, comme y possédant le patronage des paroisses de *Croissanville*, *Cesny-aux-Vignes*, et *Cinq-Autels*, tous au doyenné de *Vaucelles*. (V. Béz., Hist. somm. App. loc. pr., p. 44 et 46.)

7°. *Jean de Pont-Audemer* (le même), année 1352, obtient une bulle du pape *Clément VI*, pour la fondation de la collégiale de *Croissanville*, qu'il se charge de doter à ses frais, et à laquelle il concède, entre autres choses, les dixmes des paroisses de *Croissanville* et d'*Avenay*, aux doyennés de *Vaucelles* et d'*Evrecy*, — qualifié des titres de seigneur du *Quesnay* et *Châteauneuf* en *Guyenne*, etc. (V. Harmant, Hist. du Dioc. de Bayeux, p. 282, etc.)

8°. *Jean de Pont-Audemer* (le même?), année 1378, avait sa demeure au château de Caen, où il possédait aussi des terrains, qu'il aliéna par contrats de fieffe, à divers particuliers, comme emplacements à bâtir, — qualifié *sire Du Quesnay* et *chevalier d'honneur du roi*. (V. Huet, Origin., etc., p. 41.)

9°. *Robert de Pont-Audemer*, 1412, donne à l'abbaye de *St.-Trinité* de Caen, le manoir de *Courtonne*, assis en la paroisse *St.-Gire* (sic), avec maisons, masures et jardin y attenant. (V. l'Ech. Ant., etc., t. 8, p. 214.)

Il est connu que les seigneurs de *Pont-Audemer* ont conservé leur hôtel au château de Caen, jusqu'à l'an 1515, époque où toutes les maisons particulières y existantes durent être démolies par ordre du gouverneur. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 93.)

Quant au fief et manoir de *Courtonne*, il paraît qu'ils ne l'ont possédé que transitoirement, au XIV°. siècle, et seulement à titre de fieffe de l'évêque de *Lisieux*, qui s'y était réservé *droit de gite*, pour sa personne et pour sa maison. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 307, etc.)

L'hôtel avait son entrée sur la *rue Basse-St.-Gilles*, et était accompagné de prés et jardins, avec droit de pêche sur la rivière. (V. Huet, Origin., etc., p. 138; et De La Rue, Ess., etc. ut supr.) (1)

Les *Pont-Audemer* ont possédé aussi à Caen une maison, rue aux *Seulles* (aujourd'hui rue des *Quais*), et des terres à *Hérouville*, *Louvigny*, et autres localités des environs. La maison de la rue aux *Seulles* était *bien de femme*, et leur avait été apportée par mariage. (V. Huet, Origin., etc., p. 138; et l'Ech. Antiq., etc., t. VII, p. 395.)

Nous perdons les traces de l'existence de cette famille vers le commencement du XVI°. siècle.

Celles de son établissement parmi nous, comme aussi celles de son origine, et de ses rapports avec les anciens *Pont-Audemer de Beaumont*, etc., paraissent ne pouvoir être aisément retrouvées.

Ses armoiries étaient de gueules, au pont d'argent, surmonté d'un lion d'or passant, que d'autres disent être un léopard (V. Dumoul., Hist. de Norm. App. p. 8; et De La Roque, Hist. de la M. d'Harc., t. 1, p. 38.)

FAMILLE LE MARÉCHAL (dite aussi DE VENOIX).

Cette famille est des plus anciennes de la Normandie, et l'une de celles qui se sont fait un nom propre du titre de leurs fonctions.

Elle possédait un fief à *Venoix*, et à ce fief était attaché l'emploi de surveiller les écuries du duc, et par suite, tout ce qui tenait à la récolte des foins que devaient lui fournir les grandes prairies de *Caen*, de *Venoix* et de *Louvigny*, etc.

(1) M. *De La Rue* qui a tracé le tableau des mutations du fief de *Courtonne*, ne fait aucune mention de celle par laquelle il aurait passé, comme on l'a vu, des mains des *Pont-Audemer* en celles de l'*abbesse de St°.-Trinité* de *Caen*, en 1412. (V. De La Rue, Ess., etc., ut supr.)

En raison de cet office, le possesseur du fief susdit était qualifié *maréchal de Venoix*, ou *maréchal de la prairie*, et son fief était dit *fief de Venoix*, ou *fief au maréchal* (V. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 372, etc. Id., Mém. sur la prairie de Caen, an 12, p. 10, etc.).

De là le nom que cette famille avait pris dans le temps où elle n'en avait pas d'autre.

La famille de Venoix, par la situation et par le nom même de son fief, appartenait au doyenné de *Maltot*, où nous pourrons la retrouver plus tard.

Elle a d'ailleurs été possessionnée aussi au doyenné de *Vaucelles*, et c'est à ce titre que nous devons en parler d'abord ici.

A l'époque de la fondation de nos deux grandes abbayes de Caen, *Milon Le Maréchal* et sa femme *Létheline* possédaient, à *Vaucelles*, une terre, avec un moulin et des droits sur l'église.

La duchesse *Mathilde* acheta d'eux le tout, pour en faire aussitôt concession à son abbaye de *St*e.-*Trinité*. (V. Gall. Chr., t. xi, instr. col. 60 A et 69 A.)

Milon et *Létheline* avaient deux ou plusieurs fils (probablement *Osbern* et *Girard*), et une fille nommée *Béatrix*, alors mariée. (V. Neust. Pia, p. 628 et 634.)

Les actes confirmatifs de la fondation nomment aussi subséquemment plusieurs autres personnages de cette famille, fils, descendants ou collatéraux dudit *Milon*, mais ils ne les citent que pour des faits de concession (ou vente), plus ou moins insignifiants en eux-mêmes, et d'ailleurs étrangers à notre objet (Id., p. 634, 635 et 645).

Cette famille s'était fait un établissement important en Angleterre, à la suite de la conquête, et nous y trouvons, en 1160, *Guillaume Le Maréchal*, dit le *Vieil*, qualifié *maréchal du roi d'Angleterre*, et cité comme ayant épousé une héritière du comté de *Pembrockc*, qui passa ainsi à ses cinq fils d'abord, et ensuite à un de ses neveux. (V. Monastic. Anglican. pass., t. 2, p. 956, et t. 3, Additam., p. 63. De La Roque, Hist. de la M. d'Harc., t. 1, p. 233, etc., et t. 2, p. 2048. Et De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 280.)

Son fils aîné *Guillaume*, dit le *Jeune*, avait épousé *Aliénor*, reine douairière d'Angleterre, et veuve du roi *Jean* (De La Roque, Hist., etc., loc. supr. cit.).

Cette famille, ou au moins la descendance de sa branche aînée, paraît s'arrêter, en France, au XIV^e^. siècle, époque où on trouve son fief de *Venoix* passé aux mains des seigneurs de *Gros-Parmy*, etc. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 372.)

Les *Le Maréchal*, descendants de *Milon*, portaient les armoiries de Gueules, à une bande fuselée d'or. (V. De La Roque, loc. cit., p. 234.)

FAMILLE D'ARGENCES.

Les membres de cette famille ont dû apparemment posséder autrefois la seigneurie de laquelle ils avaient pris leur nom.

En ce cas, il faudrait supposer qu'elle était bientôt sortie de leurs mains, puisqu'à la date de 996, nous la trouvons en celles du duc *Richard I*, qui en dispose, comme propriétaire, pour en doter son abbaye de *Fécamp* (V. Neustr. Pia, p. 208, etc.).

Il paraît que dès lors elle portait le titre de *baronnie*, qu'elle a toujours gardé depuis, et en souvenir duquel quelques-uns se sont encore qualifiés *barons d'Argences*, fort long-temps après que leurs aïeux, anciens possesseurs du fief, y furent devenus étrangers. (V. notre article : *Paroisse d'Argences*, ci-après, loc. propr.)

La famille susdite *d'Argences* a en revanche possédé ailleurs, dans la suite, plusieurs autres seigneuries, notamment celle du *Bois-Roger*, au lieu de *Cléville*, et celle de *St.-Germain-l'Angot*, dont une de ses branches entra en possession par mariage, en 1370, et de laquelle elle finit par prendre le nom. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 373. Et De La Roque, Hist. de la M. d'Harc., p. 1172.) *Cléville* est sis au doyenné de *Troarn*, et *St.-Germain-l'Angot* en celui de *Cinglais*. Nos articles de recherches en fourniront mention, chacun en son lieu.

Plusieurs *sires d'Argences* sont cités pour des donations plus ou moins importantes, faites principalement aux abbayes de *St^e^.-Trinité* et de *St.-Etienne* de *Caen*, et à celles du *Val-Richer* et de *Troarn*. *Roger*, l'un deux, avait fondé un *prieuré de Bois-Roger*, en sa seigneurie de ce nom, au lieu de *Cléville*. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 18 et 66. Gall. Chr., t. 11, col. 446 B, et 447 C. Et De La Roque, loc. cit., t. 2, p. 373).

Trois chevaliers *d'Argences* figurent aux listes de la première croisade, avec le duc *Robert Courte-Heuze*. (V. Dumoul, Hist., etc., Append., p. 6.)

Les grandes abbayes de *Fécamp* et de *Jumièges* eurent des abbés de ce nom, aux dates de 1107, 1177 et 1192. (V. Gall. Chr., t. 11, col. 196 A, 208 E, et 209 C.)

On remarque plus spécialement :

Richard d'Argences, qui présida l'échiquier à Rouen, en 1213. (V. De La Roque, Hist. de la M. d'Harcourt, p. 590 et 1172).

Geoffroy, qui fut sénéchal de *Lisieux*, en 1328. (V. l'Ech. Antiq., etc., t. 7, p. 249.)

Et *Pierre*, en qui commença une nouvelle famille, dite de *St.-Germain-l'Angot*, par suite de son mariage avec l'héritière de la seigneurie de ce nom, vers 1370. (V. De La Roque, etc., p. 591 et 1172 ; et nos art. spéciaux au doyenné de Cinglais, p. 151, etc., et 284, etc.)

La maison *d'Argences* portait de gueules, à la fleur de lys d'argent. (V. De La Roque, loc. cit., p. 1172.)

FAMILLE DE TILLY.

Nous avons dû parler sommairement de cette famille, dans nos Recherches sur le Cinglais, en raison de ses rapports d'alliance avec les *Tesson*, les *Tournebu* et les d'*Harcourt*, anciens maîtres du pays. Nous devons nous en occuper ici de nouveau pour elle-même, et relativement à la contrée où elle semble avoir eu son établissement primitif.

L'historien de la maison d'*Harcourt*, qui s'est livré à quelques recherches sur cette famille de *Tilly*, prétend rapporter son origine à un certain *Onfroy*, de race Danoise, qu'on trouve commandant le château d'*Hastings*, en 1068. (V. Hist. de la M. d'Harcourt, p. 789.)

Cette opinion nous paraît fort peu plausible. *Orderic Vital*, cité pour garant, dans tout ce qu'il a dit de cet *Onfroy* et de ses fils, les représente constamment en rapport avec le pays d'*Ouche*, l'abbaye d'*Ouche*, et une paroisse de *Telliolo*, qui nous paraît devoir être, sans nul doute, celle du *Tilleul* en *Ouche*, et non pas notre *Tilly* (la Campagne), ni aucun autre lieu du même nom. (V. Ord. Vit., ap. Duch., p. 490, 512, 600 et 669).

On remarquera en passant que ce même *Onfroy* fut un de ceux qui, sur les instances de leurs femmes, abandonnèrent l'entreprise de la conquête, et s'en revinrent en Normandie; à raison de quoi le roi *Guillaume* leur retira les *honneurs* qu'il leur avait déjà accordés en Angleterre, et qu'il ne voulut rendre dans la suite, ni à eux, ni à leurs héritiers. (V. id., ibid., p. 512, ut supr.)

Après *Onfroy* et ses fils, le sieur De La Roque cite *Guillaume* et *Jean* de *Tilly*, deux frères, l'un évêque d'*Avranches*, en 1181, l'autre croisé avec *Philippe-Auguste*, en 1190. (V. Hist. de la M. d'Harc., ut supr., p. 789.)

Quant à l'évêque, nous ne savons qu'en dire, si ce n'est que le Gallia Christiana n'en fait aucune mention, à moins toutefois que ce ne fût *Guillaume I*, qu'il place en 1182, et auquel il attribue le nom de *Burellus*, si étranger à celui de *Tilly*. (V. Gall. Christ., t. 11, col. 482 D.)

Pour ce qui est du guerrier de la troisième croisade, établi ou non, le fait est de peu d'importance, et s'efface entièrement devant cet autre bien constaté :

Que, sur les listes de la première, la famille de *Tilly* ne fournit pas moins de *cinq* de ses membres, y compris un collatéral, surnommé *de St.-Germain*. (V. la liste des Crois., ap. Dumoul., Hist., etc. App., p. 2 et 5.)

Au XII^e^. siècle, nous trouvons d'abord :

Othon de *Tilly*, avec ses fils, *Guillaume* et *Gislebert*, etc., qualifiés seigneurs de *Burcy* et de *Montchamps*, et cités comme bienfaiteurs de l'abbaye de *Troarn*, aux dates de 1101 et 1127. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 304 et 371.)

Puis, en 1135 et années suivantes, *Guillaume* de *Tilly*, dit *Fitz Jean*, baron de l'échiquier, justicier itinérant, et grand sénéchal de Normandie, sous le duc *Henri II* (V. id., ibid, t. 1, p. 101 et 375, note; et t. 2, p. 247).

Après ce dernier, son fils *Henri*, enrichi par plusieurs grands héritages, tant en France qu'en Angleterre, fut un des seigneurs les plus puissants de son temps, et posséda, entre autres, la terre de *Fontaine-Henri*, qui a emprunté de lui son surnom. On le trouve cité vers 1206, pour un testament contenant des legs d'armures, etc., en faveur des *Templiers*,

et stipulant pour l'abbaye d'*Ardennes* un don de brebis et de chèvres, qu'il avait fait venir de *Séville*. (V. id., ibid., t. 1, p. 375, etc., note. Et t. 2, p. 323 et 416.)

En 1205, à l'époque de la confiscation de la *Normandie* sur le fameux *Jean-sans-Terre*, *Jean* de *Tilly Blaru* fut un des premiers à reconnaître le roi *Philippe-Auguste*, et à lui faire hommage de ses fiefs. (V. Hist. de la M. d'Harc., t. 1, p. 985.)

Dans le même temps, *Pierre* de *Tilly* avait suivi la même ligne de conduite, et rendu au roi d'importants services, dont il fut récompensé par le don de plusieurs terres, et par les emplois de *bailli*, *gouverneur* et *sénéchal* de Caen. Il fut fondateur d'un prieuré de *Fribois*, à la date de 1210. (V. Hist. de la M. d'Harc., t. 1, p. 789. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 365; et t. 2, p. 257. Et l'Ech. Antiq., etc., t. VII, p. 13, 107, 132, 282 et 345; et t. 8, p. 450.)

Gautier de *Tilly*, à la même époque, s'était aussi dévoué à la cause de la France, et en fut de même honorablement récompensé. (V. Hist. de la M. d'Harc., ut supr. loc. cit.)

Les mentions subséquentes sont de peu d'importance. On remarquera encore:

Jean de *Tilly*, siégeant à l'échiquier de Normandie en 1268. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 87.)

Jean de *Tilly*, bienfaiteur de l'abbaye de *Troarn*, en 1319. (V. id., ibid., t. 2, p. 374.)

Et *Jean* de *Tilly* de *Chamboy*, tué à la bataille d'*Azincourt*, sous *Charles VI*, en 1415. (V. Hist. de la M. d'Harc., t. 1, p. 790.)

Deux personnages de ce nom de *Tilly* figurent plus tard dans la Recherche de *Montfaoucq*, aux élections de *Bayeux* et de *Valognes*, à la date de 1463. (V. Labbey De La Roque, Recherche de Montf., loc. propr.)

La famille subsiste jusqu'à présent dans la branche de *Tilly Blaru*, à laquelle appartient un honorable député de notre département.

Les anciens seigneurs de *Tilly* ont été cités ci-dessus comme bienfaiteurs de *Troarn*. Ils figurent de même entre ceux des abbayes de *St.-Etienne* de *Caen* et d'*Ardennes*, aux XI^e^., XII^e^. et XIII^e^. siècles. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 66 et 103, etc.)

Quelques-uns se trouvent aussi nommés pour de menues concessions au

prieuré de *St°.-Barbe*, et à l'abbaye de *St.-Jean* de *Falaise*, ces dernières aux dates de 1293 et 1395. (V. l'Ech. Antiq., etc., t. 7, p. 131, 345 et 351.)

Les armoiries de cette maison sont d'or à la fleur de lys de gueules. Elles se trouvaient sur les briques armoriées de l'abbaye de *St.-Etienne* de *Caen*. (V. Hist. de la M. d'Harc., etc., p. 815, 837, 1052 et 1588. Et Liste des seign. croisés, etc., ap. Dumoul, Hist., etc., Append., p. 2 et 5; et De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 13.)

FAMILLE DE CLINCHAMPS.

Nous avons parlé ailleurs de cette famille, qui fut une des plus distinguées du pays de *Cinglais*. Nous la retrouvons tenant de même un des premiers rangs dans celui-ci.

Des documents précieux sur tout ce qui la regarde, recueillis par un de ses membres, contemporain et ami du célèbre *Daniel Huet*, existent aux mains de notre honorable collègue, M. *Léchaudé*, allié lui-même de ladite famille, lequel a eu l'obligeance de nous en laisser prendre connaissance, et de nous autoriser à en extraire ce qui pourrait se rattacher à notre sujet.

Nous y trouvons :

1°. Que la maison *de Clinchamps* était originaire de la *Champagne*, où elle possédait deux seigneuries de son nom, dont une ayant le titre de *baronnie*.

2°. Qu'elle s'établit en Normandie, au IX°. siècle, par descendance d'un puîné, et s'y subdivisa en deux branches, du *Cinglais* et du *Bocage*, y ayant, toutes deux aussi, seigneuries de son nom, plus celles de *Donnay*, des *Maizerets*, et autres.

3°. Qu'elle avait formé, en dernier lieu, une autre branche dans le *Maine*, au XII°. siècle, par descendance d'un puîné du Cinglais, et y avait possédé une cinquième seigneurie dite aussi de ce nom de *Clinchamps*.

La liste généalogique déduite de ces documents, remonte à l'an 1010, et nous fait connaître plusieurs personnages de cette famille, recommandables surtout par des libéralités faites aux établissements ecclésiastiques du *Plessis-Grimoult*, de la *Luzerne*, de l'*Hôtel-Dieu* (ou hospice de *St.-Thomas*), et de l'abbaye de *St.-Etienne* de Caen, etc.

La famille *de Clinchamps* possédait, à *St.-Sylvain*, un fief, dit de *Travers*, qui lui donnoit droit de percevoir une redevance de *transit*, sur les marchandises qui *traversaient* le village, et duquel plusieurs de ses membres ont emprunté leur surnom. On remarque surtout *Raoul de Clinchamps*, dit *Travers*, cité dans un grand nombre d'actes, au temps de *Henri*, évêque de *Bayeux*, et notamment à la date de 1165.

Les *Clinchamps* portaient d'argent au gonfanon de gueules, avec la devise *pro Deo et rege*. Ils prétendaient avoir eu anciennement d'autres armoiries, et la tradition de famille est que l'écu au gonfanon avait été donné par *St.-Louis* à un *Raoul de Clinchamps*, qui, dans une bataille contre les infidèles, avait sauvé de leurs mains l'oriflamme de *St.-Denis*.

FAMILLE RABEL.

Une famille *Rabel* a fleuri, au XII^e^. siècle, dans nos contrées, où elle a possédé plusieurs terres, et notamment celle de *Bretteville-le-Rabel*, à laquelle elle a laissé son nom. Il paraît qu'elle tenait celle-ci comme fief des seigneurs de *Gouvix*. On trouve un *Herbert Rabel*, cité nominativement comme l'un de ses membres les plus connus. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 415, etc.)

Les documents du temps fournissent peu de mentions de cette famille. Les seules remarquables que nous offrent les sommaires des chartes sont relatives à *Guillaume Rabel*, qui doit avoir fleuri vers la fin du XII^e^. siècle, et qu'on trouve cité pour donations faites aux abbayes de *Villers-Canivet* et de *St.-André-en-Gouffern*. Il tenait à *Gorlovain* un fief dépendant du seigneur d'*Ecorcheville*. (V. l'Ech. Antiq., etc., t. 7, p. 419, et t. 8, p. 297, 302, etc.)

Il a existé à *Bretteville-le-Rabel* une commanderie de *Templiers*, que les *Rabel* peuvent y avoir fondée, mais dont la fondation peut aussi avoir été l'œuvre des sires de *Gouvix*, suzerains de leur fief. (V. De La Rue, Ess., loc. supr. cit.; et notre art. ci-après, Paroisse de *Bretteville-le-Rabel*, loc. propr.)

L'auteur de la Statistique de Falaise a essayé de rattacher l'histoire de nos *Rabel* de *Bretteville* à celle de quelques personnages qui ont plus ou moins anciennement illustré ailleurs ce nom. (V. Gal. Stat., etc., t. 3, p. 80, etc.)

2°. Que son origine se rapportait à un certain *Ursion de Touchet*, connu par une charte de 1082, comme ayant alors, de concert avec sa mère, donné à l'église de *St.-Guillaume* de *Mortain*, deux parties de terre, ensemble de 85 acres, pour former la dotation d'une prébende en cette collégiale.

3°. Qu'un de ses membres était en possession de la seigneurie et du patronage de *Béneauville*, en 1232, et qu'un descendant de celui-ci possédait encore cette même seigneurie en 1654.

4°. Qu'elle avait fourni plusieurs personnages distingués, entre autres, *Louis II* et *Louis III* (père et fils), tous deux seigneurs de *Béneauville*, capitaines gardes-côte, de *Caen* à *Dives*, en 1580 et 1612, et *Jacob* (frère puîné dudit Louis III), officier aux gardes du corps de la reine *Marie de Médicis*, connu pour avoir été chargé de diverses commissions importantes pour le service du roi *Louis XIII*, en 1625, etc. (Sur le tout, V. De La Roque, Hist. de la M. *de Touchet*, pass. avec le Tabl. Généalog. y joint, etc.)

D'autres documents nous apprennent d'ailleurs:

1°. Que les seigneurs *de Touchet* avaient un fief de leur nom à *Fresnay-le-Puceux*, dont ils étaient co-seigneurs avec les *Marmion*, et où ils avaient, avec eux, fondé un prieuré pour l'abbaye de *Troarn*; les premiers actes de ladite fondation remontant à la date de 1226. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 387.)

2°. Qu'indépendamment de la part fournie à la dotation de l'abbaye susdite de *Troarn*, ils avaient aussi contribué à former celle de l'abbaye de *Fontenay*, et assisté à plusieurs actes relatifs à celle de *Savigny*. (V. id., ibid., pr 373, 387, 391 et 392. Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 337; et de Gerv. Antiq., etc., t. 4, p. 174, etc.)

3°. Qu'ils ont possédé, sur la place *St.-Pierre* de Caen, au commencement du dernier siècle, le grand hôtel d'*Ecoville*, dit vulgairement du *Grand-Cheval*, dont on a fait depuis un *hôtel de ville*, une *bourse*, etc. (V. id., De La Rue, Ess., etc., t, 1, p. 125.)

La famille *de Touchet* de *Béneauville* subsiste encore actuellement existante dans la personne de M. *de Touchet*, l'un de nos honorables collègues, dernièrement président de notre Société.

Les armoiries de cette maison sont d'azur, à trois mains droites d'or. (V. De La Roque, Hist. de la M. de Touchet, p. 2.)

La branche anglaise des lords *Audeley* s'est éteinte il y a un peu plus de soixante ans. (V. De Gerv. Antiq., etc., t. 4, p. 176).

N. B. M. de Gerville observe que le nom de *Touchet* se trouve sur une des listes de la conquête, et il cite celle de *Le Talleur*, etc. Nous le remarquons aussi dans celle dite de l'*Abbaye de la bataille*, ap. Duch., p. 1025.

FAMILLE DE THIOUT.

Nous avons peu de documents sur cette famille, bien connue d'ailleurs pour avoir été, de son temps, l'une des plus distinguées de la ville de Caen.

Outre ce nom de *Thiout*, elle portait aussi celui de *Banoise*, qu'elle avait donné à une rue du quartier de St.-Nicolas (aujourd'hui Venelle St.-Blaise), où elle avait son hôtel. (V. Huet, Orig., etc., p. 108; et De La Rue, Hist. des Trouvères, etc., t. 2, p. 178.)

Entre les moulins de Montaigu, il y en avait un qui portait ce nom de *Thiout*, et qui devait avoir appartenu à cette même famille. Il était, en 1272, en la possession d'*Etienne de Cormelles*, qui en fit don à l'Hôtel-Dieu de Caen. (V. Cartul. Dom. Dei de Cadom. ap. De La Rue, Ess., t. 1, p. 285.)

On trouve, vers le milieu du XII^e^. siècle, *Robert le Fitz Thiout* (sic), mentionné par le poète *Robert Wace*, à la fin de sa *vie de St.-Nicolas*, comme lui ayant suggéré le sujet de cette composition, par prédilection spéciale pour ce saint. (V. De La Rue, Hist. des Trouvères, etc., loc. cit., p. 177.)

Vers le même temps, ou peu après, *Roger*, fils de *Robert de Thiout*, avait concouru à la dotation de l'Hôtel-Dieu de Caen, par la donation d'une rente en argent, grains et denrées, à prendre, en tout ou partie, au territoire de *Soliers;* pour laquelle donation il se trouve mentionné dans la bulle du pape *Innocent III*, année 1210, en faveur de l'établissement dudit Hôtel-Dieu. (V. De La Rue, Ess., t. 2, p. 215 et 442.)

Les sommaires des chartes nomment *Geoffroy de Thiout*, comme possessionné à *Croissanville* et *Béncuville*, et y traitant de menues affaires d'intérêt avec les abbayes de *St^e^.-Trinité* et de *St.-Etienne de Caen*, à la date de 1275. (V. Lech. Antiq., etc., t. 7, p. 291; et t. 8, p. 202.)

Il existait encore un *Henri Thiout*, possessionné à *Bernières*, au temps de la recherche de Montfaoucq, année 1463. (V. Labbey De La Roque, Rech., etc., Elect. de Caen, loc. propr.)

PAROISSES DU DOYENNÉ DE VAUCELLES.

Le nombre des paroisses du doyenné de *Vaucelles* paraît avoir dû être de quarante-quatre ; mais il n'est pas aisé de s'entendre sur le détail des noms dont il a pu se composer.

Quelques-uns prétendent y admettre des paroisses que leurs adversaires rejettent dans des doyennés voisins ; ou bien ils y comptent, pour paroisses, des localités que ceux-ci ne reconnaissent pas pour telles.

Nous passons en ce moment sur ces difficultés, qui se représenteront chacune en son lieu.

La Carte d'*Outhier*, que nous prendrons encore pour guide, excepté en ce qui concerne *Argences* (qu'elle exclut), nous présente les objets disposés comme il suit :

1°. Partie occidentale, vers l'*Orne* et la *Laize* : *Vaucelles, Allemagne, Ifs, Etaveaux, St.-André-de-Fontenay, St.-Martin-de-Fontenay, May, Roquencourt, Fontenay-le-Marmion et Quilly* (dix).

2°. Partie moyenne, à gauche de la route de Falaise, jusqu'au ruisseau de *Sémillon* : *Cormelles, Grenteville, Soliers, Hubert-Folie, le Poirier, Frenouville, Bellengreville, Tilly-la-Campagne, Bourguébus, Chicheboville, Garcelles, Séqueville, Conteville, St.-Aignan-de-Cramesnil, Poussy, Billy, Cintheaux et Cauvicourt* (dix-huit).

3°. Partie orientale, sur la Méance : *Argences, Moult, Croissanville, Bissière, Béneauville, Valmeray, Airan, Magny-le-Freulle, Cesny-aux-Vignes, Cinq-Autels, Quatre-Puits, Bray-la-Campagne, Fierville, St.-Sylvain, Renémesnil* et *Bretteville-le-Rabel* (seize).

C'est dans cet ordre que nous allons essayer de les parcourir.

PAROISSES A L'OUEST, VERS L'ORNE ET LA LAIZE.

1. VAUCELLES.

On explique le nom de *Vaucelles* par les diminutifs latins *Vallicula*

et *Vallicella*. C'est proprement la *petite vallée*, entre les côteaux venant des points opposés, d'*Allemagne* et de *Mondeville*. (Huet, Orig., etc., p. 85, 288, 320 et 324.)

Les anciennes chartes en ont fait *Vaucheulles* et *Waucelles*, etc. (De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 386 et t. 2, p. 442, etc.)

Le *Livre Pelut* dit Eccl. S^te^. *Mich. de Vaucellis de Cadomo*. (Béz., loc. prop., App., p. 45.)

Ce lieu a dû être, dès le temps des Romains, le point de passage de l'*Orne*, sur la voie communiquant de l'ancien *Lisieux* à l'établissement de *Bernières-sur-Mer*. (De La Rue, Rest. d'antiq. Rom., etc., M^ss^.)

On sait que la paroisse de *St.-Michel* de *Vaucelles*, dans son origine, ne faisait point partie de la ville de *Caen*. Indépendamment des cours d'eau, elle en était séparée par toute la portion de prairie qu'occupe actuellement le quartier *St.-Jean*. (Id., Ess., etc., t. 1, p. 43, etc.)

Son territoire s'étendait même sur une partie de cette prairie, vers le nord, et au moins jusqu'aux abords de la *rue Frementel*. (Id., Ib., t. 1, p. 279.)

Le canal de l'*Orne*, parallèle à la promenade dite du *Grand-Cours*, qui aurait pu former sa limite naturelle au nord, n'existait peut-être pas à cette époque. Les indices les plus plausibles tendent à le faire considérer comme un travail de redressement, exécuté de main d'homme, et tout porte à croire que le plus ancien cours de l'*Orne*, différent de ce canal, à partir des côteaux d'*Allemagne*, se dirigeait beaucoup plus à gauche, de manière à rencontrer la ville, là où elle se trouvait réellement alors. (Pattu, Mém. de l'Ac. de Caen, ann. 1825, p. 110, etc., et De La Rue, Ann^les^. de Caen, M^ss^., an. 1103, etc.)

Il faut dire pourtant, que l'existence de ce grand canal actuel doit être elle-même très-ancienne : qu'il existait avant le duc *Robert*, qui détourna une partie de ses eaux, pour former l'enceinte nouvelle de sa ville à l'ouest: (Huet, Orig., etc., p. 22, etc. — De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 284, etc. — Id., Ann^les^. de Caen, M^ss^., loc. supr. cit.) qu'il existait même avant le duc *Guillaume*, comme le prouve la mention faite dans ses chartes, de *plusieurs moulins*, qui se trouvaient dès lors à *Montaigu*. (Huet, Orig., etc., p. 85, et De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 284, etc.)

C'est comme paroisse particulière, et indépendante de la ville de Caen,

que *Vaucelles* avait possédé, et a conservé jusqu'à nos jours, le titre de chef-lieu du *doyenné rural* de ce nom. Sous tous les autres rapports, son clergé était censé faire partie de celui de la ville, et figurait constamment avec ce dernier.

On a vu, par ce qui précède, que la position locale de *Vaucelles*, dans son doyenné, était toute excentrique. Ce serait peut-être une raison de présumer qu'il a pu ne pas être le chef-lieu primitif de la contrée, au temps où celle-ci dut former un ancien arrondissement d'administration civile. Aucun document ne nous éclaire sur cette question.

Le côteau de *St°.-Paix*, dans ces temps reculés, ne faisait point partie de la paroisse de *Vaucelles*, et formait extension du territoire de *Mondeville*, le long de la prairie. Il commençait à peine alors à recevoir ses premiers habitants. (De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 299, etc.)

Les premières mentions connues du nom de *Vaucelles*, se trouvent dans les chartes de *Guillaume-le-Conquérant* et de la duchesse *Mathilde*, sa femme, pour la fondation des abbayes de *St°.-Trinité* et de *St.-Etienne* de *Caen*, dans lesquelles, entre autres détails, on trouve nettement énoncé, que pour former la dotation du premier de ces établissements, la duchesse lui concédait « une terre sise audit *Vaucelles*, avec des droits sur *l'église*, « et sur un *moulin* du lieu, le tout acquis par elle, à cet effet, de *Milon* « *Maréchal* (de *Venoix*) et de sa femme *Létheline*, à la date de 1066. » (Gall. Christ. 11, Instr. 60 A et 69 A. — It. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 280.)

La partie ainsi cédée du patronage était d'une moitié. L'autre moitié se trouvait alors possédée héréditairement par *Raoul* ou *Rodolphe*, curé dudit *Vaucelles*, qui la céda de même à l'abbaye de *St.-Etienne*, vers 1077, en s'y rendant religieux. (De La Rue, loc. cit., p. 280 et 293.)

Ces actes de concessions semblent impliquer qu'à cette époque, la seigneurie de *Vaucelles* devait se trouver partagée en deux portions, à peu près égales, ès mains de *Milon Le Maréchal* et de *Raoul*, curé susdit.

Plus tard nous la trouvons en la possession des *Fitz-Herbert*, descendants d'un fils naturel du roi d'Angleterre, *Henri I*, qui l'ont conservée au moins jusques vers la fin du XII°. siècle. Ceux-ci avaient beaucoup de terres aux alentours de Caen, et plus particulièrement à *Vaucelles*. On trouve les jardins de *Vaucelles*, sur l'*Orne*, mentionnés dans les actes du

temps, sous le nom de *vergers de Henri Fitz-Herbert.* (Id., Ibid., loc. cit., p. 280, etc.)

En 1217, Thomas *Graverenc* (d'*Evrecy*) est qualifié *principal seigneur* de *Vaucelles*, dans un acte confirmatif de donations faites à l'abbaye de *St.-Etienne*, au territoire dudit *Vaucelles.* (Id., Ibid., p. 282, etc.) Il avait précédemment contribué à la dotation de *l'Hôtel-Dieu* de Caen, par la concession d'une rente, sur ses revenus au même lieu. (Id., Ibid., p. 283, et Bulle d'Innocent III, Ibid, t. 1, p. 442.)

Il paraît qu'*André* de *Pont-Audemer* lui avait succédé en ce titre, à la date de 1280. (Id., Ibid., t. 2, p. 283.)

Après lui, on ne voit pas que personne se le soit attribué. (Id., Ibid., p. 284.)

Quelques mentions fournies par les sommaires des chartes de M. *Léchaudé*, sont insignifiantes, ou semblent, en majeure partie, se rapporter plus plausiblement à la localité de *Vaucelles* près *Bayeux.*

La seule pièce à distinguer à cet égard est une sentence arbitrale, rendue en 1210, par les abbés de *St.-André-des-Bois*, du *Val-Richer* et d'*Ardennes*, sur le patronage de l'église paroissiale de *Vaucelles*, contesté entre les deux abbayes de Caen, et dont ladite sentence aurait débouté celle de *St.-Etienne.* (Léch., Antiq., etc., t. 7, p. 282.)

M. *De La Rue*, qui cite cet acte, l'entend en sens contraire, et dit formellement :

1°. Que depuis la fondation des deux abbayes, jusqu'à cette époque de 1210, le patronage de *Vaucelles* avait été *alternatif* entr'elles.

2°. Qu'alors et par ce même acte, il fut adjugé en entier à l'abbaye de *St.-Etienne*, moyennant un dédommagement de rente annuelle, stipulé pour l'abbesse de *St°.-Trinité.* (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 204.)

Le *Livre Pelut* mentionne, en son temps, ce patronage de *l'abbé de Caen.* (Béz., loc. pr., App., p. 45.) Et il est de notoriété qu'il s'est maintenu jusqu'à nos jours. (Lamare, Man. de Font., loc. pr.)

L'église de *Vaucelles* a quelques parties fort anciennes, et qui paraissent appartenir au XI°. siècle; mais il y en a été ajouté, en divers temps, d'autres plus ou moins modernes. (De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 279.)

Sa situation, sur un bout de colline assez roide, forme un contraste remarquable avec le nom du lieu.

Vaucelles possède de très-anciennes carrières, qui ont eu leur part dans la vogue et l'exportation de la pierre de Caen, pour les grandes constructions anglaises du moyen âge. (De La Rue, loc. cit., t. 1, p. 174 et 386.)

2. ALLEMAGNE.

Des colonies d'*Alains* se sont établies, dans le commencement du V^e^. siècle, sur divers points du territoire de la *Gaule Romaine*. (Odol. Desn., Mém., etc., t. 1, dissert., p. 33, etc. — It., De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 351, etc., — qui citent *Bucherius*, Belg. Roman., etc.)

Ces colonies prirent alors, ou reçurent plus tard, les noms d'*Alamannia* ou *Alemannia*, qui ont dû signifier, dans le principe, *terre* des *Alains*. (Iid., Ibid.)

Telle paraît avoir dû être l'origine de la paroisse d'*Allemagne*, divisée en *haute* et *basse*, et contigüe aux territoires d'*Ifs* et de *Caen*. (De La Rue, loc. cit.)

La terre d'*Allemagne* était aux mains du duc *Guillaume*, lorsqu'il s'occupa de fonder son abbaye de *St.-Etienne* de *Caen* (ann. 1077?), et elle se trouve des premières mentionnées, dans le nombre de celles dont il lui fit alors la cession. (Neustr. Pia, p. 626. — Gall. Chr. 11, Inst. col. 66 C.)

Il paraît qu'à son état de colonie, *Allemagne* avait eu des *dépendances*, ou *appendices*, considérables, qui depuis n'avaient pas cessé d'être considérés comme tels. La charte de *Guillaume* n'en avait point fait de mention spéciale. Des actes formels de ses successeurs déclarèrent qu'ils devaient être compris dans son effet, lequel dut s'étendre en conséquence, à *Etaveaux*, *Ifs*, *Bras*, *Hubert-Folie* et *Bourguébus*. (De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 352, etc. — It., Chart. Henr. I, pro S. Steph., etc. — It., Neustr. Pia, Chart. Henr. II, p. 628 et 631, etc.)

Dès le temps de *Guillaume-le-Conquérant*, et avant même qu'il eût effectué sa grande fondation de *St.-Etienne* de *Caen*, il y avait eu à *Allemagne* et alentours, concession primitive de dixme partielle, et de quelques portions de fiefs inférieurs, faite à l'abbaye de *Fontenay*, par *Raoul Tesson 1*, son fondateur, vers l'an 1049? Deux de ces fiefs étaient tenus par deux frères, *Odon* et *Raoul* d'*Etaveaux*, sous la dépendance dudit *Raoul Tesson*. (Gall. Christ. 11, Instr. col. 62 C, etc.)

Plusieurs chartes du XIII^e^. siècle stipulent d'autres menues donations de terres ou rentes, faites sur le territoire d'*Allemagne*, aux abbayes de *Fontenay* ou autres, par divers particuliers, entre lesquels figurent *Guillaume* et *Simon* d'*Etaveaux* frères, en 1282, et *Robin* et *Robert* d'*Allemagne*, en 1321. (Léch., Antiq., etc., t. 7, p. 379, 387, 388, et t. 8, p. 5, 302 et 380.)

Avant ceux-ci, on remarque *Ives* d'*Allemagne*, cité dans une bulle d'*Innocent III*, à la date de 1210, entre les bienfaiteurs de *l'Hôtel-Dieu* de *Caen*, pour concessions diverses, notamment du quart d'un moulin, à *Maltot*. (V. Bull., Inn. III, etc., ap., De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 442.)

Et dès le milieu du siècle précédent, *Anquetil* d'*Allemagne*, se présente comme signataire garant d'une charte de Robert *Tesson-Fitz-Erneiz II*, pour dotations à l'abbaye de *Fontenay*, vers 1130? (Gall. Christ. 11, Instr. col. 335 E.)

On trouve vers l'an 1204, les seigneuries d'*Allemagne* et *Ifs*, citées ensemble, et avec plusieurs autres, comme ayant appartenu au sire *Amaury* de *Meullent*, qui les céda en ce temps, ou peu après, en mariage à sa sœur *Alisande*, par qui elles passèrent ainsi en la maison de *Tancarville*, et de là ensuite dans celle de *Briquebec*. (Hist. de la M. d'Harc., t. 1, p. 171, etc.)

Allemagne possédait deux églises; celle de la *Basse-Allemagne* était la principale, et s'est appelée anciennement *Notre-Dame-des-Champs*, (*Eccl. B. M. de Campis.*) C'est sous ce nom que la mentionnait le cartulaire de *Fontenay*. La *Haute* était dite de *St.-Martin*. Toutes deux appartenaient à l'abbaye de *St.-Etienne* de *Caen*. (Neustr. Pia, Ch. de de l'arch. de Rouen, etc., p. 643 et 644. — It., Lamare, Man. de Fontenay, etc.)

Il n'existe aucune mention de cette paroisse d'*Allemagne*, dans la liste connue du *Livre Pelut*. Il passe de même *Ifs* sous silence; apparemment l'une et l'autre, comme parties de ce qu'on appelait l'*exemption de l'abbé* de *Caen*. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 76, etc.)

Il est de tradition qu'après la fameuse bataille du *Val des Dunes* (1047), ce fut entre *Allemagne* et *Fontenay* que les révoltés, dans leur fuite vers le *Bessin*, essayèrent de passer l'*Orne* à gué, et se noyèrent en si grand nombre que le courant de la rivière en fut obstrué. (Rom. de Rou, t. 1, p. 42.)

Le territoire d'*Allemagne* possède des carrières de pierre calcaire blanche, fort anciennes et fort renommées. Elles forment coteau parallèle au cours de la rivière d'*Orne*, sur sa droite, aux approches de Caen.

On y a découvert, en 1817, un squelette de *crocodile* fossile, l'un des premiers qui aient été trouvés dans nos régions du nord. (De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 353, etc.)

Le sol de la *Basse-Allemagne* est humide et marécageux. La Haute a eu, sur son coteau, des vignes auxquelles elle a renoncé depuis longtemps. (Id., ibid., loc. cit., etc.)

Allemagne a eu autrefois une maladrerie particulière. Il en a existé aussi une à *Bras*. (Id., ibid., loc. cit.)

S. IFS.

On ignore l'origine de ce nom. Il n'a pris qu'assez récemment sa forme moderne. On a écrit long-temps *Iz*, *Is*, et *Ys*, etc.

Les chartes latines en faisaient *Icium*, *Itium*, *Izium*, et même aussi quelquefois *Itius*. (De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 5.)

Il a existé sur la côte de l'ancienne *Gaule* un *Portus Itius*, connu pour avoir été le lieu où *Jules César* s'embarqua pour son expédition contre la *Bretagne*, en l'an 53 avant J.-C. (V. Jul. Cæs., Comment. de Bell. Gallic., lib. 4, cap. 21; et lib. 5, cap. 2.)

Quelques-uns paraissent avoir imaginé que ce lieu devait se trouver au territoire d'*Ifs*, près Caen, dont quelque partie, apparemment, aurait pu faire saillie sur la baie qu'ont remplacée depuis nos deux grandes prairies. (V. *Arthur Dumoust*. Neust. Christ. de la Bibl. du Roi, ap. De La Rue, loc. supr. cit., etc.)

Cette supposition est des moins plausibles, et l'on y répondrait au besoin :

Que le texte même de *César* désigne bien clairement l'emplacement de son *Portus Itius*, au territoire des *Morini* (*Picardie*, etc.), *au point le plus rapproché du rivage Britannique*, d'où le trajet *semblait devoir être le plus court et le plus facile*, et à une distance *qu'il évalue à trente milles*, c'est-à-dire apparemment dans le voisinage de *Calais* et de *Boulogne*, et par conséquent fort loin de la position qu'on croirait

pouvoir lui assigner sur notre ancienne *baie de Caen*. (De La Rue, Ess., etc., loc. cit.; et Jul. Cæs., classiq. lat., texte cité, et notes y relatives, etc.)

C'est donc une prétention de souvenirs historiques à laquelle il ne faut plus songer.

Les premières mentions connues de cette localité d'*Ifs* (sous le nom d'*Icius*), se trouvent dans la charte de dotation de l'abbaye de *Fontenay*, dressée vers l'an 1070, et sont relatives à diverses concessions de domaines y existants, droits de dixme, etc., toutes faites à ladite abbaye, au nom de *Raoul Tesson I*, et de son vassal *Hellouin*. (Gall. Christ., 11, instr. col. 62 C. D, et 64 A.)

La paroisse d'*Ifs* était alors une portion dépendante de celle d'*Allemagne*, et dut être, peu après, concédée, à ce titre, avec *Étaveaux*, *Bras*, *Bourguébus* et *Hubert-Folie*, à l'abbaye naissante de *St.-Étienne* de *Caen*, par donation de son fondateur, le *duc Guillaume*, à la date présumée de 1077. (id, ibid., 11, instr. col. 66 D.)

C'est ainsi que l'entendirent son fils *Henri I*, et son arrière petit-fils *Henri II*, qui, par des actes confirmatifs et interprétatifs, le déclarèrent, à plusieurs reprises, et dans les termes les plus formels. (V. chart. *Henric. I*, ap. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 352; et chart. *Henric. II*, ap. Neustr. piam, p. 628 et 631.)

Nous possédons aussi des actes conformes de *Rotrou*, archevêque de *Rouen*, et de *Henri*, évêque de *Bayeux*, aux dates de 1170 et 1172. (Neustr. pia, p. 643 et 644.)

Des personnages nommés *Geoffroi* (fils de *Guimond*) et *Raoul* (fils d'*Ansquetil*), d'*Ifs* (de *Icio*), avaient vendu, aux abbés de St.-Étienne, *Guillaume I* et *Eudes I*, (années 1070 et 1120?) des portions de terre qu'ils avaient dans cette localité. (Ch. Henric. II, ap. Neustr. piam, p. 634 et 637.)

Le nom d'*Ifs* ne se montre que très-rarement dans les chartes des époques subséquentes, et quand il s'y présente, il semble s'y rapporter plus plausiblement à la localité d'*Ifs-sur-Laizon*.

On trouve *Guillaume*, chambellan de *Tancarville*, cité à la date de 1245, comme ayant possédé, dans l'une ou l'autre de ces deux paroisses, des terres sur lesquelles il faisait une donation de dix acres au prieuré de *St.-Barbe-en-Auge*. (Lech. Antiq., etc., t. 7, p. 105 et 376.)

Pierre d'*Ifs*, fils de *Robert*, possessionné à *May*, et mentionné pour une rente donnée à l'abbaye de *Barbery*, en 1220, paraît appartenir plus probablement à notre localité. (Id., ib., p. 148.)

La même abbaye de *Barbry* a eu, en 1280, un abbé nommé *Thomas d'Ys* (sic.) Gall. Christ., 11, col. 453.)

On connaît la boutade, en manière d'épitaphe, plus que burlesque, composée par notre poète *Malherbe*, pour son parent M. d'*Is.* (Sic.)

L'église d'*Ifs* paraît être du XIII^e^. siècle. Elle possède un beau clocher de pierre, en forme de flèche pyramidale, qu'elle doit sans doute à la libéralité de ses patrons de *St.-Étienne* de *Caen*.

Le *livre Pelut* ne fait aucune mention de la paroisse d'*Ifs*, non plus que de celle d'*Allemagne*. Son silence sur ces deux points s'explique peut-être par ce fait: que vu leur dépendance de l'abbaye de *St.-Étienne*, et leurs immunités en résultantes, ces deux paroisses (avec quelques autres encore), s'étaient placées à quelques égards en-dehors de la juridiction ordinaire de l'évêque, et formaient comme une *exemption*, qu'on trouve positivement qualifiée telle, et dite de l'*Abbé de Caen*. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 76.) Il y a là quelque chose d'analogue à la position d'*Argences* à l'égard de l'abbaye de *Fécamp*.

Nous avons dit que le titre de la seigneurie d'*Ifs* (avec celui d'*Allemagne*, etc.) a été attribué, vers 1204, au sire *Amaury de Meullent*, par une sœur duquel il aurait passé alors aux *Tancarville*, et peu après aux *Briquebec*. (V. notre art. *Allemagne*, ci-dessus, loc. propr.)

N. B. Bras, qui se disait anciennement *Brachts* (en latin *Bracium,)*, et qui se trouve cité dans toutes les chartes ci-dessus, comme une autre des cinq dépendances (ou *membres)* de la colonie d'*Allemagne*, n'avait cependant alors (comme *Étaveaux)* qu'une chapelle, qui ne paraît pas s'être jamais élevée plus tard à un autre titre. (Chart. Rotr. Archiepisc., et Henric. Episc., etc., ap Neustr. piam, p. 644.)

Ce n'est en conséquence, à présent et depuis long-temps, qu'un hameau faisant partie du territoire d'*Ifs*.

On remarque Raoul de *Bras* (de *Bracio)*, témoin signataire de la charte des barons Normands pour l'abbaye de *St.-Étienne* de *Caen*, année 1802? (Gall. Christ., 11, instr. col. 73 C.)

Notre vieux historien, Charles de *Bourgueville*, a possédé le fief de *Bras*, et en a porté le nom, au milieu et sur la fin du XVI^e^. siècle. Il ne tenait en rien à la famille du précédent. (V. Huet, Origin., etc., p. 345, etc.; et De La Rue, notice en tête de la nouv. éd. des *antiquités* dudit *Bourgueville*, p. 10.)

On a vu que *Bras* avait eu une *maladrerie*, mentionnée par M. *De La Rue* avec celle d'*Allemagne*. Cet établissement était-il distinct de ce qu'on appelait la Chapelle? Nous n'avons aucun moyen de le décider.

4. ÉTAVEAUX.

Le nom latin était *Stavelli*, dans lequel M. *Huet* a cru voir un diminutif de *Stabula*. (Huet, Orig., etc., p. 479.)

Étaveaux avait anciennement formé partie de la colonie d'*Allemagne*. Il fut, comme tel, compris dans les concessions faites à l'abbaye de *St.-Étienne* de *Caen*, par *Guillaume-le-Conquérant*, et confirmées par ses successeurs, *Henri I*, et *Henri II*. (V. Gall. Christ., 11, instr. col. 66 C. It. chart. Henric. I, pro S^te^. Steph., ap. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 352. It. chart. Henric. II, pro. eod. ap. Neustr., piam, p. 628 et 631. Et notre art. ci-dessus, *Allemagne*, etc.)

D'autres actes du roi *Henri II* susdit, et de son contemporain, *Henri*, évêque de *Bayeux*, rappellent cette même dépendance, et en réservent expressément les effets à ladite abbaye de *St.-Étienne*; mais ils mentionnent en même temps une chapelle d'*Étaveaux*, qu'ils disent appartenir à l'abbaye de *Fontenay*. (Extr. du cartul. de l'abbaye de *Fontenay*, ap. *Lamare*, man. de Font., etc.)

Plus tard, cette même chapelle, devenue église paroissiale, apparaît dans le *livre Pelut*, sous le patronage de ladite abbaye de *Fontenay*, qui l'a d'ailleurs possédée jusqu'à nos jours.

Cette complication de droits semble pouvoir s'expliquer par les faits suivants:

1°. Qu'au temps même de *Guillaume-le-Batard*, environ 25 ans avant qu'il eût effectué sa grande fondation de *St.-Étienne* de *Caen*, il y avait eu, à *Allemagne* et *alentours*, concession primitive de quelque *partie de dixme* spéciale, et *portions de fiefs* inférieurs, faite à l'abbaye de *Fontenay*, par son fondateur *Raoul Tesson I*, vers l'an 1050.

2°. Que plusieurs de ces objets de concession étaient situés au territoire d'*Étaveaux*, où quelques-uns formaient fief de ce nom, partagé entre les deux frères, *Odon* et *Raoul*, dits d'*Étaveaux*.

La charte de dotation de *Fontenay* (1070?) ne laisse aucun doute sur l'un ni l'autre de ces deux points. (Gall. Christ., 11, instr. col. 62, etc. Et notre art. ci-dessus, *Allemagne*, loc. propr.)

Apparemment la chapelle d'*Étaveaux* avait appartenu, dans l'origine, à une des parties de fiefs alors concédés, par les *Tesson*, à l'abbaye de *Fontenay*, et étrangères au domaine ducal, qui devait recevoir plus tard une autre destination.

Outre les terres mentionnées des frères *Odon* et *Raoul* d'*Étaveaux*, il y avait alors aussi, dans cette paroisse, d'autres domaines, tenus en fief par *N. Grosset* et *Guillaume Le Bouteiller* d'*Aubigny*. Le premier avait fait partie de la dotation primitive de l'abbaye de *Fontenay*. Le second fut cédé à celle de *St.-Étienne* de Caen. (Gall. Christ., 11, instr. col. 62 C, etc. Et Neustria pia, p. 637.).

Les frères *Odon* et *Raoul* d'*Étaveaux* avaient partagé entre eux l'héritage de leur père. (Gall. Christ., 11, loc. supr. cit.)

Il paraît que leur postérité se maintint dans le pays et ne laissa pas d'y conserver un état honorable.

Un sieur *Robert d'Étaveaux* a dû être prieur de *Fontenay*, sur la fin du XII°. siècle? Et on trouve encore, en 1282, *Guillaume* et *Simon*, fils de *Thomas d'Étaveaux*, faisant à l'abbaye dudit *Fontenay* une donation de rente en orge, à *Allemagne*. (Léch. Antiq., etc., t. 8, p. p. 279, et t. 7, p. 388.

L'extrait imprimé du *livre Pelut* écrit *Scameaux*, probablement pour *Stavieaux*. (Béz., loc. propr. App., p. 46.)

5. SAINT-ANDRÉ DE FONTENAY.

Trois villages du nom de *Fontenay*, tous voisins et à-peu-près contigus, que l'on compte au doyenné de *Vaucelles*, doivent avoir formé, dans l'origine, un seul et même établissement.

Il y a eu ensuite division en deux paroisses et seigneuries, dites, des noms de leurs seigneurs respectifs, *Fontenay-le-Marmion* et le *Tesson*.

Fontenay-le-Tesson, appelé aussi *Fontenay-sur-Orne*, s'est plus tard subdivisé de nouveau en deux paroisses, dites *St.-André* et *St.-Martin-de-Fontenay*.

Les deux paroisses de *St.-André* et *St.-Martin-de-Fontenay* n'en formaient encore qu'une seule et même, avec deux églises, au temps de la fondation de l'abbaye de *Fontenay* (vers 1049?)

La preuve de ce fait se trouve, selon nous, dans une stipulation de la charte de dotation de ladite abbaye de *Fontenay* (1070), où on lit, que *Raoul Tesson I*, son fondateur, lui avait donné, entre beaucoup d'autres objets, « Dimidias Ecclesias *Fontanetensis villæ*, *S^ti.-Andreæ* « scilicet apostoli, *Sanctique Martini*.... etc. » (Gall. Christ., 11, instr. col. 62 C.)

Et celle de 1217, un peu moins explicite, nous semble néanmoins avoir voulu exprimer ce même état d'*indivis*, en comptant au nombre des concessions de *Robert Fitz-Erneiz:* « Medietatem *Ecclesiarum* « *Fontanetensium*, Ecclesiæ scilicet *S^ti.-Martini*, et Ecclesiæ *S^ti.-* « *Andreæ*. » (Id., ibid., 11, instr. col 334 A et B.)

Les églises de *St.-André* et de *St.-Martin-de-Fontenay* formaient paroisses séparées, au milieu du XIV^e. siècle. Le *livre Pelut* les distingue très-formellement. Il nomme la première *St.-André* (tout court), sans ajouter ni épithète, ni surnom. Il allonge au contraire, au-delà de l'usage commun, le nom de la seconde, qu'il appelle *St.-Martin-de Fontenay-l'Abbaye*. Cette différence est remarquable, et semble indiquer que, dans l'opinion de l'auteur, ce serait sur le territoire de *St.-Martin* qu'aurait été fondée l'abbaye. C'est le contraire de ce qui a été tenu pour constant jusqu'à nos jours.

Un article du cartulaire de l'abbaye de *Fontenay* nous fait connaître que la paroisse de *St.-André* était tenue à une redevance annuelle de *sept livres*, envers l'abbaye, à qui elle devait aussi fournir *quatre pots de bon vin*, (quatuor potos boni vini,) pour le jour de la Purification. (Lamare, man. de Fontenay, etc.)

Les mentions des sommaires des chartes sont presque exclusivement relatives à quelques menues donations de terres, sises à *St.-André*, faites à l'abbaye, par divers particuliers, et à diverses époques.

On remarque, comme paraissant les plus importantes, celles *de Guil-*

laume-le-Guerrier, et de Richard de *La Lande*, et de sa veuve, aux dates de 1251, 1258, 1262 et 1272.

La série de ces concessions se prolonge jusques et y compris l'année 1459.

Un acte de 1310, au nom de *Pétronille*, veuve de Guillaume de *Vinart*, et du consentement de M^e^. *Etienne* de *Vinart*, son fils, stipule la vente d'une pièce de terre aux religieux de *Fontenay*, sous cette condition, que lesdits religieux lui fourniront, ainsi qu'à son fils, *un pain et demi de farine blanche*, tant que l'un ou l'autre vivra.

Nous trouvons, à la date de 1305, mention d'un différend existant alors entre l'abbaye et les paroisses de *St.-André* et *St.-Martin* de Fontenay, sur des droits de coutume et de pâturage, réclamés par les habitants contre ladite abbaye. La décision du bailli de Caen fut contraire aux prétentions de ces derniers.

(V. Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 377, 380, 381, 385, 390, 391, 392, 393, 394.)

Le *livre Pelut* mentionne le patronage de l'abbaye de *Fontenay*, sans autre observation. (Béz., loc, propr. App., p. 46.)

N. B. Il y a eu à *Fontenay-sur-Orne*, au temps même des premiers *Tesson*, une famille de ce même nom de *Fontenay*, qui apparemment avait, ou peut-être avait eu précédemment, quelque part du fief local.

Deux d'entre eux, *Youf* et *Chesnel* de *Fontenay*, figuraient dans les chartes, comme témoins garants des donations faites par lesdits *Tesson* à leur abbaye de *Fontenay*.

Tous deux y prennent le titre de *præpositus*. *Youf* dit plus clairement : « *Præpositus Radulphi Taxonis, primi et secundi.* » (Gall. Christ., 11, col 65 B. Id., ibid., instr. col. 334 E, et 335 D.)

Le titre de la seigneurie de *Fontenay-sur-Orne* a dû passer, à une époque postérieure, aux mains des sires de *Juvigny*. Deux d'entre eux se trouvent cités, avec ce même titre, comme bienfaiteurs de l'abbaye de *Troarn*. Tous deux portaient le prénom de *Robert*. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 273.)

6. SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY.

Sur tout ce qui se rapporte aux origines de cette paroisse, nous ne pouvons que renvoyer à ce que nous avons dit de celle de *St.-André*.

Un article du cartulaire de *Fontenay* nous apprend que l'église de *St.-Martin* de *Fontenay*, avec ses dépendances de *Verrières* et de *Troteval*, était tenue, envers l'abbaye, à une redevance annuelle de *soixante sols*, plus *quatre pots de bon vin*, pour la fête de la Purification, comme celle de *St.-André*. (V. Lamare, man. de Font., loc. propr.)

Verrières et *Troteval* sont d'anciennes annexes de la cure de *St.-Martin*, qui avaient chacune leur chapelle, à l'époque de la concession des *Tesson*, et qui se trouvent mentionnées dans leurs chartes. (Gall. Christ., 11, instr. col 336 B et C.)

Les sommaires des chartes ne nous fournissent guères sur la localité que des actes de menues concessions de terres et rentes, au profit de l'abbaye, depuis 1256 jusqu'en 1459, avec la mention du différend sur les communes et pâturages, déjà cité ailleurs. (Léch. Antiq., t. 7, p. 383, 384, 391, 392, 394.)

Le *livre Pelut* nomme, comme nous l'avons dit, l'église de *St.-Martin-de-Fontenay-l'Abbaye*, et mentionne le patronage connu, de l'abbaye de *Fontenay*. (Béz., loc. propr. App., p. 45, etc.)

7. MAY.

May se disait aussi *Moei* et *Moe*, en latin *Moyeum* et *Moyacum*. Ce nom pourrait être en rapport avec celui de la famille de *Moë*, de *Fresné-le-Vieux*. (V. nos Rech. sur le Cingl., loc. propr.)

La mention la plus anciennement connue de ce lieu de *May (Moiacum)*, se trouve dans la charte de dotation de l'abbaye de *Fontenay*, (1010?) qui, du reste, ne le cite que dans ses rapports de situation avec *Etaveaux* et *St.-André (de Fontenay)*. (Gall. Christ., 11, instr. col. 62 B et 64 C.)

Vers le milieu du XII^e^. siècle, le patronage de l'église de *May* fut donné à l'abbaye de *Fontenay*, par *Robert* du *Mesnil-Oursin*, qui obtint en même temps d'y prendre l'habit religieux. C'était un vieux

chevalier, cassé et infirme. Il laissait dans le monde un fils nommé *Hamon*, et fut aïeul d'*Alain* de *La Falaise*. Il était vassal de *Roger Marmion*, qui favorisa et confirma sa concession. Le cartulaire de *Fontenay* avait conservé plusieurs actes y relatifs, et il en existe des extraits bien connus. (V. Lamare, man. de *Fontenay*, etc.)

Les mentions de ce lieu de *May* abondent dans les sommaires des chartes de M. *Léchaudé*; mais, en général, pour des actes de la plus mince importance, menues donations de parcelles de terre, ou de rentes en orge, aux abbayes de *Fontenay*, ou de *Barbery*, petites transactions entre particuliers, etc., etc. (V. Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 15, 143, 147, 148, 149, 161, 167, 173, 367, 368, 369, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377; et t. 8, p. 5 et 389.)

Dans tout cela figurent, comme on le comprend, plusieurs personnages de ce même nom de *May;* à savoir:

1°. *Paul* de *May*, fils de *Raoul*, en 1225, pour donation à l'abbaye de *Fontenay*.

2°. *Guillaume* de *May*, prêtre, fils de *Robert*, 1227, même objet.

3°. *Robert* de *May*, 1246, pour confirmation de donations faites à l'abbaye de *Barbery*.

4°. *Eremberge* de *May*, veuve de *Richard Aubert*, 1247, pour concession à l'abbaye de *Fontenay*. (V. Léch., ibid., t. 7, p. 368, 369, 371, 160, 143 et 376.)

Avant eux avaient fleuri, vers 1150?

Roger, *Regnier* et *Renaud*, de *May*, tous trois témoins garants et signataires de la charte de *Robert* du *Mesnil-Oursin*. (V. Lamare, loc. supr. cit.)

Robert de *Moë*, de *Barbery* et *Fresné-le-Vieux*, a été le contemporain de ces trois derniers. (V. nos Rech. sur le Cingl., loc. propr., etc.)

Au reste, le titre de la seigneurie de *May* paraît avoir été aux mains de *Roger Marmion*, comme on l'a vu, au temps de la concession de l'église, et nous trouvons encore un de ses descendants, *Robert Marmion*, qualifié seigneur de *May*, à la date de 1222. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 126.)

Le *livre Pelut* écrit *Mayeum*, et mentionne le patronage de *Fontenay*. (Béz., loc. propr., p. 46.)

Un curé de *May*, maître *Jean-Olivier Tournière*, mort en 1757, est connu par d'utiles recherches sur le *diocèse* de *Bayeux*.

8. ROQUENCOURT.

Le nom de *Roquencourt* est de ceux qu'on rapporte aux origines *Romanes*. On pourrait le supposer pris du nom de famille *Roucamp*.

Roquencourt n'a été d'abord qu'un hameau du village de *Cramesnil*. Il eut, avec le temps, son église succursale, comptée pour deuxième portion de la cure. Il a fini ensuite par former paroisse entièrement à part.

On lisait, dans le cartulaire du *St.-Sépulcre* de *Caen*, que l'église de *Roquencourt* avait été donnée à cette collégiale, à la date de 1225, par *Pétronille* d'*Amondeville*, veuve de *Maurice* de *Caen*, seigneur de Savigny. (V. Lamare, man. de Fontenay, etc.)

Il y a eu, au XIII^e^. siècle, une famille de *Roquencourt* (ou *Rokencort*), dont plusieurs personnages se trouvent cités aux sommaires des chartes de M. Léchaudé, sous les dates de 1226, 1262, 1287 et 1289, pour diverses petites concessions faites sur leurs fiefs, aux abbayes de *Fontenay* et de *Barbery*. (Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 150, 280, 381, 387 et 391.)

Le *livre Pelut* ne nomme point *Roquencourt*, qu'il ne fait connaître que sous le titre de deuxième portion de la cure de *Cramesnil*, sous le patronage du *St.-Sépulcre*, ci-dessus cité. (Béz., loc. propr. App., p. 45.)

9. FONTENAY-LE-MARMION.

Fontenay est un des noms de lieux les plus communs en Normandie et en d'autres parties de la France. Il semble promettre un sol où abondent les eaux de source. Il ne faut pas trop se fier à cette annonce des noms.

Fontenay-le-Marmion se distingue de ses homonymes, par son surnom, emprunté du nom de famille de ses plus anciens possesseurs.

Nous avons essayé de recueillir ailleurs le peu qu'on sait de l'origine et de l'histoire de cette famille de *Marmion*. Nous n'avons point à nous en occuper ici. Nous devons seulement y rappeler :

1°. Que l'un de ses premiers chefs connus assista à la bataille d'*Hastings* (1066), où il se signala par des exploits qui furent dignement récompensés.

2°. Que déjà, à cette époque, ce même personnage était possesseur de cette seigneurie de *Fontenay*, qualifiée *baronnie* et *vicomté*, et à laquelle était en outre attaché l'office militaire de champion héréditaire de nos ducs.

3°. Que les descendants de ce guerrier continuèrent de posséder *Fontenay*, avec beaucoup d'autres seigneuries, jusqu'à l'extinction de leur ligne, arrivée au milieu du XIII°. siècle? après laquelle leur héritage passa aux mains des *Tesson*, et de ceux-ci, plus tard et par beaucoup d'intermédiaires, aux d'*Harcourt* et aux *Guerchy*.

Nous avons vu que deux de ces *Marmion* furent fondateurs de l'abbaye de *Barbery*, et on a pu juger, par la richesse de la dotation qu'ils lui firent (année 1181), quelle pouvait être l'importance de leurs domaines dans tout le pays.

On se rappellera aussi que les *Marmion* avaient, à *Fontenay*, un château fortifié, qu'alla prendre et raser le comte *Geoffroy d'Anjou*, en 1138, par manière de petite représaille, de ce que le possesseur, chargé, contre lui, de la défense de *Falaise*, avait repoussé ses attaques avec trop de bravoure et de succès.

Sur ces divers objets, nous ne pouvons que renvoyer aux articles où nous les avons traités. (V. Rech. sur l'anc. pays de Cingl., art. *Fam. Marmion*; et ibid., art. *Abb. de Barbery.*)

A l'époque de la dotation de l'abbaye de *Barbery* (1181), il y avait à *Fontenay-le-Marmion*, deux églises paroissiales, l'une dite de *St.-Hermès*, l'autre de *St.-Germain-du-Chemin*. *Robert Marmion*, seigneur du lieu, avait des droits sur l'une et l'autre. Ils étaient des trois quarts pour chacune. Il les céda ensemble à son nouvel établissement religieux. (Gall. Christ., 11, instr. col. 85 D.)

L'église de *St.-Hermès* est celle qui s'est conservée. Celle de *St.-Germain-du-Chemin* a été démolie depuis long-temps. Elle devait son nom à sa situation aux abords de la voie romaine, dite *Chemin-Haussé*, entre *Fontenay* et le *Val de Fresné*. (Lamare, man. de Fontenay, etc.)

Cette localité de *St.-Germain-du-Chemin* formait un fief particulier, appartenant à une famille de ce nom, dont plusieurs membres se trouvent mentionnés dans les sommaires des chartes de M. Léchaudé. (Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 141, 151 et 157.)

Les familles de *Vassy* et d'*Ouffières* paraissent l'avoir possédé après eux, sur la fin du XIII^e^. siècle. Il existe des actes de personnages de l'une et de l'autre, relatifs au quart de dixmes à eux réservé, à *Fontenay*, et qui en font alors l'abandon à l'abbaye de *Barbery*. (Id., ib., t. 7, p. 21 et 143.)

Nous avons vu que dès les plus anciens temps, la seigneurie de *Fontenay-le-Marmion* se trouve qualifiée à la fois des titres de *baronnie* et de *vicomté*. D'où lui venait ce dernier? Il semble qu'à cette époque elle ne pouvait guères l'avoir reçu que comme équivalent et continuation de celui de *vicairie*, auquel on sait qu'il se substitua fréquemment sous nos premiers ducs. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 263.) Ce serait pour *Fontenay-le-Marmion* un souvenir précieux d'ancienne suprématie administrative, que nous voudrions pouvoir dégager de son obscurité.

On montre encore à *Fontenay* l'emplacement et les vestiges de l'ancien manoir des *Marmion*.

L'église paraît être du XII^e^. siècle.

Le *Chemin-Haussé* se trouve sur la partie sud du territoire de *Fontenay*, qu'il traverse, sur son extrême limite, en suivant la direction du sud-est au nord-ouest.

Il a été découvert à *Fontenay* en 1828, et on a commencé peu après à y explorer, un de ces grands dépôts d'inhumations antiques, en forme de *tertre conique* (ou tumulus), qui ne peut appartenir qu'au temps des populations *Celtiques*.

Le lieu est connu sous le nom de *La Hogue*. La hauteur actuelle du monument est d'environ 25 pieds. On évalue le diamètre de la base à 150. A l'extérieur, l'aspect se réduit à l'apparence d'un amas de menues pierres calcaires entassées à sec. En pénétrant dans l'intérieur, on a trouvé qu'il se compose de caveaux, ou petites loges sépulcrales, séparés l'un de l'autre par une sorte de cloison de pierres sèches, accessibles au-dehors chacun par une galerie d'ouverture, de deux pieds et demi à quatre pieds de diamètre, et dans lesquels reposent, à environ douze pieds de profondeur, placés sur un lit d'argile, des ossements humains, dont quelques-uns seulement paraissent avoir subi l'action du feu.

Les seuls objets d'arts recueillis jusqu'à présent dans ces tombeaux, sont une petite *hache en pierre verte*, deux vases en terre noire, et une

coquille de *buccin*, façonnée apparemment pour la parure d'une jeune femme, avec les restes de laquelle on l'avait sans doute placée dans le tombeau.

MM. *Léchaudé*, *Deshayes* et *de Caumont* fourniront, au besoin, sur tous ces points, les détails qui ne sont pas de notre objet. (V. Antiq. de Norm., 1829, 1830, t. 5, p. 30, etc., 33, etc. It., ann. 1831, etc., t. 6, p. 275, etc. It., De Caumont, Cours d'antiq. monum., t. 1, p. 139, etc.)

N. B. La bulle du pape *Innocent III*, pour l'abbaye de *Troarn*, année 1210, attribue à cette même abbaye de *Troarn* une église de *Fontenet* (sic.), qu'elle nomme avec *Varaville* et le *château de Vire*, mais sans la désigner autrement. Cette église ne se retrouve, ni indiquée dans le *livre Pelut*, ni nommée dans les listes que les Pouilliés modernes donnent des bénéfices dépendants de ladite abbaye de *Troarn*, qui, selon l'apparence, ne l'aurait possédée que momentanément. Nous ne saurions dire si cette localité de *Fontenay* a quelque chose de commun avec les objets homonymes dont nous venons de nous occuper.

10. QUILLY.

Quilly, ou *Cuilly*, se disait en latin vulgaire *Quilleium*. On ignore la signification de ce nom.

L'établissement paraît être fort ancien.

L'église de *Quilly* fut une de celles que *Robert Marmion* donna, en 1181, avec plusieurs autres, à l'abbaye de *Barbery*. (Gall. Christ., 11, instr. col. 85 C et 85 D.)

Quilly avait eu, avant cette époque, et n'a pas laissé d'avoir aussi après, ses seigneurs particuliers, nommés de son nom.

Une charte de *Guillaume-le-Conquérant* pour l'abbaye de *St°-Trinité*, à la date de 1082, cite *Roger* de *Cuilly* (sic) comme ayant alors des droits seigneuriaux au territoire de *Bavent*. (Id., ib., 11, instr. col. 71 B.)

On trouve ailleurs *Raoul de Quilly*, en 1234, donnant à l'abbaye de *Barbery* une terre située à *Brétheville-sur-Laize*. (Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 154.)

Vers l'an 1240, la seigneurie de *Quilly* avait passé à la famille *Bateste*, qui la possédait encore à la date de 1477, avec le fief d'*Outrelaize*, situé en la paroisse de *Gouvix*. Il y eut alors transmission par mariages de *Christine Bateste* avec *Guillaume Girard*, et de *Jeanne Girard* avec *François de St^e.-Marie de Bernières*. Cette dernière mutation se rapporte à l'an 1520. (V. nos Rech. sur l'ancien pays de Cinglais, art. Famille *Bateste*, etc.)

Le territoire de *Quilly* forme comme l'extrême limite des plaines unies de Caen, aux approches du pays de *Cinglais*. Le village paraît n'avoir jamais eu qu'un très-petit nombre d'habitants, et sa rare population s'était portée de préférence, hors de ces mêmes plaines, sur l'ouverture du petit vallon de *Brétheville-sur-Laize*. C'est là aussi que se trouvait son église, fort mal placée, si près de celle de *Brétheville*, à moins qu'on ne dise que ce soit cette dernière qui soit venue, après coup, se placer trop près de celle de *Quilly?*

L'église de *Quilly* a un assez joli clocher de pierre, en forme de flèche pyramidale. On le croit du siècle de *Guillaume-le-Conquérant*.

Un écrivain des plus estimables rapporte qu'en 1748 (c'était de son temps), en creusant d'anciennes fondations pour reconstruction de la nef de l'église de *Quilly*, on trouva plusieurs morceaux de sculpture relatifs à la religion payenne, « entre autres un *Bacchus*, couronné de feuil-« lages, un *Hercule* appuyé sur sa massue, et une *Vénus* nue, le tout « en bas-relief et sans aucune dégradation. » La masse des matériaux pouvait être de 90 ou 100 pieds de pierre, que l'entrepreneur fit briser. On a présumé qu'un temple d'idoles avait pu exister anciennement sur ce point, et au lieu même qu'occupe maintenant l'église. Beaucoup de cercueils de pierre ont été trouvés aussi dans un champ attenant au cimetière actuel. (V. *Expilly*, Dict. géogr., loc. propr.)

On cite le savant *D. Le Noir* comme fournissant le témoignage du même fait. (De Caumont, Cours, etc., t. 2, p. 131; note.)

Ce qu'il y a de plus remarquable à *Quilly*, ce sont ses carrières. On en extrait plusieurs sortes de pierre calcaire blanche, entre lesquelles une surtout est de qualité très-supérieure à celle des autres carrières connues aux environs de Caen.

Cette excellente qualité de la pierre de *Quilly* était apparemment

bien reconnue au temps de nos guerres d'invasions Anglaises, où nous voyons *Henri V*, après avoir confisqué les seigneuries de *Quilly* et d'*Outrelaize*, sur Philippe *Bateste* (année 1420?), ne les lui rendre qu'en faisant exception des carrières, dont il prétendait se réserver la pierre, pour les constructions projetées de son château de *Rouen*. (V. nos Rech. sur l'ancien pays de Cinglais, art. Famille *Bateste*, et Par. de *Gouvix*, etc.)

L'exploitation de ces mêmes carrières paraît d'ailleurs remonter à une époque beaucoup plus reculée. Les faits qui se présentent comme propres à établir cette opinion sont les suivants:

1°. La pierre de *Quilly* est celle qui se trouve à-peu-près généralement employée dans les constructions religieuses, les *plus anciennes*, de la contrée, et assez loin aux alentours.

2°. On a cru en reconnaître l'emploi dans le peu qui subsiste des constructions romaines de *Vieux*, et dans les ruines du *Vieux-Lisieux*, détruit au IV°. siècle par les *Saxons*.

3°. Il n'est pas douteux qu'elle ait fourni la matière des bas-reliefs mentionnés par *Expilly*, et qui n'ont pu appartenir qu'à l'époque du paganisme romain.

De ces trois observations, la dernière est la seule qui ne puisse plus se vérifier actuellement au besoin.

Les carrières de *Quilly* ont fourni des débris de crocodiles fossiles, et coquillages divers, dont quelques fragments ont été recueillis au cabinet d'histoire naturelle de Falaise. (V. Gal. stat., etc., *t.* 3, p. 108, note.)

La commune de *Quilly* a été récemment supprimée et réunie à celle de *Cintheaux*.

PAROISSES DU CENTRE.

1. CORMELLES.

Cormelles, ou *Cormeilles*, se disait en latin, *Cormelæ*. On y ajoutait l'épithète, *Le royal*, en raison de certains priviléges anciennement concédés par le roi aux habitants du lieu.

Ces priviléges consistaient, à ce qu'il paraît, en exemptions d'impôt,

et autres de service militaire, à la charge par eux de garder la porte *Millet*, accédant de *Vaucelles* à Caen, lorsque le roi (ou le duc) se trouvait dans la ville. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 357.)

L'origine de ces franchises est inconnue. *Philippe de Valois* les avait confirmées par lettres-patentes, de l'an 1347. (id., ibid.)

Il existe plusieurs lieux de ce nom de *Cormelles*.

La première mention connue de notre *Cormelles* près Caen, se remarque dans la charte de *Raoul Tesson I*, pour dotation de son abbaye de *Fontenay* (1070?), où on le nomme, avec *Ifs*, *Bras* et *Hubert-Folie*, pour concessions de dixmes et autres, y stipulées en faveur de cet établissement. (Gall. Christ., 11, instr., col. 62 D.)

Nous pensons pouvoir y rapporter aussi celles de *Richard* et *Renaud* de *Cormelles*, cités aux dates de 1257 et 1281, pour autres menues donations d'obit, par eux pareillement faites audit *Fontenay*. (Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 380 et 388.)

En tout cas, l'application resterait à peu près hors de doute pour ce qui concerne encore *Étienne* et *Nicolas* de *Cormelles*, père et fils, cités en 1272, entre les bienfaiteurs de l'*Hôtel-Dieu* de *Caen*. (De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 285; et t. 2, p. 223.)

L'extrait imprimé du *livre Pelut* écrit *Croncelles*. C'est une faute, comme il ne s'y en est que trop glissé. Il indique pour patron, de son temps, le sieur *Thomas le Neiron*. (Béz., Hist. somm., etc., App., p. 45.)

Nous croyons savoir d'autre part:

1°. Que ce même patronage était partagé, en dernier lieu, entre le seigneur de *Grenteville* et celui de *Rupierre*, qui l'exerçaient alternativement. (Lamare, man. de *Fontenay*, etc.)

2°. Que moitié des dixmes de la paroisse appartenait au *collége de maître Gervais*, à Paris, lequel les partageait avec le curé. (Id., ibid.)

Nous avons vu anciennement, au territoire de *Cormelles*, à l'embranchement du chemin de ce village, avec la route de *Caen* à *Falaise*, une croix de pierre, dite *Croix pleureuse*, à l'histoire de laquelle on prétendait rattacher quelques traits des traditions fabuleuses, sur les violences attribuées à *Guillaume-le-Conquérant*, envers la reine *Mathilde*, sa femme. « C'est jusques là, disait-on, qu'il l'avait traînée,

« attachée, par les cheveux, à la queue de son cheval. » Ce monument, d'origine inconnue, a été détruit par les *révolutionnaires* de 1793. Il l'avait été une première fois par les *Calvinistes*, en 1562. (V. Huet, Orig., etc., p. 115 et 422.)

Cormelles fut la patrie de l'historiographe *Gilles-André De La Roque*, auteur de l'histoire de la maison d'*Harcourt*, etc. Le poète *Bardou* fut curé de cette paroisse; et le savant philologue *Samuel Bochart* y a eu son tombeau. (De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 357, etc.)

Le sol de *Cormelles* est calcaire, sec et pauvre. Quelques parties ont été long-temps incultes. Plusieurs champs y produisent moins de grains que de coquelicots et de bleuets.

Le pays, avec ses alentours, a été, on ne peut plus agréablement décrit, par notre compatriote, M. *Boisard*, dans une gracieuse pastorale, dont il y a placé l'action. (V. *Nérelle*, Rom. pastoral, Caen, 1817.)

2. GRENTEVILLE.

Il n'y a pas de doute que ce nom ne soit formé de celui d'un ancien possesseur. Une combinaison toute semblable en a fait ailleurs *Grentemesnil*.

Guillaume de *Rupierre*, cité entre les bienfaiteurs de l'abbaye de *Troarn*, possédait la seigneurie de *Grenteville* (avec celles de *Frenouville* et de *Vimont*), à la date de 1099. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 373.)

Un de ses descendants, *Roger de Rupierre*, seigneur d'*Astelès*, donna, en 1241, à l'abbaye de *Villers-Canivet*, une terre, située audit lieu de *Grenteville*. (Léch. Antiq., etc., t. 8, p. 314.)

On trouve *Robert de Fourmentin*, autre bienfaiteur de *Troarn*, qualifié seigneur de *Grenteville*, à une époque inconnue. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 372.

Girard de *Bureau*, vicomte de Caen, était en possession de ce titre, sous Charles VII, après l'expulsion des Anglais, vers 1455? (De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 235.)

Il ne laisse pas d'y avoir eu d'ailleurs, à *Grenteville*, plusieurs autres possesseurs de fiefs assez considérables.

Nous remarquons : *Raoul*, fils et héritier de *Robert* de *Vieux*, chevalier, nommé à la date de 1239, comme ayant cédé à l'abbaye de *Fontenay*, ses terres de *Grenteville* et *Vieux-Fresne*. (Léch. Antiq., t. 7, p. 373.)

Et les sœurs *Nicole* et *Alice* du *Tremblay*, l'une d'elles mariée à *Raoul Malherbe* (époque inconnue), disposant pareillement de leurs terres audit lieu de *Grenteville*, en faveur des religieuses de *Villers-Canivet*. (Id., ibid., t. 8, p. 302.)

En 1396, les religieuses de *Villers* avaient fait ériger en *fief héréditat* les *pièces de terre diverses* qu'elles possédaient à *Grenteville* « (jouxte « les terres de M. d'*Orléans*) », et les avaient concédées, à ce titre, au sieur Jean le *Sénéchal*. (Id., ibid., t. 8, p. 329.)

Le patronage de l'église de *Grenteville* était en la possession de l'abbaye de *Troarn*, à la date de 1210, comme il résulte du texte d'une bulle du pape *Innocent III*, confirmative des biens de ladite abbaye, à cette même époque. (V. Neustr. pia, p. 563; et Gall. Christ., t. 11, instr. col. 286 A.)

Elle le tenait de *Robert de Formentin* (cité ci-dessus?) qui le lui avait concédé vers l'an 1194. (V. Léch. Jus advocation, etc., note communiq.)

Le *livre Pelut* mentionne le patronage de l'abbaye susnommée. (V. Béz., loc. propr. App., p. 45.)

3. SOLIERS.

Ce nom semble désigner un terrain de *culture produisant rentes*. On disait en latin *villa de Solariis*.

Il a existé, au temps de *Guillaume-le-Conquérant*, un certain *Humphredus de Solariis*, connu pour avoir possédé, au lieu de *Graintivilla* (sic) un alleu, qui fut, alors ou peu après, concédé à l'abbaye de *St.-Étienne de Caen*. (Chart. Henric. II, ap. Neustr. Piam, p. 629.)

Sur la fin du siècle suivant, fleurit *Guillaume de Soliers*, lequel, avec la seigneurie de ce lieu, tenait en même temps aussi celle de Lingèvres.

Celui-ci avait épousé *Mathilde*, qu'on croit avoir été fille de *Jourdain Tesson* et de *Lætitia* de *St.-Sauveur*; et ils furent, l'un et l'autre, les fondateurs et les zélés bienfaiteurs de l'abbaye de *Cordillon*, près *Bayeux*.

Cette fondation paraît être de l'an 1200. Il en existe confirmation formelle par l'évêque de *Bayeux*, *Robert* des *Ablèges*, à la date de 1210. (Gall. Christ., 11, col. 438 E, et 439 A. It., ibid., instr., col. 93 E, et 94 E.)

Vers le même temps, la famille de *Thiout* avait à *Soliers* des biens sur lesquels un de ses membres, *Roger*, fils de *Robert*, avait assigné à l'*Hôtel-Dieu* de *Caen* une rente, confirmée en la bulle du pape *Innocent III*, année 1210. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 442.)

Nous trouvons dans le manuscrit de M. *Lamare:*

1°. Que l'église collégiale du *St.-Sépulcre de Caen* avait acheté, de *Simon* et de *Robert* de *Soliers*, les dixmes de la paroisse de ce nom, et qu'il existe acte confirmatif de l'acquisition susdite, dressé au nom du roi, Louis IX, à *Bayeux*, à la date de 1255.

2°. Que peu d'années après (en 1277), cette aliénation fut suivie de celle du patronage de ladite paroisse, qui fut concédé à la même susdite collégiale, par le sieur *Philippe* de *Soliers*.

Les sommaires des chartes ne nous apprennent rien de relatif à aucun des faits précédents, et ne contiennent guères que de menus détails de petites donations aux abbayes de *Fontenay* et de *Villers-Canivet*.

Entre les sires de *Soliers* qu'elles nomment, à des époques plus ou moins connues, nous ne voyons à remarquer, tout au plus, que les suivants:

1°. *Jean de Soliers*, au temps de *Philippe*, évêque de Bayeux, vers 1150?

2°. *Robert* (avec Sibylle, sa femme), sous le règne d'Henri II, même époque?

3°. *Guillaume*, siégeant aux assises de Caen, en 1176.

4°. *Lambert*, plusieurs fois cité aux dates de 1222, 1224.

(Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 80, 237, 367, 368, 374, 391; et t. 8, p. 153, 295, 296, 297, 302, 307 et 448.)

Nous avons vu que M. *De Bras* cite *Soliers* au nombre des paroisses des environs de Caen, qui furent les plus compromises dans les troubles déplorables de la religion, en 1558. (Antiq. de Caen, etc., 1833, liv. 2, p. 240.)

Le *livre Pelut* mentionne le patronage du *St.-Sépulcre* de *Caen*.

4. HUBERT-FOLIE.

On a dit anciennement *Foubert-Folie*, en latin *Fulberti-Folia*. Ce nom est significatif et parfaitement intelligible. C'est la *Folie* (la *demeure préférée*), de quelque *Fulbert*, maintenant oublié.

Raoul Tesson I, au temps de la fondation de son abbaye de *Fontenay* (vers 1050), avait des terres à *Hubert-Folie* (in *Fulberti-Foliâ*), comme à *Ifs*, à *Bras* et à *Cormelles*. Les dixmes de ces quatre paroisses sont spécialement nommées entre les objets dont il forma la dotation primitive de cet établissement. (Gall. Christ., 11, instr. col. 62 D.)

Hubert-Folie, dans son origine, était une dépendance de la colonie d'*Allemagne*, et fut, à ce titre, compris dans la donation qu'en fit le duc *Guillaume* à l'abbaye de *St.-Étienne de Caen*, à l'époque de sa fondation, vers l'an 1077. Les chartes interprétatives et confirmatives de ses successeurs sont surtout formelles à cet égard. (V. chart. Henr. I, ap. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 352, etc.; et chart. Henr. II, ap. Neustr. piam, p. 628 et 631.)

C'est donc à tort que le texte imprimé de la charte sus mentionnée de *Raoul Tesson* semble le désigner comme ayant pu faire partie du territoire de *Cormelles*. L'erreur, qui est évidente, paraît ne provenir au reste que des défauts de la ponctuation.

On remarquera aussi que le *Neustria Pia* écrit très-mal, et sans aucune apparence de raison, *Suber-Folia* et *Subel-Folia*.

Les mentions fournies par les sommaires de M. *Léchaudé* sont insignifiantes, et ne nous apprennent rien, si ce n'est : que vers la fin du XIII^e^. siècle, les sieurs de *Brucourt* et de *Soliers*, et les abbayes d'*Ardennes* et de *Fontenay*, avaient des propriétés audit *Hubert-Folie*. (Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 33, 374 et 393.)

Le *livre Pelut* indique pour patron, au XIV^e^. siècle, le seigneur Guillaume de *Brucourt*. (Béz., Hist. som., App., p. 45.)

Les souvenirs récents attribuent ce droit à l'abbaye de *St.-Étienne* de *Caen*. (Lamare, man. de Fontenay, etc.)

5. LE POIRIER.

Ce nom est clair, et apparemment d'origine toute moderne. Les actes latins disaient communément *villa de Piro*.

Une charte de l'abbaye de *Troarn* nous apprend que *Saffray* de *Frenouville (Furnovilla)*, avec le consentement de *Robert* et *Jean*, ses fils, avait donné, à ladite abbaye de *Troarn*, l'*église de St*e*.-Marie-du-Poirier* (de *Piro*), que ledit *Saffray* avait fondée dans son patrimoine, relevant du seigneur de *Magneville*. Cette pièce est sans date, mais se rapporte au temps de *Gislebert*, abbé de *Troarn*, (qui dut fleurir de 1160 à 1170?) Il y est stipulé que ledit abbé *Gislebert* recevra ledit *Saffray*, comme religieux, à *Troarn*, lorsque celui-ci le demandera, et de même, Guillaume *Saffray*, son fils, quand ce dernier sera en âge, et s'il en exprime le désir. (Léch. Antiq., etc., t. 8, p. 241.)

Un acte de transaction particulière, à-peu-près contemporaine, écrit, en français du temps, ou de sa façon, le *Pérer*. (Id., ibid., ibid.)

Une bulle, déjà citée, du pape *Innocent III*, confirmative des possessions de l'abbaye de *Troarn*, à la date de 1210, mentionne l'église du *Poirier*, qu'elle appelle de *Piru*. (V. Neustria pia, p. 563; et Gall. Christ., t. 11, instr. col. 286 A.)

On cite une autre bulle d'*Alexandre IV*, 1255, pour les églises de *Cagny* et le *Poirier*. (Léch. Antiq., etc., t. 8, p. 193.)

L'extrait du *livre Pelut* écrit de *Pini*, peut-être pour de *Piru*, déjà remarqué ci-dessus. Il mentionne le patronage de *Troarn*. (Béz., loc. propr. App. p. 46.)

6. FRENOUVILLE.

L'ancien nom était *Furnonvilla*, ou autrement *Furnivilla*, qu'on serait tenté de croire tous deux formés du latin *Furnus* (Four).

La première mention connue du nom de *Frenouville (Furniv)*, est dans la charte de dotation de l'abbaye de *Fontenay* (1070?) où l'on voit que le fondateur *Raoul Tesson I*, et son fidèle vassal *Hellouin*, avaient fait, là comme ailleurs, à cette même abbaye, des concessions

de droits et de domaines importants. (Gall. Christ., 11, instr. col. 63 D et 64 A.)

En 1099, Guillaume de *Rupierre* avait la seigneurie de *Frenouville*, avec celles de *Grenteville* et de *Vimont*, et se trouve cité, avec ces titres, entre les premiers bienfaiteurs de l'abbaye de *Troarn*. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 373 et 378.)

Nous avons peu de documents sur les époques subséquentes.

Un article du sommaire des chartes de M. *Léchaudé* nous apprend que le prieuré des *Deux-Amants* avait acquis à *Fourneville* (sic) une propriété particulière, en 1253. (Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 378.)

Nous trouvons dans le *livre Pelut*, qu'au XIV^e^. siècle, la cure de *Fournonville* était partagée en deux portions, ayant deux patrons distincts, savoir : le seigneur *Dolendum* (sic), et ledit prieuré des *Deux-Amants*. (Béz., loc. propr. App., p. 45.)

Enfin il est de souvenir que, dans nos derniers temps, le patronage avait ainsi continué d'être divisé, entre le seigneur laïque, d'une part, et de l'autre les *Jésuites* de *Rouen* (et après eux l'évêque de *Bayeux*), aux droits du prieuré susdit. (Lamare, man. de Fontenay, etc.)

Une colonne milliaire, découverte à Frenouville, en 1804, prouve qu'une voie romaine y avait son passage, se dirigeant sur *Neomagus* (l'ancien *Lisieux*) au temps du deuxième consulat de *Trajan*, c'est-à-dire en l'an 98 de notre ère chrétienne. (De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 47. It., Mém. de l'Acad. de Caen, Rapp. gén., ann. 1800, etc., p. 307.)

L'inscription latine, conservée entière, a été clairement expliquée par feu notre compatriote, M. *Moysant*. Le nombre qu'elle exprime est de 25 milles. C'est la distance exacte de *Frenouville* à *Bayeux*. (De Gerville, Villes et voies romaines, etc., p. 64. It. De La Rue, Ess. etc., loc. supr. cit.)

7. BELLENGREVILLE.

Le latin du *livre Pelut* dit *Berengvilla*, qu'on explique naturellement : *Berengerii villa*. C'est donc le *village* ou l'*habitation* de *Bérenger*. De quel *Bérenger* s'agit-il? Nous ne saurions le dire. Apparemment de quelque ancien seigneur puissant du pays, le même, sans doute, qui, non loin de

là, avait donné aussi son nom, à un certain *Gué Béranger*, dont il sera parlé en son lieu. (V. ci-après notre article : *Argences*, loc. propr.)

On croit reconnaître à *Bellengreville* le champ de bataille, anciennement appelé *Val-des-Dunes*, où le jeune duc *Guillaume-le-Bâtard* fit si heureusement le premier essai de sa fortune. Ce point mériterait d'être vérifié.

Robert Wace a décrit fort en détail l'emplacement du *Val-des-Dunes*, qu'il avait sans doute exploré avec attention. C'était une plaine longue et large ; à une distance d'environ trois lieues de *Caen ;* entre *Argences* et le pays de *Cinglais ;* sans bocage ni rocher. Le terrain s'inclinait un peu vers le levant, et était ceint d'une rivière au sud et au sud-ouest. (Rom. de Rou, t. 2, p. 28, etc.) Il serait facile de reconnaître si la plaine de *Bellengreville* réunit toutes ces conditions d'identité.

Ajoutons, avec M. *De Bras*, « qu'au *haut* de ce même *Val-des-* « *Dunes*, il fut bâti une chapelle, fondée de *St.-Laurent*, où furent « inhumés les défuncts ; laquelle chapelle fut démolie par les protestants « de l'an 1562. » (Antiq. de Caen, liv. 1, ch. 5.) L'indication ne nous semble pas à dédaigner. Il pourra se faire d'une part, que des souvenirs du monument se retrouvent attachés à quelque nom de *pièce*, ou autre, des *dellages* voisins ; ou bien aussi, d'un autre côté, que tout s'y éclaircisse par la découverte fortuite des débris entassés de cette grande inhumation.

Le *livre Pelut* nous apprend que le patronage de l'église de *Bellengreville* était resté au seigneur du lieu. Celui qui florissait de son temps avait le prénom de *Roger*, (Béz, Hist. somm., etc, App., p. 44, etc.)

Nous ne trouvons aucune mention du nom du lieu, ni des seigneurs, de *Bellengreville*, dans le sommaire des chartes de M. *Léchaudé*.

On remarquera que le *Val-des-Dunes* formait fief de ce nom, ès mains du sieur Bernard de *St.-Valery*, au temps de *Philippe-Auguste*. (Dumoul., Hist. de Normandie. App., p. 50.)

8. TILLY-LA-CAMPAGNE.

Tilly est un des noms qu'on croit pouvoir dériver du latin *Tilia*, Tilleul. (V. Huet, Orig., etc., p. 318.) Les chartes latines disaient *Tillayum* et *Tilleyum*. Le surnom s'entend suffisamment sans autre explication.

Les documents manquent sur cette paroisse.

On croit, et nous admettons aussi, que c'est d'elle que les seigneurs de *Tilly* prenaient leur nom. Cependant elle avait des homonymes, en faveur desquelles il ne serait pas impossible de lui disputer cet honneur. Entre toutes, on peut présumer qu'ils l'avaient emprunté de l'une, et transporté peut-être ensuite à une ou plusieurs autres. Des faits analogues ont eu souvent lieu, pour d'autres localités, et d'autres noms.

Nous avons consacré ailleurs deux articles à cette famille de *Tilly*, qui a été liée aux affaires du pays de *Cinglais*, qui paraît, d'autre part, appartenir en propre à celui-ci, et qui, en elle-même, a joué un rôle important, dans les affaires générales de la France et de l'Angleterre, surtout au temps de la réunion de la Normandie à la couronne. Nous ne pouvons que renvoyer à ce que nous en avons dit. (V. les deux art. *Fam. de Tilly*, dans nos *Rech. sur le Cinglais*, p. 128, etc.; et dans le présent Essai, ci-dessus, loc. propr.)

Le patronage de cette paroisse était, de notre temps, entre les mains du roi. Il paraît qu'il lui avait été dévolu au droit des ducs de Normandie. Le *Livre Pelut* indique encore cet ancien état des choses, en disant, d'un seul mot, et sans autre détail, *le duc*. (V. Béz., loc. propr. App., p. 45.)

9. BOURGUÉBUS.

Le nom de *Bourguébus* doit être d'origine saxonne, comme l'indique fort bien sa finale; mais nous le croyons beaucoup plus ancien que la famille *Bourgaise*, de laquelle M. *Huet* veut bien le supposer emprunté. (Orig., etc., p. 296.)

On le trouve dans les anciens actes sous les formes *Burgisbud* et *Borgesbu*, qui sont probablement les plus voisines de son étymologie réelle. Nous ne voyons pas que personne ait essayé de le latiniser.

Les mentions les plus anciennement connues de ce nom de *Bourguesbu*, sont celles que nous fournissent les chartes des rois d'*Angleterre*, *Henri I* et *Henri II*, qui le déclarent compris dans les dépendances d'*Allemagne*, et par conséquent concédé, avec elle, à l'abbaye de *St.-Étienne de Caen*. (V. ch. Henr. I, pro S. Steph., ap. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 353. It. ch. Henr. II, pro eod., ap. Neustr. Piam, p. 628 et 631.)

Deux frères, *Roger* et *Guillaume* de *Bourguesbu*, avaient possédé dans ce territoire deux *alleux*, qu'ils avaient aussi donnés, en tout ou partie, à l'abbaye de *St.-Étienne* susdite. (Neustr. pia, ibid., p. 629.)

Un peu plus tard (année 1210), *Bourguesbu* reparaît dans la *bulle d'Innocent III*, pour fondation de l'*Hôtel-Dieu* de *Caen*, où il figure pour 8 acres et demie de terre y concédées par *Roger d'Amondeville* à l'établissement susdit. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 441.)

Les sommaires des chartes de M. *Léchaudé* ne nous fournissent aucune autre mention remarquable du lieu de *Bourguébus*.

Le *livre Pelut* nomme pour patron le prieur de *St.-Nicolas* (de la *Chesnaye*), près Bayeux. (Béz., Hist. somm., etc. App., p. 44.)

N. B. Dans la partie nord du territoire de *Bourguébus* se trouve la localité de *Criquetot*.

Criquetot eut autrefois une existence à part, et le *livre Pelut* le compte encore comme *paroisse*. Plus tard il s'est trouvé sans habitants; le titre de *paroisse* s'est perdu, et la fondation est tombée à l'état de *bénéfice simple*. C'est celui où elle se trouvait déjà au temps des recherches d'*Outhier* et de *Tournière*, il y a maintenant plus de cent ans.

Le nom de *Criquetot* est germanique, et formé des racines connues, *Kirck*, église, et *Toft*, emplacement. (Huet, Orig., etc., p. 298 et 307.)

Il y a eu anciennement une famille de *La Crique* (Kirck), seigneurs de *Criquetot*. On cite *Péronelle de La Crique*, mariée à Robert d'*Estouteville*, seigneur de *Criquebœuf*. (Id., ib., p. 298.)

Le nom de *Criquetot* s'est altéré dans nos derniers temps, et se dit plus habituellement *Cristot*.

Le patronage, comme l'indique le *livre Pelut*, appartenait au *prieuré des Deux-Amants*. (Béz., loc. propr. App., p. 46.)

Il avait passé, de ce prieuré, aux mains des *Jésuites*, et de ceux-ci à Mgr. l'*évêque* de *Bayeux*. (Lamare, man. de Font., etc.)

10. CHICHEBOVILLE.

Qu'est-ce que ce nom? Valait-il mieux dire, comme au temps passé,

Chincheboville ou *Cinceboville?* Et de quelle racine tout cela peut-il venir? Nous déclarons l'ignorer absolument.

Chicheboville a eu ses seigneurs propres, au XII^e^. siècle.

Au temps de *Philippe* de *Harcourt*, évêque de *Bayeux*, de 1142 à 1164, on trouve *Richard* et *Robert* de *Chicheboville*, frères, en contestation, au sujet de certains droits, par eux réclamés sur l'église de *Bréthe-ville-l'Orgueilleuse*. *Richard* les avait usurpés sur *Robert*. Il fut excommunié pour ce fait. Il finit par les céder à l'abbaye de *St.-Étienne de Caen*, au temps de l'abbé *Guillaume II*, de 1156 à 1179. (Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 274 et 275.)

Gillebert de *Chicheboville*, qualifié chevalier, possédait à *Séqueville*, en 1232, quelques rentes et redevances, qu'il céda alors même au prieuré de *Vignats*. (Id., ib., t. 8, p. 283.)

Trois actes successifs de son fils *Robert* concèdent:

1°. A l'abbaye de *St.-André-de-Gouffern*, la dixme du lieu de *Chicheboville*. (Deux tiers?)

2°. Au prieuré de *Vignats*, la quatrième partie (de l'*église?*) au même lieu.

3°. Au même prieuré, un tiers d'autres dixmes *(réservées?)*

On voit qu'il y a quelque chose à éclaircir dans ce texte des sommaires. Les actes subsistent surtout dans leurs ratifications par les suzerains *Maurice* et *Robert d'Ussy*, aux dates de 1237 et 1253. (Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 285 et 481; et t. 8, p. 286.)

La seigneurie de *Chicheboville* avait passé dans la maison de *Clinchamps*, en 1372, par mariage de *Jean de Clinchamps* avec *Alix d'O.* (Léch., Hist. de la M. de Clinchamps, man. communiq.)

Le texte imprimé du *livre Pelut* ne mentionne point le patronage. Il devait être resté en possession des seigneurs laïques.

Quelques portions des territoires de *Chicheboville* et *Séqueville*, etc., ont pu faire partie du champ de bataille du *Val-des-Dunes*. On y a découvert des restes de grandes inhumations qui paraissent ne pouvoir se rapporter qu'à cet événement. (V. de Caumont, Cours, etc., t. 1, p. 137, etc.)

11. GARCELLES.

La signification du nom est inconnue. On disait en latin *Garsallia*, et quelquefois aussi *Garsalli*.

Les sommaires des chartes de M. *Léchaudé* nous apprennent que, sur la fin du XII^e^. siècle, *Guillaume* de *Garcelles*, fils de *Gislebert*, et ses enfants, firent don du patronage de l'église de *Garcelles* à l'abbaye de *St.-Étienne* de *Caen*; que *Guillaume* de *Caen* completta cette concession par celle d'un autre droit partiel, à lui appartenant sur ce même patronage; que *Guillaume* de *Garcelles* y ajouta la donation de toute la terre qu'il possédait audit lieu de *Garcelles*; et que toutes ces dispositions furent ratifiées et confirmées par le seigneur *Roger* de *Rupierre*, par *Henri*, évêque de *Bayeux*, et par le roi d'*Angleterre*, *Henri* deuxième du nom. (Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 278 et 279.)

Les documents sont rares pour ce qui regarde les temps postérieurs.

Ils se réduisent à des mentions insignifiantes de nom, plus naturellement applicables d'ailleurs, ce nous semble, à *Gargasalle* (ou *Guerquesalle*), qui est une autre localité.

On trouve qu'en 1366, Guillaume de *Harcourt*, abbé de *St.-Étienne* de *Caen*, avait fait un accord sur les dixmes de *Garcelles* (*Garsallorum*), avec les hospitaliers dudit *Caen*. (Gall. Christ., 11, col. 426 C.)

Le *livre Pelut* mentionne le patronage de l'abbé de *St.-Étienne*. (Béz., loc. propr. App., p. 46.)

12. SÉQUEVILLE-LA-CAMPAGNE.

L'extrait imprimé du *livre Pelut* dit *Saintavilla in Campanâ*. Il est difficile de ne pas supposer que le nom soit grossièrement défiguré.

Les documents nous manquent sur cette localité.

Les sommaires des chartes ne laissent pas de nommer souvent un lieu de *Secqueville*, mais toujours sans le distinguer d'une manière propre, et communément même encore avec des circonstances qui semblent plus naturellement désigner *Séqueville-en-Bessin*.

Les mentions qu'on pourrait peut-être réclamer, sont presque exclu-

sivement relatives à de menues concessions de terres, ou de rentes, faites par divers particuliers, aux abbayes d'*Ardennes*, *Aunay*, *Barbery*, *Fontaine-Daniel* et *Vignats*, aux dates de 1244—1277. (Lech. Antiq., etc., t. 7, p. 8, 25, 26, 72, 159, 173, 358; et t. 8, p. 283, 284, 285 et 287.)

Nous sommes loin d'en garantir l'application.

La difficulté se représente la même, à l'égard des personnages, mentionnés également dans lesdits sommaires, sous ce même nom de *Secqueville*, sans aucun surnom particulier.

Plusieurs y figurent pour petits actes de largesses, faites aux abbayes d'*Aunay*, de *Villers* et de *St*e.*-Trinité de Caen*.

On y remarque *Robert* de *Secqueville*, cité comme l'un des seigneurs qui tinrent les assises de la *St.-Martin d'hyver*, à Caen, en 1239; et Guillaume de *Secqueville*, possédant une maison, rue *Catehoule*, à Caen, en 1342.

Nous inclinons à les croire tous étrangers à notre objet. (V. Lech. Antiq., etc., t. 7, p. 177, 237, 374, 378; et t. 8, p. 210, 301 et 316.)

M. *De Bras* cite *Secqueville* (avec *Soliers*, etc.,) au nombre des paroisses des environs de Caen, où l'exercice du culte fut suspendu en 1568, *à cause des troubles pour la religion*. (Antiq. de Caen, 1833, liv. 2, p. 240.)

Le *livre Pelut* indique pour patron, de son temps, le sieur Robert de *Boissey*. (Béz., loc. propr. App., p. 46.)

N. B. Un lieu de *Sicavilla* se trouve mentionné dans le *livre de cens* de l'abbaye de *Troarn*. Le passage ne fournit rien qui puisse en indiquer la situation. (Lech., note communiq., contenant extrait du livre cité.)

13. CONTEVILLE.

Conteville, quoique rarement écrit *Comteville*, pourrait venir de *Comitis villa*. Nous sommes loin de l'affirmer.

Cette localité est de peu d'importance, et il y en a eu ailleurs d'autres du même nom.

Ce n'est pas de celle-ci qu'avait pris son titre *Herlouin* de *Conteville*, marié à *Harlette*, mère de *Guillaume-le-Conquérant*.

Nous n'y rapportons pas d'avantage une mention de comptes, portés au rôle de l'échiquier de *Normandie*, année 1184, pour une *ferme* du domaine de *Conteville*, qu'on y qualifie *vicomté*. (Léch. Antiq., etc., t. 8, p. 357.)

Le sommaire des chartes connues ne nous fournit aucune autre indication relative au sujet.

Le *livre Pelut* nous apprend que *Conteville* était sous le patronage de l'*abbaye du Bec*. (Béz., loc. propr., App., p. 46.)

Ce n'est que dans les chartes de cette abbaye que pourraient se retrouver les documents qui nous manquent de toute autre part.

14. SAINT-AIGNAN-DE-CRAMESNIL.

Cramesnil se disait en latin *Crassum Maisnillium*. C'était apparemment le *Gras* ou le *Gros-Manoir*.

Cramesnil et *Roquencourt* n'ont formé, dans l'origine, qu'une seule et même paroisse, divisée en deux portions de cure, qui se sont séparées plus tard.

La première mention de *Cramesnil* se trouve dans la charte de dotation de l'abbaye de *Fontenay* (1070), où nous lisons, qu'à l'époque de la fondation de cette même abbaye, (1049?) *Raoul Tesson I*, et son inséparable vassal *Hellouin*, possédaient à *Cramesnil*, comme dans plusieurs autres localités voisines, des terres et des dixmes dont il lui fut fait don. (Gall. Christ., 11, col. 64 B et C.)

La concession des terres fut faite au nom d'*Hellouin*, avec l'agrément de *Guillaume* de *Courcelles*, et de *Hugues* de *Cramesnil*, au droit de sa femme *Hadvise* de *Courcelles*. Celle des dixmes fut stipulée par *Raoul Tesson*, agissant en son propre nom. (Id., ibid., etc.)

Les données fournies par les sommaires des chartes sont de peu d'intérêt, et se bornent à nous faire connaître quelques personnages de ce nom de *Cramesnil*.

Nous remarquons entre autres;

Jeanne de *Cramesnil*, veuve de *Richard Bacon*, 1253, faisant un don de terres à l'abbaye d'*Ardennes*.

Pétronille de *Cramesnil* (sans date), sœur de *Roger* d'*Amondeville*,

disposant d'un fief, audit lieu de *Cramesnil*, au profit de *Guillaume-le-Guerrier*.

Guillaume et *Mathieu* de *Cramesnil* (it.), faisant, au lieu dit de *Montgarou*, des donations en terres et rentes, à l'abbaye de *St.-André-en-Gouffern*.

Et *Rohais* de *Cramesnil*, sœur de *Richard* de *St.-Rémi* (it.), concédant a *Cramesnil* trois acres de terre à l'abbaye d'*Aunay*.

(Léch. Antiq., t. 7, p. 22, 84, 337, 366, 368, 377, 417, 431, 455.)

Le *livre Pelut* mentionne les deux portions de cure, et indique pour patrons respectifs, les héritiers de *Guillaume Bacon*, et les chanoines du *St.-Sépulcre de Caen*. (Béz., loc. propr., App., p. 45.)

Il est de notoriété que la dernière de ces deux portions est devenue, par la suite, la paroisse de *Roquencourt*. (V. Lamare, man. de Fontenay, etc.)

15. POUSSY.

M. *Huet* pense que ce nom, comme plusieurs autres analogues, peut venir du latin *buxus*, *buis*. (Huet, Orig., etc., p. 319.)

Il paraît que les actes latins disaient communément *Polceium* et *Pouceium*, qu'on a quelquefois écrit *Ponceium*.

Il est bien connu que l'église de *Poussy* appartenait à l'abbaye de *Barbery*, au moins dans le milieu du XIV^e^. siècle. Le *livre Pelut*, le *Neustria pia* et ce que nous connaissons des Pouilliés modernes, s'accordent tous à la lui attribuer. (Lib. Pelut, ap. Béz., App., p. 45. Neustr. pia, p. 884. Et Lamare, man. de Font., loc. propr., etc.)

On notera toutefois que ce patronage n'est pas du nombre de ceux qui lui avaient été concédés dès sa première origine.

Nous présumons qu'elle a pu l'obtenir par voie d'échange, ou de transaction quelconque, avec l'abbaye de *Troarn*, qui l'aurait apparemment possédé avant elle, et à qui semble l'attribuer la bulle du pape *Innocent III* (année 1210), sous le nom de *Capella Sanctæ Margaritæ* de *Ponceio*. (Neustr. pia, p. 546; et Gall. Christ., 11, instr. col. 286 A.)

Cependant il y a lieu d'observer qu'à l'état moderne de paroisse, l'église de *Poussy* n'était pas sous l'invocation actuelle de *St.-Marguerite*, mais bien sous celle de *St.-Vast*. (Lamare, man. de Font., loc. propr., etc.)

Il a existé, sur la fin du XI^e. siècle, un certain *Anfridus* de *Polreio* (sic), possessionné dans le pays d'*Auge*, et qu'on trouve cité pour donation d'un *alleu* et vente d'autres portions de terre, à l'abbaye de *St.-Étienne de Caen*, au temps de l'abbé *Gilbert*. L'alleu cédé devait être attenant au territoire de *St.-Pierre-sur-Dives (S. Petr. ad Ivam)*, et la concession est stipulée aux noms d'*Anfry* et de ses neveux. (Ch. Henr. II, ap. Neustr. pia, p. 629 et 635.)

Les mentions du lieu de *Poussy*, fournies par les sommaires des chartes de M. *Léchaudé*, sont rares et se réduisent à quelques minces donations aux abbayes d'*Aunay* et de *St.-André-en-Gouffern*, et au prieuré du *Plessis*. Les principales sont aux noms de *Richard* de *Port*, de *Muriel* d'*Argences* et de *Robert* de *Burcy*, aux dates de 1260 et 1274. (Léch. antiq., etc., t. 7, p. 66, 451, 454; et t. 8, p. 124.)

Le *livre Pelut* écrit *Eccl. de Ponceio*. (Béz., loc. supr. cit. App., p. 45.)

16. BILLY.

Le nom de *Billy* paraît être d'origine celtique. Le latin vulgaire disait *Billietum* et *Billeium*. L'extrait imprimé du *livre Pelut* écrit *Eccles. de Villeyc*.

L'abbaye de *Troarn* possédait à *Billy*, à la date de 1068, un domaine qui lui avait été concédé par *Raoul Guéroult*, et dont la possession lui fut alors même confirmée par acte du duc *Guillaume-le-Conquérant*. (Léch., cartul. *Troarn*, extr. communiq.)

Billy se retrouve cité (avec *Valmeray*) dans la charte du même duc *Guillaume*, pour la fondation de l'abbaye de *St.-Étienne de Caen*, vers 1077. L'objet y concédé est un alleu, tenu par un personnage nommé *Lupus*, avec des droits sur une partie d'église à lui appartenante. (V. Neustr. pia, p. 627 et 629; et Gall. Christ. 11, instr. col. 67 A.)

D'autres chartes confirmatives expliquent la précédente, en traduisant le nom de *Lupus* par *Louet* (ou *Louvet*) de *Billy*, et ajoutent que ledit *Louet* (ou *Louvet*) avait vendu le tout à l'abbé *Lanfranc*. Elles sont du roi d'Angleterre *Henri II*, et de *Henri II*, évêque de *Bayeux*, toutes deux de l'an 1172. (Neustr. pia, p. 632, 634, 645.)

Le *livre Pelut* attribue le patronage à l'abbaye de *Preaux*. (Bét., Hist. somm., etc. App., p. 45.)

17. CINTHEAUX.

Le nom de *Cintheaux* se disait en latin du moyen âge *de Sanctellis* ou *de Saintellis*. (V. Gall. Christ., 11, col. 455. It., ib., instr. col. 85.) Le français du temps était *Sainteals*, et nous devrions peut-être encore écrire actuellement *Sainteaux*.

Des guerriers de *Sainteals* (sic.) combattirent à *Hastings* en 1066. *Robert Wace* les y fait figurer avec *Cils de Gouvix*. Il ne dit pas sous le commandement de quel chef ils s'y trouvèrent. (Rom. de Rou, t. 2, p. 251.)

Au siècle suivant (1181), l'église de *Cintheaux* appartenait à *Robert Marmion*, baron de Fontenay, qui, comme on a pu le voir ailleurs, la donna, avec beaucoup d'autres, à l'abbaye de *Barbery*, dont il se portait pour fondateur. (V. Gall. Christ., 11, loc. propr. It., nos Rech. sur le pays de Cinglais, art. Abb. de *Barbery*, etc.)

Il ne laisse pas d'avoir existé à *Cintheaux* une famille noble, de ce nom, y possédant fief, et qui, malgré la cession ci-dessus, avait conservé quelques prétentions sur l'église ainsi cédée.

Plusieurs de ces sires de *Cintheaux* figurent dans des chartes diverses, aux dates de 1186, 1255, 1316, 1323, etc. (Lech. Antiq., etc., t. 7, p. 36, 37, 176, 177, 363; et t. 8, p. 304 et 317, etc.)

Leurs droits, quels qu'ils fussent, avaient passé peu après, apparemment par mariage, au sieur *Richard de Thollevast*, qui réclamait encore ce patronage de l'église, à la date de 1332, et qui y renonça dans le cours de cette même année, tant en son nom qu'en celui de sa femme *Catherine*. (Id., ibid., t. 7, p. 176 et 177.)

Jean de *Villy* se qualifiait écuyer, *seigneur* de *Cintheaux*, en 1446, apparemment par suite d'une autre transmission. (Id., ib., t. 7, p. 177.)

Nous avons vu un *Guillaume* de *Cintheaux*, abbé de *Barbery*, en 1228. (Gall. Christ., 11, col. 453, et notre art. Abb. de *Barbery*, etc.)

M. *De La Rue* cite, à la date de 1295, *Jean* de *Cintheaux*, chanoine du St.-Sépulcre de Caen; et au XIII^e^. siècle (sans désignation plus précise d'époque), *Thomas* de *Cintheaux*, propriétaire d'un moulin à *Montaigu*. (De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 274 et 285.)

Un souvenir attaché à la localité de *Cintheaux*, et qui doit encore être conservé, quoique l'événement ait été sans résultat, se rapporte à l'histoire de la guerre de succession normande, entre *Robert* (dit *Courte-Heuse*), et *Henri I* (d'*Angleterre*), son frère, tous deux fils de *Guillaume-le-Conquérant*.

Il paraît qu'après un échec reçu sous les murs de *Falaise*, *Henri* avait dû se replier vers *Caen*. Il s'en suivit comme un moment de trêve, durant laquelle fut proposée et agréée, de part et d'autre, une entrevue, amenée ainsi comme dernier essai de conciliation entre les deux frères. Elle eut lieu à *Cintheaux*, aux fêtes de la *Pentecôte*, de l'an 1106, et dura deux jours sans produire aucun effet. On sait comment la bataille de *Tinchebray* mit fin au différend, dans le cours de l'automne suivant. (V. Orderic Vital, loc. propr. ann. supr. dict., etc.)

On remarque aussi que *François I* s'est arrêté à dîner à *Cintheaux*, en 1532, en se rendant à *Caen*. (V. De Bras, Antiq., etc., nouv. édit., liv. 2, p. 160, etc.)

Le sol de *Cintheaux* forme une plaine, haute et plate, sans arbres et sans eau.

L'église paraît être du XII^e^. siècle.

Le *livre Pelut* mentionne le patronage de l'abbaye de *Barbery* sans autre observation.

18. CAUVICOURT.

Le latin des actes dit *Calvicuria;* c'était apparemment l'*habitation du Chauve;* peut-être de *Chauvet* ou de *Chauvin*, etc.

Une famille *Le Chauve* a été richement possessionnée à *Sacy*, en 1205. (Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 345.)

Le *livre Pelut* place *Cauvicourt* dans le doyenné de *Cinglais*. (Béz., loc. propr. App., p. 49.)

Au temps de *Henri*, évêque de *Bayeux*, (*Henri II?* de 1164 à 1205?) l'église et le patronage de *Cauvicourt* étaient au seigneur *Roger* de *Missy*, qui en fit don à *Guillaume*, clerc, fils de *Richard* de *Fontenay*. Celui-ci les transmit alors même au prieuré de *St^e^.-Barbe-en-Auge*, en stipulant quelque dédommagement en argent, pour l'abbaye de *Fon-*

tenay. L'évêque *Henri*, susnommé, ratifia toutes les dispositions de cet arrangement. (Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 363.)

L'abbaye de *St.-André-en-Gouffern* a possédé à *Cauvicourt* quelques portions de terres assez considérables, dont les principales lui avaient été données par *Robert* de *Gouvix*. Il existe un bon nombre d'actes relatifs à ces donations. (Id., ib., p. 433, 434, 435, 456, 457, 465, 479 et 480.)

Le prieuré de *Vignats* et l'abbaye de *Barbery* ont eu aussi quelques possessions à *Cauvicourt*, aux dates de 1222 et 1252. (Id., ib., t. 8, p. 282; t. 7, p. 163.)

Hugues Garin est qualifié seigneur de *Cauvicourt*, dans un acte sans date, confirmatif de donations faites à l'abbaye de *St.-André-en-Gouffern*. (Id., ib., t. 7, p. 433.)

Cauvicourt occupe un emplacement uni et élevé, sur le bord de la voie romaine, vulgairement dite *chemin haussé*.

Le *livre Pelut* mentionne le patronage de *St^e.-Barbe*. (Béz., loc. propr. App., p. 49.)

Il avait passé, plus récemment, avec ce prieuré lui-même, en la dépendance des *Jésuites* de *Caen*. (Gall. Christ., 11, instr. App., col. 304 D.)

PAROISSES A L'EST.

1. ARGENCES.

Argences se disait, en latin du moyen âge, *Argentiæ*; que l'on trouve d'ailleurs défiguré de beaucoup de manières. On ignore absolument la signification du mot. Il y a quelques raisons de le supposer Celtique. Il s'en suit que l'établissement pourrait être fort ancien.

L'extrait imprimé du *livre Pelut* écrit deux fois, tout au long, *Eccl. de Argentis*, et une autre, par abréviation, *de Arguench.* (Béz., Hist. somm., etc. App., p. 46 et 67.)

La *Méance*, ou *Muance*, qui traverse ce village, passe pour tirer son nom du latin *Meare*.

Argences avait formé tout d'abord une de nos anciennes *baronnies* normandes.

Elle se trouvait, vers l'an 996, entre les mains du duc *Richard I*, qui la donna « *avec ses appendices* » à l'abbaye de *Fécamp*. Une charte confirmative de son fils, *Richard II*, en 1027, dit en termes plus précis : « *Argentias* cum Ecclesiâ, terris cultis et incultis, pratis, vineis, sylvis, « molendinis, aquis, aquarum ve decursibus..., mercatum forense... etc. » (Neustria pia, p. 208, 216, 217, 218, etc.)

L'évêque de Bayeux, *Hugues III*, probablement en sa qualité de prince allié au sang ducal, avait eu sur *Argences* des droits dont il se dessaisit, par échange, au temps de *Robert-le-Magnifique*, par conséquent avant l'an 1035. (V. Gall. Christ., t. 11, col. 353 B.)

Ce fut aux environs d'*Argences* que se firent les premiers apprêts de la célèbre bataille du *Val-des-Dunes*, dans laquelle le jeune duc *Guillaume-le-Batard*, aidé des secours du roi de France, *Henri I*, défit et mit en déroute la ligue des seigneurs normands révoltés contre lui.

Le roi avait placé ses troupes sur la rivière de *Laizon*, entre *Mézidon* et *Argences*. Il occupait *Valmeray*, où il entendit la messe, et d'où il se mit en marche aussitôt après. *Guillaume*, à sa droite, s'était posté sur la *Méance*, aux environs d'*Argences*, et son premier mouvement fut de passer, près de là, le *gué Bérenger* (1). De ces deux points, ils se portèrent ensemble en avant sur les rebelles, qui se tenaient en la plaine dite *Val-des-Dunes*, au territoire de *Bellengreville?* La mêlée fut rude. Le roi de France, atteint d'un coup de lance, fut un moment renversé de son cheval, mais se releva aussitôt et sans blessure. Les révoltés finirent par être complètement défaits. L'événement est de l'an 1047. (V. Rom. de Rou, t. 2, p. 27, etc.)

Le pays aux alentours d'*Argences* fut exposé à de grandes dévastations au temps des guerres que suscitèrent les prétentions opposées du roi *Étienne* et des *Plantagenets*, à la succession du roi *Henri I*. Nous trouvons qu'en 1137, les moines de *Fécamp* composèrent, avec le parti Angevin, pour la sûreté de leur bourg d'*Argences*, au prix de cent marcs d'argent. (V. Ord. Vit., ap. Duch., p. 909.)

Il a existé anciennement une famille de seigneurs d'*Argences*, dont l'histoire semblerait bien mériter quelque attention. Nous avons essayé de l'esquisser ailleurs. (V. ci dessus, art. *Famille d'Argences*, loc. propr.)

(1) Apparemment sur le *Sémillon*, alors plus considérable que de notre temps? (V. de Gerv., villes et voies rom., p. 45. Et notre art. *Émiéville*, au doyenné de *Troarn.*)

Ses plus anciens membres connus sont trois chevaliers de ce nom, mentionnés aux listes de la premiére croisade, avec *Robert Courte-Heuse*. (V. Dumoulin. App., ad. calc., p. 6.)

On remarque, au siècle suivant, *Robert*, fils de *Gautier* d'*Argences*, nommé, en 1172, dans la charte de *Henri II*, pour St.-Étienne de Caen, comme ayant contribué à la dotation de cette même abbaye, par des donations faites à la condition, plus tard accomplie, d'y être reçu en qualité de religieux. (Neustria pia, p. 63 C.)

Plus tard viennent:

Richard d'Argences, qu'on sait avoir présidé l'échiquier tenu à Rouen, en 1213. (Hist. de la M. d'Harc., p. 590, etc., et 1172.)

Et *Richard* (le même?) cité comme fondateur d'un établissement de *cinq moines*, en l'abbaye du *Val-Richer*, en 1248. (Gall. Chist., 11, col. 446 B, 447 C.)

D'autres personnages, de ce susdit nom d'*Argences*, figurent en bon nombre dans les chartes des XII^e^., XIII^e^. et XIV^e^. siècles, soit comme garants de ces actes, soit comme parties contractantes, ou tout autrement encore. Quelques-uns y sont qualifiés *barons*. *Geoffroy d'Argences* s'y trouve encore cité comme *sénéchal de Lisieux*, à la date de 1328. (Léch. Antiq., etc. . t. 7, p. 13, 362 et 364. It., t. 8: p. 8, 32, 124, 200, 203, 245, 249, 256 et 352.)

M. De La Rue nomme d'autre part, sans date, *Roger d'Argences*, seigneur du *Bois-Roger*, à *Cléville*, qu'il désigne comme fondateur d'une chapelle, audit lieu de *Bois-Roger*, et l'un des bienfaiteurs connus de l'abbaye de *Troarn*. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 273.)

Il paraît qu'aucun des susnommés n'a possédé la seigneurie d'*Argences*, laquelle se trouvait, comme on l'a vu, en 996, ès mains du duc *Richard I*, d'où elle passa alors même en celles de l'abbaye de *Fécamp*. (V. ci-dessus, notre art. *Fam. d'Argences*, loc. propr.)

Il existe des lettres-patentes du roi de France, *Jean II*, données à *Argences*, pour l'abbaye de *St^e^.-Trinité* de Caen, en 1354.) Léch. Antiq., t. 8, p. 213.)

Argences avait deux églises paroissiales, toutes deux dépendantes de l'abbaye de *Fécamp*. (V. livre Pelut, ap. Béz. App., p. 46 et 67.)

Quelques-uns veulent transporter la paroisse d'*Argences* du doyenné de *Vaucelles* dans celui de *Troarn*. (V. Lamare, man. de Fontenay, etc.)

Il serait plus juste de dire qu'elle n'appartenait ni à l'un ni à l'autre, mais bien (avec *Mondeville* et *St^e.-Paix de Caen*, etc.) à ce que l'on appelait l'*exemption de Fécamp*. (Lib. Pelut, loc. cit., p. 67:)

Argences a été anciennement renommé pour ses vignes.

Il y en avait apparemment dès le temps du duc *Robert I* (année 1032), qui y céda trois arpents de terre, à l'abbaye de *Cerisy*, pour y établir un vignoble. (Neustria pia, p. 431.)

Il y en avait du temps de *Guillaume* et de *Mathilde* (année 1082), qui y cédèrent sept arpents de vignes à l'abbaye de *St^e.-Trinité* de Caen. (Id., ib., p. 659; et Gall. Chr., 11, instr. col. 69 C.)

Il est bien établi que l'abbesse *Mathilde* y en avait acheté d'autres de divers particuliers en 1083. (Cartul. de St^e.-Trin., cité par M. *De La Rue*, corresp., lettre à M. *Douce*, M^ss.)

Il y en avait au temps de *Henri II*, qui, dans une charte de 1172, pour *St.-Étienne* de *Caen*, parle de son vin d'*Argences* et des *vignes* de *Robert d'Argences*, etc. (Neustria pia, p. 630 et 636.)

C'est, comme on le sait bien encore, le dernier point de la contrée où des restes de cette culture se soient conservés jusqu'à nos jours. Nous n'y avons vu faire que de très-mauvais vin blanc, dit *vin huet*, que nous avons toujours jugé inférieur au poiré des bons crus. Il paraît qu'il fut un temps où nos ayeux n'ont pas laissé d'en faire une grande consommation. (V. Huet, Orig., etc., p. 109 et 310.)

N. B. Des deux églises d'*Argences*, celle de *St.-Jean* est la seule que nomme l'extrait du *livre Pelut*, comme comprise au doyenné de *Vaucelles*. Il ne fait ailleurs mention des deux curés de *St.-Patrice* et de *St.-Jean* d'*Argences*, que dans son article de l'exemption de *Fécamp*. (V. éz., loc. propr. App., p. 46 et 67.)

On croit que l'église de *St.-Patrice* a dû être primitive, et commune d'abord à toute la paroisse. Celle de *St.-Jean*, fondée plus tard, comme chapelle, par les religieux de *Fécamp*, ne serait devenue *curiale* que par voie de démembrement.

Le *livre Pelut* nous fait connaître qu'elle l'était déjà de son temps, c'est-à-dire vers l'an 1356.

Il existait fort anciennement d'autres chapelles à *Argences*. On trouve,

à la date de 1196, une bulle du pape *Célestin III*, qui confirme à l'abbaye de *Fécamp* la possession de *toutes* les églises d'*Argences*. (Neustr. pia, p. 242.)

Des calculs de distances, susceptibles de discussion, ont conduit M. *de Gerville* à penser qu'*Argences* pourrait être un reste de l'ancienne ville gauloise d'*Arægenus*, que d'autres ont cru retrouver sur les emplacements actuels de *Vieux* et de *Bayeux*. Il remarque l'ancienne importance connue du lieu, et la similitude des noms. (V. de Gerville, Villes et Voies romaines, p. 31, etc., 46, etc., 68, etc.)

2. MOULT.

Moult s'est dit anciennement *Mool* et *Modol*, d'où l'on faisait le latin *Modolium*. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 4 et 381.)

M. *Huet* pense que ce nom peut venir du saxon *Molde*, qui signifiait *sable* ou *poussière*. (Huet, Orig., etc., p. 305.)

L'abbaye de *St.-Étienne* de *Caen* avait anciennement à *Moult (Mool)* des possessions assez importantes, entre lesquelles on cite quelques acres de *vignes*, qui lui avaient été données, en partie, par *Hugues* de *Dives* et son frère *Bosselin*. (Chart. Henric. II, ap. Neustr. piam, p. 635 et 636.)

A la date de 1152, la seigneurie dudit lieu de *Moult* était entre les mains de *Robert Fitz-Bernard*, appelé aussi *Robert* de *St.-Valery*, alors *vicomte* de *Caen*, lequel avait beaucoup aidé le roi *Henri II*, dans la conquête de l'*Irlande*, et avait été fait en conséquence gouverneur de *Waterford*. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 264 etc.)

Une pièce du cartulaire de *St.-Étienne* susdit, nous fait connaître que, durant les troubles du pays, ce même *Robert*, alors jeune, avait été en dissidence grave avec les religieux de ce monastère. Il avait notamment incendié leur pressoir et leurs celliers de *Moult*, avec quatre maisons qu'ils y possédaient. Il fut excommunié pour cette action, et il ne réussit à s'en faire absoudre qu'après beaucoup d'instances et au prix d'une ample indemnité. (Cart. S. Steph., ap. De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 381, etc.)

Mention sommaire de ces faits se trouve aussi dans la charte souvent citée ci-dessus, du roi *Henri II*, pro S. Steph. (ap. Neustr. piam, p. 636.)

Les sommaires des chartes de M. *Léchaudé* ne laissent pas de nous offrir bon nombre d'articles, donnés comme relatifs à ces noms de lieu et de famille *Moult* ou *Mool*.

Il y a erreur dans quelques-uns, par confusion de ces mêmes noms avec ceux de *Moyon* ou *Moon*, qui désignent évidemment un tout autre objet.

Ceux que nous pouvons revendiquer pour le nôtre, sont de peu d'importance, et se bornent à nous faire connaître :

Richard de *Mool*, 1247, vendant, à l'abbaye de *Troarn*, la terre dite *lande* du *Mesnil-Dubosq*.

Et *Raoul*, fils et héritier de *Guillaume Hugon* de *Mool*, 1250, faisant un échange de redevances avec l'abbaye susdite.

Ils nomment à des époques inconnues :

Guillaume de *Mool*, avoué de l'église du lieu, *Robert* de *Mool*, témoin signataire d'une charte pour l'abbaye de *Fontenay*, et *Guillaume* et *Raoul* de *Moult*, héritiers futurs d'*Hélie* de *Mondeville*, etc.

(Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 130 et 365 ; et t. 8, p. 239, 247, 248 et 297.)

Le *livre Pelut* cite pour patron, de son temps, le sire *Jean* de la *Mouche*. (Béz., loc. propr. App., p. 45.)

3. CROISSANVILLE.

Il paraît qu'on devrait écrire *Cressanville* (ou *Crescenville*), formé apparemment de quelque nom propre oublié : peut-être *Crescens* ou *Crescentius?* L'orthographe analogue est celle de presque toutes les chartes latines. Ce ne peut être que par un jeu d'esprit que quelques beaux clercs ont imaginé d'en faire le *village croissant (Crescens villa)*.

Le nom de *Croissanville* se trouve mêlé au récit des événements d'une expédition tentée en *Normandie*, par le roi *Louis d'Outremer*, en 945, etc., pour en dépouiller le jeune duc *Richard I.* Le roi s'était posté près de *Corbon*. Un chef danois, nommé *Harold*, auxiliaire des Normands, occupait les vallons de *Croissanville*. On sait qu'il y eut entrevue, surprise et combat ; que l'affaire eut lieu sur la droite de la rivière de *Dive*, et que le *roi de France* y fut fait prisonnier. (V. les hist. Norm. Dudon, le Rom. de Rou, etc.)

La charte dressée en 1082, au nom de *Guillaume-le-Conquérant* et de la reine *Mathilde* sa femme, pour la dotation de l'abbaye de *St*e.-*Trinité de Caen*, nous apprend qu'à cette époque, *Gonnor*, mère de *Guillaume de Briouze*, en prenant l'habit religieux dans cette même abbaye, lui avait donné, entre autres objets, des terres qu'elle avait à *Croissanville*. (Gall, Christ., 11, instr. col. 71 B.)

Les mentions ultérieures de ce lieu sont rares et sans importance.

Les sommaires de M. *Léchaudé* ne nous en font rien connaître, si ce n'est que les religieuses de *Villers* y possédaient quelques rentes, concédées en 1225, et que *Geoffroy* de *Thiout* y avait son habitation en 1275. (Léch. Antiq., etc., t. 8, p. 308 et 202.)

L'église paroissiale de *Croissanville* fut érigée en *collégiale*, avec création de six chanoines, etc., à la date de 1352. Le seigneur du lieu, Jean de *Pont-Audemer*, avait fait la demande, en offrant de se charger des frais. Le pape *Clément VI* accorda bulle conforme. Les mesures d'exécution furent mises à fin en 1354. (V. Hermant, hist. du dioc. de Bayeux, p. 282.)

Le *livre Pelut* indique, en son temps, le patronage de ce même *Jean* de *Pont-Audemer*. (Béz., loc. propr., p. 44.)

Il mentionne deux fois le chapitre de la collégiale de *Cressanville* (sic.), qu'il qualifie *noviter fundatum*. (Id., ibid., p. 69 et 71).

Nous avons parlé de cet établissement en son lieu.

4. BISSIÈRES.

Il paraît que cette paroisse a eu peu d'occasions de faire parler d'elle.

Le *livre Pelut* la nomme *de Bisseriis*, et en attribue le patronage au prieuré de *St*e.-*Barbe*.

C'est la mention la plus ancienne que nous en connaissions.

Le nom pourrait être un des nombreux dérivés du latin *Buxus*.

5. BÉNEAUVILLE.

Nous sommes dans une grande obscurité sur tout ce qui regarde cette paroisse.

Son nom primitif a dû être *Abonelvilla*. (V. De La Rue, Inv. des Saxons, Mss., etc.)

L'extrait imprimé du *livre Pelut* l'appelle *Reneauvilla*, et nomme négligemment, pour patrons, « l'abbé de *Troarn*, ou le seigneur de *Rupierre*. » (Béz., Hist. som., etc. App., p. 47.)

On ne voit aucune trace du premier de ces deux patronages dans la liste exacte et bien connue des bénéfices dépendants de l'abbaye de *Troarn*. (Lamare, man. de Font., etc.)

Une mention insignifiante des dixmes de *Béneauville* (et d'*Airan*), aux dates de 1454 et 1455, est la seule que nous fournissent les sommaires des chartes de M. *Léchaudé*. (Léch. Antiq., etc., t. 8, p. 261.)

Celles du lieu de *Bénouville (Burnoufvilla)*, beaucoup plus nombreuses, et la plupart relatives à des cessions faites à l'abbaye de *St*e.-*Trinité* de *Caen*, ont leur application ailleurs, et hors de ce doyenné. (V. id., ibid., t. 7, p. 291; et t. 8, p. 196, 202, 203, 204, etc.)

La seigneurie de *Béneauville* se trouvait dès l'an 1232 en la main du sieur *Raoul de Touchet*, et ses descendants l'ont conservée jusqu'à nos jours. (V. De La Roque, hist. de la M. de Touchet, p. 4 et 20, etc. Et notre art. Fam. de Touchet, ci-dessus, loc. propr.)

N. B. C'est à tort que l'auteur de l'histoire susdite mentionne, comme ayant eu lieu à *Béneauville*, des faits de ratification, et autres, qui se sont passés à *Bonneville-sur-Touques*, l'une des résidences connues de nos ducs.

6. VALMERAY.

Valmeray, appelé aussi *Vaumeray*, se disait de même, en latin du moyen âge, *Valmeretum* et *Vaumeretum*. C'était apparemment le *Val de Meray*, prenant son nom de celui de l'un de ses principaux habitants.

L'abbaye de *Fontenay* avait le patronage de cette paroisse. On ne sait ni par qui, ni à quelle époque, il lui avait été donné. (Lamare, man. de Fontenay, etc.)

La première mention connue du nom de *Valmeray* est celle qui se trouve dans les récits de la bataille du *Val-des-Dunes*. Nous avons vu que *Valmeray* fut un des points où s'en firent les premières dispositions; que le roi de France y avait posté ses troupes; et qu'il y avait entendu la messe avant de commencer son mouvement. (V. ci-dessus l'article *Argences*, etc.)

Quelques-uns ont pensé que le nom de *Valmeray* pourrait faire allusion à ces souvenirs, et avoir été dit pour : *Vallis mœrorum (Vallée d'afflictions*, ou de *douleurs)*. (L. Dub., Arch. de Norm., 1824, p. 96.) Nous dirons que cette conjecture ne s'appuie sur rien; que le nom nous paraît antérieur à l'événement, et *que les récits le donnent comme tel*, et sans aucune réflexion sur sa signification ou son origine. Nous croyons devoir nous en tenir à leur autorité.

Valmeray se trouve cité (avec *Billy*) dans la charte de fondation de l'abbaye de *St.-Étienne* de *Caen*, à la date de 1077? pour un *alleu* et des droits sur *une partie d'église*, cédés à ladite abbaye, par un personnage qu'elle nomme en latin *Lupus*. (Neustr. pia, p. 627, etc., et Gall. Christ. 11, instr. col. 67 A.)

D'autres chartes de confirmation subséquente, donnent en français le nom de *Louet* (ou *Louvet*) de *Billy*, et nous font connaître que les objets de la concession susdite avaient été par lui vendus à l'abbé St. *Lanfranc*. Elles sont du roi *Henri II*, et de son contemporain *Henri*, évêque de *Bayeux*, aux dates de 1170 et 1172. (Neustr. pia, p. 629, 632, 634 et 645.)

L'abbaye de *St^e.-Trinité* de *Caen* possédait à *Valmeray* quelques menues rentes en orge, etc., par donations de divers particuliers, aux dates de 1243 et 1248. Un des actes de donation dit : *St.-Brice en Valmeray*. (Léch., Antiq., etc., t. 8, p. 188 et 190.)

Le village de *Valmeray* est, et paraît avoir toujours été, des plus médiocres.

La commune a été récemment réunie à celle d'*Airan*.

L'église, ou chapelle, dite de *St.-Brice*, consacrée par de beaux souvenirs, mais insignifiante en elle-même, et depuis long-temps abandonnée, est en état de ruine et doit être prochainement démolie.

7. AIRAN.

On croit avoir reconnu cette paroisse, mentionnée sous le nom de *Heidram*, dans une ordonnance du roi *Charles-le-Chauve*, ann. 843, qui la cite comme faisant partie de son domaine propre, dans l'*Otlingua Saxonia*, et la concède, avec d'autres, à son serviteur *Atton*. (V. *Huet*,

Origin., etc., p. 5 et 9. *De La Rue,* Invas. des Sax., M^es., etc.; et *Baluze,* Capitul., etc., t. 2, p. 1440.)

En ce cas l'origine d'*Airan* pourrait remonter, pour le moins, aux commencements du IX^e. siècle, et semblerait avoir dû être l'œuvre des *Saxons.*

Cette conjecture s'accorderait assez bien avec la physionomie de cet ancien nom de *Heidram*, qu'on pourrait supposer formé d'un nom propre, joint à la finale germanique *ham*, signifiant, comme on sait, *village* ou *habitation.*

Airan est situé sur le cours de la *Muance* ou *Méance,* où son territoire forme côteau incliné vers le couchant.

Les récits de la bataille du *Val des-Dunes* ne nomment pas expressément *Airan;* mais la position intermédiaire de ce lieu, entre *Argences* et *Mézidon*, nous le désigne clairement comme le point où dut s'effectuer la jonction des armées Française et Normande, immédiatement avant le combat.

Le territoire d'*Airan* a été renommé au XIII^e. siècle, pour ses vignes et ses vins, qui passaient pour les meilleurs de la contrée. Il semble qu'il y ait eu concurrence pour ce genre de propriété, tant elle s'y trouvait morcellée.

L'abbaye de *Barbery* avait à *Airan* des vignes que lui avait concédées son fondateur *Robert Marmion.*

Celle de *St.-André-en-Gouffern* y en possédait d'autres, provenant de la libéralité des familles de *Coupigny*, le *Harenc*, *Desbuissons*, etc.

On y citait celles de l'abbaye de *Fontenay,* situées près de ces dernières; les unes et les autres sur le *mont Faucon.*

Le prieuré du *Plessis-Grimoult* y avait les siennes, qu'il tenait des seigneurs d'*Amondeville* et de *Giberville.*

Il y en avait aussi à l'abbaye de *Troarn.*

Des particuliers connus s'y en étaient réservé d'autres, sur partie desquelles ils avaient établi des redevances, au profit de divers monastères.

Toutes se trouvent mentionnées dans une foule de chartes, aux dates de 1203, 1210, 1230, 1250, etc., et jusqu'en 1455. (V. Léch., Antiq., t. 7, p. 141, 146, 379, 446, 448, 462. Id., t. 8, p. 123, 124, 243, 261, etc.)

Avant tout cela, l'abbaye du *Val-Richer* y avait les siennes, acquises par son abbé *Robert III*, en 1170. (Gall. Christ. 11, col. 446 E.)

L'église d'*Airan* se trouve citée dans une charte (douteuse), du duc *Richard II*, ann. 1027, pour l'abbaye de *Fécamp*, à laquelle il semble qu'elle en attribue une partie, aux droits d'une certaine *Pétronille (Petra)*, mariée à *Renaud*, dit *Vadard*. (Neustr. pia, p. 218.)

Il est connu d'autre part, que l'abbaye de *Troarn* possédait cette même église d'*Airan*, à la date de 1210, et c'est encore un des objets que lui garantirent alors les dispositions de la bulle d'*Innocent III*. (V. Neustr. pia, p. 563, et Gall. Christ., t. 11, instr. col. 286 A.)

Nous trouvons qu'elle le devait aux libéralités de *Robert* d'*Airan*, qui, du consentement de son oncle *Robert* et de son frère *Guillaume*, lui en avait concédé la *dixme* et le *patronage*, *au temps de Henri, évêque de Bayeux*. (Léch., Antiq., etc., t. 8, p. 237.)

Airan se disait alors *Haram*, *Aram* et *Airam*. On a écrit plus tard *Éran* et *Airan*.

Le *livre Pelut* dit encore *Haram*.

Il cite le patronage de l'abbaye de *Troarn*. (Béz., loc. propr., p. 45.)

Airan, comme on le voit par ce qui précède, a dû avoir, aux approches du XIII^e^. siècle, et plus anciennement sans doute, ses seigneurs particuliers, portant le nom du lieu. On n'en trouve que de rares mentions, et leurs droits paraissent avoir passé peu après aux familles *Dumoustier* et d'*Angerville*. (Léch., Antiq., etc., t. 8, p. 237, et De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 373.)

Au temps même où ils se montrent, il paraît que leur seigneurie dut être médiocre et que beaucoup d'autres familles possédaient fief, avec eux, dans la paroisse. Nous avons cité les noms des principales. Il faut y ajouter encore ceux des *Guiberville*, des *Lirose* et des *Coulonce*, etc., tous de 1203 à 1236. (Léch., Antiq., etc., t. 7, p. 146. Id., ib., t. 8, p. 246 et 281.)

N. B. Quelques-uns ont cru reconnaître dans ce lieu d'*Airan*, un autre lieu d'*Erams*, mentionné vers la fin du VII^e^. siècle, comme celui où le bienheureux St. *Evremond* dut se choisir son premier hermitage, avant de se retirer au monastère de *Fontenay*, qu'ils en disent voisin. (V. Hermant, Hist. du d. de B., chap. 13, p. 68, et Trigan, Hist. Eccl., etc., t. 1, p. 317, qui citent Mart. Gall. Sauss. 10 Janv., fol. 344.)

Il y a méprise évidente, résultat de la confusion, si souvent faite, de deux

abbayes de ce nom de *Fontenay*, l'une auprès de Séez, l'autre auprès de Caen, comme il a été expliqué ailleurs. (V. ci-dessus, notre Art. *abbaye de Fontenay*.) C'est auprès de Séez qu'il faut chercher ce qu'ils appellent l'hermitage d'*Erams*, et le désert d'*Excuviæ* ou *Excunicæ*, etc.

8. MAGNY-LE-FREULLE.

Le nom de *Magny* paraît formé des racines qui nous ont donné *Manoir*, *Mesnil* et *Mesgnie*. Il se disait en latin *Magneium* ou *Maegneium*.

Le surnom le *Freulle* doit être pris du nom de quelque ancien possesseur.

On connaît peu d'anciens actes où le nom de *Magny-le-Freulle* se trouve exprimé tout au long.

M. *Léchaudé* ne nous fournit que les suivants :

1°. Acte de *Henri Bonnel*, de *Magny-le-Freulle*, cédant, en 1250, à *Jean d'Équetot*, une redevance en orge, à prendre audit *Magny*. (Léch., Antiq., etc., t. 7, p. 112.)

2°. Lettres-patentes de *Philippe IV* (dit le Bel), roi de France, ann. 1293, ratifiant plusieurs concessions et donations faites au prieuré de *St°.-Barbe*, dans les paroisses de *Mézidon*, *Percy*, *Canon*, *Magny-le-Freulle*, etc. (Id., ib., t. 7, p. 119.)

Les autres mentions connues du nom du lieu et des sires de *Magny*, sans épithète distinctive, sont toutes d'une application embarrassante et incertaine.

Nous écartons, comme étrangères, celles des actes qui, par leur nature ou leur objet, paraissent devoir se rapporter presque nécessairement à *Magny près Bayeux* (Doyenné de *Creully*). Les personnages qu'elles nomment, sont :

1°. Guillaume de *Magny*, témoin garant d'une charte pour le prieuré du *Plessis*, au temps de l'évêque *Henri II*. (Ann. 1164-1206.)

Et 2°. Jean et *Henri* de *Magny*, stipulant aux dates de 1236-1283, pour acquisitions, ventes, cessions, etc., de maisons ou propriétés, situées audit *Bayeux*. (Léch., Antiq., etc., t. 7, p. 137, 183, 187, 189 et 200.)

D'autre part, *Robert*, *Enguerrand*, *Armand*, *Arnold* et *Garin* de *Magny*, cités dans plusieurs chartes sans date, pour des concessions aux

abbayes de *St.-André-de-Gouffern*, de *Troarn* et de *Villers-Canivet*, sur les paroisses ou fiefs d'*Airaines*, le *Pont d'Orne*, *Quesnay* et *Montmorel*, etc., pourraient être plus probablement rapportés aux localités de *Magny-le-Freulle* ou *Magny-la-Campagne*, ou même aussi, peut-être, à l'une et à l'autre. (Léch., Antiq., etc., t. 7, p. 415, 421, 435, et t. 8, p. 239 et 298.)

Nous pensons pouvoir y rapporter également :

Théobald de *Magny*, clerc, traitant avec l'abbaye de *Barbery* en 1227, pour un trait de dixme qu'il percevait à *Brétheville-sur-Laize*. (Id., ib., t. 7, p. 151.) *Agnès* de *Magny*, veuve d'Yvon d'*Oystreham* et de Raoul d'*Hérouville*, cédant à l'abbaye de *St*e.-*Trinité* de *Caen*, en 1247, ses droits sur la dixme de *Carpiquet*. (Id., ib., t. 8, p. 189.) Et peut-être encore, *Hervieu* de *Magny*, abandonnant, par acte de 1404, à l'abbaye d'*Aunay*, un droit de 13e., pour terres acquises dans ses fiefs. (Id., ib., t. 7, p. 77.)

Nous ne savons que dire de *Godelbaud* et *Guillaume* de *Magny*, mentionnés l'un et l'autre, dans la charte du roi *Henri II*, pour donations faites à l'abbaye de *St.-Étienne* de *Caen*, d'une terre située à *Bras*, et de deux moulins à *Montaigu*. (ap. Neustr. piam, p. 629 et 631.)

On cite d'ailleurs :

Un sire de *Magny*, l'un des guerriers vainqueurs d'*Hastings* (1066).

Renaud de *Magny*, compagnon croisé de *Richard-Cœur-de-Lion* (1198).

Jean de *Magny*, dominicain, l'un des juges commissaires des *templiers* de Caen (1307).

Un seigneur de *Magny*, militaire distingué entre les braves de l'armée du roi *Charles VII* (1450).

Et *Maurice* de *Magny*, abbé de *Silly*, vicaire-général du diocèse de *Séez*, etc. (1454).

(V. *Duch.*, Ap. *Dumoul.*, p. 188. *Masseville*, t. 2, p. 103, etc. *De La Rue*, Ess., etc., t. 2, p. 422. *Massev.*, t. 4, p. 225 et 251. Id., t. 5, p. 35. Gall. Christ. 11, col. 760 B, etc.; et Gal. Statne., etc., t. 3, p. 5.)

Tous ensemble, y compris ceux de la charte du roi *Henri II*, étaient-ils d'une seule et même famille, et de laquelle des précédentes firent-ils *souche* ou *partie*? Nous n'avons, quant à présent, aucun moyen de décider ces deux questions.

Les abbayes de *Cordillon*, de *St.-Étienne* de *Caen* et de *Longues*, avaient des propriétés dans une ou plusieurs des localités du nom de *Magny*. (Léch., Antiq., etc., t. 7, p. 243 et 281, et t. 8, p. 44.)

Le *livre Pelut* nous apprend que, de son temps, la cure de *Magny-le-Freulle* formait deux portions, sous le patronage respectif des seigneurs *Richard* de *Bonenfant* et *Jean* de *Tilly*. (Béz., loc. pr. App., p. 44.)

9. CESNY-AUX-VIGNES.

Le nom de cette localité a dû être pris aux mêmes sources que celui de *Cesny* en *Cinglais*. *Cerneium* est aussi la forme qu'il avait revêtue dans le latin des chartes. Le surnom *aux Vignes* (in *Vineis*), est distinctif, et se rapporte à une culture qui a prévalu long-temps dans la contrée, et n'y a totalement cessé que depuis moins de 300 ans.

Ce lieu de *Cesny* (ou *Cierney*) est celui que nous croyons reconnaître sous le nom de *Cirreni*, dans la charte de dotation de l'abbaye de *St*e-*Trinité* de *Caen*, ann. 1082, où on lit : qu'en y faisant profession de la vie religieuse, *Gonnor*, mère de *Guillaume* de *Briouze*, avait donné à cette maison, des terres qu'elles possédait à *Cirreni*, à *Croissanville* et à *Quatre-Puits*. (Gall. Christ. 11, instr. col. 71 E.)

Cette mention est presque la seule à citer.

Les sommaires des chartes de M. *Léchaudé* ne nous en fournissent qu'une autre, à l'occasion d'une transaction insignifiante et sans date, entre Étienne de *Gournay*, dudit lieu *de Cesny-aux Vignes*, et *Guillaume*, dit *Cottelain*, clerc. (Léch., Antiq., etc., t. 8, p. 9.)

M. *De La Rue* n'a fait que nommer les *vignobles* de *Cesny-aux-Vignes*, sans entrer dans aucun détail, et en annonçant l'intention de revenir ailleurs sur ce sujet. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 509.)

L'église de *Cesny-aux-Vignes* était restée en patronage laïque. Le *livre Pelut* dit : « de *Jean* de *Pontaudemer*, ou de *Philippe d'Ecoville*, *écuyer*. » (Béz., loc. propr. App., p. 45.) Il y avait peut-être contestation.

10. CINQ-AUTELS.

Ce nom est significatif, et parfaitement intelligible. Nous ignorons ce

qui a pu en motiver l'application spéciale. Le *livre Pelut* dit en latin, *Ecclesia de quinque altaribus.*

Les sommaires de chartes publiés par M. *Lèchaudé*, ne nous fournissent aucune mention ancienne de la paroisse de *Cinq-Autels.*

Nous croyons savoir d'autre part qu'elle était dans la dépendance de l'abbaye d'*Almenesches*, au diocèse de Séez. (*Lamare*, Man. de *Fontenay*, etc.)

Le *livre Pelut* n'indique rien de tel, et nomme au contraire deux patrons laïques, le seigneur Jean *de Pontaudemer* ou *Richard le Candelier.* (Béz., Hist. somm. App., loc. pr., p. 46.)

11. QUATRE-PUITS.

Ce nom aussi est significatif et doit avoir été fourni par une circonstance particulière à la localité. On disait en latin *villa de Quatuor Puteis.*

La première mention connue du village de *Quatre-Puits*, se trouve dans la charte de dotation de l'abbaye de *St*e.*-Trinité* de *Caen*, ann. 1082, où on le voit nommé pour une donation de terres, y concédées à ladite abbaye, par *Gonnor*, mère de *Guillaume* de *Briouze.* (Gall. Christ. 11, instr. col. 71 B.)

Dans le siècle suivant, le patronage de *Quatre-Puits* avait passé aux mains de l'abbaye du *Val-Richer*, qui le céda, en 1186, à celle de *St.-Pierre-sur-Dive*, en échange de celui de l'église de *St.-Ouen-le-Paing*, en l'exemption de *Cambremer.* (Gall. Christ. 11, col. 446 E, etc.)

Les sommaires des chartes de M. *Léchaudé* ne nous fournissent qu'une seule mention du lieu de *Quatre-Puits*, y nommé, avec plusieurs autres paroisses, par le roi *Philippe III*, à la date de 1277, dans ses lettres-patentes, confirmatives d'amortissements de rentes, faits par le prieuré de *St*e.*-Barbe.* (Léch., Antiq., etc., t. 7, p. 117, etc.)

Le *livre Pelut* mentionne le patronage de l'abbaye de *St.-Pierre-sur-Dives.* (Béz., loc. propr. App., p. 46.)

12. BRAY-LA-CAMPAGNE.

Nous avons vu que le mot Gaulois, *Braya* (boue), est celui dont on

prétend dériver tous les noms de lieu où se remarque cette syllabe *Bray*. (V. nos Rech. sur le Cingl. Article *Bray-en-Cinglais*, etc.)

L'application qu'il s'agit d'en faire ici, semble n'avoir rien que d'assez plausible. *Bray-la-Campagne*, sous ce rapport, doit avoir été le *Bray* primitif. *Bray-en-Cinglais* n'en fut probablement, dans le principe, qu'un dédoublement ou une extension.

Nous avons parlé des seigneurs de *Bray*.

Il y en a eu du temps de la conquête.

Il y en a eu au XII^e^., XIII^e^. et XIV^e^. siècles.

Y a-t-il lieu de distinguer entre ceux du *Cinglais* et ceux du doyenné de Vaucelles, ou bien ne formaient-ils, tous ensemble, qu'une seule et même famille? Nous inclinons de préférence pour cette seconde opinion.

Les citations les plus remarquables sont :

1°. De Guillaume de *Bray*, chevalier, pour biens vendus à l'abbaye du *Mont-St.-Michel*, à *Brétheville-la-Pavée* et à *Verson*, en 1223. (De La Rue, etc., t. 1, p. 370.)

2°. De *Robert* de *Bray*, fils de *Guilain*, pour donation de vignes, faite à l'abbaye d'*Ardennes*, au territoire de *Canon*, en 1226. (Id., ib., t. 2, p. 104.)

3°. De *Pétronille*, dame de *Bray*, in *Oximiensi*, pour fondation de l'entretien de deux cierges dans l'église de *St^e^.-Marie* de *Bray*, en 1250. (Léch., Antiq., etc., t. 7, p. 133.)

4°. De *Paul* de *Bray*, commandeur de l'ordre de *Malte*, pour *Voismer* et *Brétheville-le-Rabel*, en 1325. (De La Rue, Essais, etc., t. 1, p. 315.)

L'église de *Bray-la-Campagne* est mentionnée dans le *livre Pelut'*, comme dépendance de l'abbé de *St^e^.-Barbe*. (Béz., Hist. somm., etc. App., p. 45.) C'est aussi à *St^e^.-Barbe* qu'il attribue le patronage de *Bray-en-Cinglais*. (Id., ib., p. 47.)

13. FIERVILLE-LA-CAMPAGNE.

Les chartes latines disent *Fiervilla*, sans jeter aucune lumière sur l'origine ou la signification du nom.

Nous sommes dans une grande pénurie de documents sur cette localité.

Les sommaires des chartes de M. *Léchaudé* ne laissent pas de fournir

plusieurs mentions de ce nom de *Fierville*, mais elles sont insignifiantes, et la plupart se rapportent plus plausiblement à la localité de *Fierville* en *Bessin*.

C'est à cette dernière aussi que nous paraît appartenir un sieur *Jean Le Héricy*, qualifié *seigneur* de *Fierville*, par M. *De La Rue*, à la date de 1442. (De La Rue, Ess., etc., t. 1, p. 205.) Il est de fait connu, que les sieurs d'*Héricy* ont possédé la seigneurie de cet autre *Fierville*, et l'ont conservée jusqu'en 1670. (Lamare, Man. de Font. etc.)

Le *livre Pelut* nous fait connaître que de son temps, la cure était partagée en deux portions, et indique, pour seigneurs respectifs, *Jean de Roye*, « *aliàs d'Esquetot*, » et l'abbé de *St.-Ouen* de *Rouen*. (V. Béziers, loc. propr. Append., p. 44 et 46.)

L'église dont quelques parties appartiennent au gothique de première date, est surmontée d'une flèche élégante percée à jour. (Gal. Stat^ique., etc., t. 3, p. 24, etc.)

14. SAINT-SYLVAIN.

Le nom de *St.-Sylvain* semble avoir dû être choisi par allusion à l'état de la contrée, alors apparemment couverte de bois. Il n'y subsiste actuellement rien de tel. On disait, en latin du temps, *villa Sancti Silvini*.

L'existence du village de *St.-Sylvain*, au diocèse de *Bayeux*, est antérieure à l'époque de l'invasion Normande. On le trouve cité dans un capitulaire de l'empereur *Charles-le-Chauve*, à la date de l'an 860. Il dépendait alors du monastère de *St.-Lomer-le-Moutier*, près de *Chartres*, auquel cet acte en confirme la possession. (Diplom. Carol. Calv., ap. D. Bouquet, Recueil, etc., t. 8, p. 564. It., Mabill., Acta SS., etc. Sæc. 4, part. 2, p. 252.)

Cet état de choses changea sous les ducs.

Une bulle déjà souvent citée ailleurs, du pape *Innocent III*, à la date de 1210, nous fait connaître que l'église de *St.-Sylvain* avait alors passé aux mains de l'abbaye de *Troarn*, à laquelle le pontife en garantit à son tour la propriété. (Neustr. pia, p. 563, et Gall. Christ. 11, instr. col. 285 E.)

L'abbaye de *St.-André-en-Gouffern*, d'autre part, ne laissait pas de prétendre à quelques droits sur cette paroisse. On trouve, à ce sujet, des actes de transaction formelle, entre les deux abbés, au temps de *Froger*,

évêque de *Séez*, etc., c'est-à-dire de 1157 à 1184. (Léch., Antiq., t. 7, p. 415 et 418.)

Plus tard, et même après la bulle d'*Innocent III*, quelque portion des dixmes de *St.-Sylvain* était réclamée aussi par l'abbaye d'*Almenêches*. Il y eut pareillement conciliation sur ce sujet à la date de 1223. (Id., ibid., t. 8, p. 244.)

Quelques menues donations de terres, ou autres, avaient été faites d'ailleurs à *St.-Sylvain*, par divers particuliers, aux abbayes de *St.-André* et de *Villers*, aux dates de 1217 et 1240. (Id., ibid., t. 7, p. 455, et t. 8, p. 314.)

L'établissement de *St.-Sylvain* paraît avoir été, à une certaine époque, une dépendance de celui du *Thuit*. Ces deux localités ont eu long-temps une jurisdiction commune, et lorsque le *Thuit* se trouva ruiné au XV^e^. siècle, apparemment par suite des guerres de l'invasion Anglaise, c'est à *St.-Sylvain* que le siége et le titre en furent immédiatement transportés. On trouve partout des actes de cette *nouvelle vicomté*, dite alors de *St.-Sylvain* et du *Thuit*, et il est bien connu qu'elle n'a cessé d'exister qu'à la date de 1747. (V. nos Rech. sur le Cingl., p. 4, etc., et Odol. Desn., Mém., etc., t. 2, p. 387, note.)

On trouve des *baillis* et *vicomtes* de *St.-Sylvain* et du *Thuit*, dès l'an 1543, et époques voisines; et il est d'observation que leur ressort s'étendait jusques sur quelques parties du faubourg de *Vaucelles*, touchant la ville de *Caen*. (V. nos Rech. sur le Cingl., loc. cit., Hist. de la M. d'Harc., p. 993. Léch., Antiq., t. 7, p. 367, et Huet, Orig., etc., p. 168.)

La seigneurie de *St.-Sylvain* doit avoir appartenu primitivement aux possesseurs de celle du *Thuit*, et semblerait avoir suivi, au moins en partie, le sort de l'un de ses démembrements. C'est ce que nous paraissent indiquer d'abord la mention d'un *domaine du roi*, concédé à des *engagistes*, à *St.-Sylvain*, dans les chartes de l'abbaye *du Val* (XVI^e^. siècle?) et ensuite celle qu'on en retrouve en 1774, conjointement avec *le Thuit*, comme exceptés ensemble de l'apanage d'*Alençon*, attribué alors au comte de *Provence*. (Léch., Antiq., etc., t. 7, p. 270. It. nos Rech. sur le Cingl., loc. cit., p. 48, et *Odol. Desn.*, Mém., etc., t. 2, p. 387.)

Une autre portion de cette même seigneurie avait passé de bonne heure dans la maison de *Clinchamps*, qui paraît l'avoir possédée dès le commen-

cement du XI^e^. siècle, et aux mains de laquelle on la trouve encore à la fin du XV^e^.

Plusieurs personnages de cette famille sont notoirement qualifiés des titres de seigneurs de *St.-Sylvain* et de *Travers*, et entr'eux surtout, le célèbre *Raoul* de *Clinchamps*, dit *Travers*, contemporain du roi d'Angleterre, *Henri II*, connu par un grand nombre d'actes du temps, et notamment par la concession, par lui faite, d'une partie des dixmes de *Donnay*, au prieuré du *Plessis-Grimoult*, vers 1165.

On remarquera que ce nom de *Travers* était celui d'un fief qu'ils possédaient audit lieu de *St.-Sylvain*, et auquel était attaché le prélèvement d'un droit dit de *Travers* (ou transit,) à prendre sur toutes les marchandises qui *traversaient* le territoire dudit *St.-Sylvain*, alors lieu de passage direct entre *Caen* et *Falaise*, etc.

Quelques-uns d'eux, et surtout *Raoul Travers* susdit, en avaient pris leur surnom.

Robert de *Clinchamps* possédait encore cette seigneurie de *Travers*, avec tous ses droits et priviléges, à la date de 1506. Il en fit alors cession à sa sœur, *Jeanne de Clinchamps*, à l'occasion de son mariage avec *Renaud Bateste*, seigneur de *Quilly*.

Elle fut confisquée peu après sur *Jean Bateste*, fils de ladite *Jeanne*, et réunie au domaine du roi, ledit *Jean Bateste* en ayant été dépossédé pour s'être attaché au service du roi d'*Angleterre*, *Henri VIII*.

Il est reconnu au reste que les fiefs de *Travers* et de *St.-Sylvain* relevaient de la baronnie du *Thuit*.

Tous ces détails se trouvent bien établis dans une histoire manuscrite de la maison de *Clinchamps*, rédigée par M. *Léchaudé*, sur notes recueillies par *Odet de Clinchamps*, ancien échevin de Caen (1691), et contemporain et ami du savant *Daniel Huet*.

Nous ne savons ce que peut avoir été un *Alexandre* de *St.-Sylvain*, qu'on trouve cité en 1232 et 1235, pour achat d'une acre de terre à *Acqueville*, et donation subséquente de cette même acre à l'abbaye de *Barbery*. (Léch. Antiq., etc., t. 7, p. 153 et 155.)

On remarque que lorsque le roi *Charles VII* partit de Caen pour aller assiéger *Falaise* (année 1450), il s'arrêta à *St.-Sylvain*, et y passa la nuit. (V. chroniq. de *Nagerel*, p. 203.)

Dans la partie nord-ouest du territoire de *St.-Sylvain*, se trouve une éminence appelée le *Coqueret*, ou la *Bignette*, avec une vallée dite de *Morville*, où l'on a recueilli dernièrement beaucoup de débris et de médailles romaines, des premiers temps de l'occupation. Il paraît qu'il y a existé des établissements antérieurs à celui de *St.-Sylvain*. Tout cela est à peu de distance de l'ancien *Chemin-Haussé*. (Gall. statistiq. de Fal., t. 3, p. 31, etc.; et id., lettr. sur Vaton, p. 21, etc.)

Non loin de là, plus à droite, se rencontre aussi le hameau de *St.-Martin-des-Bois (S. Martin. de Bosco)*, dont quelques-uns ont voulu, ou veulent encore faire une paroisse séparée. Le *Neustria pia*, un *Pouillié* de *Rouen*, et un autre de *Bayeux*, prétendent la compter pour telle. Ils la mettent sous le patronage de l'abbaye de *St.-Ouen* de *Rouen*. (V. Lamare, man. de Font., etc.) Le *livre Pelut* ne la mentionne en aucune façon.

Quant à *St.-Sylvain*, on a vu qu'après avoir appartenu à l'abbaye de *St.-Lomer-le-Moutier*, au IX^e^. siècle, il avait passé ensuite en la possession de celle de *Troarn*, dont il dépendait en 1210; et il est de souvenir certain qu'il n'avait pas cessé de lui appartenir encore dans nos derniers temps.

On ne comprend pas comment il se fait que le *livre Pelut* en attribue le patronage aux *héritiers* de *Guillaume Bacon*. (Béz., loc. propr., Append., p. 47.)

15. RENÉMESNIL.

Ce nom porte avec lui son explication. Ce fut apparemment la demeure de quelque *René* (ou *Regnier)*, maintenant inconnu. On trouve les formes semi-latines: *Reinerii Manill* et *Villa de Renemenillo*.

L'abbaye de *Troarn* avait, en 1210, à *Renémesnil*, une chapelle, dont la possession lui fut alors confirmée par la bulle connue d'*Innocent III*. (V. Neustria pia, p. 563; et Gall. Christ., 11, instr. col., 285 E.)

C'était apparemment une concession de l'un des *Roger Tannetin*, père et fils, que l'on trouve cités comme seigneurs du lieu de *Renémesnil*, et bienfaiteurs de ladite abbaye de *Troarn*, aux dates de 1095 et 1120. (De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 374.)

Une charte du prieuré du *Plessis-Grimoult* nous fait connaître qu'à la

date de 1174, le prieuré susdit possédait, à *Renémesnil*, quelque portion de terre, dont il fit échange avec l'abbaye de *St.-André* en *Gouffern*, pour les dixmes de *Brétheville-le-Rabel*. (Léch., Antiq., etc., t. 8, p. 122.)

D'autres sommaires nomment à des dates inconnues, cinq personnages de ce nom de *Renémesnil*, sur lesquels ils ne nous donnent d'ailleurs aucun détail. (Id., ibid., t. 7, p. 427, et t. 8, p. 91.)

Le *livre Pelut* attribue le patronage « aux héritiers de *Guillaume* « *Bacon.* » (Béz., loc. pr., App., p. 47.)

Il est de souvenir moderne que, dans nos derniers temps, il appartenait à l'abbaye de *Troarn*. (*Lamare*, Man. de *Fontenay*, loc. propr.)

Renémesnil se trouve sur le passage de l'ancienne voie romaine dite *Chemin haussé*.

Il y circule force traditions apocryphes sur *Guillaume* et *Mathilde*, etc.

16. BRETTEVILLE-LE-RABEL.

Bretteville peut avoir été dit ici pour *ville Brette*, c'est-à-dire *demeure du Breton*.

Le surnom *le Rabel* est emprunté du nom d'une famille qui paraît avoir été puissante dans le pays.

Bretteville-le-Rabel a eu anciennement ses seigneurs particuliers, nommés de son nom, (de *Bretteville*), mais qui paraissent n'avoir été qu'une branche de la maison de *Gouvix*.

On trouve au temps de *Richard*, évêque de *Bayeux* (Rich. III? de 1135 à 1142?) *Robert*, fils de *Gilles* de *Bretteville*, donnant aux religieux du *Plessis-Grimoult*, l'*église*, la *dixme*, et les dépendances de *St.-Lo* de *Bretteville*, avec deux acres de terres que *Herbert Le Rabel* y tenait à ferme de lui. (Léch., Antiq., etc., t. 8, p. 121.)

Un peu plus tard, au temps de l'évêque *Henri* (*Henri II?* de 1164 à 1205?) reparaît le même *Robert*, donnant à l'abbaye de *St.-André*-en-*Gouffern*, *toute la terre qu'il possédait à Bretteville*. (Id., ib., t. 8, p. 417.)

Ces deux actes sont accompagnés de confirmations et ratifications nombreuses, entre lesquelles on remarque celles d'*Onfroy* et *Hugues*, fils de *Garin* de *Gouvix*, et qui se qualifient *petits-fils* dudit *Robert*. (V. Id., loc. cit. ut supr.)

Vers le même temps il avait été fondé à *Bretteville-le-Rabel*, une commanderie de *Templiers*, de l'origine de laquelle les souvenirs se sont entièrement perdus. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 415, etc.)

Il y a eu, à différentes époques, des contestations relatives aux dixmes de *Bretteville-le-Rabel*, soit entre l'abbaye de *St.-André* et le prieuré du *Plessis*, soit entre ledit prieuré et la commanderie du *Temple*. Elles ont toutes été réglées par arbitrage, et à l'avantage du prieuré du *Plessis*. (Léch., Antiq., etc., t. 7, p. 417, et t. 8, p. 121 et 122.)

On trouve encore *Vigor Garin*, écuyer, seigneur de *Bretteville-le-Rabel*, traitant une menue affaire de dixme, avec les religieux dudit *Plessis*, à la date de 1377. (Id., ib., t. 8, p. 122.)

Maintenant, que furent les *Rabel?*

De grands propriétaires, richement possessionnés dans la contrée, ayant à *Bretteville*, au XII^e^. siècle, une terre, qu'ils y tenaient en fief des sires de *Gouvix*. C'est à peu près tout ce qu'on sait d'eux. (V. De La Rue, Ess., etc., t. 2, p. 415, etc., et notre art. ci-dessus, Fam. Rabel, loc. propr.)

Lesdits *Rabel* pourraient avoir été les fondateurs de la commanderie des *Templiers* de *Bretteville*. Il se peut aussi, et il nous semble plus probable que cet établissement ait dû sa fondation à la maison de *Gouvix Bretteville*, tenant, comme on l'a vu, la seigneurie du lieu.

En ce point, cette branche cadette des *Gouvix*, n'aurait fait peut-être que suivre, par émulation de piété, l'exemple des autres *Gouvix*, ses parents, de la branche aînée, connus pour avoir fondé celle dite de *Voismer*, à *Fontaine-le-Pin*. (V. nos Rech. sur le d. de Cingl., art. *Fam. de Gouvix*, p. 145, et *Par. de Gouvix*, p. 229.

Le *livre Pelut* mentionne le patronage du prieuré du *Plessis*. (V. Béz., loc. pr. App., p. 46.)

ÉTAT DES PATRONAGES.

En résumé général, sur 44 paroisses, pour quelques-unes desquelles il peut y avoir partage ou contestation, nous comptons dans ce doyenné 47 patronages, dont 34 ecclésiastiques, et seulement 13 (ou 14) laïques.

Les patronages dominants sont ceux des abbayes de *St.-Étienne de Caen*, de *Troarn*, de *Fontenay* et de *Barbery*, qui avaient, les deux premières, chacune, six, et les deux autres cinq et quatre paroisses.

Après elles, viennent le prieuré de *St^e^-Barbe* en *Auge*, et la collégiale du *St.-Sépulcre* de *Caen*, jouissant l'une de trois, et l'autre de deux.

Les autres établissements n'en possédaient que chacun une. C'étaient les abbayes de *Fécamp*, du *Bec*, de *Préaux*, de *St.-Ouen* de *Rouen* et de *St.-Pierre-sur-Dive*, et les prieurés des *Deux-Amants*, du *Plessis* et de *St.-Nicolas* de la *Chesnaye*.

Les patronages dépendants du prieuré de *St^e^.-Barbe* avaient passé aux *Jésuites* de Caen, devenus prieurs titulaires de cet établissement en 1610. La suppression de l'ordre, survenue en 1762, aurait dû les rendre au prieur effectif de cette maison, en ramenant les choses à l'état où elles avaient existé avant cet arrangement. Il y fut dérogé sur le fait desdits patronages, qui, provisoirement attribués d'abord à l'évêque diocésain, finirent par être, en dernier lieu, concédés à l'Université de Caen, à laquelle ils sont restés jusqu'à nos jours. (V. arr. du Parlem^t^. de Rouen, sur la suppress. de l'ordre des Jésuites, ann. 1763, et Édit du roi, portant réglem^t^. pour l'Univ. de Caen, ann. 1786.)

TABLE DES ARTICLES.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'ANCIEN DOYENNÉ DE VAUCELLES.

Doyenné de Vaucelles. . . . . p. 1
Seigneurie de Fontenay-le-Marmion. . 3
Abbaye de Fontenay. 5
Collégiale de Croissanville. 9
Grandes familles du pays. 10
Familles Tesson et Marmion. . . . . *ibid.*
Fam. de Pont-Audemer. 11
— Le Maréchal. 14
— d'Argences. 16
— de Tilly. 17
— de Clinchamps. 20
— Rabel. 21
— Fitz Herbert. 22
— de Touchet. 23
— de Thiout. 25
Paroisses du doyenné de Vaucelles. . . 26
Paroisses à l'ouest. . . . . *ibid.*
1. Vaucelles. . . . . *ibid.*
2. Allemagne. 30
3. Ifs. 32
4. Etaveaux. 35
5. St.-André-de-Fontenay. 36
6. St.-Martin-de-Fontenay. 38
7. May. 39
8. Roquencourt. 41
9. Fontenay-le-Marmion. . . . . *ibid.*
10. Quilly. 44
Paroisses du centre. 46
1. Cormelles. . . . . *ibid.*
2. Grenteville. 48
3. Soliers. 49
4. Hubert-Folie. 51
5. Le Poirier. 52
6. Frenouville. . . . . p. 52
7. Bellengreville. 53
8. Tilly-la-Campagne. 54
9. Bourguébus. 55
10. Chicheboville. 56
11. Garcelles. 58
12. Séqueville. . . . . *ibid.*
13. Conteville. 59
14. St.-Aignan-de-Cramesnil. 60
15. Poussy. 61
16. Billy. 62
17. Cintheaux. 63
18. Cauvicourt. 64
Paroisses à l'est. 65
1. Argences. . . . . *ibid.*
2. Moult. 69
3. Croissanville. 70
4. Bissière. 71
5. Béneauville. . . . . *ibid.*
6. Valmeray. 72
7. Airan. 73
8. Magny-le-Freulle. 76
9. Cesny-aux-Vignes. 78
10. Cinq-Autels. . . . . *ibid.*
11. Quatre-Puits. 79
12. Bray-la-Campagne. . . . . *ibid.*
13. Fierville. 80
14. St.-Sylvain. 81
15. Benémesnil. 84
16. Bretteville-le-Rabel. 85
Etat des patronages. 86

FIN.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR QUELQUES

PAROISSES DE L'ARRONDISSEMENT DE CAEN;

PAR M. LÉCHAUDÉ-D'ANISY,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

C'est avec beaucoup d'hésitation, que je remplis aujourd'hui l'engagement que j'avais pris dans la dernière séance, de communiquer à la société quelques notes sur la paroisse de Verson, ainsi que sur une pièce de vers inédite du XIII^e^. siècle, dirigée, au moins en apparence, contre ses habitants. Si, d'un côté, en effet, je pouvais m'appuyer sur des actes authentiques de la fin du X^e^. siècle, donnés par le duc Richard I^er^., ainsi que par la comtesse Gonnor, et par leur fils Richard II (1). De l'autre aussi, je me trouvais arrêté dans mes recherches par l'absence de documents écrits, et même de relations traditionnelles pendant les XI^e^. et XII^e^. siècles. J'essayerai cependant de réaliser une partie de mes promesses, en mettant sous vos yeux l'extrait d'un livre de cens et rentes, commun aux paroisses de Bretteville-sur-Odon et de Verson, pendant le XIII^e^. siècle : les détails de vasselage qui sont contenus dans ce manuscrit, serviront de commentaire à la pièce versifiée que je vous ai déjà fait connaître.

Les paroisses de Bretteville et de Verson, situées à la gauche de la petite rivière de l'Odon, étaient enclavées dans l'ancien doyenné de Maltot, et elles faisaient partie des domaines allodiaux de Richard I^er^., duc et prince des Normands, mort en 996. Toutes deux furent simulta-

(1) Ces trois actes font mention de la donation de Bretteville-sur-Odon et de celle de Verson. Comme ils n'ont pas été publiés, je les donne dans l'appendice joint à cette note.

nément concédées au monastère du Mont Saint-Michel (1) par ce même prince, ainsi que par la comtesse Gonnor, qu'il venait d'épouser et de reconnaître comme la mère du comte Richard II, et de Robert, archevêque de Rouen.

Bretteville-sur-Odon fut concédé par la comtesse Gonnor, qui, dans sa charte, sans date, exprime la crainte que l'immensité de ses crimes (2) ne lui ferme la porte du ciel; et pour les expier, elle donne au monastère de Saint-Michel, toute la terre, l'église et les dépendances de Bretteville, dans le même état qu'elle l'avait reçu en dot du duc Richard.

La paroisse et les dépendances de Verson furent données au même monastère par le duc Richard, qui s'exprime ainsi dans sa charte (3). « *Trado quandam villam mei proprii alodi sitam in pago Baioca-* « *sino nomine Versun.* » Le mot de *villa*, ou maison de plaisance, employé par ce prince pour désigner le domaine de Verson, et qui ne se trouve pas dans la charte de donation de Bretteville, ainsi que les noms des premières familles Normandes, qui figurent parmi les censitaires, ou les bourgeois de cette même *Villa*, semblent donner la preuve que Verson avait alors une espèce de prépondérance sur Bretteville. Richard II, en confirmant la donation de Richard et de Gonnor, emploie la même qualification de *Villa*, et donne en outre au Mont Saint-Michel la moitié de la terre de Mondrainville, située près de Verson. Enfin Robert, son fils, dit également, en confirmant la donation de Verson : « *Addo quoque molendinos V. et ecclesiam in comitatu* « *Baiocasini in Villa que dicitur Verson, super fluvium qui dicitur* « *Olnum.* (append. n^os^. 3 et 4). » (4).

L'église, qui subsiste encore à Verson, ayant été déjà décrite par M. de Caumont, dans son cours d'antiquités monumentales (4^e^. partie, page 353), je n'en parlerai ici que pour indiquer que la carte du diocèse de Bayeux, par Petite, la place sous le patronage de l'évêque de

(1) *In monte qui dicitur Tumba.* — Voyez la charte de Richard. (Append., n°. 1^er^.)

(2) *Meorum immensitatem criminum metuens.* (App., n°. 2.)

(3) Append., n°. 1^er^.

(4) Jusqu'ici toutes mes recherches ont été infructueuses pour trouver quelques vestiges, ou la motte d'un ancien château seigneurial à Verson. Il aura sans doute éprouvé le même sort que l'église primitive, qui, si l'on en juge par les noms de plusieurs dellages du territoire de cette paroisse, devait remonter à l'époque Saxonne.

Lisieux ; et qu'un Pouillé, manuscrit de ce dernier diocèse, écrit dans le XIV°. siècle, la désigne comme formant deux prébendes du chapitre qui sont l'une et l'autre taxées à VI.xx livres, ou 240 livres tournois. Je n'ai cependant trouvé dans les titres de l'abbaye du Mont Saint-Michel, aucune concession de ce genre faite à l'évêché de Lisieux. Néanmoins notre M. S. ne fait point mention de la dime de Verson, tandis que celle de Bretteville et d'Evrecy, est annotée pour une valeur annuelle de 58 livres 10 sols, monnaie du Mans, et pour une redevance de 18 livres de cire. On y voit aussi que le manoir de Bretteville devait à l'aumônerie du Mont Saint-Michel une rente annuelle de 10 livres, monnaie du Mans, qui ne pouvait être augmentée ni diminuée. Sur cette rente, l'aumônier devait fournir tous les jours de fête et des dimanches de l'année, du jonc, pour l'église et le cloître de l'abbaye, ainsi que des nattes de paille pour le chœur, et du foin, *ad necessaria naturæ*.

Privé, comme je l'ai déjà dit, de documents écrits pendant le X°. et le XI°. siècle, je passerai sans transition à l'extrait du curieux manuscrit de Richard III, abbé du Mont Saint-Michel, daté de l'an 1247.

Cet abbé, après avoir dit dans le préambule de ce M. S., que ses prédécesseurs avaient jusqu'alors inscrit sur des rôles, ou des feuilles volantes, « *et non in codicibus aut voluminibus ut deceret*, » les rentes et les redevances qui étaient dues à son monastère ; ajoute : « *Ego Fra-* « *ter Ricardus abbas hujus loci*..... etc. *universos redditus moderni* « *temporis tam capitis quam membrorum in unum corpus redigere* « *procuravi. Accito notario et capellano nostro N. de Bellou, cujus* « *ope et opera hec omnia annotantur.* Anno M°. CC°. XL°. septimo. »

DE BORDAGIIS DE VERSONE ET BRETEVILLA.

Les bordiers de Verson et de Bretteville devaient tous les ans, à la Saint-Jean, un demi muid de froment, 4 muids et 8 septiers d'orge, et 12 sols 10 deniers, monnaie du Mans. Ils étaient obligés de nétoyer et de tenir propre la grange et le fenil (grenier à foin), et lorsque le foin était déposé à la porte du fenil ils devaient le rentrer et le tasser.

Item, toutes les fois qu'ils en étaient requis, ils devaient se rendre avec l'un des domestiques dans toutes les dépendances du manoir, pour en enlever les récoltes, les apporter et les déposer au lieu qui leur était indiqué.

Item, les bordiers et les vilains de Bretteville et de Verson, devaient réciproquement curer les biez de ces localités respectives, et s'entr'aider mutuellement.

Item, ils étaient tenus d'assister les maçons, de faire et de préparer le mortier pour tous les bâtiments dépendants du manoir, qui étaient en construction. — Ils devaient également aider ceux qui couvraient en paille ; ils faisaient les gleux, les liens, et les portaient aux ouvriers.

Item, les bordiers de Bretteville et de Verson, suivant l'ordre qu'ils recevaient des serviteurs du manoir, devaient apporter à la cuisine les couvées de poulets ; « *deferre polagium*, » seu *Prestatio ex pullis*. Voyez Ducange v°. *Pullagium*.

Item. (Nota). Lorque les bordiers apportaient la marne dans le champ, ils étaient obligés de l'étendre ; mais ils en étaient dispensés pendant le mois d'août. Quant à tous les services et prestations ci-dessus, ils devaient être faits à leurs dépens.

DE VILANAGIIS (1) DE BRETEVILLA ET VERSONE.

Tous ceux qui tenaient un demi-villenage à Bretteville et à Verson, devaient à la Saint-Jean un quartier de froment, pour le charroi du bled que les habitants de ces parroisses étaient obligés de porter « *apud* « *Domnum Johannem* (2) » tous les jours de samedi de l'année, excepté ceux pendant le mois d'août.

Item, ceux qui tenaient un plein-villenage devaient fournir un faucheur, pour faucher le foin d'une demi-acre de pré, et le payer de leurs propres deniers.

Item. Ils devaient en outre étendre le foin, le tourner, le rassembler le mieux qu'ils pouvaient, avec la fourche et sans rateau ; le mettre en meule et l'apporter au manoir jusqu'à la porte du grenier à foin. Ceux qui faisaient défaut étaient non-seulement obligés de payer une amende, mais encore tous les frais qui avaient été faits pour leur remplacement.

(1) Le villenage était une concession de temps faite au vilain à charge de services et prestations les moins relevés, tels que la charge des fumiers, etc. L'étendue du villenage était déterminée lors de la concession.

(2) Le manoir de Don Jean fut également donné au Mont St.-Michel par la comtesse Gonnor. (Voyez sa charte, Append., n°. 2.)

— (Nota). Les filles qui tenaient un plein villenaye étaient seulement tenues à faire faucher une vergée de foin.

DE SERVICIO SEGETUM, IBIDEM.

Item. Quiconque tenait un plein villenage, était obligé de scier tous les ans une demi-acre de grain de toute espèce, de le lier et de le tasser dans le champ, si cela était nécessaire. Ils devaient ensuite apporter ce grain à la grange et donner les gerbes au tasseur.

DE PORCAGIO.

Item. Tous ceux qui résidaient dans le villenage et qui jouissaient du droit de Champart, payaient un tournois, s'ils possédaient sept cochons, ou même moins de sept. S'ils en avaient 8 ou 10, ils étaient tenus de rendre « *Tercium pulchriorem* » de ceux qui excédoient 7. Ceux qui en possédaient plus de dix, payaient 1 sol tournois par tête de ceux excédant ce nombre. Ces redevances se payaient à la Nativité de la Vierge.

Item. Quiconque avait des porcs après la Saint-Jean, ne payait qu'un tournois, quel qu'en fût le nombre. Ceux qui en faisaient paître avant cette même fête, payaient la redevance annotée ci-dessus. — Les porcs qui étaient nés après la Saint-Jean, ne payaient aucune redevance.

DE CORVEIS CARRUCARUM.

Tous les vilains de Verson, tenants en chef et qui résidaient dans le villenage, devaient labourer une acre de blé avant la Nativité, et une autre après. Lorsqu'ils possédaient une charrue de leur propre, ou conjointement avec un Franc, ils devaient, en outre, semer le blé du seigneur du manoir, après l'avoir porté depuis le grenier jusqu'au champ, et ensuite le herser.

Lorsque deux ou trois vilains s'associaient pour avoir une charrue à eux, ils étaient sujets aux mêmes charges que ci-dessus.

Item. Tous ceux qui tenaient un plein villenage, soit qu'ils eussent ou qu'ils n'eussent pas de charrue, devaient labourer annuellement une demi-acre de terre avant la Nativité, et l'autre moitié après cette fête.

DE MOLTONAGIO.

Partout où se trouvaient des brebis de deux ans (*bidentes*), dans le villenage de Verson et de Bretteville, le seigneur abbé prenait « *Terciam* « *pulchriorem* » à Pâques fleuri. Lorsqu'il n'en existait de cet âge, le vilain pouvait s'acquitter en payant à l'abbé 6 sols, monnaie du Mans.

DE BUSCAGIO.

Tous les hommes de Bretteville et de Verson, de quelque nature que fût leur tenure, devaient aller une fois dans l'année « *ad Buscagium*, » (au bois), lorsqu'ils avaient des chevaux, et chacun devait avoir par charretée, un sol manceau.

Item. Ces mêmes hommes devaient transporter la pierre pour les diverses constructions du manoir, lorsqu'ils en étaient requis, excepté pendant le mois d'août. Chaque char était payé à raison d'un sol manceau par jour.

Item. Lesdits hommes devaient faire tous les labours avant et après la Nativité, si leurs chevaux ne labouraient pas, ils devaient herser ; en cas d'insuffisance pour ce dernier travail, ils prenaient des chevaux de charrue. Chaque charrue était payée à raison d'un sol du Mans, et chaque cheval qui hersait devait avoir la 4e. partie d'un pain, ou un tournois, et deux « *Bacinos avene*, » mesure d'avoine dont il n'est pas fait mention dans le glossaire de Ducange.

Item. Il est à remarquer, dit ce M. S., que celui qui tenait un plein villenage, lorsqu'il venait à marier sa fille, hors des terres de Saint-Michel, était obligé de payer 18 deniers, et lorsqu'il ne tenait pas en chef, il payait seulement à proportion de sa tenure.

Item. On doit aussi observer, ajoute-t-il, que les décimateurs de Verson, devaient payer au collecteur du champart des terres de Saint-Michel, 5 sols tournois, « *pro una sella* » (sic) ; à cause que ledit collecteur était obligé d'appeler les décimateurs, lorsqu'il percevait le droit de champart.

DE VAVASSORIIS QUI DEBENT AUXILIUM EXERCITUS.

Les vavasseurs de Bretteville et de Verson devaient, à cause de leur

fief, faire le service d'un chevalier. « *Cum lorica et armis ad servicium « Domini Normannie, quando milites sancti Michaelis, facient illud.* » Un acte de l'an 1245 indique comment les cinq hommes d'arme de ce monastère étaient appelés au service du roi (appendice n°. 6). Chaque vavasseur était obligé de payer pour ce service 10 sols du Mans, « *ad nondinas prati.* » Vingt-deux vavasseurs tenaient ainsi féodalement huit cent cinquante-deux acres de terre, dans les deux paroisses de Verson et de Bretteville.

Ils devaient à chaque mutation faire hommage à l'abbé du Mont Saint-Michel, dont ils relevaient. Il paraîtrait cependant d'après un rôle fait en 1172, par Robert, abbé du Mont Saint-Michel (appendice n°. 5), qu'une partie des terres qui composaient les fiefs des vavassories de Verson et de Bretteville, auraient été diminuées de 169 acres, puisqu'elles s'élevaient alors à 1,021 acres, bien que le nombre de 22 vavasseurs fût le même.

Elles auront sans doute été envahies par les puissants seigneurs qui les tenaient à titre de fief. On voit, en effet, figurer parmi eux les chambellans du roi, Guillaume de Tanquarville et Alexandre; ainsi que le maréchal du roi, Richard de Verson, et les Jourdain Tesson, Robert de Brucourt, Guillaume de Bray, de Malherbe, de Missy, de Mondreville, de Granville, et autres familles Normandes.

DE PANNIS MANERII LAVANDIS.

Un certain vavasseur tenait son fief à la charge de laver le linge du manoir, toutes les fois qu'il en était requis; mais les religieux devaient lui fournir le bois de chauffage. Il devait aussi plumer les volailles, dont il avait pour lui la plume, les abbatis, ainsi que le col et la tête. Lorsque l'abbé du Mont Saint-Michel venait habiter le manoir de Verson, ce vavasseur devait avoir pendant son séjour une portion complète de pain, de boisson et de viande; ou, suivant la volonté de l'abbé, il recevait un sol, monnaie du Mans, pour le pain, et autant pour sa boisson, comme pour sa portion de viande.

DE GALLINIS, DE REGARDIS ET DE OVIS.

Les paroisses de Bretteville et de Verson payaient annuellement les redevances suivantes; savoir: 200 poules, 76 c^{t} ons, et 800 œufs.

DE GUIDIS DE BRETEVILLA AD PENTHECOSTEM.

Il est à noter, dit ce manuscrit, que nous percevons tous les ans à la Pentecôte « *in guidis de Bretevilla, qualibet die qua bibitur præter « primum duo galones* (1) *potus ab una quaque guida* (1). *Pro quo « redditu debemus justiciare illos qui noluerint facere guide, quod « facere debent.* »

DE CUSTODIBUS PRATORUM DE BRETEVILLA.

Les préposés à la garde des prairies de Bretteville étaient responsables et passibles d'amende, lorsque les foins étaient endommagés par défaut de surveillance de leur part.

Il leur était dû pour faire ce service, le « *rasteleiz* » des prés, et le *méerile* de chaque meule de foin, estimé un sol du Mans ; ainsi que « *duas logeias.* » Il leur était encore dû un seul trait de faux dans toute la longueur de la rivière.

Item. L'un des gardes de la prairie, était obligé de maintenir en état les rigoles des prairies, de les égaliser ou niveler, et de faire les ponts. Il leur était alloué pour ce service le foin des ponts et l'herbe des ruisseaux.

Item. Ces mêmes gardes devaient aussi apporter à Caen le dîner de l'abbé du Mont Saint-Michel, lorsqu'ils en étaient requis. Celui qui en était chargé, devait ce même jour « *comedere ad curiam abbatis ;* » ou avoir en place de sa nourriture, 1 sol manceau pour son pain, 1 sol pour sa boisson, 1 sol pour sa viande et « *duos bacinos avene.* »

La valeur approximative du foin des prairies de Bretteville était évaluée 8 livres 10 sols, monnaie du Mans, sans y comprendre le prix du foin destiné au service du manoir.

DE QUADAM QUARREA FENI QUAM PERCIPIMUS ANNUATIM IN PRATIS ABBATIS DE CADOMO.

L'abbé du Mont Saint-Michel percevait « *in humo* » de l'abbaye de

(1) Le galon valait deux pots ou 4 bouteilles.

(2) On trouve le mot Guiage et Guidage pour exprimer le droit que le seigneur exigeait pour veiller à la sureté des chemins, V. Dict. de Trévoux, v°. Guiage.

Saint-Etienne de Caen, une charretée de foin à 4 roues, attelée de 16 bœufs, qu'il pouvait faire charger tant qu'il voulait; mais pour l'enlever, il fallait pouvoir faire arriver les deux roues de derrière jusqu'au point occupé pendant le chargement par les deux roues de devant, après quoi il pouvait la faire transporter comme il voulait, et si l'abbé de Saint-Michel n'avait pas de charrette, il la remplaçait par deux chars (*quadrigatas*), attelés de deux chevaux, et bien chargés de foin.

DE FURNIS AD FIRMAM MUTABILEM.

Les fours banaux de Bretteville et de Verson produisaient annuellement 18 livres 15 sols, ainsi qu'une redevance de 6 livres de cire.

DE CENSIBUS AD PASCHA.

Le cens des paroisses de Bretteville et de Verson, qui se payait à Pâques, s'élevait à la somme de 22 livres 2 sous 10 deniers. Le prieur percevait en outre, à cette époque, diverses redevances en cire, en poivre et en encens, et particulièrement un cuiller d'argent du poids « *XV. sterlingorum*, pour l'usage du réfectoire.

Ce manuscrit se termine ainsi : « *Isti juraverunt in ecclesia de Versone* « *de redditibus inquirendis sicut sunt superius prenotati.* » Robert, dit Le Chevalier ; Turstin Paynel ; Vautier Capel ; Richard Boivin ; Raoul Gate ; Turstin de l'eau ; Guillaume Grente ; Henri de la Besace ; Henri Aanor ; Hubert Hamon ; Pierre Guesdon ; Raoul Tournemenu ; Hugues de Outre l'eau, Toustain de Mouen ; Richard de Fontaine et Philippe Caiou. — « *Similiter autem redditus de Bretevilla inquisiti* « *fuerunt in plena parochia cum testimonio veteriorum rotulorum.* »

L'extrait précédent, tout en vous faisant connaître la nature des charges, des actes de vasselage, et des nombreuses vexations que les bourgeois et les censitaires de Verson, avaient à supporter de la part des préposés de l'abbaye du Mont Saint-Michel, vous donne aussi la clef de la pièce de vers qui se trouve placée en tête de ce manuscrit.

Il explique la révolte des habitants de cette paroisse, contre l'abbé de ce monastère, leur seigneur, ainsi que le choix qu'ils avaient fait du vicomte Osbert, seigneur de Fontenay-Pesnel, pour les défendre et plaider leur cause à l'échiquier de Normandie.

Ce vicomte descendait de la comtesse Gonnor, il avait une grande influence et il faisait partie des seigneurs et des barons Normands, qui, pendant les guerres intestines de la province, cherchèrent à rentrer dans les biens que leurs ancêtres avaient concédés aux monastères. Il lui fut donc facile de faire révolter les habitants de Verson, qui, devant être naturellement portés à s'affranchir du joug de l'abbé du mont Saint-Michel, se jetèrent avec empressement dans le parti d'un seigneur, personnellement intéressé à les défendre.

La pièce suivante est évidemment de la même calligraphie que le manuscrit précédent. Elle fut, sans aucun doute, faite par un religieux de l'abbaye du mont Saint-Michel; et quoique le nom de l'auteur ne soit pas connu, je suis porté à l'attribuer au chapelain de l'abbé, Richard III, qui le désigne positivement sous le nom de N. de Bellon, comme étant le compilateur du livre des cens et rentes de Verson.

Je ne m'arrêterai pas à rechercher davantage le nom de ce trouvère Normand, dont M. l'abbé de La Rue n'a pas parlé. Quel que soit ce nom, nous sommes si pauvres en poésies locales du XIII^e^. siècle, que j'ai cru rendre un service à la Société, en mettant sous ses yeux le type original de cette pièce que j'avais eu le bonheur de retrouver. Elle est composée de 228 vers, et quoiqu'elle n'offre qu'un intérêt de localité, j'espère que la Société des antiquaires voudra bien la publier.

Satire contre les vilains de Verson (*)

Adeu me plaign a Saint Michiel,
Qui est message au Rei deu ciel,
De toz les vileins de Verson;
Et de Osber un vilein félon.
Saint Michiel veut déséritier.
(1)La pierre deivent ámener
Toz les jorz quil en est mestier,
Sanz contredit et sanz dangier.
Et eus as fors et as molins
Eus sunt plus cuuerz (2) que mastins.
Et eus as molins et as fors,
Doivent servise toz les jorz
Que len i veut fere mesons.
Il doivent servir les machons,
Et de la pierre et del mortier.
Tot cen fait le vilain plénier,
Maleeth gre (3) Osber Peenel,
Qui porte malvese novele.
Les vilains en font lor visconte,
Donc il morront a male honte.
Il en ont fait lor plaideor,
Por déséritier lor seignor:
Nel firent il (4) eu tens Ogier,
Et eu Robert le Chevalier,
Et eu tens as autres priors,
Eus, le fesoient toz les jors.
Le premier servise de lan,
Si doivent a la Saint Johan,
Cest quil doivent les prez fauchier,
A vaner, et aparellier,

(*) A défaut d'autre titre, j'ai donné à cette pièce le nom de *Satire*, qui ne lui convient réellement que pour les quatre ou cinq premiers vers. Je pense qu'on doit plutôt la considérer comme une apologie indirecte des vassaux de Verson, dont l'auteur ne dissimule ni les charges ni les avanies.

(1) Ici commence le détail des charges imposées aux habitants de Verson.
(2) Couards ou poltrons.
(3) Pour malgré.
(4) Ne le firent-il pas.

Et tasser en mileu des prez.
Quant il les aront assemblez
Porter les doivent au manoir,
Quant len (1) lor veut faire a savoir.
Et les bordiers les metent enz
Cest servise font il toz tens.
Apres deivent le bie (2) curer.
Queun i doit o son truble aler (3),
Chescun i vet le truble au col,
Curer les fiens et dur et mol.
Queun i vet le truble en sa main;
Cest servise fait le vilein.
Et vez ici (4) le mois daaust,
Un servise qui ne vos faut.
Cest que il doivent la corvée;
El ne doit pas estre oblïée.
Cest quil doivent les biez soier (5),
A vaner et aparellier,
Et tasser el milieu del champ,
Et porter les en meintenant,
Porter les doivent a la granche.
Cest servise font des enfance.
Issi (6) firent lor anceisor,
Tel servise font au seignor.
Lor terres si sont champartables,
Ja nen aporteront lor garbes.
Querre (7) vont le champarteor,
Que il i meinent a grant dolor.
Se le vilein faut a son conte
Le champartor le met a honte,
Et en lieve grande merci.
Del vilein quant la deservi,
Le champart charge en sa charete,
Neni, ose autre garbe metre,
Vet a la grange del champart.
Son blé remaint de lautre part,
Qui est au vent et a la pluie.
Au vilein malement ennuie,
De son blé qui gist par le champ,
La ou il a domage si grant.
Alainz (8) quil puet vient a la grange,
Ou len levera merci grande.
Sil a nule garbe perdue,
Qui soit chaite (9) en champ nen rue (10).
Ses chevaux si atache et lie,
Ne len lessera mengier mie.
Se le veet le tasseor,
Il le metreit a grant dolor
Il en voudroit avoir del vin.
Mout fait le vilein male fin
Qui a del serjanz treis ou quatre.
Lun receit et lautre desquarque (11),
Et lautre amarne (12) au tassoor.

Assez a le vilein dolor;
Quant a dechargié, si sen va,
Il nout (13) mes (14) tel joie piece a, (*depuis*)
Et puis maudit en son language,
Qui li dona tel héritage,
Porquoi il est si malmené.
Apres vient la foire del pré,
Et la Nostre Dame en settembre,
Quil covient (15) le porcage rendre.
Se le vilein a VIII. porceaus,
Il en prendra les II. plus beaus,
Et lautre apres est au seignor.
Il ne prendra pas le peior (16).
Del sor plus (17) de queun 1. denier,
Il lor covient tot ce paier.
Et apres vient la Saint Denis,
Que les vilains sunt esbahis,
Quil lor covient lor cens paier;
Qui verreit vileins esmaier (18).
Et puis deivent les porprestures (19),
Donc il tienent les granz clostures,
Se le vilein .1. (20) sen champ a,
Quil gaagne de grant piéce a;
Il ne le porra mie clore.
Il ne le puet fere, ne n'ose,
Devant ce quil ait assis rente
Au seignor et quil le consente.
Que (21), len apele porpresture,
Ja ni metra pierre en closture,
Ne ni fera mur, ne maisiere,
Por la terre qui est champartiere.
Une autre chose vos veille dierre (22),
Quil ne puet pas vendre sa tierre (*terre*)
Que le seignor neit le treiziesme
Quer nest pas dreiz (23), quil ait le diziesme.
Sil a sa terre loing de sei (24),
A tornée de mal agrei (25).
Quil bail a gaagnerie (26),
Par de dehors la seignourie;
L'en en lieve la seque moute.
Et cest rente nest pas toute;
L'en en lieve moute et campart,
Et la diesme de lautre part,
Et lautre garbe est au secor } (27)
Poi i demore del labor. }
Quant il a la ferme paiée,
Mout sest bien la terre aquitée.
Sire, sachez quel firmament
Je ne sai plus cuuerte gent,
Que sunt les vileins de Verson.
Quer ceteinement le savon
Cest conte fist Estout de Goz
Et si dist voir de plusors moz

(1) Pour on.
(2) Biez du moulin.
(3) L'un doit y aller avec sa bêche.
(4) Voici.
(5) Scier.
(6) Ainsi.
(7) Querrir, chercher.
(8) Lors, ou alors.
(9) Tombée.
(10) Ne peut la relever.
(11) Décharge.
(12) Donne ou amène.
(13) N'eut.
(14) Jamais.
(15) Convient.
(16) Le plus petit.
(17) Du surplus de chacun, pour queun.
(18) S'alarmer.
(19) Redevances en grain.
(20) Pour *in.* (dans).
(21) Dans ce que.
(22) Autre chose veut vous dire.
(23) Peu s'en faut qu'il n'ait le 10e.
(24) De lui.
(25) Ne pouvant la labourer.
(26) Qu'il la donne à ferme, hors de la seigneurie, etc.
(27) Ces deux vers sont inintelligibles.
(**) Les vers inscrits entre les deux astériques ont été ajoutés par un renvoi au bas de la page du ma-

S'un (1) bat orge et lautre froment,
Li un achate et lautre vent.
Se ne puent paier au jor,
En la merci sunt del seignor.
Apres il deivent la corvée.
Quant il aront la terre arée (2),
Querre vont le blé au guernier (3).
Semer le deivent et hercier,
Chescun un acre en sa partie.
Apres cen, si doivent l'oublie
A la Saint Andreu baconnel,
Treis semeines devant Noel:
Por ce fu oblie apelée.
Ce fu por la chambre privée.
A Noel deivent les gelines;
Sil nes (4) rendent bones et fines
Le prevost en prendra les gages.
Apres il deivent les bresages.
Chescun doit dorge II. sestiers
Et de froment doit III. quartiers.
Alez si les fuetes paier,
Bien se deivent mes aquiter.
Alez, si prenez lor chevaus,
Prenez et vaches et veaux,
Prenez gages, pur les ostés,
Ne lessiez mie por lor dons;
Quer trop sont les vileins félons.
Bien me conta Roger Ade.
Que honte au vilein eschape.
Se vilain sa fille marie
Par de dehors la seignorie,
Le seigneur en a le culage.
III. sol en a del mariage.
III. sol en a reison por quei,
Sire tel vos di par ma fei.
Jadis avint que le vilein,
Balloit sa fille par la mein,
Et la livroit a son seignor.
Ja ne fust de si grant valor,
A faire i donc sa volenté
Aincois quil li eust el doné,
Rente, chatel ou héritage
Por consentir le mariage.
Apres vient la Pasque florie,
Feste que Dex a establie,
Que il doivent les molonages.
Sil en tienent les heritages.
Sil ne poent paier au jor,
En la merci sont au seignor.
A Pasques deivent la corvée.
Quaut il aront la terre arée,
Querre vont le blé au guernier,
Semer le deivent et hercier.
Chescun si fet un acre dorge;
Et si veut aler a la forge,
Et fere lor chevaux ferrer.
Quer el bois les covient aler,
En Mont-Pinchon ou en Aunei
En Cingueleis ou en Vernei (5)
Il en ont mout riche soudée
II deniers ont por la jornée
Et puis doivent le charlage,
Que len apele le sommage:
Del blé porte a Dan Jehan (6),
Que il fesoient chescun an
Donc il estoient mal-menez.
Les vileins si sont a censez
Chescun I quartier de froment.
I tant a vuilenage apent.
Et puis sunt en ban de molin.
Se le vilain na fait sa fin,
Vers le mounier ainz quil i faut,
Del blé prendra tant bas et haut.
O le boissel donc len mesure,
Que il ara bien sa mouture.
Et de la ferine prendra,
O la palete que il a,
Comble ne sera pas demie.
Et puis si prendra sa poignie.
Et puis prendra le vaslerage;
Cest le servise del portage.
Or lie le vilain en a sa part
Et si sen vaut a sa maison,
Quil ni ait noise ne tencon,
Apres si sont en bau de for.
Encor est cest ban le péor (7),
Quant la fame au vilein i va,
Ou ele ne fu mes piécha.
Et paie mout bien son fornage,
Son tortel et son aiage.
Encor va grochant la forniere,
Qui est mout orguellose et fiere.
Et le fornier requigne, et jure,
Et dit quil na pas sa dreiture
Requigne et jure les denz dé,
Que le for sera mal chaufé;
Ia de boen pain nen mengera,
Tot cru mal a torné sera.

nuscrit. Ils sont de la même calligraphie; mais on ne peut en deviner le sens.

(1) Si un
(2) Auront laboure la terre.
(3) Chercher.
(4) Ne les.
(5) Bois de Montpinçon d'Aunai, du Cinglais et du Verney.
(6) Domjean, département de la Manche, 4 lieues S. de St.-Lo.
(7) Pour c'est bien le pire.

APPENDICE.

N°. 1er. *Charte de Richard Ier.*

(Cartulaire du Mont St.-Michel. Ch. 3, f°. 18.)

In nomine Ste. et individue trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti. Inter cetera bene agende vite opera, non minima laude predicatur elemosina, sicut ait Salvator noster. Date elemosinam et omnia mundabuntur vobis. Et alio loco, sicut aqua extinguit ignem, ita elemosina extinguit peccatum. Redemptio enim anime viri divitie ejus, salutare quippe opus valde nobis est, si ea quæ conditor noster nobis misericorditer tribuit et reddamus; quæ namque coemptio felicior potest esse quam dare obolum, et recipere cœlum. Dare peritura et recipere eterna. Dare terrena et assequi celestia. Venale si quidem regnum celorum dicitur, ad quod emendum unicuique sufficit proprius census cum bona voluntate. Viduæ sufficit quadrans. Bonorum dimidium Zacheo. Justo frigide aque calix, Quid plura. Tantum credimus valere regnum celorum, quantum quisque habet. His et aliis divine auctoritatis incitatus hortamentis. Ego Ricardus gratia Dei Dux et princeps Normannorum penas inferni cupiens effugere et paradisi gaudia desiderans habere post corporis mortem! Loco Sti. Michaelis sito in monte qui dicitur Tumba, fratribusque ibidem Deo monastice servientibus, trado quandam villam nomine Versun, cum omni terra que ad eam pertinet culta et inculta, et omnibus molendinis cum pratis et silvulis. Hoc autem facio pro redemptione anime mee, patris mei, matrisque mee et uxoris meorum quoque filiorum. Quod si aliquis hujus donationis testamentum, quod ego hodie constituo pro salute mea, aliquando violare presumpserit perpetua maledictione dampnetur cum Juda traditore Dni. et cum omnibus fidem dominis suis non servantibus. Ut autem hujus donationis auctoritas verius credatur et futuris temporibus per omnia firmius conservetur manu propria subter firmare curavi. Sig. Richardi magni comitis. Sig. Richardi filii ejus. Sig. Rotberti filii ejus. Sig. Wilelmi. Sig. Gonnor matris comitis. Sig. Papie uxoris comitis. Signum Rotberti archiepiscopi. Sig. Hugonis Baiocensis Epi. Sig. Hugonis Ebrocacensis Epi. Sig. Maugisi Abrincatensis Epi. (1).

N°. 2. *Charte de Gonnor.*

(Cartulaire du Mont St.-Michel. 4e. Charte, f°. 20, R°.)

In nomine Ste. et individue trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti. Antecessorum nostrorum institutionibus sancitum decretumque est quatinus si quis suarum facultatem quiddam loco sanctorum alicui vite superne accensus amore perhenniter possidendum tradere voluerit; sollempne ex inde idonearum personnarum plurimis a stipulationibus fulcitum, ut id inconvulsum permaneat, testamentum faciat. Quod circa Ego Gonnor esse tam presentibus quam absentibus omnibus utique sub Xpianitatis titulo degentibus, notum volo quod meorum immensitatem criminum metuens, viteque celestis gaudium desiderans, duo aloda, Britavillam videlicet et Donum Johannem que michi, meus Ste. recordationis vir Richardus comes, cum plurimis in dotalicium dedit loco beati Michaelis fratribusque ibidem regulariter Deo servientibus pro anime ipsius dicti viri precipue remedio; deinde pro mee anime et corporis, filiorumque meorum Richardi comitis, archiepiscopique Rotberti et aliorum salute quorum voluntate, consensu, donationeque id ago perpetualiter possidenda trado et tribuo. Referentibus etenim quam plurimis ecclesiasticis, doctoribus, dinovi Divinum

(1) Le monograme de Richard placé au-dessus de la 9e. planche du grand Cartulaire d'Avranches, est également figuré entre les signatures ci-contre. On peut en voir la réduction dans l'atlas de l'ouvrage de M. l'abbé Desroches sur le Mont St.-Michel.

esse preceptum ut illic nostri recordatur thesauri ubi omnis aberit furum formido, omnisque tinearum demolitio, esseque quoddam peccatorum purgatorium elemosinam. Et quod Deus in largiendo munificos exposcit qui se in retribuendo preparat munificentissimum. Detur igitur Deo, non nostrum, sed suum. Quid enim habere putamus quam quod ab eo accipimus. Tribuatur frigide aque calix ut eterna recipiatur merces. Tanti valere regnum audivimus Dei quantum habemus; et suffecit vidue quadrans profuit et Zacheo bonorum dimidium. Que denique ad id quod finitur, ad id quod non finitur comparatio. Pro terrenis scilicet celestia, pro perituris mereri perpetua. His igitur et aliis multimodis salutiferis incitata documentis predicta aloda loco prelibato confero sub Xpi totiusque æcclesie testimonio, cum terris cultis et incultis, cum ecclesiis, cum molendinis, cum pratis et cum omnibus omnino appendiciis, atque cum redditibus et consuetudinibus cunctis quas in predictis villis usque ad diem istam habui, eo tenore, ea lege ut absque calumpniatione seu contradictione omnium succedentium, sive parentum, sive quorumque aliorum prefatus locus et habitantes in eo habeat, teneat, possideat. Quod si aliquis diabolice pravitatis telo jaculatus huic donationi calumpniationis alicujus vim inferre presumpserit, totius excommunicationis atque maledictionis perhumibus perhenniter irretiatur vinculis. Ut autem hujus donationis auctoritas verius credatur et diligentius per omnia conservetur, firmiusque futuris teneatur temporibus, manibus filiorum meorum comitis quidem archiepiscopi subter firmandam corroborandamque corroboro. † Rotberti archiepiscopi, † Maalgeri, † Hugonis Constanciensis Epi. † Hugonis Baiocensis Epi. † Hugonis Sais Epi. † Rogeri episcopi. † Norgoti Epi. † Heldeberti abbatis. † Willelmi abbatis. † Uspac abb. † Willelmi laici. † Rotberti comitis. † Godfredi. † Willelmi. † Radulfi. † Tursteni. † Tescelini vicecomitis. † Herhimi. † Anschetil vicecomitis † Willelmi filii Turstini. † Hugonis laici. † Gerardi. † Osmundi clerici. † Gaufredi. † Arfast. † Nielli. † Guimundi. † Anschitilly. † Milonis. † Rainaldi. † Odonis. † Ranulfi.

Le monograme du comte Richard II est placé au milieu des témoins ci-dessus, dans un double lozange; dans lequel les mots *Richardus* et celui de *comes*, l'un écrit perpendiculairement et l'autre transversalement, forment une croix.

N°. 3. *Charte de Richard II.*

(Cartulaire du Mont St.-Michel. Charte 2e., f°. 16.)

In nomine Ste. et individue trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen (1). Ego Richardus gratiâ Dei dux et princeps Normannorum, penas inferni cupiens effugere et paradysi gaudia desiderans habere post mortem corporis loco Sti. Archangeli Michaelis sito in monte qui dicitur Tumba, fratribusque ibidem Deo monastice famulantibus. Trado abbatiam Sti. Paterni, sitam in pago Constantino, cum terris cultis et incultis, cum ecclesiis et molendinis, cum pratis et silvis que terminatur ab oriente via puplia tendente Constancias; a septentrione rivulo nomine Venleia, a meridie fluviolo nomine Tarn, ab occasu mare Occeano, cum insula que dicitur Calsoi. Do etiam villam que dicitur Chantelou, cum ecclesia et molendino, cum silvis et omnibus appendiciis. Terram quoque Grimbaldi, que sita est in Briquevilla et in Flamenvilla et in Langrona et medietatem Erengartville. Terram etiam Durandi, que est intra terminos ville que nuncupatur Verlei, et terram Petri monachi, que est in insula Gersoi. Columbam iterum sitam in eodem supra nominato pago, cum ecclesia et molendino, et cum silvis. Terram etiam Bernardi patris Dni. Heldeberti abbatis, que ist in territorio ville que nominatur Rotoloi, cum molendino et pratis. Trado etiam donationeperpetua, quandam villam sitam in pago Baicasino, nomine Versun, cum

(1) Le préambule de cette charte est le même que celui des deux chartes précédentes.

omni terra que ad eam pertinet culta et inculta, cum ecclesiis et molendinis omnibus et silvulis, medietatemque ville Mondretville quæ huic adjacet terre. Confirmo insuper donationem matris mee de Bretevilla, quam de suo dotalitio loco superius dicto obtulit, pro patris mei, suaque salute ac mea meorumque fratrum. Villulas quoque quas avus meus Willelmus in pago Abrincatino Ste. Michaeli tradidit; sed Robertus comes, postea vi abstulit, reddoque his vocitantur nominibus Maldrei, Carcei, Marrinnei, Curci, Forges, Solinnei, Dummannei, Macei, Scallei, Pelleton, dimidium Cromeret, Verguncei, Mannei, Sancti Johannis, iterim villam prope litus maris sitam cum ecclesia, et vineis, et molendino, et pratis, et villam in valle castelli Moretoni, que dicitur Maisnil-Rauger. Do teloneumque totius abbatie et de mercatoribus venientibus et pertranseuntibus. Monasterium etiam Sti. Petri apostolorum principis, situm in latere montis ipsius tribuo, ea lege ut abbas vel monachi ibidem pro mea meorumque filiorum salute clericos constituant quos voluerint. Si quem autem ex illis sordide aut negligenter res Sanctae Dei ecclesie tractare perspexerint; potestatem habebunt divinum officium ei interdicendi; et nisi correxerit eo deposito alium nullus locum subrogandi. Omnes ad postremum consuetudines ipsius ville, tam ad me, quam ad Abrincatensem episcopum pertinentes, sicut pater meus Richardus auctoritate romani Pape constituit perpetualiter possidendas tribuo: ea ratione, ut in omni successura generatione; abbas vel monachi ipsius montis, omnes leges, omnesque forisfacturas clericorum ac laicorum, virorum ac mulierum ejusdem burgi absque calumpnia cujusquam nostrorum successorum, seu predicte sedis episcoporum possideant, et queque corrigenda fuerint corrigant. Qui si in aliquo a rectitudinis tramite, quodquidem absit, deviaverint curamine animarum incolarum loci neglexerint; jam dicte sedis episcopus sive Deum timentes vicini in notitiam hoc deferre curent principis qui illis temporibus Normannorum Dux fecerit, ad quem deinceps pertineat corrigere ea consilio Rothomagensis archiepiscopi, ceterorumque optimatum provinciæ. Porro de ordinatione abbatum, vel monachorum, seu clericorum loci, hoc decrevimus ut juxta quod ad supradicto meo genitore sancitum est generali assensu Romani concilii, monachi sepefati monasterii ordinandos sibi eligant; et ut sibi placuerit a quolibet episcopo sue vicinitatis aut in illius sede, aut in suo monasterio ordinari faciant. Hec omnia prenotata Deo Sanctoque Archangelo Michaeli in ejus predicti montis monasterio placuit tradere, pro mee redemptione anime, pro mei quoque patris, vel matris et uxoris, filiorumque meorum Richardi et aliorum salute quorum voluntate consensuque id ago sub testimonio Xpi. totiusque ecclesie eo tenore, ea lege, ut absque calumpniatone seu contradictione omnium succedentium, sive parentum seu quorumcunque aliorum prefatus locus et habitantes in eo habeat, teneat, possideat. Quod si aliquis diabolice pravitatis telo jaculatus qualicunque modo his calumpniationis vim inferre presumpserit; ipse consentientesque sibi totius excommunicationis atque maledictionis auctoritas verius credatur et diligentius per omnia conservetur, firmiusque futuris teneatur temporibus, manu propria subter firmare curavi fideliumque meorum nomina quorum consensu id egi subscribi imperavi. Sig. † Richardi comitis (1). Sig. † Richardi filii ejus (2). Sig. † Rotberti filii ejus. Ego Mangisius Ste. Abrincatensis ecclesie episcopus hanc donationis cartulam manu propria voluntariæ confirmo †. Rotbertus archiepiscopus; Hugo Eps. Baiocensis; Rotbertus Eps. Constantie; Hugo Eps. Ebroicensis; Herbertus Eps. Luxoviensis; Niellus vicecomes; Tursten vicecomes; Alveredus vicecomes; Walterius vicecomes; Richardus vicecomes; Guimundus vicecomes; Hubertus Osbernus frater comitisse; Humfredus frater ejus; Roscelinus Normannus; Silveron Bernardus filius ejus; Osbernus filius Arfast; Ranulfus frater ejus; Hugo clericus, et multi alii.

(1) Filii magni Richardi, qui et vetus dicitur secundus.

(2) Richardus tertius.

N°. 4. Charte du comte Robert.

(Cartulaire du Mont St.-Michel. 5e. Charte, f°. 22.)

In nomine Ste. et individue trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Ego Rotbertus comes filius magni Richardi gratia Dei Dux et Princeps Normannorum : Reddo Sto. Michaeli altare suum cum toto monasterio quod predecessores mei sibi hactenus vindicaverunt. Reddo autem illud tali conditione ut quecumque a fidelibus populis ibi Deo et Sto. Michaeli fuerint oblata, monachi ibidem Deo servientes omnino habeant et possideant in loci utilitate nec ulterius veniat in custodia clericorum aut laicorum nisi abbatis et monachorum. Et hoc facio pro remedio animarum parentum meorum, patris et matris, fratrum et sororum, et mea. Concedo etiam de rebus quas ad proprios usus jure hereditario possidebam, et in usus servorum Dei in eodem loco Sti. Michaelis Archangeli servientium sollempniter transfundo. Id est medietatem insule quæ dicitur Greneroy ad integra; et ex altera, medietatem quam quidem fidelis noster, nomine Nigellus, in beneficio tenet omnes consuetudines quas in meos usus retinebam. Hoc est Melagium, et omnia quecumque ex ipso beneficio meis usibus proveniunt. Concedo denique in comitatu Abrincatensi villam que dicitur Sti. Johannis sitam supra mare cum omnibus ad eam pertinentibus : videlicet Dragum cum ecclesia, et Poterel, et Tisseium, et Tisseel, et Goolt, et Obreium, et Landam, et Bellevillam cum ceteris omnibus, silvam quoque dicitur Bivia cum silvulis quibusdam aspicientibus ad eam : scilicet Crapout et Neiron. In eodem siquidem comitatu, dono et in perpetuum donatum esse volo in burgo quod appellatur Bevrona, quicquid in eo mei juris erat, cum VIIIo molendinis, et teloneo, et cum omnibus consuetudinibus ad totum ipsum burgum pertinentibus in omni parte, cum omnibus terris que in circuitu sunt. Addo quoque molendinos V, et ecclesiam in comitatu Baiocacensi in villa que dicitur Verson super fluvium qui dicitur Oldum, ut habeant jure perpetuo. Hec omnia pro anime mee remedio et genitorum meorum, necnon etiam fratrum et sororum transfundo libens, et concedo in usus cotidianos servorum Dei, qui die noctuque pervigiles divinis obsequiis vel nostris adsunt temporibus vel futuri sunt in prenominato Sti. Archangeli Michaelis cenobio, ut his temporaliter sustentati quietam et tranquillam Dei miseratione et nostra heredum quoque nostrorum tuitione agant vitam et ne aliorsum ullis unquam temporibus querentes victus subsidia ab assiduitate divinorum obsequiorum se jungantur. Volo ut hec jure perpetuo teneant, possideant, habeant absque ulla reclamatione et publicorum ministrorum inquietudine, sicut res ad fiscum dominicum pertinentes. Precor autem eorum qui michi in hoc quem propicia divinitate teneo successerint honore animos, ut sicut sue auctoritatis inconvulsa que locis sanctis pro suarum remediis animarum constituent obtabunt precepta. Ita hoc nostre devotionis preceptum inconvulsum et incontaminatum observent; ne quod michi spe firmissima per Dei gratiam profuturum credo ad anime mee salutem violatorum temeritati, quod absit, proveniat ad dampnationem. Si quis autem aliquando post posita hac petitione instinctu diaboli commotis hoc decretum violare, vel aliorsum vertere presumpserit in diem magni judicii Deo et Sto. Michaele rationem reddere cogatur. Et ut hoc inconvulsum permaneat et omnibus seculis notum; manu propria subter firmo, fidelium quoque nostrorum testimoniis firmandum trado. † Roberti archiepiscopi; Sig. Herberti Epi.; Sig. Hugonis Epi.; Sig. Hugonis Ebroicacensis episcopi. Signum † Ego Rotbertus princeps Normannorum gracia Dei Dux, hanc donationem manu propria corroboravi et meis fidelibus corroborandam tradidi. Sig. Rogeri filii Hugonis; Sig. Rotberti Pincerne; Sig. Nielli filii ejus; Sig. Gonfredi Farsels vicecomitis; Sig. Aymonis vicecomitis; Sig. Hugonis vicecomitis; Sig. Rogerii filii Radulfi; Sig. Turstingi vicecomitis.

N°. 5. Rôle fait par Robert, abbé du Mont St.-Michel, en 1172. (Extrait d'un)

Cartulaire de la même abbaye, f°. 128. v°.

Anno ab incarnatione Dni. M°. C°. L° XXII° convenerunt omnes barones Normannie Cadomi in Nativitate beate Marie Virginis ex precepto Regis Henrici Secundi; et ibi recognitum est ab uno quoque baronum ante justiciarii Regis quot milites unusquisque Baron̄. deberet ad servitium regis; et quot haberet ad suum propriuni servitium. Et unusquisque Baronum fecit duos breves, unum cum sigillo, alterum sine sigillo. In sigillato autem, erat tantummodo numerus militum quos debebant Regi. In altero non sigillato, erant nomina eorumdem militum et partes et divisiones.

Et omnes isti breves Baronum tam sigillati, quam non, asportati fuerunt et positi in thesaurario Regis. Et pro hoc fecit Robertus hanc intitulationem.

Vavassores de Versun et de Brettevilla.

Guillelmus de Tancharvilla chamberlencus XL. acras terre et XXX. in uno molendino.

Alexander chamberlencus Regis L. acras.

Ricardus de Versun marescallus Regis LX. acras.

Guillelmus de Bree VII^{cies}. XX^{ti}. acras.

Goldevinus de Versun VI^{cies}. XX^{ti}. acras.

Molendinum Patricis quod Jordanus Tessun tenet, et molendinum medium quod Gaufridus marescallus et Robertus de Bruecort tenent LXX. acras.

Goellenus de Mundrevilla L. acras.

Terra de Greinvilla X acras.

Radulfus de Cleci, VII^{cies}. XX^{ti}. acras.

Radulfus Taillebois de molendino Turneht, XXX. acras.

Feudum Puncelin, IIII^{or}. XX^{ti}. acras.

Radulfus filius Alveredi, XXX acras.

Robertus de Missi, XL. acras.

Hugo Malaherba, XL. acras.

Feudum Ardevonum quod tenet Robertus Belet et Robertus de la Martre, XXV. acras.

Rogerus filius Turstini, XX. acras.

Guillelmus filius Tierri, XV. acras.

Feudum de Buevilla quod modo habet Johannes filius Roberti filii Bernardi, XII acras.

Terra Franconis, XII. acras.

Terra Roberti Sacerdoti, XII. acras.

Isti vavassores faciunt unum plenum militem cum equis et armis ad servitium Dni. Normannie.

N°. 6. Extrait d'un acte de submonition de l'an 1245.

Cartulaire du Mont St.-Michel, f°. 115. v°.

Anno Domini M°. CC°. XL°. Quinto regnante Ludovico rege Francie filio Ludovic̄. (VIII°.) Submoneri fecit idem Ludovicus exercitus suos per Normanniam ut irent in expeditionem in terram quam provincia nuncupatur, ad quod servitium Ricardus abbas montis tunc temporis submonitus fuit per ballivum Regis: videlicet per Johannem de Domibus, ut haberet suos milites quos regi debebat apud Senonen̄. certa die; ad quem diem et locum presentati fuerunt milites (V) dicti abbatis mandato Dni. Regis. Unus, etc. *(Je passe de suite au cinquième).* Quintus vero miles fit per homines nostros de Verson et de Bretevilla: ita tamen quod solvunt viginti libras Turonenses et nichil amplius. Et hoc est intelligendum quod per quadraginta dies per quos miles moratur in expeditione habet decem solidos pro stipendiis; et sic sunt viginti libre. Verum si miles infra brevem terminum; videlicet octo dies, vel plus, vel minus reverteretur de licentia regis, non tamen propter hoc dicti homines solverent minus quam viginti libras Domino abbati, vel ejus mandato.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA BARONNIE ET SUR L'ÉGLISE DE THAN,

D'APRÈS LES CHARTES DE SAVIGNY;

PAR M. LÉCHAUDÉ-D'ANISY,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

La paroisse de *Taun*, *Taon*, *Thaon*, *Tham*, connue aujourd'hui sous le nom de *Than*, du diocèse de Bayeux, aurait été plus souvent confondue avec celles de *Tanie* ou de *Tanu* du diocèse d'Avranches, qui portent les mêmes noms latins, dans les chartes de Savigny, si les évêques de ces deux diocèses, en confirmant les donations faites à ce monastère dans ces trois paroisses, n'eussent fait une mention particulière de celles qui faisaient partie de leur évêché. On sait que les paroisses qui, en France comme en Angleterre, portaient le nom saxon de Than, plus ou moins défiguré, formaient primitivement la demeure d'un Thane, ou du baron seigneur du domaine. Plusieurs chartes donnent le nom de Thaonerie aux châteaux qu'ils avaient fait bâtir. Telle est, entre autres, celle de la donation de l'église de St.-Bertewin, faite en 1128, à l'abbaye du Mont Saint-Michel, dans laquelle on lit: « *Et capellam quoque cujusdam castri novi quod Taoneria vocatur* (1). »

La paroisse de Than, située dans le diocèse de Bayeux, est quelquefois désignée dans les chartes de Savigny, sous les noms d'honneur ou de Baronnie de Than. Ses fiefs s'étendaient dans les communes du *Fresne*, de *Camilly* (2), de Barbière et de Cairon : d'autres s'enchevêtraient dans

(1) Cartulaire des chartes du Maine. Arch. de Savigny, n°. 1547.

(2) Les paroisses du Fresne et de Camilly sont actuellement réunies.

celle de Fontaine-Henry, qui elle-même possédait d'autres fiefs dans Than.

On ne peut aujourd'hui rendre compte du motif qui fit placer l'église de Than loin des maisons du village et dans un marais, dont le sol s'est exhaussé successivement par les nombreux sarcophages en pierre que renfermait son cimetière. Cette manière d'enterrer les morts s'était même conservée jusqu'à la concession d'un nouveau champ de repos faite vers le commencement de ce siècle, parce que les cercueils en bois baignaient souvent dans les fosses qui étaient remplis d'eau ; aussi les habitants des villages voisins disaient-ils que les enfants de Than noyaient leurs pères au lieu de les enterrer.

L'église de Than est particulièrement remarquable par son architecture, qui appartient au Roman fleuri. Elle fut constamment l'objet de l'étude des antiquaires Français et Anglais, qui ont toujours regardé ce monument, comme l'un des beaux types de l'architecture Normande. Long-temps on lui a attribué une date bien antérieure au X^e^. siècle. Telle était du moins l'opinion de M. l'abbé de La Rue. Mais tous ceux qui, depuis lui, ont scrupuleusement étudié ce monument (1), ne lui assignent pas une date antérieure à la première moitié du XI^e^. siècle. L'absence de titres historiques dans les archives du Calvados n'ayant pas permis à ces archéologues distingués de donner une date plus précise à sa construction primitive, tous se sont contentés, comme je l'avais fait en 1820, de dessiner ou de faire dessiner ce joli monument (2).

Ma dernière exploration dans les archives de Savigny m'a permis, il est vrai, de rassembler plus de 200 actes appartenant à la paroisse de Than; mais ce monastère n'ayant été fondé qu'en 1112, ces documents précieux ne peuvent cependant jeter qu'une bien faible lumière sur la construction primitive de son église. Je me vois donc forcé de suivre la filiation des Glowcester, premiers seigneurs de cette paroisse, pour arriver par induction à donner, sinon la date précise de l'érection de ce monument, du moins celle qui serait le plus en rapport avec son fondateur présumé et le type de son architecture.

Sans remonter aux temps antérieurs au XI^e^. siècle, je trouve parmi les seigneurs de Than :

(1) Notamment MM. A. Le Prévost, Gage et Stapleton.

(2) Voyez la planche ci-contre, ainsi que les dessins de MM. Cotteman et Pugins.

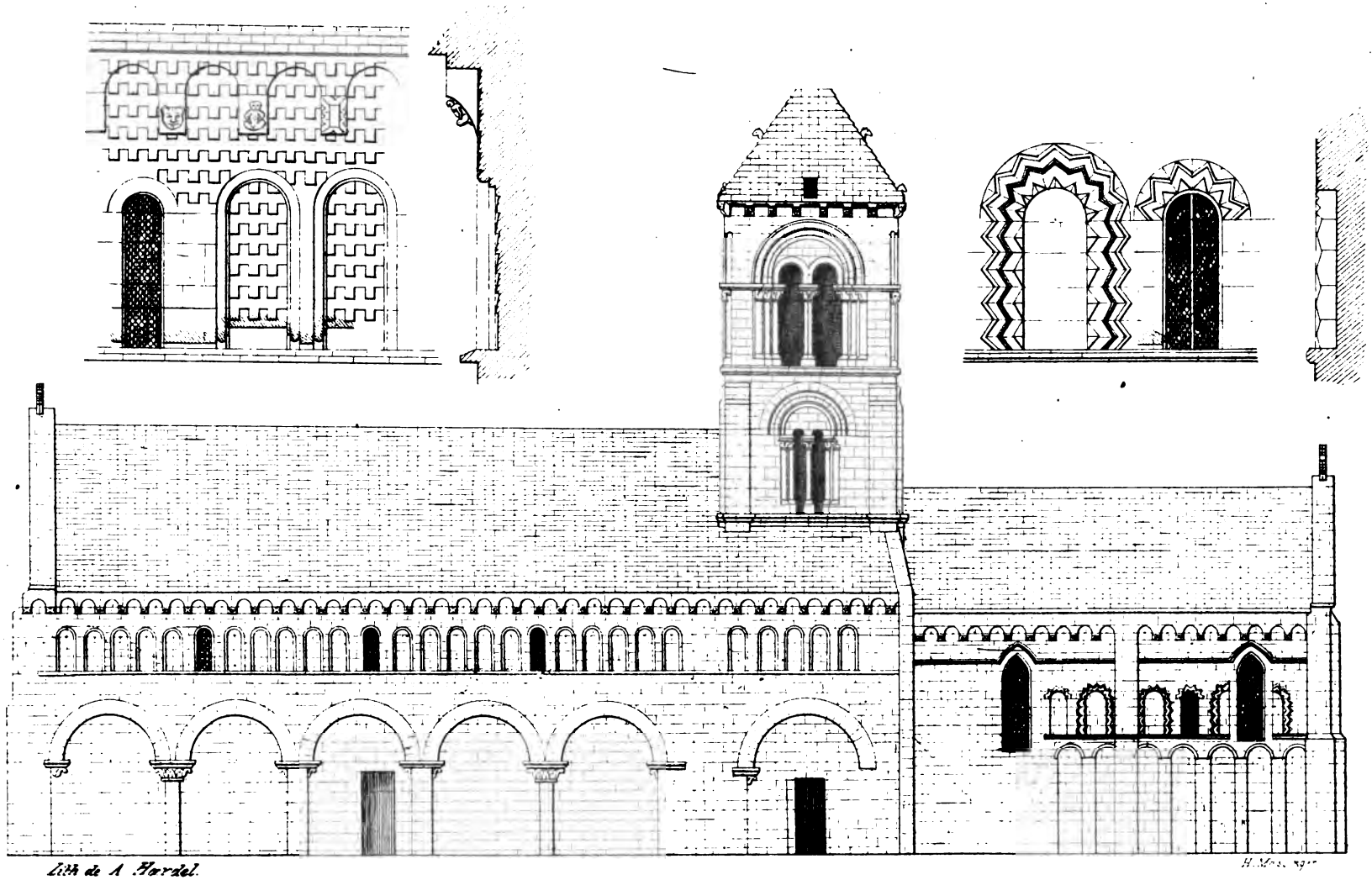

Lith de A. Hardel.

EGLISE DE THAN.

1°. HAMON-AS-DENZ (1).

Robert Vace et la chronique de Normandie qualifient seulement cet Hamon du titre de seigneur de Torigny, d'Evrecy et de Creully ; mais on verra bientôt après qu'il possédait également le domaine de Than. Il est aussi désigné sous le titre de vicomte, dans les chartes du duc Robert en faveur de l'abbaye du Mont Saint-Michel (2). Frère utérin de Néel, vicomte du Cotentin, il était issu par son père de Rollon, duc de Normandie ; par conséquent, le titre de *Thane* appartenait au chef de sa famille, qui avait sans doute donné ce nom à son château ou à son domaine de Than et par suite il fut adopté par la commune. Il occupait en outre la charge de dapifer dans la maison du duc Robert, avec lequel il était étroitement lié, et qui habitait son château de Torigny, lorsqu'il jeta, en 1030, les premiers fondements de l'abbaye de Cerisy (3).

Les relations de parenté qui existaient entre Hamon et ce prince, ainsi que le caractère entreprenant qui lui fut concédé par tous les historiens du temps, permettraient de supposer que le zèle religieux de ce seigneur aurait été stimulé par la vue des reliques apportées de Jérusalem à ce même duc, par Turstin d'Hiesmes, en 1034 (4). — Peut-être même fut-il séduit par l'éclat et le grandiose des constructions que Robert avait fait faire à Cerisy, et qu'il aura cherché à égaler, ou même à surpasser la magnificence de son suzerain, en déployant tout le luxe architectonique du temps, pour décorer sa nouvelle église de Than. Sous le rapport artistique, la construction de cette église a beaucoup de rapports avec celle de Cerisy, et elle est évidemment antérieure aux deux grandes abbayes de Saint-Etienne et de sainte Trinité de Caen. Aussi, d'après

(1) Roman du Rou, vol. 2, p 34.

« Dan as Dens estait un normant
De fié é d'homes bien poissant
Sire esteit de Thorignie
E de Mezi é de Croilie »

Quelques auteurs latins ont traduit le mot as-denz par *Audens* ou Le Hardi.

(2) Cartulaire de cette abbaye, f°. 22, 26 et 47.

(3) Gall. Christ., p. 409 B.

(4) Idem, idem.

la coincidence de ces faits matériels, suis-je porté à croire que Hamon-as-dens jeta les premiers fondements de l'église de Than, vers l'an 1034.

Si cette supposition pouvait être regardée comme admissible, il ne resterait plus alors qu'à rechercher la date précise de l'érection de ce monument, entre les deux époques de 1034 à 1047, date de la mort de ce même Hamon (1). Mais jusqu'ici toutes mes recherches ont été infructueuses pour remplir cette lacune, soit en resserrant l'intervalle des 13 années pendant lesquelles ce monument aurait pu avoir été bâti, soit en les étendant au-delà de la limite que je m'étais tracée. En effet, il est évident, d'après le Domesday-book et la plupart des historiens, que par suite même de la conspiration des seigneurs Normands, Robert-fitz-Hamon qui succéda à son père, comme seigneur de Than, fut obligé de se cacher quelque temps en Bretagne pour éviter la colère du duc Guillaume : ses frères Richard, Hamon et Roger n'obtinrent que de très-légères faveurs du Conquérant lorsqu'il devint roi d'Angleterre. Par conséquent, on ne pourrait pas leur attribuer l'érection de cet édifice, qui d'ailleurs est antérieur à la formation de ce registre.

2°. Robert-Fitz-Hamon.

Robert-Fitz-Hamon, seigneur de Torigny et autres lieux, est inscrit dans le Domesday-book sous le nom de Robert de *Tham* (2). Il suivit le duc Guillaume à la conquête d'Angleterre avec son frère Richard. Cependant il paraît n'avoir été shériff ou vicomte de Glowcester, qu'après la mort de son autre frère Hamon, qui en portait encore le titre lors de la formation de ce registre cadastral (3). Après la mort du Conquérant, Robert-Fitz-Hamon devint le favori de son fils Guillaume-le-Roux, qui le créa comte de Glocester en 1090, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus en soumettant le pays de Galles à son autorité. Henri I^er^. ayant

(1) Suivant la chronique de Normandie, il fut tué au Val-des-Dunes le 10 août de cette même année, après avoir été entraîné par son frère Neel, vicomte du Cotentin, dans la conjuration des seigneurs Normands contre le duc Guillaume, qui voulaient mettre à sa place Guy de Bourgogne (*).

(2) Domesd. Buckinghamshire, p. 145.

(3) Ibid., Kent, p. 14. Surrey, p. 36.

(*) Généalog. des Seroux de Creully Trad. de Ducarel, p. 204.

réuni la Normandie à la couronne d'Angleterre, après la bataille de Tinchebray, donna à Robert-Fitz-Hamon et à ses descendants, le gouvernement des villes de Bayeux et de Caen, dont il lui avait ménagé la reddition. L'année suivante, s'étant rendu sous les murs de Falaise avec son frère Roger de Glocester, pour assiéger cette ville qui tenait encore le parti du duc Robert, son frère y fut tué et lui-même ayant été blessé à la tête, il perdit bientôt après la raison et la vie. Il mourut dans le mois de mars de l'an 1107, et son corps fut reporté en Angleterre pour être enterré dans l'église du prieuré de Tewkefsbury, qu'il avait fait rebâtir peu d'années avant sa mort. Cette translation semble fournir encore une nouvelle preuve qu'il n'avait pas fait construire l'église de Than, comme je l'ai dit ci-dessus. Robert-Fitz-Hamon avait épousé Sybille, fille de Roger, comte de Montgommery, et il n'eut que quatre filles de ce mariage, savoir : Cécile, abbesse de Saftesbury ; Hawise, abbesse de Wilton ; Amicie, mariée au duc de Bretagne ; et la dernière du nom de Mabyle, épousa, en 1108, Robert, fils naturel de Henry Ier., roi d'Angleterre, qui suit.

3°. Robert de Glocester.

Robert, comte de Kent, fils de Nesta, princesse Galloise et maîtresse de Henry Ier., était plus particulièrement connu sous le nom de Robert de Caen, parce qu'il était, dit-on, né dans cette ville (1). Il ne fut investi du titre et de la comté de Glocester qu'en 1109 ; mais il jouissait déjà des domaines de Thorigny, d'Evrecy, de Creully et de Than, que sa femme Mabile de Glocester lui avait apportés en mariage.

Robert de Glocester a souvent été confondu par les historiens Normands avec Robert-Fitz-Hamon. Il fit en 1138 un échange du prieuré de Saint-Gabriel, près Than, avec l'abbaye de Fécamp. La même année il fit une donation à l'abbaye d'Ardennes, et en 1140 il en fit une autre à celle d'Aunay. Quoiqu'il eût fait faire plusieurs constructions en Angleterre, avec la pierre de Caen et même avec celle qu'il tirait de ses carrières de Than et Fontaines, l'histoire se tait sur sa participation à

(1) Essais hist. de M. l'abbé De La Rue, tom. 2, p. 270.

l'érection de l'église de Than. On doit d'autant moins lui attribuer cette fondation, que nous voyons dans les actes de Mortain, ses deux fils Guillaume de Saint-Clair et Hamon son frère, donner à l'abbaye de Savigny cette même église du vivant de Robert (1). On y voit aussi que la comtesse Mabille, leur mère, en confirmant cette donation, y ajoute encore tous les droits de justice dont elle jouissait du temps de Henri I^er^., roi d'Angleterre (2). Cette charte donnée vers l'an 1140 par Mabille, conjointement avec son fils, ne porte plus que le sceau de Guillaume de St.-Clair, qui ne prit le titre de comte de Glocester qu'après la mort de son père, en 1147 (3). Parmi les autres actes qui concernent la paroisse de Than, je me bornerai à donner dans l'appendice la bulle confirmative du pape Eugène III, datée de l'an 1147, la troisième année de son pontificat; ainsi que la charte de Henri, évêque de Bayeux, par laquelle ce prélat confirma non seulement la donation précédente, mais encore toutes celles qui avaient été faites à Savigny dans toute l'étendue de son diocèse (4).

Robert de Glocester a laissé quelques ouvrages qui l'ont fait mettre au rang des écrivains Anglo-Normands, et quoiqu'ils ne lui aient pas mérité le titre de *beau clerc*, qui fut donné à son père Henri I^er^., il eut du moins la gloire de donner le jour à Philippe de Than, qui occupa une place si distinguée parmi les Trouvères Normands du XII^e^. siècle (5). Protecteur éclairé des lettres, il eut aussi le talent de se faire aimer des auteurs contemporains, et particulièrement de Geoffroy de Monmouth et de Guillaume de Malmesbury, qui lui dédièrent leurs ouvrages (6). La Normandie lui doit aussi le grand rôle qu'il fut chargé de faire par Henri I^er^ en 1133, pour connaître l'état et la nature des services militaires que les barons et les vavasseurs de l'évêché de Bayeux devaient rendre, soit aux ducs de Normandie, soit aux rois de France (7). Robert

(1) Archives de Mortain, charte n°. 239 de mon manuscrit.

(2) Ibidem n°. 239 (bis).

(3) Planche 2.

(4) Les archives de Savigny renferment de semblables chartes données par les évêques du Mans, d'Angers, de Rennes, d'Avranches et de Coutances, par lesquelles ces prélats confirment également les donations faites dans leurs diocèses respectifs.

(5) Hist. des Trouvères, vol. 2, p. 41.

(6) Ibidem, vol. 2, p. 106 et 107.

(7) Extrait des chartes du Calvados, vol. 2, p. 438.

de Glocester fut le 4°. gouverneur de la ville de Caen. Il fit fortifier son château de Torigny, qu'il munit de fortes tours et de murailles dont il ne reste plus de vestiges (1). Enfin, peu de temps avant sa mort, il fit encore quelques donations à Philippe II, évêque de Bayeux, pour fonder la prébende de Than, ainsi qu'on le voit par sa charte du mois de septembre 1146 (2). Il mourut le dernier jour du mois d'octobre de l'an 1147, et il fut enterré dans le prieuré de Bristol qu'il avait fondé. Robert de Glocester eut de son mariage avec la comtesse Mabille six fils et une fille, indépendamment d'un fils naturel du nom de Richard de Glocester, qui fut évêque de Bayeux en 1133. Ces enfants sont : 1°. Guillaume de St.-Clair ou de Glocester, qui suit; 2°. Roger, évêque de Worcester; 3°. Hamon-Fitz-Robert, qui fut tué au siége de Toulouse en 1160; 4°, Richard de Than, seigneur de Creully et de Cardif en Angleterre; 5°. Philippe de Than, seigneur du Verney, et l'un de nos plus anciens Trouvères Normands. Il devait être fort jeune lorsqu'il dédia son *Bestiarius* à la reine Adelaïde de Louvain, puisqu'il était le cinquième fils de Robert, marié en 1108. Il aurait eu tout au plus 13 ou 14 ans, en adoptant la date de 1125 que les Bénédictins ont assignée à cette dédicace (3). 6°. Robert de Than, prêtre; 7°. Mathilde, dame du Sap, femme de Ranulf, comte de Chester et vicomte de Bayeux, dont elle eut deux fils, Hugues et Richard (4).

4°. Guillaume de Glocester.

On a vu précédemment que Guillaume de St.-Clair, avant de devenir comte de Glocester, avait donné à l'abbaye de Savigny la sixième partie de sa terre de Than et toute la dîme de cette paroisse, ainsi que celle des églises du Fresne, de Camilly et de Villers (5). Ces diverses donations furent successivement confirmées par ses frères et notamment par Richard, évêque de Bayeux, son frère utérin. Lui-même renouvela la confirmation

(1) Hist. manuscrite de Thorigny.
(2) Extrait des chartes du Calvados, p. 442.
(3) Hist. des Trouvères, tom. 2, p. 45.
(4) Guillaume de Jumièges, liv. 8, p. 305.
(5) Arch. de Mortain, charte n°. 239. (Manuscrit.)

des concessions qu'il avait faites à Savigny lorsqu'il devint seigneur de Than, après la mort de son père. Dans les lettres de sauve-garde qu'il accorda alors à cette abbaye, il défendait à ses barons et à ses hommes de Than, de ne point molester les religieux de ce monastère, sous peine de forfaiture (1); mais néanmoins il ne tarda pas à remettre la main sur quelques-unes de ces concessions pour les donner à Philippe, évêque de Bayeux. Une semblable spoliation devait être contestée et le fut en effet par l'abbé de Savigny, qui en réclama la révocation auprès du saint siége. Le pape Anastase IV, s'empressa de terminer ce différent et délégua Théobald, évêque de Paris, ainsi que Baudoin, évêque de Noyon, qui, en présence de Eudes, cardinal légat dans les Gaules (résidant alors à St.-Denis), rendirent un jugement en septembre 1154, par lequel l'évêque de Bayeux fut obligé d'abandonner ses prétentions (2).

L'histoire de Normandie, ainsi que les chartes de l'abbaye de Savigny, nous font à peine connaître Guillaume de Glocester, 5e. gouverneur de la ville de Caen, quoiqu'il figure fréquemment comme témoin dans les chartes du roi Henri II. Quelques actes le désignent seulement comme le fondateur de l'abbaye de Keinsham, en Angleterre, et d'autres feraient présumer qu'il fonda également la Léproserie de Than, dont la jolie chapelle subsiste encore (3). Ce petit édifice à cintre et à pilastres droits, situé à peu de distance de l'ancienne église de Than, est bâti sur le bord d'un ruisseau et au pied d'un coteau, dont le plateau, couvert de cercueils en pierre paraîtrait avoir servi de cimetière aux lépreux qui habitaient cette maladrerie. Du moins, huit à dix squelettes, trouvés par le chevalier de Touchet et par moi, dans les sarcophages qui n'avaient pas encore été fouillés, et dont la face était tournée contre terre, ne nous permirent pas d'établir une autre conjecture (4).

Guillaume de Glocester épousa Hadwise, fille du comte de Leicester. Il mourut suivant quelques historiens en 1174, et suivant d'autres, en 1183, ne laissant de son mariage que trois filles pour héritières de tous ses biens (5), après avoir perdu, en 1156, un fils du nom de Robert.

(1) Arch. de Mortain, charte n°. 238.
(2) Ibidem, n°. 18 (bis).
(3) Planche 3.
(4) Voyez le Rapport fait à la Société des Antiqres. par M. le Cher. De Touchet, vol.
(5) Essais sur Caen, p. 280, vol. 2.

Ses filles furent : 1°. Mathilde, mariée à Amaury, comte de Montfort ; 2°. Amicie, mariée au comte de Clare, et la 3e. du nom d'Isabelle, épousa Jean, comte de Mortain, qui devint ensuite duc de Normandie et roi d'Angleterre. Cette même Isabelle lui transmit aussi, par droit hérédital, le gouvernement de Caen ainsi que le comté de Glocester ; mais il paraît cependant que la seigneurie de Than ne tomba pas en quenouille et que cette terre était passée du vivant de Guillaume de Glocester dans les mains de son frère Richard de Than, dont on retrouve des actes et le sceau dans les archives de Savigny (1).

Je ne pousserai pas plus loin mes recherches sur cet objet, et ce serait en vain que je voudrais suivre la filiation des seigneurs de Than, pour établir d'une manière certaine la date précise de l'érection de l'église de cette paroisse. Mais, quoique les documents que j'ai trouvés dans le dépôt de Savigny soient incomplets, j'ai cru cependant qu'il était de mon devoir de les faire connaître à la Société des Antiquaires de Normandie, pour faciliter le travail de ceux de ses membres qui pourraient se livrer à de nouvelles recherches sur cette église, dont nous devons la conservation récente à une véritable amie des arts. Je ne crains donc pas d'être désavoué par la Société en me rendant ici son interprète ainsi que celui des antiquaires Anglais et Français, pour remercier madame la comtesse de La Riviere, des soins qu'elle a mis à nous conserver ce joli monument en le rachetant de la commune de Than, qui voulait le faire abattre et en employer les matériaux à construire une nouvelle église dans un emplacement moins exposé aux inondations. Malheureusement ce dernier édifice diffère beaucoup par le style de l'ancien, et je doute fort que, dans 900 ans, il offre aux antiquaires qui nous succèderont le même prestige que l'église bâtie au XIe. siècle.

(1) Archives de Mortain ; atlas inédit.

APPENDICE.

N°. 1. *** *Bulle du Pape Eugène III* (1), *adressée à Serlon, abbé de Savigny, par laquelle il met son abbaye sous la protection de Saint Pierre et confirme les donations faites à son monastère dans l'ordre suivant.*

« Ex dono Radulfi Fulgeriensis et Henrici filii ejus forestam Savignei cum omnibus appendiciis suis ; et molendinum de Rommiaco. Ex dono Henrici regis Anglorum apud Abrincas vineam de Campo-botri, cum append. suis ; et in foresta de Passeis locum de Frainesia, cum terra de Moreth ; locum de Sco Alveo cum terra de Bello-campo ; locum de Donno-Petro cum omnibus ad predicta loca pertinentibus; et in eadem foresta de Passeis, pasnagium et herbagium, cum ceteris consuetudinibus et in aliis forestis, pasnagium ; et in tota terra sua, et in portibus maris quietancia theloneorum et omnium consuetudinum. Ex dono Mathildis Peulrel terram de Venions cum append. suis ; et in eodem Venions de dono Mathei de Fraheriis terram de mansura Good. Ex dono Rogerii de Milleio et Willelmi fratris ejus locum de Chanlen cum append. suis. De Dono Roberti filii Pagani terram de Romananiacho. *Ex dono Willelmi et Amonis fratris ejus locum de Vilers et locum de Taun cum append. suis.* Ex dono Roberti de Tostes et Ricardi Baiocensis episcopi locum de Scuriis cum append. suis. Ex dono Willelmi de Ruperia terram de Wimunt et terram de Villegio cum append. eorum. Ex dono Hasculfi de Suligneio terram de Vacua-valle cum append. suis. Ex dono Willelmi Patricii terram de Poeio et terram de Landisac cum molendino et append. eorum. Ex dono Roberti de Caligeio terram de Cauvana et terram de Fontanis. Ex dono Gervasii Piscis et d'Amerée uxoris ejus terram de Noers et terram de Mesio. Ex dono Roberti filii Hernesii terram de Basenvilla. Ex dono Ranulfi de Vireio et fratris ejus ipsum locum de Vireio cum appendiciis suis. Ex dono Fulconis comitis Andegaven locum de Randanaio cum append. suis. Ex dono Galterii Meduanensis et Hervei Carbonelli et Fulchonis filii ejus locum de Petra-ponte et Mesreium et Mesreolum et landam de Calumpniis cum omnibus append. eorum. Ex dono Roberti Levata-Lara et Roberti Longumboscum et Esventedos. Ex dono Willelmi filii Ursi terram de Maloiseio. Ex dono Amellini de Exclusa terram de Claromonte, et Montfuiant, et de Moriers, et de Cathena Normannorum cum omnibus append. eorum. Ex dono Goslini de Poeio, Chamocen, et Bruchrel, et Millevain, et Locum de Curvafossa cum append. eorum. Ex dono Radulfi Lospican et Roberti filii ejus magnum campum Mocendi cum append. suis. Ex dono Willelmi de Landavi, et Ricardi filii ejus et Goslini de Poeio, Marchasium et exclusagium molendinorum abbatie. Item de dono predicti Goslini et Ricardi et Giraldi et filiorum eorum terram de Habitu et de Valle-Rainbaldi cum appendiciis suis. Item de dono ejusdem Ricardi et fratrum ejus terram de Tilleio. Item de dono Goslini et Ricardi filii ejus, et Ricardi de Landavi rivagium aque Cambe, à Marcilleio usque ad Marchasium. De dono Normanns de Castaneis sociorumque ejus terram de Castaneis cum appendiciis suis. De dono Amelini de Lupiniaco et hominum suorum terram de Boelosa cum append. suis. De dono Henrici de Linieriis et hominum suorum terram de Doileth cum append. suis. De dono Pagani Gualan et Pichon cognati ejus terram de Walmeria cum append. suis. De dono Ade de Terra-vasta et filiorum ejus et Willelmi de Flacheio et Symonis de Terra-vasta et Willelmi Hirconis terram de Croso. De dono Ebroini et Rainaldi filii ejus et Vitalis nepotis terram de Grossa Silva.

(1) Archives de Mortain, n°. 13, anno 1147.

Ex dono Gaufridi filii Guimundi terram de la Jagaliniere. Item de dono ejusdem, et de dono Pagani filii Amelini terram de Landa-Jaheneth. De dono Roberti filii Turulfi terram de Veteri-Villa. De dono Ameliui de Rotella et Roberti cognati ejus terram de Loreur. De dono Rogerii Fulchonis terram de Bosco-le-Branc. De dono Rogerii Viarii terram Chamiavardi. Ex dono Roberti comitis Ferreriis locum de Peri. Ex dono Jacobi de Sancto-Yalrio et Petri fratris ejus locum de Dalligis. De dono Gaufridi de Clintonia molendinum de Brentia et medietatem litus ad stagnum faciendum ab eodem Gaufrido, et aliam medietatem ab episcopo Baiocense. Ex dono Roberti viatoris et Peregrine molendinum Filgerii. » Cette grande bulle est revêtue du monogramme du pape Eugène III, et est souscrite par les cardinaux du sacré collége. Elle se termine ainsi : « Data apud Treverim per manum Guidonis sco. Rom. ecclesie Diacon et..... Anno M°. C°. XL°. VII°. Pontificatus vero Dni Eugenii PP. III°. anno iij°. »

N°. 2. *** *Charte de Henry, évêque de Bayeux, par laquelle ce prélat confirme les donations faites à l'abbaye de Savigny dans l'étendue de son diocèse, dont suit le dénombrement* (1).

« Henricus Dei gratia Baiocensis episcopus, fidelibus universis tam presentibus quam futuris salutem. Cum ad nostrum spectet officium ecclesiasticas personas per diocesim nostram protegere et eorum bona tueri eis quos de servitio videmus assidue mancipatos, tanto diligentius tutere debemus et protectionis opem prebere, quanto vigilantius eos laboribus et servitio divino noverimus insudare. Ex propter dilectis in domino filiis Abbati et monachis Savigneii omnia beneficia que eis in epicopatu Baiocensi a fidelibus collata sunt in perpetuam elemosinam quiete et integre habend concedimus et confirmamus ; que propriis duximus exprimend. vocabulis. *Ex dono Guillelmi de Sancto Claro et Hamonis fratris ejus, concessione Stephani comitis Moretonii et Ricardi Baiocensis episcopi sextam partem de Taon cum omnibus pertinentiis suis tam in secularibus quam in ecclesiasticis rebus ; et terram de Vilers cum molendino et molta tocius terre que fuit Richardi de Vilers, et cum aliis pertinentiis suis. Ecclesiam quoque ejusdem ville de Vilers, ex dono Richardi Baiocensis episcopi concessione predictorum fratrum. Ex dono predictorum fratrum terram de Melfa cum pertinentiis suis.* Ex dono Gaufridi de Clintone et Gaufridi filii ejus molendinum de Brencia cum masura juxta molendinum et aliis pertinentiis suis. Ex dono Roberti filii Ernesii concedentibus fratribus ejus Hasculfo et Radulfo atque Philippo terram de Basemvilla cum pertinenciis suis, omnes que pelles arietum qui veniunt ad quoquinam ejus de redditu foreste ipsius de Cingat. Ex dono Roberti de Tostis concessione Richardi Baiocen. episcopi et capituli terram de Escures cum pertinenciis suis. Ex dono Guillelmi de Tanquervilla camerarii landam de Tor et communionem pasture cum pertinenciis suis in eadem villa. Ex dono Guillelmi de Rupetra et Rogeri et Goslini fratrum suorum, concedente Willelmo de Pontif terram de Guimont cum pertinenciis suis et froca que habebat cum Rogerio de Grata panza, et in maresceo suo annis singulis decem careas ad faciendum ignem et ad regendas domos de coopertura quantum opus fuerit, et pasturam in Marebes et camparta de bordariis qd habebat in eadem villa. Ex dono Rogerii filii ejus terram de Gornai cum pertinenciis suis. Ex dono Guilleimi Patrici in pceio medietariam de Haiis, et in Landisac medietariam de nuce et molendinum cum pertinenciis suis. Ex dono Richardi Baiocensis episcopi ecclesiam de Landisac ; concessione Guillelmi Patrici cum decimis ejusdem ville et aliis pertinenciis suis. Ex dono Jordani Taisson terram de Veevis (sic) et..... de Villeio quietanciam de omnibus illis q' ad se pertinent, necnon et omnes pelles arietum q.

(1) Archives de Mortain, n° 60, anno 1182.

de foresta Cingalesii ad quoquinam ipsius adducuntur. Ex dono Roberti de Caligneio concessione Guillelmi filii sui masuram Gervasii de Caonia, cum omnibus pertinenciis suis et terram de Fontibus cum pertinenciis suis, et in molendino de Caligneio — decimam molte totius annone. Ex dono Rogeri Bacon concedente filio ejus Guillelmo, jus patronatus ecclesie dc Plana-silva et quicquid habebat in terra Herberti. Ex dono Sce Marie de Lernaut terram Radulfi de Rovencestria. Ex dono Alani de Estarevilla concessione Richardi Baiocensis episcopi decimam proprie carruce. Ex dono Rogeri dc Rodolio molendinum de Ver, cum omnibus pertinenciis suis, liberum omnino et quietum excepta molta domus sue de Croleio. Ex dono Richardi de Sancto Fromundo et Willelmi filii sui, concedente Engelgerio de Bohun in parrochia S^ti. Clari, masuram unam que vocatur masura Ernaudi, liberam omnino et quietam. Ex dono Guillelmi de Rampen et Rogerii filii ejus, concedente Philippo de Columberiis et Henrico filio suo terram de Gaschières liberam et quietam. Ex dono Guillelmi de Mannevilla apud sanctum Georgium dimidiam acram terre in masura, et pratum Hamelli. Ex dono Gaufridi de Ve..... concedente Ricardo de Humet. et Guillelmo filio ejus duos campos terre quorum unus situ̅ est inter terram de super gardinum et terram de Macerariis, alter vero est eidem ex una parte contiguus. Ex dono Rogeri Bacon .... na silva, Osbern de Monte-Teoldi et tinementum ejus de X. quartariis frumenti et Robertum Delperer et tenenementum ejus de XI. quarteriis avene et in tenemento Stephano Ridel V. boissellis frumenti. Hac..... pe̅ aliqu̅ inspirante Deo abbatiam de Savigneio in predicta terra facere voluerit ad eandem abbatiam, superius memorata, pertinebant. Ex dono Guillelmi Lignebarbe et filiorum ejus Herberti, Serloni, atque..... et Fulcheri fratris ejus, concedentibus Guillelmo Patricio et Alexandro de Bohun molendinum de Noers. Ex dono Rualdi filii Roberti Rualdi et Herberti patrui sui..... aligñ..... dominium de Brollio et subtus domum Rainoldi de Alto Brollio quatuor acras terre. Ex dono Guillelmi et Rogeri et Radulfi filiorum Gaufridi de Mercato tres acras terre ante domum Vitalis de Tor. Ex dono Roberti filii Zacharie de Burceio et Willelmi fratris ejusdem Roberti quandam partem terre sue in monte de Escures liberam et quietam. Ex dono Henrici Regis totum feodum quod tenuit Robertus de Fontan^s, *apud Taun*, et in masnillio Richardi. Ex dono Hamonis Boteller dimidiam acram terre de dominico suo apud Aneiriis de super Burum. Ex dono Symonis comitis Ebroicarum apud Garavillam domum..... masuram et salinam libera et quietā. Ex dono Rualdi filii Roberti Rualdi concedente Herberto avunculo suo, concedentibus etiam Guillelmo de Caligneio, et Engerranno Patric et Roberto Patric totam terram..... de Landisiaco cum pertinenciis suis et medietariam de Bulleio et in Condeio, masuram Johannis de Atis, et in Boceleio, pratum de Gaane, et dominium Marie, et dominium de Belissent. Ex dono Radulfi Lupi et Rainoldi filii ejus concedentibus filiabus ejusdem Radulfi, Maria et Hylaria et earum maritus Helie et Bartholomeo duas acras terre, unam ad mosleriam et alteram ad fossam et tres virgatas apud runcereium et quinque virgatas ad Vend..... et duas masuras unam *apud Taon* et alteram apud Babanville q. omnia dictus Radulfus et Rainoldus filius ejus de monachi tenebant. Ex dono Helie et Bartholomei generorum sepedicti Radulfi Lupi..... sextarios frumenti reddendos annuatim mense septembri ab uno quoque sextarium unum. Ex dono Ranulfi Verney et mabilie uxoris ejus, concedente Philippo filio suo et omnibus lib..... decime quas clamabant *in terra de Taon*, in feodo Roberti de Fontaines, similiter et decimam de XII acris dominie sui. Hec autem omnia eis confirmamus sicut eis rationabiliter..... carte donatorum testantur; salvo per omnia jure Baiocensis ecclesie et episcopi; salvo etiam tenemento decani Baiocen *apud Taon*, sicut tenuit q cartam istam..... anno verbi incarnati M°. C°. LXXX°II°. vj kal. Junii. Testibus Guillelmo decano Baiocen, Jordano, Roberto archidiaconis, Nicholao priore Plaussicii, Henrico de Singueh, Magistro Radulfo Neiret, Rogero Bouet, Ricardo Conun, Gaufrido de Burgo-Achardi, Petro de Bosco Canonicis. »

NOTICE

SUR CARACOTINUM AUJOURD'HUI HARFLEUR;

PAR M. LÉON FALLUE,

Membre titulaire de la Société.

L'itinéraire d'Antonin est le seul monument de géographie antique qui fasse mention de *Caracotinum*, ville ou bourgade gauloise, si l'on en juge par son nom qui n'a rien de romain.

Cette ville est citée, la première, sur la grande voie qui partait de l'embouchure de la Seine, se dirigeant sur Troyes, en passant par huit points intermédiaires. Voici le tableau de ces différentes stations :

Iter à Caratino Augustobonam,
MP. CLIII.

Lieux indiqués dans l'itinéraire.	Localités correspondantes.	Nombre de lieues gauloises comprises d'une localité à l'autre.
A Caracotino.		
Juliobona	Lillebonne	MP. 10
Lotum	Caudebec	— 6
Ratomago (1)	Rouen	— 13
Latomago	Radepont	— 9
Petromantalum	Magny	— 16
Lutetia	Paris	— 18
Methetum	Melun	— 18
Condate	Montereau	— 12
Agendincum	Sens	— 33
Augustobonam	Troyes	— 16

(1) On voit que nous suivons ici la version de l'abbé Belley, qui avait consulté les plus anciens manuscrits.

Ni Strabon, ni Pline, qui parlent du pays de Caux, ne font mention de *Caracotinum*. Ptolemée, la carte de Peutinger révèlent, les premiers, l'existence de Lillebonne, et se taisent sur la station romaine de l'embouchure de la Seine; elle apparaît, pour la première fois, dans l'itinéraire d'Antonin, rédigé sur la fin du IV^e^. siècle.

Doit-on conclure de ce silence, comme on l'a fait jusqu'à ce jour, que *Caracotinum* n'a commencé d'exister qu'à l'époque où parut l'itinéraire? Ce serait, je crois, une erreur de tirer de pareilles conséquences; il eût été plus naturel de penser que les auteurs qui ont écrit dans le premier siècle de la conquête ne connaissaient pas encore parfaitement toutes les petites localités de la Gaule, ou plutôt qu'il entrait dans le plan de Strabon et de Pline de ne citer que les différents peuples de ces contrées, dans celui de Ptolemée, leurs villes capitales; et, comme la table de Peutinger ne donne pas le tracé de la route de Troyes à l'embouchure de la Seine, il n'y a rien de surprenant que la ville de *Caracotinum* ne soit pas citée sur les itinéraires.

On ne peut nier, cependant, qu'il n'y ait eu une ville à l'embouchure de la Seine dans l'antiquité la plus reculée, et cette ville devait être un port, puisque Strabon nous dit positivement que César, avant d'entreprendre ses expéditions pour l'Angleterre, avait établi un arsenal et des chantiers de construction à l'entrée de ce fleuve (livre IV).

Cette ville dut aussi être visitée par César. On sait qu'à son retour d'Italie, ce général parcourut tous les ports de la Gaule-Belgique, où étaient ses quartiers d'hiver, et où ses soldats lui avaient construit six cents navires et vingt-huit galères, pendant son absence.

Si nous nous reportons encore à ce que dit Strabon sur les quatre points où l'on s'embarquait ordinairement pour passer du continent à l'île de Bretagne, nous trouvons les environs de Boulogne, l'embouchure de la Seine, celles de la Loire et de la Garonne. Or, un endroit où l'on s'embarque pour entreprendre un voyage maritime doit être nécessairement une ville quelconque, un port, ou au moins une rade propre à recevoir des navires.

Mais ce port, ce lieu de station, était-il bien avant dans la Seine? Strabon se charge encore de nous l'apprendre, lorsqu'il nous dit, en parlant du commerce maritime de l'époque, que *les marchandises du midi*

étaient transportées, par terre, de la Saône à la Seine, et que de là on les dirigeait sur l'Océan, dans le pays des Lexoves et des Calètes, d'où il y avait moins d'un jour de traversée pour se rendre en Angleterre (livre IV).

Ainsi les marchandises sont déposées dans le pays des Calètes, *à moins d'un jour de l'Angleterre;* tout cela, dirons-nous encore, suppose un lieu d'entrepôt, un port tout-à-fait à l'entrée de la Seine. La ville de Lillebone à 6 lieues en deçà, sur une route parsemée d'écueils, de bas-fonds, n'aurait pu remplir le même but, sous le rapport de la célérité de la traversée. Il paraîtrait d'ailleurs étonnant qu'elle n'eût pas été nommée par Strabon si elle avait joué, elle, déjà capitale d'un peuple, un rôle aussi important. Il ne nomme pas davantage, il est vrai, la ville maritime de l'entrée de la Seine, mais ce n'était alors qu'un point connu seulement des marchands et des navigateurs; ses services étaient nouveaux, et sa renommée incertaine attendait tout de l'avenir et de la fortune.

Si nous avons la conviction qu'il dut y avoir, à l'entrée de la Seine, une ville gallo-romaine peu de temps après la conquête; si, d'un autre côté, nous en trouvons une citée deux siècles plus tard, formant la tête d'une longue voie qui traverse une partie de la Gaule, tout ne nous porte-t-il pas à croire qu'il y a identité entre ces deux villes, et que celle qui possédait des chantiers de construction, un port et des entrepôts, n'était autre que *Caracotinum*.

Quel était l'emplacement de cette cité? Si nous cherchons à le découvrir par les mesures itinéraires, le savant abbé Belley trouve que les dix lieues gauloises qui doivent exister de *Juliobona* à *Caracotinum* tombent en-deçà d'Harfleur, et comme il n'y a aucune trace de station romaine dans ces parages, il conclut que les mesures sont inexactes, et il place, de son autorité privée, *Caracotinum* à une lieue et demie plus loin, au château tout d'origine normande de Graville qui est nommé *Grestin* dans la carte du diocèse de Rouen, et *Crétin* dans la carte de Normandie par Delisle. « De *Caracotinum*, dit-il, on aura formé *Caratinum*, *Cratinum*, qui ne diffère pas du nom de *Cretin*. » Ainsi, l'abbé Belley ne tient aucun compte des mesures de l'itinéraire et s'arrête à un nom qui est reconnu, depuis long-temps, comme ne devant pas appartenir au château de Graville, mais bien à l'abbaye de *Grestain*, placée

sur l'autre rive de la Seine, et transposée par erreur à la place du prieuré de Graville.

Danville, par les mêmes raisons, est tombé dans la même erreur, qui a été partagée par des auteurs plus modernes. Par exemple, M. Louis Dubois dit tout simplement qu'on croit que c'est à Graville qu'il faut placer le *Caracotinum* des anciens.

M. Pinel le place aussi à Graville, parce que, dit-il, le nom d'Harfleur est saxon, et on n'a jamais rien découvert d'antique dans cette ville. Nous verrons combien est peu juste cette dernière assertion, ce qui étonnera de la part d'un homme éclairé qui a écrit sur les lieux.

M. Eyriés, savant géographe, cité dans la Normandie pittoresque, s'exprime ainsi à l'égard de *Caracotinum :*

« Quand les Romains eurent envahi la Gaule, ils ne négligèrent pas « les points du littoral favorables au commerce. Ils créèrent donc un port « à l'embouchure de la Seine. On en ignorerait le nom si l'itinéraire « d'Antonin ne l'avait donné. Cet ouvrage, que l'on peut appeler le « livre de poste de l'empire romain, marque une station appelée *Cara-* « *cotinum*, de laquelle part une route conduisant à *Augustobona* (Troyes) « en passant par *Juliobona* (Lillebonne), *Lotum* (Caudebec), *Rotho-* « *magus* (Rouen), Mantes, Paris, Melun et Sens. La distance de « *Caracotinum* à Lillebonne était de dix milles ou dix lieues gauloises « de 1,140 toises, ce qui ferait cinq lieues et demie de 4,000 mètres. « Cette distance est bien en effet celle qui existe de Graville à Lille- « bonne. »

Ainsi, M. Eyriés prévoit l'existence d'un port à l'entrée de la Seine, rend compte avec exactitude de la valeur des lieues gauloises, et se trompe seulement sur un point, mais un point essentiel dans lequel réside toute la question, c'est qu'au lieu de cinq lieues et demie qu'il trouve de Lillebonne à Graville, il y en a réellement sept de 2,000 toises. Ce savant tombe dans l'erreur de l'abbé Belley, mais il en sort d'une manière toute différente. La mesure reste en-deçà d'Harfleur, et, par un calcul de distances inexact, il passe une lieue au-delà pour arriver à sa conclusion.

Sanson a confondu le *Caracotinum* de l'itinéraire avec le *Gravinum* (Grainville-la-Teinturière), de la table de Peutinger, qui se trouve sur la voie de *Juliobona* à *Gessoriacum* (Boulogne).

Enfin, nous avons lu quelque part, imprimé, que *Caracotinum* était à Orcher, et même à Etrétat; on l'a vu partout, excepté à Harfleur.

Une chose à laquelle on n'a pas fait assez attention, en calculant les mesures de l'itinéraire, c'est que la route nouvelle de Lillebonne à Harfleur est de 2 kilomètres, ou 800 toises, plus longue que la route antique. En effet, on a contourné les côtes de Lillebonne et de Harfleur, pour les rendre moins rapides; on a fait un détour pour passer dans St.-Romain, ce qui n'existait pas dans la voie antique, qui était toute directe. Ainsi, la distance actuelle de Lillebonne à Harfleur, qui était de 12,200 toises, ou 6 lieues et 1710°, n'était autrefois que de 11,400 toises, près de 5 lieues 3/4, moins 100 toises, et ce chiffre représente absolument la valeur de 10 lieues gauloises de 1,140 toises, d'après les calculs de l'académie des sciences, distance marquée dans l'itinéraire d'Antonin.

Maintenant que nous sommes d'accord sur les distances, si nous recherchons dans quelles positions se trouvent, sur le bord de la Seine, les stations connues de *Lotum* et de *Juliobona*, nous les trouvons toutes à l'entrée de grandes vallées dans lesquelles coulent des rivières, et où les navires pouvaient s'introduire; on remarquera que depuis Lillebonne jusqu'à l'embouchure de la Seine, la vallée d'Harfleur se trouve seule dans cette condition; que le flot s'y introduisait à la marée montante, et que les navires pouvaient y séjourner en sûreté, à l'abri de ses côtes élevées, à cette époque où il n'existait pas de barrages et de quais comme de nos jours.

Une autre condition pour la ville de *Caracotinum* était de se trouver sur la voie dont elle est la première station. Qu'on examine la carte, et l'on verra que la route de *Juliobona*, à l'embouchure de la Seine, s'écarte constamment du rivage depuis son point de départ, et ce n'est qu'à l'entrée de la vallée d'Harfleur qu'elle revoit de nouveau le fleuve, chose remarquable, et qui éloigne toute idée de placer *Caracotinum* à Oudale, à Orcher et dans toutes les vallées intermédiaires, dans lesquelles on ne pouvait accéder que par des sentiers ou des chemins d'un ordre inférieur.

Outre sa direction sur Troyes, la station de la rive droite de la Seine devait avoir des lignes de communication avec toutes les grandes routes antiques qui se dirigeaient vers le nord, et tous les points habités

du pays de Caux ; aussi trouve-t-on à Harfleur d'abord une route qui passe par Montivillers, Goderville et Valmont, et va rejoindre, à Grainville-la-Teinturière (Gravinum) ou à Cany, la route milliaire de Lillebonne à Boulogne. D'autres routes antiques tendent vers Etrétat, Fécamp et le bord des falaises.

Nous ne voyons, à l'embouchure de la Seine, aucun point qui puisse approcher d'Harfleur sous tous ces rapports importants. Si l'on ne reconnaît pas de fort romain sur le territoire de cette ville, on s'en rendra compte en pensant que le sol a été culbuté, sillonné dans tous les sens par la forteresse normande, par les fossés profonds qui se voient encore autour de cette intéressante cité.

M. Pinel, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a dit qu'on ne trouvait aucuns restes antiques à Harfleur, et c'est une des raisons qui lui ont fait placer *Caracotinum* à Graville, où quelques urnes gallo-romaines ont été découvertes dans le cimetière, vers le milieu du siècle dernier. Nous nous sommes livré en conséquence à des recherches minutieuses sur le territoire d'Harfleur; nous avons pris partout des informations, et les obligeantes communications de M. Viau, homme d'esprit et de savoir, qui habite cette ville, m'ont été de la plus grande utilité pour imprimer une direction fructueuse à mes explorations.

Harfleur, comme toutes les villes situées dans les mêmes conditions géographiques, ne présente que des terrains d'alluvion dans le milieu de sa vallée, où court la rivière nommée Lézarde; mais les parties solides de son territoire, c'est-à-dire le penchant des deux côtés, ont été couvertes de maisons dans l'antiquité. On pourra s'en convaincre en parcourant avec nous, sur la carte, les lieux où nous avons trouvé d'antiques vestiges (V. la pl. ci-jointe).

Au pied du mont *Caber*, sur la gauche de la vallée, nous avons remarqué, dans les terres cultivées (*a* et *b*), quelques tuiles romaines isolées et beaucoup de fragments de vases en poterie grise.

Dans le champ , les fragments deviennent plus communs, nous y avons trouvé un de ces petits vases en terre rouge qui ont dû servir à l'usage de salières ou de coquetiers, et des débris de bols et de plats à rebords saillants.

Dans le champ *g*, on a trouvé, il y a 12 à 15 ans, des tombeaux en

fig. 1.

fig. 6.

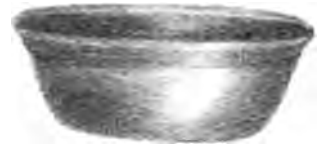

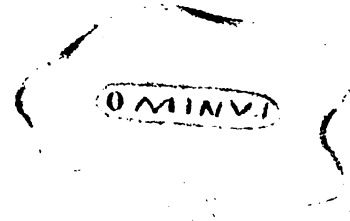

fig. 2.

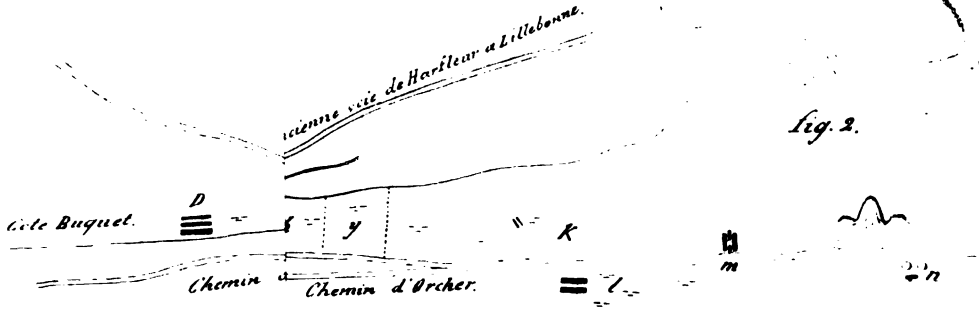

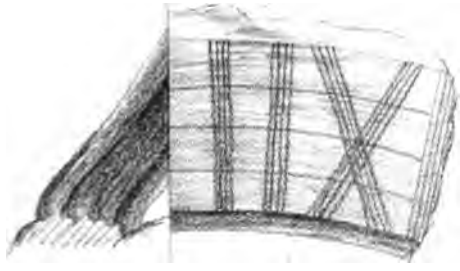

fig. 5.

fig. 4.

pierre formés de grandes dalles d'une seule pièce, recouvertes d'une pierre plate ; on dit que le squelette qu'ils renfermaient était assez bien conservé. On n'a pu nous dire s'il avait été trouvé quelques poteries ou quelques autres objets d'art dans ces sépultures. On croit qu'il en existe encore d'autres, qu'on ne saurait manquer de découvrir, si l'on faisait des fouilles dans le même lieu. Le sol environnant est couvert de fragments de ces vases en poterie grise qui servaient d'urnes cinéraires. Tout porte donc à croire que ce champ était un lieu de sépulture antique ; le voisinage de la voie romaine est de nature à confirmer cette conjecture ; car on sait que les cimetières romains étaient toujours au bord des grandes voies, « pour rappeler aux vivants, dit Properce, le souvenir des morts qui leur furent chers pendant leur vie. »

Dans la même partie, au point *e*, on trouve aussi beaucoup de débris romains sur l'emplacement d'une *villa*, dont les fondations existent encore à une certaine profondeur dans la terre.

Dans la cour de ferme *f*, on remarquait sur le sol quelques débris de poterie, mais dans le champ voisin *h*, nous avons trouvé une quantité de tuiles assez considérable pour faire présumer qu'une *villa* gallo-romaine avait existé sur ce point. Nous avons aussi recueilli un fragment de vase rouge, au fond duquel se trouve le nom de l'ouvrier ou du fabricant, imprimé avec une espèce d'estampille ou de cachet.

Ce nom est au génitif et précédé d'un *o*, ce qui indique que le vase sortait de l'officine de *Minuus* (V. la pl.). Peut-être cette fabrique existait-elle à Harfleur dans l'antiquité, et en exportait-on les produits en Angleterre. Le nom du même fabricant n'existe sur aucun des restes trouvés à Lillebonne.

Les champs *g* et *y* présentent aussi des restes de poterie rouge et grise, et même des fragments de verre antique. Nous y avons recueilli une anse d'urne en verre d'une teinte foncée, comme le verre antique commun.

Le prieuré de St.-Dignefort *k* a été édifié sur l'emplacement d'une *villa* gallo-romaine ; on trouve encore des restes de murs dans l'intérieur des cours, et les débris de tuiles et de vases romains sont très-communs sur les terres environnantes. Nous ferons remarquer que ce lieu est appelé Notre-Dame-du-Port dans la charte de fondation donnée par Guillaume d'Auricher, conservée dans le chartrier du château d'Orcher, et que

depuis il a porté le nom de la *pêcherie*, ce qui ferait présumer que cette plage, dans l'antiquité, était un annexe du port d'Harfleur, et peut-être le lieu d'où partaient les bateaux passagers qui traversaient la Seine à son embouchure.

D'autres vestiges antiques se remarquent autour de Notre-Dame-des-Bois (*m*), et à peu de distance de là existe un catelier romain (*o*).

Au-dessous de ce catelier (*n*) on a trouvé, dans les bois, presqu'à fleur de terre, en extrayant du caillou, un petit vase en poterie grise, renfermant trente médailles en bronze et en argent. Je n'ai pu me procurer de cette découverte qu'un Néron fort bien conservé, qui m'a été donné par M. Le Berquier de Rogerville, lequel a eu ce précieux dépôt en sa possession. J'aurais bien désiré connaître la suite de ces médailles; on sent tout l'intérêt qu'elle aurait offert; mais il m'a été impossible d'obtenir des renseignements plus circonstanciés.

Je ferai remarquer que les terres dans lesquelles existent ces débris sont cultivés avec soin, et que chaque jour on en retire des fragments de tuiles et de poteries qui sont jetés sur les routes voisines. Il est étonnant que le grand nombre de vestiges qu'on y voit encore ait pu résister à de si nombreux et si justes éléments de destruction.

En passant sur la droite de la vallée, toujours sur la déclivité de la côte (E et X), des restes de fondations et de tuiles romaines, épars çà et là sur les côtes et dans les bois, attestent la présence de plusieurs *villa* sur ce point, et dans la côte de St.-Aubin, le long du chemin de Rouelles.

Les champs voisins sont aussi couverts de petits fragments de poterie; on en trouve surtout au point G.

La cour A présente des traces d'habitations antiques, et celle de la ferme d'Arcbosc B possède des restes de fondations gallo-romaines.

Sur la route de Rouelles, à l'endroit où elle forme une cavée F, nous avons trouvé, renfermé dans la terre, un goulot d'amphore, à dix pieds au-dessous du niveau des champs voisins.

En montant la côte des Buquets, on trouve, sur le bord de la falaise, en regard de la Seine, au point D, une butte de terre qui recouvre les débris d'une *villa;* il y a vingt ans qu'une voûte de cave de cette maison s'étant affaissée, on fut très-surpris de trouver dans cette pièce une grande quantité de vases en poterie rouge et grise: il y avait des plats, des assiettes,

des écuelles, beaucoup d'amphores de toutes formes et de toutes dimensions, des ustensiles de cuisine en cuivre et en fer très-oxidé. Tous ces objets furent enlevés par les ouvriers qui étaient sur les lieux, et qui n'y attachaient aucune importance ; ils crurent que c'était un lieu de refuge du temps des Anglais. On ne pourra jamais trop regretter la perte d'objets aussi précieux.

La Société des antiquaires de Normandie ayant mis des fonds à ma disposition pour faire des fouilles à Harfleur, j'ai eu l'intention d'explorer cette *villa*, mais, muni d'une fausse indication, j'ai fait fouiller la *villa* voisine.

Après avoir mis à découvert une surface de terre de soixante pieds carrés, j'ai trouvé, à deux et trois pieds de profondeur, une enceinte quadrangulaire, fermée par un mur de 3 pieds d'épaisseur, revêtu de pierres de petit appareil, et, au milieu de cette enceinte, une seule pièce aussi carrée, dont les murs étaient semblables et parallèles aux premiers. Cette pièce centrale et la galerie qui régnait à l'entour étaient pavées avec une mosaïque rustique, formée d'un bain de mortier de six pouces d'épaisseur, à la surface duquel on avait introduit des morceaux de briques et des cailloux de diverses couleurs (fig. 11, *seconde planche*).

Le singulier arrangement de cette habitation m'a fait juger que c'était une *cella* ou petite chapelle appartenant au paganisme, et peut-être une de celles que St.-Romain fit renverser et disparaître sur les confins du pays de Caux. *Maxime vero apud ultimos Caletes* (1).

Bien que depuis un long espace de temps, cet établissement ait été plusieurs fois fouillé, je n'en ai pas moins trouvé sur les ruines quelques objets curieux, tels que débris de poterie rouge, avec des figures en relief. Une de ces figures, qui représente une espèce de génie ailé, monté sur un cheval ou cerf, prouve évidemment que les sujets qui figuraient en relief sur les vases y avaient été appliqués après coup, ce qui reste de la jambe brisée du génie laissant apercevoir entre le vase et le relief un vide qui lève tous les doutes à cet égard (fig. 6).

Les fig. 4 et 5 sont des modillons sculptés qui étaient sous la corniche de l'édifice.

(1) Gall. Christ. Eccles. Rothomag.

La fig. 9 représente un fragment de pierre tumulaire, dont les lettres, bien égales et parfaitement formées, indiquent une grande époque, et fort rapprochée de la conquête.

Les fig. 1 et 15 sont des crampons en fer qui ont été employés à la charpente de l'établissement.

Nous avons aussi recueilli une espèce de lance en bronze, qui a dû servir d'ornement à une grille ou à un dessus de porte, et un instrument en fer dont nous ignorons la destination (13 et 14).

Les fig. 2 et 10 représentent deux fragments de vases dont les formes sont depuis long-temps connues; la fig. 16, une espèce de coquille en bronze, qui a dû être fixée contre un baudrier, si l'on en juge par le clou à vis qui existe dans l'intérieur.

Enfin la fig. 7 représente un petit bouc en bronze d'une parfaite conservation; c'était, sans doute, une de ces amulettes si communes du temps du paganisme. Peut-être celle-ci était-elle consacrée à la divinité qu'on révérait dans la *cella*.

Nous avons en outre trouvé de nombreux fragments de verre, des clous, des charbons et des cendres, accompagnement obligé de tout monument gallo-romain.

L'intérieur de la ville d'Harfleur, bien que culbuté par la forteresse normande, n'en est pas privé pour cela de restes antiques.

Une tranchée récemment faite dans le jardin de la propriété dite autrefois cour de la *Plie*, pour y établir un conduit servant à l'écoulement des eaux, a donné lieu à un mouvement de terres que j'ai trouvées remplies de tuiles et de débris de vases romains.

Beaucoup de maisons et de jardins de l'intérieur de la ville offrent la même particularité; on a même trouvé des restes d'aquéducs sur plusieurs points et à une certaine profondeur.

En faisant un puits dans la propriété de M. Viau (voir le plan, point *t*), duquel j'ai déjà parlé, il a été découvert, à 20 pieds de la surface du sol, des vases qui ont été brisés par les ouvriers; les débris sauvés offrent une variété de poterie peu commune. C'est une pâte rouge, avec une couverte, blanche à l'intérieur du vase et violette à l'extérieur; quelques-uns de ces fragments sont ornés de chaînes en zig-zag (fig. 4). D'autres présentent des bandes formées de quatre lignes incises parallèles, placées perpendiculairement en forme d'X.

J'ai vu encore un fragment d'amphore en terre blanchâtre retiré de la même fouille.

M. Viau possède aussi plusieurs médailles trouvées dans sa propriété ; j'ai reconnu un *Commode* moyen bronze, dans celles qu'il a eu l'obligeance de me faire voir.

Dernièrement encore, en déblayant la tour des Galères, dont il n'existe plus que la base recouverte de terre, M. Viau, qui dirigeait ce travail, a trouvé dans les terres de remblai une moitié de grande écuelle en terre grise, qui pourrait appartenir à l'art Gaulois, si l'on en juge par la manière grossière dont elle est façonnée.

Enfin, dans un travail de terrassement qui vient d'avoir lieu au pied de la chaussée opposée aux remparts, entre la porte de Rouen et l'ouverture de la muraille correspondante au chemin d'Orcher (H), on a remarqué de nombreux fragments de tuiles romaines, des fonds de vases de toutes couleurs, des cendres, des charbons et des coquilles d'huîtres, ce qui m'a confirmé dans l'opinion que j'avais déjà émise, que le travail de la forteresse et de ses fossés avait nécessité la destruction de restes de la plus haute antiquité.

Il est bien prouvé, je crois, d'après ce qui précède, que la ville d'Harfleur a succédé à l'antique *Caracotinum*. Seulement, la ville nouvelle est descendue des côteaux voisins pour se renfermer dans ses remparts, car la cité antique devait avoir trois fois plus d'étendue que la ville actuelle.

Il serait bien difficile de préciser l'époque à laquelle eurent lieu ces diverses transformations ; on sait que, vers le commencement du V^e^. siècle, les Saxons, faisant partie de la ligue germanique, s'étaient chargés d'attaquer nos côtes. Souvent défaits par les généraux de l'empire Mannejus et Severian (1), colonels de la cavalerie romaine sur nos rives, ils n'en reviennent que plus forts et plus menaçants sur d'autres points. Les villes frontières gallo-romaines sont successivement attaquées et détruites ; *Caracotinum*, en première ligne, dut être renversée de fond en comble, et éprouver un sort encore plus funeste que *Juliobona*, puisque cette dernière a pu sauver son nom au milieu de tant de désastres,

(1) Amm. Marcel.

tandis que l'autre, offrant un point de station commode pour les envahisseurs, redevint pour ainsi dire une nouvelle cité, portant un nom barbare imposé par les conquérants. En effet, les personnes versées dans les différents dialectes du nord, s'accordent à trouver que le nom d'Harfleur est purement Saxon. On le trouve différemment écrit dans des chartes de Richard II, de Robert, et dans plusieurs autres actes: tantôt c'est Harosfloth (1), Herofluet (2), Hareflou, Harefliew. La première partie de ce nom est évidemment Teutonique; il est difficile d'en connaître la signification; cependant M. Rever en a produit une qui paraît satisfaisante: il croit que la première partie des mots de Harfleur et de Honfleur serait tirée de la position respective de ces deux villes.

« La seconde partie *flot* a une signification plus connue, dit l'abbé « Belley; on sait que le *fleot*, *fleat*, *flut* est un mot anglo-saxon qui « signifie la même chose que l'œstuarium des latins, un lieu, un havre « où montent les marées; de là viennent les terminaisons de Barfleur, « Honfleur, Fiquefleur, Harfleur, sur la côte de Normandie; de Wain« fleet et de Saltfleet, dans le comté de Lincoln. »

Peut-être cette terminaison pourrait-elle aussi bien venir de *flut*, mot saxonique, qui veut dire bas fond, et expliquerait-on aussi ce nom donné à des localités devant lesquelles il y a des bancs de sable ou des terres de rapport, comme Honfleur, Harfleur, le flac aux environs d'Aiziers, et le *flut* de la Boutarde sur la Dive, qui n'est autre chose que des terrains qui se couvrent pendant les hautes marées.

La colonie saxonne de *Harflut* s'étant accrue, fonda des établissements dans les environs. On vit *Saxonis villa* (Senneville), Vashuic, Oudale, Stainhus, Sandouville et la *villa de Gérald* (Graville) se grouper autour de l'établissement principal; d'autres colonies s'installèrent sur la rive gauche de la Seine, et fondèrent Honfleur, Fiquefleur et Quillebœuf.

Nous n'avons sur cette époque aucun monument écrit qui fasse mention de Harfleur; la légende seule de St^e^.-Honorine nous apprend que le corps de cette sainte, trouvé sur le bord de la Seine, fut déposé dans l'église de Girardi villa (Graville). Rien ensuite jusqu'aux invasions normandes;

(1) Charte de Richard.
(2) Charte de Robert en faveur de l'abbaye de Montivilliers. Gall. Christ., tome XI.

il paraît que pendant l'époque mérovingienne cette ville ne s'était pas élevée au-dessus du rang de misérable bourgade de pêcheurs, et qu'elle était restée dans une nullité bien désespérante pour l'histoire. En effet, les Normands viennent en Seine: on enlève le corps de St^e.-Honorine qui est transporté à Conflans. Le monastère de Montivillers est renversé de fond en comble. Certes, *Harfleot*, aux avant-postes, a dû éprouver plus d'un revers à cette nouvelle époque de destruction, mais son nom ne se trouve cité nulle part. Il n'y avait dans ce temps-là que les églises et les monastères qui fussent riches, et par conséquent l'objet de la convoitise des pirates, et les moines qui ont écrit l'histoire, trop préoccupés des maux de leurs communautés, s'occupaient peu de misères privées, en-dehors de l'ordre social qui représentait leurs monastères.

Cependant, après la conquête définitive des Normands, quand il fut question de mettre de l'ordre dans le désordre, lorsque de riches monastères furent élevés plus brillants que jamais sur les débris des anciennes maisons religieuses, nous voyons Richard II donner à l'abbaye de Fécamp six maisons d'Harfleur et soixante mesures de sel, *Apud Harosfloth hospitia sex et sexagenta pensas salis* (1).

Une charte du duc Robert pourra peut-être nous donner une idée d'*Harfloot* pendant l'époque Mérovingienne. Ce prince désirant rétablir le monastère de Montivillers, élevé par Waratou, maire du palais de Thierry, roi de Neustrie, s'informe, auprès des anciens, de l'état primitif de cette abbaye et des grands biens qu'elle avait perdus, voulant, dit-il, rendre ce qui a été enlevé et confirmer les restitutions déjà faites par Richard son aïeul, *ablata restituere, et restituta firmare.* Il donne en conséquence au monastère de Montivillers: *portus Herosfluet cum teloneo et sedibus navium.* Et plus loin: *in Herosfluet ecclesiam sancti Martini et capellam sancti Albini cum terra et Bordieros.*

Si c'est réellement une restitution que fait Robert, comme l'indique sa charte, nous pourrions constater que *Herosfluet* aurait possédé, dès le temps de Waratou et même antérieurement, une église, une chapelle, un port et une posée de navires, entraînant la perception de certains droits sur les marchandises qu'on débarquait dans ce port.

(1) Cartulaire de Fécamp.

Outre ces biens donnés par Robert à l'abbaye qu'il relevait de ses ruines, nous voyons quelques églises Saxones, telles que Sauvic et Vashuic, et, sur le territoire de Montivillers même, 16 salines, 28 acres de prairies, et toute la dîme des biens qui avoisinaient cette abbaye. L'un de ces passages fait évidemment voir que sous les Mérovingiens, et probablement pendant l'époque gallo-romaine, la mer montait dans la vallée d'Harfleur et que l'intervalle qui existait entre cette ville et Montivillers était occupé par de nombreuses salines.

Quelques années après, le comte d'Eu donne aux moines de Fécamp le passage de *Houfleot* à *Harfleot*, passage qui remontait à une époque très-reculée, et fait encore entrevoir l'existence de la ville de *Caracotinum* sur ce point; car le lieu qui mettait en communication les Celtes et les Belges devait être l'endroit le plus remarquable de l'embouchure de la Seine pendant l'occupation romaine.

Il n'était de mon sujet de parler de la ville d'Harfleur, postérieurement à l'époque gallo-romaine, qu'autant que je pouvais faire connaître le passé par les documents d'une époque moins reculée. Je ferai maintenant observer en terminant que les trois stations antiques, *Lotum*, *Juliobona*, *Caracotinum*, toujours éprouvant la même fortune, virent élever sur leurs débris ces glorieux remparts normands qui devaient fournir de grandes pages à notre histoire. Il n'était pas donné à des cités gallo-romaines de végéter long-temps sans souvenirs et sans gloire.

INDICATION

DE QUELQUES

DOCUMENTS HISTORIQUES,

CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES DE PONT-AUDEMER;

PAR M. A. CANEL,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Les papiers les plus anciens que l'on conserve dans les archives de Pont-Audemer, appartiennent à la deuxième moitié du XV^e^. siècle. Il y a toute apparence que les documents relatifs aux époques antérieures ont été anéantis par l'incendie qui détruisit une partie de la ville, lorsqu'elle fut enlevée aux Anglais, en 1449.

Les archives de Pont-Audemer ont été mises en ordre vers l'année 1777; mais, depuis cette époque, beaucoup de pièces intéressantes ont été enlevées du dépôt, et l'on a jeté une telle confusion parmi les documents conservés que ce n'est qu'après un long et pénible travail que je suis parvenu à les classer chronologiquement.

Malgré les soustractions que je viens de signaler, les archives de Pont-Audemer renferment encore de curieux renseignements, non seulement sur l'histoire locale, mais encore sur l'histoire de France. On y trouve des révélations sur les mœurs et les usages de nos pères, des indications de faits négligés par nos chroniqueurs, beaucoup de lettres-patentes sur différents objets d'intérêt particulier ou général, etc. Il serait important que l'on publiât quelques-uns de ces documents demeurés inédits; mais le goût des études historiques n'est peut-être pas assez répandu pour

qu'une pareille entreprise soit immédiatement réalisable. Désirant y suppléer autant qu'il est en moi, je vais mentionner sommairement ce que j'ai remarqué, pour le XV^e^. siècle, de plus important dans les pièces nombreuses qui me sont passées par les mains. Quelqu'incomplète que soit une analyse, on ne saurait cependant méconnaître son utilité; elle peut, jusqu'à un certain point, tenir lieu des titres eux-mêmes. Cette considération m'a déterminé à offrir aux amis de notre histoire un premier extrait, que je pourrai compléter ultérieurement si l'on prend quelque intérêt à cette première publication.

Extraits: 1449 *à* 1500.

5 septembre 1449. Lettres-patentes données à Louviers, par lesquelles Charles VII, à la requête des habitants de Pont-Audemer, les affranchit de la taille pour six années. Elles contiennent des détails sur les malheurs éprouvés par la ville, à l'occasion du siége qui l'avait enlevée aux Anglais. Rançonnée et mise à finance, privée d'une partie de ses remparts qui avaient été détruits, d'une partie de ses maisons qui avaient été incendiées et d'une partie de ses habitants emmenés prisonniers, cette ville était *en voie de tourner à ruine.* C'est pour qu'elle ne *demeure pas inhabitée* que Charles VII l'affranchit de la taille.

31 août 1455. Lettres-patentes qui prolongent de six autres années l'affranchissement de la taille, à condition d'employer par an 400 livres aux fortifications. Après le siége de 1449, la ville avait été *close et emparée de bois sur bout;* mais cette *fortification* tombait en ruine. La concession est faite pour rendre les habitants de Pont-Audemer *plus enclins à eulx employer de corps et de biens à aider* à rétablir les remparts de leur ville.

1^er^. avril 1459. Lettres-patentes portant prolongation du même affranchissement pour quatre années, aux mêmes conditions. Il y est dit que les habitants ne pourraient achever d'*eux-mêmes*, sans l'aide du roi, la réparation des remparts.

11 décembre 1462. Lettres-patentes de Louis XI, données à Tours et confirmant les précédentes.

26 avril 1464. Lettres-patentes du même, accordant aux habitants de Pont-Audemer une composition ou abonnement de taille, pour 10 ans, à raison de 200 livres par an, payables à la recette de Lisieux, et à la charge d'employer 400 autres livres, aussi par an, aux fortifications de la ville.

28 décembre 1464. Mandement des conseillers commis à la distribution des aides, adressé au receveur, à l'effet de payer 8 livres, pour l'achat de 8 *bonnets d'écarlate*, qu'il était d'usage de donner, lors de la fête de Noël, au capitaine de la ville, à son lieutenant, au lieutenant du bailli de Rouen, à l'avocat des bourgeois et aux quatre

conseillers de la ville.—Plus tard, le bonnet fut aussi accordé au vicomte, puis au procureur des habitants et au receveur. Dans la suite, le contrôleur des deniers eut aussi part à la distribution. En 1468, les 8 bonnets coûtèrent chacun 25 sols.

5 août 1465. Mandement des mêmes pour le paiement des frais occasionnés par le service célébré pour l'âme du grand sénéchal de Normandie, et par le repas fait à la suite chez un tavernier, et auquel assistèrent le curé de St.-Ouen, le lieutenant du capitaine, les quatre conseillers et plusieurs bourgeois.

21 octobre 1465. Mandement des mêmes pour payer à Me. P. Rastel, prêtre, 5 livres, montant de la rétribution annuelle à lui accordée pour *gouverner* l'horloge de la ville.

26 décembre 1465. Certificat des mêmes, attestant que, sur leur ordonnance, le receveur a payé 9 liv. 3 s. 9 d. pour un poinçon de vin vermeil qui a été, le même jour, présenté à Louis XI.

13 janvier 1465. Mandement des mêmes pour le paiement du vin offert au comte de Dunois, à l'amiral de Montauban, aux maréchaux de Lohéac et Jorassin, et autres seigneurs de la suite de Louis XI.

30 janvier 1465. Mandement pour le paiement d'un poinçon d'excellent vin (12 livres), d'un poinçon de vin vermeil (10 livres 10 sols), et de 40 boisseaux d'avoine (3 livres), offerts à M. de Chatillon, conseiller du roi, et pour le paiement d'un boisseau de noix franches et de 24 livres de fin lin, offerts au général des finances et aides de Normandie. Ce double présent était fait *pour courtoisie et reconnaissance* de ce que les deux personnages nommés *avaient été moyen devers le roy d'ordonner* que la ville de Pont-Audemer percevrait, pendant quatre ans, sur tous les greniers de Normandie, 12 deniers par minot de sel qui y serait vendu, *pour la revenue en être employée à la fortification de ladite ville.*

26 juillet et 24 août 1466. Mandements pour le paiement de divers objets destinés à être offerts en présent: 2 galons de vin au grand maître d'hôtel du roi; 3 id. à un général des aides; 2 chapons, 1 oison gras, 1 longe de veau, 1 demi chevreuil et 2 galons de vin au bailly de Rouen; 2 pots de vin blanc au vicomte de Pont-Audemer qui festoyait un seigneur venant de la cour; 1 galon de vin et 1 pot de Malvoisie au maréchal de Lohéac; 1 grand lièvre, 1 butor, 2 levreaux et 3 gouyères (tartres) de crême à M. de Narbonne, au bailly de Rouen et autres seigneurs du conseil, etc.... Il y a beaucoup d'autres mandements du même genre; nous ne citerons que les plus remarquables.

17 avril 1467. Mandement pour solde de plusieurs dépenses en vin faites en plusieurs circonstances, et notamment lors de l'*assiette du guet* et de celle du logis des gens d'armes, envoyés en garnison à Pont-Audemer.

24 décembre 1468. Mandement pour payer les dépenses faites par deux bourgeois qui étaient allés à Rouen « devers le bailli du lieu et les autres gens et officiers du roi porter lettres missives pour savoir et par eux estre délibéré et conseillé si les habitans du Pont-Audemer recepvroient en ladite ville la royne d'Angleterre qui lors

estoit à Quillebeuf, et laquelle avoit mandé que son intention estoit soy venir loger en ladite ville du Pont-Audemer.

27 décembre 1468. Mandement pour solde de plusieurs dépenses, parmi lesquelles figurent 3 pots de vin offerts le 4 du mois à la reine d'Angleterre qui était à Quillebeuf; 6 galons de vin offerts au bailli de Rouen quand il vint faire les montres des nobles de la vicomté; 2 galons de vin pour le chevalier du Fon, conduisant vers le roi Geoffroy de Recouvren, prisonnier; 2 galons de vin et 2 tartes de crême au capitaine d'Honfleur, couduisant les bourguignons partis de Caen; un pain et un pot de vin à un homme d'armes à cheval, *lequel avait voulu battre son archer pour ce qu'il avait battu le varlet d'un bourgois;* 6 galons de vin et plusieurs pièces de volailles à MM de l'Isle et de la Forest, afin qu'ils fissent déloger de la ville les francs-archers du Poitou.

Janvier 1473. Lettres-patentes portant que les cordeliers qui s'étaient établis, en 1471, dans un des faubourgs, seraient admis dans l'intérieur de la ville.

14 septembre 1474. Mandement pour payer la dépense d'un diner fait chez un tavernier, entre le lieutenant général du bailli de Rouen, venu pour communiquer des affaires de la ville, et les officiers du roi, avec aucuns des bourgeois.

6 avril 1475. Lettres-patentes, données à Vernon, par lesquelles Pont-Audemer est requis de faire au roi un prêt de 200 livres, pour l'avitaillement de la nef la Siméone. Louis XI y déclare que, pour résister aux damnées entreprises des Anglois, il a délibéré mettre sus et avitailler, pour quatre mois, tout le grand navire de la Normandie, immédiatement après l'expiration de la trêve; auquel avitaillement il ne peut fournir sans l'aide de ses bons et loyaux sujets, à cause de l'entretennement de sa grande armée. *Pour ce est-il* qu'il ordonne de contraindre les habitants de Pont-Audemer au paiement des 200 livres, qui leur seront remboursées sur les deniers communs de la ville. Il accorde en outre aux habitants une part proportionnelle dans les prises qui seront faites. Cet armement d'une flotte contre les Anglais mérite d'être signalé, car les chroniqueurs n'en ont pas fait mention. Nous croyons devoir ajouter à cette première indication ce que les archives de Pont-Audemer font encore connaître sur la même particularité. La somme exigée des habitants fut versée entre les mains de Pierre de La Planche, marchand à Honfleur et *bourgeois de la nef la Siméone*, lequel en donna quittance au receveur des aides de la ville. Au mois de juillet, la Siméone était de retour à Honfleur. Il fut dit d'abord aux habitants de Pont-Audemer que, après la vente du butin, leur part de profit serait réglée à l'*équipolent* de la somme prêtée par eux; puis un des bourgeois fut envoyé à Honfleur pour recevoir six canons que Messire Georges Legret, maître de la nef du roi, avait ordonné être délivrés à la ville. Enfin, le 29 septembre, le bailli de Rouen ordonna au receveur des deniers *pour le fait de la fortification* de Pont-Audemer, de rembourser aux bourgeois les 200 livres qu'ils avaient fournies.

6 juin 1475. Mandement au receveur de payer à un tavernier 8 livres pour un poinçon de vin clairet, qui fut présenté, le 3 du même mois, à Louis XI, lorsqu'il

traversa la Risle à St.-Samson, pour se rendre à Honfleur. Ce voyage se rattachait à l'armement indiqué ci-dessus.

24 septembre 1476. Mandement de payer à un tavernier, entre autres fournitures, un galon de vin présenté, en février précédent, « à ung prédicateur que l'on dist « estre l'inquisiteur de la foy qui fist sermon solempnel pour le roy. »

22 décembre 1476. Lettre du roi: « Chers et bien amés, pour subvenir à aucuns nos très grans et urgens affaires et mesmement pour fournir à plusieurs grans dons et despenses qu'il nous a convenu faire à plusieurs ambassadeurs qui sont venus par devers nous de plusieurs et divers lieux, et autrement en plusieurs manières..., nous avons ordonné faire lever pour cette fois seullement certaine somme de deniers..., sur plusieurs des bonnes villes du royaume, et mesmement en notre ville du Pont-Audemer la somme de 200 écus d'or.... (remboursables en une ou deux années sur les deniers communs ou sur les deniers des octrois et aides de la ville). Si vous prions et néant moins commandons que.... ne vous veuillez faillir.... »

19 janvier 1476. Lettre du roi portant nouvelle demande. Pour réunir à la couronne les comtés de Flandre, Bourgogne, Ponthieu, Artois et autres terres et seigneuries, tenues naguères par feu Charles, duc de Bourgogne, Louis XI déclare être dans la nécessité de contracter des emprunts et de réclamer l'aide de ses bonnes villes. En conséquence, il requiert les habitants de Pont-Audemer de lui prêter 400 écus d'or qui seront remboursés l'année suivante.

21 janvier 1476. Mandement pour payer à un tavernier les dépenses faites en son hostel par noble et puissant seigneur Messire Jacques de Harcourt, baron de Beuvron. Cette libéralité avait été délibérée par les conseillers et plusieurs des notables bourgeois, *pour ce que ledit seigneur avoit fait service à la ville en aucunes choses secrettes, pour le fait d'icelle.*

29 août 1477. Lettres-patentes relatives à un nouvel emprunt. Louis XI réclame l'aide de ses bons et loyaux sujets, à l'effet de pourvoir à l'avitaillement de *certain grand nombre de navires, pour le passage* de son amé frère et cousin le roi de Castille, de Léon et de Portugal. Diverses sommes sont imposées à *aucunes villes du royaume.* Il demande à la ville de Rouen, 1500 liv.; à celle de Louviers, 600 livres; à celle de Pont-Audemer, 600 liv.; à celle d'Honfleur, 800 liv.; à celle de Quillebeuf, 150 liv.

8 septembre 1478. Lettres-patentes par lesquelles le roi, pour parvenir à la pacification des guerres et divisions et pour satisfaire à aucuns grans promesses, ordonne de nouvelles levées de deniers sur aucunes bonnes villes du royaume, affranchies de la taille ou composées. Pont-Audemer est taxé à 500 livres, qui devront être imposées sur toutes manières de gens, exceptés toutefois gens d'église, nobles vivant noblement, officiers ordinaires et commensaux du roi, de la reine et du dauphin, ainsi que les pauvres et les mendiants....

1479. Trois articles du compte du receveur, pour l'année 1479, relatifs à l'émigration forcée d'ouvriers drapiers. Le premier mentionne le voyage du procureur des bourgeois envoyé à Rouen pour savoir comme les bourgeois dudit lieu se conduiront

et appointeront à l'entretennement des mesnagers par eux envoyés en la ville de Franchise en Artois (Arras) et ordonnés demourer en icelle, afin que selon eux l'on se puisse conduire et gouverner en la ville du Pont-Audemer pour ceux qui d'icelle ont aussi été envoyés.... Le deuxième indique les faits suivants: le fermier des aides avait eu grant perte et dommage tant à l'occasion de la peste qui avait eu cours dans la ville et les faux bourgs, mesmes pour ce que aucuns des ouvriers et manouvriers du mestier de draperie et autres mesnagers avoient été envoyés en la ville de Franchise, que pour les deniers qu'il avoit à ceste cause convenu imposer sur les habitants et manouvriers dudit mestier demourés en ladite ville, le tout suivant l'ordonnance du roy. Sur la réclamation du fermier, les bourgeois, en considération des circonstances, et pour lui aider à supporter le mariage de sa fille, lui accordèrent sur sa ferme un rabais de 40 livres. Le troisième article mentionne l'acquittement des dépenses de deux envoyés venus à Pont-Audemer apporter lettres des commissaires du roi estant en la ville de Franchise, pour le fait des mesnagers, afin de contraindre six des bourgeois drapiers de Pont-Audemer à aller demeurer en ladite ville de Franchise.

1480. Deux articles du compte de 1480, indiquant que les bourgeois envoient un d'entre eux vers les commissaires du roi en la ville de Franchise, pour y assister à la montre et revue des mesnagers, et pour remontrer les grans charges qui leur adviennent de jour en jour, tant pour le fait des mesnagers qui ont esté envoyés en icelle ville de Franchise, que pour ceux que l'on pourroit demander encores y envoyer.

1480. Autre article du même compte: « à N. de Fréville et Lemercher a été payé la somme de 6 liv. t., tant pour supporter les dépens qu'ils pourront faire du voyage à eux ordonné faire devers mons. l'admiral de France, estant à Honnefleur, que pour faire aucun don ou courtoisie au secrétaire de mondit s. l'admiral, afin qu'ils puissent avoir aucun soulagement de la charge qui pourra estre baillée aux habitants de cette ville *touchant l'advitaillement des navires* ordonnés par le roy notre s. estre mis sus et envoyés pour faire guerre sur la mer, comme il appert par descharge des conseillers de ladite ville, escripte le 26e. jour d'avril audit an 1480.... »

30 septembre 1480. Lettres-patentes par lesquelles Louis XI affranchit Pont-Audemer de la taille pendant 10 ans, à condition que, pendant 4 années les habitants emploiront 1200 livres aux fortifications de la ville.

9 septembre 1482. Mandement au receveur d'acquitter plusieurs sommes destinées à faire un présent à la femme du capitaine de la ville, estant de présent en couche d'un beau fils. Voici le détail: un cochon, 2 s. 10 d.; deux butors, 10 s.; quatre perdrix, 10 s.; six lapins, 7 s. 6 d.; une longe de veau, 2 s. 6 d.; deux chapons, 4 s. 6 d.; six poussins, 4 s. 6 d.; une douzaine de pigeons, 4 s. 6 d.; douze râles, 3 s.; quatre pots de vin, 12 s.; un pot d'hipocras, 15 s.; un petit panier d'oublies, 2 s. 9 d.; pour le cuisinier, 5 s.; pour les nourrices, 10 s.

13 juin 1483. Lettres-patentes par lesquelles Charles VIII octroie aux bourgeois

de Pont-Audemer, pour 10 années, la fourniture du grenier à sel, afin de faciliter le remboursement des rentes de la ville.

1485. Article du compte du receveur portant paiement de 50 livres, à un marchand de pierre de Caen, à compte sur ce qui lui était dû par les trésoriers de St.-Ouen pour la pierre qu'il avait livrée *pour l'édifice commencé à faire en ladite paroisse.*

27 avril 1489. Quittance de 20 livres donnée par Nicole Le Huen, carme de Pont-Audemer, qui avait *prêché le Carême.* Cet usage qui dura long-temps, de rétribuer un prédicateur pour le Carême, date à Pont-Audemer de l'année 1479. Celui qui le prêcha le premier ne reçut que 3 livres. Mais N. Le Huen était en grande réputation de sainteté et de savoir: il ne devait pas être traité comme un prédicateur ordinaire.

1490. L'article 57 du compte de 1495 à 1496 donne le renseignement suivant: en 1490, le marchand élu pour les villes de Normandie en la ville de Franchise en Artois, apporta à Pont-Audemer, au nom des commissaires du roi, les draps qui avaient été fabriqués à Franchise, et il en fit la livraison aux habitants, sur lesquels on imposa, à cet effet, les deniers à payer pour lesdits draps, suivant la taxation.

4 mars 1490. Lettres-patentes de Charles VIII relatives à la taille des marins affranchis. Pour l'entretennement, garde, défense et équipage des grans navires, nefs et autres basteaux et vaisseaux de mer estans sur les ports et havres de Normandie, et mis sus pour résister aux entreprises des ennemis, le roi avait levé 500 marins ès élections de Rouen, Caudebec, Montivilliers et Lisieux, et ordonné qu'ils seroient exempts des tailles de cette année. Par les lettres-patentes du 3 mars, il ordonne que les 2,029 livres tournois que les 500 marins auraient dû payer, seront acquittées, pour cette fois, par les habitants de quelques villes franches de la Normandie, savoir: par les villes de Dieppe, Harfleur, Honfleur, Pont-Audemer et Louviers.

22 février 1491. Lettres du roi, par lesquelles il est demandé à la ville de Pont-Audemer 1,200 livres, pour résister au roi d'Angleterre qui s'est ligué avec le roi des Romains et autres ses adhérents, afin d'envahir la France en divers lieux. Les habitants demandèrent modération de cette somme et il leur fut accordé de ne payer que 800 livres.

25 juin 1492. Lettres-patentes affranchissant de la taille, pour 6 années, les habitants de Pont-Audemer, à condition qu'ils emploieront annuellement 600 livres aux fortifications.

11 avril 1494. Lettres-patentes de Charles VIII relatives à un emprunt. Informé par le pape de la grande détresse et déconfiture des chrétiens par les infidèles, aux mois de septembre et février précédents, ainsi que des armements considérables des infidèles pour grever le surplus de la chrétienté; requis en outre, comme tous les rois et princes chrétiens, de s'employer à y faire résistance de tout son pouvoir pour mettre les chrétiens hors de captivité, Charles VIII a promis son concours au pape, aux rois et aux princes chrétiens. Pour mieux faire ladite assistance et à moindres frais, il est résolu de recouvrer le royaume de Naples qui est assis

sur la frontière desdits infidèles, lequel fut usurpé sur ses prédécesseurs de la maison d'Anjou. Mais il ne peut tenter cette entreprise sans l'aide de ses bons et loyaux sujets; en conséquence il charge des commissaires de lever un emprunt en son nom sur les gens des bonnes villes par ci-devant exemptées et affranchies, avec promesse de remboursement dans le courant des deux années suivantes. Les villes nommées dans ces lettres-patentes sont: Rouen, Orléans, Chartres, Honfleur, Harfleur, Dieppe, Louviers et Pont-Audemer. Par des lettres particulières, Pont-Audemer est taxé à 1500 livres, mais il obtint de ne prêter que 1200 livres.

12 septembre 1495. Lettres du général de Normandie. Le roi, dit-il, est à présent en danger, s'il n'est secouru d'argent. A cette cause, ledit général est chargé de faire le plus d'argent qu'il pourra et de parler à tous les gens des villes franches de Normandie pour un emprunt qui sera remboursé à la fin de janvier prochain. Il demande aux habitants de Pont-Audemer 2500 livres pour le 15 courant. Ceux-ci réclamèrent et ne prêtèrent que 1000 livres. En mai 1496, ils prêtèrent encore 1200 livres au roi, pour ses guerres d'Italie.

9 mai 1500. Lettres par lesquelles le roi Louis XII demande 1500 livres d'emprunt aux habitants de Pont-Audemer. Plusieurs articles de compte font connaître que Louis XII avait demandé quelque temps auparavant un autre prêt de 600 livres à cette même ville. La somme fut payée, puis, au mois de juillet 1501, le roi écrivit aux prêteurs pour qu'ils eussent à rendre la décharge qu'ils avaient reçue. On députa vers le receveur général et le général de Normandie pour la leur remettre, selon le bon plaisir du roi.

Bachelier lith.

Cathédrale de Coutances

ESSAI

SUR LA VÉRITABLE ORIGINE ET SUR LES VICISSITUDES

DE

LA CATHÉDRALE DE COUTANCES,

PAR M. L'ABBÉ DELAMARE,

Vicaire-général du diocèse de Coutances, Chanoine honoraire de Bayeux, Membre titulaire de la Société des Antiquaires de Normandie, Correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Membre correspondant de l'Académie de Caen et de plusieurs autres Sociétés savantes.

INTRODUCTION.

M. de Gerville publia, en 1824, un mémoire dans lequel il soutient que la cathédrale de Coutances est du milieu de l'XI^e^. siècle, sauf des restaurations que le temps et les guerres civiles avaient rendues nécessaires. Il signale spécialement quelques chapelles et la partie de la façade ouest, comprise entre les deux flèches, comme offrant les caractères d'une date moins ancienne. Le monument serait donc dans son ensemble le même qui fut presque entièrement édifié par les soins de l'évêque Geoffroy de Montbray, que les fameux Tancrède et les autres seigneurs Normands aidèrent puissamment de leurs trésors.

« L'architecture de notre cathédrale, qui pour la beauté du travail « ne le cède peut-être à aucune autre en France, dérange, dit M. de « Gerville dans son mémoire, les idées reçues sur la théorie de l'art; il « me paraît nécessaire de prouver qu'elle fait exception..... Je n'oserais « hasarder des raisonnements sur cette matière, si les faits n'étaient pas « incontestables et concluants.

« Toutes les grandes fenêtres des deux côtés de la nef et la plupart des

« chapelles appartiennent à la restauration de la basilique. Parmi celles-
« ci, plusieurs offrent même un travail postérieur. On peut en dire
« autant de la chapelle de la Vierge et de celles qui sont au midi du
« chœur. Entre les clochers, il est également facile de reconnaître beau-
« coup de traces de la restauration de la fin du XIV^e^. et du commence-
« ment du XV^e^. siècle.

« Mais ces deux clochers, mais cette admirable lanterne qui est sur
« le chœur, mais la plus grande portion du côté septentrional de ce
« chœur, et presque toute la partie centrale de l'édifice intérieurement,
« sauf les réparations faites aux colonnes et à leurs chapiteaux, sauf
« aussi celles de la voûte, me semblent du travail primitif.

« Je m'attends bien que mes assertions ne passeront pas sans contra-
« diction, surtout de la part des antiquaires Anglais, dont elles déran-
« gent les théories; mais je les prie de vouloir bien, avant de contester
« les faits que j'avance, considérer que les meilleures théories sur
« l'architecture sont fondées sur des observations. »

L'école anglaise, dont M. Gally-Knight s'est encore récemment fait l'écho, n'en persiste pas moins à nous contester cette gloire, que je suis tenté d'appeler nationale, car, d'après cet antiquaire, si notre cathédrale actuelle est celle de Geoffroy, l'adoption du style en pointe, en France, a précédé de 130 ans son apparition en Angleterre.

Cette dernière considération ne devrait arrêter qu'un Anglais, en présence d'une tradition unanime et constante, qui proclame l'antiquité du monument; mais M. Gally va plus loin. Pour établir l'impossibilité absolue de ce phénomène architectural, ce touriste distingué ajoute : « Cette cathédrale ressemble-t-elle enfin à quelqu'un des édifices qui « furent élevés à cette époque *sur un point quelconque de la terre ?* « Bien loin de là, elle appartient au style en pointe avancé, et les « réparations datent d'une période plus récente (1). »

Vainement objectons-nous à ces MM., avec M. de Gerville, que c'est à ceux qui rajeunissent ainsi notre basilique, contre toutes les idées reçues jusqu'à ces derniers temps, de produire la preuve de leur

(1) Relation d'un voyage en Normandie, en 1831, insérée dans deux bulletins des mémoires de la Société pour la conservation et la description des monuments historiques.

opinion ; en établissant et sa reconstruction et les catastrophes qui auraient déterminé sa ruine, dans un temps où elle ne pouvait encore périr de vétusté. Ils s'en croient dispensés. Attribuant trop d'autorité à l'analogie, ils nous l'opposent comme une arme victorieuse. Leur raisonnement est tellement spécieux, que les archéologues, même Français, qui nous honorent de leur visite, sourient maintenant, quand ils voient que nous ne partageons point l'opinion d'outre-mer. Nulle part ailleurs, disent-ils avec M. de Gally, la belle ogive qui règne en souveraine dans la cathédrale de Coutances, n'a paru aussi dégagée du style d'architecture qui l'a immédiatement précédée, avant le milieu du XIII^e^. siècle, ou, au plutôt, avant la fin du XII^e^., comme le prouvent une infinité de monuments dont la date est certaine. N'est-ce pas alors un beau rêve de croire que, par une sorte de miracle, la cathédrale de Coutances soit sortie seule et tout-à-coup de terre, dès le milieu de l'XI^e^. siècle, dans un coin isolé du monde, avec d'aussi élégantes et d'aussi majestueuses proportions, sans conserver plus de traces de la lutte entre le plein cintre et l'ogive?

Comment d'ailleurs Guillaume-le-Conquérant, prince riche, fier et généreux, qui avait assisté, en 1056, à la dédicace de cette basilique, eût-il souffert que son église St.-Etienne de Caen, à la dédicace de laquelle l'évêque Geoffroy se trouvait à son tour, quelques années plus tard, fût demeurée tellement en arrière du genre svelte et tranché de la nôtre, si déjà celle-ci eût été alors à peu près ce qu'elle est maintenant (1)?

Comment aussi, dans la construction de l'abbaye de Lessay, fondée en 1064, pour ainsi dire aux portes de Coutances et par les conseils de Geoffroy lui-même (2), eût-on adopté sans exception le plein cintre et la massive simplicité de la plupart des constructions de Guillaume, si l'on eût eu sous les yeux un aussi élégant modèle?

(1) Les abbayes de Caen occupaient beaucoup moins Guillaume que ses expéditions militaires. Tout le monde sait que la construction de ces monastères fut une sorte de pénitence imposée par le pape, selon le prudent conseil de Lanfranc, lorsque la dispense nécessaire pour valider le mariage du conquérant fut accordée.

(2) Voir la charte de fondation de l'abbaye de Lessay dans *Normannia pia*. « Richardus, qui vocatur « Heralduc, cum Amiâ, uxore suâ: Eudo quoque filius eorum, in honorem..... Ecclesiam fieri con- « stituerunt, Gaufridi consilio constantiensis Episcopi, Guillelmique Normanniæ principis permissione, « in constantiensi pago, in villâ quæ dicitur S. Opportuna. »

Voilà, certes, des objections d'un grand poids : on voit que je les présente avec la meilleure foi et dans toute leur force. C'en est assez pour faire sentir combien est piquante pour un français, surtout Normand, et jusqu'à quel point est curieuse pour l'histoire des arts et le classement des monuments nationaux, la question qui fait le principal objet de mon mémoire. Elle m'a demandé des recherches longues et d'autant plus pénibles que je n'ai pu y consacrer que de rares moments, dérobés à des occupations et à des soins continus. Il m'a fallu passer lentement à travers la poussière des manuscrits et des chartes de près de 8 siècles, pour recueillir jusqu'aux expressions échappées, comme par hasard, aux rédacteurs de ces actes antiques ; ils ne pensaient pas à prévenir nos doutes sur un fait aussi éclatant ; ils se contentaient de l'admirer.

On voit, d'après ce qui précède, que ce qu'il importe de prouver, c'est moins la construction, avouée de tout le monde, d'une cathédrale à Coutances dans l'XI^e^. siècle, que cette proposition : La basilique actuelle est, dans son ensemble, c'est-à-dire, si l'on en excepte quelques additions ou quelques réparations, dont nous pouvons aussi, en général, assigner la date précise, celle-là même qui fut édifiée à la mémorable époque des Tancrède.

Voici le plan que je me suis proposé de suivre. Après avoir dissipé le merveilleux qui semble s'attacher à l'opinion que je défends, et répondu aux objections qu'on lui oppose, je prouverai plus amplement que ne l'a fait M. de Gerville, ayant été à portée d'étudier plus à loisir le monument, que notre cathédrale actuelle offre les caractères attribués à celle de Geoffroy de Montbray, par un auteur contemporain de cet évêque ; je ferai remarquer ensuite que les développements ou modifications de la basilique sont en réalité gradués, comme ils doivent l'être, d'après les chartes et autres archives, en supposant l'identité du monument principal, et qu'il n'y a dans aucun des écrits que j'ai pu recueillir, pas plus que dans les pièces nombreuses du chartrier diocésain, qui ont péri depuis 60 ans, mais dont j'ai sous les yeux un état suffisant pour en juger, aucune trace de reconstruction du corps de l'édifice ; qu'il résulte au contraire de l'ensemble et plus évidemment encore de la nature intrinsèque des actes qui concernent la cathédrale, le chapitre, ou les évêques successeurs de Geoffroy, qu'il est impossible de placer

ailleurs que sous ce dernier prélat et par conséquent au milieu et vers la fin de l'XI°. siècle, le phénomène architectural qu'on s'obstine à nous contester.

J'indiquerai accessoirement les restaurations qui, quoique étrangères à mon principal but, me sembleront pouvoir intéresser les archéologues.

CHAPITRE I^er^.

Est-ce donc une si grande merveille que de supposer dans l'XI°. siècle, à Coutances, la construction d'une cathédrale dans le style ogival pur?

Tout le monde sait que l'on distingue principalement deux sortes d'ogives, celle qui semble se rapprocher du plein cintre ou du demi-cercle, parce que son angle est obtus, et une autre plus élancée, dont les arcs forment un angle aigu. Il ne paraît pas douteux que l'une et l'autre espèce ne fût connue et jusqu'à un certain point usitée dans le monde, même en France, dès avant le siècle où nous plaçons la construction de notre cathédrale.

Je regrette de ne pouvoir répéter ici toutes les preuves de l'ancienneté du style ogival qui ont été données dans un mémoire lu à la 2°. séance de la Société archéologique d'Avranches, par M. Guiton de la Villeberge. Je n'en citerai que quelques passages afin de n'être pas trop long. « Dans les ruines de Persépolis, on a trouvé des arceaux en forme « d'arêtes, et des colonnes de diverses formes allongées et étrangères « aux ordres réguliers (*Manusc. di Pietro della valle*).

« A Syracuse, dans la prison appelée l'oreille de Denys, le rocher est « taillé en voûte aiguë.

« A Arpino, royaume de Naples, on rencontre une porte ogivale dans « un mur cyclopéen.

« A la bibliothèque du Vatican, on voit une copie du *Menologium « Græcorum*, manuscrit du IX°. siècle, dans lequel des *arcades ogi- « vales figurent comme ornements architectoniques.*

« Dans la campagne de Rome, on trouve des ogives à l'aquéduc de « Tivoli (ouvrage d'Adrien), et parmi des ruines de constructions des « VI°. et VII°. siècles, qui sont près de Subiaco. On en voit aussi dans « la mosquée, aujourd'hui cathédrale de Cordoue, terminée à la fin du « VIII°. siècle.

« La mosquée de Touloun, au Caire, ouvrage du IX°. siècle, est un « type de style ogival (*grand ouvrage sur l'Egypte*).

« La Sicile en présente aussi un de ce siècle dans le château de la « Cuba, dont on a imité les grandes arcades au palais de Médicis à « Sienne.

« Les deux arches du pont d'Almaraz, en Estramadure, sous lesquelles « le Tage passe à plus de 30 mètres de profondeur, en offrent un autre « qui date aussi de cette époque. »

Pour se convaincre que l'ogive est beaucoup plus ancienne, en France même, qu'on ne le croit communément, il suffit d'examiner avec attention les planches des éléments de paléographie de M. Natalis de Vailly, chef de bureau de la section administrative des archives du royaume. On sait qu'en général l'architecture a servi de type aux sceaux des rois de France, des évêques, des abbés, etc., pour la forme comme pour le détail des ornements. Or, si jusqu'au X°. siècle la forme circulaire a été exclusivement usitée, nous trouvons dès la fin du même siècle le sceau du roi Robert II, dans la forme ogivale élancée.

Voici en quels termes M. de Vailly parle de l'introduction des sceaux de ce genre. (*Eléments de Paléographie, tom. 2, p. 40 et 41, et lettre autographe de l'auteur.*)

« Au XII°. siècle, les sceaux en ogive étaient fort nombreux; ils « étaient employés surtout par les évêques, les abbés, les abbesses, les « monastères, les chapitres, les officiaux et les dames. Cette forme est « nettement caractérisée dans le sceau de la reine Constance (planche « B, n°. 5) dont les extrémités sont formées par l'intersection de deux « arcs de cercle. C'est là le caractère distinctif de l'ogive; mais les « rapports du grand axe avec le petit axe, ou, en d'autres termes, de « la hauteur avec la largeur, n'avaient rien de fixe. Dans le sceau de « la reine Constance, par exemple, le petit axe a vingt-deux lignes, et « le grand axe en a trente-quatre. Un sceau de Gualon, évêque de Paris, « déposé aux archives du royaume, est beaucoup plus étroit à proportion, « puisqu'il n'a que treize lignes de largeur sur trente et une de hauteur. « Moins il y a de différence entre la longueur du grand axe et celle du « petit axe, plus un sceau en ogive tend à se confondre avec les sceaux « en forme de cercle ou d'ovale applati. En effet, les points d'inter-

« section des arcs étant alors peu saillants, les deux extrémités de l'ogive « paraissent plutôt courbes qu'aigus. Tel est, par exemple, le sceau de « Robert (V. sur la pl. le n°. 4) que les Bénédictins ont regardé comme « ovale, et qui, dans la réalité, a la forme d'une ogive résultant de l'inter- « section de deux cercles de vingt-neuf lignes de diamètre ; le petit axe de « cette ogive a vingt-trois lignes et le grand axe n'en a que vingt-huit..... « Nous avons pensé qu'il était important de faire remarquer la forme « réelle du sceau de Robert, parce que les Bénédictins ne font remonter « l'emploi de l'ogive qu'au XI^e^. siècle; Heineccius avait même supposé « qu'avant le XIV^e^. siècle, cette figure ne pouvait se rencontrer que « dans les sceaux ecclésiastiques ; mais trois modèles reproduits dans la « série des planches jointes à cet ouvrage (de M. de Wailly, pl. B, n°. 5, « pl. C, n°. 4, et pl. E, n°. 3), prouvent l'inexactitude de cette obser- « vation. Les Bénédictins citent d'ailleurs, entre autres exemples, un sceau « en ogive qui fut employé par Adam de Herefort, après le milieu du XII^e^. « siècle. Quant à l'origine des sceaux en ogive, il est probable qu'elle est « beaucoup plus ancienne qu'on ne le suppose généralement ; le sceau de « Robert prouve qu'elle remonte au moins à la fin du X^e^. siècle. La « Société de l'histoire de France vient de publier, dans son Annuaire « de 1838, un Essai sur l'architecture religieuse du moyen âge. L'auteur « de cette notice curieuse, M. Mérimée, prouve que l'ogive a été en « usage dans les plus anciennes constructions. En ce qui concerne la « France, il signale l'emploi de l'ogive au VIII^e^. siècle dans la chapelle « de St.-Quinin, à Vaison. On ne doit donc pas s'étonner que, deux « siècles après, on ait imité cette forme dans le sceau de Robert. Les « sceaux du X^e^. et du XI^e^. siècles sont trop rares pour qu'on puisse justi- « fier cette opinion par des preuves nombreuses ; nous pouvons citer du « moins un sceau plaqué au bas d'une charte de Fulcon, évêque de « Beauvais, en 1090; ce type, en forme d'ogive, a vingt-une lignes de hau- « teur sur seize de largeur. Tout en faisant remonter jusqu'au règne de « Robert les premiers exemples de l'emploi de l'ogive dans les sceaux, « nous n'en reconnaissons pas moins que cette figure ne se rencontre pas « ordinairement avant le XII^e^. siècle; devenue plus rare au XV^e^., elle

« a cependant persisté jusqu'au siècle suivant (V. sur la planche, la forme « de plusieurs sceaux plaqués (1).) »

Mais, s'il est incontestable que les architectes et artistes, même antérieurs de beaucoup au XII^e^. siècle, connaissaient le style ogival, est-il aussi certain qu'ils en aient fait dès-lors application générale à quelques monuments et spécialement à des basiliques? Voilà maintenant la principale question. Sa solution sort déjà plus ou moins directement des faits avancés par MM. Guiton et de Wailly, spécialement de l'exemple de la chapelle de St.-Quinin, à Vaison. Essayons de lui donner un nouveau jour. Ces contrées lointaines qui ont eu avec notre Normandie les rapports les plus intimes, dans le temps même de la construction de notre cathédrale, par suite des conquêtes des Tancrède, fournissent l'exemple de monuments à peu près contemporains de notre basilique, et où règne en souveraine l'ogive obtuse. M. Gally nous en cite plusieurs exemples. Je n'en rapporterai que trois; je les emprunte à ses Mémoires.

« Messine, dit le touriste anglais, fut la première place qu'attaqua le « comte Roger, fils de Tancrède..... (2). L'œuvre architectonique, la « plus ancienne que possède cette ville, est une partie de la cathédrale

(1) 1°. Forme d'un sceau plaqué au bas d'une charte donnée, vers 1090, par Fulcon ou Foulque, évêque de Beauvais (Archives du royaume · S^on^. Domaniale, S. 3250).

J'ai distingué, dit M. de Wailly, le contour extérieur, qui est tracé au crayon, et le contour intérieur, qui est tracé à l'encre. Ces deux contours sont toujours analogues l'un à l'autre; mais il arrive souvent que l'un des deux est altéré par la vétusté, et, dans ce cas, il faut se borner à reproduire la forme de celui qui subsiste.

2°. Forme d'un sceau plaqué au bas d'une charte donnée en 1108 par Gualon, évêque de Paris (contour extérieur). Arch. du roy^me^. Section dom^le^. S. 1327.

La partie ombrée n'est pas intacte; mais il en reste assez pour qu'il soit facile de reconnaître que c'est bien à peu près la forme réelle du sceau qui est représentée. Deux arcs de cercle qui passeraient, l'un par les points a, b, c, l'autre par les points a, d, c, détermineraient, sans doute, avec exactitude, le contour intérieur de ce sceau; mais cette partie de l'enceinte est trop altérée pour qu'on puisse l'affirmer avec certitude.

3°. Forme de la partie inférieure d'un sceau suspendu à une charte donnée, en 1068 ou 1069 (29^e^. année du règne de Philippe), par Richard, archevêque de Bourges (Arch. du roy^me^. S^on^. dom^le^. S. 2905).

C'est le contour intérieur qui est représenté; il est incomplet, parce que le haut du sceau est brisé.

4°. Forme de la partie supérieure d'un sceau plaqué au bas d'une charte, donnée en 1085, par Hilgot, évêque de Soissons (Arch. du roy^me^. S^on^. historique, L. 1469).

C'est encore le contour intérieur qui est réprésenté; il est incomplet, parce que le bas du sceau est brisé.

Observation générale: la date réelle des sceaux cités ci-dessus peut être rapportée très-probablement à la date du sacre des évêques qui les ont employés.

(2) Bulletin monumental, 5^e^. volume, n°. 2, p. 90, 91 et 92.

Forme d'un Sceau plaqué au bas d'une charte,
donnée vers 1090 par Foulcon ou Foulque, Evêque de Beauvais

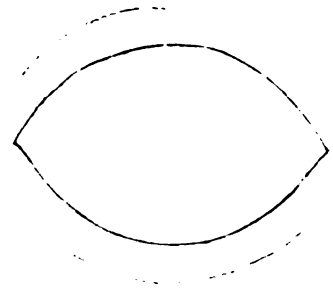

Contour extérieur de
Forme d'un Sceau plaqué au bas d'une
Charte donnée en 1138 par Gualon, Evêque de Paris.

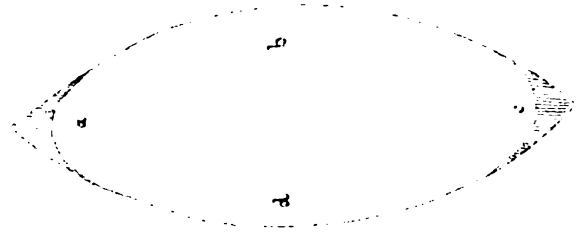

Forme de la partie inférieure d'un Sceau suspendu
à une charte donnée en 1188 ou 1189 29e année du regne
de Philippe par Richard Archevêque de Bourges.

Guillaume Evêque de Coutances
à une charte de 1198.

partie supérieure

Forme d'un Sceau plaqué au bas d'une Charte
donnée en 1185 par Hilgot Evêque de Soissons.

« actuelle ; elle fut commencée par le comte Roger dans les dernières « années de sa vie, vers 1098, et achevée par son fils. Comme c'est le « premier édifice normand que j'aie vu en Sicile, je me suis trouvé « spontanément conduit à le comparer dans mon esprit avec les œuvres « contemporaines des Normands en France. Il ne m'a pas été difficile « de comprendre qu'on avait suivi dans sa construction des principes tout « différents, mais je me suis aperçu aussi qu'il avait avec elles beaucoup « d'analogie..... *Il est impossible de douter de la collaboration de cer-* « *taines personnes à qui la construction des églises de France était* « *parfaitement connue*..... Les arcades qui soutiennent la voûte de la « crypte ont des ogives obtuses, et sont supportées par de courtes colonnes « surmontées de *chapiteaux normands*..... Etc.

(1) « Passons à la petite ville de Paterno : elle est bâtie autour d'une « éminence, au sommet de laquelle le comte Roger éleva une forteresse, « dans le temps qu'il tournait ses armes contre les Sarrazins de Catane « (In edito colle Paternionis arce constructâ, copias in Catanam Comes « reduxit, ann. 1073). Un vaste donjon penché sur le bord d'un préci- « pice est tout ce qui reste de la citadelle Normande..... Le quatrième « étage, qui est considérablement élevé au-dessus du sol, présente une « arcade à quatre cintres, dans laquelle sont formées *deux arcades en* « *ogive*, partagées par une colonne. On retrouve sur le côté opposé de « l'édifice des fenêtres semblablement disposées.... La rangée inférieure « des petites fenêtres éclaire une longue salle, surmontée d'une voûte « ogivale en pierre. Au quatrième étage, nous nous trouvâmes dans une « vaste et haute salle voûtée.... éclairée aux deux bouts par des fenêtres « comprises dans les arcades à ogive. Sur cette salle ouvrent plusieurs « petites chambres voûtées.... Elles ont toutes des portes ogivales.

M. Gally dit encore ailleurs : « Ce qui prête à la cathédrale de Cafala « un puissant intérêt, c'est la certitude de sa date. Dans l'automne de « l'année 1131, le roi Roger, revenant de Calabre en Sicile, fut surpris « par une affreuse tempête. Dans cette circonstance périlleuse, il fit « vœu, s'il échappait à la mort, de bâtir une église à l'endroit même où « il prendrait terre. C'est à Cafala qu'il aborda, et l'année suivante vit

(1) Page 116, ibid.

« commencer la construction de la cathédrale. C'est un édifice de grande « dimension, bâti dans la forme latine. Sa conservation ne laisse rien à « désirer. Il se compose d'une nef, d'aîles latérales et de transepts, et a « trois apsides à son extrémité est ; mais il est dépourvu de tour centrale.... « *Toutes les arcades sont de forme ogivale :* celles qui bordent la nef, « celles qui se trouvent à l'intersection de la nef et des transepts, celles « du triforium, celles qui décorent l'extérieur du monument, toutes ont « adopté l'ogive. »

Je ferai ici une observation importante : on bâtissait ainsi en 1131 et dès la fin du siècle précédent, immédiatement après de grandes commotions militaires; c'est une indication que ce genre était déjà ancien à cette époque.

On voit par ces exemples, et par beaucoup d'autres cités par M. Gally, que l'ogive obtuse est le genre d'architecture d'un certain nombre de monuments et spécialement d'églises, élevés par les soins des Tancrède, et que dans l'emploi de l'ogive ces fameux Normands dévancèrent au moins la plupart des peuples du continent de l'Europe. L'honorable voyageur croit qu'ils empruntèrent ce style aux Sarrasins ; il cite, parmi les constructions de ces derniers, comme ayant l'arcade ogivale, le Nilomètre, construit en 859, la mosquée de Teyloun élevée en 879, et celle de Haken, en 1003.

Quoi qu'il en soit de cette première origine de l'ogive, sur laquelle nous avons déjà entendu deux autorités respectables, il est clair que l'introduction de ce genre d'architecture dans la Normandie Française était naturelle et « facile. Tenons-le pour incontestable, dit encore M. Gally, l'arcade ogivale « est venue d'Afrique en Sicile; mais comment, plus tard, s'est-elle frayé « une route jusqu'à la France du nord et jusqu'à l'Allemagne, pays du conti- « nent de l'Europe où elle s'est montrée d'abord? *C'est en Normandie* (1)

(1) « En archéologie, comme dans bien d'autres sciences, dit M. de Caumont, les meilleures méthodes « de classification reposent nécessairement sur des abstractions diversement graduées : il n'est pas aisé « de circonscrire absolument les limites temporaires dans lesquelles on doit renfermer le règne de tel ou « tel style d'architecture. *Ces limites peuvent varier*, jusqu'à un certain point, *suivant les localités* « *(Cours d'Antiquités monumentales, chap. 3).*

« Une grande impulsion donnée en Italie avec l'Orient, les pélerinages à Jérusalem devenus plus « fréquents, et surtout les croisades, établirent entre l'Orient et l'Occident des relations nouvelles, qui « favorisèrent de plus en plus la naturalisation du goût byzantin dans nos contrées..... *C'est aussi à*

« que nous nous serions attendu à trouver les *traces les plus anciennes* « de sa présence, à cause des relations qui ont toujours existé entre ce « que l'on peut appeler la mère-patrie et la colonie Sicilienne » Ibid.

J'ajouterai, par les mêmes motifs et avec autant d'assurance, que c'est dans la Basse-Normandie, et plus spécialement dans le diocèse de Coutances, qu'il est naturel de chercher en France un des premiers types de ce nouveau genre d'architecture, les Tancrède étant nés tout près de cette dernière ville, et ces célèbres et heureux aventuriers ayant d'ailleurs fourni à l'évêque Geoffroy, qui s'était rendu auprès d'eux sur le théâtre de leurs conquêtes, une grande partie des fonds qui ont servi à la construction de la cathédrale du XI^e^. siècle, comme nous le verrons bientôt. Le prélat put au moins rapporter des idées, peut-être même amener un architecte de ces régions lointaines pour l'accomplissement de ses projets.

Si donc notre cathédrale ne présentait que l'ogive obtuse, quoique le plein cintre fût encore le genre d'architecture généralement usité chez nous, il n'y aurait rien d'étonnant de la supposer du XI^e^. siècle et l'une de nos premières basiliques ogivales.

Nous avons déjà fait un pas immense; car la révolution difficile à opérer dans le nord de l'Europe était moins, ce semble, le passage de l'ogive obtuse à l'ogive élancée, que le génie ou le hasard a pu faire éclore beaucoup plus tôt dans certaines localités que dans d'autres, que la substitution entière de l'ogive au plein cintre.

Il résulte d'ailleurs de ce qui précède, sur les sceaux, que l'ogive élancée était, à l'époque de la construction de notre cathédrale, employée dans les arts (1).

Je n'ajouterai plus qu'une réflexion, c'est qu'il est prouvé par d'autres monuments, qu'à la même époque les constructions ne manquaient ni d'élégance ni de richesse de détails, quand tel était le goût des fondateurs:

« *partir de la fin du XI^e^. siècle jusqu'à la fin du XII^e^. que l'ogive a été substituée au plein* « *cintre (Ibid., chap. VII).*

Or c'est dès le commencement du XI^e^. siècle, en 1003 selon M. Gally, et vers 1016 d'après l'art de vérifier les dates, que Drogon, chef normand, et ses quarante compagnons, aussi gentilshommes normands, firent preuve de bravoure à Salerne en revenant d'un pélerinage à Jérusalem; et ce fut à partir du retour en Italie de ces célèbres pélerins, suivis d'un grand nombre de leurs compatriotes, après quelques mois d'absence, que commencèrent des rapports continuels entre les deux pays.

(1) Il serait superflu de signaler l'ogive aigue qui se trouve dans quelques monuments de transition.

témoins la nef de la cathédrale de Bayeux et l'abbaye-aux-Dames de Caen. Je prie du reste qu'on se rappelle que je ne me propose en ce moment que de dissiper l'apparence de merveilleux qu'on veut attacher à notre opinion sur l'antiquité de la cathédrale, et que je n'ai pas promis de preuves rigoureuses. Pour résoudre le problème de la possibilité absolue des faits contestés, ne suffirait-il pas d'avoir établi que la généralisation de l'ogive dans un édifice pouvait être connue en Normandie, du temps des Tancrède, que l'ogive élancée était dès-lors un style employé d'ailleurs dans les arts en France, et que dans notre province on bâtissait, à la même époque, des églises avec richesse et élégance, quand tel était le goût des fondateurs (1)?

CHAPITRE II.

Réfutation de l'objection tirée de l'analogie.

Passons à l'objection tirée de l'analogie. On attribue, ce me semble, à cette dernière beaucoup plus de force contre les preuves historiques diocésaines, qu'elle ne doit en avoir. Il n'en est pas des faits produits par l'élément libre et souvent bizarre du monde intellectuel, comme de ceux qui ne se rattachent qu'aux lois par lesquelles les corps sont régis. Dans le monde physique, la marche est tellement uniforme qu'il suffit de recueillir dans chaque ordre quelques phénomènes pour généraliser avec certitude; tandis que, dans la sphère où agissent comme cause la liberté de l'homme et son génie fécond, l'analogie admet des exceptions. Pour qu'elle ait de l'autorité et qu'elle supplée jusqu'à un certain point aux faits, il faut qu'elle ait de bien plus larges bases, et qu'aucun document historique ne soit négligé.

Or, sans parler de tant de monuments que le temps, les tremblements de terre et tant d'autres causes destructrices ont effacées de la Normandie

(1) « L'église de Lessay, dit M. de Gerville (architecture des églises de la Manche, mémoires de 1824), « est, après la cathédrale, la plus belle et la plus vaste qui nous reste: elle est tout-à-fait romane, « entièrement voûtée, et, sous ce rapport, bien supérieure à celle de Cerisy.... Au surplus, c'est le « même genre de travail, la même simplicité. *Tel fut probablement le goût des fondateurs, ou des « religieux qui devaient habiter ces communautés*, car, dans la nef de la cathédrale de Bayeux et « dans l'abbaye de S^te^.-Trinité à Caen, construites à la même époque, nous avons la preuve qu'on « pouvait alors prodiguer les ornements. »

Sicilienne, comme de l'Europe entière, et dont le germe demeurera toujours inconnu, que d'églises ornées de la belle ogive dans notre Normandie, et sans doute bien ailleurs, dont la véritable date est complètement ignorée ! Tantôt on manque de documents anciens ; on en est réduit à des conjectures. Tantôt il y a des archives où l'on pourrait trouver des lumières sur ces questions architectoniques, mais on ne prend pas le temps de les explorer : témoin notre cathédrale. Comme je crois le faire voir, l'origine et les vicissitudes de cette basilique sont indiquées dans de nombreuses archives et dans des mémoires inédits du plus grand poids ; qui est venu jusqu'à présent exploiter cette mine féconde? Ces dépôts sont cependant d'autant plus importants à compulser qu'anciennement on n'avait pas le goût d'en tirer tout le parti possible sous le rapport monumental. A-t-on examiné dans ce but, et avec la plus scrupuleuse attention, toutes les pièces historiques qui concernent les églises de Séez, de Mortain et de tant d'autres endroits? Si l'on déduisait de la masse des églises classées par l'opinion des antiquaires, toutes celles dont la date est ainsi sans titres, au moins connus, ne serait-on pas effrayé du petit nombre de faits constatés auxquels on veut assujettir tous les autres du même genre (1) ? Disons-le franchement, nous nous plaçons à la remorque d'un peuple voisin : les antiquaires d'Angleterre ont donné pour base à l'analogie qu'ils nous opposent les monuments de leur patrie, où l'on ne pouvait guère s'occuper d'ogive et de plein cintre, tandis que notre Guillaume en faisait la conquête. Ces Messieurs ont trop obéi à un sentiment national dont nous devons nous défier nous-mêmes. M. de Gerville le leur reprochait déjà dans son mémoire de 1824. « Je pense, disait-il, que l'amour de la « patrie avait mené trop loin M. Milner, en lui faisant dire que l'archi- « tecture gothique avait eu son origine en Angleterre, et qu'elle ne « remontait qu'à l'an 1130. »

Il est vrai, l'introduction de l'architecture gothique en Angleterre n'eut lieu que vers la fin du règne de Henri Ier., couronné en 1100 et

(1) A la réunion de la Société pour la conservation et la description des monuments historiques, tenue à Amiens en 1839, M. de Caumont soumit cette question : Le style ogival était-il généralement adopté en Picardie au commencement du XIIIe. siècle ? Or voici la réponse : *Pour savoir si ce fait peut être constaté en Picardie, il faudrait avoir, ce qui manque, des dates bien précises....* On possède dans cette province très-peu d'églises de transition.... M. Rigollot disait aussi dans la même réunion : à très-peu d'exceptions près, la cathédrale est le seul monument de cette époque (*Bulletin monumental*).

mort en 1135. Les nouvelles cathédrales, les églises innombrables, les beaux monastères et autres établissements religieux qui s'élevèrent de toutes parts, attestent suffisamment la prospérité dont jouit l'Angleterre sous ce règne. Les moines de tous les ordres, au milieu de la paix et du bonheur, déployèrent la plus étonnante ardeur dans tout ce qui pouvait accroître la splendeur du culte. Le zèle animé des fidèles les portait à démolir partout les habitations et les églises pour les rebâtir plus belles. (Observations sur l'architecture gothique, traduites de l'Anglais, par M. Lange, et insérées dans les mémoires des Antiquaires Normands, année 1825.)

Cela ne prouve pas que ce mouvement n'ait pas eu lieu cent ans plus tôt en Normandie, où l'on n'avait pas besoin de démolir les églises et les monastères pour en élever d'une plus riche et plus élégante architecture, la fureur des Normands, avant leur conversion, ayant détruit tous les édifices religieux.

Mais j'entends ceux qui ne partagent pas mon opinion dire que, quelque peu nombreuses qu'on suppose les dates précises des monuments du moyen âge, il reste dans la Normandie même assez de faits certains pour balancer les preuves que je me propose de donner; les églises de St.-Etienne de Caen, de Lessay, de Cerisy, etc., sont là pour protester contre la perfection que j'attribue à l'architecture du XI^e^. siècle dans notre province,

Je ne contesterai pas l'exactitude des dates de la fondation de ces basiliques. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces établissements étaient, comme Le Bec et Fécamp, des monastères de Bénédictins (1). Le célèbre Lanfranc, abbé du Bec, et depuis archevêque de Cantorbéry, est signé avec Geoffroy de Montbray, à la fondation de l'abbaye de Caen. Fécamp a fourni le premier abbé à Lessay. L'abbaye de Cerisy était aussi desservie par des religieux du même ordre. Dès-lors il n'est pas étonnant qu'on ait, pour ainsi dire, calqué ces églises les unes sur les autres. Aussi, M. Gally trouve beaucoup de traits de ressemblance entre les églises de Fécamp et de Lessay. M. de Gerville en signale de frappants entre cette dernière église, celles de St.-Etienne de Caen et de Cerisy (2). « En com-

(1) Gallia Christiana, Normannia pia, etc.
(2) Mémoires de 1825.

« parant, dit-il, l'église de Cerisy avec celle de Lessay et la nef de celle « de l'abbaye de St.-Etienne de Caen, on voit que, pendant les deux « tiers de ce siècle, il n'y eut aucun changement bien marqué dans « l'architecture. C'est partout la belle et sévère simplicité qui caractérise « les constructions de Guillaume-le-Conquérant. »

Cette similitude parfaite entre les couvents de même ordre, et cependant de dates déjà si différentes, s'explique très-bien, surtout quand on pense qu'alors les architectes ne se trouvaient guère que dans le clergé et spécialement dans les monastères. A l'antipathie générale pour toute nouveauté, même dans les accessoires, en fait de religion, s'ajoutaient, chez le moine architecte, l'habitude et l'amour comme inné du style des édifices ou il avait été élevé et instruit.

Les religieux de ces temps de simplicité et de ferveur craignaient d'ailleurs de tomber dans le luxe. Je ne citerai ici qu'un trait, il m'est fourni par l'annaliste du monastère de Nuys: il se plaint du faste déployé par Sigisvinus, archevêque de Cologne, dans la reconstruction de l'église de ce monastère, vers 1091: *veteres enim monachi cellas quidem, et alias mansiones humiles habebant et tenebricosas, sed eorum corda erant lucida valdè in amore Dei; novi autem ecclesias, cellas, domosque et omnes mansiones lucidas fabricant; sed corda eorum vitiis et desidiâ plena tenebrosa sunt. (Annales nov. apud Martenne et Durand.)* Je passe sous silence le faible des religieux pour tout ce qui pouvait rappeler l'ancienneté de leur institut, et le respect avec lequel ils conservaient, jusque dans des temps rapprochés de nous, le genre reçu et comme traditionnel d'architecture de leur ordre. Ces observations sont corroborées par celles que fait M. de Gerville sur l'abbaye de Lessay, dans son mémoire cité plus haut, et sur les églises de Bayeux et de la sainte Trinité de Caen.

L'élégante ogive a donc pu régner long-temps autour des monastères avant d'y pénétrer. Il ne serait nullement surprenant qu'un moine habile eût présidé, comme architecte, à la construction d'un nouveau monastère tout en plein cintre et d'une grande simplicité, même long-temps après avoir dirigé le travail d'une église séculière ornée de la plus belle ogive. Ne serait-ce pas jusqu'à certain point tomber dans le sophisme appelé *transitus à genere ad genus*, que d'assigner l'âge de nos cathédrales d'après celui des églises des couvents?

Je ne veux pourtant pas dire que les religieux aient partout admis avec une extrême lenteur les constructions ogivales, quoiqu'ils aient en général suivi de loin les nouveautés et le luxe. Nous voyons dans l'histoire du Mont Saint-Michel (p. 145), par M. l'abbé Desroches, que Richard II, fils de Richard Ier. et de Gonnor, qui posa la première pierre de notre cathédrale, fit rebâtir l'église de ce monastère avec magnificence, et que c'est à l'époque de ce prince qu'il faut rapporter les grosses colonnes cylindriques, la nef assez bien conservée et une partie des voûtes. Or, si les planches de l'ouvrage sont fidèles, dans les parties souterraines au moins, quoique ce soient les premières constructions, nous trouvons l'ogive.

On regarde comme un monument de transition l'église de l'abbaye Blanche à Mortain. Or, ce fut en 1105 que ce monastère fut fondé par Guillaume, comte de Mortain, fils de Robert et frère de Guillaume, roi d'Angleterre.

L'ogive de l'église paroissiale de Mortain, autrefois collégiale, est beaucoup plus rapprochée de celle de la cathédrale de Coutances. M. de Gerville a prouvé (1) que cette église est du même siècle que notre basilique. M. Desroches, dans ses longues et consciencieuses recherches sur l'Avranchin, n'a rencontré aucune trace de reconstruction depuis le XIe. siècle (2).

Nous avons tout près de nous, parmi les églises séculières, un modèle encore bien plus remarquable de la belle ogive dans la cathédrale de Séez, contemporaine de la nôtre. Ce n'est pas seulement dans leur genre d'architecture que ces deux cathédrales ont des rapports très-frappants; mais encore dans les circonstances qui ont accompagné leur construction. Il fallait réédifier en entier, et dans le même siècle, les deux basiliques (*Gallia Christiana*, etc.). « Yves de « Bélesme, évêque de Séez (Trigan, histoire ecclésiastique de Nor-

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires: année 1824.

(2) « C'est le comte Robert qui a fondé et doté l'église de Mortain. Les archives du chapitre en « conservent encore la charte, qu'on a eu soin de revoir et de relater de temps en temps. Elle est de « 1032. On y dit en termes exprès que lui et son épouse Mathilde firent bâtir une église nouvelle.... « que cette église était fondée en l'honneur de Dieu et du bienheureux Evrou, confesseur. » Voici quelques termes de cette charte: *Dedicaverunt Guill*e. *Rothom. archieps et Michaël abrinc. eps. d. do Baioc. ep. Gaufridus eps. Const. eps.*, etc. (Toustain de Billy: bibliothèque royale, à Paris: n°. 1027).

« mandie), avait déjà trouvé des ressources chez les Normands d'Italie « pour son église incendiée. Geoffroy put s'en promettre d'aussi gran- « des..... L'évêque de Coutances entreprit ce voyage ; il ne le fit pas en « vain. » Ce témoignage éclairé du curé de Digosville est confirmé par M. Gally-Knight sur les premiers faits : ceux qui concernent notre cathédrale sont puisés dans un mémoire contemporain, dont je parlerai bientôt (1). Voici les expressions mêmes de cet antique manuscrit : *Anno Dominicæ Incarnationis* 1048, *duodecim tantum diebus anni restantibus..... Venerandus Gaufridus, post Robertum Constantiensis Episcopus Rothomagi consecratur : nobilium Baronum prosapiâ ortus, staturâ procerus, vultu decorus, prudentiâ consilioque providus ; quanquàm sæpissimè curialibus negotiis regiisque obsecundationibus irretitus, tamen ad ædificationem et incrementum Ecclesiæ suæ omni nisu et voluntate per noctem erat et per diem. Qui ut eamdem Ecclesiam celebrem gloriosamque restitueret, in Apuliam et Calabriam adire Robertum, cognomine Guiscardum, parochianum suum, aliosque Baronos consanguineos suos et alumnos et notos, peregrè profectus, multùm in auro et argento et gemmis et palliis, variisque divitiarum donariis acquisivit ; asportavit phialas puro plenas oppobalsamo, aliaque pretiosissima quibus posteà præfatam Ecclesiam intùs et extùs locupletavit ; majoremque crucifixum largis sumptibus et tempore longo construxit.*

Le plaisir que j'ai à citer cet auteur contemporain de notre cathédrale me faisait perdre de vue que j'en étais à la comparer avec celle de Séez, qui est du même siècle. Serait-ce donc détruire la vraisemblance fournie à mon opinion par les églises de Mortain et de Séez, que de supposer gratuitement qu'elles ont, aussi bien que la cathédrale de Coutances, été rebâties en entier dans des temps plus voisins de nous ? Ne faudrait-il pas frapper du même coup la cathédrale de Chartres, tellement rapprochée de la nôtre pour le genre et l'époque qu'elle met aussi l'analogie du côté de mon opinion ? « Enfin la révolution architecturale « éclata, dit M. Emeric David en parlant du XII^e^. siècle ; elle était déjà « faite, ou plutôt elle avait commencé à l'église cathédrale de Chartres.

(1) Livre noir du chapitre de Coutances.

« Yves, 62e. évêque de cette église, nommé en 1090 et mort en 1115, « aussi habile architecte qu'illustre prélat, Yves, que Baronius appelait « lumière de l'Occident, ornement du monde, sentit, par la seule « puissance de son goût naturel (c'est ce qui reste à prouver), qu'une « seule colonne, montant d'un jet du sol à la voûte, produirait un effet « bien plus grandiose que ne pouvaient produire deux posées l'une au- « dessus de l'autre qui arriveraient à la même hauteur. Le grand change- « ment, continue le même auteur, commandé par le goût, commencé « par Yves de Chartres, continué par des hommes de génie à N.-D. de « Paris et à St.-Denis, complété à la sainte chapelle, est, quant à la « France, une véritable révolution. »

Notre prétention, à Coutances, est de nous trouver seulement quelques années plus tôt à la tête de cette admirable révolution architecturale. Si l'archevêque Soscion ne suivit cet élan qu'en 1170 à Tours (Bulletin monumental, tom. 4), c'est que ce fut seulement à cette époque qu'il y eut nécessité de remplacer, par suite de guerre et d'incendie, la cathédrale élevée et décorée par St.-Grégoire, et consacrée par lui en 582. On fut 90 années à édifier la plus belle partie de la nouvelle basilique. Si l'atelier de constructeurs, renouvelé peu à peu à mesure qu'il était moissonné par la mort, fut appliqué ensuite à d'autres travaux du même genre, il dut suivre à peu près le style auquel il était formé ; en sorte qu'on pourrait retrouver à près de cent ans de distance deux églises sortant pour ainsi dire du même ciseau et à peu près de même architecture.

Je me résume : l'analogie qu'on objecte n'a pas de bases assez larges ni assez solides pour dispenser d'examiner les preuves de l'ancienneté de notre cathédrale, surtout, si, d'après les motifs exposés ci-dessus, les monastères et tous les monuments à date incertaine sont mis hors de ligne (1). Bien plus, des faits de l'espèce de celui que je me propose d'établir semblent faire militer en notre faveur les vraisemblances et l'analogie. Que dira-t-on enfin ? que, quelque rares que soient les basiliques séculières à date certaine, il en existe assez pour prouver qu'on en était à peine aux essais et à la transition dans le siècle où notre opinion place déjà la perfec-

(1) On doit aussi écarter, jusqu'à certain point, les exemples fournis par d'autres provinces : j'ai fait remarquer ailleurs combien les limites de deux contrées ont été difficilement franchies, en fait de progrès en architecture. Il y a telle province où encore aujourd'hui la belle ogive est à peine connue.

tion du nouveau genre ? Fera-t-on objection de la nef de la cathédrale de Bayeux, parce que cette nef, du XI^e^. siècle, est en plein cintre (1) ?

Un seul moment de réflexion suffit pour faire disparaître ces difficultés. Elles partent d'un faux principe ; elles supposent qu'un chef-d'œuvre ogival, apparaissant pour la première fois sur l'horizon de notre patrie, a dû dissiper soudain toutes les ténèbres, enthousiasmer instantanément tous les Français, et inspirer à la fois tous les artistes du pays, de manière à les faire passer aussitôt de l'enfance à la perfection de la nouvelle architecture. Il faut, au contraire, se figurer des confréries de maçons suivant avec autant de docilité que d'intelligence l'impulsion d'un architecte qui les dominait de toute la hauteur du génie fécondé par la foi la plus vive.

Or, à quoi comparerons-nous cet essaim de constructeurs cosmopolites, errants comme les patriarches qui voyaient dans les plus beaux chefs-d'œuvre de leurs mains de magnifiques tentes servant d'abri à la piété de leurs frères, mais qui les trouvaient toujours bien au-dessous de l'idée que leur foi leur donnait du temple éternel et de l'infinie grandeur de celui qui habite les cieux ? Nous pouvons les comparer à un atelier de peintres de premier ordre, marquant leurs traces par des chefs-d'œuvre, mais beaucoup trop élevés au-dessus du talent de la foule, dont ils excitent l'admiration à leur passage, pour trouver aussitôt des imitateurs : ils n'en établissent pas moins une longue lutte entre l'ignorante routine des contrées qu'ils parcourent et le germe de perfection déposé par le génie étranger.

(1) Nous avons déjà fait remarquer que la perfection du travail de cette nef fournit un argument en faveur de l'ancienneté de la cathédrale de Coutances. Nous ferons en passant deux autres observations, dont nous abandonnerons le jugement à des personnes plus versées que nous dans l'histoire de la cathédrale de Bayeux.

1°. Hugues, évêque de ce diocèse, depuis 1006 jusqu'en 1049, avait commencé la basilique vers la fin de son épiscopat (Gallia Christiana). Odon, son successeur, ne fit que l'augmenter ou qu'en poursuivre les travaux dès son avènement au siége pontifical : *ubi præsul consecratus fuit, pontificalem ecclesiam in honorem B. Mariæ novam auxit* (Ibid.). Qui sait jusqu'à quel point ce prélat eût encore pu changer le genre d'architecture adopté par son prédécesseur ?

2°. Si, très-peu d'années après la mort du fondateur de la cathédrale de Coutances, en 1106, le chœur et l'apside de celle de Bayeux sont détruits par le feu, dans quel style en poursuit-on la reconstruction radicale à travers le XII^e^. siècle ? N'est-ce pas dans le genre de la cathédrale de Coutances, c'est-à-dire dans le style ogival ordinairement attribué au XIII^e^. siècle ?

(Voir la Notice de M. Lambert sur la cathédrale de Bayeux, p. 640, t. VI, des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, et le rétablissement de la confrérie pour la continuation des travaux de la même basilique au XII^e^. siècle : t. VIII, p. 443 des mêmes mémoires.)

Il en est d'ailleurs à peu près, dans ces moments de crise, de l'architecture comme de la littérature, de l'orthographe et de l'écriture même : les grands-pères les conservent dans l'état à peu près primitif, tandis que les petits enfants, plus hardis ou plus habiles, franchissent tout d'un coup le pas de la nouveauté. Quelques-uns même parmi les jeunes, surtout dans les temps où il n'est pas dans les mœurs d'accorder de bonne heure l'émancipation, n'admettent que lentement l'influence des améliorations auxquelles il peut être quelquefois fort difficile d'atteindre : de là, des mélanges progressifs, en attendant que, long-temps après, le goût et le talent assez répandus et perfectionnés achèvent la métamorphose.

Aussi, en fait de paléographie, par exemple, les plus expérimentés conviennent qu'il est très-facile de se tromper de 50 ou 60 années, lorsqu'on assigne la date des écritures uniquement d'après la forme des caractères, et cependant, dans ce genre, quelle facilité pour suivre le progrès des améliorations! Que de milliers de manuscrits enfantés chaque jour dans l'univers! que de mouvement, dans certaines pièces d'écriture de province à province, de nation à nation, du centre de la catholicité jusqu'aux extrémités les plus reculées du globe! Si, malgré ces circonstances, les améliorations ne se sont généralisées que lentement, que ne doit-on pas penser des difficultés qui ont dû retarder le progrès des nouveaux genres d'architecture, dans des temps surtout où les voyages étaient si difficiles et si rares! Si, malgré les larges bases de l'analogie qui dirige le paléographe, et quoiqu'une immense quantité de titres anciens conservent le millésime, des erreurs considérables seraient faciles et fréquentes dans le cas où l'on voudrait regarder comme les plus anciennes les écritures les plus parfaites et les plus pures, combien, à plus forte raison, ne commettrait-on pas d'erreurs en procédant ainsi dans la classification des monuments!

Du reste, nous n'en sommes pas réduits à des inductions : nous pouvons constater directement par des faits combien il peut falloir de temps à un nouveau genre d'architecture, évidemment plus parfait, pour se propager et surtout pour se généraliser. Il suffirait, pour s'en convaincre, d'examiner les sceaux des notabilités civiles et ecclésiastiques des différents siècles, puisqu'ils sont comme le miroir où vient se refléter l'architecture de chaque époque. Que de sceaux en plein cintre, long-temps

après l'introduction de la forme ogivale ! Que de sceaux grossiers, bien postérieurs à d'autres remarquables par leur élégance ! Mais voyons la vérité de ces observations dans les monuments même. Consultons le mémoire lu par M. Emeric David, le 10 août 1838, à la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il nous apprend que St.-Didier, évêque de Cahors, en 630, bâtit *par exception* son église en pierres, non suivant notre habitude gauloise, dit l'auteur de sa vie, mais suivant la manière de construire les murs d'enceinte, avec de grandes pierres carrées, *non quidem nostro gallico more, sed sicut antiquorum murorum ambitus magnisque quadrisque saxis extrui solet.*

Néanmoins, en 845, l'évêque Hincmar termine l'église de Reims commencée par Ebon, son prédécesseur, et, malgré le péril des incendies, qui devait se joindre au bon goût pour faire abandonner l'ancien genre gaulois, dès que l'autre avait commencé à paraître, Marlot nous apprend expressément que cette basilique était en bois. Et si, vers 674, Wilfrid, évêque d'Yorck, veut se conformer, dans la construction de sa cathédrale et de deux autres églises, au genre adopté par St.-Didier, 44 ans plus tôt, il est obligé d'appeler des artistes de France et d'Italie pour exécuter dans sa patrie ces grands ouvrages d'un nouveau genre.

Une année plus tard, Biscops, abbé, vint pareillement d'Angleterre en France chercher des constructeurs capables de lui élever une église en pierres, à la manière des Romains ; *Gallias petens, cæmentarios qui lapideam sibi Ecclesiam, juxta Romanorum, quem amabat, morem, facerent, postulavit, accepit, attulit... (Venerab. Beda)... factumque est ut venerunt (vitri factores) nec solum postulatum opus compleverunt, sed et Anglorum ex eo gentem hujusmodi artificium nosse et discere fecerunt (Ibid).*

Je risquerai, en terminant ce chapitre, une observation que me fournit encore M. Emeric David. Guillaume de Malmesbury nous apprend que le Conquérant, arrivé en Angleterre en 1066, introduisit dans ce royaume une nouvelle manière de bâtir, *novum ædificandi genus.* Ou il veut parler du genre romain, ou d'un genre moins ancien, qui semblerait devoir être l'ogive : si la première hypothèse est vraie, on voit plus clairement encore avec quelle peine et quelle lenteur ce genre d'architecture se serait répandu en Angleterre ; si Malmesbury veut parler de l'ogive, cet

auteur est encore bien plus favorable à mon système. On serait porté à admettre la seconde hypothèse, quand on pense que l'église de Cantorbéry, construite avant l'arrivée de ce prince, était, comme nous l'apprend Gervasius, religieux de ce monastère, du genre de l'architecture romaine (*Gervasius, de combustione et reparatione Cantuariensis Ecclesiæ; apud hist. angl. scriptores X, ch.* 54, *t.* 1). Par ce motif, et à cause de ceux qui sont exposés plus haut, il n'est nullement étonnant que Lanfranc, venu en Angleterre à la suite de Guillaume et élevé à l'évêché de Cantorbéry, ayant trouvé cette église incendiée, l'ait rebâtie entièrement dans le même style et sur le même plan : seulement, il ajouta une tour au-dessus du chœur et deux clochers à la façade. Je livre, du reste, ces dernières observations, superflues pour mon but, à ceux qui peuvent les apprécier par la connaissance des lieux et des monuments.

J'ai détruit, ce me semble, suffisamment toutes les objections puisées dans l'analogie contre l'ancienneté de notre cathédrale ; et je crois avoir assez montré que les vraisemblances sont même en faveur de mon opinion.

Je ne m'arrêterai point à cette dernière objection de M. Gally : le tombeau de Jean d'Essey est au milieu de la cathédrale de Coutances. Or, dans ces temps antiques, cette place était réservée aux fondateurs des basiliques. Donc au moins le chœur de la cathédrale est du milieu du XIII^e^. siècle, époque où siégeait cet évêque.

En attendant que je prouve jusqu'à l'évidence qu'aucune construction de ce genre ne peut être placée sous cet illustre prélat, je me bornerai à dire que tout ce raisonnement est ruineux, parce qu'il part d'un faux supposé. C'est cette étonnante erreur qui m'a donné la première idée de mon mémoire. Jamais le tombeau de Jean d'Essey n'a été au milieu du chœur; il est, comme celui de deux de ses successeurs, dans un coin du sanctuaire (1). Je dois dire que l'inscription, qui s'y voit encore aujourd'hui, peut échapper au voyageur, parce qu'elle est habituellement cachée par l'escabeau du célébrant.

(1) Gallia Christiana dit en parlant de l'évêque de Coutances, Artur de Cossé, mort à Paris en 1567 : *Corpus Constantias relatum in medio chori sepultum est.* Tous nos auteurs sont d'accord sur ce point. Le même ouvrage dit de Jean d'Essey : *sepultus est in sinistrâ parte majoris altaris ecclesiæ cathedralis.* C'est là que place aussi sa sépulture l'abbé de Billy qui écrivait avant la confection du pavé actuel du sanctuaire, où a été gravé le nom de l'évêque défunt. C'est encore le témoignage du père Dumoustier et de Trigan, témoin oculaire qui écrivait avant la suppression de l'ancien monument mortuaire.

Je terminerai ce chapitre par cet argument, comme on dit, *ad hominem :* si la cathédrale de Coutances était des XII^e^., XIII^e^. ou XIV^e^. siècle, l'évêque au zèle duquel on devrait sa fondation eût été inhumé au milieu du chœur. Or il est constant que ce n'est que dans des temps bien plus rapprochés de nous qu'on a osé disposer arbitrairement et pour la première fois de cette place d'honneur; les diverses histoires de nos évêques, comme les archives et monuments, en font foi. Donc il serait au moins déjà vraisemblable, d'après cette seule considération, qu'aucun des prélats de ces trois siècles n'a fondé cette cathédrale.

On ne peut rétorquer l'argument contre la fondation du XI^e^. siècle; car, comme nous le verrons bientôt, l'humble Geoffroy de Montbray avait demandé expressément à être inhumé sous le larmier de l'église, et ses vœux furent exaucés : *celebratis divinis mysteriis omnibusque ritè dispositis sepelierunt eum honorificè in stillicidio Ecclesiæ, sicut ipse præceperat vivens adhuc in corpore* (Livre noir).

Laissons maintenant les vraisemblances pour entrer dans l'examen des faits qui établissent que la cathédrale de Coutances est du XI^e^. siècle.

CHAPITRE III.

Nous trouvons, dès le début de nos recherches archéologiques sur la cathédrale de Coutances, des renseignements de la plus haute importance, dans le mémoire contemporain de la basilique inséré dans le fameux Livre noir du chapitre (1). Ce cartulaire en parchemin, appelé noir de la cou-

(1) Malheureusement ce cartulaire, l'un de nos plus anciens manuscrits, ne se trouve plus dans le chartrier de l'évêché; nous espérons qu'il n'est égaré que momentanément. Du reste, nous savons au juste et même nous possédons ce qu'il contenait. « Voilà bientôt une quinzaine d'années, m'écrivait, il y a « quelque temps, M. de Gerville, que je copiai entièrement sur le Livre noir l'état des bénéfices-cures sous « l'épiscopat de Jean d'Essey et le *Liber feodorum Domini regis Philippi*, rédigé sous le règne de Philippe « Auguste. J'ai envoyé en Angleterre et à Rouen des copies de mes copies. Il n'y avait aucune note particulière avant ou après ces deux documents importants qui n'étaient pas, à beaucoup près, ce que contenait le Livre noir. J'ai assez présente la mémoire du reste de son contenu, pour vous en donner un « détail sur lequel vous pouvez compter. Il y avait d'abord le récit de l'état de l'église cathédrale de « Coutances, depuis les ravages des Normands, jusqu'à sa reconstruction par Geoffroy de Montbray. « Vous connaissez ce monument, tel qu'il existe dans le 11^e^. volume de Gallia Christiana : c'est une « copie fidèle de ce qui est dans le Livre noir. J'ai encore remarqué dans ce cartulaire une règle de « St.-Benoît, qui a été imprimée plusieurs fois, et dont je possède un bel exemplaire qui a appartenu « à Dom Boudier, général de la congrégation de St.-Maur. Voilà pourquoi je n'ai pas voulu la tran-

leur de sa couverture, fut commencé en 1251 sous les yeux et par les ordres de Jean d'Essey, alors évêque de Coutances, mais il ne fut arrêté et reconnu qu'en 1278. Il portait en tête l'histoire latine des ravages des Normands, dans le IX°. siècle, et de la reconstruction de la cathédrale sous Geoffroy de Montbray deux cents ans plus tard, telle qu'elle est transcrite dans le *Gallia Christiana*; sauf de légères fautes, que je rectifierai en quelques endroits, d'après la copie, plus ancienne d'un siècle, du père Dumoustier: celle-ci m'a semblé plus exacte, soit que le copiste eût mieux lu, soit que le cartulaire fût alors mieux conservé. Ce mémoire antique, trop connu pour que je le donne tout entier et cité, en 1824, en partie notable par M. de Gerville, dans un mémoire publié par la Société des antiquaires de Normandie, est empreint de tous les caractères de l'époque où il a paru. Il fallait que Jean d'Essey, né dans le diocèse de Coutances, où il fut d'abord archidiacre avant de devenir évêque en 1250, trouvât cette narration authentique et parfaitement conforme à la tradition orale et écrite, au moins en ce qui concernait les faits relatifs à la nouvelle cathédrale qui fixait tous les regards, pour qu'il la mît ainsi, sans commentaires, en tête du code diocésain.

« scrire, non plus qu'une coutume de Normandie, imprimée plusieurs fois et dont nous avons à la « bibliothèque de Valognes une édition princeps. Je puis certifier qu'il n'y a aucune note historique du « genre de celles dont vous me parlez.

Toutes ces parties du Livre noir en font un code à la fois ecclésiastique, civil et monastique, ce qui lui donne un grand caractère de publicité, d'authenticité et de vérité.

M. Pitton-Desprez est possesseur d'une ancienne copie, sur parchemin, de l'état des bénéfices-cures sous Jean d'Essey; cet état est suivi de quelques bulles et de quelques chartes spécialement sur Coutances. On avait appris avec peine que ce pouvait être un fragment du Livre noir même; c'eût été l'espoir de le retrouver tout entier. Ce qui avait fait incliner M. Pitton vers ce sentiment, c'est un ancien extrait du Livre noir, indiquant le chiffre de la page copiée, qui se trouve être le même dans le cartulaire de M. Pitton. Mais peut-être avait-on suivi dans la copie la même pagination sous tous rapports que dans l'original, en renfermant dans les pages le même nombre d'articles et de lignes, ou, ce qui est plus vraisemblable, peut-être le chanoine, qui fournit le caractère apparent d'identité, avait-il cité l'autorité du Livre noir d'après la copie même dont il s'agit. Quoi qu'il en soit, il me semble certain que le cartulaire de M. Pitton n'est, comme l'a soutenu M. de Gerville, qu'une copie fort ancienne; elle doit être de l'épiscopat de Louis d'Erquery: 1°. la pagination est complète; 2°. le genre d'écriture, qui est le même jusqu'à la fin, a beaucoup d'analogie avec celui du spécimen donné par M. de Wailly et indiqué, page 21°. de ses Eléments de Paléographie, sous le n°. 1, comme fac-simile d'un manuscrit de la bibliothèque royale, de l'année 1404; 3°. on voit dans le manuscrit de M. Pitton, et écrite de la même main, une bulle de la 4°. année du pontificat de Boniface VIII, qui ne fut élu pape qu'à la fin de l'année 1294; 4°. on y lit textuellement..... *de dono et ordinatione bonæ memoriæ Roberti quondam Constantiensis Episcopi*; ce qui doit se rapporter à Robert d'Harcourt, puisque ce passage fait suite à l'indication de chapelles fondées par lui, comme je le prouverai dans la suite de mon mémoire; 5°. l'évêque du temps y est appelé Louis: ce ne peut être que Louis d'Erquery, mort vers 1371.

Remarquons que l'auteur du mémoire est contemporain du bon Geoffroy, car il dit : *quod vidimus et fecimus.* On peut même inférer qu'il avait été sacristain ecclésiastique de la cathédrale, du temps de l'évêque fondateur, de ce passage, où est peint le zèle ardent du prélat pour la pompe du culte. « Quid etiam de thure? Singulis mensibus susci- « piebat *summus custos ecclesiæ,* sex enim erant custodes clerici, plenam « acerram thuris..... totumque, *ut vidimus et fecimus,* illud eligebatur « incensum.

L'auteur écrivait cependant quelque temps après la mort de Geoffroy, arrivée l'an 1093, puisqu'il nous donne le détail de ses touchantes et solennelles funérailles, et que même il nous parle des commencements de Raoul son successeur. Il n'y avait donc que cent et quelques années entre cet écrivain et la jeunesse de Jean d'Essey, qui se trouvait ainsi à portée de juger de l'exactitude des principaux faits qui, à une telle époque, devaient être encore dans toutes les bouches, en même temps qu'ils étaient vraisemblablement consignés alors dans d'autres écrits.

Eh bien, c'est ce précieux manuscrit qui est parvenu jusqu'à nous. Toute la partie qui concerne la fondation de notre cathédrale, a, comme je viens de le dire, été transcrite dans la vie latine et inédite des évêques de Coutances, par le père Arthur Dumoustier, récollet de Rouen, vers le milieu du XVII^e^. siècle (1). A la fin du même siècle, l'abbé Toustain de Billy (2), M. Dairaux du Vaudôme et M. Mangon du

(1) J'ai une bonne copie de la partie des manuscrits du père Dumoustier, qui concerne le diocèse de Coutances : C'est M. de Bérenger de Trelly qui a eu l'obligeance de me la confier. Le manuscrit original est à la bibliothèque royale à Paris.

On sait que le père Dumoustier, mort en 1662, est l'auteur de la *Neustria pia*, imprimée à Rouen en 1663. Ce volume in-folio est le 3^e^. de l'ouvrage complet. Le même religieux est auteur de quatre autres volumes inédits. Les deux premiers des cinq traitent des archevêques et des évêques de Normandie, sous le titre de *Neustria Christiana*; le 4^e^. traite des saints, sous le titre de *Neustria Sancta*; le 5^e^. est un mélange, il porte le titre de *Neustria Miscellanea* (Voir la bibliothèque historique du P. Lelong, et les manuscrits mêmes à la bibliothèque royale à Paris).

(2) « Toustain de Billy, souvent cité dans ce mémoire, naquit à Maisoncelles-la-Jourdan, près de « Vire. Peu après avoir été ordonné prêtre, il obtint la cure du Mesnil-Opac qu'il a conservée jusqu'à « sa mort, arrivée le 17 août 1709; ce qui fait environ 40 ans. Quoiqu'il fût mal avec M. de « Brienne, son évêque, il n'en cultiva pas moins les lettres et surtout l'histoire. Le diocèse de « Coutances lui doit une histoire manuscrite, fort exacte, presque toujours fondée sur des actes et des « titres que souvent il copie en entier. Cet ouvrage a deux parties : la première contient l'histoire des « villes et principaux lieux de l'ancien diocèse de Coutances; la seconde est la vie des évêques, qui finit « à M. de Brienne (apud Bisson). »

Houguet ont aussi connu et cité le mémoire contemporain de notre cathédrale. M. Demons, dans ses conjectures sur la ville de Coutances, et M. Trigan, dans sa vie inédite de nos évêques, y puisent aussi leurs renseignements. En 1758, il fut communiqué par M. Pouret (1), chanoine et pénitencier de Coutances, aux rédacteurs de *Gallia Christiana*, qui l'insérèrent, en partie, dans le 11e. volume de leur savante compilation. Cette pièce fut encore publiée plus tard par les Bénédictins dans leur ouvrage intitulé : *Galliæ scriptores antiqui.* Enfin, M. de Gerville, juge compétent, atteste avoir tenu et lu le manuscrit original où tous les autres auteurs ont puisé. Il est indispensable pour avoir l'intelligence et sentir toute la force des preuves que je vais tirer de ce précieux document, de lire avec attention au moins les passages qui parlent le plus expressément de notre cathédrale. Je vais les donner en faveur de ceux qui ne sont pas à même de puiser aux sources (2).

Voici d'abord comment l'auteur nous peint l'entière destruction de l'ancienne cathédrale, au IXe. siècle : « Primâ Normannorum gravissimâ

Le tout réuni, qui renferme de longs et intéressants détails sur la cathédrale, forme un fort volume in-f°. Il en existe plusieurs copies : il y en a une complète à la bibliothèque de Coutances ; celle de Caen possède les mémoires de cet auteur sur le Cotentin. J'ai prié une personne honorable de faire des recherches à Paris, à la bibliothèque royale, concernant les manuscrits de cet auteur. Voici les renseignements qui m'ont été obligeamment donnés : « J'ai vu les manuscrits de Blily..... Ce sont deux liasses, cotées 1026 « et 1027 à la bibliothèque royale ; elles sont presque tout entières relatives à l'histoire ecclésiastique « de Coutances. Il paraît, d'après plusieurs lettres, que l'évêque François-Charles de Léoménie « de Brienne encourageait dés-lors les recherches savantes. Aussi ai-je trouvé là un grand luxe de « détails sur plusieurs points, spécialement sur l'abbaye de Montebourg et les mausolées d'Amfréville, « avec des planches ; sur les abbayes de Blanchelande, la Périne, la Bloutière, St.-Sauveur-le-Vicomte ; « sur la ville de Valognes, celle de St -Lo et le prieuré de St.-Lo de Rouen. Pour ce qui est de Cou- « tances, je n'ai remarqué que des extraits du Livre noir, une liste des évêques de 1037 à 1646, et un « dessin des statues des Tancrède, puis quelques pièces détachées. » On trouve aussi, à cette même bibliothèque royale (cotée 1027, 5 f.), l'histoire du Cotentin, par le même Toustain de Billy.

(1) Maximo nobis auxilio fuit N. Pouret ecclesiæ Constantiensis canonicus et pœnitentiarius (Gallia Christ., t. XI, p. 863).

(2) Il est fait mention du Livre noir du chapitre de Coutances en ces termes dans une délibération capitulaire de 1496 :

« Venerabilis vir Dominus et magister Thomas Cornet canonicus hujus ecclesiæ exhibuit in capitulo certum librum coopertum corio nigro, quem, ut dicebat, receperat à venerabilibus et circumspectis viris dominis et magistris Johanne Lemarquotel canonico etiam hujus ecclesiæ, vicarioque, et canonico Bajocensi, ac magistro Barthol. Damon etiam Bajoc. canonico, ut dominis capitulo hujus ecclesiæ Constantiensis, quibus spectat, traderet et exhiberet, prout hodie tradidit et exhibuit, et dati sunt eidem Cornet tres dies franchisiarum intuitu servitiorum per eum impensorum huic ecclesiæ à paucis diebus. »

En 1588, on regardait le Livre noir comme très-ancien ; on en tirait des actes qui faisaient foi en Justice (Manuscrit de M. Pouret).

« persecutione..... sæviente ampliùs quàm triginta annis, id est, ab anno « Dominicæ Incarnationis 836, secundâ quoque Rollonis illustrissimi « Normannorum Ducis ebulliente, ejusdem sacrosanctæ Incarnationis « ann. 875, indictione 8. Walgriâ, Frisiâ, Flandriâ, Burgundiâ, « Britanniâ, et totâ Neustriâ, quæ nunc dicitur Northmannia, partimque « Franciâ inenarrabiliter desolatis, plurimæ captæ et concrematæ sunt « urbes, oppida diruta, destructæ Ecclesiæ, prædia sanctorum et Eccle- « siastica Jura et privilegia direpta : clerus et incola populus, gladiis aut « fugis annulatus; sanctorum Reliquiæ et corpora abscondita, vel fugâ « per diversas provincias exportata.

« His itaque miseriis ingruentibus, sancta constantiensis Ecclesia, quæ « præterito jam multo tempore floruerat, jamque sub triginta tribus « Episcopis Deo fideliter militaverat, funditùs evertitur : clero et populo, « prædiis simul et privilegiis privatur; Reliquiis et sanctorum corporibus « viduatur (1), continuisque 74 annis, ut legitur in chronicis, fæditate « idololatriæ et paganis usibus conculcatur. Tanto vero desolationis « hujus decurrente spatio, multi qui Reliquias et corpora sanctorum « detulerant, in exilio tàm longo defuncti sunt; et ob hoc per diversa « terrarum spatia corpora sanctorum multa defunctis custodibus reman- « serunt. »

Après de longs et intéressants détails, étrangers à mon sujet, l'auteur du mémoire arrive ainsi à la construction de la nouvelle cathédrale : « hujus (Roberti Episcopi, qui Herberto successit, necnon Episcopus « fuerat Luxoviensis) temporibus *incæpta et ex parte constructa est* « *Ecclesia constantiensis*, fundante et coadjuvante Gonnorrâ comitissâ, « auxiliantibus etiam canonicis de redditibus medietatis altaris ad tempus « operi concessis : cooperantibus quoque Baronibus et parœchianis fide- « libus, quod usque hodiè contestantur aliquot ipsorum nomina lapidibus « insculpta in Ecclesiæ arcubus.

« In his pro certo diebus eadem rudis erat et inculta et imbecillis « Ecclesia, quinque tantùm canonicorum personis contenta; bibliothecis « cæterisque authenticis et canonicalibus libris et ornamentis penè peni- « tùs destituta.

(1) Claudius Robertus inquit : Theodoricus, Episcopus Constantiensis, transtulit Reliquias sancti Laudi Rothomagum, tempore Rollonis, Normannorum Ducis, sub anno 911 (apud P. Dumoutier).

« Miserator autem et misericors Dominus patiens et multùm misericors « hujus sanctæ pauperis Ecclesiæ tandem misertus, quia venerat tempus « miserendi ejus, ut suscitaret à terrâ inopem et de stercore erigeret pau- « perem ; ut sederet cum principibus et solium gloriæ teneret ; gratiâ suæ « benignitatis cæpit eam multimodarum virtutum illustrare signis et mira- « culis, et corroborare charitate principum et regimine Gaufridi Præsulis.

« Anno igitur Dominicæ Incarnationis 1048, duodecim tantùm diebus « ipsius anni restantibus, id est, 4 Idus aprilis, indictione secundâ, « venerandus Gaufridus, post Robertum, constantiensis episcopus Rotho- « magi consecratur : nobilium Baronum prosapiâ ortus, staturâ procerus, « vultu decorus, prudentiâ consilioque providus. Quanquam sæpissimè « curialibus negotiis regiisque obsecundationibus irretitus, tamen ad « ædificationem et incrementum Ecclesiæ suæ omni nisu et voluntate « per noctem erat et per diem. Qui ut eamdem Ecclesiam celebrem « gloriosamque restitueret, *in Apuliam et Calabriam adire Robertum*, « *cognomine Guischardum, parochianum suum, aliosque Barones* « *consanguineos suos et alumnos et notos peregrè profectus*, multùm « in auro et argento et gemmis et palliis, variisque divitiarum donariis « acquisivit ; tresque asportavit phialas puro plenas opobalsamo, aliaque « pretiosissima, quibus posteà præfatam Ecclesiam intùs et extùs locu- « pletavit, *majoremque crucifixum largis sumptibus et tempore longo* « *construxit.* » On entend ici en général par *majorem crucifixum*, le transept, à cause des expressions, *largis sumptibus et tempore longo construxit.*

Cùm autem non haberet in civitate sive in suburbio tantùm posses- « sionis Ecclesiæ ubi maneret Episcopus, vel proprius equus ejus « posset stabulari ; sed neque propriam domum, nisi quoddam appendi- « cium humile, quod pendebat de parietibus Ecclesiæ..... Episcopalem « aulam et reliquas officinas construxit..... *capitium majus Ecclesiæ* « *cum circatâ et hinc et indè duo minora nobiliora et ampliora construi* « *curavit. Duas turres posteriores à fundamentis, tertiamquoque super* « *chorum opere spectabili sublimavit in quibus classicum* (1) *consonans*

(1) M. Pouret dit dans son manuscrit sur les usages et affaires du chapitre que, « le 16 décembre « 1630 eut lieu le transport des cloches, qui étaient dans la lanterne et dont les cordes pendaient dans « le chœur, dans la tour de fontaine. »

Les délibérations capitulaires du temps nous apprennent « que la charpente, qui portait les cloches

« *et pretiosum imposuit ; et hæc omnia plumbo cooperuit* (1). »

Le zélé Geoffroy ne négligea point l'intérieur de sa cathédrale, car notre auteur ajoute : « Cæterùm ornamenta Ecclesiastica et Ustencilia, « calices, cruces, capsas, phylacteria, candelabra, thuribula, bacinos, « siculam et ampullas aurea contulit et argentea : casulas quoque, dal- « maticas, tunicas, planetas, albas, cappas mirifici operis, nec non « dorsalia serica et lanea, cortinas et tapeta ; sed et bibliothecas, passio- « nales, omeliares, missales aureis litteris ditatos sufficientesque et « competentes libros subrogavit. Super hæc omnia pretiosum famo- « sumque clerum, quo nihil pretiosius in Ecclesiâ et utilius, in officium « et servitium divini cultûs delegavit ; septemque canonicos, quos Epis- « copus Hugo Rothomagi in ecclesiâ Sti Laudi irregulariter constituerat, « apostolicâ auctoritate Ecclesiæ matri revocavit ; itemque duos alios « adjecit : cantorem quoque et succentorem ac Rectorem Scholarum et « custodes Ecclesiæ, clericos quoque præbendarios. Aurifabros, « fabrumque ferrarium, carpentarios, et magistrum cæmentarium in opus « Ecclesiæ, constituit. O virum prudentem et domui suæ benè præsi- « dentem, qui de vivis et electis lapidibus domum sanctam composuit et « mirabilibus columnis eam sustentavit ! »

Notre mémoire contemporain va même nous apprendre le nom de celui qui veillait à tout en l'absence du bon Geoffroy, dont il avait toute la confiance : « his itaque omnibus universisque Ecclesiasticis et Epis- « copalibus rebus, Petrum Camerarium, prudentem virum, ecclesias- « ticum, magnanimum, benignum, rationabilem, prudentem, ope- « rosum, vicarium suum et Ecclesiæ Decanum, in Rectorem præposuit « et quidquid habuit ejus dominatui subjugavit. Hic igitur, ubicumque « Præsul esset, aut in Normanniâ, aut in Apuliâ, vel in Angliâ, educationi « et operibus et procurationi rerum et legum invigilabat ; omniaque quæ « sibi videbantur congrua Ecclesiæ et necessaria disponebat et emebat ; « cultumque Ecclesiæ ac mores doctrinâ simùl et præceptis magnificè

« de la grosse tour appelée le plomb, était si usée et pourrie qu'elle ne pouvait plus subsister, ce qui « faisait que les cloches au nombre de sept, dont il y en avait deux cassées, étaient prêtes de tomber « comme c'était arrivé déjà pour une de ces cloches, ce qui eût pu causer une grande ruine et démo- « lition à ladite tour. »

(1) Ce passage important est cité d'après le père Dumoustier.

« informabat ; clerumque subditum et eorum causas contra mundanos « turbines non segniter procurabat. »

L'auteur écarte ensuite la fausse idée, que Guillaume-le-Conquérant aurait été le principal bienfaiteur et fondateur de la cathédrale. « Vene- « rabilis quidem et memorandus Episcopus non, ut aliqui putant, de « copiosâ abundantiâ anglicæ superfluitatis omnia hæc operabatur, quia, « cùm pauper esset et Episcopatûs redditus essent imminuti, ut suprà « tetigimus, ita ut in domo ejus secundo pane vescerentur famuli, illis « tamen diebus insistebat ecclesiastico operi; terrasque præscriptas ex « maximâ parte ante bellum anglicum acquisivit celebremque dedica- « tionem Ecclesiæ magnis multisque sumptibus celebravit, præsente « Willelmo, Normannorum Duce, et archiepiscopo et coepiscopis et « abbatibus, et principibus Normanniæ et aliis quibusdam Britanniæ, « anno Incarnationis Dominicæ 1056, Indictione X. »

L'église a donc été dédiée en 1056, quoique les travaux ne fussent pas encore terminés ; ce qui n'a rien d'étonnant à cette époque : « Cùm « autem post anglicum bellum, quod actum est nono sequenti anno, id « est, ab Incarnatione Domini 1066, in Angliâ pluriès moraretur, animus « tamen et amor ad ædificationem Ecclesiæ desudabat : illic ornamenta « pretiosa, et brodaturas et aurifrisas cum smaragdis et gemmis parabat. « Redditus Episcopatui necessarios et operariis Ecclesiæ, scilicèt, sculp- « toribus, vitrariis, cæmentariis, aurifabris et cæteris omnibus, quibus « opus erat, per manum præfati Camerarii abundanter expendebat ; et « indè canonicis suis quandoque pretiosas vestes et clericales pelliceas et « superpellicia delicata transmittebat..... Magistros scholarum, gramma- « ticos et dialecticos, qui famæ celebrioris erant, organistas largo sumptu « Constantiis retinebat, largisque donationibus remunerabat. »

Il n'oubliait pas non plus la dotation des chanoines : « eo siquidem « die, quo crucifixum, quem *magistrante Lamberto* multo sumptu « fecerat, *festivè levavit*, dedit canonicis in commune quoddam mune- « rium nomine Wiltrebornam in Angliâ. » Ceci confirme ce que j'ai déjà fait observer, savoir, que tout le travail n'était pas fini pour la 1re. dédicace. *Gallia Christiana* dit *festinè levavit :* la même faute existe dans un autre endroit, où il est question des premières vêpres de l'Assomption, chantées par Geoffroy peu de temps avant sa mort. Le P. Dumoustier a évidemment mieux copié.

Après quelques passages étrangers à mon sujet, spécialement sur la mort de Guillaume et sur les différends et les guerres entre le nouveau duc de Normandie et son frère le roi d'Angleterre, notre auteur ajoute : « Parcorum suorum destructorias confractiones viriliter diùque sustinuit « (Gaufridus) ; sed magnanimitate fidei zeloque justitiæ subnixus Ecclesiam in recto statu, et in dominio Ducis Normanniæ, ipsoque volente, « prudente remige, conservavit. Nec mirum si prudens navita fideliter « pervenerit ad portum, qui neque ventis, neque fluctibus confractus, « in illam præcelsam maris stellam, quæ verum peperit solem, totum « suæ mentis infixerit oblectamentum. »

Viennent ensuite de nouveaux détails sur le culte. « Quid de cætero « Ecclesiæ cultu referam ? Quid de cerâ ? Non solummodò in luminaribus et expensis Ecclesiæ quidquid in diebus Pentecostes et toto « anno altaribus offerebatur ; et quidquid de Sancto Ægidio reddebatur, « annuatim expendebatur ; præter hæc omnia prædictus camerarius solebat « unoquoque anno in Purificatione Sanctæ Mariæ et item in Paschâ centum solidos tribuere pro comparatione ceræ ; præter illam etiam, quam « præsul expendebat in usus proprios familiæ. Quid etiam de thure ? « Singulis mensibus suscipiebat summus custos Ecclesiæ (sex enim erant « custodes clerici) plenam acerram thure ; similiter in Nativitate Domini, « Theophaniâ, Paschâ, Ascensione, Pentecoste et Assumptione S. Mariæ : « totumque, *ut vidimus et fecimus,* illud eligebatur incensum ; et si quid « corticis vel resinæ, vel aliud quodlibet, quod purum et candidum non « esset incensum, totum tollebatur et aliud incensum inveniebatur.

« Similiter etiam frumentum, quo conficiendæ erant hostiæ, *granatim* « magnoque studio *vidimus* eligere, multoque cum cultu conficere..... »

Plus bas, notre sacristain ecclésiastique nous entretient des dégâts causés par la foudre à la cathédrale et des réparations qu'y fit faire le bon Geoffroy avant de mourir. Laissons parler l'auteur, clair et précis sur les faits, mais un peu entaché des préjugés de son temps sur les présages et les songes. « Appropinquante autem tempore peregrinationis suæ, « luctus et desolatio Constantiensis Ecclesiæ evidentibus prænuntiata fuit « signis. Anno namque Dominicæ Incarnationis 1091, Indictione XV, « IV Nonas Novembris, cùm esset idem Præsul Constantiensis in aulâ « Episcopali, quam fecerat et plantaverat, terræ motus factus est et

« Quòd si aliquis irreverens et contumeliosus, avaritiæ vel cupiditatis « stimulis agitatus, eam de terris suis, sive legibus sive consuetudinibus, « sive ornamentis, absque justâ et necessariâ ejusdem Ecclesiæ ratione, « et clericorum assensione, minorari et decurtare præsumpserit, ab his « omnibus suprà scriptis ordinibus maledictus, et perpetuæ damnationis « anathemate circumseptus, priusquàm vitâ decedat, terribili illum « divini examinis judicio persequente, omnibus in commune tanti sacri- « legii violator appareat, et in perpetuum cum Judâ traditore et Herode, « Pilato et Caïphâ, cœterisque sanctæ Ecclesiæ adversariis, ignem æter- « num possideat, semperque cum diabolo et ejus angelis crucietur, nec « ullam in secula seculorum misericordiæ scintillam mereatur, *nisi prius- « quàm illa anima tenebrosa de corpore exierit, resipuerit et ad satis- « factionem venerit.* Fiat. Amen. »

« Hoc itaque scriptum ipse legit et confirmavit, pluriesque coram se « recitari fecit; necnon Episcopi et abbates, qui eum adhùc in corpore « viventem visitaverunt, et qui postmodum ejus sepulturæ interfuerunt, « id est, Odo Bajocensis, Michael Abrincensis Episcopus, Willelmus « Dunelmensis Episcopus, et Gilbertus abbas Cadomensis, Rogerus « Exaquiensis, et item Rogerus Montisburgensis: respondentibus omni « clero et populo: Amen. »

Après la narration d'un songe d'un religieux de Cerisy, regardé aussi comme un présage de la mort du prélat, l'auteur reprend :

« Gloriosus itaque pater et prœsul Gaufridus Constantiensis, quam « pauperem et rudem susceperat Ecclesiam, locupletem et gloriosam « feliciter rexit annis 45 et sexaginta sex diebus: id est, ab anno Incarna- « tionis Dominicæ 1048, Indictione II, usquè ad annum 1093; dieque « 4 nonarum februrarii, vesperè, feriâ quintâ (apud Galliam Christia- « nam, quartâ), lunâ primâ, in plenâ fide et confessione et pœnitentiâ, « præsente et psallente clero et populo, vitam reliquit transitoriam, à « Deo, sicut credimus, percepturus æternam. »

La description des funérailles pompeuses de Geoffroy se termine ainsi : « Sequenti verò die, qui est tertius nonas februarii, Episcopi et abbates « prædicti unà cum clero et populo, celebratis divinis mysteriis, omni- « busque ritè dispositis, *sepelierunt eum honorificè in stillicidio Ecclesiæ, « sicut ipse præceperat vivens adhùc in corpore.* »

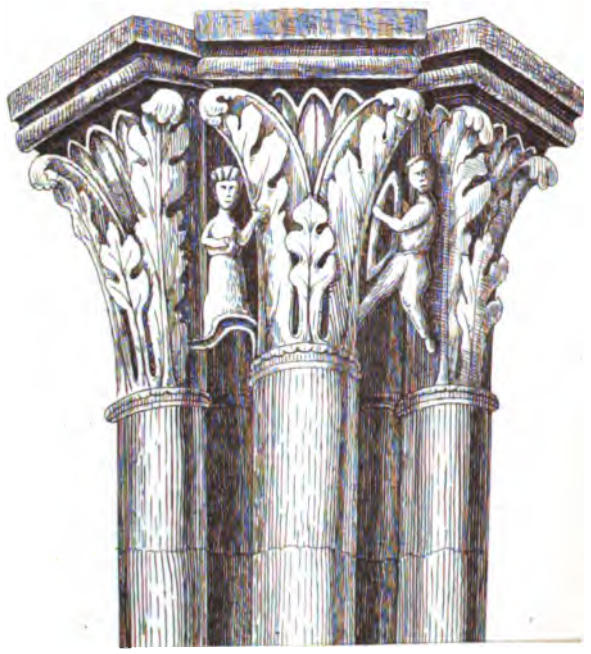

On trouve, dans le manuscrit du père Dumoustier, un dernier chapitre du même mémoire, qui n'a point été inséré dans *Gallia Christiana*. Il n'a pas trait à mon sujet; il n'y est question que de prières pour l'illustre défunt. Son successeur Raoul règle, entr'autres choses, qu'il sera célébré à perpétuité un service solennel dans tout le diocèse pour le fondateur de la cathédrale.

Voici donc, d'après l'historien contemporain et tout-à-fait digne de foi, qui vient d'être cité, les principaux caractères de la cathédrale du XI^e^. siècle. Si l'on en excepte quelques constructions, qui étaient elles-mêmes très-récentes et très-peu avancées, et qui ne pouvaient s'étendre que depuis les deux flèches *exclusivement*, jusqu'au chœur et ses dépendances, y compris le dôme, *aussi exclusivement*, la cathédrale de Geoffroy était d'un seul jet, ou le résultat d'une même conception, qu'une réunion unique et comme merveilleuse de circonstances mit à même de réaliser en peu d'années sous la direction habile, active et puissante du même prélat. *In his pro certo diebus* (à l'arrivée de Geoffroy) eadem rudis erat et inculta et imbecillis Ecclesia. Ce prélat accompagne le portail de deux tours; il fait bâtir entièrement et à grands frais, non pas à l'entrée, mais au-dessus du chœur, *supra chorum*, un dôme magnifique, ainsi que le transept dont ce dôme occupe le centre, le chœur tout entier, avec ses doubles latéraux enveloppant le sanctuaire. Pour la chapelle actuelle de la sainte Vierge, nous verrons qu'elle est d'une date bien postérieure. Il élargit le premier plan, imprime à cet immense travail, spécialement au dôme, un cachet de magnificence : *capitium majus Ecclesiæ cum circatâ et hinc et indè duo minora, nobiliora et ampliora construi curavit: duas turres posteriores à fundamentis, tertiam quoque super chorum opere spectabili sublimavit.*

On ne peut douter que par ces mots, *capitium majus cum circatâ et hinc et indè duo minora, nobiliora et ampliora*, on ne doive entendre l'ensemble du chœur et des deux nefs qui l'entourent; car plus loin le même auteur, parlant des effets de la foudre tombée sur le dôme, s'exprime ainsi : « Terræ motus factus est et fulgura extiterunt nimia, *ita ut gallum* « *deauratum, qui majori Ecclesiæ turri supererat*, minutatim conscin- « derent, *ipsamque majorem turrim ab orientali parte* scinderent; « majusque capitium Ecclesiæ et *quæ sunt hinc et indè minora* con-

« quassarent; et ex planâ macerià singulatim quadratos lapides eradi-
« carent..... de arcubus verò fenestrarum turris majoris lapides magni,
« vi tempestatis eruti, super aulam prædictam corruerunt. »

Or, tous les caractères que nous venons d'énumérer conviennent parfaitement à la cathédrale actuelle; par exemple, les deux flèches, depuis les fondement jusqu'à la cîme, *à fundamentis usquè ad summum;* le dôme et tout le transept, le reste du chœur et les deux galeries qui l'entourent et forment le rond-point, offrent, surtout à l'intérieur, une telle ressemblance, je dirais presque, une telle identité, dans le genre d'architecture, d'ogives, d'ornements, de matériaux, et aussi dans le degré de perfection du travail; depuis les embases des nombreuses et élégantes colonnes et colonnettes jusqu'à leurs chapiteaux, etc., qu'on dirait qu'un même ciseau aurait ébauché et fini le tout. Ce n'est pas assez dire, toutes les parties semblent sorties d'un même moule.

Il n'échappera pas non plus à l'œil de l'observateur attentif, que les gorges des embasements des colonnes engagées de la grande nef, les chapiteaux des mêmes colonnes, ainsi que les pilastres correspondants qui ornent, dans l'intérieur de la petite nef sud, l'entre-deux des chapelles, et en général tout ce qui doit, d'après le Livre noir, être de l'épiscopat de Robert, présentent des ornements d'un caractère essentiellement différent, qui ne se trouvent imités ailleurs qu'à la naissance de la seconde et principale entreprise, comme pour servir de transition. J'en cite pour exemple ces fruits ou appendices qui rompent l'uni des gorges des embasements des colonnes et pilastres qui, d'après le même cartulaire, sont dus à l'évêque Robert. Les chapiteaux de ces mêmes colonnes se ressemblent entre eux et diffèrent des autres pour le genre et le fini du travail (1).

Il est naturel de supposer que le développement donné au plan de la cathédrale par Geoffroy, et la construction des flèches et surtout des arcades du dôme, mit dans la nécessité d'exhausser les côtières de la grande nef; aussi la partie supérieure de ces côtières se trouve seule en harmonie

(1) Les planches qui sont à la suite de ce mémoire feront sentir la ressemblance de l'architecture des deux extrémités de la basilique, et les différences essentielles qui se trouvent entre elles et le centre. M. de Caumont a signalé dans son Cours d'antiquités publié en 1831, les principaux chapiteaux de la grande nef comme offrant quelques caractères d'une architecture plus ancienne que les autres. Ce sentiment, sans être essentiellement lié à mon système, serait une nouvelle confirmation du récit du livre noir.

Retable ou dessus d'autel en carreau de la Chapelle S.t Gorgon...

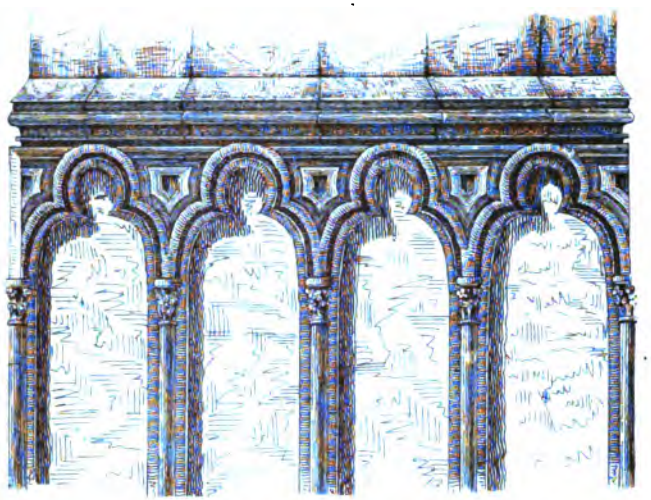

Groupe de colonnes partie du coté de la Nef partie sous la Tour (Sud)

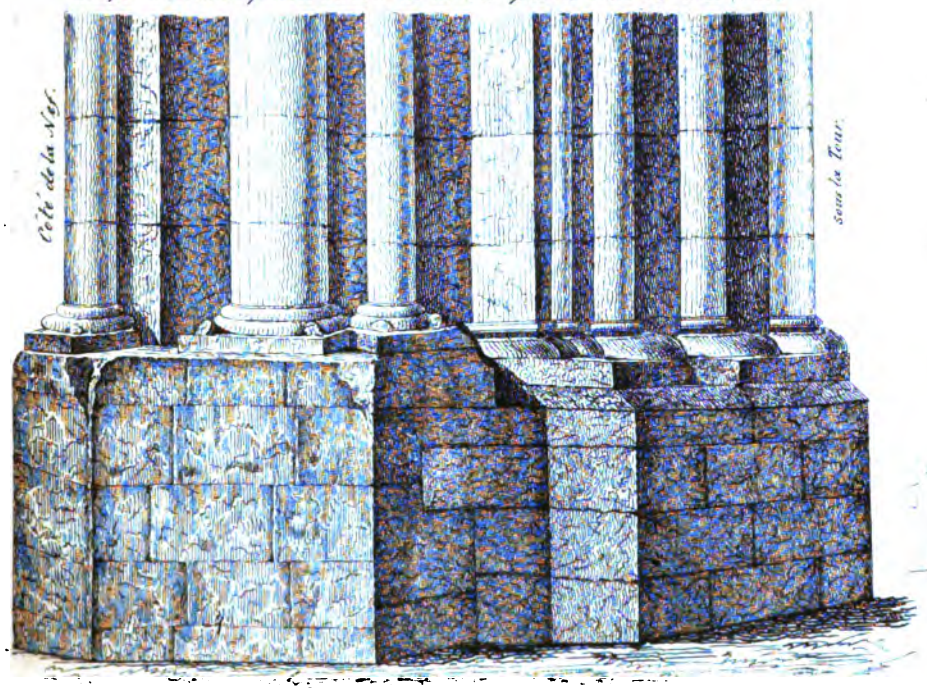

Commencement du XV.e S. Entrée de la Chapelle du S.t Sépulcre.

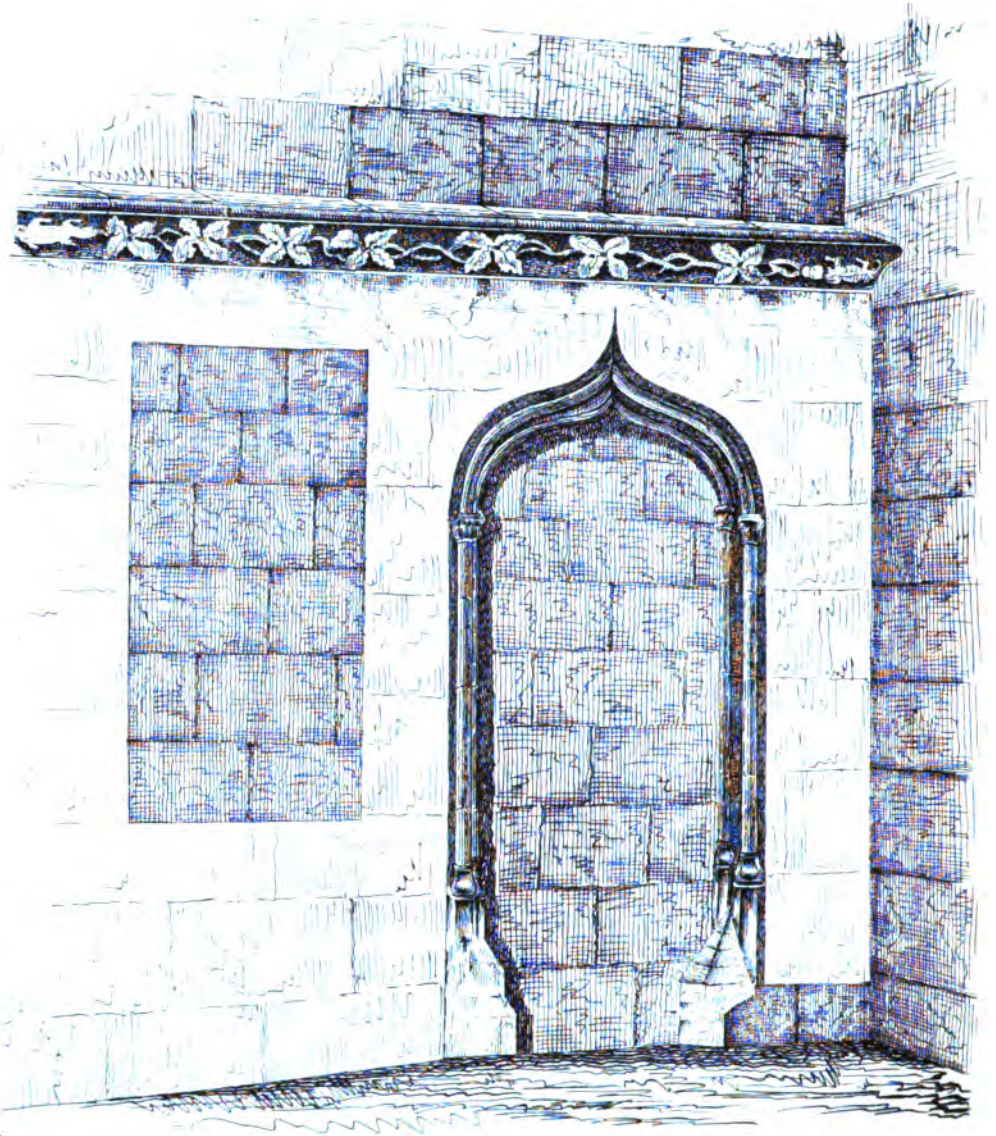

avec le style du chœur ; aussi les deux aîles sont-elles trop basses et trop étroites pour l'ensemble de l'édifice ; aussi, pour corriger ce dernier défaut dans la grande nef, dont on voulait conserver les fondations, a-t-on vraisemblablement eu l'idée du retrait des côtières, qui, *seules dans la basilique*, semblent se fuir à mesure qu'elles s'élèvent. Ce qui a fait supposer par quelques personnes un travail de tassement de l'ensemble, ou de pression irrégulière des voûtes ; ce que ne peut admettre, d'après d'autres connaisseurs, la perfection de l'édifice ni l'uniformité évidemment calculée du retrait isolé dont je viens de parler : ce retrait a lieu d'ailleurs en ligne droite et ne semble exister que dans les groupes de colonnettes, qui ornent intérieurement ces côtières (1).

Que conclure de tous ces détails préliminaires ? que, dans l'hypothèse d'une chûte et d'une reconstruction générale du premier monument, par exemple au XIII^e^. et XIV^e^. siècles, il faudrait supposer une chose beaucoup plus incroyable que l'apparition même de l'ogive pure au temps des Tancrède ; savoir, que l'incendie, la foudre, les démolisseurs, la guerre, ou l'injure des temps auraient observé dans la destruction brusque ou successive du monument, ou qu'on eût au moins suivi, en le réédifiant, précisément le même ordre que la première fois. Le même fondateur aurait encore rebâti les flèches, le dôme et le chœur tout entier avec ses accompagnements ; la grande nef aurait été commencée la première et terminée avec les extrémités de la basilique ; les six chapelles du sud auraient aussi été ajoutées après coup ; car je ferai voir qu'elles sont postérieures au reste de l'édifice. Ne serait-ce pas autant de suppositions entièrement inadmissibles, plus étonnantes que les faits notoires que l'on combat ?

De plus, si la ruine et la reconstruction eussent été lentes et successives, cette harmonie parfaite, sous tous rapports, que nous venons de signaler, n'existerait pas ; évidemment chaque époque a son genre d'architecture et son degré propre de perfection dans les détails.

En supposant d'ailleurs un événement majeur et brusque qui aurait ruiné la cathédrale de fond en comble, de manière à ne pas en laisser

(1) Les rosaces, qui ornent les côtières de la grande nef, sont vraisemblablement demeurées quelque temps seulement ébauchées, comme les rosaces correspondantes, qui sont des deux côtés de l'orgue.

pierre sur pierre (1), et une réédification rapide du monument ; où trouver dans notre histoire diocésaine, je ne dirai pas seulement une cause suffisante du malheur, mais cette réunion unique et comme merveilleuse de circonstances qui résolvent si bien le problème de l'unité? La destruction *absolue* au IX^e^. siècle de l'ancienne cathédrale ; la protection généreuse du duc et de la duchesse de Normandie, ainsi que des autres hommes riches et puissants de la province ; la conversion récente des Normands ; l'ardeur incroyable de l'époque pour les constructions grandioses ; le très-long épiscopat d'un prélat éminemment capable et d'un zèle ardent et persévérant ; les richesses des Tancrède ; leur goût pour édifier les basiliques ; leurs rapports politiques et de parenté avec notre diocèse, et avec le bon Geoffroy en particulier ; tout explique l'admirable unité qui fait un des principaux mérites de notre cathédrale. Nous ne pouvons, encore une fois, placer à une autre époque quelconque une chûte et une reconstruction rapides, comme il faudrait les supposer. Ces faits immenses pour la ville et le diocèse de Coutances n'eussent pu d'ailleurs s'accomplir sans laisser beaucoup de traces de leur passage. Or, les hommes érudits qui, dans ces derniers siècles, ont écrit la vie de nos évêques ou l'histoire ecclésiastique du diocèse, et qui ont, dans ce but, exploité avec la plus scrupuleuse attention notre chartrier, lorsque les pièces, dont il ne nous reste plus que la nomenclature, s'ajoutaient aux archives nombreuses que nous possédons encore, et que j'ai compulsées, ont senti l'impossibilité de placer ailleurs que dans le XI^e^. siècle d'aussi importants travaux. Ils n'ont même pas eu la pensée de douter, tant les matériaux de l'histoire locale sont liés entre eux et répugnent évidemment, comme nous le verrons bientôt, à donner une autre place au fait de la reconstruction de la basilique.

Ces arguments qui sortent naturellement *ex visceribus rei*, suffiraient pour détruire entièrement ceux que l'école anglaise tire d'une analogie dont nous venons de peser la valeur, et dont le prestige n'a été entretenu qu'à la faveur de cette prétendue nuit des temps, qui n'existe que pour ceux qui regardent les faits de si loin qu'ils n'aperçoivent plus la lumière vive qui les éclaire.

(1) Ce ne sont pas seulement les chapiteaux, mais aussi les bases des colonnes de notre cathédrale, qui, au jugement des archéologues, accusent le XII^e^. et le XIII^e^. siècles.

Tympan du portail latéral (Nord) sous le porche.

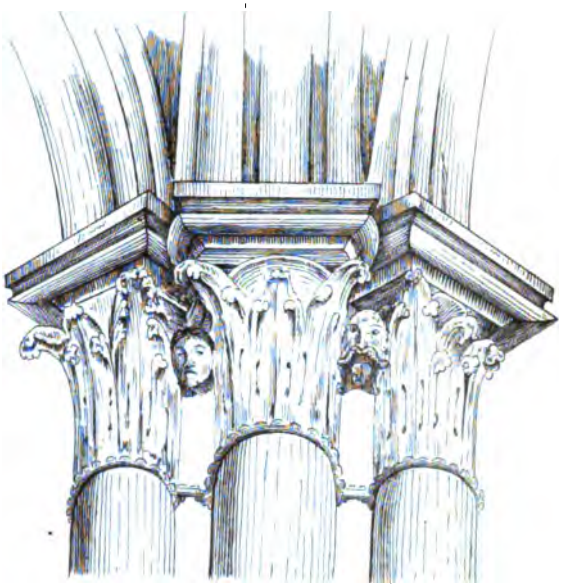

Colonnes engagées de la grande nef du côté (Sud)

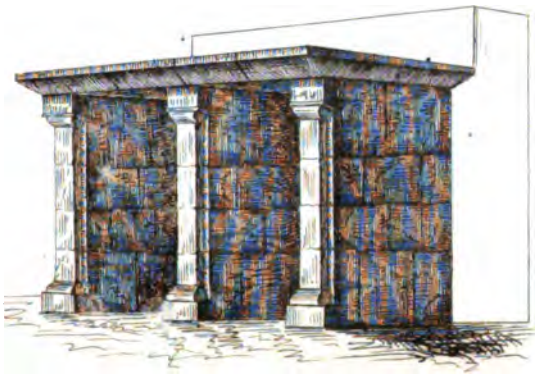

Autel Ste Martha.

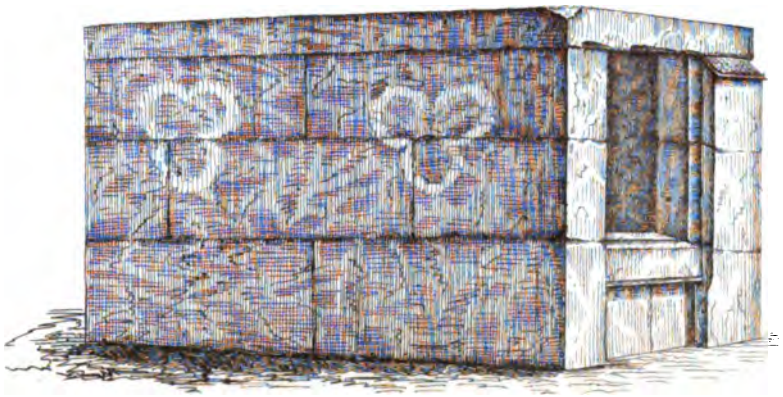

Autel St. Michel

CHAPITRE IV.

Suite de l'examen du monument. Statues, spécialement celles des Tancrède.

Il est à regretter que quelques noms des premiers fondateurs gravés sous les arcades ou aux voûtes de la cathédrale, d'après le mémoire contemporain, n'aient point été conservés jusqu'à présent. Cette disparition ne peut, du reste, fournir aucune objection sérieuse ; car, si le vandalisme a effacé dans ces derniers temps quelques peintures ou armoiries qui se voyaient autrefois aux principales voûtes, le marteau ou la truelle d'un maçon ignorant, ou la chûte de quelques portions des voûtes, causée par la foudre ou le défaut d'entretien, a pu facilement détruire ces noms, qui nous seraient si précieux aujourd'hui pour donner un nouveau cachet d'identité au monument.

Le passage du Livre noir, auquel nous faisons allusion, conduit du reste à regarder déjà comme très-vraisemblable, que Geoffroy dut laisser surtout un monument particulier de sa reconnaissance envers les Tancrède, qui étaient les principaux fondateurs de la basilique. Aussi la tradition écrite et orale nous apprend que tel était le but des sept statues qui ornaient extérieurement, encore quelques années avant la révolution de 1793, la côtière de l'aile septentrionale.

Voici comment M. de Morel, conseiller du roi au siége présidial de Coutances, parle de ces statues dans ses *Louanges* de cette même ville, publiées en 1647 : « Ce bon évêque, Geoffroy, en mémoire éternelle « d'une libéralité si remarquable, fit élever leurs sept statues, vêtues à « la royale, la couronne à la tête et le sceptre en la main, en-dehors « de la nef de l'église, par devers le septentrion (1). »

(1) L'auteur ajoute : « Et le temps qui dévore tout, a eu assez de respect pour ne pas oser toucher, « *depuis six cents ans*, non seulement les précieux monuments d'une antiquité si vénérable et si « majestueuse ; mais même a épargné jusques aux plus délicates figures dont elle est enrichie ; parais- « sant ce grand édifice..... aussi beau et aussi entier, tant par dedans que par dehors, qu'au dernier « jour que son maître maçon le quitta après l'avoir parachevé, *que nous tenons ici par tradition* « *avoir été le bienheureux St. Jouvin, originaire de ce diocèse*, lequel y employa quarante années; « et certainement il ne fallait pas moins que les trésors de sept rois, les libéralités de ce duc appelé par

L'abbé Toustain de Billy, qui avait aussi le monument sous les yeux, écrivait en 1706 (1) : « On doit remarquer sept statues, vêtues à la royale, « posées en-dehors de l'église, vers le nord, sur sept corniches, au- « dessus des chapelles de ce côté-là. Ce sont celles de Tancrède de « Hautteville et de ses six fils, Guillaume, Drogon, Onfroy, Robert, « Herman et Roger, si fameux par leurs victoires et leurs conquêtes ; « ce fut par leurs grands bienfaits que notre cathédrale fut achevée. Le

« antonomase le Conquérant, le compas et le niveau de ce saint homme, la conduite de cet évêque, « tenu partout pour béat, et moins de temps que quarante années, pour donner l'accomplissement et « la perfection à un si bel ouvrage, dans lequel cette sainte Dame, en l'honneur de laquelle il est « consacré, a opéré tant de miracles. »

L'abbé de Billy dit aussi qu'il ne faut pas confondre St. Jouvin du diocèse de Coutances avec St. Jouvin, abbé du Poitou.

Je crois devoir faire remarquer que d'anciennes statues de St. Jouvin, fort vénéré dans le diocèse de Coutances, nous représentent ce saint armé d'un marteau, et que dans la ville épiscopale ce saint est de temps immémorial regardé par les tailleurs de pierre, sculpteurs et maçons, comme un de leurs patrons.

Voici ce que je lis dans un ancien registre du chartrier contenant copie des statuts des diverses corporations d'ouvriers de Coutances au XVI^e^. siècle : « Les maîtres-tailleurs de carreau et imagiuiers, feront « célébrer quatre messes à notes en chacun an aux églises paroissiales de St.-Nicolas et de St.-Pierre..... « la première, au jour et fête de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ; la seconde, le jour et « fête de M. St. Thomas, apôtre..... les deux autres messes seront dites et célébrées à l'église St.- « Pierre; la première, le jour de l'Assomption de la glorieuse Vierge Marie; la seconde, qui est la « dernière, le jour et fête de M. St.-Jouvin. »

Et nous lisons sur un des piliers de l'église St.-Pierre de Coutances, dans la chapelle de St. Jouvin, une inscription où il est fait mention de cette dernière fête.

Voici ce que je lis encore dans la vie inédite des évêques de Coutances, par Trigan..... « Ce n'est « pourtant pas à Guillaume que la cathédrale est *redevable de l'état magnifique où elle est*, c'est à « la noble famille des Tancrède de Hautteville, qui se voyant dans un si haut degré d'élévation, vou- « lurent faire bâtir un magnifique temple à Dieu, dans le lieu de leur naissance: ce qu'ils firent. Il fut dédié « sous Geoffroy de Montbray, lequel de sa part y contribua, et il en est regardé comme le fondateur. On « dit que St. Jouvin fut architecte de cet édifice. La mémoire de ce saint est en grande vénération dans « ce pays. Il y a une chapelle bâtie en sa mémoire à une lieue de Coutances. » Il eût suffi du reste que le maître-maçon de notre cathédrale se fût appelé Jouvin, sans être saint, pour que son patron fût devenu celui des ouvriers employés par lui et dont il devait exciter l'admiration. Cette fête eût pu ensuite se perpétuer.

Je n'ai pu pousser plus loin mes conjectures sur le nom de l'architecte de notre cathédrale. On a remarqué aussi ces expressions du Livre noir : magistrante Lamberto.

Trigan nous rapporte encore un trait cité par d'autres avant lui : « Geoffroy près de mourir se fit « porter sous la lanterne (le dôme) de son église, où prosterné en terre, les yeux baignés de larmes « et le cœur véritablement contrit des manquements de sa vie, après avoir récité le cantique *Nunc* « *dimittis*, il mourut.

« Sa mémoire est demeurée en bénédiction à la postérité, son nom est écrit en l'obituaire de Cou- « tances et l'on en fait mémoire tous les ans le 12^e^. jour de juillet.

(1) Manuscrit donné autrefois par l'auteur à la bibliothèque royale.

Roger

Robert

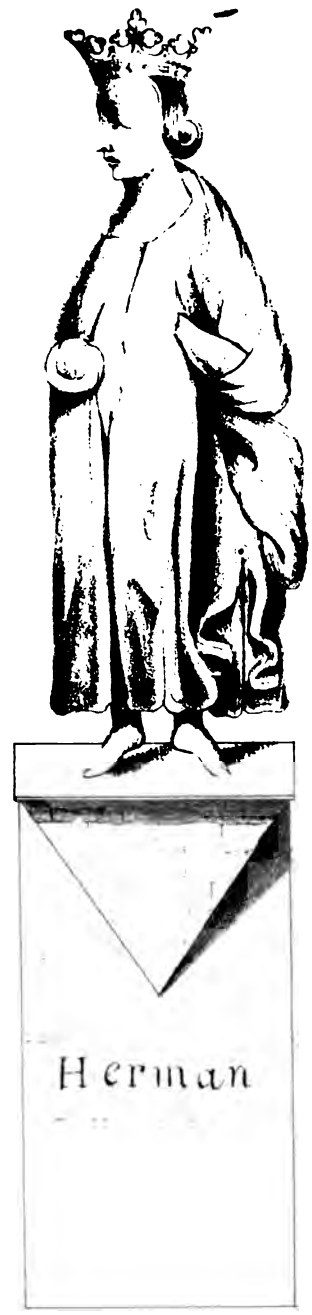
Herman

« bon Geoffroy voulut, par reconnaissance, leur faire élever des statues, « qui, malgré l'injure du temps, se sont conservées entières jusqu'à « ce jour. »

Je n'ajouterai que le témoignage de M. de Mons qui écrivait dans le même siècle : « Les sept statues couronnées qu'on voit dans le mur exté- « rieur de la cathédrale, du côté du nord, ont confirmé cette opinion, « que Geoffroy reçut des Tancrède des sommes assez considérables pour « terminer la basilique, et *sont regardées encore aujourd'hui comme « un monument destiné à conserver également la mémoire du bienfait « et de la reconnaissance.* » (Conjectures sur la ville de Coutances).

D'aprés le témoignage positif et certain de ces témoins oculaires, non seulement au milieu du XVII^e^. siècle et au commencement du XVIII^e^., et encore depuis, on voyait au centre des contreforts des chapelles du septentrion, les sept statues dont nous parlons; mais, d'après une tradition unanime, ils affirment qu'elles étaient l'expression et le monument de la reconnaissance du bon Geoffroy. Et en effet, par quel incroyable hasard les eût-on fait entrer et mises en honneur dans un monument entièrement nouveau, et étranger aux libéralités de ces fameux conquérants?

Mais que sont devenues ces sept statues, que nous serions si heureux de pouvoir contempler et examiner de près? Elles nous révèleraient elles-mêmes par leur genre l'antiquité du monument dont elles furent pendant tant de siècles les honorables sentinelles. Malheureusement, elles ont été entièrement détruites dans la révolution de 1793. M. Bisson, né à Geffosses, d'abord vicaire-général de la Manche, et depuis évêque constitutionnel du Calvados, parle ainsi d'un acte de vandalisme qui dès auparavant avait attaqué le précieux accessoire qui nous occupe (1) : « Sous le pontificat de M. de Matignon, qui prit possession en 1722 « (et mourut en 1757), le château de la Motte, situé dans la pa- « roisse de St.-Evremont, fut démoli. Depuis long-temps il n'était « plus habité et il exigeait des réparations dispendieuses. L'obligation « d'en faire d'indispensables à la cathédrale en fut le prétexte. Celles-ci

(1) Note mise de la main de M. Bisson dans une vie des évêques de Coutances, par le curé de St.-Pair. Je dois la copie de cette note à l'obligeance de M. de Bérenger.

« se firent d'une manière solide ; mais on supprima quantité d'orne-
« ments (1) ; *et, ce qui excita justement la réclamation du public*, il
« *ôta les statues couronnées des fameux Guiscard, qui avaient tant*
« *contribué à la bâtisse de ce superbe édifice.* »

Bisson exagère ; il en resta au moins trois dans les niches que nous voyons encore au mur extérieur des chapelles St.-Nicolas et St.-Georges.

Nous pouvons nous faire une idée de l'ensemble des sept statues des Tancrède, ainsi que de celles qui ornaient anciennement le grand portail et même le dôme, dans la gravure de la cathédrale que dédia, en 1747, à M. de Matignon, alors évêque, Bichue, peintre assez distingué de Coutances. On constate par cette vue de la basilique, ce que révèlent du reste assez les témoignages ci-dessus, qu'il y avait jadis quatre autres niches au centre des contreforts de la côtière du septentrion, faisant suite aux trois dont je viens de parler; que les sept statues occupaient ces niches, et que les sept autres niches, qui couronnent les mêmes contreforts, étaient dès lors dans l'état où nous les voyons aujourd'hui.

Nous devrions déplorer bien plus amèrement la parcimonie de M. de Matignon, si ces statues eûssent dû survivre, comme monument profane et véritablement national, à la tourmente révolutionnaire de 1793. Mais on prit, dit-on, alors ce qui restait de statues des Tancrède, pour *les rois mages;* on les brisa. Il n'est pas sans intérêt pour l'antiquaire, ni sans importance pour mon sujet, de savoir dans quel état de conservation était ce monument de la reconnaissance du bon Geoffroy, lors de l'avènement de M. de Matignon au siége épiscopal. Le travail de Bichue ne peut nous satisfaire entièrement.

Des devis du XVII^e^. siècle nous apprennent que ces statues étaient un peu mutilées, et que, d'après la tradition de l'époque, on faisait remonter ces mutilations au temps et au malheur des guerres. Ce renseignement est d'autant plus remarquable qu'il s'agissait d'établir entre le seigneur évêque et le chapitre des catégories de réparations, provenant de force majeure ou de vétusté, pour assigner ce qui était à la charge de

(1) Bisson ajoute : « Mais si M. de Matignon sembla viser trop à l'épargne pour les réparations de la « cathédrale, il fut plus généreux dans les travaux qu'il entreprit à l'évêché. Les écuries qu'il fit bâtir « sont encore aujourd'hui supérieures au palais construit par son successeur M. Duquesnoy. »

Guilleaume.

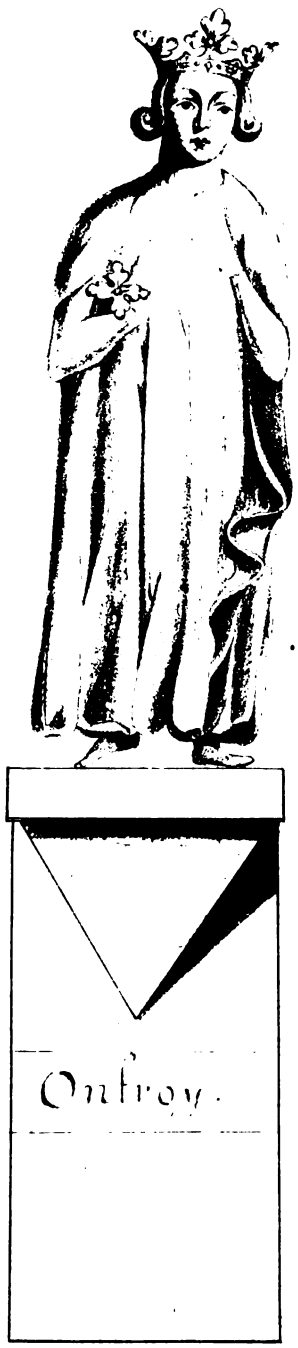
Onfroy.

Dreguets

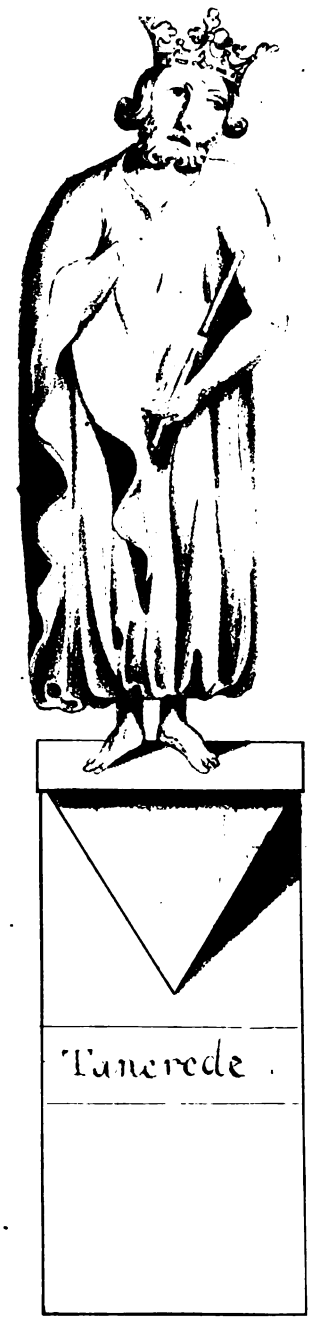
Tancrede.

chaque partie plaidante. Il est vraisemblable que par ces guerres on entendait surtout le siége que la cathédrale avait soutenu au XIV°. siècle, comme nous le verrons bientôt. Car il ne paraît pas que les protestants aient attaqué ces statues qui ne choquaient point leurs idées religieuses.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons contenter, jusqu'à certain point, notre curiosité sur le caractère et la conservation de ce précieux accessoire de notre basilique. J'avais mis en principe qu'il avait dû être reproduit par le crayon de quelque amateur; j'ai été assez heureux pour deviner juste. Les sept statues sont fidèlement représentées dans l'atlas de mon mémoire. Tout porte à croire que le dessin original (1) date au moins d'environ cent ans. On peut en juger par les circonstances que j'expose dans ma note et par le genre même du dessin (2), et de la légende qui l'accompagne et que je vais copier textuellement.

« Ces figures ont été tirées d'après les statues en carreau de Caen, « lesquelles sont placées en-dehors de la cathédrale de Coutances, du « côté du septentrion ; lesquelles représentent les sieurs Tancrède, « gentils-hommes Normands de la paroisse de Hautteville-la-Guichard, « distante de Coutances de deux lieues. Le premier des garçons s'appelle « Drogues, le second Onfroy, le troisième Guillaume, le quatrième « Herman, le cinquième Robert, depuis surnommé Wichard ou Gui- « chard, le sixième nommé Roger. Ils se rendirent maîtres de la Pouille, « Calabre, Sicile et Naples; après en avoir chassé les Sarrazins, combattu « les empereurs de Constantinople et d'Allemagne, et passé en Asie, « où ils subjuguèrent la plus grande partie de la Grèce, et firent sept « royaumes, dont chacun d'eux porta le titre et la couronne (ceci n'est « pas exact, au moins pour le père, qui n'est sans doute honoré d'une

(1) Bibliothèque royale : manuscrits. Ce dessin des statues des Tancrède accompagne la 2°. des liasses, cotées 1026 et 1027. Ces curieux manuscrits de Toustain de Billy, qui n'ont point la forme d'un ouvrage suivi, sont surtout relatifs à l'histoire ecclésiastique de Coutances. On y trouve un grand luxe de détails sur plusieurs points, entr'autres, sur les antiquités de l'abbaye de Montebourg, les mausolées d'Amfréville, avec planches; les abbayes de Blanche-Lande, la Périne, la Bloutière, St.-Sauveur-le-Vicomte; sur la ville de St.-Lo et le prieuré de St.-Lo de Rouen. Pour ce qui est de Coutances, on remarque surtout des extraits du Livre noir et une liste des évêques de Coutances de 1027 à 1646.

Je dois ces renseignements à la complaisance de M. Gabriel Demante, avocat près la cour royale de Paris.

(2) Je dois ma copie à M. l'abbé Lemonnier et au talent d'un ancien officier du génie, qui l'a exécutée avec le plus grand soin et la plus parfaite exactitude.

« couronne qu'en considération de ses fils). Ils contribuèrent beaucoup « à rétablir l'église cathédrale dudit Coutances en l'état qu'elle est à « présent, ayant envoyé pour cet effet des trésors et sommes considérables « pour continuer le bâtiment de cette église sur les fondements qui en « avaient été jetés par Robert, 41°. évêque. Et il la consacra en l'hon- « neur de la Vierge, présence de Guillaume, duc de Normandie, et de « l'archevêque de Rouen, en l'année 1056.

Ce même dessin des statues de Tancrède et de six de ses fils a été assez fidèlement reproduit en 1830, dans l'atlas de l'histoire des conquêtes des Normands en Italie, en Sicile et en Grèce, et de leur établissement en Italie et en Sicile de l'année 1016 à 1140, par E. Gauttier d'Arc. (Paris, chez L. De Bure, libraire, rue de Bussy, n°. 30).

Un des membres les plus distingués du comité historique de la capitale (M. le comte de B.), homme très-versé dans ces sortes de matières, croit d'après l'histoire de la statuaire et surtout d'après les costumes que le dessin, dont je donne la copie, indique que les statues sont de 1200 à 1300, mais plus probablement de la fin du XIII°. siècle. C'est aussi l'époque qu'on assigne à notre cathédrale, quand on ne la juge que par analogie. Il serait à désirer qu'on eût encore plus de données historiques sur ces statues et plus de certitude sur la fidélité du dessin qui les représente (1).

Je ne quitterai pas cette côtière sans donner les autres détails que j'ai pu recueillir sur les réparations ou changements qu'elle a subis extérieurement.

Par suite du fameux procès qui eut lieu, au XVII°. siècle, entre M. Claude Auvrey, alors évêque, et son chapitre, à l'occasion des réparations à faire à la cathédrale, il y eut en exécution des arrêts une visite générale du bâtiment par des experts. On y lit : « Et à la 1re. des six vitres du bas de la nef

(1) Il y a au fronton du portail latéral sud, au-dessus du porche, au milieu des quatre symboles des évangélistes, une statue mutilée de grandeur naturelle de Notre-Seigneur assis sur un trône : le costume du personnage, la forme du trône, la simplicité des accessoires, me paraissent avoir une ressemblance remarquable avec le sceau d'Edouard-le-Confesseur, roi d'Angleterre, et surtout avec celui de Guillaume-le-Conquérant, son successeur ; nouveau caractère d'identité du monument. Le fronton nord correspondant offre les mêmes analogies. La Vierge qui le décore, et qui est aussi représentée assise sur un trône, ressemble à l'effigie de l'impératrice Mathilde, telle qu'elle est sur le sceau de cette princesse (Atlas de 1824, Mémoire des antiquaires de Normandie).

« dudit côté du nord, nous avons remarqué qu'elle est faite de neuf et qu'il « y a six losanges rompues ; et à la 2°. du même côté, qu'il y manque 12 « losanges ; à la 3°., qu'il y manque 13 losanges, et qu'il convient « réparer les montants dont le carreau est emporté et rompu, d'environ « trois pieds et demi de haut ; et qu'il y a encore environ 4 pieds du « carreau desdits montants près de tomber ; lesquelles tombant pourraient « attirer la totale ruine de la vitre.

« A la 4°., nous avons trouvé 10 losanges emportées et rompues. Il « convient aussi de réparer les montants de ladite vitre, faute de quoi il « pourrait arriver péril et dommage à ladite vitre.

« A la 5°., qu'il y manque 22 losanges ; il est nécessaire de réparer le « montant du milieu.

« La 6°. a été faite de neuf, à laquelle il manque seulement deux « demi-losanges.

« Et étant sortis au-dehors de ladite église, nous avons remarqué que « les montants de carreau de 3 desdites vitres sont cassés et rompus ; il « convient de les réparer en plusieurs endroits. »

Je lis dans l'état général des travaux effectués en 1687..... « Aux « plates-formes du côté du septentrion, il faut sept chapiteaux ou fleu- « rons aux piliers des arcs-boutants.

« A la côtière du même côté, il faut refaire plusieurs bosses près de « tomber et récimenter les joints.

« Art. 145. *Aux niches de dessus* les piliers d'entre les chapelles du « côté du nord, il faut trois montants, *jugés inutiles*, et regarnir le « haut de la vitre St.-Nicolas.

« Au portail, du côté de St.-Nicolas..... les cordons du haut et l'arcade « sont beaucoup mangés par l'injure du temps. »

Je trouve qu'il est encore fait mention de cette côtière dans le devis dressé par ordre de M. Duquesnoy et du chapitre en 1762, par le sieur de Cussy, architecte de Lantheuil, diocèse de Bayeux.

« La nef vers le nord est en assez bon état, excepté néanmoins quel- « ques rejointoiements à faire, tant au pied de ladite côtière, que de ses « piliers. Raccorder ensemble le couronnement de *dessus la niche* pra- « tiquée dans le premier pilier, *proche l'huis froid.* »

Cette niche est celle qui était occupée par la statue de Roger. La

petite porte appelée *huis froid* est connue aussi sous le nom de *Pertuis-Troarn,* qu'elle a donné à la rue voisine. En voici la cause et la date précise de cette ouverture :

« L'abbé de Troarn occupait, comme chanoine de Coutances, une « maison appelée la maison de l'école, autrement Bodin. Il proposa au « mois d'octobre 1481 de la prendre à perpétuité pour lui et les abbés « ses successeurs, et demanda quinze jours pour en aller conférer avec « son couvent (1).

« Hâc die Veneris, P. Dus. abbas de Troarno cùm conquereret in « capitulo ex eo quòd Domini de capitulo non fecerant sibi aperire viam « seu ingressum, per quem ipse debet ire ad domum suam canonialem, « quam nuper acceptavit, juxta statuta. Domini canonici obtulerunt sibi « aperire seu aperire facere dictam viam ; et ad visitandum locum commi- « serunt Dominos cantorem..... pro referendo ad primum capitulum : præfato Dno. Episcopo se opponente per expressum, ne aperiatur, nisi « *ibidem apponatur Janua quæ de nocte claudetur (2).* »

Il est évidemment question de la porte extérieure du couloir de l'huis froid.

Une chose assez remarquable n'échappera pas à l'observateur attentif. C'est que, si l'on en excepte la chapelle de la Vierge, postérieure, comme je le prouverai, de trois siècles au principal bâtiment, il n'y a que la côtière, anciennement ornée des statues des Tancrède, qui ait conservé deux débris de gargouilles représentant des animaux. Partout ailleurs ces ornements ont été successivement remplacés par de longues pierres unies, qui choquent l'œil le plus vulgaire. C'est, pour le dire en passant, déjà une indication que le reste de la basilique est antérieur à la chapelle dont je viens de parler, puisque celle-ci conserve encore toutes ses gargouilles primitives en bon état.

La négligence à s'occuper de ces divers ornements venait de ce que la cathédrale n'avait pas, conformément au droit commun, ses biens de fabrique isolés des autres revenus de la même église. Ces biens avaient été confondus en grande partie avec ceux de l'évêché, lors de la réorga-

(1) M. Pouret, auteur des articles communiqués aux rédacteurs de *Gallia Christiana.* Notes inédites.

(2) Délibération capitulaire du 7 novembre 1481 : extrait du registre même.

nisation du XI^e. siècle. Il fut aussi reconnu dans le fameux procès du chapitre contre M. Auvry, que les chanoines avaient, de leur côté, confondu avec leurs bénéfices certains revenus de la même fabrique. Des débats est née la fixation juridique de la participation que les deux parties devaient prendre aux réparations; mais les termes des arrêts n'ont pas été assez précis pour tracer une ligne qui ne donnât lieu à aucune nouvelle discussion. C'était à qui paycrait le moins. L'évêque ne considérait pas les réparations aux statues ou aux autres accessoires de pur ornement, comme entrant dans les frais de simple entretien, qni pesaient sur lui; dès-lors il les négligeait sans que le chapitre voulût s'en charger. On peut s'en convaincre en lisant une requête dont voici la copie :

« A Monsieur M. le bailly du Cotentin ou M. son lieutenant général « civil à Coutances. supplie humblement Messire Charles Lefèvre, « chevalier seigneur Duquesnoy, et vous remontre que, commehéritier « pur et simple de feu Messire Jacques Lefèvre Duquesnoy son frère, en « son vivant évêque de cette ville, il aurait fait procéder au procès-verbal « par expertise des différentes parties du temporel de l'évêché, le 19 « octobre dernier. Les experts nommés par Messire Ange François de « Talaru de Chalmazel, conseiller en les conseils, évêque actuel de cette « ville, par les sieurs du chapitre de cette ville et par ledit sieur Duquesnoy, « commencèrent leur visite de l'église cathédrale en exécution de la sen- « tence du 19 juillet précédent. Les sieurs députés du chapitre ont paru « n'en vouloir faire d'approbation, et dès le commencement de la séance « dirent qu'ils ne se présentaient à la visite et n'avaient nommé d'experts « que pour obéir à justice, sans que leur présence ni celle de leur expert « puisse être tirée à conséquence et leur préjudicier. Dans ce procès- « verbal l'on emploie à reconstruction à neuf, dès le 1^er. article, la statue « de la sainte Vierge que les experts déclarent mutilée d'ancienneté. Ils « portent pareillement leurs avis pour les autres figures et statues des « deux côtés, auxquelles ils veulent qu'on remette des têtes et des bras, « à celles qui en manquent, rétablir les draperies, fournir et remplacer « deux figures de la face du portail qui y manquent, et par suite ils « extendent leur avis sur les figures qui sont dans le retour de ce portail; « lesquelles réparations et reconstructions sont portées en estimation à « 1668 livres par les experts du seigneur évêque et des sieurs du chapitre,

« et à quoi celui du seigneur Duquesnoy fit la reprise, *que de tout temps* « *l'on ne s'était porté à réparer lesdites figures et qu'on les avait tou-* « *jours regardées comme inutiles; qu'on ne s'était porté au remplace-* « *ment des chapiteaux que lorsqu'ils ont été endommagés dans le corps* « *du mur*. Il en apporte pour preuves les procès-verbaux de 1744, 1758 « et 1762 (1), lors desquels lesdites figures étaient mutilées et ne sont « ni plus ni moins endommagées qu'elles n'étaient alors.

« L'article 6, semblable à l'article 1^er^., porte: 2 *figures du nombre* « *de* 3 *qui s'y trouvent encore, les* 4 *autres ayant été supprimées sous* « *l'épiscopat du seigneur de Matignon, et cet article est à* 60 *livres, à* « *quoi s'opposa l'expert du seigneur Duquesnoy par les mêmes raisons* « *de l'article* 1^er^.

« Articles 17 et 20 par rapport aux décorations des chapelles, estimées « à 100 livres pour les figures de l'autel St.-François, et 120 livres pour « celles de l'autel St.-Nicolas.

« L'article 32 porté à 65 livres pour la peinture des portes; auxquels « articles ci-dessus l'expert du seigneur Duquesnoy s'oppose. La plupart « des chapelles ont été décorées aux dépends des chanoines, des chape- « lains, même des laïcs.

« Sous M. de Brienne, le maître-autel fut démoli et le chapitre y subs- « titua un simple cadre en bois peint en blanc, endossé d'une crosse en « bois doré. Les sieurs du chapitre laissèrent à deux de leurs confrères la « disposition de ce qu'il y avait de débris de cette ancienne contretable « du maître-autel, dont ils firent usage pour 2 chapelles; à quoi ils four- « nirent le surplus de leurs deniers. »

Le memoire inséré dans le Livre noir ne désignant point les chapelles ornées extérieurement des statues des Tancrède, les correspondantes ayant

(1) Procès-verbal. 1744. « A l'égard des figures ou statues en pierres qui sont posées dans des niches « et sur des piédestaux, elles sont en partie inutiles et usées par vétusté; mais, comme ces figures ne « sont que des ornements, il n'arrivera aucun préjudice à la solidité de ce portail en les laissant en « l'état qu'elles sont.

« 1758. Sept figures en pierre supportées sur des colonnes et chapiteaux, ainsi que cinq autres dans « des niches de chaque côté de la principale porte, le tout ensemble fait le nombre de 17. Toutes ces « figures sont mutilées et usées, ainsi que les ornements ou feuillages des piédestaux ou chapiteaux sur « lesquels elles sont posées; cependant elles peuvent encore subsister en cet état.

« 1762. Les statues posées dans des niches de ce portail sont mutilées, cependant en état de subsister: « pourquoi, nous n'en faisons état que pour mémoire seulement. »

été ajoutées au XIII^e^. siècle, comme je le prouverai plus tard, il ne me paraît pas entièrement certain que les premières, évidemment antérieures, aient été bâties ou achevées par Geoffroy.

CHAPITRE V.

Avant de tirer une nouvelle preuve de la perpétuité de notre cathédrale depuis le XI^e^. siècle, de l'ensemble même des actes qui la concernent, et avant d'établir par des raisons de détail l'impossibilité de placer sa reconstruction sous les divers successeurs du célèbre Geoffroy; je crois convenable de dire un mot des archives diocésaines.

Quand nous ne pourrions expliquer comment elles ont en grande partie survécu, je ne dirai pas au siège du XIV^e^. siècle, *puisqu'il fut levé sans que la cathédrale eût été prise*, mais à la catastrophe de 1562 occasionnée par les guerres de religion, le fait de leur conservation n'en serait pas moins constaté par un répertoire immense de 1781, dont j'ai réuni les feuilles éparses, et par la présence actuelle d'une multitude d'actes antérieurs au pillage du XVI^e^. siècle. Mais nous apprenons par un manuscrit précieux du chanoine même qui a fourni aux rédacteurs de *Gallia Christiana* la plus grande partie des renseignements qu'ils ont publiés sur le diocèse de Coutances, je veux parler de M. Pouret, que, s'il périt alors quelques titres dispersés de propriété, ce qui donna lieu aux lettres gardiennes, enregistrées par le parlement de Normandie, la masse des contrats, chartes, cartulaires, comptes, et autres actes capitulaires, antérieurs à cette époque désastreuse, fut soustraite au vandalisme et mise en lieu de sûreté par nos prudents chanoines. Sur l'indication de ce M. Pouret, j'ai trouvé l'original de la délibération capitulaire qui députe un sieur Suhard, chanoine, le 15 septembre 1563, pour aller à St.-Malo de l'Isle, y chercher les titres et registres du chapitre qu'on y avait transférés pendant la sédition arrivée dans la ville. « Ad petendum S. Maclovium « de Insulâ et reportari faciendum et procurandum, sive mari, sive « terrâ, prout videbit expedire, *chartas et registra nuper ibidem, du-* « *rante seditione et deprædatione, deportata.* »

Le 8 juin 1574, on envoie de nouveau deux chanoines pour faire

rapporter, avec les précautions nécessaires, les titres et ornements de la cathédrale qui avaient, cette fois-là, été transportés à Granville, dans le temps de la nouvelle sédition; ce qui fut exécuté dans les premiers jours de juillet, même année : il en coûta 18 livres au chapitre. Le tout fut remis en ordre dans les armoires du chartrier, dont les réparations sont aussi mentionnées dans les délibérations capitulaires du temps.

En 1753, M. Pouret, dont j'ai souvent parlé, fut prié par le chapitre de faire faire dans la chambre des archives, qui lui était déjà si familière, tout ce qu'il jugerait nécessaire pour la conservation des titres et papiers concernant les revenus du même chapitre (voir le registre des délibérations capitulaires). Ce fut vraisemblablement à cette époque, ou bien lorsque les savants bénédictins le jugèrent digne d'être leur correspondant et leur collaborateur, que cet habile et laborieux chanoine composa un manuscrit, clair et méthodique, intitulé : « Usages et affaires du chapitre de Coutances, recueillis par M. « Jacques Pouret, chanoine et pénitencier de l'église cathédrale de Coutances. » Cet autographe, fruit de longs travaux, est un excellent journal de tout ce qui s'est passé dans la cathédrale, et jusqu'à certain point dans la ville de Coutances, depuis 1464 jusqu'en 1745 inclusivement, et il fait en quelque sorte suite aux notes originales des documents fournis par le même aux auteurs de *Gallia Christiana* : je possède ces autographes.

Ce fut en 1781, comme je l'ai dit, que l'on dressa l'état général des archives du chapitre. Ce manuscrit précieux supplée à beaucoup de pièces qui ont péri par suite de la révolution de 1793; car ce n'est pas une nomenclature aride; la substance des actes et souvent des citations textuelles laissent peu à désirer pour l'histoire.

C'est beaucoup plus encore à l'humidité du local, qui ne reçoit jamais le soleil de midi, et au défaut de soin qu'aux pillages, qu'il faut attribuer la disparition d'une partie de nos anciennes archives. Quand on a jeté, il y a peu d'années, les hauts cris, à l'occasion d'un prétendu brûlement de manuscrits curieux, le motif de ces clameurs était louable. Mais depuis que je suis à Coutances, des renseignements positifs m'ont appris qu'on n'a brûlé aucune pièce, sous le ridicule prétexte qu'elle était illisible; mais qu'on a seulement livré aux flammes la poussière proprement dite de quelques vieux papiers et parchemins que les vers et le temps avaient

détruits. On eut à cette époque, où le mal fut remarqué, le tort de ne pas prendre des précautions pour en arrêter les progrès. Je m'empresse d'assurer aux amateurs que les archives, tirées de l'oubli où elles étaient depuis un demi siècle, sont remises en ordre dans un local bien sec, et qu'elles sont l'objet de soins consciencieux.

CHAPITRE VI.

En voyant d'un coup-d'œil général la masse imposante de titres et d'actes épiscopaux ou capitulaires, qui remplissent les premiers siècles qui nous séparent de Geoffroy de Montbray, voici le raisonnement que je me suis fait à moi-même : si la cathédrale était tombée en ruine un siècle ou un siècle et demi après sa Dédicace, de manière à exiger plus que des restaurations et au point de donner l'occasion d'en changer radicalement le genre, elle n'aurait pu s'anéantir ainsi en un jour et se relever le jour suivant. Abstraction faite des événements importants qui auraient précédé et déterminé un semblable malheur, que la vétusté n'expliquerait pas encore, l'occupation provisoire d'un autre local, les dépenses énormes à faire, l'embarras du service public, le changement de direction dans la générosité des fidèles, exclusivement occupés pendant long-temps de faire sortir le monument de ses ruines, tout se fût réuni pour paralyser ces actes nombreux qui sont les signes de vie d'un semblable établissement. Ainsi, dans l'hypothèse où l'édifice eût été seulement dix ans en reconstruction totale, en supposant même, pendant ce temps, le clergé libre dans l'exercice du culte, plus de visites du chœur ni des chapelles de la cathédrale, par les archevêques, évêques et chanoines; plus de bénédictions d'abbés, de sacres d'évêques, de prises de possession des stalles ou des autels, ni de synodes, ni de réunions capitulaires, ni de cérémonies funèbres dans la basilique; plus de fondations attachées aux chapelles, comme l'entretien d'une lampe ou d'un cierge devant telle ou telle image; tout est suspendu au milieu des ruines d'une église ou des divers ateliers de manœuvres occupés à la réédifier.

J'ai fait application de ces principes à l'époque de 1356, où la cathédrale subit un siège, et je vois que j'avais deviné juste, puisque, plusieurs années auparavant, les signes précurseurs de la catastrophe avaient

« fameux Néel, vicomte du Cotentin, avait fondé, *à l'exemple* de toutes « les personnes de qualité, l'abbaye de St.-Sauveur.... Il ne laissa qu'une « fille, épouse de Jourdain Tesson; à l'imitation de son père, elle « fonda, sous le pontificat de Raoul, deux prieurés, l'un à la paroisse de « La Colombe, dédié à la Sainte Vierge, l'autre à Celsoef, auprès de « l'abbaye de St.-Sauveur, dédié aussi à la Sainte Vierge.

« Henry, roi d'Angleterre, fonda aussi dans ce temps celui de St.- « Michel de Clitours; Adam de Brix, celui de St.-Pierre de La Lutumière, « nommé autrement celui de St.-Juin; et Roger de Turqueville, celui de « St^e.-Croix de Virandeville. C'est sous le pontificat de Raoul que Henry, « pressé par Serlon, évêque de Séez, passe d'Angleterre en Normandie, « prend Bayeux par la force, Caen par adresse, Lisieux par la trahison « de Flambard, assiége le château de Tinchebray et remporte la victoire « dans le combat proposé par Robert. » (Trigan.)

En 1108, nous retrouvons ce prélat au concile tenu à Rouen pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Il consulte, suivant le témoignage d'Orderic Vital, Serlon, évêque de Séez, sur des chandelles miraculeuses qui avaient dû apparaître dans l'église St.-Pierre de Coutances. Bientôt après il meurt.

Il eut pour successeur, en 1110, l'évêque Roger qui n'occupa que 13 ans le siége de Coutances. Il était veuf. Son fils, un frère et trois neveux, attachés au roi d'Angleterre, Henry, périrent devant Barfleur, dans le fameux naufrage de la Nef-Blanche. En 1118, il assista à un concile de Rouen; en 1119, à celui de Reims, et il mourut en 1126.

Richard de Brix lui succéda. En 1124 il consacra l'église de l'abbaye de Savigny, en présence des évêques d'Avranches, de Bayeux, de Séez et du Mans. En 1125, il autorisa la donation faite par Renaut de Carteret, à l'abbaye du Mont St.-Michel, de l'église de Carteret et de la chapelle St.-Ouen de Jersey. En 1129, Richard assista au concile de Rouen, présidé par l'évêque d'Albe, légat du pape. Ce fut sous son pontificat, en 1131, que l'on trouva le corps de St.-Gaud. Roger mourut la même année, et fut inhumé *dans la chapelle St.-Sébastien*.

Je n'ai parlé de ces trois prélats que pour mémoire, et seulement pour rappeler que leur vie est loin d'être inconnue, qu'ainsi la nuit des temps qu'on nous objecte, n'existe réellement pas pour ce qui les concerne. Il

serait tout-à-fait inutile d'en dire davantage, puisque toutes les impossibilités que nous offrent les trois premiers quarts du XI^e^. siècle, où nous plaçons la construction de notre cathédrale, existent dans toute leur force pour la fin de ce même siècle et même pour la plus grande partie du siècle suivant; au point que les antiquaires s'empresseraient de reconnaître que, si elle avait pû être bâtie par un de ces trois évêques, il y aurait de la déraison à faire violence à l'histoire en niant la possibilité qu'elle eût été terminée un demi-siècle plus tôt. Je pourrais en dire autant, en me fondant sur les mêmes raisons, d'Algare, leur successeur immédiat, à l'épiscopat duquel se rattache la fondation de plusieurs abbayes ou prieurés. Néanmoins afin de ne laisser aucun nuage, à partir de ce prélat jusqu'à l'épiscopat de Sylvestre inclusivement, je vais accumuler les documents qui constatent la perpétuité de la basilique pendant ces deux siècles et demi. Je suivrai, en les parcourant, la division qui m'est fournie par la durée de chaque épiscopat.

CHAPITRE VIII.

Algare occupa, 15 ou 16 ans, le siége pontifical de Coutances. Il suffirait, pour constater qu'il n'était préoccupé ni de la chûte ni de la reconstruction de sa cathédrale, de rappeler les principaux soins qui partagèrent les moments de ce prélat, « un des plus illustres, dit M. Trigan, en sainteté « et en bonnes œuvres, qui soit inscrit dans le catalogue de nos évêques.... « Il réforma la collégiale de St.-Lo; il y établit, ainsi que dans celle « de Rouen, des religieux Augustins, après avoir obtenu l'autorisation « du souverain pontife, vers 1132 (1), ensuite le conseil du Métropolitain, « ainsi que des évêques de la province et l'assentiment du clergé de « Coutances (2). »

En 1134, il va au concile de Pise. L'abbaye de Cherbourg le regar-

(1) S^ti^. Laudi, dit le pape, quæ in civitate Rothomagensi sita est, ecclesiam et S^ti^. Laudi in Constantiensi episcopatu, cum pertinentiis et libertatibus suis vobis ut canonicum ordinem redigatis..... concedimus. Audivimus enim ibi seculares irregulariter vivere, etc.

(2) Piæ recordationis papæ Innocentii auctoritate et Hugonis Rothomagensis archiepiscopi suffraganeorumque etiam concilio et cleri constantiensis assensu, in ecclesia S^ti^. Laudi, in quâ clerici minùs religiosè vivebant, canonicos secundùm regulam beati Augustini Deo servituros constitui (Acte d'établissement des Augustins, du 2 avril 1136, apud Trigan).

dait comme son fondateur, au moins quant à l'établissement des Augustins..... Il leur donna pour premier abbé Robert, supérieur du monastère de St.-Hélier de Jersey, à qui la princesse Mathilde *avait commis le soin de faire construire* la nouvelle abbaye (1). En 1140, notre prélat se trouve à la translation des reliques de St.-Denis et de ses compagnons, et, en 1143, il assiste à la dédicace de l'abbaye St.-André, à une lieue de Falaise, avec le savant Arnoul, évêque de Lisieux.

En 1145, Guillaume Paynel fonde l'abbaye de Hambie, à sa recommandation. La charte porte : *Teste Algaro constantiensi Episcopo, cujus admonitione hoc opus incœpi.*

Cet évêque confirme encore par un acte particulier tout ce qui avait été donné à cette abbaye, de *assensu* et concilio cleri constantiensis.

J'omets la mention qui était faite de lui, comme bienfaiteur, dans les registres de la célèbre abbaye fondée en 1146 par Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, pour revenir encore sur l'année 1145. A cette dernière époque, Algare obtint une bulle du pape Eugène III, pour la confirmation des droits de son chapitre. La même année, nous le trouvons encore souscrit à une charte du Mont-St.-Michel; en 1141, à une de l'abbaye de St.-Ouen de la ville de Rouen; au chartrier de St.-Sauveur-le-Vicomte, en 1147, dans un accord entre l'abbé de Montebourg et celui de St.-Sauveur : Algare était médiateur dans cette affaire. Enfin il mourut à Rouen en 1150.

On voit que la vie de cet évêque, encore plus occupé de la discipline ecclésiastique que d'encourager les pieuses fondations, n'a rien d'obscur; si donc il eût été fondateur de cette cathédrale, ne serait-il pas bien étonnant que nos historiens n'eûssent trouvé nulle part de traces de ce nouveau et principal titre de gloire?

Je me hâte de donner des preuves plus positives. Pour éviter toute discussion sur la bulle d'Eugène III, insérée dans Gallia Christiana, bulle qui indique aussi que l'église de Coutances est dans un état normal, je me contenterai de citer quelques passages de celle que ce même pape adressa au chapitre dans le même temps. Elle suppose toute entière que les chanoines font paisiblement leur office dans la cathédrale (2).

(1) C'est encore un fait qui explique comment les nouveaux couvents s'écartaient difficilement du genre des plus anciens.

(2) Cette bulle, dont nous avons de très-anciennes copies authentiques, était citée comme faisant

Eugènius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis ecclesiæ Constantiensis canonicis tàm præsentibus quàm futuris, canonicè substituendis in perpetuum....

Dilecti in Domino filii, venerabilis fratris nostri Algari, Constantiensis episcopi, precibus inclinati, vestris justis postulationibus clementer annuimus; et præfatam B. Dei Genitricis Semper Virginis Mariæ ecclesiam, in quâ divino mancipati estis obsequio, sub B. Petri et nostra protectione suscipimus et præsentis scripti privilegio communimus; statuentes ut quasque possessiones, quæcumque bona in præsentiarum justè et canonicè possidetis, aut in futurum, concessione pontificum, liberalitate regum, largitione principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, prœstante Domino, poteritis adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant; in quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis, ecclesiam S. Petri in civitate Constantiensi, etc.

On lit encore dans une bulle d'Innocent II, fournie aux auteurs de Gallia Christiana par les archives de l'abbaye de St.-Lo de Rouen : Gaudemus admodùm, carissime frater Algare episcope, quoniam te ad administrationem Constantiensis ecclesiæ divina dispensatio evocavit; ideoque tibi et ecclesiæ tuæ in posterum providentes, bona et possessiones, libertates et immunitates, quæ usque ad hæc tempora quietè et legitimè Constantiensis ecclesia noscitur possessisse, tibi et tuis successoribus privilegii nostri munimine roboramus.... prœtereà S^ti. Laudi, quæ in civitate Rothomagensi sita est, ecclesiam.... concedimus, etc.

Ce qui achève de prouver que la réédification de la cathédrale ne peut être attribuée à Algare, c'est l'épitaphe de ce vénérable pontife, composée en 1141 par Arnoul, archidiacre de Séez et ensuite évêque de Lisieux. Ceux qui ne veulent pas voir la lumière, pourraient encore supposer, contre toute vraisemblance, que, s'il nous reste beaucoup de documents sur la vie d'Algare, si ce pieux évêque a été souvent loué par

autorité dans divers procès qui eurent lieu entre le chapitre et les curés successifs de St.-Nicolas, à l'occasion des droits que ceux-ci revendiquaient à cause de l'ancienne union de leur paroisse avec la cathédrale. C'est peut-être parce qu'on a confondu cette bulle avec l'autre, qui concerne la cathédrale et ses biens, et parce que, comme je l'ai lu à la marge d'une ancienne copie de l'une de ces bulles, un feuillet du cartulaire où elle était écrite se trouvait dérangé, qu'on a voulu élever des doutes sur l'authenticité de la bulle d'Eugène concernant la cathédrale.

les historiens, les diverses pièces qui auraient pu révéler son titre de fondateur de la cathédrale auraient, par un singulier hasard, toutes péri, même celles qui n'auraient indiqué qu'accessoirement ce fait. Mais voilà qu'un célèbre prélat contemporain nous laisse l'épitaphe de son voisin et de son collègue dans l'épiscopat. Il n'eût pas, à coup sûr, passé sous silence un si beau titre de gloire, s'il eût appartenu à Algare.

Or il dit seulement :

Præsulis Algari cineri natura sepulto
Non potuit meritum consepelire viri.
Nam terram titulis, cœlum virtutibus implens,
Dùm nobis moritur, ut sibi vivat obit.
Ipsam igitur quia terra virum cœlique loquuntur,
Consignare brevi sufficit elogio.
Hunc ut Martinum meritorum conscia terris
Abstulit et cœlo reddidit una dies (1).

« C'est, ajoute Trigan, qu'il mourut le jour St.-Martin. »

Aussi nous lisons seulement dans la chronique normande (2) :

Decessit etiam Algarius episcopus Constantiensis, vir admodùm religiosus, qui canonicos regulares posuit in ecclesiâ S^ti. Laudi de Constantino, et in ecclesiâ S^ti. Laudi Rothomagensi et in ecclesiâ Cæsaroburgi.

Le sarcophage d'Algare, ainsi que le fait de la sépulture de son prédécesseur dans la chapelle du transept nord et de celle de Guillaume de Tournebut, à la fin du XII^e. siècle, du côté opposé, dans le latéral secondaire du chœur, indiquent ce que des fouilles ont d'ailleurs prouvé, savoir, qu'il n'y avait point de crypte sous la cathédrale de Geoffroy de Montbray, comme sous celle de Bayeux, bâtie en plein cintre dans le même temps. Nouveau motif qui porte à croire que Geoffroy adopta l'ogive, à l'apparition de laquelle cessèrent presque entièrement ces chapelles souterraines sur lesquelles les grandes églises romanes ont souvent été élevées (V. le Cours, déjà cité, de M. de Caumont, 4^e. partie, p. 123).

(1) Apud Arnulphum Lexoviensem episcopum : tom. 2. Parte 2. Bibliotheca Patrum : pag. 488. Martinus Prouverre : lib. 3. Chronic. Manuscrip. Norman., p. 55. Apud Recolletum suprà citatum, necnon apud Trigan, in vitâ manuscriptâ episcop. Const., etc.

(2) Chronica Normanna ad annum 1150, post Robertum de Monte. Apud P. Dumoustier.

Arcade d'Elgrade.

CHAPITRE IX.

Tombeau d'Algare.

Si, quittant les chapelles ornées extérieurement des statues des Tancrède, nous nous avançons du même côté à travers le bras de la croix ou croisée de la basilique, en passant auprès de la tombe effacée de Richard de Bruix, de Brinx ou de Brix (1), prédécesseur immédiat d'Algare, jusque sous la seconde des galeries qui accompagnent le chœur; nous trouvons au pied de l'escalier qui conduit au chapitre, le remarquable tombeau de ce dernier prélat. On pourrait, s'il était permis, appliquer ici aux cendres de ce vénérable évêque ces paroles de l'Ecriture: *adhuc defunctus loquitur.* On me pardonnera sans doute une digression sur cet antique tombeau, dont personne, que je sache, n'a encore parlé. Il suffirait presque seul, eu égard à l'identité de genre et à la liaison intime de toutes les pierres qu'offrent le chœur et toutes ses dépendances, pour indiquer que cette partie de la cathédrale est antérieure à la sépulture d'Algare.

M. de Gerville, dont les essais sont des coups de maître, a si bien précisé, dans son Essai sur les sarcophages, la manière d'inhumer dans les différents siècles, spécialement dans notre contrée, que je devinai, au premier coup-d'œil, que le tombeau dont il s'agit se rapportait à des temps très-rapprochés de la fondation de la cathédrale. Mes présomptions se changèrent en certitude, quand j'eus constaté que nous connaissons positivement *ailleurs que dans cette chapelle, le lieu de la sépulture de tous nos évêques* sans exception, au moins depuis le milieu du XIII^e^. siècle.

Je fus frappé de cette autre considération essentielle, que, l'ancienne cathédrale ayant été détruite pendant plus de deux siècles, le monument funéraire dont il s'agit ne pouvait être antérieur à Geoffroy de Montbray, que j'aurais cherché dans ce sarcophage, tant il a de ressemblance avec celui de Guillaume-le-Conquérant, si nous ne savions par le Livre noir que cet humble prélat a été inhumé sous le larmier, comme il l'avait expressé-

(1) Mortuus Richardus sepelitur in capellâ S^ti^. Sebastiani ædis cathedralis. Apud P. Dumoustier, *ex schedis ecclesiæ Constantiensis.*

ment commandé avant sa mort ; et si postérieurement son sarcophage eût été placé dans l'intérieur de l'église, il est plus que vraisemblable que la tradition de ce fait ne se fût pas perdue.

Pour se faire une idée de ce curieux monument, il faut se figurer une auge, en forme de cercueil, d'une seule pièce ; de cette pierre spongieuse, qui a si long-temps embarrassé les antiquaires, et qui est connue dans le département sous le nom de tuffe. Ce sarcophage, sans ouverture au fond, a quelques pouces d'épaisseur. Il a intérieurement cinq pieds sept pouces de longueur, et de onze à douze pouces de profondeur. Sa largeur, qui est vers la tête d'environ dix-neuf pouces, se réduit peu à peu à dix ou onze pouces aux pieds. Il peut avoir six pouces de saillie au-dessus du sanctuaire, qui est lui-même d'environ un demi-pied au-dessus du pavé du rond-point.

Le couvercle, qui a trois ou quatre pouces d'épaisseur, est d'une seule pierre de carreau de Caen. Il est orné d'un bas-relief représentant un évêque de grandeur naturelle. Les mains assez informes sont croisées sur la poitrine. Il tient, sous le bras droit, le bâton pastoral, qui n'a, ce semble, jamais été surmonté d'une crosse. La tête du personnage est brisée d'ancienne date. On voit cependant très-bien le contour d'une mitre. La chasuble et le reste du costume est aussi en harmonie avec les ornements pontificaux du XIII^e^. siècle, tels que nous les représentent les sceaux de cette époque. L'évêque presse sous le pied droit un serpent ailé. Lui aurait-on donné cet emblême pour symboliser son zèle à faire revivre la discipline ecclésiastique et à répandre les lumières de la foi dans son diocèse ? Je n'ai pu recueillir sur ce point que des conjectures.

Comme c'est un fait peu important à éclaircir pour mon but, continuons d'examiner notre tombeau. Une ouverture, résultant du bris de l'angle du couvercle (le sarcophage est tout-à-fait intact), du côté de la tête et contre le mur, permet d'avancer le bras dans l'intérieur, jusque vers le milieu. On ne peut juger si cette effraction a été furtivement faite dans des temps de révolution ou de guerre, pour voir si l'on ne trouverait rien de précieux ; ou si elle est un acte de vandalisme ; ou, enfin, si elle est arrivée involontairement lorsque, comme nous allons le voir, on a autrefois détaché avec effort ce couvercle du sarcophage.

Quoi qu'il en soit, par la nature même d'un simple mortier, d'ailleurs

ancien, qui, au lieu du ciment connu pour être utilisé en pareil cas, unissait imparfaitement le couvercle au sarcophage, et aussi par la forme et la grosseur de quelques pierres, qui se sont trouvées sur les ossements et sur la poussière qui les recouvrait imparfaitement, je suis demeuré convaincu que le tombeau avait été fouillé avant l'ouverture que j'en ai faite moi-même en présence de plusieurs personnes judicieuses qui ont partagé mon opinion. Mais il nous est démontré que le couvercle n'a pu être levé dans la révolution de 1793. Ou bien ce monument ne fut pas remarqué, ou bien l'ouverture angulaire, dont j'ai parlé, contenta la cupide curiosité des spoliateurs.

Il y avait effectivement une maçonnerie, évidemment de beaucoup antérieure à cette époque désastreuse, tellement établie sur l'extrémité inférieure du tombeau, pour étançonner la table de pierre de l'autel, qu'il eût été impossible, sans détruire ce petit massif, de soulever la pierre du sépulcre.

Voici quelques circonstances qui font soupçonner l'époque de la première ouverture du sarcophage. Toustain de Billy, dans ses Mémoires, Trigan, dans sa vie inédite des évêques de Coutances, nous apprennent, d'après des documents certains (1), « qu'en 1562 la cathédrale fut forcée « par les protestants, qui *profanèrent les autels et pillèrent les tombeaux;* « enlevant ce qu'il y avait de plus précieux, or, argent, ornements, etc., « brisèrent, brûlèrent ce qu'ils ne purent emporter.... Le massacre et « l'incendie jetèrent la consternation dans la ville. Le culte fut suspendu « pendant quelques mois. Quand il recommença, les chanoines furent au « chœur sans habit d'hiver, ils manquaient d'argent pour en acheter; et « le pillage avait été tel, que les marchands n'auraient pu fournir de « drap pour en faire. »

Or, l'autel antique de la chapelle St.-Eloi et St.-Mathurin, sous lequel se trouve le sarcophage qui nous occupe, est une simple grande pierre sacrée, soutenue, dans le principe, d'un côté par deux têtes d'ange engagées dans le mur, et en avant par trois petites colonnes ou pilastres en carreau.

(1) Nous avons encore, dans les archives diocésaines, le procès-verbal même des dégâts faits à la cathédrale par les protestants au commencement de la dernière moitié du XVI^e^. siècle.

Dans le hors-d'œuvre, maçonné sur le pied du monument funéraire, entraient comme éléments des débris de statues en pierres grossièrement sculptées et peintes; et de semblables débris, qui n'auraient pu entrer par l'ouverture dont j'ai parlé, se trouvaient dans le sarcophage même. J'ai remarqué entre ces derniers débris une main d'évêque; peut-être celle de la statue de St.-Eloi, dont la chapelle avait été érigée en 1501 dans la même chapelle, dédiée déjà à St.-Mathurin (chartes de fondation).

Voici donc ce qui est très-vraisemblablement arrivé: l'autel aura été culbuté par les protestants, et aura entraîné dans sa chûte une des têtes d'ange qui le soutenaient. Les profanateurs auront brisé la tête de l'effigie sculptée sur le couvercle, comme ils brisèrent celle du tombeau de l'évêque Eustache (1). Ils auront soulevé violemment le couvercle du sarcophage, pour voir s'il ne cachait rien de précieux. Le bris des statues aura suivi ces premiers faits, des éclats de ces statues seront tombés dans le tombeau ouvert. On l'aura, après les troubles, refermé à la hâte, et garni avec du mortier, au lieu d'employer le ciment anciennement usité. Pour consolider l'autel, dont les supports avaient été détruits ou ébranlés, on aura élevé le massif triangulaire qui scellait, pour ainsi dire, le tombeau, et on aura fait entrer dans cette maçonnerie des morceaux de statues brisées qu'on trouvait sous sa main.

Je dois dire que je n'ai rencontré aucune trace d'inscription ni extérieurement, ni intérieurement: ce qui est une nouvelle indication que ce sarcophage est de l'époque d'Algare. Je n'ai trouvé dans l'intérieur, avec les débris dont je viens de parler, que quelques ossements et de la poussière. Les os du haut du corps avaient été évidemment remués, peut-être en cherchant, sans doute inutilement, une croix ou un anneau pastoral de prix. La tête manque; il n'y a plus que quelques dents éparses: les os des jambes et des pieds étaient à leur place naturelle. Aucun autre objet remarquable n'a été trouvé dans le sarcophage.

Laissant de côté maintenant les circonstances accessoires, voici comment je raisonne sur les faits certains: le monument que je signale est entier dans la partie la plus fragile. Ce monument ne peut remonter plus haut que Geoffroy de Montbray, d'après ce que j'ai rappelé précédemt

(1) Voir ce que j'en dis plus bas, à l'occasion de l'épiscopat de cet évêque.

ment. Il ne peut lui être guère postérieur, puisqu'il appartient aux sarcophages de transition; entre ceux qui étaient tout-à-fait grossiers, destinés à ne point paraître au-dessus du sol, et ceux qui furent dans la suite ornés et chargés d'inscriptions. De plus, nous savons le lieu de la sépulture de tous nos évêques, depuis Jean d'Essey, mort en 1274, inclusivement, et même de plusieurs de ses prédécesseurs; en faudrait-il davantage pour nous incliner à croire que la partie de la cathédrale, où se trouve cet antique sarcophage, n'est pas tombée en ruine complète, de manière à être reconstruite, comme le suppose M. Gally, par l'évêque Jean d'Essey ou par Sylvestre de la Cervelle.

Il y a des auteurs qui ont exprimé des doutes sur le lieu précis de la sépulture d'Algare. Quoique mon raisonnement fût le même, quand le sarcophage dont j'ai longuement parlé serait d'un de ses prédécesseurs, je ferai remarquer, dans l'intérêt de la vérité, que le doute est vraisemblablement venu de ce qu'on ne trouve point dans notre cathédrale l'épitaphe composée par l'évêque de Lisieux. Mais on ne la rencontrait pas non plus, à Rouen, même dans les temps reculés, comme l'indique le père Dumoustier; et rien ne nous prouve qu'elle ait jamais été gravée sur la pierre ou le marbre. Elle nous est donnée parmi les œuvres de l'auteur et nullement comme ayant été transcrite sur le tombeau de notre évêque. Aucune expression de son texte n'indique clairement cette destination : on n'y lit point le fameux *Hic jacet.*

Cependant, les auteurs de Gallia Christiana, qui n'ont vraisemblablement pas remarqué la coïncidence du genre du sarcophage avec l'époque de la sépulture d'Algare, disent déjà : « Defunctum aliqui volunt Rothomagi Algarum, qui tamen sepultus creditur sub altari S. Eligii, in Ecclesiâ Constantiensi. » Je trouve un témoignage encore plus positif dans le P. Dumoustier. Les sources antiques auxquelles il avait puisé ont pu disparaître depuis le temps où il écrivait et échapper à ceux qui ont paru plus d'un siècle après lui et qui n'avaient d'ailleurs nul intérêt d'approfondir le fait dont il s'agit. Ecoutons ce récollet célèbre écrivant à *Rouen même :* « Migravit autem in cœlum hic beatus Pontifex circa annum 1150 seu 1151; et sepultus est sub altari S^ti. Eligii, cathedralis Constantiensis, 4 Idus novemb. *Juxta vetera manuscripta illius loci.* Cujus epitaphium composuit Arnulphus Lexoviensis Episcopus. » M.

Demons, qui avait compulsé les monuments historiques et qui était sur les lieux, donne aussi, dans ses conjectures sur Coutances, comme positif le fait de la sépulture d'Algare dans cette chapelle : « Il fut enterré, « dit-il, sous l'autel de la chapelle St.-Mathurin. » D'anciennes chartes nous apprennent qu'elle est la même que celle de St.-Eloi, comme je l'ai déjà dit.

C'en est beaucoup plus qu'il ne faut sur Algare, hâtons-nous de passer aux évêques suivants.

Le reste du XII^e^. siècle est rempli par l'épiscopat de trois prélats, qui sont Richard de Bohon, Guillaume de Tournebu et Vivien. Je puis m'abstenir d'entrer dans aucun détail sur cette période. Je me contenterai de faire observer que nous ne sommes pas encore arrivés à l'époque où, d'après les antiquaires qui partagent l'opinion de M. Gally, il est possible de trouver l'ogive parvenue au degré de perfection et d'élégance où nous la voyons dans notre cathédrale. D'ailleurs ces pontifes consacrèrent aussi des églises d'abbaye, qui renouvelleraient l'objection fournie par celle de Lessay contre l'époque de Geoffroy. Je dois donc réserver le luxe de preuves pour le siècle suivant. Je rappellerai seulement ici que la vie de ces trois évêques nous est tellement connue qu'il est impossible de supposer que la gloire d'avoir enrichi leur diocèse d'un si magnifique monument eût été le seul trait important de leur épiscopat que l'histoire locale n'eût pas enregistré dans ses fastes.

CHAPITRE X.

(Première moitié du XIII^e^. siècle).

Nous sommes enfin parvenus aux temps auxquels j'aurais pu borner l'examen approfondi des faits divers qui concernent notre basilique. Mon système aura en effet triomphé, si je prouve que depuis le commencement ou même le milieu du XIII^e^. siècle jusqu'à nos jours, la cathédrale actuelle de Coutances n'a pu être réédifiée, mais que l'ancienne a seulement subi quelques augmentations et des réparations qui confirment elles-mêmes l'ancienneté traditionnelle du principal monument.

Or, je suis demeuré convaincu, après de longues et scrupuleuses

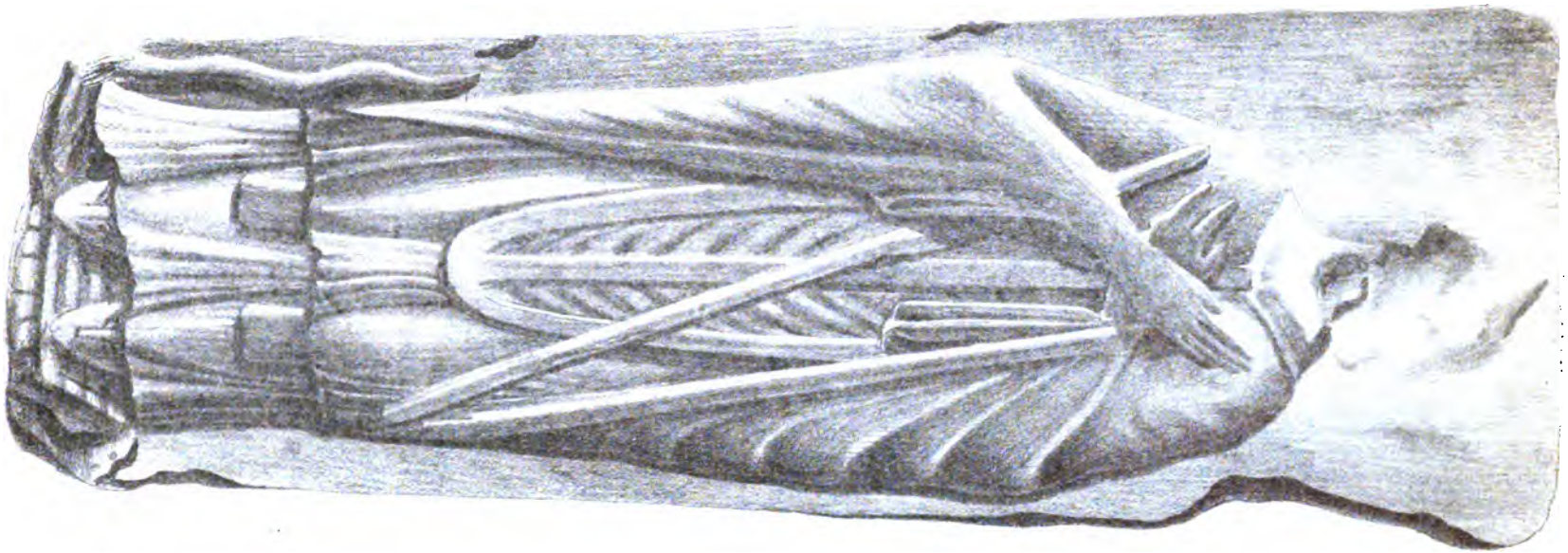

Ouverture du Sarcophage de l'Evêque Adgate.

recherches, de l'impossibilité absolue de trouver place depuis l'an 1200 jusqu'à nos jours pour cette admirable construction. Je vais donner une partie des motifs de cette conviction profonde. Je paraîtrai peut-être long, et cependant que de faits utiles ne suis-je pas forcé d'omettre ! Du reste, la question est si importante que j'espère trouver grâce auprès de mes lecteurs. je répèterai que dans tout le chemin que j'ai eu à parcourir, non seulement je n'ai rien trouvé de contraire à l'opinion que j'ai avancée, mais que tout suppose constamment que la cathédrale actuelle est de l'XI^e^. siècle.

Pour sentir toute la force des citations nombreuses que je vais faire, il faut se rappeler ce que j'ai déjà fait observer plus haut, qu'une reconstruction radicale et complète comme *l'exige évidemment l'unité de genre et le degré uniforme de perfection de la basilique*, aurait demandé au moins 15 ou 20 années de travaux continus avant qu'on eût pu y célébrer les saints mystères; que d'ailleurs, pendant la durée de ces travaux, les contrats de pieuses fondations et les autres titres ecclésiastiques présenteraient un cachet ou caractère particulier, différent de celui des temps ordinaires; et que même il y aurait eu nécessairement suspension d'une grande partie des procès-verbaux, contrats et réglements accoutumés, tant qu'il y eût eu cessation absolue du culte. On ne peut, par exemple, supposer au milieu d'ateliers de maçons, des évêques pontifiant, bénissant des abbés solennellement, etc. : serait-il aussi venu, dans de telles conjonctures, à la pensée d'une personne pieuse de fonder un cierge, destiné à brûler perpétuellement devant le grand autel, au milieu du chœur, ou dans la chapelle de Notre-Dame-du-Puits ? Quand tout est en ruine, l'on ne stipule rien de semblable; l'ardeur de la piété se porte avant tout vers la reconstruction du monument.

Hugues de Morville (1) qui est le premier auquel, comme le fait remarquer M. Trigan, le livre noir donne le titre d'illustrissime, commença à siéger en 1208. L'année d'auparavant, il était encore archidiacre de Coutances. Dans le siècle précédent, des fondations, qu'il ne m'a pas paru utile d'énumérer, avaient été faites, spécialement en 1189, 1196 et 1200, pour avoir part aux prières du clergé de la cathé-

(1) Il était neveu et filleul du fameux Hugues de Morville, l'un des quatre seigneurs Normands, qui, persuadés qu'il feraient plaisir au roi d'Angleterre, tuèrent l'archevêque de Cantorbéry en 1207, (Trigan).

drale (1). En 1201, Rodolphe, curé du Mesnilbonant, fit au chapitre don d'une rente, payable au synode de Pâques, pour avoir un obit dans la cathédrale. Nous trouvons en 1203 une autre fondation pour avoir part aux mêmes prières. Sous Hugues, ce genre de dévotion prit un nouvel essort (2). Dès la première année de son épiscopat (3), fut ratifiée la donation faite par Guillaume de Cotentin à ladite cathédrale pour être fait en cette église mémoire de lui et de sa famille. Nous trouvons sous la même date, dans le 3e. cartulaire du chapitre, une donation faite par Robert de la Haye, destinée à entretenir la cathédrale d'encens. Ce fut aussi en 1208 que Philippe, roi des Français, confirma, par des lettres semblables à celles du duc Guillaume, tous les privilèges de l'évêque de Coutances sur les églises de Cherbourg et de Tourlaville. En 1209, il fit don à Hugues « des prébendes de Cherbourg et de leurs dépendances, « pour le dédommager des torts et pertes qu'aurait souffert son église, « pour ladite église jouir du tout d'icelles, après le décès de ceux qui « pourraient posséder partie de ces bénéfices; à la réserve de la ville et « des fortifications de Cherbourg que sa majesté s'était réservées (4). »

Par une ordonnance épiscopale sans date, mais évidemment posté-

(1) Anciens cartulaires.

(2) Une bulle du pape Innocent III, de l'année 1207, confirme l'union de la prébende de Blainville à l'office de grand chantre.

(3) Hugues fit un règlement par lequel il donnait à l'abbé et aux religieux de St. Taurin d'Evreux les dixmes de la paroisse de Périers, avec leurs dépendances,..... voulant que l'abbé fût chanoine de son église cathédrale avec séance au chœur et voix au chapitre, avec tous les autres droits, émoluments et prérogatives des chanoines, sans avoir cependant droit à l'élection des évêques sans l'agrément du chapitre;..... voulant encore, le dit évêque, que les dixmes de l'église de Vaudrimesnil appartinssent à l'église cathédrale (extrait d'un cartulaire).

(4) In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis: amen. Philippus, Dei gratiâ Francorum Rex: Noverint universi præsentes pariter et futuri nos divinæ pietatis intuitu, in recompensationem damnorum, quæ passa est Ecclesia Constantiensis pro nobis, concessione donâsse dilecto et fideli nostro Hugoni, Constantiensi Episcopo, et successoribus ejus, in puram et perpetuam eleemosynam, omnes præbendas Cæsaroburgi cum pertinentiis suis in augmentum Ecclesiæ Constantiensis, salvo jure eorum qui possident. Ità quòd, ipsis cedentibus vel decedentibus, idem Episcopus et successores ejus earumdem præbendarum liberam et plenariam habeant ordinationem..... Datum apud Gisort anno ab incarnatione 1209; Regni verò nostri ann. trigesimo (ancien cartulaire, p. 355).

Un de nos anciens cartulaires contient une bulle de 1231, qui confirme cette réunion des prébendes de Cherbourg à la cathédrale.

La guerre qui avait fait éprouver les pertes dont parle la charte royale ne pourrait expliquer la ruine de notre cathédrale: « Illi tres sine bello sese sponte suâ præclari nominis urbes subjiciunt, « Sagium, Constantia Lexoviumque. » (Guillelmus Armoric. Apud P. Dumoustier).

rieure à la donation royale, le prélat règle « que les dîmes, données par « le roi Philippe pour la desserte de la chapelle de Cherbourg, demeu- « reront attachées à ladite chapelle; mais que la prébende, qui appar- « tenait à Jean Ruffin, et qui n'est pas d'un grand revenu, demeurera « pour le scholastique, et que celle dont jouit le fils de Henri sera, à « son décès, appliquée à l'augmentation du chanoine trésorier et du « scholastique; lesquels seront dans la suite obligés de résider à Coutances, « sous peine de perdre leur sustentation.

« Mais quant au revenu des quatre autres prébendes, savoir : de celle « de Tourlaville; la quatrième gerbe sera réservée pour le curé d'icelle « avec le dedans de l'église, les trois autres gerbes restant au pré- « bendé : de celle de Cherbourg; il en sera usé de même : de celle « de Nouainville; le revenu et ses dépendances seront pour le chanoine « prébendé, à la réserve de la troisième gerbe et du dedans de l'église, « qui resteront au curé : de celle de St.-Eny; le revenu sera pour « la commune du chapitre de Coutances, à charge de pourvoir les « six chapelains..... bien entendu que l'évêque aura la nomination des « six chapelains et des curés desdites paroisses et du chapelain du châ- « teau » (Extrait du 1^er^. cartulaire).

Il est utile de faire remarquer, comme indication de l'état de la cathédrale à cette époque, que parmi les chapelles dotées par ces nouveaux bénefices, on ne voit figurer aucune de celles de l'aile sud de la grande nef; or mon système suppose, conformément aux faits que j'indiquerai dans la suite, que cette partie de la basilique n'était pas encore édifiée. Mais celles qui sont désignées par nos plus anciens manuscrits comme ayant recueilli ces dons, sont disséminées en partie dans le rond point et ne font qu'un tout indivisible entre elles et le chœur : les autres se trouvent dans l'aile sud qui était autrefois extérieurement décorée des statues des Tancrède. La première de ces dernières chapelles, dédiée à St.-Nicolas, n'eut point de part à ces dotations; probablement parce qu'elle était alors pourvue du titre curial, comme je le dirai bientôt.

Dès 1209, au mois de juillet, notre évêque adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse un mandement, qui nous indique déjà qu'il n'est pas préoccupé de l'immense œuvre de la reconstruction de la cathédrale,

puisqu'il semble livré tout entier à fonder ou à augmenter dans la ville épiscopale un établissement de charité et de bienfaisance (1).

Je passerai sous silence plusieurs autres actes du prélat de 1208 et 1209, ainsi que des fondations de la même date, faite par des fidèles afin d'avoir part aux prières du clergé de la cathédrale.

En 1210, il confirma la donation faite à l'abbaye de Hambye, de l'église et du patronage du Mesnilbonant (2).

En 1212, il ratifia la donation faite par l'évêque Vivien au grand chantre de la cathédrale pour un anniversaire.

« En 1213, Richard de Polley, archidiacre de Coutances, donna au « chapitre dudit lieu des maisons qu'il avait fait bâtir et de la terre qu'il « avait achetée des héritiers de Hugues Former, à charge de célébrer « chaque année un obit pour lui et pour Richard de Bouhon, leurs parents « et amis; parce que lesdites maisons seront habitées par un ou deux « chanoines, qui en payeront par an 5 livres tournois à commencer au « jour dudit anniversaire, dont les chanoines assistants auront la moitié « et les clercs du bas chœur 30 sous..... l'hôpital 10 sous et la léproserie « 10 sous. Mais pendant la vie du donateur, il ne leur en donnera par « an, au synode de Pâques, que 12 sous; parce qu'il sera quitte de la « livre de poivre qu'il leur payait » (répertoire du chartrier).

En 1215, Philippe, roi de France, accorde à Hugues de Morville et à ses successeurs, par des lettres-patentes, le patronage de la paroisse de Soule.

En 1216, le même évêque confirme une donation faite au chapitre par Richard Héron..... à charge de célébrer un anniversaire pour le repos de son âme (extrait des cartulaires).

En 1217, Hugues ratifie la donation de la dîme de la prévôté de

(1) De communi fratrum nostrorum consilio ad communem tôtius nostræ Diœcesis utilitatem.....: hospitale quoddam ad susceptionem pauperum et peregrinorum de communibus Christi thesauris..... apud Constantias construximus. Gallia Christiana, etc.

(2) « Les religieux cédèrent au curé dans le même temps toutes les dîmes de cette paroisse, à charge « de leur donner tous les ans, le jour de la chandeleur, 12 marcs de cire, ce qui fut confirmé par le « même prélat. »

Trigan ajoute que cette charte se voyait encore de son temps dans les archives de Hambye.

St.-Lo, faite par Algare, lors de la fondation de l'abbaye de la même ville.

En 1221, les chanoines prébendés de la cathédrale donnèrent aux religieux de l'hôtel-Dieu l'église St-Pierre de Coutances, *les verdages et toutes les menues dixmes qui leur appartenaient.* Cette même année, Richard de Croillier, capitaine, donna au prélat le patronage de Monthuchon, et les trois enfants du bienfaiteur, aussi du nom de Richard, confirmèrent cette donation (charte de Hugues de Morville).

Nous trouvons à la même date la confirmation par Hugues d'un accord fait entre les chanoines réguliers de St.-Lo de Rouen et les religieux de Jumièges, pour une chapelle bâtie en 1218 par ces derniers à la place d'une ancienne porte de la ville appelée *la poterne.* Et encore en 1221 cession est faite au chapitre de Coutances de la moitié du patronage de l'église de St.-Cyr de Laulne,..... parce que le bienfaiteur aura part aux prières de l'église cathédrale. « La même année, une portion de terrain « fut donnée *pour le luminaire de la cathédrale* » (ibid).

« En 1222, Lucie de Rosel, veuve de Hugues de la Haye, écuyer, « fait aussi donation à la cathédrale, pour le salut de son âme..... de « cinq quartiers de froment, pour en être distribué les deux tiers aux « chanoines et aux clercs du chœur, qui auront assisté à l'anniversaire « qui aura été fait dans ladite église,..... et l'autre tiers sera employé « à l'*illumination du grand autel* » (répertoire).

La même année, Hugues de Morville fonde lui-même un service pour être fait mémoire, en l'église cathédrale, de son père, de sa mère, de Rodolphe, cardinal, son frère (1^er^. cartulaire). « Il fait aussi la même « année un réglement, agréé par le chapitre, avec l'abbé et les reli- « gieux de Lessay..... afin d'entretenir l'union et la fraternité entre le « chapitre de Coutances et lesdits abbés et religieux de Lessay, il a été « convenu que ledit abbé et ses successeurs seront associés à l'église « cathédrale au nombre des chanoines, et qu'ils percevront comme « eux, en assistant à l'office canonial, les fruits accoutumés; qu'ils « auront droit de séance au chœur et voix délibérative au chapitre dans « toutes les affaires qui ne concerneront point les élections » (répertoire). —Nous trouvons encore à la même date, la donation faite à la cathédrale par Jean Desbarres, le jeune, pour *aider à fournir un cierge ardent le jour et la nuit devant le grand autel.*

La même année, Guillaume Desbarres fonde aussi un cierge pour la même destination, *cereum qui arderet in perpetuum die ac nocte in Ecclesiâ ejusdem B. Virginis Constantiensis, coram magistro altari* (cartulaire, p. 145).

En 1223, donation est faite au chapitre par Geffroy du Mesnildo, écuyer,..... pour l'entretien d'une *lampe devant le grand autel* de la cathédrale (extrait d'un cartulaire).

Ces dernières fondations prouvent si évidemment par leur nature ce que tant d'autres de la même époque indiquent par leur ensemble et leur but, que la cathédrale fut constamment et paisiblement livrée au culte sous Hugues de Morville, que je pourrais passer sous silence les autres actes qui nous séparent de 1235, époque d'un accord digne de toute attention, entre le prélat et son chapitre.

Je citerai néanmoins encore quelques actes : en 1224, Louis, roi de France, donne, par lettres-patentes, à notre cathédrale le patronage de l'église de Belval ; parce que lesdits sieurs doyen et chanoines célèbreront un anniversaire pour Philippe, son père, et un pour lui après son décès.

La même année, 1224, Hugues fait un accord avec l'abbé de St.-Lo et les lépreux de cette ville au sujet d'une pièce de terre sise à Agneaux et réclamée par les lépreux.

En 1227, Hugues donne encore, du consentement du chapitre, les deux tiers des blés de la paroisse de Canisy..... pour être célébré à la cathédrale un service solennel le jour de St.-Ruffin (ibid).

En 1228, le prélat donne cette charte mentionnée dans les mémoires de notre Société, publiés en 1834, page 283. Je ferai observer que le sceau et le contre-sceau de cette pièce, reproduits dans l'atlas qui accompagne ces mémoires, nous offrent la belle ogive. La planche XI^e^. où nous trouvons ces spécimen, nous présente plusieurs autres sceaux d'évêques de notre province, qui sont du même temps, du même genre, et qui ont sans doute été adoptés dès le commencement des pontificats respectifs. Je ne sais si on trouverait dans d'autres provinces tant de sceaux de la même époque dans le style ogival. Ce serait un fait important à constater.

« En 1231, confirmation fut accordée, par notre évêque, de la tran-

« saction sur procès entre l'abbé et le couvent de Cherbourg, d'une part, « et Thomas Morel, chanoine de Coutances, d'autre part; par laquelle « il est statué que lesdits religieux jouiront de la chapelle en litige, en « payant audit Thomas Morel et à ses successeurs la somme de dix sous « (ibidem) (1). »

Il y eut aussi en 1233, un accord entre Hugues et les moines de Cerisy, concernant la dixme des Essarts du bois du Rabbé. *Il était lui-même le juge* (2). (Trigan : Vie des Evêques de Coutances).

Nous trouvons en octobre 1235, une donation faite pour l'érection et service de la chapelle de la Mare, par Guillaume de la Mare, de « 18 « quartiers de froment, parce que un prêtre y fera le service; lequel « percevra toutes les offrandes qui y seront faites, excepté aux jours et « fêtes de Noël..... et promettra par serment ledit chapelain, obéissance « et fidélité à MM. du chapitre de Coutances; et qu'il n'administrera « point les sacrements aux paroissiens de St.-Nicolas et d'autres paroisses « aux jours des dimanches et fêtes (Ibid..) »

Nous arrivons enfin à l'accord entre Hugues et son Chapitre. Cette pièce remarquable, que je vais citer d'après Gallia Christiana, est de 1235. Elle suppose aussi qu'il n'est question à cette époque ni de chute ni de reconstruction de notre basilique,

Omnibus Christi fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit, Hugo, Dei gratiâ, Constantiensis Ecclesiæ minister humilis, æternam in Domino salutem.

Noverit Universitas vestra quòd nos, qui, *ad honorem Dei et beatæ Mariæ semper virginis, divinum officium in nostrâ Constantiensi Ecclesiâ cupimus propensiùs augmentare*, et pensatâ ejusdem Ecclesiæ utilitate et necessitate, dedimus et concessimus eidem Ecclesiæ Constantiensi omnes decimas novalium, quæ sunt vel futuræ sunt in quâcunque

(1) « En 1233, dit M. Trigan, l'interdit était sur toute la ville de Rouen. L'église de St.-Lo étant « du diocèse de Coutances n'y avait point de part..... Les bourgeois abusant de cela;.... Hugues de « Morville, pour arrêter les suites de ce désordre, consentit par un acte qui se conserve encore dans les « archives de Rouen, que les églises et les ecclésiastiques dépendant de sa juridiction fûssent soumis à « la sentence d'interdit, et déclara qu'il s'y serait soumis lui-même, s'il eût été dans cette ville. »

(2) Cette dernière circonstance qui décèle une grande confiance dans l'équité des supérieurs ecclésiastiques, prouve que l'authenticité de la sentence arbitrale concernant la paroisse St.-Nicolas et dont je vais bientôt parler, ne peut être suspectée uniquement parce que les arbitres étaient pris dans le chapitre, qui se trouvait ainsi juge et partie.

parte Diœcesis nostræ, extra metas cujuslibet parochiæ, ad opus communiæ Constantiensis, in usus *canonicorum ibidem deservientium convertendos;* et insuper dedimus eidem communiæ *quidquid percipiebamus in oblationibus in majori altari ejusdem Ecclesiæ.* Debet autem capitulum nostrum de bonis communibus dictæ Ecclesiæ onera quædam, *quæ ad nos* et *successores nostros pertinebant*, in dictâ Ecclesiâ sustinere; videlicet, *in luminari de cerâ eidem Ecclesiæ providere, incensum ministrare, custodibus Ecclesiæ salarium constituere; ità tamen quòd illud quod dictis custodibus antiquitùs præstabamus adhuc nos et successores nostri præstabimus in futurum.* Item tenetur in futurum capitulum prædictum *ad minutas reparationes circa campanas, videlicet, chordis et coriis et uncturis, in flagellis et baltildis renovandis; item mundare Ecclesiam, facere pannos lineos lavari, et eosdem et sericos ressuere, claves et seras omnes Ecclesiæ facere et catenas thuribulorum reficere, vinum ad missas invenire, natas emere, libras religare, et rotulos qui deferuntur per cathedrales ecclesias pro commemoratione abbatum defunctorum et hujusmodi personarum faciendâ, pagare.*

Hæc autem acta sunt in capitulo nostro generali, dicto capitulo consentiente, et sigillum suum cum sigillo nostro huic scripto apponente, in crastino Assumptionis B. Mariæ, ann. Dom. 1235.

Je le répète, cette convention toute entière suppose des esprits qui ne sont occupés que de donner plus de pompe aux cérémonies religieuses et de régler les dépenses de détail et les menues réparations. Il n'y avait du reste encore que 142 ans que Geoffroy de Montbray était mort; et il avait, comme nous l'avons vu, fait réparer, avant de mourir, les dégats causés par la foudre à sa cathédrale, objet de ses affections.

En 1236, nous retrouvons Hugues de Morville faisant plusieurs donations considérables au chapitre; spécialement, de la 3°. gerbe de la dixme de St.-Denis, à *charge de quatre obits par an pour son père, sa mère, Radulphe cardinal, Radulphe chanoine régulier, Elverde et Nicolas ses frères.*

La même année, il fait encore concession à sa cathédrale de tout le revenu de l'église de Laune, « pour être employé à l'usage de la commune « de ladite église; sauf la vie et l'entretien de celui qui devait desservir « ladite paroisse. (1^er^. Cartulaire.) »

En 1237, Hugues donna au Chapitre la dixme de Besneville et la 3e. gerbe de la dixme de Hautteville. (Cartulaire.) Le prélat souscrivit, la même année, une charte dont voici un extrait : Universis Christi fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit, Hugo, Dei gratiâ, Constantiensis Ecclesiæ minister humilis, æternam in Domino salutem.

Noveritis quòd nos, ad honorem Dei et Beatæ Mariæ semper virginis, *divinum officium in nostrâ Constantiensi Ecclesiâ cupiens propensiùs augmentare*, pensatâ ejusdem Ecclesiæ utilitate et necessitate, de duabus garbis parochiæ Sanctæ Margaretæ de bonâ villâ, quarum jus patronatûs ad nos spectabat, taliter ordinasse, videlicet quòd una illarum duarum garbarum *cedat in usus cujusdam capellaniæ in matrici Ecclesiâ Constiensi in perpetuum, pro salute animæ meæ et antecessorum meorum.....* Et hoc quidem ordinamus de consensu capituli nostri.

Datum ann. D. 1237. (Cartulaire B., p. 159.)

« En 1238, pour se débarrasser d'une charge que les évêques partageaient avec les autres seigneurs, qui tenaient des fiefs du Roi, notre évêque, par un acte qui se garde encore dans le trésor des chartres du Roi, abandonna à Sa Majesté le fief et terre de Soule, au moyen de quoi : *immunis efficitur à servitio* unius militis quem castris Regis subministrare tenebatur. (Trigan.) (1) »

Ce fut cette année-là même que Hugues mourut. « Il fut inhumé, dit « Trigan, dans sa cathédrale (*Juxta cathedram Episcopalem*, comme « l'attestent les auteurs qui avaient vu son tombeau), sous une figure « de bronze, avec cette épitaphe, belle pour son temps, car s'ils avaient « pu mieux dire, ils l'auraient certainement fait : »

Qui jacet hìc Hugo, lato pectore, Tullius ore,
Muneribus Titus, præsul honore fuit.
Quique sequens Marthæ studium, requiemque Mariæ,
Quæ sua sunt mundo reddidit, atque Deo.
Prævia quem rapuit lux festi Simonis, annos
Post bis sexcentos, octoque, terque decem.
Det Dominus huìc verè secum sine fine manere.
Amen.

(1) Il me semble qu'il n'y a aucune contradiction, comme l'a prétendu un auteur, entre ce qui est dit de la terre de Foville dans cet acte de Hugues, cité en entier par le père Dumoustier, et la bulle d'Eugène III à l'évêque Algare. Il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher les deux textes.

Il est donc prouvé par la vie bien connue de cet évêque, par le genre d'œuvres pieuses auxquelles il s'est livré pendant son épiscopat, par le nombre et la nature des fondations faites à sa cathédrale et même par ses actes personnels, enfin par le silence de tant de monuments historiques du même siècle et plus particulièrement par celui de son épitaphe (1) qui n'aurait pas tu son titre de réédificateur, que Hugues de Morville n'a certainement point fait rebâtir la basilique.

Ici vient immédiatement se placer une période très-courte, pendant laquelle on n'a pas même pu concevoir l'idée d'une entreprise aussi hardie; je veux parler de la vacance du siège épiscopal; elle dura au moins depuis 1238 jusqu'en 1243, comme nous le voyons par plusieurs chartes; la 1re. disait, sous la date de 1240 : Omnibus Christi fidelibus humile capitulum Constantiense salutem in Domino :

Noveritis vos, sede Constantiensis Ecclesiæ vacante, contulisse Thomæ de Hougâ Diacono, ad præsentationem abbatis et conventûs Cerasiensis, beneficium illud quod vacuum erat in Ecclesiâ Sti. Martini dicti veteris de Insulâ Gersei.

La même année, le Chapitre nomma à la cure de Sideville.

Il nommait encore, en 1244, *sede vacante*, à celle de St.-Martin d'Urville.

Dès 1241 avait eu lieu un acte du Chapitre qui confirme pleinement mon opinion sur la continuation de l'exercice du culte dans la cathédrale à cette époque. Je veux parler de la sentence arbitrale contre les habitants de la paroisse St.-Nicolas qui ne voulaient pas quitter la chapelle de la basilique dédiée à leur patron, et où se faisait leur office paroissial, pour aller occuper une chapelle extérieure récemment reconstruite et destinée

(1) Sans rappeler le fait de la sépulture de plusieurs autres évêques dans la cathédrale, je ferai remarquer que le tombeau de Hugues s'ajoute à celui d'Algare pour indiquer que Jean d'Essey a trouvé construits le chœur et ses dépendances essentielles.

Voici ce que nous dit de ce mausolée Arthur Dumoustier : Sepulturam habuit Hugo, juxta cathedram episcopalem Constantiensis Ecclesiæ cum eo epitaphio : Qui jacet, etc.

En 1644, M. de Morel dans l'ouvrage déjà cité s'exprime ainsi : « *L'épitaphe de Hugues de Morville « se voit encore dans le chœur de la cathédrale, où son tombeau est élevé en bronze.* »

Trigan et Toustain en parlent aussi.

Je dirai plus tard quand et comment ce tombeau et les autres qui étaient dans le chœur furent enlevés.

à l'usage de ces paroissiens. Jean d'Essey, qui devint un peu plus tard évêque, était un des arbitres.

Dictum capitulum et dicti parociani compromiserunt in nos Joannem d'Essey, Rogerium vel Rogilium dictum monachum archidiaconum, Guillelmum de Han, Nicolaum d'Agon, canonicos Constantienses. Itaque quidquid nos quatuor bonâ fide super parochiagio et transmutatione parochiæ prædictæ ordinaremus dictum capitulum et dicti parociani inviolabiliter observarent; sub pœnâ ducentarum marcharum argenti parti observanti arbitrium à parte recedente ab arbitrio vel arbitrium non observante solvendarum.

Nos autem auditis voluntatibus utriusque partis et rationibus, prout meliùs potuimus, habito bonorum virorum consilio, Deum in casu præsenti habentes præ oculis, ordinando dicimus ut dicti paræciani ad Ecclesiam Sancti Nicolai de novo constructam, sitam prope capellam Sancti Flocelli, cum omnibus juribus, libertatibus et consuetudinibus quas habent, transeant: percepturi ibi Ecclesiastica Sacramenta, ut veri paræciani ejusdem Ecclesiæ.

Actum ann. Dom. 1141 : die sabbati post translationem Sancti Benedicti, *in Ecclesiâ Constantiensi* (1).

(1) Il y a eu d'interminables procès sur les droits respectifs entre les chanoines et les curés de St.-Nicolas, qui n'ont jamais cessé, jusqu'en 1793, d'être, à la cathédrale, titulaires de la chapelle du même nom et de siéger au chœur. On ferait un volume entier de ces discussions. Il est soutenu dans un ancien mémoire du Chapitre que les développements *des droits, libertés et coutumes* des paroissiens de St.-Nicolas formant un long postscriptum de l'acte principal, et donnés par l'abbé de Billy comme peu authentiques, ne sont qu'une explication de l'acte primitif, que je viens de copier sur un très-ancien manuscrit, qui le donne en effet sans commentaire. Mais l'acte même a toujours été regardé par les deux parties comme formant autorité.

« Après ladite translation des paroissiens de St.-Nicolas, disent ces anciens mémoires, qui semblent « se rapporter à l'épiscopat de Claude Auvry, la nouvelle église de St.-Nicolas étant tombée en ruine et « décadence, par le laps du temps et la négligence des paroissiens, le curé, auteur dudit cartulaire (où « est la glose), présenta requête à l'official de l'évêque en 1411 et aux prêtres du Chapitre y appelés, « pour commettre des personnes à cueillir les aumônes des fidèles pour réédifier ladite église.

« Par l'acte rapporté dans ce cartulaire, ledit curé et un bourgeois sont commis pour recueillir lesdites « aumônes et les employer par l'avis du Chapitre, cui in spiritualibus subesse videtur dicta Ecclesia et « curatus seu capellanus. (Le cartulaire dont il vient d'être parlé, contenant 69 feuillets en parchemin, « rédigé en latin et en français, l'an 1411, égaré en 1791, a été enfin remis à M. le curé de St.-Nicolas « en 1829.)

« Cette chapelle, dit M. Demons, dans ses Recherches sur Coutances, fut extrêmement endommagée « par les protestans, lorsqu'en 1563 ils pillèrent la ville épiscopale. On la répara pour la seconde fois « dès la même année, mais sans y rien changer. Après la fin des guerres civiles, le nombre des paroissiens

C'est en 1246 que le nouvel évêque, Gilles de Caen (1), donne le premier signe de vie comme évêque de Coutances. Il n'est pas nécessaire de nous arrêter à son épiscopat, auquel le Livre noir ne donne que trois ans de durée. Ce prélat nous a seulement laissé quelques signatures des années 1243, 1246 et 1248; puis un état des revenus de l'Hôtel-Dieu, organisé par Hugues de Morville.

On dirait d'ailleurs que les fondateurs de l'époque se seraient entendus pour nous apprendre que la basilique ne cessa pas d'être livrée au culte depuis l'inhumation de Hugues de Morville au pied du trône pontifical jusqu'à l'épiscopat de Jean d'Essey; et que ce dernier évêque ne trouva pas le chœur en ruine, comme le suppose M. Gally, qui lui en attribue la reconstruction.

En 1240, Thomas de la Hougue fait un don à la cathédrale pour l'*entretien d'un cierge pendant la messe du grand autel.* (Extrait des chartes).

En 1244, Radulphe Bizel fait donation d'un boisseau de froment pour être employé à l'*entretien de l'huile de la lampe* de la chapelle de la Vierge. (Ibid.)

En 1248, Michel Burnel consacre la valeur de cinq boisseaux de froment à l'*entretien d'un cierge perpétuel dans l'église cathédrale pendant*

« s'étant augmenté considérablement, on l'agrandit en y ajoutant un chœur et les deux chapelles qui « forment la croisée; on exhaussa aussi l'ancien bâtiment, afin qu'il pût servir de nef et s'accorder avec « le nouveau; au moyen de quoi on fit d'une simple chapelle une église complète. Une délibération du « Chapitre de 1597, portant qu'on vitrerait à ses dépens une des croisées, prouve qu'on commença à « travailler dès la fin du XVI^e^. siècle. Le chœur ne fut achevé néanmoins qu'en 1682. Le dôme, bâti en « 1701, est moins propre à contenter les yeux qu'à faire regretter l'argent qu'on y a dépensé mal à « propos. »

(1) « Le nom de Caen, dit Trigan, était celui de sa famille. Il avait dans une des premières dignités « du Chapitre un frère nommé Henry de Caen.

« Très-souvent les copistes se sont trompés en écrivant les noms seulement marqués par une lettre « initiale; comme en cette occasion où G, pour signifier Gilles, peut signifier Guillaume. Aussi M. Ro- « bert, dans sa Gaule chrétienne, l'a-t-il pris pour ce Guillaume cordelier dont il est parlé dans la bi- « bliothèque des Pères et qui aurait été obligé de se rétracter de ce qu'il avait avancé dans un sermon « de St. Jean-Baptiste. Mais cela ne se peut; car ce fait est arrivé en 1240, ou 1270 selon d'autres co- « pistes. Je crois qu'il doit être question d'Eustache, le cordelier, évêque de Coutances vers la fin du « même siècle, et que le copiste a pris un G pour un E et a changé le chiffre, ce qui arrivait souvent « dans ces temps. C'est ainsi que s'est trompé celui qui, en copiant la charte de Hambye, a mis Gilles, « ou plutôt Egidius, dans un acte fait en 1291, époque où siégeait Eustache, dont on n'avait sans doute « mis dans l'original que l'initiale E. (Vie inédite des évêques de Coutances.) »

les messes qui se disent journellement devant la Vierge. (Extrait des cartulaires.)

Enfin en 1249, la veuve de Gautier Langlois fait aussi des dons pour un service anniversaire, et *pour l'acquisition d'un cierge pour la messe de la Vierge et de St.-Nicolas.* (Ibid.)

Passons à l'épiscopat si intéressant de Jean d'Essey.

CHAPITRE XI.

A Gilles de Caen succéda Jean d'Essey. Le père Dumoustier cite, d'après l'original déposé de son temps au trésor des chartes royales, la lettre que le Chapitre de Coutances adressa en 1251 à la reine Blanche touchant l'élection de ce prélat; en voici le commencement: Excellentissimæ Dominæ suæ Blanchæ, Dei gratiâ Reginæ Francorum, devoti et fideles ejus capitulum Constantiense salutem, se regni gubernacula servare feliciter et tueri.

Nuper in nostrâ Ecclesiâ virum providum et honestum magistrum Johannem de Esseyo, archidiaconum, Regni fidelem, honoris regii et augmenti præcipuum zelatorem, in episcopum elegimus, etc.

Ce qui rend important d'examiner scrupuleusement si, comme le prétend M. Gally, nous devons attribuer les principales et plus belles parties de notre cathédrale à cet évêque, spécialement le chœur, c'est que, d'après des circonstances particulières déjà signalées et qui seront développées dans la suite de ce mémoire, l'épiscopat de Jean d'Essey remplit précisément la période où il semblerait uniquement possible de placer ces immenses travaux.

Nous avons vu précédemment par quels motifs on ne pense pas, pourquoi même on ne saurait songer à les reporter plus haut, sans les faire remonter, conformément aux traditions locales, jusqu'au bon et célèbre Geoffroy de Montbray. On ne saurait, d'un autre côté, les rapprocher davantage de notre époque. Pour nous en convaincre, sans entrer encore dans un grand détail de preuves, nous n'avons qu'à jeter un coup-d'œil sur la basilique. Bien que de la plus grande hardiesse et de la plus rare élégance, elle est d'une pureté de style, d'une simplicité, disons, d'une sévérité telles, que sa construction placée à la fin du XIII^e^.

siècle ou dans le siècle suivant, époque ou l'ogive ne se déploie et ne s'élance plus qu'au sein d'un luxe toujours croissant d'ornements, ne serait pas un phénomène moins étonnant que sa contemporanéité avec tant d'églises normandes du XI^e^. siècle et du commencement du XII^e^., dont elle partage ou moins la simplicité et le grandiose(1).

Je ferai d'ailleurs bientôt voir que des chapelles accessoires, évidemment ajoutées et dont la date précise est du XIII^e^. siècle, prouveraient seules, par leur caractère spécial, conforme à l'architecture d'alors, l'antériorité évidente du principal monument. Tout en s'harmonisant parfaitement dans leur ensemble avec le corps de l'édifice qu'elles complètent, elles sont dans leur ornementation d'un genre tout différent ; il est plus fleuri et beaucoup moins pur.

L'histoire locale va compléter bientôt ces données.

Avant de parcourir avec une scrupuleuse et impartiale attention toutes les années du pontificat de Jean d'Essey et de former encore notre opinion sur les faits, écoutons M. Gally (Bulletin monumental, 4^e^. volume, n^o^. 3, p. 109) : « Rien ne nous indique, dit-il, dans quel état se trouvait la « cathédrale bâtie par Geoffroy au temps de Jean d'Essey. On ne sait pas « si elle est restée intacte jusqu'alors. Mais des inscriptions qu'il est « encore possible de lire sur les murs, nous apprennent que *quatre des « chapelles situées au nord de la nef, furent dotées par ce dernier « évêque lui-même, et cette dotation donne, je dirai presque la certi- « tude que c'est à lui qu'en est due la construction* (2).

« Nous avons aussi *quelque raison de penser que c'est lui qui rebâtit « le chœur ou qui en acheva la restauration, parce qu'il est enterré au « milieu* de cette partie de l'église (3) ; et, sauf une seule exception, si « moderne qu'elle ne peut être invoquée dans la question dont il s'agit, « il est le seul évêque qui ait été inhumé dans cet endroit. Or, l'on sait

(1) M. Bouillet, inspecteur divisionnaire des monuments historiques du Puy-de-Dôme, disait dans la séance générale de Clermont : le style ogival primitif ou l'architecture de transition, a eu, comme on le sait, *une courte durée en France ;* le gothique orné a succédé presque immédiatement au style roman. Je ne connais que quelques exemples de ce genre d'architecture : à Clermont, l'église du couvent des Saintes-Maries, jadis des Jacobins, construite en 1220, etc. (Bulletin monumental, 4^e^. vol., n^o^. 8, année 1838.)

(2) Je ne puis voir la conclusion contenue dans les prémisses.

(3) Ce fait est entièrement inexact, comme je l'ai déjà dit.

« qu'autrefois c'était là une distinction rémunératoire, que l'on décer-
« nait au fondateur. Nous avons donc entre les mains des renseignements
« qui *démontrent que des changements considérables eurent lieu* dans
« la seconde moitié du XIII^e^. siècle. »

Comme il est aisé de le voir : Principe contestable et fait inexact conduisant d'abord seulement à des probabilités ; la certitude sortant immédiatement du doute : Voilà le résumé du raisonnement qu'on oppose à nos convictions fondées sur des traditions imposantes !

Je laisse au lecteur à juger si l'examen que nous avons fait du monument, les mémoires contemporains à la main, et si les autres documents historiques déjà explorés, laissent lieu au moindre doute sur la question de savoir si, comme l'insinue M. Gally, Jean d'Essey fut obligé de réédifier une grande partie de la cathédrale, spécialement le chœur tout entier, parce qu'il ne serait monté sur le trône pontifical qu'au milieu d'un monceau de décombres. Il ne faudrait, pour dissiper tous les nuages, que ces fondations de lampes et de cierges qui devaient perpétuellement brûler devant le grand autel ou devant l'image de Notre-Dame. Mais commençons par des faits plus importants qui confirmeront de plus en plus la vérité de l'opinion que j'ai avancée.

Pour que Jean d'Essey ait accompli en 23 ou en 24 années des travaux semblables à ceux qu'on lui attribue, il faut supposer que, dès son avènement au pontificat, il trouva en ruine la plus belle et la plus considérable partie de la cathédrale, qu'il se hâta de mettre la main à l'œuvre, et que ses travaux continus ne cessèrent qu'avec son existence. Or, voyons ce que nous disent les titres nombreux et authentiques du temps.

Dès l'année qui précéda l'élection de Jean d'Essey, Odon ou Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, avait, comme métropolitain, visité une très-grande partie du diocèse de Coutances. La seule idée de cette tournée pastorale, et la manière dont elle s'exécuta, suffiraient pour nous faire comprendre, comme nous le savons d'ailleurs, qu'il n'y avait point alors chez nous de ces bouleversements capables d'expliquer une nouvelle destruction des églises de Coutances. Nous pouvons d'ailleurs nous en convaincre par la lecture des procès-verbaux de la visite de cette province, publiés dernièrement, pour la première fois, par M. de Caumont. Tout y est consigné jour par jour. Mais, peut-être cependant le zélé et infati-

gable archevêque va-t-il employer une page de ses tablettes à gémir sur l'état déplorable où il a trouvé notre cathédrale. Au contraire, il nous représente les chanoines faisant l'office dans le chœur de cette même église, d'où, peu de temps auparavant, Jean d'Essey, alors archidiacre, avait contribué, comme nous l'avons vu, à éloigner le service paroissial de St.-Nicolas. Laissons parler Eudes Rigaud : XVIII. Kalend. septembris Constantiis (année 1250).

« XVII. Kalend. septembris, ibidem *cum expensis capituli* et visitavi-
« mus capitulum ; invenimus quòd ibi sunt viginti sex canonici et septem
« personæ : videlicet, quatuor archidiaconi, cantor, magister scolarum
« et thesaurarius. Scolasticus, cantor, thesaurarius debent perpetuam
« residenciam ; non habent Marrencias (Méreaux), *nec deficientes in*
« *officio puniuntur :* omnes canonici, licèt non sint subdiaconi, *sedent*
« *in altis stallis, exeunt de choro passim, et sine licentiâ, et altè lo-*
« *quuntur de choro in chorum ;* non visitant thesaurum. Ordinavimus
« quòd illud visitent de anno in unum. *Non servantur munda orna-*
« *menta Ecclesiæ.....* »

En faudrait-il davantage pour établir que la cathédrale continuait à cette époque d'être livrée au culte ? Aussi Jean d'Essey, dès son avènement à l'épiscopat, ne s'occupe-t-il que de donner plus de pompe aux offices qui s'y célèbrent, en augmentant les revenus de cette église. Voici textuellement une partie de sa charte : Universis Christi fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit, Johannes permissione divinâ Constantiensis Ecclesiæ Minister humilis æternam in Domino salutem.

Noverit Universitas vestra quòd nos *divinum cultum in Ecclesiâ Constantiensi cupientes propensiùs augmentare*, pensatâ utilitate et necessitate ejusdem Ecclesiæ, dedimus eidem Ecclesiæ et concessimus ad opus communiæ ea quæ propriis infrà duximus annotanda vocabulis : videlicèt Ecclesiam de Clitorps ; in ecclesiâ de Rosel quintam garbam ; in ecclesiâ d'Esquetot medietatem ; in ecclesiâ de Bonâ-Villâ tertiam garbam ; in ecclesiâ de Longuevillâ duas garbas ; in ecclesiâ de Vandelayâ duas garbas ; in ecclesiâ de Nicorps medietatem cum jure patronatûs.... in ecclesiâ de Besnevillâ duas garbas ; in ecclesiâ S^ti. Ebremundi de bono fossato tertiam garbam..... *hæc omnia supradicta dedimus Ecclesiæ nostræ Constantiensi in usus et proprietatem canonicorum ibidem Deo servientium.* Datum Constantiis anno 1251. mense Martis.

Dès 1250, M. Hervieu, chanoine de Coutances, avait donné au Chapitre une maison, sise rue aux Bouchers, pour avoir un anniversaire.

Eudes de Pont, écuyer, avait ratifié la donation faite à MM. du Chapitre par feu son père (Répert. du chartrier); et à la fin de l'année 1253, cette donation fut confirmée par Jean d'Essey : Universis hæc visuris, J. permissione divinâ, etc.

Noveritis nos inspexisse et legisse cartam seu instrumentum quoddam sigillo Odonis de Ponte militis quondam defuncti sigillatum sub hâc formâ :

Universis Christi fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit, Odo de Ponte miles salutem in Domino ; noveritis me ratam habere donationem patris mei..... canonicis Constantiensibus..... ego ipse dedi pro salute meâ et patris et antecessorum meorum..... quorum sex bussi cedere debent in opus fabricæ Ecclesiæ Constantiensis; sex aliæ in usus canonicorum, in die obitûs patris mei : ut etiam eâdem die solemniter campanæ pulsentur. (Cartulaire, p. 280). Nous verrons bientôt que la construction des 12 chapelles qui accompagnent les nefs n'était pas terminée et qu'au moins celles du sud n'entraient pas dans le premier plan.

La même année 1253, et 1255, Clément de Rouen, vicaire du grand autel, fait deux acquisitions, qu'il donne en 1261, pour avoir un anniversaire en l'église cathédrale et pour l'augmentation du luminaire de ladite église. (Répert. du chartrier).

En 1253 et 1254, Jourdan Duhommet et Lucas Pesnel fondent des obits. (Ibid.)

En 1257, donation est faite à la cathédrale de Coutances par « Guil-« laume Desbarres, le jeune, écuyer, pour fournir un cierge de huit « livres, monnaie courante, *qui brûlera perpétuellement dans ladite* « *église.* » (Cartulaire et Répertoire du chartrier.)

Nous trouvons encore, la même année, la charte suivante : (p. 46 du cartulaire) Sciant omnes et futuri quòd ego Radulphus de Haiâ.... vendidi et concessi et omninò dimisi capitulo Constantiensi ad aliquas missas venerabilis patris Johannis Dei gratiâ episcopi Constantiensis, post decessum ipsius, in eâdem ecclesiâ solemniter celebrandas..... Suit un long détail des revenus résultant de cette acquisition dans les paroisses de Tourlaville, Mesnil-Auval, Cherbourg et Digoville.

Désire-t-on de nouvelles preuves que l'office était régulièrement célébré dans la cathédrale à cette époque, spécialement dans le chœur? En voici une assez curieuse. Je vais faire ma citation d'après une copie *interlinéaire* faite en 1727. Le mémoire des chanoines qui fournit ce document, est peu postérieur à l'évêque Philippe de Mont-Jeu, mort en 1439 : il a pour but d'établir contre l'évêque certains droits du Chapitre fondés sur les usages : « Iceux chanoines veulent montrer et enseigner par livres et en-
« seignemens bien anciens que en l'an mil deux cent cinquante sept
« advint, que maître Hervé Pasté et M. Clement Lebreton firent une
« vicairerie, pour l'âme de Don Hugue et la donnèrent à Jehan de la
« Place ; et l'ont présenté à l'évêque, qui lors était nommé Jehan de Say
« *qui le reçut et le saisit du côté dextre, si comme l'en entre au chœur*,
« au desceu du chantre nommé Thomas Danet. Lequel, quand il le
« sceut, alla à l'évêque et lui dit : Sir évêque, vous m'avez fait tort.
« Alors dit l'évêque, de quoi vous ai-je fait tort, Sire chantre? Si répondit
« le chantre, de ce que avés mis Don Jehan de la Place au chœur sans
« mon octroy. Dist ce l'évêque : je m'enquererai si c'est votre droiture.
« Dist le chantre : Sire, bien me plaist. La chose fut tantôt enquise par
« bonnes gents et fut reconnu et bien prouvé certainement que c'était le
« droit du chantre. Et lors dist l'évêque : Sire chantre, je vous rends votre
« dignité. Dist le chantre : Sire, grand mercy. Je le mestrai hors du
« chœur. Lors dist l'évêque, Sire chantre, vous me ferez honte et vi-
« lennie : mais je le manderay devant moi et le vous livreray par le
« poing. Si ce fit et le chantre le prist et le mit en *la senestre place du*
« *chœur*. Ce virent ceux qui furent *en chœur* présents : si comme l'archi-
« diacre Desmarres, etc., et y sont nommés plus de quarante témoins en
« *ladite charte ou écriture* (1). »

(1) Voici un autre passage du même Mémoire : « Item au temps de Monsieur de Philebert de Montjoie « advint, que icelui S^r^. Evêque vint en son habit pontifical et en la chaire. Commencha vespres et dist : « Deus in adjutorium; et le chantre adverty que le dit S^r^. n'avait pas fait sa barbe le dit jour et qu'il étoit « fête double, deffendit à tout le chœur qu'ils ne répondissent : ce qu'ils firent. Lors partit le chantre « et vint au dit S^r^. en sa chaire, émerveillé pourquoi le d. chantre aurait cessé de chanter. Si lui dist : « Sir, s'il vous plaît, vous garderez les louables coutumes de cette église : entre les quelles chacun du « chœur doit en ce jour être ras. Et lors le d. sieur en obéissant au chantre alla derrière le grand autel (il y avait là une sorte de sacristie; une délibération capitulaire de 1606 le suppose), « fit faire sa barbe, « et icelle faite revint recommencer Deus in adjutorium : et est chose notoire et encore connue aux gens « anciens et qui encore vivent. »

En 1258, Louis IX accorda des lettres-patentes confirmant l'église de Coutances dans la possession des biens justement acquis depuis 80 ans (cartulaire, p. 186).

Je termine les dix premières années de l'épiscopat de Jean d'Essey par des renseignements précieux qui corroboreraient, s'il était nécessaire, les preuves précédentes. Ils me sont fournis par un fragment d'ordo, propre à notre cathédrale, que j'ai sauvé et tiré de l'oubli, et dont MM. Pitton-Desprez et Lecanu, auxquels je l'avais communiqué, ont déjà occupé le public. Ce manuscrit n'est point, comme on a semblé le croire, du temps même de Jean d'Essey. Il est du même genre d'écriture que le fragment de copie du livre noir de M. Pitton, et ressemble aussi beaucoup à un spécimen de 1404 donné par M. de Wailly, page 21°. de ses Eléments de paléographie, n°. 1. Il est fait d'ailleurs mention dans cet ordo de faits postérieurs à Jean d'Essey; par exemple, de l'autel St.-Louis. Ce manuscrit indique même qu'il y en avait déjà deux dans la cathédrale (1); or, le plus ancien de ces autels ne pouvait exister du temps de Jean d'Essey, le culte de St.-Louis n'étant pas encore établi, même de fait, et le second est dû à la fondation de l'évêque Robert d'Harcourt, comme j'aurai bientôt occasion de le dire.

Quoi qu'il en soit, c'est une copie évidente de l'ordo de Jean d'Essey, revu et augmenté. L'original datait vraisemblablement de 1260, car des notes historiques qui se trouvent à la fin de cet ordo ou bref perpétuel et *qui ne sont nullement tronquées*, n'embrassent que les années 1257, 1258 et 1259. Elles donnent les événements mémorables arrivés dans ce laps de temps. M. de Gerville, auquel je les avais aussi communiquées, les a trouvées assez intéressantes pour les copier. Or, il n'y est nullement question de chûte ni de reconstruction de notre basilique, ce qu'on n'eût certes pas omis dans une telle nomenclature. On lit entre autres choses dans ce manuscrit : Anno isto 1258 in æstate non fuit æstus. Tempus messium et vindemiarum fuit valdè pluviosum et frigidum..... anno sequenti mense aprili fuit mortalitas maxima Parisiis et moriebantur

(1) . . . . . fiat de Sancto Ludovico cum processione ad altare ipsius *in circatd*. C'est la chapelle du rond-point, dite de St.-Louis-le-Vieux, à cause de l'autel dédié au même saint par Robert d'Harcourt en 1303. Le même ordo parle de processions à d'autres chapelles du rond-point, et il n'y a que pour celle-ci qu'il ajoute *in circatd*.

homines quasi subitò..... anno eodem (1259) arripuit iter ad curiam Romanam Honoratus Vicarius altaris Beatæ Mariæ Constantiensis pro canonisatione Beati Thomæ de Buevillâ, de mandato Domini J. de Esseio Constantiensis Episcopi (1). (Biville est une petite paroisse du diocèse de Coutances, où le bienheureux Thomas est encore en grande vénération). Anno Domini 1257, mense septembris, hæc sunt statuta concilii celebrati apud Pontem-Audomari. Placuit sancto concilio, etc.

Une fondation de 1260 vient encore corroborer l'existence du chœur de la cathédrale à cette époque. Elle suffirait, placée ainsi vers le milieu de la durée de l'épiscopat de Jean d'Essey, pour dissiper tous les doutes. « Pouvoir est donné au chapitre de Coutances, par M°. Jehan Paisnel « archidiacre, d'acquérir tout son fief dans la paroisse d'Orval, *pour « acheter un cierge, qui sera allumé nuit et jour devant le grand autel « de la Vierge dans la cathédrale.* » (Répertoire du chartrier.)

Gallia Christiana dit en parlant de notre Evêque : Composuit ann. 1262. inter Robertum abbatem Hambeiæ et parochum de Cantilupi, et pro ecclesiâ de Brehal anno 1263.

Dans cette même année, nous avons le remarquable jugement des arbitres choisis par Jean d'Essey et son chapitre, d'après le conseil d'Eudes Rigaud, sur une multitude d'articles controversés entre le prélat et les chanoines. En lisant cette pièce, insérée dans Gallia Christiana, on voit des hommes occupés de toute autre chose que de rebâtir l'Eglise ; et

(1) . . . . . « L'esveque Jouam
« Sy en fist l'inquisition
« De mours, de conversation,
« De l'estat de vie de l'estre
« Qui ont esté en ce bon prestre,
« Des miracles et des bontés
« Qui des témoins furent comptés ;
« Avec eux avait un frère
« Par le mandement du St. Père,
« S'iert des Jardins frère Raal
« Qui o Jehan et Asaal
« En enquirent o moult grant cure
« En mettant tout en escriture ;
« Pour la chose aver en memoire
« Et pour mander à l'Apostoire.

(Extrait d'un poëme Bas-Normand du XIII°. siècle sur le B. H. Thomas : Bibliothèque du Roi, n°. 1028 : suppl. français.)

même les reconstructions extraordinaires ne sont données que comme une chose purement éventuelle. L'évêque y est condamné à payer une amende chaque fois qu'il sera absent de sa cathédrale, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, à l'Assomption et à la St.-Lo.

Beaucoup plus loin, la même sentence porte : Item ordinando pronunciamus quòd Episcopus Constantiensis fabricam ecclesiæ Constantiensis et bona fabricæ dictæ, prout consuevit, custodiat. *Si tamen grande opus immineat in dictâ ecclesiâ faciendum, Episcopus illud faciat aut fieri faciat,* requisito consilio capituli vel majoris partis præsentium in ecclesiâ supradictâ.... Pro bono pacis, continuent les arbitres, per ordinationem nostram taliter definivimus, ut per *interdictum seu cessationem à solemnitate divinorum officiorum consuetâ in ecclesiâ Cathedrali, interpositâ vel factâ per capitulum seu canonicos Constantienses anno Domini* 1261, *ab octo diebus ante Nativitatem Domini, vel circa, usque post Purificationem B. M. Virginis*, nihil juris circa proprietatem vel possessionem dictis capitulo vel canonicis acquiratur, nec Episcopo Constantiensi vel ejus successoribus aliquod præjudicium generetur..... ..... super inhibitione factâ per dictum capitulum vel dictos canonicos, ut dicitur, clericis et vicariis Ecclesiæ Constantiensis, ne *ipsi episcopo celebranti in majori altari dictæ Ecclesiæ Constantiensis assisterent, vel ipsum celebrando vel legendo in celebrationem juvarent*, etc.

Tout dans cette pièce, de la plus grande authenticité, suppose évidemment que l'office solennel et pontifical était célébré à cette époque dans la basilique, loin qu'elle fût un monceau de ruines.

Aussi, voici en quels termes le roi saint Louis s'exprimait en 1265 : Ludovicus Dei gratiâ Franciæ Rex : Notum facimus universis tàm præsentibus quàm futuris, quòd *cùm dilecti nostri capitulum Constantiense faciant seu celebrent annis singulis solemniter in Ecclesiâ Constantiensi* anniversarium inclytæ recordationis Regis Philippi, avi nostri, necnon Regis Ludovici, genitricis nostri ; ae reginæ Blanchæ genitricis nostræ, *sicut intelleximus ab eisdem*, nos eis concessimus ut in terrâ nostrâ possint acquirere bono modo..... Dicti verò canonici nobis gratias agentes ex liberalitate prædictâ concesserunt nobis liberaliter, quòd post obitum nostrum in ecclesiâ suâ nostrum anniversarium annis singulis solemniter celebrent. .....

Actum apud S. Laudum ann. D. 1264.

En 1266, l'infatigable métropolitain, Eudes Rigaud, revient faire sa visite à Coutances. Je dois la communication du procès-verbal de cette seconde tournée pastorale à M. de Caumont : la bibliothèque en possède l'original, comme de l'acte semblable déjà cité. III. Kalend. septembris procurati sumus apud Constantias ab Episcopo.

II. Kalend. septembris, à nobis per Dei gratiam proposito verbo ejus in capitulo Constantiensi, ipsum capitulum visitavimus : invenimus enim quód colloquebantur in choro de stallo in stallum, etiam de tertio in tertium (voilà bien le chœur avec ses stalles)..... Ipsâ die procurati fuimus à capitulo in Manerio episcopali.....

En 1267, un des archidiacres acheta le manoir de Glatigny à Yvetot. Jean d'Essey confirma cet acquêt.

En 1269, Thomas d'Essey, chanoine de la cathédrale et frère du prélat, achète de Pierre Laroche un boisseau de froment, etc., pour la chapelle St. Romphaire : la première du côté du nord, au bas de l'église : elle fait suite aux quatre qui furent dotées quelques années plus tard par Jean d'Essey lui-même.

Dès 1261, nous trouvons une acquisition du même chanoine pour le même but (ancien cartulaire).

En 1270 ou 1271, une nouvelle fondation est faite par Robert Goubert, neveu de l'évêque Gilles de Caen..... Ità tamen quòd volo et ordino ut de prædictis fructibus et proventibus solvantur annis singulis..... ad obitum felicis recordationis Gillani Dei gratiâ quondàm Constantiensis Episcopi, *avunculi mei.*

Jean d'Essey approchait de la fin de sa carrière, lorsque, le 16 avril 1274, il fonda des obits pour lui et pour son frère Thomas, dont je viens de parler. Il donna des dixmes, des terres et des rentes énumérées dans la charte de fondation : « il devait être payé 15 livres aux deux chapelains « de St.-Martin et de St. Georges, qu'ils *entendaient établir en ladite « église cathédrale, et qui seraient tenus, comme les autres chapelains, « d'assister aux offices*, etc. » (Répertoire et cartulaire). Ces deux chapelles font partie des cinq qui précèdent immédiatement la chapelle St.-Romphaire.

Le 16 août 1274, le prélat fait encore beaucoup de dons à la cathé-

drale. Il accorde au chapitre 13 livres tournois de rente sur les dixmes qu'il donne, pour l'anniversaire de Vivien, évêque..... et notre intention est, dit-il, que le communier du chapitre paie à chacun des *deux chapelains que nous établirons*, 15 livres tournois tous les ans, *comme ils font aux autres chapelains, assistant aux heures canoniales de ladite église cathédrale.* Ils seront tenus de célébrer la messe tous les jours pour le repos de notre âme, de celle de nos parents, bienfaiteurs et autres trépassés... De plus, le communier paiera le jour du service qui sera fait pour nos parents, 4 livres tournois aux ecclésiastiques du chœur qui y assisteront (répertoire du 1^er^. cartulaire).

Les trois chapelles dont je viens de parler font partie des six du nord, qui étaient ornées extérieurement des statues des Tancrède. Il n'y a dans les actes que nous venons de citer, pas plus que dans les inscriptions signalées par M. Gâlly, aucune expression qui indique que ces chapelles aient été ajoutées à la cathédrale par Jean d'Essey. Ces inscriptions gravées au-dessus des autels se ressemblent, sauf le nom du saint; en voici une : Hanc capellam dotavit Johannes de Esseio Episcopus Constantiensis in honorem S. Georgii. S'il en eût été le véritable fondateur, n'eût-on pas mis : construxit et dotavit?

Ce fut à la fin d'octobre 1274, 1276, selon Trigan, que cet évêque mourut. Tous les auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque précise de cet événement. Le père Dumoustier dit : Moritur itaque anno 1274 : Calend. Martii (ex obituario Perrinæ prioratûs). Mais ils sont *unanimes* sur la place de sa tombe. Sepultus est in sinistra parte majoris altaris ecclesiæ cathedralis (P. Dumoustier). C'est ainsi que beaucoup d'auteurs indiquent le côté de l'épitre. On voit encore l'épitaphe du prélat sur un pavé qui a succédé au tombeau proprement dit, que nous savons expressément par d'anciens devis avoir occupé le même endroit.

Je crois avoir prouvé avec la dernière évidence que Jean d'Essey n'a pu bâtir la cathédrale, surtout le chœur, qui lui est attribué par M. Gally; que ce serait contre les vraisemblances qu'on regarderait comme son ouvrage même une partie des six chapelles nord. Si l'addition des chapelles correspondantes fut commencée par lui, ce qui n'est pas constaté, nous ne verrons ce complément de la basilique se développer que sous ses deux successeurs.

CHAPITRE XII.

Après la mort de l'évêque Jean d'Essey, le diocèse fut au moins 6 années sans premier pasteur. Il est étranger à mon but d'assigner les causes de cette longue vacance et les circonstances qui déterminèrent le souverain Pontife, Martin IV, à choisir pour gouverner notre église un religieux de Saint-François, Eustache dit le Cordelier.

Il est peu utile de suivre les affaires de la cathédrale pendant ces quelques années. Je dirai seulement en passant que, dès le commencement de la vacance du siége, le chapitre fit confirmer, par lettres-patentes, les acquisitions qu'il avait faites dans le Cotentin. Le roi Philippe-le-Hardy confirma aussi les achats de dîmes faits par Jean d'Essey..... Mandamus et quietamus quantùm ad decimas à bonæ memoriæ Johanne Episcopo Constantiensi.... acquisitas et in pios usus conversas... En 1279, le chapitre ratifia la nomination d'un nouvel abbé de St.-Sauveur et écrivit au roi pour obtenir main-levée de la régale. En 1280, Guillaume Gaultier, seigneur de St.-Denis-le-Vêtu, approuva les acquisitions faites par le chapitre de Coutances sur ses fiefs. La même année, le chapitre acheta une part de dîmes à Bretteville.

Le pontificat d'Eustache ne dura que 9 ou 10 ans. Il n'y a sur cette époque aucune obscurité. Les religieux de Cherbourg ayant fait élection, en 1282, d'un abbé, le mercredi d'après la Toussaint, l'évêque en écrivit au roi pour lui demander la sanction de cette élection et la levée de la régale (Trigan, vie inédite des évêques de Coutances). En 1283, cet évêque ratifia l'acquisition faite trois ans auparavant par le Chapitre d'une portion de dîme de Bricqueville (Cartulaire). La même année, étant à Valognes, il confirma aux religieux de Blanchelande la possession de certaine portion de dîme du Rosel, qui leur avait été attribuée par Vivien, un de ses prédécesseurs. (Trigan, ibid.)

Le Chapitre possédait autrefois un acte de ce prélat de 1286, et l'abbaye de Blanchelande avait une charte de la même année concernant les droits respectifs des deux établissements, sur la dîme d'Octeville-la-Venelle, d'après les dispositions des évêques Hugues de Morville et Jean d'Essey.

Ce fut aussi en 1286 que fut fondée l'abbaye de Barfleur. Nous connais-

sons, à la même date, plusieurs autres actes importants du prélat : l'un concerne le prieur de la Bloutière, l'église de Hoquigny et l'Hôtel-Dieu de la Haye-Pesnel.

En 1288, Robert d'Harcourt, alors archidiacre et bientôt après évêque de Coutances, acheta un manoir à Yvetot. Il le donna aux archidiacres ses successeurs, à charge de faire acquitter des obits. L'acte de cette fondation est suivi de la ratification de l'évêque Eustache.

La même année, Robert Mauvoisin fit une donation en faveur de la commune de la cathédrale.

L'année suivante 1289 fournit un acte assez remarquable; en voici un extrait : Universis præsentes Litteras inspecturis Vincentius Tanquere Baillivius D. Regis in Costentino salutem in Domino.

Noveritis nos litteras bonæ memoriæ excellentissimi viri Domini Ludovici Dei gratiâ quondam Regis Franciæ non abolitas inspexisse..... Nos autem juxta tenorem prædicti mandati D. Regis die Martis post Epiphaniam Domini fidelitatis hujusmodi juramentum super *majus altare ecclesiæ Constantiensis..... Prestitisse.*

Actum et Datum ann. Dom. 1289 apud Constantias.

La même année, Eustache fit faire plusieurs transactions aux religieux du Mont St.-Michel.

Il s'était élevé un différend sérieux entre les religieux de St.-Sauveur-le-Vicomte et le seigneur du lieu concernant certains droits que l'abbaye croyait avoir dans la forêt de ce seigneur. Robert d'Harcourt, archidiacre du Cotentin, étant devenu seigneur temporel, termina cette affaire par la médiation et en présence d'Eustache. Cet évêque présida encore à un accommodement entre les religieux de Hambye et le curé du même endroit en 1291. Il mourut peu après. L'obituaire de la Perrine marquait son décès en ces termes : 7°. Idus Augusti 1291 obiit E. quondam episcopus Constantiensis, etc.

Des obits pour le repos de son ame étaient portés dans les obituaires des religieux de Cherbourg, de Blanchelande, de St.-Sauveur. L'Hôtel-Dieu de St.-Lo le considérait comme un de ses bienfaiteurs. Il y avait anciennement des chartes de fondations considérables de la part de ce prélat à St.-Lo de Rouen et aux cordeliers de la même ville. (Trigan, vie des évêques).

On voit par ces faits, et par beaucoup d'autres que je pourrais rapporter, que cet épiscopat, quoique court et peu brillant, n'en est pas moins connu. Le silence de la tradition compacte que nous venons d'indiquer, sur la reconstruction de la cathédrale sous le pontificat d'Eustache, l'absence de traces d'un tel événement dans des archives nombreuses si scrupuleusement examinées par les auteurs de la vie de cet évêque, donneraient déjà lieu de conclure qu'il n'est pas le fondateur de la basilique. Nous sommes d'autant plus fondés à regarder cette conclusion comme certaine, que nous devons au même prélat une chapelle qui nous fournit une nouvelle preuve.

Nous apprenons par les précieux manuscrits de Trigan et de l'abbé de Billy, qui avaient puisé aux sources, que l'évêque Eustache bâtit la chapelle St.-François, la première des six qui accompagnent la nef du côté du sud. Voici les paroles mêmes de Toustain : « Ce fut ce prélat qui, en « l'honneur de son patriarche, *fit bâtir et dota* d'un trait de dîme en la « paroisse de St.-Denis-le-Vêtu, la chapelle St.-François, de la manière « que nous la voyons dans l'église cathédrale. Il a voulu, par ces diverses « figures dont elle est ornée, exprimer les saintes actions et les grands « miracles de ce patriarche des cordeliers; c'est aussi en ce lieu qu'Eus- « tache choisit sa sépulture : nous y voyons encore son tombeau élevé « contre le mur au côté de l'épître, et sa figure élevée au-dessus est main- « tenant un peu tronquée par l'impiété des protestants. »

Trigan dit, dans la vie de cet évêque : « La chapelle St.-François, à « la cathédrale, est son ouvrage, et il y est inhumé. »

Ces deux auteurs n'ont pas émis ce fait d'une manière si formelle, sans en avoir trouvé la preuve dans des titres, qui n'existent plus aujourd'hui.

Cette partie de la basilique, attentivement examinée, confirme la vérité de l'histoire :

1°. L'entrée de cette chapelle est plus étroite que celle de la correspondante ; ce qui s'explique en la supposant ajoutée, après coup, dans l'emplacement d'une fenêtre.

2°. La maçonnerie qui, dans cette hypothèse, eût été dans le principe contrefort et qui fait aujourd'hui partie de la division de cette chapelle d'avec sa voisine, est sans ornement, aussi bien que dans les cinq chapelles qui suivent du même côté ; tandis que, dans les chapelles du nord, des

moulures délicates identifiées avec les contreforts correspondants indiquent une construction qui a été dès le commencement destinée à être dans l'intérieur.

3°. Le travail d'Eustache est d'un genre essentiellement distinct du reste de la cathédrale, quoique bien harmonisé au premier coup-d'œil avec les autres parties du monument. Partout ailleurs, le style est simple, sévère et régulier; tandis que dans les chapelles du sud, et en particulier dans celle de St.-François, nous trouvons le gothique fleuri et une différence tranchée entre les ornements et les chapiteaux parallèles. En un mot, ces six chapelles, quoique le maître maçon fût retenu par le genre simple du monument primitif, nous offrent l'architecture de la fin du XIII°. siècle, telle que nous la trouvons dans les sceaux et dans les autres basiliques de la même époque.

Nous pouvons donc regarder comme certain qu'au moins la chapelle St.-François a été ajoutée à la cathédrale par l'évêque Eustache le cordelier. Aussi y fut-il inhumé, comme nous l'avons déjà dit: Mortuus autem, dit le Père Dumoustier, tumulatus est in capellâ S^ti^. Francisci ecclesiæ cathedralis; super quem hæc leguntur verba gallica:

En l'an mil cinq cent soixante et deux
Me rompirent, les malheureux!

scilicet, ajoute l'auteur, quandò anno 1562 perduelles hæretici sacra profanaque demolientes, Gallias suis impiis cladibus fœdarunt. (Ex schædis ecclesiæ Constantiensis.)

L'abbé de Billy et les auteurs de *Gallia Christiana* sont d'accord sur le lieu de la sépulture de cet évêque. « Il fut enterré, dit M. « Demous, dans la chapelle de St.-François, qui est de sa fondation « et où se voit encore son mausolée et son tombeau. »

Ce monument funéraire a été entièrement détruit dans la révolution. Une inscription, au moins, devrait en rappeler le souvenir.

Quant aux bas-reliefs incrustés dans les murs de la chapelle, ils existent encore, sauf toutes les têtes et quelques bras et jambes. On y remarque saint François; l'évêque Eustache à genoux, en costume de cordelier, tenant un ciboire dans ses mains; plusieurs mystères de la naissance et de la passion de J.-C., pour lesquels l'histoire nous apprend que ce saint avait une dévotion particulière, comme la crèche, les Rois Mages, la

fuite en Egypte, le massacre des Innocents, etc. J'ai fait modeler en plâtre teinté une partie de ce qui manquait aux personnages et aux décors. M. Corto-Passy, dont le talent comme statuaire est bien connu, fidèle aux instructions formelles qu'il avait reçues, s'est bien gardé de donner un coup de ciseau à ce qui demeurait du premier travail; de sorte qu'en faisant disparaître les accessoires de plâtre, qu'il a si artistement ajustés, on remettrait ces bas-reliefs dans l'état précis de mutilation où les guerres et le vandalisme les avaient laissés.

Quoi qu'il en soit, la conservation du tombeau jusqu'en 1793 et des décors nombreux et fragiles, dont je viens de parler, jusqu'à l'époque présente, achève de prouver que la chapelle actuelle est encore celle-là même qui fut bâtie par Eustache, et qu'elle ne date point de la restauration faite par l'évêque Sylvestre.

CHAPITRE XIII.

Le siège épiscopal ne vaqua pas long-temps après la mort d'Eustache; car les Nécrologes des abbayes de St.-Sauveur-le-Vicomte, de Cherbourg, de la Perrine, etc., nous apprennent que Robert, son successeur, mourut en 1314 (le 7 mars); les anciens registres du Chapitre de Coutances donnaient d'ailleurs 23 ans de durée à son épiscopat : ce qui prouve qu'il fut sacré l'année même de la mort de son humble et pieux prédécesseur. (Trigan, Dumoustier, etc.)

Si j'avais à écrire la vie du nouvel évêque, je rappellerais l'antiquité de sa famille, qui tire son origine de Bernard, dit le Danois, associé à la fortune et aux exploits de Raoul, duc des Normands, et plus tard appelé de Harcourt du nom d'une terre qui lui échut dans le partage des conquêtes du duc dans notre province. Je dirais aussi comment cette famille s'était trouvée alliée à celle des Néel de St.-Sauveur-le-Vicomte, à laquelle on attribue la fondation de l'abbaye du même endroit, et à celle des Tesson, par le mariage de Jeanne Tesson avec l'aïeul de notre évêque, Richard Harcourt, auquel elle porta la baronnie de St.-Sauveur, etc., mariage duquel naquit Jean de Harcourt, qui donna naissance, par son alliance avec Alix de Beaumont, à Robert de Harcourt, notre prélat, et à plusieurs autres enfants distingués; spécialement à Raoul, successivement archidiacre

du Cotentin, grand chantre à Bayeux, grand archidiacre à Rouen et chanoine à Paris, où il fonda, avec son frère Robert, le collége qui portait autrefois le nom de cette illustre famille. Nous suivrions ensuite tous les actes importants de notre prélat, depuis sa promotion jusqu'à sa mort. Mais j'écarterai la série non interrompue des faits nombreux qui n'atteindraient qu'indirectement mon but, en faisant voir seulement qu'il ne reste aucun nuage sur les détails de cet épiscopat ; je me bornerai à ceux qui fournissent une preuve plus directe que jusqu'en 1314 la cathédrale de Coutances fut encore constamment et paisiblement livrée à l'exercice du culte.

Si dès 1293 Robert s'occupe de son église, ce n'est pas pour la réédifier; mais plutôt pour l'entourer d'un mur et la mettre par là plus en sûreté ainsi que les personnes qui y célébraient l'office divin. Ce ne serait pas au moment d'exécuter des constructions immenses qu'il eût entrepris une semblable clôture, qui eût été fort gênante ; il n'en eût pas d'ailleurs motivé l'utilité sur les considérations exprimées dans les actes suivants.

Philippus Dei gratiâ Francorum Rex Baillivio Constantiensi salutem. Cùm ex parte dilecti et fidelis nostri R. episcopi Constantiensis requisiti fuerimus ut, *ad securitatem ecclesiæ et tutiorem canonicorum et personarum ejusdem*, salvo in omnibus jure nostro, *eisdem claustrum concedamus ;* mandamus tibi quatenùs ad dictum locum personaliter accedens videas infra quas metas petunt sibi concedi claustrum, etc. Datum Parisiis, etc. (Cartulaire.)

La même année, le bailly s'acquitta de sa mission, et la demande de Robert fut octroyée par le Roi, qui, après avoir fait l'éloge du prélat, ajoutait : *De gratiâ speciali concedimus, quòd tàm eamdem ecclesiam quàm episcopale manerium ac domos canoniales ejusdem ecclesie murorum possint ambitu communiri.....* in quibus muris porte quatuor erunt.... (Ibid.)

Nous trouvons en 1294 le plus ancien des synodes du diocèse, dont les actes nous soient parvenus. Il fut tenu, *dans la cathédrale*, le mardi après le jour St.-Marc. Au mois d'août, il y eut encore une réunion synodale où les statuts diocésains furent de nouveau proclamés. (Trigan, Dumoustier, etc.)

L'année suivante, les exécuteurs testamentaires d'Eustache fondèrent un obit pour ce prélat.

En 1296, une sentence arbitrale fut obtenue par l'abbé de Troarn sur son droit de séance au chœur de la cathédrale de Coutances.

Nous avons vu l'accord que Hugues de Morville avait fait avec son Chapitre concernant les réparations de la basilique, et la sentence arbitrale intervenue, au milieu du XIII^e^. siècle, pour régler le différend, concernant les mêmes réparations, qui s'était élevé entre Jean d'Essey et ses chanoines. Robert reconnut et ratifia, en 1299, le premier de ces actes; nous le verrons bientôt en faire autant pour le second. « Il permit aussi, « du consentement du Chapitre, à Richard de Pirois, archidiacre de « Coutances, de donner tous les ans 15 liv. pour la construction d'une « chapelle *dans la cathédrale.* » (Répert.du chartr.) Il est peut-être question de celle qui fut ajoutée par Robert à la basilique, comme nous allons le voir; ou plutôt de la simple construction d'un autel.

La même année, notre évêque assista au Concile provincial de Rouen, et il en publia les canons en synode général, à son retour.

En 1300, il tint une autre assemblée synodale, le mardi après la Quasimodo.

« Par sa médiation, une transaction sur procès eut lieu, du « consentement du Chapitre, entre Thomas de Hautval, chanoine, suc- « cesseur de Thomas d'Essey, et le chapelain de St.-Romphaire, à « l'occasion des biens affectés par ledit sieur d'Essey à la dotation de « ladite chapelle de la cathédrale. » (Répert. du chartr.)

Nous avons vu qu'Eustache, prédécesseur de Robert, avait déjà ajouté à la basilique, la première des six chapelles sud (1), qui accompagnent le bas-côté de la grande nef. Il est aisé de voir par le style d'architecture que les cinq autres chapelles, d'un genre fleuri, très-différent du monument primitif, doivent être, à peu près, de l'époque où fut élevée par Eustache la première consacrée à St. François. Nous sommes d'ailleurs certains, comme nous le prouverons bientôt, que Robert bâtit aussi au moins une de ces cinq chapelles de fond en comble et pour la première fois: celle de St.-Louis-le-Jeune. Dans un temps assez rapproché de ce prélat, avait eu lieu la fondation de la chapelle St^e^.-Anne, la plus voisine du

(1) Voici l'ordre et le vocable de ces chapelles, en partant du porche sud; S^te^.-Anne et S^t^.-Ignace, S^t^.-Louis-le-Jeune, S^t^.-Denis et S^t^.-Gilles, S^te^.-Apolline, S^te^.-Croix, S^t^.-François. (Voir la visite des chapelles de 1648, etc.)

porche ou portail latéral du sud. Il est à peu près prouvé, autrement que par la similitude de l'architecture, je veux dire, par les fondations attachées aux autres chapelles voisines, dans le XIII^e^. siècle, que cet évêque termina ce complément de la cathédrale, en édifiant la chapelle St.-Louis. Il n'y a d'ailleurs pas une seule de ces six chapelles qui soit mentionnée avant l'épiscopat d'Eustache, c'est-à-dire, avant le dernier tiers du XIII^e^. siècle. On peut donc avancer qu'elles datent de ce temps, où pour la première fois elles sont nommées, et sans exception, comme nous allons le voir.

Ann. 1303, dit Gallia Christiana, Robertus tres in Ecclesiâ Constantiensi fundavit capellas Sti. Ludovici, S. OEgidii et de Doloribus. Les deux premières sont au centre des six chapelles qui nous occupent en ce moment. La troisième, dite des Sept Douleurs de la Ste. Vierge, n'avait point de local particulier; elle était dans le bras sud du transept, derrière les stalles. Cette disposition fait juger, ce qui est bien évident dans beaucoup d'autres circonstances, que le mot *fundavit* n'indique pas seul la construction radicale d'une chapelle. Voici un document plus détaillé, qui est la charte même de fondation de 1303:

Universis presentes Litteras inspecturis ac etiam audituris Rob. permissione divinâ Const. Eccles. minister humilis æternam in Domino salutem. Noveritis quòd nos pro salute anime nostre, parentum..... discretis viris, Capitulo Constant. unà cum septem libris turon. annui reditûs, quas eidem Capitulo dederamus ad nostrum anniversarium faciendum..... lamus et concedimus intuitu charitatis medietatem portionis decime bladorum crescentium in parochiâ de Cerenciis, quam quidem decimam acquisivimus à Guill. Carbonnel armigero..... ut suam idem capitulum valeat justitiam exercere distribuendo medietatem predictam decime et reditus ante dictos in modum qui sequitur: cuilibet Capellaniarum quas in Ecclesiâ Constant. predictâ fundavimus; unam scilicet in honorem S. Dionysii sociorumque ejus et beatorum Hilarii et Ægidii confessorum, sitam immediatè post capellam beati Dionysii supradictam. Quam *capellam beati Ludocici volumus et ordinamus transferri in cemeterio Ecclesie memorate, cùm ibidem capella fuerit fabricata et ejusdem capellanie (1), cùm fabricata fuerit et translata, capellanum remanere et*

(1) Ordinairement dans nos chartes *Capellania* s'entend d'un autel ou du titre d'une chapelle.

esse de choro et ecclesiâ sicut ante. Item tertiam..... in altari quod est à parte australi sub pulpito in honorem SS. Augustini, Ambrosii, Gregorii et Hieronymi Doctorum, decem octo libras turonenses..... annis singulis ministrabunt in dotem, videlicet unam medietatem ad presentem synodum et aliam medietatem ad synodum autumnalem.....

Comme je l'ai déjà dit à l'occasion de la chapelle St.-François, celle de St.-Louis-le-Jeune et les autres du même côté nous offrent le genre d'architecture des églises et des sceaux du XIII°. siècle. Nouvelle preuve que ces chapelles, évidemment ajoutées, sont de cette époque.

En 1304, un chanoine de Coutances fit une donation au chapelain de N.-D.-de-la-Cerclée, et trois ans après Pierre Letonnelier, aussi chanoine, fonda un anniversaire.

Dans le même temps eut lieu l'accord suivant entre l'évêque Robert et son chapitre. Il est remarquable par la mention qui s'y trouve faite de plusieurs de nos chapelles.

Universis hæc visuris Robertus permissione divinâ Const. Episcop. et humile Capitulum Constantiensis Ecclesiæ salutem in Domino sempiternam. Notum facimus quòd cùm super jure patronatûs Capellaniarum seu Vicariarum *sancte crucis*, *Sti. Rumpharii*, *Ste. Apollonie*, sanctorum Petri et Pauli, Sti. Nicolai, Sti. Ludovici et Ste. Marthe, in Ecclesiâ Constantiensi inter nos Episcopum ex unâ parte et nos capitulum ex alterâ orta fuisset materia questionis, tandem de prudentium et jurisperitorum consiliis, nostrâ et predicte Const. Ecclesie utilitate pensatâ.... volentes super dictis Capellaniis contentiosis et decem et septem aliis Capellaniis seu Vicariis *tàm in circatâ quàm in lateribus Ecclesie memorate* (1)

(1) J'ai déjà indiqué l'ordre et le vocable des six chapelles qui accompagnent la nef sud. Voici les mêmes indications pour les autres chapelles, en continuant de faire le tour de la cathédrale :

1°. La chapelle du sépulcre dans la moitié ouest de la petite sacristie actuelle; la famille Lecointe, et par suite celle de Carbonnel, y avait acquis droit de sépulture, peu de temps après la restauration de la basilique par Sylvestre. L'ancienne entrée de cette chapelle et le mur de refend qui la séparait de la suivante datalent de cette époque. 2°. La chapelle St.-Jean l'Evangeliste, dans la seconde partie de la même sacristie, qu'elle comprenait tout entière avant la fondation de la chapelle du sépulcre par la famille de Carbonnel. 3°. La chapelle des Apôtres, *ad instar Capellarum de Cæsaroburgo*, était dans le transept sud; elle fut fondée à l'autel de Notre-Dame-du-Puits, auquel fut encore attaché, en 1501, le vocable de N.-D.-de-la-Conception. L'autel de N.-D.-de-Pitié, érigé par Robert de Harcourt, était dans le même transept, adossé au côté droit des stalles. 4°. La première chapelle après le transept, à la naissance de la partie de la cathédrale appelée dès les plus anciens temps *Circata*, était dédiée à St. :

pleniùs ordinare : volumus, componimus, statuimus ac etiam ordinamus unanimiter in generali capitulo congregati, quòd jus patronatûs Capellaniarum Ste. Crucis, Sti. Rumpharii, Ste. Apollonie, SS. apostolorum Petri et Pauli, sanctique Nicolai et presentandi ad easdem, ad nos capitulum et successores nostros; jus verò patronatûs Capellaniarum S. Ludovici, S. Marthe predictarum et aliarum omnium Capellaniarum seu Vicariarum *in circatâ et lateribus ipsius Ecclesie* ad nos Episcopum et successores nostros perpetuò remanebit, absque reclamatione et contradictione aliquibus in contrarium faciendis. Hæc autem omnia supradicta volumus unanimiter..... Actum et datum anno millesimo trecentesimo septimo die sabbati ante festum S. Petri ad Cathedram.

Rapprochant cette charte d'un passage du livre blanc rédigé sous l'épiscopat de Louis d'Erquery, nous obtenons l'état complet des chapelles ou autels de la cathédrale au commencement du XIV^e^. siècle. En effet,

Georges-le-Jeune et à St. Christophe. 5°. La suivante, dans l'emplacement où se trouve une petite porte extérieure, était consacrée à St.-Lo. Au même autel était aussi fondée la chapelle St.-Pierre-ès-Liens. 6°. Venait ensuite celle de Ste. Marthe. 7°. Puis celle de Ste. Marie-Madelaine. 8°. Ensuite celle de St. Jean-Baptiste, une des cinq de la collégiale de Cherbourg, transférées à la cathédrale, comme nous l'avons vu, par Hugues de Morville. 9°. La dernière chapelle de ce côté, dont le vitrail représente la vie de St. Lo, était dédié à St. Michel et fondée *ad instar Capellarum Cæsaroburgi*. 10°. La chapelle du milieu était dédiée à la Vierge sous le titre de N.-D. de Circatâ. 11°. L'autel suivant, dédié à St. Marcouf, était *una ex sex Capellis de Cæsaroburgo*. 12°. Le second autel de ce côté-sud était consacré à St. Etienne et aussi un des six de Cherbourg. 13°. L'autel Ste. Catherine, qui suit le précédent, était de même origine. 14°. St. Louis-le-Vieux venait ensuite. 15°. Et enfin St. Eloi et St. Mathurin au même autel, sous lequel est le tombeau de l'évêque Algare. 16°. La chapelle de St. Thomas de Cantorbéry était *una ex sex Capellis de Cæsaroburgo*; elle est dans le côté sud du transept, dit chapelle du Grand-Puits; on lui donnait aussi le nom de St. Sébastien, quoiqu'elle ne fût pas fondée sous ce titre, mais seulement parce qu'elle contenait un grand tableau de ce saint (procès-verbal de la visite des chapelles en 1670). Dans le même endroit était la chapelle Ste. Agathe et celle de tous les saints, au côté gauche du chœur, vis-à-vis la chapelle des six vicaires de chœur qui occupait la grande sacristie actuelle. 17°. La chapelle St. Nicolas, la première des six qui accompagnent la nef, à partir du transept, à côté de l'huis froid ou du pertuis Troarn, était *ad instar Capellarum de Cæsaroburgo*. 18°. La chapelle suivante, dite de St. Georges-le-Vieux, était aussi une des six chapelles de Cherbourg (Jean d'Essey ne fit donc qu'en augmenter la dotation). 19°. La troisième, de St. Martin, dotée par Jean d'Essey, était *ad instar Capellarum de Cæsaroburgo*. 20°. La quatrième, dotée aussi par Jean d'Essey, était dédiée à St. André. 21°. La cinquième, dotée par le même prélat, était consacrée à St. Barthélemi. 22°. La sixième et dernière, dédiée à St. Romphaire, était à la présentation du prieur de St.-Lo de Rouen, comme chanoine de Coutances. La chapelle des quatre docteurs et celle du St.-Esprit étaient au même autel, sous le jubé, à main droite en entrant dans le chœur; et celle de la Trinité et de St. Eutrope faisait le pendant. (Mémoires de Toustain de Billy, où se trouvent des détails sur les monuments funéraires, écussons, etc., qu'on voyait autrefois dans quelques-unes de ces chapelles. Voir aussi les archives du diocèse).

Robert commence par nommer dans sa transaction 7 chapelles, et il en indique 17 autres, tant autour du Chœur, *tàm in circatâ*, que dans les latéraux, *quàm in lateribus Ecclesie*, comme formant le complément des petits autels : le nombre total était donc de 24 d'après l'accord que je viens de citer. Le livre blanc porte ce nombre à 25. Mais la différence évidente vient de ce que Robert ne nomme qu'une fois l'autel St.-Louis; sans doute parce que le titulaire n'avait pas encore pris possession de la nouvelle chapelle du saint Roi, bâtie en 1303 *in cemeterio Ecclesie*; ou parce que quelque personne pieuse n'était pas encore venue rendre à l'autel dit St.-Louis-le-Vieux par comparaison, le revenu nécessaire pour le desservir. Le nombre est donc au fond net et précis : il y avait 25 chapelles. Or, si la transaction de Robert nous donne le vocable de cinq dont le chapitre avait alors le patronage, Ste.-Croix, St.-Romphaire, Ste.-Apolline, St.-Pierre et St.-Paul, et St.-Nicolas, le livre blanc énumère les 20 autres, dont la collation appartenait à l'évêque. In Ecclesiâ Constantiensi sunt XXV Capelle, quarum viginti pertinent ad collationem Episcopi; videlicet, Capellanie B. Marie, S. Michaelis, Sti. Joannis Baptiste, S. Marie Magdalene, S. Marthe, S. Joannis evangeliste, S. Francisci, Sti. Ludovici, *item Sti. Ludovici*, Sti. Dionysii et aliorum, S. Bartholomei, S. Andree, S. Martini, S. Georgii, S. Thome M^ris^., S. Catharine, S. Stephani, S. Marculphi, S. Spiritûs, S. Trinitatis. On voit que les autels de St.-Mathurin, St-Georges-le-Jeune, Ste.-Agathe et du St.-Sépulcre n'existaient pas encore. Le chapelain de N.-D.-des-Sept-Douleurs, n'était sans doute point encore installé. L'autel St.-Eloi ne fut fondé qu'en 1501. Il est dit dans la charte « qu'en ladite église et autel de la chapelle de St.-Mathurin, outre icelle « chapelle de St.-Mathurin, soit érigée et fondée..... une chapelle de « nouvelle fondation, intitulée chapelle St.-Eloi. Le sieur Lécolley prêtre « est fondateur. » C'est donc entre la rédaction du livre blanc et cette dernière date (1501) qu'il faut placer la première construction de l'autel St.-Mathurin, au-dessus du tombeau d'Algare.

La fondation de trois chapelles, faite en 1303, fut visée en 1311.

Deux ans après, Robert ratifia la transaction entre Jean d'Essey et son chapitre, concernant les réparations de la cathédrale, et fit confirmer cet acte par l'archevêque de Rouen.

En 1314, Guilles de Huberville, vicaire du grand autel, reconnaît « qu'il a donné pour Dieu, en perpétuelle aumône et pour le salut de « son âme, ès-chanoines et ès-clers de N.-D. de Coutances, 15 boisseaux « et demi de froment d'annuelle rente. » (Répert. du Chart.)

La même année, qui est celle de la mort de Robert, ce prélat rendit une ordonnance portant que les fonds achetés autrefois par M. Hélye de Platbois, anciennement trésorier de la cathédrale, pour fonder et doter la chapelle St.-Ignace et Ste.-Anne, étant insuffisants pour l'entretien de cette chapelle et pour l'exécution des volontés dudit donateur, seraient employés à l'entretien d'une autre chapelle avec le consentement du chapitre.

Has presentes litteras inspecturis et audituris Robertus permissione divinâ Ecclesie Constantiensis minister humilis salutem in Domino. Noveritis quòd cùm ex parte Helye de Plano Bosco, *quondam* thesaurarii nostre Constantiensis Ecclesie, certi redditus empti fuissent ad fundandam et dotandam quamdam Capellaniam in honorem Beati Ignatii et beate Anne in nostrâ Ecclesiâ..... Après avoir fait observer l'insuffisance des revenus pour remplir les intentions du bienfaiteur, il les attribue à la chapelle, nouvellement fondée par lui-même, sous le Jubé, en l'honneur des quatre Docteurs : quam nuper constituimus ad altare sub pulpito in nostrâ predictâ ecclesiâ, in honorem quatuor Doctorum.

Cette charte indique clairement que la chapelle Ste.-Anne, la première après le portail latéral du sud, est antérieure aux fondations de Robert de Harcourt. Cette chapelle, qui avait souffert, ainsi que le porche voisin, de la chûte d'un clocheton, fut aussi, comme je le dirai plus amplement ailleurs, restauré par Mgr. Claude Auvry.

Il résulte de l'ensemble des faits qui précèdent qu'il est clair comme le jour que l'évêque Robert de Harcourt n'a pu ajouter à la cathédrale de Coutances que les accessoires précités : le caractère particulier d'architecture qu'ils nous présentent suffirait d'ailleurs seul pour établir l'antériorité des principales constructions.

Je crois devoir faire remarquer, que si l'on édifiait les six chapelles, dont je viens de parler, parallèlement à la nef, dans le dernier quart du XIII^e^. siècle, on parlait dès le commencement du même siècle de plusieurs des chapelles nord correspondantes, qui annoncent d'ailleurs

plus d'ancienneté par leur style sévère, en même temps qu'elles sont d'un seul jet. Nous avons donc encore dévancé les autres provinces dans ce genre de développement donné aux cathédrales; puisqu'en général il n'eut lieu ailleurs qu'au XIV^e^. siècle (Cours d'antiquités de M. de Caumont, etc.) Il était du reste impérieusement demandé chez nous, où Geoffroy de Montbray, voulant enchérir sur le plan de son prédécesseur, avait enveloppé le chœur de collatéraux doubles. Tout porte à croire que le bas côté sud de la nef fut élevé en même temps que la nef même qu'il accompagne, et d'après le premier plan : la similitude d'architecture l'indique. C'était peut-être contre la côtière de ce latéral qu'était établi cet appentis, quod pendebat, *dit le livre noir*, è parietibus ecclesiæ, et qui tenait provisoirement lieu de palais épiscopal. Quoi qu'il en soit, tout ce système de chapelles forme de véritables collatéraux secondaires de la nef. Elles ne sont divisées entre elles que par un mur de refend orné, formant rétable, et surmonté d'élégants meneaux encadrés dans de larges fenêtres ogivales qui s'élèvent jusqu'à la voûte.

CHAPITRE XIV.

Je n'ai que peu de choses à dire sur Guillaume de Thieuville, pour étendre ma preuve à son épiscopat.

Ce prélat, fils de Guillaume, seigneur du Mesnilgarnier, et neveu de Raoul, évêque d'Avranches, dont il fut l'élève, monta sur le siége de Coutances immédiatement après. Robert dont il avait été l'archidiacre, et il ne mourut qu'en 1347. Suivons encore notre cathédrale dans ce nouveau période.

Dès 1315, l'évêque termina un différend entre les religieux de Cormery, diocèse de Tours, et ceux de Cherbourg, à l'occasion de certains traits de dîme dépendant du prieuré de St.-Germain qui appartenait aux premiers et de celui de Jobourg qui appartenait aux seconds. Sur le désir du prélat, le chapitre réuni confirma cet accord de son sceau, le samedi après l'Assomption.

Guillaume était en 1317 au concile, à Rouen, pour les affaires des Templiers.

En 1319, ce prélat voyant que les anciennes chartes, concernant les

fondations faites à sa cathédrale spécialement par Robert, duc de Normandie, et par Guillaume-le-Conquérant, dépérissaient par vétusté et devenaient illisibles, présenta une requête au roi Philippe V pour obtenir le renouvellement régulier de ces titres ; ce qui fut accordé par un acte, dont voici un passage : Dilectus et fidelis noster et Guillelmus Episcopus Constantiensis, quoddam privilegium, sive chartam antiquam Ecclesiæ Cathedrali Beatæ Mariæ Constantiensis concessam, præ nimiâ vetustate tàm in scripturâ quam in membranâ plicis imminutam aliquantulùm vel corrosam, nobis exhibuit ; et eam renovari ac in scripturam novam redigi et à nobis confirmari humiliter postulavit, ne futuris temporibus, propter vetustatem et corrosionem hujusmodi, in bonis suis prædicta posset Ecclesia dispendium sustinere. Dictum privilegium seucharta plurimas possessiones, redditus, redibentias libertatesque et franchisias per antecessores illustris viri Guillelmi Normannorum ducis, illustris Roberti filii, jam dictæ Ecclesiæ Constantiensi collatas et per eum confirmatas et ablatas restauratas, plurimùm etiam per eumdem ducem eidem Ecclesiæ adunctas munificè continebat, prout inferiùs denotantur, etc. (Cartulaire).

La même année, Guillaume de Thieuville consacra l'église actuelle de Montebourg, construite aux frais de l'abbaye. Le procès-verbal de cette cérémonie est transcrit dans les registres de la fabrique de l'endroit.

« Notre évêque accorda, en 1322, des lettres de confirmation de « donation faite à la chapelle de St.-Eutrope et de St.-Taurin, par Jean « d'Orglandes ; du sixième des dixmes du hameau de Rouville dans son « fief de la paroisse d'Orglandes, pour être participant aux prières et « oraisons des chapelains de ladite chapelle de la cathédrale. » (Chartrier de l'évêché).

En 1325, fut souscrit un acte pour augmenter l'obit de Guillaume de la Rochelle (cartulaire).

Trois ans après, « donation est faite par Raoul de la Chapelle et sa « femme au vicaire de la chapelle de N.-D.-du-Puits (1) de la cathédrale, « de trois démaux de froment, *pour fournir une torche de cire allumée*

(1) Il y a dans les deux côtés du transept deux puits d'inégale grandeur. On appelle communément la chapelle sud chapelle du Petit-Puits, et l'autre celle du Grand-Puits ; la première est une des chapelles de la Vierge.

« *pendant les messes chantées devant ledit autel* à leur intention et à « celle de leurs bienfaiteurs. » (Répert. du chart.)

La même année 1328, Geoffroy Duplessis donna au chapitre de Coutances une partie de la dîme d'Orglandes.... à charge de dire une messe du St.-Esprit à son intention tous les ans pendant sa vie, et de célébrer un obit pour son âme après sa mort.

En 1330, « Donation à MM. du chapitre..... parce que lesdits cha- « noines feront célébrer deux messes du St.-Esprit chaque année.... « pendant lesquelles messes seront distribuées 11 livres, dont les deux « tiers pour MM. les chanoines et l'autre tiers pour le bas chœur, selon « l'usage. » (Répertoire).

La même année, « Robert Bertrand a, par sa charte du jour de la « Nativité, donné et aumôné à l'église N.-D. de Coutances et au chapitre « d'icelle 12 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle à prendre « sur les émoluments et revenus de ses marchés et foires de Bricquebec.» (Chartrier. Dossiers de la fabrique de la cathédrale).

Ce fut aussi l'année 1330 que Guillaume et son chapitre firent des statuts dont voici un extrait remarquable :

Universis hæc visuris Guillelmus permissione divinâ Constantiensis episcopus et humile capitulum ejusdem ecclesie salutem in Domino.

. . . . . .

Item ordinamus quòd omnes capellani et clerici chori qui recipiunt denarium in matutinis, Missis et horis, in illis intersint, continuè psalmodient et cantent; nisi cum causâ probabili ecclesiasticâ; nec etiam fabulent; alioquin emolumentum horarum, missarum et Matutinarum..... nullatenùs lucrabuntur.....

Item dicti clerici chori tabulam non sequentes, vel sequi recusantes... emolumento.... privabuntur. .....

Ordinamus quòd quilibet ex vicariis et capellanis perpetuis ecclesie in statu sue capellanie deserviat et resideat in eâdem, prout beneficium suum requirit, nisi cum eo de non residendo fuerit dispensatum. . . . . . Item et quòd de cetero in singulis capitulis Assumptionis committetur certis Canonicis, qui dictas vicarias seu capellanias *unâ cum ecclesiâ S^ti. Nicolai et capellâ de Marâ* visitent; et si defectus invenerint tàm circà officium quàm in personis quorum correctio

et emendatio ad capitulum spectabit, corripiant et emendent, vel reportent ad capitulum corrigendos. . . . . Item et quòd presbyteri et ceteri de cetero ponendi in chorum. . . . . jurabunt capitulo et cantori libertates et consuetudines et statuta ecclesie approbata. . . . . In choro minor majori deferat. . . . . (Il est parlé plus bas du son de la grosse cloche, campane grosse, comme devant avertir, le mardi et le vendredi, des réunions capitulaires). . . . . necnon cum predictis statutum est quòd in obitu seu Missâ de Spiritu Sancto pro canonico *dicte ecclesie ad majus altare de cetero celebretur* (Cartulaire B).

Ce fut aussi à cette époque que Guillaume fit un accord avec son chapitre *touchant les réparations de la cathédrale;* il contient douze articles qui reproduisent exactement l'ancienne transaction du XIII^e^. siècle, dont nous avons parlé plus haut.

En 1332, « Donation de Pierre Letonnelier, chanoine scholastique.... « pour être fait un obit, dans ladite cathédrale, tous les ans à venir. » (Répert.)

L'année suivante, une autre donation est faite au Chapitre par Guillaume de Nerès d'Agon, *pour l'entretien du luminaire devant N.-D. du Puits.*

Jean de Rautâ et Rauline, sa femme, font, en 1334, une libéralité *pour subvenir à l'entretien des cierges devant N.-D. du Puits* (Extrait d'un ancien cartulaire).

L'année 1336 nous fournit un règlement assez important. Guillaume distribua le Psautier en autant de parties égales qu'il y avait de prébendes dans la cathédrale, afin que chacune de ces parties fût récitée tous les jours, *sans préjudice de l'office chanté à l'église.* Il fut statué en même temps que l'année serait divisée en quinzaines, distribuées entre les chanoines pour la présentation aux bénéfices, en sorte que le chanoine pendant la quinzaine duquel un bénéfice vaquait, était le seul collateur ou présentateur (Apud Trigan).

En 1338, le Chapitre fieffa une maison située auprès de la porte du cloître et de la chapelle St^e^.-Anne.

Le troisième cartulaire du Chapitre nous a transmis (voir les extraits de 1781) qu'en l'année 1338 fut approuvé par Guillaume un règlement que les chanoines venaient de faire concernant les clercs et enfants de chœur qu'ils pouvaient choisir pour aider à faire leur office.

Resterait-il encore, après ces faits et tant d'autres qui correspondent à toutes les années de cet épiscopat, quelques doutes sur la perpétuité de la cathédrale? Omettant des actes de 1345 et de 1347 (1), semblables à ceux qui précèdent, je termine par deux citations décisives. Robert avait terminé les chapelles de la cathédrale; le monument étant complet, il se fit autoriser par le roi à l'entourer d'un mur. Qu'a pu faire son successeur pour cet établissement? Guillaume lui-même va nous l'apprendre. « On conserve, dit Trigan (vie manuscrite des Ev. de Cout.), dans les « archives du diocèse, une charte, datée du 24 mai 1341, par laquelle « Guillaume, *reconnaissant entre autres obligations envers Dieu, celle « d'être né à Coutances, d'en avoir été chanoine et ensuite évêque, « fait bâtir le cloître des chanoines autour de l'église, et leur donne « quarante-cinq pieds de sa terre, sur 15 de largeur, pour la construc- « tion d'un vestiaire.* »

Ce cloître, détaché de la cathédrale, avait pour but, dit la charte, de conserver les chappes et autres ornements en temps de pluie, et de fournir un grenier pour les grains du chapitre. Cette charte, confirmée la même année par l'archevêque de Rouen (Répert.), suffirait seule pour faire croire que Guillaume de Thieuville n'est pas fondateur de la cathédrale. Aussi n'a-t-on jamais pensé à lui donner ce titre. Le père Dumoustier, dans son manuscrit souvent cité, parle ainsi de cet évêque: Codex manuscriptus sanvictorianus Parisiensis de eo his verbis loquitur: Episcopatum et Ecclesiam decoravit, ut patet in curiâ lapideâ et imagine ex alabastro Beate Virginis Marie: domum episcopalem decoram ædificavit.

Guillaume de Thieuville fut inhumé dans la cathédrale. Son tombeau est dans le sanctuaire, du côté de l'épître, tout près de celui de l'évêque Jean d'Essey.

On reporta aussi son épitaphe sur un carreau de marbre, lorsqu'on fit, au milieu du siècle dernier, le pavé actuel du sanctuaire.

(1) C'est dans une charte de cette année que nous trouvons pour la première fois: Dei et apostolicæ sedis gratiâ Ep. const. (Trigan).

Delin.t L. de Monthorhon et J.B. Lesbaupin. Bachelier lith. Imp. Lemercier Benard et C.ie

Cathédrale de Coutances

Vue de l'Evêché.

CHAPITRE XV.

Episcopat de Louis d'Erquery et de Sylvestre de la Cervelle.

Nous arrivons à l'époque la plus critique pour la cathédrale de Coutances : c'est la dernière qu'il soit maintenant nécessaire d'examiner. Je veux parler du période rempli par l'épiscopat de deux évêques dont l'un fut témoin des plus grands dégâts qu'ait jamais éprouvés la basilique ; tandis que l'autre fut suscité par la providence pour la préserver d'une ruine complète.

On n'a jamais pu penser à mettre en question si c'est aux soins de Louis d'Erquery que nous devons cet admirable monument de la foi vive et du goût exquis de nos pères. Les guerres et les autres malheurs de tout genre qui désolèrent alors la France et plus particulièrement notre belle province détournèrent même cet évêque de remplir le devoir sacré de la résidence. Il demeurait à Paris, ou bien à St.-Lo de Rouen (Trigan). Nommé en 1341, il mourut en 1371 ; et, depuis 1352 surtout, on ne voit plus d'acte qui prouve qu'il soit venu dans son diocèse, tandis qu'on en trouve plusieurs qui supposent son absence habituelle.

Il n'est donc pas nécessaire d'entrer dans des détails ennuyeux de leur nature, pour établir que la cathédrale ne date pas de cette époque. Ce fut au contraire sous ce pontificat qu'eut lieu cette terrible catastrophe à laquelle M. Gally semblerait attribuer la disparition de tout ce qui pouvait encore rester des constructions de Geoffroy de Montbray. Ecoutons l'honorable antiquaire.

« L'an 1356, peu de temps après la bataille de Poitiers, Geoffroy « de Harcourt vint à la tête de son armée attaquer la ville de Coutances « et s'en empara. La cathédrale, où l'on avait établi garnison, résista à « ses sommations, et il se vit réduit à en faire le siége. Une armée fran- « çaise ne tarda pas à le lui faire lever. Mais, avant cette heureuse « diversion, *ladite église*, dit un historien, *avait été moult endommagée « par le siége que nos ennemis mirent devant notre dite église, qui lors « était forte, et par les pierres d'engin qu'ils jetèrent.* Il ajoute : *que « les dommages étaient tels, que la cathédrale était en voie de choir*

« *en ruine.* Si le mal était si sérieux, *nul doute* que les réparations et les « changements opérés afin d'y apporter remède n'aient été assez considé- « rables pour expliquer la disparition de toute trace du travail primitif, « si toutefois il en restait encore à cette époque.

« Les troubles de France et de Normandie, continue toujours M. « Gally, s'opposèrent pendant quelques années à l'exécution d'une « œuvre aussi importante que les réparations de la cathédrale; mais « l'année 1371, à l'avènement de Sylvestre de la Cervelle au siége épis- « copal de Coutances, Charles V, roi de France, lui accorda une « forte somme d'argent en considération des travaux à poursuivre dans « son église (Gallia Christiana).

« Quelques années après, Sylvestre adressa un bref à toutes les « paroisses de son diocèse pour les exhorter à contribuer aux frais des « réparations. Il poursuivit avec ardeur, jusqu'au jour de sa mort, « l'ouvrage qu'il avait entrepris, et, l'an 1387, on l'inhuma dans la « chapelle de la Vierge, qu'il avait fait construire à ses dépens.

« Mais les travaux n'étaient pas tout-à-fait arrivés à leur terme : ils « durèrent encore plusieurs années. On a conservé une ordonnance du « roi Charles VI qui confirme au chapitre de Coutances certains privi- « léges en récompense des sacrifices d'argent qu'il avait faits pour la « réparation de la cathédrale; et un décret du chapitre de 1402 nous « apprend qu'à cette époque la restauration du monument n'était pas « encore terminée.

« Nous le demandons maintenant : *La merveille annoncée par les « antiquaires de Normandie est-elle autre chose qu'un beau rêve? « N'est-il pas évident* que la cathédrale actuelle appartient en partie à « une époque postérieure de plus d'un siècle à la date qui lui est assignée?»

Quoique les conséquences soient bien éloignées de sortir des prémisses, les raisonnements de M. Gally seraient, je l'avoue, propres à ébranler ceux qui, pour apprécier la nature des travaux de Sylvestre et de son successeur, ne consulteraient que les idées généralement reçues sur l'ancienneté de l'ogive et ces expressions de Gallia Christiana : *Sylvestro assignata à Rege ann.* 1372, *die* 5 *Januarii*, 600 *libræ aureæ, pro reficiendâ Ecclesiâ Constantiensi bellis attritâ et imminutâ.*

Aussi me suis-je attaché plus particulièrement à cet épiscopat, par

lequel j'ai même commencé mes recherches ; et quoique les documents historiques, que j'ai pu rencontrer, ne soient pas très-nombreux, je suis demeuré parfaitement convaincu, et je crois mettre hors de tout doute que Sylvestre n'a construit que la chapelle de la Ste.-Vierge, au chevet de l'eglise, et que, pour le reste, il l'a seulement réparé avec un goût et une persévérance dignes des plus grands éloges.

Je tire ma première preuve du monument même. Il est incontestable que nous devons, comme je viens de le dire, la chapelle de la Vierge à Sylvestre. Ce fait, attesté par nos historiens, ressort de toutes nos traditions orales et écrites : il est d'ailleurs indiqué par ce qu'on voyait encore, le siècle dernier, et vraisemblablement jusqu'à la révolution de 1793, sur une des vitres de cette même chapelle. « Ce prélat, dit Trigan, après « avoir gouverné seize ans son diocèse, bien mérité de son troupeau, « mourut : il fut inhumé dans la chapelle des enfants de chœur (sous le « vocable de la Vierge) et à côté de l'autel. Il y a une vitre au bas de « laquelle est peint cet évêque à genoux, et, derrière lui, St.-Jean qui « le présente au ciel, et au-dessous est écrit en lettres gothiques : Syl- « vestre, évêque de ce lieu, est inhumé en cette chapelle en l'an 1387 ; « priez Dieu pour lui. Il y a encore d'autre écriture ; mais il n'est pas « possible de la lire, la vitre étant cassée. »

Ce témoignage est conforme à celui de l'abbé de Billy, qui a tant compulsé les archives diocésaines. « C'est à l'illustre Geoffroy de Mont- « bray, dit encore ce dernier auteur, qu'on est redevable de l'état où la « cathédrale se trouve aujourd'hui. Le mémoire du livre noir du chapitre « le témoigne.... Cette église passe pour une des plus grandes..... Je l'ai « mesurée, *j'ai trouvé qu'elle a 224 pieds de longueur* (il assigne la même « mesure à la hauteur des flèches) *depuis le grand portail jusqu'à l'en-* « *trée de la chapelle qui est derrière le grand autel, qu'on appelle* « *la cerclée* (de circatà), *laquelle est hors d'œuvre et bâtie long-temps* « *après l'église par Sylvestre de la Cervelle, évêque de Coutances,* « *sur la fin du XIV^e^. siècle.* »

Or, 1°. Outre qu'on voit évidemment, surtout au-dessus des voûtes, que cette chapelle a été péniblement accolée au reste de la basilique, il saute aux yeux de l'homme le moins exercé qu'elle ne ressemble en rien aux autres parties de ce beau monument. La forme des embases, des

chapiteaux, celle des colonnes elles-mêmes, qui là seulement sont munies d'une arête aiguë ; le genre d'ornementation, le principe générateur de l'ogive, le fini du travail, tout, en un mot, est d'un caractere particulier, tout proclame l'antériorité des autres constructions.

2°. Cette même chapelle conserve des débris assez considérables de ses anciens vitraux ; de ceux-là même où était représenté le fondateur : or, s'ils révèlent la fin du XIV°. ou le commencement du XV°. siècle, on peut et l'on doit, d'après les connaisseurs (Bulletin monumental), rapporter au XIII°. siècle et peut-être au XII°. les vitres des trois lancettes du transept nord et quelques-unes des collatéraux du chœur : telles sont les principales vitres des quatre autels les plus voisins de celui de la Vierge, représentant, la première, la vie de St.-Marcouf; la seconde, celle de St.-Lo ; la troisième, celle de St.-Etienne, martyr ; et la quatrième, quelques traits de celle de St.-Jean-Baptiste. La fenêtre de l'autel de St.-Louis-le-Vieux et bon nombre des vitres du chœur sont du même genre. Quelques grisailles du transept et d'ailleurs, surtout du côté du sud, annoncent la même époque. Donc au moins ces parties du monument sont plus anciennes que Sylvestre de la Cervelle (1).

3°. Les chapelles qui accompagnent les collatéraux de la grande nef ont encore aujourd'hui les différents caractères que nous avons vu le XIII°. siècle leur imprimer : Inscriptions des dotations de Jean d'Essey, bas-reliefs d'Eustache-le-Cordelier ; genre propre aux constructions de Robert de Harcourt, etc. Il n'est pas jusqu'à la belle et spacieuse chapelle de St.-Jean l'évangéliste, qui ne soit évidemment antérieure aux travaux de Sylvestre. J'entrerai dans quelques détails sur cette chapelle.

Etablie au pignon du transept sud, elle lui est unie par deux arcades ogivales autrefois ouvertes. Elle est enclavée entre deux arcs et deux pi-

(1) On pourrait encore ajouter une considération en faveur de l'antiquité du chœur et de ses dépendances : On commença au XII°. siècle, a dit M. de Caumont, à couronner les corniches avec des rampes en pierres ; et dès le commencement du XIII°. siècle, ces balustrades devinrent l'accessoire ordinaire des corniches qui terminent les murs principaux. Quelquefois on en remarque trois rangs : le premier, au-dessus des chapelles ; le second surmonte le bas-côté, et le troisième règne autour du grand comble : le plus souvent on n'en voit que deux.

Or premièrement, il n'y a point de semblable balustrade au-dessus des chapelles du pourtour du chœur; secondement, il n'y a qu'une pierre d'attente pour ce genre d'ornement au-dessus des collatéraux ; et autour du grand comble, toujours à l'extérieur, il n'y a qu'un très-simple mur d'appui.

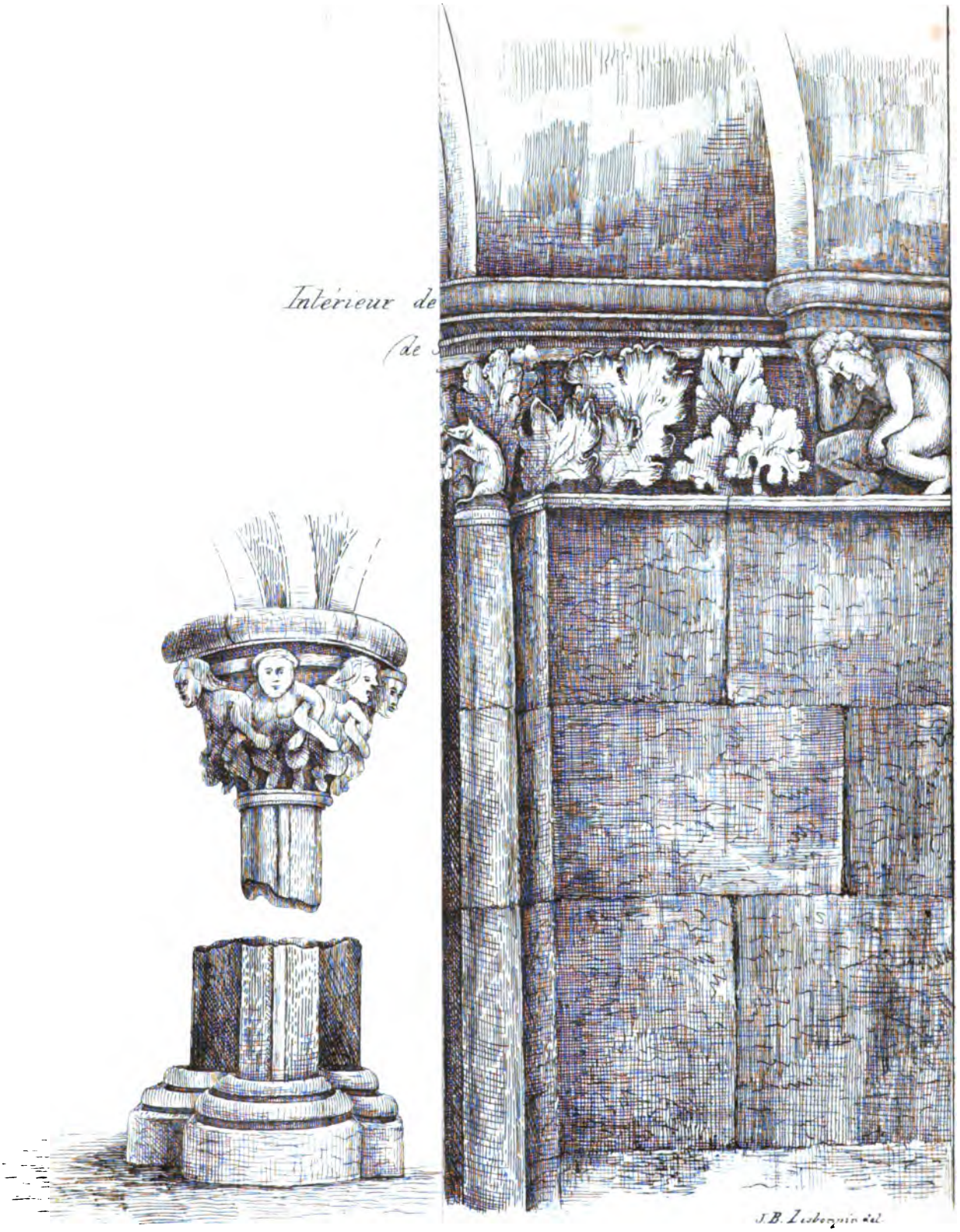
Intérieur de
(de
J.B. Lesueur del.

liers butants. Elle s'élance cependant au-delà, à l'est, de la longueur d'une petite et fort élégante apside, qui semble un essai ou une copie de celle du chœur. A l'ouest se présente extérieurement en saillie, au-dessous d'une fenêtre bouchée, une sorte de tombeau dont nous allons bientôt voir l'origine.

Or, cette chapelle offre dans ses ogives, ses embases, ses chapiteaux, etc., le même genre que le principal bâtiment. La partie considérable du pignon du transept comprise entre la voûte de cette chapelle et le sommet de son toit en appentis indique, par le négligé qu'on y remarque et par sa parfaite liaison avec les autres murs de la même chapelle St.-Jean, la contemporanéité du transept et de cet édifice accessoire.

Voici de nouveaux motifs de faire remonter cette chapelle, et partant le transept dont elle est partie intégrante, au-delà des désastres du siège. Elle n'était pas demeurée dans son premier état; on l'avait partagée en deux, il y a quelques siècles, par un mur de refend, qui a été détruit il n'y a que peu d'années. Elle est encore aujourd'hui isolée du transept par deux murs assez massifs élevés successivement en avant des deux arcades d'entrée, de manière à les masquer entièrement. L'un de ces murs disgracieux, dans lequel on voit des ornements et une porte terminée par une arcade à talon, qui décèlent le commencement du XV^e^. siècle, fut effectivement élevé vers cette époque, ainsi que le mur de séparation dont je viens de parler, pour faire une chapelle du St.-Sépulcre de la moitié ouest de la chapelle primitive. Les fondateurs Jean Lecointe et Tiphaine de Prestelle, son épouse, d'accord avec Bernard Lecointe, frère du mari, étaient incertains sur le choix de l'endroit de la cathédrale où ils devaient construire, en pierres, selon le goût de l'époque, ce nouvel autel. Tout porte à croire qu'ils avaient d'abord pensé à l'établir auprès de la porte dite de l'Evêché, où il y avait autrefois un petit vestibule extérieur. St.-Georges-le-Jeune, dont ne parle ni Robert de Harcourt, ni le Livre blanc, n'avait pas encore son autel dans cette encoignure, où l'on voit, au revers sud du transept, ces peintures à fresque, dont le dessin joint est dû à la complaisance et au crayon exercé de M. Louis de Monthuchon. Ecoutons un moment les fondateurs de l'autel du Sépulcre : .... Intendunt unam capellam perpetuam fundare et dotare, construere et ædificare facere in ecclesiâ Constantiensi, prope vestibulum ecclesie præfate vel in alio loco

ipsius ecclesie ad hoc idoneo et decenti Deo propitio ; cum monimentis libri, calicis, etc., dicte capelle congruentium..... hujusmodi licentiâ petitâ et obtentâ.... pro fundatione et dotatione dicte capelle creande et constituende in dictâ Constantiensi ecclesiâ. On se détermina à isoler la partie de la chapelle St.-Jean, dont je viens de parler (1).

Quelque temps après, Messire Jean de Carbonnel, chevalier, seigneur de Cérences et de Montmartin-en-Graignes, gendre dudit Bernard Lecointe, dota la même chapelle, *pro secundâ parte*. « Le quel mu de « dévotion pour la révérence de Dieu, notre père créateur, de sa glo- « rieuse mère, et de toute la cour célestielle, considérant que, en cette « mortelle vie, rien n'est plus nécessaire à vrai chrétien que penser et « mettre devant son enterrement le remède et le salut de son âme; et « aussi que c'est chose sainte et plaisante à Dieu commuter et bailler « choses transitoires et temporelles, pour les pardurables et célestielles; « à l'honneur et remembrance de la très-glorieuse passion et sépulture de « notre Redempteur J. Ch., l'augmentation du divin service et le salut « de luy et de feue Marguerite Lecointe en son vivant femme dudit che- « valier et de leurs parents et amis; et aussi pour la grande charité et « amour que lui et ladite feue Dame avaient toujours eue à l'église « cathédrale N.-D. de Coutances, en laquelle ledit chevalier a élu sa « sépulture avec le congié et licence de MM. du Chapitre de ladite « église, en la chapelle du Sépulchre fondée en icelle église cathédrale

(1) Nous avons un acte des vicaires généraux de Philbert de Montjeu, qui constate que les constructions, dont je donne un specimen et qui ont formé la chapelle du Sépulcre aux dépens de celle de S^{t}.-Jean, sont antérieures à 1409; car ce titre est de cette même année, et il y est dit : Dictâ capellâ nondùm constructâ nec ædificatâ ipsis conjugibus viam universæ carnis ingressis, relicto præfato Bernardo Lecointe, ipsius Joannis fratre et hærede.... qui cupiens dùm viveret et meritus seminare in terris undé fructum perpetuò recolligere valeat in cœlis, dictam capellam in præfatâ Constantiensi ecclesiâ *in butto* capellæ S^{ti}. Joannis evangelistæ construi et ædificari fecerit.....

Ce fut beaucoup plus tard qu'on sacrifia le reste de cette chapelle, pour avoir une sacristie, à laquelle, comme nous l'avons dit, la chapelle du St.-Sépulcre a été de nouveau réunie dans ces derniers temps. C'est en 1679 qu'est conçu le projet d'établissement d'une sacristie commune. On l'exécute en 1686; il en coûte cent francs. En 1688, le seigneur évêque réprimande en chapitre les chapelains et autres officiers du bas chœur de ce qu'ils refusent d'observer les règlements de cette sacristie; il les rend obligatoires sous peine de suspense *ipso facto* (Délibérations capitulaires). Le 17 mai 1698, Mg^{r}. de Brienne rendit une ordonnance portant « que, pour la commodité de la petite sacristie, l'autel de « St.-Jean l'évangéliste, qui y était, serait démolie et transférée à celui des apôtres. » (Répert. du chart.)

« et dotée par deffunt Bernard Lecointe, en son vivant seigneur écuyer « de Tourville, père de ladite Dame.... et considérant que en icelle « chapelle est ensepulturée ladite Dame, confessa de sa pure et franche « volonté avoir donné et aumôné à toujours afin d'héritage, pour luy, ses « héritiers ou ayant cause, pour le temps à venir, à la fondation, dota- « tion et augmentation de ladite chapelle..... la somme de 26 liv. de « rente, etc. »

On voit encore, comme je l'ai dit, en dehors de cette chapelle, du côté opposé à la petite apside, au-dessous d'une fenêtre bouchée, une sorte de grand tombeau qui correspond à l'emplacement ou était *ensepulturée* Marguerite Lecointe et où elle fut suivie par la seconde femme dudit Messire Jean de Carbonnel et par ce chevalier lui-même, lorsqu'il mourut en 1394.

« En cette même chapelle, disait l'abbé de Billy, est en relief le tom- « beau de Messire Jean de Carbonnel, seigneur de Cérences. Sa statue est « à genoux, les mains jointes, à la mode des chevaliers de son temps, « posée sur une élévation de 3 pieds environ. Un peu au-dessous et vis-à- « vis, dans l'enclave de la fenêtre (ouest), est le tombeau de ses deux « femmes dont les figures sont couchées sur l'élévation où elles sont, qui « est de pied et demi de hauteur..... »

Ces monuments funéraires ont presqu'entièrement disparu en 1793. Toustain nous a conservé l'épitaphe latine dudit Messire de Carbonnel; elle confirme la preuve de l'antiquité de la chapelle St.-Jean au-delà du temps de Sylvestre. La voici tout entière : sauf un vers qui manque dans les copies de Toustain que j'ai pu me procurer.

Siste, viator, iter : scriptumque in marmore carmen
Hoc legito; felix, carmine lecto abeas.
Hoc Joannis proavos quondam sacrasse sacellum
Carbonnelli aiunt, muneribusque datum.
Posteà qui, miro fervens pietatis amore,
Atque sequens priscæ nobilitatis iter,
Majores donavit opes; sed plura laturus
Ipse olim à rerum divite dona Deo.
Quatuor hunc reges..... videre cientem
Hostium in adversas prælia dura manus.

Uxores habuit certo sibi fœdere junctas
Binas, illustri sanguine primogenitas.
Quas quia decertant magè quam dilexerat ille,
Ambas sub tumulo hoc æquus utramque tenet :
Margareta prior cognomine dicta Cointe,
Altera Meurdriaco de genitore sata.
Fecerat hæc Jannam quintâ de prole parentem,
Quæ poterit patrum perpetuare genus.
Cerencis Dominus Parfoureur Dangionisque,
. . . . . .
Carolus is sextus bis septem rexerat annos
Gallorum populos sceptra verenda tenens,
Quùm multis pulchrè factis cumulatus et annis
Cessit ad æternas venerat undè domos.

Ludovicus Dubois, pietate ductus ac paternis vestigiis insistens, hoc præcipui et æterni amoris monumentum ponendum curavit (1).

N'est-il pas certain, d'après cette épitaphe, que Messire de Carbonnel est mort, après une très-longue vie, la quatorzième année du règne de Charles VI, par conséquent en 1394 (2)? Or, si à une époque tellement rapprochée des désastres du siége et qui n'était distante que de trois siècles, de la mort du fondateur de la cathédrale, l'on pouvait dire avec vérité, en parlant de la chapelle où le beau père et l'oncle de M. de Carbonnel avaient érigé un nouvel autel ; *hoc Joannis proavos quondam sacrasse sacellum Carbonnelli aiunt, muneribusque datum*, etc.; n'est-il pas encore une fois évident, comme il l'est d'ailleurs déjà par le genre des constructions qui ont formé la chapelle du St.-Sépulcre, prise sur celle de St.-Jean, que cette dernière chapelle, considérée dans son ensemble, remonte bien au-delà des travaux de Sylvestre, pour ne pas dire jusqu'aux

(1) On voyait dans cette chapelle plusieurs écussons dont il ne reste que quelques débris. Voici ce qu'en dit Toustain : « Il y a à la vitre un écu écartelé des Dubois et des Carbonnel de Cérences. Contre « le mur on voit un écu d'azur, semé de molettes d'or, au lion de même. On en voit encore un troi- « sième, partie au premier d'azur, au lion d'or — au deuxième aussi d'azur à deux faux adossées d'or. »

(2) Il y a dans quelques copies récentes des mémoires de l'abbé de Billy une erreur de chiffre qui doit être rectifiée par le texte de l'épitaphe, citée d'après le même auteur.

temps de Geoffroy de Montbray que les riches du diocèse aidèrent de leur concours ?

Après cette digression, qui m'a paru utile, concluons en disant que, sauf la Cerclée, toute la ceinture de chapelles qui entoure la basilique, moins quelques restaurations accessoires, remonte au-delà du siége de 1355 ; qu'il doit en être de même du principal corps de bâtiment, que les assiégeants pouvaient plus difficilement atteindre et qui d'ailleurs conserve encore, comme je l'ai dit en commençant, les caractères primitifs désignés dans le livre noir du chapitre de Coutances. Je ne pousse pas plus loin ce genre de preuve : il ne peut être parfaitement clair pour ceux qui n'ont pas sous les yeux la basilique. Interrogeons de nouveau l'histoire et les archives diocésaines.

Les assiégés ayant été heureusement délivrés, de l'aveu de tous nos historiens, par l'armée de secours, il faut bien que la cathédrale n'ait pas été incendiée alors ou qu'elle ne se soit pas écroulée sur ceux qui s'y étaient réfugiés. Mais n'a-t-elle pas péri bientôt après, à la suite des dégâts faits par les ennemis ? Non, certainement non. Quand le monument lui-même ne parlerait pas en notre faveur, comme nous venons de le voir, la tradition élèverait la voix. J'en tire une preuve irréfragable du document même donné par M. Gally comme péremptoire dans le sens de son opinion. Ce n'est point, comme cet honorable antiquaire semble le penser, un historien qui parle, mais bien le roi de France, qui répond à l'humble supplique de l'évêque et de tout le clergé de la cathédrale. Ces MM. demandaient d'être exemptés de concourir à certaines charges de la ville épiscopale, à raison des dépenses qu'ils avaient été obligés de faire pour réparer leur église. Ils étaient donc intéressés à faire valoir toute l'étendue de leurs sacrifices, et par conséquent à ne rien dissimuler du mal. Or, la charte royale va nous apprendre quel tableau le clergé de Coutances faisait en 1402, des désastres du siége.

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, au bailly du Cotentin « ou son lieutenant, salut.

« Reçu avons l'humble supplication de nos bien-aimés l'évêque, « chantre, chapitre, chapelains et clercs de l'église de Coutances, con- « tenant; que comme icelle église de Coutances ait été anciennement « fondée par nos prédécesseurs et autres de grandes rentes et revenus

« assis tant sur maisons et manoirs comme autres possessions en la ville « et faux bourgs d'icelle ; les quels pour le fait de nos guerres et la clôture « de la ville sont diminués à plus de la moitié ; voir les trois parts ; et « tant que de présent, tant pour l'occasion de ladite clôture, comme « des dictes guerres, qui pour long-temps y ont duré, et jusqu'à nos « guerres que Cherbourg fut mis hors des mains de nos ennemis ; pour « les guerres aussi et pour la fortification de ladite ville, les habitations « et manoirs dudit chapitre ont été abbatus et démolis, et les matières « converties en la cloison de la fortification de ladite ville, et ne seraient « pas refaits pour cinquante mille francs, dont ils n'eurent aucune re- « compensation de nous ni d'autres..... *Et encore à iceux suppliants ou « à aucun d'eux ait convenu faire et supporter moult grands frais et « dépens et mises pour réparer et soutenir la dicte église, la quelle « pour le fait des dittes guerres et durant icelles avait été endommagée « et moult empirée en plusieurs lieux, et tant que pour le siége que nos « dits ennemis mirent devant notre ditte église, qui pour lors était « forte, et laquelle se tint et demeura toujours en notre obéissance, « et les pierres d'Engins, qu'ils jettèrent pour icelle prendre et avoir, « et a été en voie de choir en ruine, si ni fussent les grandes répa- « rations et amendements que y ont depuis fait faire continuellement « iceux suppliants, ou aucuns d'eux, et anciennement et mesmement « ou autrement.*

« Donné à Paris le 15°. jour de juillet, l'an de grâce 1402, et de « notre règne le 22°. (Gallia Christiana).

Le texte n'a pas besoin de commentaire. Il est clair que la basilique ne tomba pas, même par suite du siége, *pas plus que dans les guerres antérieures, qui l'avaient seulement endommagée et moult empirée en plusieurs lieux*, puisqu'à la date précitée l'évêque et les chanoines, résumant et faisant valoir tout le mal, se bornaient à dire qu'elle avait été *moult endommagée et empirée*. Ils déclarent même implicitement qu'elle ne s'écroula pas, mais qu'elle eût été seulement *en voie de choir*, s'ils n'y eussent fait et n'eussent continué d'y faire *de grandes réparations et amendements* (1).

(1) On ne sera pas étonné de la longueur des restaurations et de l'étendue des sacrifices, quand on considérera ce qu'on a dépensé aussi chaque année depuis près d'un demi siècle et ce qui reste encore à faire par suite des dégradations révolutionnaires.

Aussi Sylvestre prenait possession à la fin de 1371, et dès 1372 et 1375 il tint deux synodes dans lesquels il confirma les anciens statuts du diocèse, auxquels il ajouta quelques nouveaux articles. On lit dans les derniers ce passage tout-à-fait concluant : fuit statum quòd omnes curati ecclesiarum in ecclesiis suis benignè procuratores et breviculos *pro reparatione ecclesie Constantiensis*. Omnia et singula debita episcopalia et fabrice nostre Constantiensis ecclesie receptoribus nostris ad hæc deputatis solvantur. Il n'est question, comme on le voit, que de réparations. Voilà pourtant encore un des principaux témoignages invoqués par M. Gally !

« En 1376, le dimanche avant la Toussaint, Pierre Lesage, bachelier « ès lois et licentié en droit canon, donnoit aux chapelains et clercs de « la chapelle de la Cerclée en l'église cathédrale (1) cinquante sous tour- « nois, dont 30 sous à employer pour deux cierges allumés dans ladite « chapelle, pendant les Messes de la Vierge, et 20 sous pour deux obits « à célébrer dans la même chapelle chaque année. » (Répert. du chartr.)

Deux ans plus tard il fit élever et il dota, dans le transept nord, au revers du dossier des stalles, sous l'arcade même du dôme, un autel en l'honneur de St^e^. Agathe. Donc ce magnifique dôme était demeuré debout. N'eût-il pas été impossible de le réédifier, avec ce qui en dépend, en si peu d'années ?

Sylvestre avait donné des statuts généraux à son clergé ; il voulut en donner aussi à ses chanoines en 1377. Ils furent arrêtés dans le chapitre général de l'Assomption. J'en citerai quelques extraits, qui suffiront pour faire ressortir que tout était dans un état normal et pacifique : on signale et on réprime quelques abus dans le service intérieur de la cathédrale. Quia igitur pro cultu divino in nostrâ Constantiensi ecclesiâ ad laudem Dei et devotionis populi augmentum debitè peragendo, vitia personarum chori dicte ecclesie extirpando, virtutes inserendo, excessus corrigendo, moresque reformando, vidimus in antiquis libris et novis per predecessores nostros plura salubriter instituta, quorum aliqua nullatenùs per lapsum præmissorium et alia strenuè sint servata ; ideò nos..... in generali capi-

(1) Il y avait d'après le livre noir et le livre blanc un autel de la Vierge, avant la construction de la chapelle actuelle, au même endroit, dans le genre des autres de l'apside. Peut-être du reste la chapelle actuelle était-elle terminée ou sur le point de l'être dès 1376.

tulo Assumptionis B. Mariæ Virginis, deliberato inter nos maturo concilio in modum qui sequitur duximus statuendum.....

Canonicus futurus et recipiendus in dictâ ecclesiâ infra tres annos à tempore receptionis ipsius unam cappam sericam valoris ac pretii decem librarum ecclesie predicte solvat et dimittat seu decem libras Thuronenses.....

Item..... statuimus quòd omnes capellani et clerici chori, qui recipiunt denarium et emolumentum aliquod in matutinis et horis in illius intersint continuè psalmodiam et cantum, nisi cum causâ probabili vel necessariâ..... ut citiùs tamen potuerint ad horas, missas et matutinas revertentur, nec etiam fabulent, alioquin emolumentum hore, misse, vel Matutine..... nullatenùs lucrabuntur.

Item demùm in capellaniis et vicariis perpetuis ecclesie, per vicarios et capellanos sepiùs defectus considerantes, ordinamus quòd quilibet in statu sue capellanie deserviat..... statutum est quòd quilibet de choro, capitulo et singulis canonicis exhibeat obedientiam debitam cum honore, reverentiâ..... maximè in choro, minor majori deferat, etc. Ce n'est que six ans après son avènement au siége pontifical que Sylvestre parle ainsi.

En 1379, Pierre Sauvage et son épouse reconnaissaient, en audience à St.-Sauveur-Landelin, devoir, au profit de M^re^. Jean Meslin, comme chapelain de la chapelle St^e^.-Marthe à la cathédrale, six boisseaux de froment, un pain et une geline. (Répert.)

Voici comment s'exprimait le Chapitre l'année suivante (1380) : Universis hæc visuris humile capitulum ecclesie Constantiensis salutem in Domino. Noveritis quòd nos, pensatâ nostrî et ecclesie nostre utilitate, tradidimus et concessimus Colino Labbey, quamdam plateam continentem sexdecim pedes jungentem ex uno latere muro claustri nostre dicte ecclesiæ, versùs partem meridionalem..... pro edificando ibi mansionem seu habitationem. (Chart.)

Nous trouvons, en 1381, la fondation de deux obits par Guillaume Normand. Sylvestre sanctionne une nouvelle fondation faite par Pierre Lesage, dans la chapelle où il avait érigé dès 1378 l'autel St^e^.-Agathe. Je ne cite qu'une partie de la charte ; je copie littéralement.

Silvester Dei et sacrosancte Sedis apostolice gratiâ Constantiensis epis-

copus dilecto in Christo nostro Magistro Petro Sapienti clerico licentiato in Decretis et baccalaureo in legibus salutem in Domino sempiternam. Cùm tu de salute anime tue propriâ cogitans et cupiens terrena pro celestibus et transitoria pro eternis felici commercio commutare ad honorem Dei et gloriose beate Marie Virginis matris ejus totiusque curie celestis et ad honorem omnium sanctorum et sub vocabulo eorumdem spirituali divinique cultûs augmentum pro benefactorum tuorum, tuî et parentum tuorum et aliorum Christi fidelium pro quibus teneris animarum salute in nostrâ ecclesiâ Constantiensi satis prope capellaniam Sancte Agathe per te nuper ibidem fundatam unam capellaniam Deo propitio perpetuò fundare de novo et eam sufficienter dotare nostrâ tamen licentiâ super hoc et venerabilium et discretorum virorum capituli nostri in dictâ ecclesiâ habitâ et obtentâ pariter et assensu et emere ac acquirere seu redimere quamdam decimam cum fructibus et emolumentis ipsius à nobili viro Joanni de Sancheyo scutifero Domino temporali de Sancheyo in parochiâ de Sancheyo situatam satis prope Constantiam..... nobisque supplicandis humiliter et devotè quatenùs tibi fundandi et construi faciendi et etiam de novo erigendi hujusmodi capellaniam omnium sanctorum perpetuam in dictâ ecclesiâ et loco superiùs designato (1)..... Volentes et ordinantes tibique etiam concedentes de consensu et assensu dicti capituli nostri quòd jus patronatûs dicte capellanie omnium sanctorum et presentandi ad eamdem quotiescumque vacare ipsam contigerit ad capellanum capellanie Sancte Agathe predicte et ad nos vicissim et alternis seu alternatis vicibus..... Ita tamen qui primò instituendus in eâdem nominabitur et nominari poterit per dictum scutiferum nobis tamen per dictum capellanum Sancte Agathe presentandum..... Anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo secundo die octavâ mensis februarii.

Voici un autre acte de l'année suivante; il n'est pas moins important. J'extrais aussi de la charte même. Il suppose évidemment qu'on chantait alors des messes tant au chœur qu'au dehors du chœur de la cathédrale.

In nomine Domini, amen : Universis presentes litteras inspecturis offi-

(1) Les anciens petits autels de la cathédrale, dont un certain nombre subsistent encore et sont en réparation, étaient en général en carreau de Caen, très-simples et de forme variée.

tain, dans cette chapelle, deux écussons, dont on voit encore les traces, l'un bandé d'argent et de sable de six pièces, et l'autre échiqueté d'argent et d'azur.

Or, d'après Du Moulin, le premier écusson doit être celui de Jean de Siffrevast. J'avais soupçonné que l'autre pouvait être celui de sa femme et que ces deux personnages étaient sans doute ceux-là mêmes qui sont représentés à genoux dans l'antique fresque qui orne cette chapelle. Des renseignements qui m'ont été fournis par le jeune et habile archiviste de notre département, M. Dubosc, ont changé ces dernières suppositions en certitude. 1°. Des titres déposés aux archives départementales et dont j'ai maintenant la copie prouvent que l'épouse de Jehan de Chiffrevast était Guillotte de la Houssaye. 2°. Il est constant d'ailleurs que les armes de cette dernière sont échiqueté d'argent et d'azur. 3°. Guillotte est un diminutif de Marguerite. 4°. La fresque même reproduit les armes de ces deux familles. 5°. Les deux époux sont dans l'attitude ordinaire des fondateurs; ils sont présentés, d'après l'inscription qu'on lit encore au bas de cette fresque, Jean de Chiffrevast, en costume convenable, par Ste.-Catherine et par *St.-Jean*, et Guillotte ou Marguerite de la Houssaye par Ste.-Magdeleine et Ste.-Marguerite.

Si, comme on ne peut en douter, telle est l'origine de la fresque dont il s'agit, et qui est reproduite dans ce mémoire, quiconque connaît la cathédrale de Coutances conclura de la date de cette peinture que ni le dôme, ni le chœur et leurs dépendances n'ont dû périr dans le siége dont nous venons de parler: on n'eût pas eu le temps de les reconstruire.

On tirerait de semblables inductions des dons faits au chapitre en 1394 par le même gouverneur de *Valloingnes*. Mais j'en ai dit assez pour qu'il ne reste aucun doute sur la période que nous venons d'examiner et sur la suivante.

Peu de temps avant sa mort, le 25 novembre 1385, « Sylvestre donna « à MM. du chapitre la place du cimetière, devant le portail de la cathé- « drale, et les maisons et masures qui entouraient cette place; à condition « qu'ils feraient élever une croix pareille à celle qui était alors devant le « portail de la cathédrale de Bayeux, et qu'ils feraient enclore ladite « place d'un mur, suivant les bornes qui étaient apposées. » (Répert. du chart.)

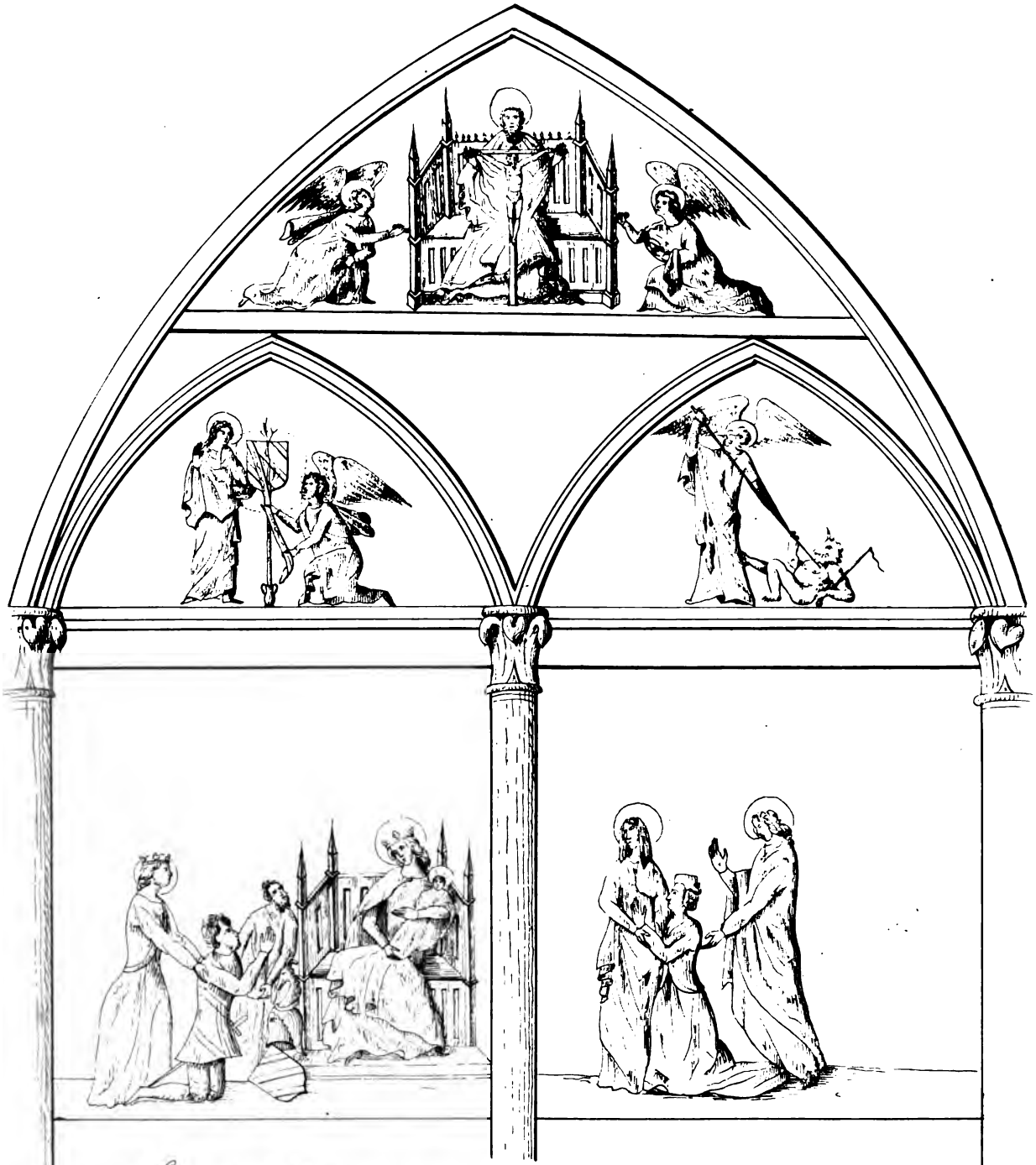

Ensemble de la fresque qui orne le revers du transept sud, à la naissance du latéral secondaire du chœur de la Cathédrale de Coutances.

L'ensemble de ces derniers faits, les dates antérieures gravées par les arts sur toutes les parties de la basilique, autres que la chapelle de Sylvestre, qui prouve elle-même en notre faveur, les expressions du roi de France en 1402, celles de Sylvestre en 1377 : tout en un mot se réunit donc pour proclamer que ce digne prélat n'a évidemment été que le restaurateur de notre cathédrale.

CHAPITRE XVI.

Je ne m'arrêterai ni à l'épiscopat de onze mois de Nicolas de Tholon, ni même à celui de son successeur Guillaume de Crèvecœur, qui siégea depuis le 17 décembre 1387 jusqu'en 1408. Ce dernier, comme on a pu le voir par les pièces citées plus haut, continua les réparations de la cathédrale. Il fit exécuter, peut-être donna-t-il, plusieurs vitres. Il termina vraisemblablement la restauration du grand portail (1) et celle de la voûte voisine qui avait souffert par suite de l'attaque des assiégeants dont l'énergie devait être concentrée vers la principale entrée. Trigan nous dit, dans sa vie inédite de nos évêques : « Guillaume de Crevecœur « portait de gueule aux trois chevrons d'or ; ses armes se voient encore, « ainsi que me l'a fait remarquer M. de Vaudome, en quatre endroits « de la cathédrale de Coutances : 1°. En la voûte de la nef ; à la

(1) Des réparations importantes, dont j'ai les détails, furent faites surtout à cette partie de la basilique, au milieu du XVII^e^. siècle. C'est à cette époque qu'il faut rapporter la restauration du portail ou porche sud, qui a, dans son ornementation, un caractère différent du reste de la cathédrale, et celle, moins considérable, de la chapelle Ste.-Anne. Les chanoines soutenaient dans leur interminable procès contre le Sg^r^. évêque Claude Auvry, « que depuis la transaction du chapitre avec Jean « d'Essey, les seigneurs évêques en ont toujours disposé à leur volonté en faisant aucunes fois « recevoir les revenus de ladite fabrique par les fabriciens ; mesnagers et receveurs particuliers : les « autres fois l'ont fait recevoir conjointement avec le revenu de l'évêché ; et sur le total dudit « revenu ont toujours fait toutes les réparations grosses et menues de ladite église..... Comme aussi le « seigneur Auvry, ayant composé avec le seigneur de Matignon, évêque son devancier,.... pour « toutes les réparations nécessaires à ladite cathédrale, maison épiscopale, etc..... pour ce faire lui a été « payé par les agents dudit sieur de Matignon la somme de 14000 livres..... *Il a commencé à faire « travailler à la grande tour ou pyramide de ladite église par devers St.-Pierre, de laquelle une « tourelle ou fillette avait été abattue par l'impétuosité des vents, et par sa chûte avait ruiné « le grand portail de ladite église du même côté de St.-Pierre, lequel portail a été refait à la « diligence dudit sieur Auvry en exécution de ladite composition, lequel a fait apposer ses « armes à la voûte dudit portail.* » (On les y voit encore).

Interrogatoire en exécution d'une sentence des maîtres des requêtes.

« vitre de la chapelle de St.-Louis-le-Jeune (construite par Robert de Harcourt); en une autre vitre de la chapelle qu'on nomme la Cerclée (de la Vierge), et enfin dans la chapelle St.-Sébastien. » Il est probable que ces armes devaient être à la voûte de la grande nef, auprès du portail; peut-être à la travée qui est au-dessus de l'orgue : à cet endroit, l'ornement de la clef de la voûte est détaché. C'était nécessairement là ou aux deux travées suivantes, qui se sont écroulées depuis la révolution et ont été reconstruites assez imparfaitement. Le reste de la voûte n'a en effet éprouvé aucun changement depuis Trigan, et nous n'y voyons point les armes en question.

Conclusion.

Je m'arrête : je regarde ma tâche comme remplie ; il ne peut en effet y avoir de doute sur la perpétuité de la cathédrale depuis l'épiscopat de Sylvestre jusqu'à nos jours. Outre que les motifs péremptoires que j'ai tirés du monument même considéré à cette époque critique revivraient dans toute leur force et se grossiraient en traversant les temps qui nous en séparent; les délibérations capitulaires de plusieurs siècles, conservées jusqu'à présent, la belle collection des comptes annuels du chapitre, les visites officielles des chapelles par les chanoines, les prises de possession des divers titulaires, les procès séculaires du chapitre contre les évêques concernant les réparations mêmes de la basilique, nous offriraient des moyens irréfragables de prouver jour par jour et l'identité du monument et la nature, souvent même le prix des travaux intérieurs et extérieurs qui y ont été exécutés. J'ai parcouru dans les sources tous ces détails historiques, indiqués avec scrupule par l'habile correspondant des auteurs de Gallia Christiana, M. l'abbé Pouret, et aussi dans l'analyse remarquable qu'il a faite des délibérations capitulaires de trois siècles. Je pourrai publier plus tard ce précieux manuscrit qui est en ma possession. Il en sera peut-être de même des détails des diverses réparations de quelque importance de notre cathédrale. Je m'écarterais de mon plan et je fatiguerais le lecteur en les donnant dans ce mémoire, déjà trop long.

Je crois avoir démontré 1°. que, si les églises ogivales n'ont paru en foule

qu'à la fin du XII°. siècle et dans le XIII°., et que, si celles de ce genre, sans date certaine, qui n'ont pas encore revêtu le style flamboyant, doivent plus vraisemblablement se rapporter à ces époques, la force de l'analogie ne saurait, dans l'espèce, détruire les faits, peut-être plus nombreux qu'on ne les suppose, de constructions ogivales plus anciennes; 2°. qu'une première lenteur dans le perfectionnement et dans la propagation du genre peut s'expliquer par la longueur même de semblables travaux et par les circonstances propres à ces temps reculés, où les communications et les rapports étaient difficiles; 3°. que des exemples viennent appuyer ces hypothèses plausibles.

Nous avons vu ensuite, même dans les basiliques en plein cintre, de l'XI°. siècle, témoin la nef de Bayeux, le fini du travail, la richesse des ornements, quand tel était le goût des fondateurs, briller à côté de monuments contemporains qui ne nous offrent que la massive simplicité des constructions de Guillaume(1). Nous avons cru trouver en partie dans l'humble ferveur des moines de l'époque la solution des objections tirées des monastères. La pensée d'élever une église entière dans le genre ogival existait d'ailleurs dans les contrées dont les Normands faisaient alors la conquête sous la bannière des fameux Tancrède. A la vérité cette ogive n'était pas ce qu'elle est dans la cathédrale de Coutances; mais l'idée mère était toujours là : l'ogive était dès lors généralisée dans des basiliques auxquelles le ciseau normand a profondément imprimé son cachet. Et si dans ces contrées lointaines ce style est demeuré stationnaire même après qu'il était devenu si parfait chez nous, les sceaux, dans lesquels l'architecture des différents âges est toujours venue se réfléter, nous montrent l'ogive même en lancette, enfantée ou du moins reproduite dès avant l'XI°. siècle par le génie fécond des artistes français. Ne dirait-

(1) On sent tous les jours la nécessité de reculer l'époque de l'introduction de l'ogive en France. M. Godard qui a fait une étude spéciale et éclairée des monuments de l'Anjou, disait récemment au congrès scientifique tenu dans la capitale de cette province : « *Si l'on s'en rapporte aux chartes*, la cathédrale « de St.-Maurice fut fondée de 1030 à 1040, et les voûtes furent élevées en 1050. Cependant l'édifice, « *d'après ses caractères architectoniques*, ne peut se rapporter qu'au XII°. siècle... M. de Quatre- « Barbes soutient la date de 1040.

Je cite ce passage, qui est sous mes yeux au moment où les dernières feuilles de mon mémoire sont sous presse, pour faire sentir la nécessité de soumettre les théories aux chartes, et combien ce que je crois avoir démontré résout de difficultés.

on pas d'ailleurs que, dans ce même XI^e^. siècle, nos architectes Normands semblaient vouloir lutter avec la hauteur des cieux, en élevant ces majestueuses églises de bénédictins, dont la date n'est pas contestée?

Ne trouvons-nous pas dans ces faits tous les éléments de l'heureuse conception de notre cathédrale, dont l'élégante et régulière simplicité accuse la fraîcheur et la jeunesse du genre? Et toutes ces vraisemblances ne prennent-elles pas la plus grande force de ces rapports continuels des nouveaux Normands avec la mère-province, du voyage de Geoffroy de Montbray dans ces pays éloignés, et de cette circonstance, que les Tancrède ont sans doute tenu à honneur d'être les principaux fondateurs de la cathédrale qui abrite leur berceau? L'église de Mortain, les cathédrales de Séez, de Bayeux et de Chartres, ne sont-elles pas venues fortifier notre système; (1) et les sceaux des prélats Normands ne nous ont-ils pas révélé combien les arts étaient relativement avancés et combien l'ogive était belle et répandue au XII^e^. siècle dans notre religieuse province? Ne trouverait-on pas dans nos traditions le moyen de concilier l'opinion de ceux qui attribuent aux croisades l'introduction de l'ogive en France, avec celle des antiquaires qui soutiennent qu'elle est un produit indigène du nord de l'Europe?

Et toutes ces possibilités et ces vraisemblances sur la date de notre cathédrale ne se sont-elles pas changées pour nous en certitude, quand nous avons vu cette basilique offrant encore aujourd'hui les traits nombreux conservés dans une charte contemporaine, dont la lecture enchante par le naïf enthousiasme du témoin oculaire? Les caractères qu'il assigne à la basilique de l'XI^e^. siècle, et que je me suis attaché à faire ressortir dans mon mémoire, conviennent si bien à celle que nous avons sous les yeux, qu'il est impossible de ne pas reconnaître l'évidence de l'identité. Nous avons fait jaillir du monument même l'impossibilité de constructions lentes appartenant à plusieurs siècles et qui auraient renouvelé radicalement tout le premier travail. Nous avons d'ailleurs constaté, en suivant pas à pas les siècles et en scrutant la tradition jusque dans ses plis les plus cachés, qu'aucun évêque n'a depuis effectué la reconstruction générale de la

(1) Si ces églises à peu près contemporaines, d'après les chartes, ont toutes été réédifiées, il faut aussi les supposer toutes contemporaines dans la nouvelle comme dans la première construction!

cathédrale de Coutances, mais qu'elle a constamment été livrée au culte. Si le mot de fabrique se fait entendre une fois, au XIII^e^. siècle, une foule de faits et des documents précis nous apprennent qu'il est impossible de supposer alors une réédification entière ; mais qu'on y ajoutait seulement quelques chapelles qui confirment elles-mêmes l'existence antérieure du principal monument. Que n'avons-nous pu dérouler cette masse d'actes qui dessinent si nettement les temps de calme où les cérémonies saintes y suivaient leur cours régulier, et tant de faits qui mettraient d'ailleurs dans un nouveau jour cette vérité, qu'aucune crise n'a nécessité autre chose que des réparations ! Le XIII^e^. siècle et les siècles suivants, imprimant successivement leur sceau sur quelques-uns des accessoires de notre cathédrale, ont constaté qu'ils n'ont fait que passer devant elle en l'admirant. Je n'ai rencontré dans mes recherches aucune pièce, aucun acte qui fasse objection contre ce système complet qui présente tous les caractères de la vérité. J'ignore si ma conviction sera partagée par mes maîtres et mes juges dans une science que j'ai peu cultivée. Quant à la mienne, elle demeure parfaite sur le fait local que j'ai essayé d'approfondir et auquel j'ai entendu me borner exclusivement : laissant à d'autres membres de notre Société le soin d'explorer les manuscrits qui concernent les monuments remarquables, qu'ils ont aussi sous les yeux. C'est le moyen d'établir de plus en plus l'archéologie sur ses véritables bases. Il ne restera encore à l'incertaine analogie que trop de monuments à classer.

J'oserai, en terminant, émettre le vœu que de nouvelles statues des Tancrède, semblables autant que possible aux anciennes, attestent et perpétuent la juste reconnaissance de leurs compatriotes, et qu'une statue soit aussi un jour élevée à la mémoire de l'illustre et immortel Geoffroy de Montbray.

RAPPORT

à M. le Préfet de l'Orne,

SUR

L'ABBAYE ET L'EGLISE DE LONLAY;

PAR M. LÉON DE LA SICOTIÈRE,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport que vous m'aviez demandé sur l'église de Lonlay-l'Abbaye. Je l'ai visitée avec intérêt dans le cours de l'été dernier; et je vous aurais envoyé ce rapport beaucoup plutôt, si mes notes ne s'étaient pas momentanément égarées.

L'église de Lonlay est intéressante sous le rapport de son architecture et des sculptures qui la décorent: elle l'est aussi par les souvenirs historiques et religieux qu'elle rappelle. C'est le seul débris de l'antique et célèbre abbaye de Lonlay, échappé aux ravages de l'homme et du temps. Le monastère qu'elle avait vu s'élever et s'étendre par degrés à l'ombre de ses murs, elle en a vu disparaître les derniers vestiges: les bâtiments actuels n'ont en effet d'antique que leur destination, de religieux que leur nom. Comme toutes les ruines, elle parle donc plus encore à la mémoire et à l'imagination du voyageur, qu'à ses yeux. Ce qui est doit en partie son intérêt et son importance à ce qui n'est plus.

Pour vous mettre à même d'apprécier toute l'importance historique de l'église de Lonlay, je crois devoir, Monsieur le Préfet, faire précéder la description de ce monument, de l'historique complet du monastère lui-même. Ce travail qui n'a jamais été essayé, et dont j'ai recueilli les matériaux épars dans un grand nombre de manuscrits et d'imprimés, vous offrira, je l'espère, quelque intérêt.

Au milieu d'un bassin fertile, échancré en forme de cœur et qu'arrosent les eaux de l'Egrenne, s'élève le bourg de Lonlay ou, comme on l'écrivait autrefois, Long-lay, en latin *Longumledum*, *Longiletum*, *Longolatum*, *Longolatus*, *Lonleyum*, *Lonleia*, *Lonlaium*, *Longaium*. Quelques maisons à pavillons ronds ou carrés, quelques boutiques dont l'ouverture est cintrée en ogive, ou présente même une arcade trilobée, paraissent remonter à une époque assez reculée. Ce bourg, au reste, n'a joué aucun rôle dans l'histoire de notre pays. Son nom n'y apparaît guère qu'aux jours désastreux de nos guerres civiles. Il fut saccagé par les protestants, sous la conduite de René le Héricé dit Pissot, le dernier jour de mars 1574 (1). En 1793, le 4 août, des troubles s'y élevèrent à l'occasion du recrutement de l'armée, troubles dans lesquels se trouvèrent compromis beaucoup d'habitants qui payèrent de fortes amendes (2). En revanche, l'abbaye de N.-D. des déserts de Lonlay avait une grande réputation et une grande importance.

Cette abbaye de l'ordre de St.-Benoist, congrégation de St.-Maur, était située dans le doyenné de Passais, et dépendait du diocèse du Mans.

Elle avait été fondée, en 1025 ou 1026, par Guillaume Talvas, comte de Bélesme. On trouve, il est vrai, dans les Annales ecclésiastiques des français du père Lecointe (3), que St.-Ansegise, mort en 831, légua une livre de rente à un monastère de *Longogilum* resté inconnu, *de quo nihil occurrit*, dit le savant annaliste : mais, outre qu'il y a une légère différence entre ce nom et le nom latin de Lonlay, il est à présumer que la charte de fondation donnée par Guillaume Talvas aurait fait allusion à l'existence de l'ancien monastère, s'il en avait existé un, si peu important qu'il fut, dans le même lieu. Or cette charte n'en dit rien. Il y a plus : Guillaume de Jumièges dit expressément que Talvas *fonda* le monastère, *à fundamentis ædificavit*.

« Le seul moyen de prévenir les dangers de la damnation éternelle, « lit-on dans le préambule, c'est la distribution pieuse d'aumônes et « l'intercession vénérable des élus de Dieu.... C'est pourquoi :

(1) Caillebotte, histoire de Domfront, p. 26.
(2) Idem, p. 102.
(3) T. VIII, p. 195.

« Moi, Guillaume, seigneur de la province de Bélesme, accablé sous « le pesant fardeau de mes vices, et gémissant d'autant plus doulou- « reusement sous le faix de mes iniquités, que mes richesses sont grandes, « réfléchissant depuis long-temps en moi-même avec le plus grand soin, « auquel des saints et des élus de Dieu je dois recourir pour obtenir la « guérison des plaies de mon âme et opérer mon salut; ne trouvant point « de plus puissante protection que celle de la très-sainte mère de Dieu, « qui a engendré la miséricorde même, et qui, comme nous l'appren- « nent les saints pères, a coutume d'obtenir la rémission de leurs crimes « aux plus grands coupables et de les arracher aux profondeurs de l'abîme, « lorsqu'ils ont recours à sa protection : en l'honneur donc de cette bien- « heureuse mère de Dieu, Marie, et du consentement de mon épouse et « de mes fils, savoir : Foulques, Warin et Guillaume, nous avons « construit (*posuimus*), de nos propres richesses, un certain monastère, « sous le nom d'abbaye, dans le lieu qu'on nomme Lonlay (*Longiletum*); « nous y avons placé un abbé et mis sous son obédience des moines « (*monachos*), qui, s'occupant nuit et jour de la prière, intéressent la « divine clémence en faveur de nous et de nos ancêtres. »

Vient ensuite le détail des bénéfices dont la munificence du comte de Bélesme dotait le nouvel établissement : « du côté de l'Orient, la terre « comprise entre le Beaudouet et l'Egrenne, l'Egrenne et le duché de « Normandie dont elle était séparée par le mont des Bruyères; la dîme « des revenus du château et baillage de Domfront; la dîme des deux « forêts d'Andainè (1) et de Dieufit (2) (*Sylvæ domiæ, Sylvedine*), « avec les droits d'herbage, de panage, de vente de bois mort ou vif, « etc., à l'exception du droit de chasser le gibier et les oiseaux du comte; « les moulins de Domfront construits et à construire, avec tous les droits « qui pouvaient en dépendre; les églises de la même ville avec leurs « dépendances; la dîme de toutes les récoltes sur les terres cultivées « dans les essartis (3) des forêts ci-dessous, à l'exception de celles que les « hermites auraient préparées par leurs soins (4) (*propriis manibus et*

(1) Arrondissement de Domfront, canton de Juvigny.
(2) Arrondissement de Domfront, canton de Messey. Cette attribution me paraît fort douteuse.
(3) *Exemplariis.*
(4) Arrondissement et canton de Domfront.

« *pedibus*), l'église de la Haute-Chapelle (*capellæ*) avec toute la dîme « qui en dépendait, telle qu'elle était limitée par le Beaudouet et la « Varenne qui coule au pied du château de Domfront; les moulins de « Condé-sur-Noireau (*apud Condatensem Vicum*) avec les droits de mou- « ture forcée dans la lieue du ban, et l'église de St.-Martin de la même « ville avecles dîmes et dépendances; l'église de St.-Pierre-du-Regard (1), « avec la dîme et la terre qu'avait possédée le prêtre Alger, auquel « l'avait donnée l'évêque Réginald (2); dans l'Alençonnais, le bourg de « Beauménil (3) (*Pulcher manillus*), avec l'église et les dépendances, « et le bourg d'Echuffley (4) (*Elchuflis*) avec tous ses habitants. »

Les moines de Lonlay avaient encore le droit pour eux et leurs vassaux de « laisser leurs porcs errer à la pâture dans toutes les forêts du comte, « et le droit exclusif et perpétuel de panage dans ces mêmes forêts, ainsi « que le droit de pâturage pour le bétail gros et petit; le droit pour leurs « vassaux de prendre le bois mort pour tous leurs besoins, et, pour eux « mêmes, le bois mort et vif. Ils avaient aussi le droit de ne plaider qu'à « la cure de Ste.-Marie-de-Lonlay et pouvaient se dispenser de fournir « des témoins dans les affaires qu'ils auraient contre le comte ou ses ser- « viteurs. Leurs tenanciers étaient en outre affranchis des droits de pas- « sage pour leurs personnes et leurs biens (5); enfin, les moines étaient « autorisés à pêcher dans l'Egrenne et la Varenne, au dedans et au « dehors de la forêt, de toute façon, aux trois grandes solennités de « Noël, de l'Assomption et de la Pentecôte, pendant trois jours et quatre « nuits. »

Cette charte se terminait, suivant l'usage, par les anathèmes les plus violents contre ceux qui essaieraient de porter atteinte à son contenu. Ils devaient être « plongés dans les ténèbres extérieures de l'abîme éternel, « avec Judas qui trahit le Christ, Dathan et Abiron que la terre dévora « vifs. »

Les témoins qui la souscrivirent furent Avesgaud, évêque du Mans et frère du fondateur; Sigefroy évêque de Séez; Achard le riche, chevalier

(1) Arrondissement de Domfront, canton d'Athis.

(2) Evêque de Séez, de 819 à 825.

(3) St.-Laurent de Beauménil, arrondissement d'Alençon, canton de Séez.

(4) Arrondissement d'Alençon, canton du Mesle-S.-Sarthe.

(5) Les terres données sont ici désignées sous le nom de *aquaque vuenda*: Je suppose quelque erreur de copiste.

de Domfront ; Hervé du Grès (*de gradato*) ; Foulques de Hauterive ; Girold ou Girard Malsens ; Guillaume prince (princeps) ; Mathilde sa femme ; Foulques, Warin et Guillaume ses fils (1).

Elle fut confirmée par une autre charte de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Cette confirmation est datée de Tinchebray, et doit être des dernières années du règne de ce prince. On sait qu'il monta sur le trône en 1150 et mourut en 1190. Les témoins étaient Guillaume du Homet, connétable de Normandie (il l'était encore en 1199) (2) ; Guillaume, fils de Radulphe, sénéchal de Normandie ; Guillaume de Saliars ; Rodolphe de Maison (*de domo*) ; Néel de Mortain (*de moritonio*) ; Remi du Tailleur (*tailliatoris*).

Le roi confirmait à l'abbaye toutes ses possessions, et notamment « le « lieu de Lonlay, l'église de St.-Sauveur, et leurs dîmes, revenus, « moulins, avec leurs droits de vinaige et les corvées (*servitiis*) de leurs « habitants ; les dîmes de tous les revenus et produits du château et « baillage de Domfront, et des deux forêts de Dieufit (*Sylveduæ*) et « d'Andaine, ainsi que les terres labourées qui se trouveraient dans les « essartis de ces mêmes forêts, avec leurs autres franchises et les deux « domaines des Châtaigners (*de castineriis*) (3) et de l'Hermitage (4) « (*heremitagiis*), ainsi que les droits et usages que ces domaines possé- « daient dans la forêt d'Andaine ; les églises, dîmes, droits d'offrande « par les tenanciers au seigneur, revenus et moulins construits et à con- « struire de Domfront, selon que tous ces objets et d'autres étaient dési- « gnés dans la charte de fondation ; les églises, dîmes, droits de patro- « nage et tous les autres droits de la Haute-Chapelle, de St.-Bomer (5), « de Juvigny (6), de Geneslay (7), du Pas (8), de Soucé (9), de Vaucé (10),

(1) Cette charte se trouve dans le Neustria Pia, p. 424 ; dans Bry de la Clergerie, histoire du Perche, p. 43 ; et dans le monasticon Anglicanum, t. 2, p. 989. J'ai suivi la version du Père Dumoustier, beaucoup plus exacte que les deux autres.

(2) Masseville, 2, p. 120.

(3) En la chapelle Moche, arrondissement de Domfront, canton de Juvigny.

(4) Dans la forêt d'Andaine.

(5) Arrondissement et canton de Domfront. Le texte porte *St.-Harmar* par erreur.

(6) Juvigneyo ; canton de ce nom.

(7) *Genelleyo* ; même canton.

(8) *De Passu* ; département de la Mayenne.

(9) *Sauceyo* ; département de la Mayenne.

(10) *Vacceyo* ; département de la Mayenne ; peut-être aussi Vassy, arrond^{t}. de Vire (Calvados).

« de Saint-Mars-sur-Colmon (1), de Fougerolles (2), de Savigny (3), de « Cigné (4), de Chérencé-le-Roussel (5), de Saint-Martin-de-Condé, de « Saint-Pierre-du-Regard, de Cerisy (6), de Sainte-Marie-des-Moutiers (7), « d'Alençon (8); le domaine de Beaumesnil avec ses églises et dépen- « dances; les moulins de Condé construits et à construire, avec le droit « de mouture forcée dans la lieue du ban; l'usage du bois vif pour la « réparation de l'abbaye et des moulins, et l'usage du bois mort jusqu'à « concurrence de la charge journalière de huit ânes; le droit de prendre « l'herbe pour les bestiaux grands et petits, trois semaines avant et trois « semaines après Noël, et leurs autres droits dans la forêt de la Lande- « Pourrie; 13 quarts *(quarteria)* (9) de blé à prendre à *Contrères* et « *Adbrahal*; la franchise de ce qui appartenait aux moines, hommes et « choses, sur toutes les terres et dans tous les ports du royaume, et le « droit de percevoir les impositions *(coustumam)* sur les objets vendus « et achetés dans toute l'étendue de leurs possessions (10). »

Pierre d'Alençon, par un acte daté d'Argentan, le 29 septembre 1400, renouvela la charte de Guillaume de Bélesme, en se fondant sur la représentation d' « un livre ancien où se trouvait cette charte, » et « sur « un *vidimus*, sain et entier, fait par feu Jean Le Sage, jadis baillif « d'Alençon. » Il paraît que l'abbaye avait perdu une grande partie de ses titres, car on lit dans cet acte de renouvellement : « Pour considéra- « tion de ce que par les guerres, les moustiers, maisons et édifices de « l'abbaye dessus dicte, furent ars, destruictes et desmolies, et toutes, « ou la greigneur partie des chartres d'icelle, avec leurs autres biens « perdues ou dépecées (11)..... » Ce vidimus fut rescellé en vertu d'une sentence des assises de Domfront du 13 novembre 1476 (12).

(1) *Sancti Medardi super Ormond*; département de la Mayenne.
(2) Par erreur *Songerolis*; département de la Mayenne.
(3) *Chavigneyo*; département de la Manche.
(4) *Cigneyo*; département de la Mayenne.
(5) *Charenteyo-Russelld*; canton de Juvigny, département de la Manche.
(6) *Cereseyo*; arrondissement de Domfront, canton de Tinchebray.
(7) *De Monasteriis*; les Moutiers en Cinglais, arrondissement de Falaise, département du Calvados.
(8) N. D. d'Alençon.
(9) Le quart de l'arpent : Glossaire de Ducange.
(10) Neustria pia; p. 466.
(11) Id., p. 466.
(12) Archives de la préfecture de l'Orne; inventaire des titres du chartrier de Lonlay.

Enfin toutes les chartes qui précèdent furent confirmées par une charte de Henri VI, roi d'Angleterre, dans laquelle elles sont relatées, datée de Rouen, le 11 avril de la huitième année de son règne, c'est-à-dire le 11 avril 1423 (1).

Je ne connais pas d'autres chartes relatives aux possessions et priviléges de l'abbaye de Loulay. Une bulle de Grégoire X, datée de la première année de son pontificat (1271), confirma, il est vrai, à cette abbaye tous les priviléges concédés par les papes, ses prédécesseurs, ou par les rois, princes et autres seigneurs; et deux chartes des évêques du Mans, l'une donnée par Geoffroy de Loudon, en 1248, l'autre par Jean de Craon ou Michel de Bracche, en 1374, confirmèrent également l'abbaye dans ses possessions et priviléges, mais nous n'avons que la date de ces derniers titres. Les incendies successifs qui désolèrent l'abbaye de Loulay, firent sans doute disparaître la plupart des originaux; et ce qui pouvait en rester fut, à l'époque de la révolution, dispersé et perdu.

Quoi qu'il en soit, l'abbaye si richement dotée par la munificence de son fondateur, et dont les biens avaient déjà singulièrement augmenté, moins de deux siècles après sa fondation, comme nous l'apprend la charte de Henri II, ne laissa pas que de croître encore en richesses et en puissances; elle possédait en effet à l'époque de la révolution :

La dîme de Loulay, louée en 1786	2800 livres.
La dîme de la Haute-Chapelle (déjà louée en 1247) . .	1100
La dîme de Cerisy, en 1677, 300 liv.; en 1785. . . .	775
La dîme de Berjou (canton d'Athis)	65
La dîme de Saint-Bomer	1500
La dîme de Fougerolles	100
La dîme de Cherencé-le-Roussel, en 1668, 290 liv.; en 1785	700
La dîme de Vassy	125
La dîme de Geneslay.	100
La dîme d'Aulnay (canton du Mesle-sur-Sarthe). . .	380
La dîme d'Essay.	400
La dîme de St.-Mars d'Egrenne (C. de Passais). . . .	800

(1) Neustria Pia, p. 467.

La dîme de Mantilly (C. de Passais).	1200
La dîme de St.-Front (C. de Domfront).	1200
La dîme de St.-Georges de Rouellé (Manche). . . .	1000
La dîme de Juvigny.	200
La dîme de Forges (C. d'Alençon).	60
La dîme de Chanu (C. de Tinchebray).	55
La dîme de Ménilerreux (C. d'Alençon).	150
La dîme de St.-Pierre-du-Regard.	700
	13,410 liv.

Les dîmes de ces vingt paroisses offraient, réunies, un revenu de 13,410 livres : à quoi il faut ajouter les dîmes de

La Baroche-sous-Lucé (Canton de Juvigny).
Tessé (C. de Juvigny).
Lucé (id.).
Passais.
La Chapelle-Moche (C. de Juvigny).
Soucé.
Cigné.
St.-Mars-sur-Colmon.
Le Pas.
Veaucé.
St.-Fraimbault (C. de Passais).
Haleine (C. de Juvigny).
Torchamps (C. de Passais).
Domfront.
Joué du Plain (C. d'Ecouché).
Loucé (C. d'Ecouché).
Livaie (C. de Carrouges).
Larré (C. d'Alençon).
St.-Laurent de Beaumesnil.
Echuffley.
Fontenay-sur-Orne (C. d'Argentan).

Ces dîmes, dont nous n'avons pas le tarif, devaient produire environ 12,000 de revenu.

L'abbaye de Lonlay possédait en outre :

La baronnie de Beauménil louée en 1720, 900 liv.; en 1775, 1,100 liv; en 1785. . . . . 1200 livres.
Les dîmes de la forêt d'Andaine, touchées tous les ans sur la recette du domaine d'Alençon ou de Domfront. . . . 1330
Les dîmes des étalages, coutumes, amendes et autres objets domaniaux du domaine de Domfront. 222
La ferme d'Oisel, louée. 1100
La ferme des Gourondières. 700
La ferme de Chanceraux. 540
Le moulin de la Porte. 800
Le moulin de Choisel, en 1719, 200 liv.; en 1725, 300 liv.; en 1785. 340
La métairie des Châtaigniers (en la chapelle Moche). . 400
La ferme de la Couverie (en Lonlay), en 1719, 80 liv.; en 1785. 210
L'étang des Guimarières. 50
Les petits Etangs. 66
Le champ de l'Engélerie. 30
La dîme du fief de la petite Barre ou de la Gouencière à Alençon (1). 300
La ferme de la Brousse. 300
Les terres de la Guerche et de la Bonnefautière (en Lonlay). 170
Le moulin neuf. 350
La dîme de la fontaine Ozanne (en Champsecret, C. de Domfront.). 215
Des Rousselières (en Lonlay). 100
Du Fougeray (en St.-Bomer). 170
La ferme des Isles (en Lonlay). 900
La ferme de la Tablère. 540
Le bénéfice de Loré (C. de Juvigny). 50
La dîme de Valgestel. 180
Les Ravetières et les prés de la Garenne. 250
Les bruyères Tassins et le Manoir. 120
Le pré de la Tuilerie. 100

TOTAL 10,723

(1) Voir, sur ce fief, Odolant Desnos, mémoires historiques sur Alençon, 2, p. 487.

Parmi les autres revenus territoriaux de l'abbaye se trouvaient les dixmes des fiefs de

Vendes (en Bursard, C. du Mesle-sur-Sarthe).

Chené (au Perron, C. d'Alençon).

Provigny (en Neauphe, C. de Séez).

Bessies (aux Feugerets, Cne. supprimée du C. d'Alençon).

Méhérend (en Bray, C. d'Athis).

Les coupes des bois des Patis et du bois l'Abbé.

Le droit de prendre le bois de chauffage à l'usage de la communauté dans la forêt de Lande-Pourrie.

La baronnie de Soucé.

Qu'on ajoute à tous ces revenus et à ceux de quelques autres propriétés qui nous échappent nécessairement, les rentes seigneuriales, foncières ou constituées, les prestations en nature, le produit des lods et ventes qui, en 1720, donnaient, avec les rentes seigneuriales, environ 5 ou 600 liv. par an, et qui, à la fin, valaient à eux seuls plus de 1,500 livres, le petit Convent qui consistait dans les acquêts et retraits, et l'on comprendra que la somme totale des revenus bruts de l'abbaye devait approcher de 40,000 livres. La plupart des géographes ont écrit qu'elle ne valait que 4,500 livres à l'abbé; le Paige dit 7,000 et 4,000 à la mense des religieux (1).

J'ai omis à dessein de comprendre les prieurés dans cette estimation. J'en parlerai plus tard.

L'abbaye avait joui pendant un temps plus ou moins long de la dîme des paroisses de Condé-sur-Noireau, les Moutiers-en-Cinglais (Calvados), St.-Brice (C. de Domfront), et Champhremont (Mayenne); ainsi que de la dîme des fiefs du Bosc (C. d'Athis) et du Douet-Parfond (en Lucé et Juvigny); mais elle avait fini par les perdre ou les aliéner.

L'abbaye présentait quatorze cures dans le diocèse du Mans; Domfront, Lonlay (2), St.-Bomer, Fougerolles, Géneslay, Passais, Soucé, Cigné,

(1) Dictionnaire du Maine, v°. Lonlay.

(2) Le seigneur de Frédébise ayant élevé des prétentions aux droits honorifiques de l'église de Lonlay, en fut débouté par arrêt du 15 juin 1667.

Veaucé, St.-Mars-sur-Colmon, Haleine, le Pas, Torchamps et la Haute-Chapelle.

La présentation de cette dernière cure avait été long-temps en litige entre l'abbé de Lonlay et les Ledin, seigneurs de la Challerie. Les Ledin prétendaient être patrons spirituels et temporels de la paroisse, en se fondant sur une transaction de 1661, par laquelle un de leurs ancêtres avait échangé une terre qu'il possédait dans la paroisse de Lonlay, avec l'abbé qui lui céda en contr'échange le droit de présenter la cure de la Haute-Chapelle et le patronage honoraire de l'église, avec le fief de la Challerie pour servir de glèbe. Nonobstant cette transaction, l'abbé ne cessa pas de présenter, et fut maintenu dans sa possession par une sentence du 1^er^. juin 1680, de laquelle il n'y eut point d'appel (1).

L'abbaye présentait dans le diocèse de Séez les cures d'Alençon (N.-D.); Essey; Menilerreux, Echuffley; Beaumesnil et Gul (2).

Le curé Bélard, dans son manuscrit intitulé : « Inventaire des titres, « papiers et enseignements concernant la cure d'Alençon, » a laissé de curieux détails sur l'église primitive d'Alençon, détails qui ne seront pas déplacés ici.

« Le plus ancien monument qui parle de l'église d'Alençon, est un « petit livre fort ancien, qui est de différentes écritures, même sans com- « mencement et lacéré en plusieurs endroits, qu'on trouve dans le char- « trier de l'abbaye de Lonlay, et que les religieux qualifient de cartulaire, « quoiqu'il ne soit revêtu d'aucune autorité, étant une simple compila- « tion faite par des inconnus, sans date et sans seing.....

« Par ce prétendu cartulaire, il paraît qu'en 1150, il y avait à Alen- « çon deux églises possédées par Gérard et Raoul qui étaient apparem- « ment deux prêtres séculiers; que ces deux églises furent données à « l'abbé et aux moines de Lonlay pour être possédées par eux après la « mort desdits Gérard et Raoul, de manière que l'abbé et les moines pré- « senteraient à l'évêque de Séez des vicaires perpétuels pour desservir « lesdites églises, qui recevraient le soin des âmes de la main de l'évêque, « auxquels l'abbé et les moines donneront un nécessaire suffisant du bé-

(1) Le Paige, v°. Haute-Chapelle.
(2) Etrennes historiques du diocèse de Séez, pour l'année 1771.

« néfice desdites églises et le reste appartiendra aux moines..... Cette « donation aurait été faite par Froger, évêque de Séez, en 1158, du « consentement du roi d'Angleterre et de l'archevêque de Rouen en pré- « sence de l'archevêque de Rouen, des évêques du Mans et de Bayeux, « etc. : mais on croit que cette donation n'est qu'une confirmation de celle « faite par les comtes d'Alençon, quoiqu'il n'en soit pas parlé, parce « qu'on ne voit pas que l'évêque de Séez ait jamais eu la nomination des- « dites églises, et que l'acte de sa donation a pour titre : *confirmation « de l'évêque de Séez des églises d'Alençon.*

« En conséquence de cette donation, l'abbaye de Lonlay présenta à « l'évêque Lisiard qui vivait en 1190, Grégoire pour desservir la vicairie « d'Alençon (1).... »

Aucun acte n'indique que les religieux de Lonlay aient desservi cette église. Il paraît, au contraire, que le bénéfice fut possédé par quelques moines jacobins d'Argentan, et peut-être même par des Cordeliers (2).

C'était l'abbé qui avait dans son partage le droit de présentation, au temps du moins où Bélard écrivait. Il ne se montra pas toujours jaloux du maintien de cette prérogative, car, en 1509, le secrétariat de Séez indiquait la cure d'Alençon comme se trouvant *à la présentation du roi et de la duchesse de Guise,* et, le 12 mai 1593, l'évêque conféra cette cure à M^e^. Jean de St.-Denis, en déclarant que la présentation lui était dévolue à cause de la longue vacance.

La cure de St.-Léonard d'Alençon se trouva peut-être pendant quelque temps à la nomination des moines de Lonlay, cette église ayant été une de celles que Froger leur donna, ainsi que nous l'avons vu plus haut ; mais elle ne tarda pas à être unie et incorporée à l'église N.-D., dont elle devint une succursale.

Enfin les moines de Lonlay élevèrent, vers 1150, quelques prétentions au patronage de l'église de Montsort d'Alençon; Gérard, évêque de Séez, termina l'affaire et les força de se désister (3).

L'abbaye de Lonlay présentait encore, dans le diocèse de Bayeux, la cure de St.-Pierre-du-Regard, celle de Cerisy, et, je crois, celles de Berjou

(1) Bélard, m^ss^., p. 1.
(2) Le même, p. 2.
(3) O. Desnos, 1, p. 83.

et de Vassy; dans le diocèse de Coutances, Chérencé-le-Roussel, St.-Georges de Rouellé et Chanu.

Elle avait abandonné ou perdu la présentation des Moutiers-en-Cinglais, de Condé-sur-Noireau et peut-être aussi de St.-Brice et de Champhremont.

Mais la principale importance de cette abbaye consistait dans ses prieurés.

Ces prieurés étaient au nombre de trois dans le diocèse du Mans : Domfront (sous l'invocation de St.-Syphorien); St.-Gilles de la Plaine (en St.-Paterne), et Notre-Dame-sur-l'Eau, à Domfront.

Le prieuré de St.-Syphorien (et non pas Symphorien, comme on l'a quelquefois appelé), était situé dans l'intérieur du château. Il avait été fondé par Guillaume Talvas. Le prieur avait le droit de nommer des maîtres à toutes les écoles de la vicomté (1).

St.-Gilles de la Plaine se trouvait au village de ce nom, à 1 k. S.-O. du clocher. Ce village avait été chef-lieu d'une paroisse que l'évêque Geoffroy de Loudon réunit, en 1240, à celle de St.-Paterne (2). Ce prieuré valait 250 livres de revenu, selon M. Cauvin (3); 400 livres, selon l'inventaire des biens dressé en 1785 (4). La chapelle de St.-Gilles, vendue pendant la révolution et convertie en grange, existe encore. C'est un bâtiment assez vaste, mais parfaitement insignifiant sous le rapport architectural.

Le prieuré de Notre-Dame-sur-l'Eau, dont le revenu est évalué à 400 livres par le Paige, et à 1,000 livres par M. Cauvin, était beaucoup plus important. L'église de ce prieuré, curieux échantillon de l'architecture romane dans notre pays, le seul, qu'avec l'église de St.-Cénery, notre département pût offrir à l'intérêt des amis de la science et de l'art comme appartenant dans son entier au XI^e^. siècle, a été mutilée dans ces derniers temps. L'administration des ponts et chaussées en a fait abattre une partie, plutôt que de faire décrire une courbe légère à la route qu'elle voulait construire. Heureusement, Monsieur le Préfet, vous êtes venu au secours de cet édifice abandonné par la ville qui semblait avoir seule intérêt à sa conservation. Déjà vos pressantes sollicitations ont obtenu de M. le Ministre de l'intérieur, sur le crédit spécial applicable aux monuments historiques,

(1) Caillebotte, p. 6 et 7.
(2) M. Cauvin, statistique de l'arrond^t^. de Mamers, p. 253.
(3) Notes manuscrites.
(4) Archives de la préfecture.

une subvention de 1,000 fr. destinée à la réparation et à l'entretien de cette église. D'autres allocations viendront sans doute suppléer à l'insuffisance de cette somme, et assurer la conservation du chœur et de la tour de Notre-Dame, seules portions qu'il ait été possible de sauver (1).

Cette église avait été, dès les temps les plus reculés, desservie par les religieux de Lonlay. Elle a cependant toujours appartenu aux habitans de Domfront (2).

L'abbaye de Lonlay possédait, dans le diocèse de Séez, le prieuré de Notre-Dame d'Alençon et le prieuré de Gul.

Un fragment d'une ancienne histoire de l'abbaye de Perseigne qui se trouvait dans le Chartrier, rapportait que Guillaume Talvas, fondateur de Lonlay, voulant avoir auprès de lui des religieux de cette communauté, leur donna une de ses maisons dans la ville d'Alençon, et leur fit bâtir une église dédiée à St.-Leu et à St.-Gilles, qui fut plus tard remplacée par l'église Notre-Dame (3). Ce n'est qu'une supposition démentie par les faits : il résulte en effet de la suite des aveux rendus par l'abbé et les religieux de Lonlay aux seigneurs d'Alençon, que ce prieuré avait été fondé par le seigneur de Larré.

« Davantage, porte un de ces aveux, ledit seigneur de Larré a droit « d'avoir et prendre chacun an en la fête de Notre-Dame de Chandeleur, « en l'église de Notre-Dame d'Alençon, une *havée de chandelles* sur le « grand autel de Notre-Dame ; un faisceau de *feurre* (paille), qui par le « prieur lui doit être apporté audit jour de Chandeleur au chancel de « ladite église, et dix-huit deniers de rente par chacun an, à ladite fête « de Chandeleur, à l'offrande de la grand'messe de Notre-Dame : lesquels « droits furent retenus par ses prédécesseurs, au temps qu'ils donnèrent « et aumônèrent à l'abbaye de Notre-Dame de Lonlay et au prieur dudit « Alençon le patronage dudit lieu, et le fief de Mancicas (4). » Ce droit fut exercé par les seigneurs de Lassé jusqu'à la révolution, et le marquis de l'Isle vint prendre en 1782 *la havée de chandelles* (5).

(1) M. Galeron, dans son Rapport sur les monuments de l'arrondissement de Domfront, a publié une bonne description de cette église.

(2) Le Paige, v°. Domfront en Passais.

(3) O. Desnos, 1, p. 36.

(4) Le même, p. 37 et 38.

(5) Les chandelles étaient pour les dames et les seigneurs de Larré qui venaient à l'office. Les deniers

Le curé Bélard prétend que, « comme l'abbaye de Lonlay jouissait de « grosses dixmes, elle envoyait à Alençon un ou plusieurs moines pour « les ramasser. Le premier de ces moines s'appelait prieur, qui dans la « suite, dans la décadence et le relâchement des monastères, a trouvé « moyen de faire ériger sa commission en titre de bénéfice et de « prieuré (1). »

Il ne paraît pas que la conduite des moines du prieuré ait toujours été parfaitement régulière. Odon Rigault, archevêque de Rouen, visita plusieurs fois ce prieuré de 1250 à 1260. Nous extrayons de son procès-verbal de visite, si riche en documents précieux pour l'histoire intérieure des cloîtres et pour celle de la discipline ecclésiastique, tout ce qui concerne notre prieuré.

Juillet 1250. — « Il y a au prieuré d'Alençon deux moines de Lonlay. « Ils sont ordinairement trois. Nous avons ordonné que le nombre fut « complétté. Ils n'observent pas les jeûnes de la règle : nous avons enjoint « au prieur de les observer et de les faire observer avec plus d'exactitude. « Ils mangent de la viande sans nécessité. Nous leur avons défendu d'en « user hors des cas déterminés par la règle. Ils ont de revenu environ 140 « livres tournois. Ils doivent environ 35 livres. Le prieur ne rend pas « compte de l'état de la maison à son compagnon ; nous avons décidé que « ses frères connaîtraient tous l'état de la maison (2). »

Février 1255. — « Il y a à Alençon trois moines de Lonlay, diocèse « du Mans. Deux sont prêtres ; le troisième est enfant et porte encore « l'aube (3) *(camisiâ utitur)*. Ils n'observent pas les jeûnes de la règle : « nous leur avons enjoint de les mieux observer. Ils usent communément « de viande. Nous leur avons défendu d'en user hors des cas prévus par « la règle. Ils n'ont ni la règle, ni les statuts du pape Grégoire ; nous leur « avons enjoint de se les procurer et de les mieux observer. Les femmes « mangent quelquefois dans le prieuré. Nous avons défendu qu'elles y

leur servaient pour faire leurs oblations, et la paille pour se coucher pendant l'office de la nuit, selon l'ancien usage. Ces chandelles à la fin n'étaient pas plus grosses que des allumettes. M^rs. de Bélard.

(1) M^rs. déjà cité, p. 62.

(2) Visites d'Odon Rigault, publiées par M. de Caumont, p. 5. M. de Caumont a rendu un grand service aux amis de la science, en publiant les visites faites dans les diocèses de Basse-Normandie, avant que personne ne les eût encore transcrites complétement.

(3) C'était le vêtement des lecteurs.

« mangeassent davantage. Ils doivent trente livres, et n'ont pas de provi-
« sions *(estauramenta)* pour l'année (1). »

Septembre 1260. — « Il y avait au prieuré trois moines de Lonlay,
« dont deux prêtres, le troisième acolyte et portant encore l'aube. Ils
« n'avaient ni la règle, ni les statuts du pape Grégoire. Nous leur avons
« ordonné de se les procurer et d'en suivre les dispositions avec le plus
« d'exactitude possible. Ils mangeaient ordinairement *(passim)* de la
« viande et n'observaient pas les jeûnes de la règle. Nous avons ordonné
« que cet abus cessât. Nous avons défendu au prieur de laisser ses frères
« se promener dans la ville et les femmes manger ou même converser
« dans le prieuré. Ils devaient 25 livres (2). »

Le prieuré fut long-temps régulier. Le prieur Landry réclama la préséance et les honneurs de l'église : il fut maintenu dans le droit de faire l'office divin des cinq fêtes principales et solennelles, et de prendre ces jours-là, les deux tiers des oblations. Ceci se passait en 1571 (3). A quelle époque fut-il mis en commande? vers 1680, si l'on en croit Odolant Desnos; plus d'un siècle plus tôt, si l'on en croit le curé Bélard qui s'appuie sur ces faits caractéristiques, qu'en 1571 c'était un séculier qui possédait le prieuré, et en 1599 un autre séculier appelé Jean de saint Denis. Quoi qu'il en soit, le prieur commandataire ayant voulu jouir des mêmes honneurs, le curé lui opposa sa prescription, et gagna son procès. M. l'abbé de l'Isle obtint une décision contraire et officia le jour de Pâques 1785.

Le prieur jouissait des grosses dixmes. Il possédait des maisons dont l'une, ancienne demeure des prieurs, était appelée le Prieuré des prés, et le fief de Mancicas (4). Par le bail fait des biens du prieuré en 1656, le preneur, toutes charges acquittées, s'obligeait à payer par an 2,200 livres. Il diminua de valeur depuis, principalement à cause des portions congrues, et, en 1710, le fermier, toutes charges acquittées, ne payait que 850 livres (5).

(1) Visite d'Odon Rigault, p. 45.

(2) 2e. livraison, p. 5.

(3) O. Desnos, 1, p. 40. Bélard, mss., p. 62.

(4) Ce fief avait son chef dans la rue des Marcheries, et comprenait l'ancienne maison priorale, la grange dimeresse, etc. Nous avons vu qu'il avait été donné par les seigneurs de Larré. O. Desnos, 2, p. 489.

(5) Bélard, mss. La Géographie du Royaume de France, publiée en 1787, porte le revenu du prieuré à 900 l.

Les charges du prieuré étaient l'entretien de la grange et des bâtiments, le paiement des portions congrues du curé et des trois vicaires, l'entretien du chœur des églises de N.-D. et de St.-Léonard, 60 livres pour le chauffage des prédicateurs (1).

Le prieuré d'Alençon, nonobstant ces charges, était fort recherché. On peut en juger par les contestations qui s'élevèrent en 1709, à la mort de la Borie, docteur en Sorbonne et prieur d'Alençon, parmi les différents compétiteurs à sa succession. Un nommé la Saussaye le demanda en raison de ses grades : un prêtre séculier en fit autant, et M^e^. Michel du Perche s'en fit pourvoir par l'abbé de Lonlay ; il écrivit en même temps à Rome pour obtenir des lettres de *committimus*. L'abbé de la Coste, chanoine de Notre-Dame de Paris, parvint à obtenir de semblables lettres et appela la cause au parlement de Paris. Après plusieurs années de contestation, M^e^. Michel du Perche finit par gagner son procès en 1715. Il obtint un visa de l'évêque de Séez qui refusa toutefois de s'expliquer sur le fonds du droit : « *ad conservationem juris tui, si quod habes* , » portait le visa. Il prit possession avec les formalités ordinaires, entrant dans l'église, baisant le principal autel, touchant le missel, s'asseyant à la place réservée au prieur, sonnant les cloches. Les mêmes cérémonies eurent lieu à St.-Léonard.

Tant que les moines de Lonlay habitèrent le prieuré, l'église de Notre-Dame leur servit de temple, en même temps qu'elle servait de paroisse aux habitants. Ce fut au XV^e^. siècle, que l'insuffisance de l'édifice devenu trop petit pour contenir toute la population, détermina les habitants à jeter les fondements de la nef actuelle. Pierre de Chançay, religieux de Lonlay et prieur d'Alençon, leur céda, le 30 septembre 1475, une portion de l'ancien jardin du prieuré pour bâtir l'aile droite. Etienne Blosset, abbé de Lonlay, ratifia cette donation le 8 juillet 1477 (2).

Nos guerres désastreuses avec l'Angleterre avaient appauvri la ville d'Alençon ; l'enthousiasme religieux qui avait, deux siècles auparavant, produit tant de merveilles, était déjà considérablement refroidi : on se contenta de rebâtir la nef, et on laissa subsister le chœur de l'église primitive.

(1) Ib.
(2) O. Desnos, 1, p. 41.

Ce chœur et le clocher qui le surmontait ne nous ont été conservés que par des dessins fort incorrects et, selon toute apparence, peu exacts. Il paraît qu'il était loin de répondre à la beauté du reste de l'édifice ; les anciens voyageurs, si étrangers qu'ils fussent à l'étude et au sentiment des beautés architecturales, s'accordent pour le reconnaître.

Le clocher fut frappé par la foudre dans la nuit du 2 au 3 août 1744, et entièrement consumé. Le chœur souffrit tellement qu'on fut obligé de le reconstruire. Il était petit et de goût médiocre : on le fit large et absurde. C'est un M. Perronnet, ingénieur des ponts et chaussées dans la généralité d'Alençon (que son nom soit ici sa condamnation !) qui traça le plan de la nouvelle construction. L'administration approuva, le peuple paya, et le clergé se réjouit de ce que le chœur nouveau était plus large, plus profond et mieux éclairé que l'ancien !!...

Nous avons dit que l'entretien du chœur était à la charge du prieuré : comme il fut augmenté de 20 pieds lors de sa reconstruction, il fut convenu que « la partie qui avait été rallongée resterait à la charge des habitants, » et deux inscriptions furent placées l'une sur le pavé, l'autre au milieu de la voûte, pour indiquer le point à partir duquel les habitants seraient chargés du rétablissement et de l'entretien. L'entrée du chœur resta à la charge des gros *décimateurs ;* ces inscriptions ne désignent pas autrement les moines de Lonlay.

De l'église du prieuré, il ne reste donc rien aujourd'hui. La dernière arcade au haut du latéral droit, que ses moulures rondes, ses piliers composés de colonnes groupées en faisceau, semblent distinguer du reste de l'édifice qui n'offre que les moulures anguleuses et prismatiques du XV^e^. siècle, servait de transition entre la partie de l'édifice aujourd'hui existante et celle qui a disparu.

Je me suis étendu trop longuement peut-être sur le prieuré d'Alençon. Vous me pardonnerez cette digression, Monsieur le Préfet, en considération de l'intérêt qui m'attache aux souvenirs et aux monuments d'une ville devenue la mienne, et, jusqu'à un certain point, la vôtre. J'ai hâte de revenir à l'abbaye de Lonlay et à ses autres prieurés.

Le prieuré de Gul était situé dans la paroisse de Gul ou Goult, aujourd'hui réunie à la Lande de Goult, canton de Carrouges. Il remontait à une date fort ancienne, car l'inventaire des titres du chartrier de Lonlay fait

mention d'une sentence rendue au mois d'avril 1148 par l'évêque de Séez, laquelle adjugeait ce prieuré en toutes circonstances et dépendances aux religieux de Lonlay, contrairement aux prétentions de ceux de St.-Martin de Séez. Cet inventaire mentionne encore un acte confirmatif, donné par Froger, évêque de Séez de 1157 à 1190; une confirmation, en date du mois de février 1287, faite par Jean, seigneur de Tillet, du consentement de son fils; et une confirmation de la dîme des bois de Gul, octroyée en 1236 par la dame veuve d'Almenesches.

Le revenu de ce prieuré est porté à 1,900 liv. dans l'état des biens de Lonlay dressé en 1786.

Voici les noms de quelques prieurs.

1539; dom Etienne Vauquelin.

1620; dom Le Court, prieur de Gul, résigne son prieuré moyennant une pension de 200 livres. Cette pension étant mal payée, il se trouva plus d'une fois dans la nécessité de saisir les fermiers.

1633; dom Masseron.

1634, 24 juin; dom Etienne Le Lièvre.

1635, 14 avril; dom Toussaint Bully, religieux de l'abbaye de St.-Denis.

1646, 25 juin; dom Henri de Gournand.

1665; dom Trabouillet, par suite de la résignation de dom Gournand.

1681; dom Lainé.

1735; dom Jean Coupé.

1784; dom Vobergel.

Parmi les biens dépendant de ce prieuré, se trouvaient des moulins à tan et à blé, sis à Gul.

Il avait été forcé d'aliéner en 1577, 1587, et 1589, devant l'évêque de Séez, une partie de ses biens, pour subvenir aux taxes sur le clergé. Toutefois, en 1653, il rentra en possession de ces mêmes biens (1).

A une certaine époque, l'abbaye de Lonlay avait élevé quelques prétentions à la possession du prieuré de la Baroche-sous-Lucé; mais ce prieuré avait été conservé par l'abbaye de Beaulieu.

Indépendamment des prieurés qu'elle possédait en Normandie et dans le Maine, elle en avait encore trois en Angleterre : St°.-Eanswithe, St.-André de Stokecursy, et St.-André d'Ardes.

(1) Archives de la Préfecture, inventaire.

Le prieuré de St.-Eanswithe, à Folkestan, avait été fondé, en 1095, par Néel de Munéville et Emme, sa femme. Ils avaient donné aux moines et à Ranulphe, abbé, les deux églises de St°.-Marie et de St°.-Eanswithe de Folkestan, et toutes les églises de leurs domaines, avec les droits, provents, droits honorifiques, deux terres, une rente de vingt sols (1) et d'autres droits de dixmes fort étendus. Néel étant mort sans enfants mâles, le roi Henri maria sa fille Mathilde à Ruel d'Avranches, et lui donna toutes les possessions de son père. Un de leurs descendans, Guillaume d'Avranches, confirma cette donation avec dispense de produire les titre originaux, « parce qu'ils ont pu, disait-il, par l'eau, le feu, la pourri-« ture, la vétusté, les vers, la rouille, la guerre ou d'autres accidents, « être annulés, détruits ou altérés; » il donna en même temps à ce prieuré une nouvelle église hors du château de Folkestan. Cette dernière charte, sans date, se trouve dans le *monasticon anglicanum* (2).

Le prieuré de St.-André de Stoke, dans le comté de Devon (*in agro Devoniensi*), avait été fondé par Guillaume de Curcy qui lui avait donné l'église de St.-André de Stoke, avec ses dépendances, le droit de patronage des églises de Wyton et le Lullingstoke, plusieurs terres et moulins (3). Il fut supprimé en 1424, avec d'autres prieurés étrangers, par le parlement de Leicester.

Le prieuré de St.-André, dans le territoire de Ardes, avait été fondé par Jean de Courcy, pour l'âme de Henri, roi d'Angleterre, et celle de Jean son fils, seigneur d'Irlande, à une date inconnue. L'abbé de Lonlay et la communauté le cédèrent à perpétuité à Richard, archevêque d'Armach et Primat d'Irlande, à une date également inconnue (4).

La taxe de l'abbaye de Lonlay en cour de Rome était de 250 florins.

Quel était le mode de répartition des revenus entre les dignitaires et les religieux de l'abbaye? Dans le principe, l'abbé dictait la loi et probablement il savait se faire la part du lion; on peut en juger par les trois concordats suivants :

Le 4 novembre 1580, Jean Le Royer et Denis le Breillot, fermiers

(1) Radulphe ou Ranulphe, abbé de Lonlay, fit remise de cette rente aux bourgeois de Folkestan, à condition qu'ils donneraient à perpétuité la dîme de leur pêche aux moines de l'endroit.

(2) Tome 1, p. 560.

(3) Ib. . 1, p. 577.

(4) Ib., 2, p. 1019.

généraux de l'abbaye, abandonnent aux religieux, pour leur nourriture et vêture, 430 écus, et 13 écus pour la façon de leur bois de chauffage et les gages de leur tailleur et de leur cuisinier.

Le 23 juin 1590, Surhomme abandonne aux religieux, pour leur nourriture et leur entretien, 471 écus et diverses prestations en nature.

Le 8 août 1662, il s'engage à leur donner par an 2200 livres, pour la nourriture et l'entretien de 8 religieux profès et de 2 novices.

Une transaction du 18 octobre 1643 établit un mode de répartition plus équitable. Les revenus de l'abbaye furent partagés en trois lots. L'abbé choisissait le premier, les religieux choisissaient le second, et le troisième restait à l'abbé, sous la condition d'acquitter toutes les charges ordinaires et extraordinaires.

Il ne paraît pas au reste que la règle qui défendait aux religieux de rien posséder en particulier fût ponctuellement observée, car, le 31 janvier 1665, M. de Fontenay, religieux de l'abbaye, obtenait la jouissance de la ferme des Isles, moyennant 2200 livres payées comptant, et une retenue annuelle de 50 écus sur sa pension.

Une des principales charges de l'abbaye était l'aumône qui se faisait tous les vendredis à la porte. On distribuait 6 boisseaux de sarrazin (13 mesure actuelle), réduits en pain, et quelque argent. Chaque distribution coûtait à l'abbaye environ 35 livres. Une sentence du juge de Domfront, du 13 juillet 1648, condamna l'abbé qui refusait de faire les fonds de l'aumône, à payer annuellement 200 livres pour cet objet.

Ces aumônes qui se distribuaient à la porte de tous les couvents, leur conciliaient la faveur et la reconnaissance des indigents et des ouvriers. Rien ne les a remplacées dans nos campagnes, et le peuple les regrette encore. Il est vrai de dire pourtant que cette charité, si honorable et si belle dans son principe, n'atteignait qu'imparfaitement son but. Elle n'exerçait pas une heureuse influence sur le travail et la moralité des populations.

Malgré l'importance de ses revenus, l'abbaye se trouvait souvent au-dessous de ses affaires. Le procès-verbal de Dom-Verneuil, grand visiteur, dressé en 1785, constatait qu'elle était à cette époque grevée de 12,108 livres de dettes criardes.

Les rapports des religieux avec l'abbé étaient en général très-mauvais,

à en juger par l'inventaire des pièces du chartrier. Parmi ces pièces, en figurent un grand nombre de relatives à des contestations entre Bailleul, Surhomme, Conflans, de Fiesque, d'Albret, d'Epernon, Berrier, Bodin, Cotte et leurs religieux. Contestations pour l'aumône du couvent, pour les réparations de l'église : procès pour des arbres abattus, pour des bestiaux saisis sur des terrains dont la propriété était litigieuse entre l'abbé et les religieux et délivrés par la violence ; il y en avait de toutes les espèces. Le chartrier renfermait près de 400 pièces relatives aux contestations de Bodin avec ses religieux, sans en compter 140 concernant ses procès avec d'autres individus, scandaleux témoignage de discussions plus scandaleuses encore ! Au reste, les abbés ne s'assujettissaient guère aux lois de la résidence. Ils n'étaient presque jamais au couvent, se bornant à toucher leur part des revenus des mains de leurs fermiers. Une partie même du logis abbatial était louée (1).

Sur l'organisation intérieure du couvent, le nombre et les occupations des religieux, les particularités dignes de remarque que pouvait offrir la discipline ou la liturgie, nous n'avons que peu ou point de détails. Nous savons seulement que les religieux étaient 10 au commencement du XVII^e^. siècle, qu'en 1781 ils n'étaient plus que 4, et 3 en 1790. Leurs occupations étaient peu littéraires, à en juger par l'absence complète d'ouvrages sortis du monastère et par le peu d'importance de leur bibliothèque. Elle ne se composait que de 873 volumes, savoir : 330 in-folio, 229 in-4°., et 334 in-octavo et in-12. Nous savons encore que, « quand l'abbé était décédé, le couvent était tenu de demander licence « d'élire abbé, et que durant le temps de la vaquation, le seigneur « d'Alençon avait la garde du moustier et le nouvel abbé tenu de lui « faire feauté, quand il prenait possession. » Cela résulte d'un aveu des religieux de Lonlay, en date du 5 juillet 1415, cité par Bry de la Clergerie (2). Le même Bry nous apprend que Philippe de Boulogne, seigneur de Domfront, et Mathilde, sa femme, firent au mois d'octobre 1233 « le « département, au profit de l'abbaye de Nostre-Dame de Longlay, de « prendre en abbé l'un des trois religieux qui seraient eleus au couvent « dudit Longlay, réservé qu'ils ne pourraient élire sans demander licence, « et que l'abbé leur ferait serment de fidélité. »

(1) Tous ces détails sont empruntés à l'inventaire déjà cité, et aux autres pièces des archives.
(2) Histoire du Perche, p. 44.

Quelques années plus tard, en 1269, l'abbé Robert reconnut, par un acte donné à Domfront, qu'aussitôt son élection faite et approuvée par l'évêque diocésain, il devait se rendre, muni de sa lettre, auprès du comte d'Artois, seigneur de Domfront, pour lui prêter le serment prescrit. Il paraît encore que, dès 1226, l'abbé et tout le couvent avaient passé les mêmes aveux.

Nous allons maintenant donner la liste des abbés de Lonlay, depuis la fondation du monastère, et nous rapporterons, en même temps, les événements les plus importants qui se passèrent pendant que chacun d'eux était à la tête de l'abbaye.

Abbés réguliers.

1. Guillaume, moine de St.-Florent: 1025—10.

2. Hugues, moine de ce monastère, 10..—10..; il assista à la dédicace de l'abbaye de Vendôme en 1040; signa, en 1066, la charte de fondation de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen (1). Il vivait encore en 1074, ce qu'atteste une lettre de Roger de Montgommery. Ce fut de son temps que Robert, comte de Mortain, donna au monastère des droits dans la forêt de Lande-Pourrie (2).

3. Garin, moine d'Evron.

4. Ranulphe, moine de Caen; sous lequel le monastère de St.-Eanswithe fut donné à l'abbaye (1095). Ce fut lui peut-être qui inscrivit sur le grand rôle de l'abbaye de Savigny, qui avait été envoyé dans toutes les maisons religieuses de Normandie et d'Angleterre avec demande de prières pour Vital son fondateur, cette touchante adhésion : *anima ejus et animæ omnium fidelium defunctorum requiescant in pace. Amen.*

5. Lanfred, moine de Lonlay.

6. Jean, moine de St.-Lomer de Blois.

7. Bermund ou Bernon, moine de St.-Martin-le-Majeur, 11.. 1160.

8. Geoffroy, moine d'Evron; 1160—11..

9. Jean.

10. Guillaume; 1...—1209, Il obtint, le 25 novembre 1203, un ordre

(1) Gallia Christiana, XI, 59.
(2) Le Paige, V°. Lonlay.

de Jean-sans-Terre, daté de Ste.-Mère-Eglise, pour être maintenu dans la paisible possession des moulins de Domfront (1).

11. Nicolas ; 1209—1219. Les religieux de Lonlay renoncent au mois de juin 1213, sur la prière de Robert, évêque de Bayeux, et de plusieurs autres grands personnages, à tous leurs droits sur l'établissement des hermites du mont Cerisy, dans la paroisse de Cerisy, dont Henri II leur avait concédé ou confirmé le patronage. Cette renonciation était motivée sur le désir de faciliter l'accroissement de l'établissement, *ut ad meliorem statum pervenire posset* (2). Elle n'eut lieu toutefois qu'à la condition que des religieux de l'ordre de Cîteaux ne s'établiraient pas à Cerisy. Ce furent des Prémontrés.

12. Gervais, moine d'Evron; 1219—123. ; Henri d'Avaugour, seigneur de Mayenne et d'Ambrières, donne la paroisse de Soucé en 1236; et Henri de Gournay la dîme des bois de Gul, du consentement de la dame d'Almenesches, sœur de Robert d'Alençon, la même année.

13. Raoul; 123.—1247.

14. Robert; 1247—1271.

15. Pierre; 1271—1312.

16. Guillaume de Tremblay; 1312—13..

Un arrêt de l'échiquier d'Alençon de 1323 reconnut des franchises à l'abbaye dans les forêts de Bourse et d'Ecouves (3).

17. Paschal Huguenot ; 13..—13.., il passa à l'abbaye de la Couture et mourut en 1399 (4).

18. Nicolas; 13..—14.., il est probable, mais il n'est pas certain qu'il ait succédé immédiatement à Paschal. En 1399, les moines renoncèrent au droit de chasser deux cerfs dans la forêt de Lande-Pourrie. Nicolas assista en 1402, le 25 septembre, et en 1406, le 11 octobre, à l'échiquier d'Alençon (5). Vers 1400, le monastère fut incendié dans nos guerres avec l'Angleterre (6). Les moines n'en embrassèrent pas moins

(1) Rotuli Normanniæ, édit de 1835, p. 114.
(2) Gallia Christiana, XI, appendix. p. 95.
(3) Archives de la préfect. ; inventaire.
(4) Notes manuscrites de M. Cauvin.
(5) Neustria Pia, p. 428.
(6) Le Paige, v°. Lonlay.

le parti des Anglais. Ils desservirent les paroisses dont les curés n'avaient pas voulu se soumettre à l'usurpateur.

Henri VI étant à Tinchebray, le 11 avril 1430, leur accorda une charte de donation du patronage et des dîmes des paroisses dont les curés étaient restés fidèles à leur prince et à leur pays (1). Déjà par un rescrit daté de Rouen, du 29 août 1418, ils avaient obtenu la confirmation de toutes leurs possessions (2).

19. Thomas. Il ne succéda peut-être pas immédiatement à Nicolas. Il assistait à l'échiquier d'Alençon en 1474.

Abbés commendataires.

1. Blosset de Carrouges, Etienne; évêque de Lisieux en 1482 (3); abbé de Lonlay, 14—1505. Il mourut le 31 octobre 1505 (4).

2. Leveneur, Jean; neveu du précédent auquel il succéda, en 1505, à l'évêché de Lisieux et à l'abbaye de Lonlay. Il devint abbé du Bec et de St.-Michel du Mont; fut grand aumônier de France en 1526, cardinal en 1533, et mourut le 7 août 1543 (5). Au mois de Novembre 1533, un incendie, causé par un accident, éclata pendant la nuit et consuma entièrement le monastère. Les cloches et les calices furent fondus. Les titres et les papiers devinrent la proie des flammes (6). L'abbé obtint, le 12 juillet 1542, du parlement de Rouen, un arrêt qui le dispensait, lui et ses religieux, pour exercer leurs droits, de représenter leurs titres d'érection, et obligeait tous les débiteurs de l'abbaye de lui rendre compte d'après les registres, papiers et dernières quittances, qui, à cet effet, étaient déclarés suffisants pour servir de titres à l'avenir.

3. Bâilleul, Louis de; de la maison de Renouard; doyen de Lisieux; premier abbé commendataire de Silly en 1546; abbé de Lonlay de 1543 à 1583. Il assista à l'échiquier d'Alençon, le premier octobre 1576, et

(1) Caillebotte, p. 20.
(2) Acta Rymeri, ad ann. 1413.
(3) Masseville, 5, p. 28.
(4) Gallia Christiana, XI, p. 798.
(5) Notes de M. Cauvin. Cet abbé a été omis par le Paige.
(6) Caillebotte, p. 88. Cet historien place l'incendie au mois d'octobre; nous suivons les indications de Le Paige et de M. Cauvin.

mourut en janvier 1583. Le 31 mars 1574, le monastère fut pillé et incendié par les huguenots, et l'église souffrit beaucoup. Les religieux s'occupèrent presque immédiatement de les rebâtir, car, le 11 avril 1575, ils présentèrent requête aux officiers des eaux et forêts de Mortain, pour être autorisés à prendre dans la forêt de Lande-Pourrie le bois nécessaire pour les réparations (1). Quelques années plus tard, le monastère fut compris pour 2106 livres (l'argent valant 19 livres le marc) dans la taxe sur le clergé. Pour faire face à cette dépense, on vendit, le 9 septembre 1577, à Marin Coupel, sieur de la Cousinière, la prairie qui dépendait de l'Hermitage, dans la forêt d'Andaine, pour le prix de 1450 livres (2).

4. Surhomme, Jean; jacobin, docteur en théologie; 1583—1620. Comme les réparations de l'église et du couvent ne se terminaient pas, l'évêque du Mans, Claude d'Angennes, décida, le 24 septembre 1598, que cinq cents écus d'or seraient annuellement prélevés sur les revenus de l'abbaye, pour cet objet (3). Charles-le-Court, de la maison de Frédebise, prieur claustral, dirigea les travaux (4). Surhomme mourut le 27 novembre 1620, et fut inhumé dans la chapelle derrière le chœur.

5. Poule, Pierre. 1620—162..

6. Conflans d'Armentières, Eustache; 162.—1628.

7. Fiesque, Claude de, de l'illustre famille de ce nom; conseiller du roi dans ses conseils, aumônier de sa majesté; 1628—1655. En 1629, une maladie épidémique qui, depuis quelques années, ravageait tout le pays, pénétra à Lonlay. Les moines furent forcés d'évacuer l'abbaye le 13 juillet; et pendant quatre mois, l'office divin fut célébré dans les villages où la contagion n'avait pas pénétré. En 1634, cette maladie reparut dans la paroisse et moissonna beaucoup d'habitants (5). Le père Dumonstier qui visita l'abbaye en 1641, se félicite beaucoup de l'obligeance avec laquelle le vieux prieur claustral, Charles-le-Court, lui montra et communiqua ce qui restait des anciens titres de l'abbaye (6). Il paraît qu'en

(1) Archives; invent.
(2) Caillebotte, p. 88.
(3) Archives; invent.
(4) Neustria pia, p. 429.
(5) Caillebotte, p. 9 et 92.
(6) Neustria pia, p. 429.

1644, la communauté fut autorisée à prendre 15 cordes de bois dans la forêt de Mortain, *en considération des services qu'elle rendait journellement* (1); mais elle n'avait pas de droits annuels dans cette forêt.

8. Got de Rouillac d'Épernon, Jules; 1656—1679. Le 2 octobre 1657, les religieux de la congrégation de St.-Maur entrèrent dans le monastère de Lonlay qui reçut la réforme (2). Le logis abbatial fut démoli en 1658, et les matériaux employés à la réparation des lieux réguliers. D'autres réparations se succédèrent sans interruption jusqu'en 1674 (3).

9. Berrier, Louis; archidiacre de Paris, prieur et comte de Percy; 1679—1691. A cette époque, il remit son abbaye au roi et se retira dans son prieuré de Percy, où il mena une vie très-pénitente avec ses religieux (4). En 1680, les religieux soutinrent un procès assez peu honorable : ils réclamaient à titre d'épaves une somme assez considérable volée au préjudice du trésor de la Carneille, et retrouvée dans une auberge de Lonlay. J'ignore quelle en fut l'issue. En 1682, ils eurent à soutenir d'autres procès relativement au droit de potelage (1 pot par tonneau de cidre), qu'ils réclamaient à Lonlay (5).

10. Bodin, François; 1691—1727 (6). Nous avons déjà parlé de ses procès avec les religieux, relativement aux réparations de l'église. Un arrêt du parlement, confirmé par arrêt du conseil, finit par condamner l'abbé et les moines à en faire chacun une partie. Un autre arrêt du parlement du 29 mars 1710, condamna Cousin, fermier du domaine et des coutumes de Domfront, à 50 livres d'amende, pour avoir fait emprisonner dom Lépiard, procureur et célérier de l'abbaye, et l'huissier instrumentaire à 20 livres d'amende. Dom Lépiard avait pris le parti d'un domestique des religieux, qui, en vertu d'une sentence du juge de Domfront du 21 octobre 1679, par laquelle l'abbaye, ses fermiers, hommes et vassaux avaient été maintenus dans leurs droits d'exemption des octrois dans toute la châtellenie d'Alençon, refusait d'acquitter les

(1) Neustria pia, p. 428.
(2) Robert de Hesseln et Masseville se trompent en plaçant la réforme en 1660.
(3) Archives; invent.
(4) M. Cauvin, statist. de la Sarthe, p. 168.
(5) Archives, invent.
(6) Etat de la France, 1727. Il est possible cependant que Bodin soit mort en 1726.

droits sur des bestiaux qu'il avait exposés en vente. Quelques coups avaient été échangés dans la lutte, et dom Lépiard avait fini par aller en prison. Il est probable que les torts n'étaient pas tous du côté de ses adversaires, sans quoi ils eussent été plus sévèrement punis (1).

11. Cotte, Jean Armand de; 1727—1758:

12. Cléri de Sérans, Louis-François; 1758—1790. Pendant que Cléri de Sérans était abbé, l'abbaye de Lonlay fut provisoirement réunie à celle de St.-Martin de Séez. Pourquoi et dans quelles circonstances? je l'ignore. Je sais seulement que la réunion existait dès l'année 1773.

Après l'expulsion des Jésuites, en 1762, il fut question d'appeler les moines de Lonlay à Alençon, pour diriger le collége; mais les moines refusèrent les propositions de la ville.

L'église et le monastère qui se trouvaient dans le plus mauvais état, furent réparés de 1785 à 1790, par les soins de dom Hersecap, prieur.

Les armes de l'abbaye de Lonlay étaient de sable à un loup d'argent (2).

Je ne connais aucun moine de Lonlay qui se soit fait un nom dans les sciences ou la littérature. Le seul savant auquel Lonlay ait donné naissance, Dom Tassin, né le 17 novembre 1677, fit profession à Jumièges et habita successivement St.-Ouen de Rouen et Paris où il mourut en 1777. C'est à ce laborieux bénédictin que l'on doit le *nouveau traité de Diplomatique*, 1750—1763, 6 vol. in-4°., excellent ouvrage, fort recherché encore de nos jours, et *l'histoire littéraire de la congrégation de St.-Maur* que le savant Weiss appelle « un modèle en son genre (3). »

La révolution arriva, et, par son décret du 13 février 1790, l'assemblée constituante se hâta de prononcer l'abolition des vœux monastiques et la suppression des congrégations religieuses.

Il faut bien le dire aujourd'hui que les faits sont loin de nous et qu'il ne doit plus exister dans les esprits ni haînes, ni regrets, si les intérêts politiques, si les préjugés et les passions philosophiques eurent la plus large part aux mesures réactionnaires de l'assemblée constituante contre les ordres monastiques, ces ordres avaient, pour la plupart, pris soin à l'avance de justifier les rigueurs dont ils furent victimes. Le relâchement

(1) Archives; invent.
(2) M. Cauvin, supplément à la statist. de la Sarthe. p. 55.
(3) Biographie universelle. v°. Tassin.

des mœurs et de la discipline ecclésiastiques, l'oisiveté qui remplaçait les veilles de ces moines infatigables, qui, pendant plusieurs siècles, avaient si courageusement défriché les déserts boisés de la Gaule, et les champs incultes de la pensée humaine, la frivolité des abbés dont quelques-uns à peine se soumettaient aux lois de la résidence, le petit nombre des moines qui restaient dans leur couvents, effrayés et comme honteux de leur isolement dans les grandes salles et les cloîtres sonores, le peu de sympathie qu'éprouvait pour eux le clergé et particulièrement le clergé des campagnes, toutes ces causes réunies avaient singulièrement contribué à déconsidérer les couvents et les monastères, à leur faire perdre le respect et l'affection des populations. Ils seraient morts suicides : la révolution prévint leur mort et les tua (1).

La proscription fut générale, aveugle. Vainement quelques voix s'élevèrent en faveur des établissements qui rendaient d'importants services aux sciences et à la haute littérature ; vainement aussi quelques maisons particulières, celle de la Trappe entre autres (2), furent l'objet des réclamations les plus pressantes et les plus honorables de la part des municipalités et des districts voisins ; ni l'intérêt général, ni l'intérêt privé ne purent trouver grâce devant la rigide intolérance de la loi.

L'abbaye de Lonlay n'avait rien qui intercédât en sa faveur d'une manière particulière. Elle subit donc la loi commune.

La municipalité dressa, le 30 avril 1790, inventaire de tous les meubles qui garnissaient le monastère et l'église (3).

On ne saurait, en lisant cet inventaire, se défendre d'un sentiment d'émotion et de pitié profonde pour ces pauvres moines qu'on allait bientôt chasser de la maison où ils avaient vécu et où ils croyaient mourir, exiler dans un monde pour eux vide et désert, auxquels on ne devait laisser ni la cellule, leur étroit univers, ni la place à l'autel, ni le morceau de pain à la table commune. Il est dressé avec une scrupuleuse exac-

(1) Le choix des députés du clergé à l'assemblée constituante nous semble offrir un symptôme frappant de cette déconsidération. On ne voit figurer parmi eux qu'un très-petit nombre de religieux. Quelle différence, sous ce rapport, entre les états généraux de 1789, et ceux des siècles précédents ! Le seul député qui eût quelques rapports avec l'abbaye de Lonlay était M. Lepeltier de Feumusson, prieur-curé de Domfront.

(2) Histoire de la Trappe par M. L. Du Bois, p. 157 et suiv.

(3) Archives de la préfecture.

titude. Rien n'est oublié, ni les meubles particuliers de chacun, ni les livres favoris sur quelques rayons, ni les tasses à café qui paraient la cheminée, ni la cage de l'oiseau favori, ni ces petits objets familiers qui finissent par devenir comme une part de nous-mêmes et de notre existence.

Rien, disons nous, ne fut oublié par la nation.

L'abbaye était bien pauvre. Pour toute argenterie, 13 couverts et quelques cuillères à ragoût; pour lingerie, 44 draps, 142 serviettes et 8 nappes; pour toute bibliothèque, 873 volumes. Dans l'église, point de tableaux, de vases ou de reliquaires précieux.

Le nombre des chambres à feu, tant pour les religieux que pour les étrangers, était de onze seulement.

On interrogea séparément les trois religieux sur le parti qu'ils désiraient prendre. Voulaient-ils sortir du monastère, ou désiraient-ils y rester pour y vivre selon la règle?

Dom Hersecap, prieur, répondit que: « tant qu'il avait appartenu à « la congrégation de St.-Maur, dans laquelle il avait fait volontairement « le sacrifice de sa personne, il en avait adopté les principes et les « maximes, mais qu'aujourd'hui que toutes les corporations étaient sup- « primées et qu'on ne lui donnait pas même la moindre notion d'un état « futur, son intention était de sortir d'une maison qui ne pouvait plus lui « donner qu'un état précaire, ni (sic) les douceurs dont il avait joui « depuis l'instant de sa profession; désirant participer à tous les droits et « priviléges de tous les citoyens du royaume; se réservant toujours, sous « le bon plaisir de l'assemblée nationale, tous droits et actions sur le « temporel de la congrégation de St.-Maur, et spécialement sur celui de « l'abbaye de Lonlay, pour le cas où son traitement éprouverait des « retards ou des diminutions, auxquelles il ne doit nullement s'attendre. »

Dom Hersecap avait 49 ans. C'était un homme intelligent et l'âme de la maison. Il devint curé constitutionnel de Tourouvre.

Dom Honoré-Antoine Chahan, sous-prieur, âgé de 45 ans, Dom Louis-Jacques Letellier, procureur—convivier—archiviste, firent la même réponse. Chahan fut nommé vicaire de la paroisse de St.-Sauveur, puis curé de la Lande, dans le département de l'Yonne (1).

(1) Archives de la préfecture.

Un sieur Trippier de Laubrière qui tenait à ferme de l'abbé Cléri de Sérans les revenus de l'abbaye, se rendit adjudicataire de la ferme de l'abbaye pour 21,400 livres, et quelques contestations s'élevèrent plus tard entre lui et l'administration départementale, à raison des indemnités qu'il réclamait pour la suppression des lods et ventes et pour la privation d'autres jouissances (1).

Les bâtiments du monastère et toutes les terres qui en dépendaient ne tardèrent pas à être vendus.

Le 17 mai 1791, tous les bâtiments dépendant de l'abbaye, à l'exception du logis abbatial et du jardin qui y tenait, la grande prairie et quelques autres fonds de terre furent adjugés à différents particuliers représentés par un sieur Dupont de Loraille, par le prix de 70,400 livres. L'abbaye possédait dans la seule commune de Lonlay 500 arpens de terres labourables ou de prés, 344 arpens de bois, cinq moulins et sept étangs (2).

Les titres et papiers furent enlevés et dispersés. A peine les archives de la préfecture de l'Orne renferment-elles 4 ou 500 pièces, sur onze mille qui se trouvaient dans le Chartrier. On nous assure que quelques-unes d'elles auraient été transportées à Mortain, et de Mortain à St.-Lo; ce que nous avons peine à croire.

Quant à l'église abbatiale, elle fut donnée à la commune, et, pendant la révolution, on s'en servit comme d'un grenier à fourrages. Mais l'église paroissiale était beaucoup trop petite pour suffire aux besoins de la population : un décret du 30 novembre 1806 (3) attribua l'église de l'abbaye à la paroisse, et, pour la réparer, on vendit l'église paroissiale le 31 octobre 1807 : triste ressource qui permit à peine de mettre l'église abbatiale provisoirement en état de servir! On rétablit les couvertures qui manquaient presqu'entièrement depuis douze ans; mais aucun remède ne fut apporté aux vices et aux dangers de la construction.

Cette église se divise en deux parties qui correspondent à deux époques bien distinctes. Un chœur spacieux, destiné jadis aux moines et qu'entourent des chapelles rayonnantes (4), vient s'appuyer sur un portail que

(1) Archives de la préfecture.
(2) Caillebotte, p. 6.
(3) Daté du quartier impérial de Berlin.
(4) Rapport sur les monuments de l'arrondissement de Domfront, 1830, p. 21.

je crois avec M. Galeron, composé des deux bras de la croix de l'église primitive. Le plan de l'église offre ainsi un fer à cheval exactement dessiné. De nef, il n'y en a pas et il ne paraît pas y en avoir jamais eu d'autre qu'une portion du chœur séparée du reste au moyen d'une grille. Cela suffisait aux fidèles peu nombreux qui suivaient les offices de l'abbaye. Les 12 colonnes rondes qui entourent le chœur sont de la plus grande simplicité. Quelques-unes, il est vrai, ont des chapiteaux ornés de feuilles roulées en volutes ou même de têtes de monstres, mais je crois ces chapiteaux empruntés à l'église primitive ou du moins copiés sur d'anciennes sculptures. Ces colonnes sont unies par des arcades ogivales. A l'intérieur, une mince colonnette s'élevait pour chercher la voûte qui n'a jamais été construite, dit-on.

Ces colonnes, en se répétant sur une seconde ligne, forment les bas-côtés qui sont garnis de 9 chapelles rayonnantes. Les murs qui séparent ces chapelles nuisent à l'harmonie de l'église; mais ils paraissent construits depuis long-temps et il serait difficile de les faire disparaître sans danger pour les voûtes. Il en est de même d'une sorte de masse qui unit entr'eux les premiers piliers de la nef, et qui paraît avoir eu pour objet de soutenir les murs de la tour. Néanmoins, quelques colonnes ont fléchi. Trop minces eu égard au poids des voûtes, elles menacent ruine. Trois ou quatre mètres de voûte tout au plus sont à refaire en sous-œuvre.

Toute cette partie de l'église, éclairée par de grandes fenêtres blanches, n'offre pas d'intérêt. Elle remonte évidemment aux dernières années du XVI^e^. siècle. L'église avait été brûlée en 1574. Ces constructions, comme toutes celles de la même époque, accusent l'oubli des belles traditions artistiques et religieuses. Ce n'est pas seulement l'incendie qui a passé par là; l'indifférence, la précipitation maladroite qui trahit le défaut de confiance dans le présent et dans l'avenir, la pauvreté ont également laissé des traces de leur passage. Dans quelques parties des murs supérieurs, on voit encore des pierres rougies et calcinées par le feu.

Le portail, sans être bien remarquable, l'est cependant beaucoup davantage. Il offre au-dehors quelques rangs de maçonnerie à feuilles de fougères, appareil qui se retrouve dans toutes les constructions des comtes de Bélesme, et deux ou trois ouvertures romanes. Au-dedans, on voit un simple rang de fausses arcades très-massives, et quelques chapiteaux

dignes d'attention. Ces chapiteaux décorent des piliers carrés qui supportent trois arcades ogivales à claveaux symétriques, savoir deux à droite et à gauche, et la troisième à l'entrée du chœur. Les piliers reposent sur des bases carrées, sans ornements. Ils sont flanqués sur chaque face de deux colonnettes engagées. Les têtes de monstres, les figures grimaçantes, les ornements singuliers et bizarrements tourmentés des chapiteaux rappellent les derniers temps de l'architecture romane, et l'essor que prirent, vers la fin du XI^e^. siècle, l'architecture religieuse et tous les arts qui s'y rattachent, soit influence du goût et du style byzantin, soit impatience et pressentiment de leurs nouvelles destinées. L'art se transforma : la sculpture si long-temps négligée reprit faveur, mais quelle sculpture, bon Dieu ! on eût dit que l'art, n'osant pas encore s'élever vers le ciel, se repliait sur lui-même, et l'imagination des artistes, encore esclave des traditions du passé, s'égarait dans un dédale de curiosités bizarres, de fantaisies grotesques et péniblement recherchées, avant d'aborder franchement les difficultés et les grandeurs de la nouvelle école. Il est à remarquer que du moment où l'ogive prévalut, le luxe de l'ornementation diminua, et tous les efforts de l'artiste, au lieu de tourmenter la pierre pour lui faire exprimer mille sentiments ou mille faits dont nous ne pouvons plus aujourd'hui nous rendre compte, ne tendirent plus qu'à multiplier les arcades, les tours et les aiguilles, qu'à échafauder des merveilles sur des merveilles, comme pour symboliser les aspirations de l'âme vers la divinité, comme pour rapprocher l'homme de son créateur. Quelle étude curieuse on pourrait faire des chapiteaux romans du XI^e^. siècle, et que de ressources cette étude pourrait offrir non seulement pour l'histoire de l'art, mais aussi pour celle des croyances, des préjugés, des sciences même au moyen âge ! Les chapiteaux de Lonlay ont une date à peu près certaine ; à ce titre seul ils sont dignes d'intérêt. Quelques-uns d'eux présentent en outre des scènes plus complètes qu'on ne les rencontre d'ordinaire, et qui méritent d'être étudiées avec soin. La plus curieuse a été reproduite dans l'atlas des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, années 1829 et 1830. Elle représente une femme debout sur un petit personnage étendu par terre, et soutenue par un autre personnage qui lui donne la main. Cette sculpture grossière rappelle jusqu'à un certain point celle qui se voit sur l'un des piliers de l'église St.-Pierre à Caen, et qui représente le philo-

sophe Aristote marchant à quatre pattes et portant sur son dos sa maîtresse, qui avait exigé qu'il la conduisît dans cette posture jusqu'au palais d'Alexandre (1). Cette anecdote se trouve dans le *lay d'Aristote* par Henri d'Andely, trouvère Normand du XII^e^. siècle. Il a voulu prouver dans quel aveuglement, dans quel oubli d'eux-mêmes et de leur dignité, l'amour peut précipiter les plus forts et les plus sages (2). Un scrupule m'arrête toutefois, et m'empêche d'affirmer l'identité des sujets représentés sur les deux chapiteaux. Encore bien que la tradition mensongère sur Alexandre ait commencé avec lui, qu'elle se soit toujours maintenue au milieu des invasions des barbares et pendant les premiers siècles de notre histoire; que d'un autre côté Siméon Seth, grand-maître de la garde-robe de Michel Ducas, eût, dès le XI^e^. siècle, traduit du persan en grec une vie fabuleuse d'Alexandre qui fut bientôt traduite en latin, et qui paraît être la principale source à laquelle puisèrent les romanciers; il est certain cependant que ce n'est guère que dans le cours des XII^e^. et XIII^e^. siècles que le nom d'Alexandre, celui d'Aristote et de ses autres compagnons devint populaire, et que circula parmi les poètes son histoire romanesque qu'ils appelèrent le *roman de toute chevalerie* (1). Je ne puis donc garantir l'assimilation que j'ai cru pouvoir établir entre le chapiteau de Lonlay et celui de Caen : je ne l'abandonnerais cependant qu'avec regret.

Une autre scène représente un personnage conduisant des béliers dont la tête est beaucoup plus grosse que le corps. Peut-être ne doit-on voir ici qu'une image des anciens sacrifices. Ce sujet figure à côté du premier dans l'atlas des Mémoires des Antiquaires.

Enfin, on peut voir dans le même atlas un petit personnage à tête énorme et disproportionnée, qui se trouve sur un des autels du côté droit. Il est armé et cuirassé comme un homme de guerre. Cette statue informe et grossière que masquent d'épaisses couches de mortier, n'est autre que St.-Michel terrassant le diable. Avec un peu d'attention, il est facile de distinguer derrière le guerrier, la tête et une partie du corps du dragon. Un des autels est d'ailleurs consacré à St.-Michel. Nul doute donc

(1) Abbé de La Rue, Essais sur Caen, 2, p. 97.
(2) Le même, Essai sur les Trouvères, 3, p. 34.
(3) Ib., 2, p. 342.
(4) Archives; Inventaire.

que cette statue, échappée probablement au pillage ou à l'incendie de l'église primitive, ne soit celle du prince de la milice céleste dont le culte, comme on sait, était fort ancien et fort répandu dans notre vieille France.

Une bulle du pape Urbain VIII, en date du 16 avril 1627, accordait indulgence à tous ceux qui visiteraient la chapelle de la Madelaine, mais cette chapelle, quoique dépendant de l'église abbatiale, se trouvait enclavée dans les lieux réguliers, et la démolition en fut autorisée par l'évêque du Mans, le 8 février 1758.

L'église primitive devait être très-petite, à en juger par la portion qui subsiste encore.

Lonlay ne possède ni tableaux ni reliquaires. Quelques débris de vitraux coloriés, échappés aux dévastations de la révolution, affligent l'œil au lieu de le flatter. Sur une tombe plate, placée dans une des chapelles, on lit : *Caro mea requiescat in spe donec veniat immutatio mea. D. X. Le Court. P. Claus.* 1650. C'est là que repose le vénérable prieur dont nous avons parlé. D'autres tombes ont été enlevées pendant la révolution; on ne sait ce qu'elles sont devenues. Les stalles méritent d'être conservées.

Les contretables de quatre autels sont ornés de bas-reliefs, en grès, assez remarquables, quoique d'une date récente. Le premier représente l'Annonciation; le second, les fiançailles de la Vierge; le troisième, quelques traits de la vie de Sainte-Anne; le quatrième, la mort de Saint-Benoist. Un autre bas-relief, assez insignifiant, se trouve sur l'escalier de la tour. Il offre un moine à genoux devant une femme qui tient un livre.

Toutes ces richesses sont bien pauvres; mais cette pauvreté, le défaut d'ensemble, le peu d'intérêt que présentent, sous le rapport de l'art, le chœur et les chapelles, ne doivent pas empêcher de rendre justice à ce que l'église de Lonlay offre, dans quelques parties, de vraiment curieux et digne de remarque.

Le portail roman, dans notre département où les monuments antérieurs au XII^e^. siècle sont fort rares, est intéressant à conserver.

Cette circonstance qu'il est d'une date à peu près certaine, lui donne un nouveau prix.

Les chapiteaux en granit qui le décorent à l'intérieur peuvent rivaliser avec ce que nous avons de plus curieux en Normandie, cette terre classique des chapiteaux romans; il serait urgent de les faire nettoyer et démasquercomplètement.

Enfin les grands noms qui se rattachent à la fondation et aux embellissements de cette église, les évènements dont elle rappelle le souvenir, son importance pour le gros bourg où elle se trouve située, doivent appeler sur elle l'intérêt et la faveur de l'administration. Si le monument n'est pas réellement historique dans son ensemble, il offre des détails assez historiques pour avoir droit à des secours au moins provisoires.

Ces secours sont d'autant plus nécessaires que, comme je vous l'ai dit, Monsieur le Préfet, quelques-uns des piliers du chœur fléchissent et menacent ruine. Des réparations promptement et habilement faites pourraient prévenir de grands désastres, et l'argent que l'on y consacrerait serait à coup sûr bien employé. La commune s'est déjà imposé de nombreux sacrifices pour réparer son église. Sous ce rapport encore, elle aurait droit peut-être à quelque faveur.

J'aurais dû vous dire, Monsieur le Préfet, que la sacristie de l'église de Lonlay est assez remarquable. Elle est voûtée en ogive, et sert en quelque sorte de transition, dans l'ordre des époques et des genres, entre la nef et le chœur.

Quant au monastère, quelques bâtiments pauvres et assez semblables à une caserne, aux toits dégradés et jaunis par la mousse, aux murs gris et sales, n'ayant pas même pour cacher leur nudité le manteau du lierre, cet ami des ruines, quelques maigres colonnes qui rappellent une destination et des jours meilleurs, voilà tout ce que j'ai pu voir.

Je désire bien vivement, Monsieur le Préfet, que cet essai historique sur l'église et sur l'abbaye de Lonlay, ait pu vous offrir quelqu'intérêt. Je désire surtout qu'il puisse attirer votre sollicitude et celle du Gouvernement sur un monument qui, en dépit des mutilations et des réparations dont il a eu à souffrir, n'en est pas moins un des plus intéressants, au point de vue de l'art comme à celui de l'histoire, que possède le département de l'Orne.

L'Inspecteur des monuments historiques de l'Orne,

Léon De La Sicotière.

Alençon, le 10 juin 1840.

(C'est seulement pendant l'impression de cette notice que nous avons eu connaissance de celle publiée par M. Renault, juge d'instruction à Domfront, et membre de la Société des antiquaires de Normandie, sur le même sujet, dans le Bulletin monumental, t. VII, p. 163, et réimprimée à part. Nous lui avons fait quelques emprunts; mais notre travail, beaucoup plus étendu, ne saurait être considéré comme faisant double emploi avec le sien).

JOURNAL

DE L'EXPÉDITION DE HENRI V,

ROI D'ANGLETERRE,

EN NORMANDIE, EN 1417 ET 1418,

Rédigé d'après des notes manuscrites de M. l'abbé De La Rue;

PAR M. DE CAUMONT.

Henri V descend à Touques avec son armée, le 1^er^. août 1417.

Le 3 août, il fait capituler pour la reddition du château de Bomeville, où il y avait une garnison d'environ 500 hommes. Le gouverneur Jean Dangere, chevalier, était absent. Ses lieutenants, Guillaume Le Conte et Jean de Bonenfant, signent la capitulation et rendent la place au roi d'Angleterre, représenté par Jean Cornouailles et Guillaume Porter, chevaliers.

Le 3 août, sauf-conduit est expédié à chacun desdits lieutenants, pour aller en France partout où ils voudraient.

Le 7, Richard de Tournebu est assiégé dans son château d'Auvillers et obligé de le rendre au roi d'Angleterre, représenté par le comte de Salisbury.

Le 8, sauf-conduit expédié à Richard de Tournebu, chevalier et capitaine dudit château, par Henri V, encore à Touques.

Le 22, logé à l'abbaye de St.-Etienne de Caen, le roi Henri V fait expédier au sire de Creully un sauf-conduit, après qu'il a rendu son château de Creully et 25 à 30 paroisses qui relevaient de sa baronnie.

Le 25, Raoul de Couvert, écuyer gouverneur du château de Villiers-sur-la-Mer, et Thomas de Surain, écuyer, son lieutenant, capitulent pour la reddition dudit château au roi d'Angleterre, représenté par le comte de Huntingdon.

Ledit jour, sauf-conduit expédié audit de Couvert qui donne Alain de Couvert, son fils, en ôtage.

Le 7 septembre, le roi donne à un grand nombre de curés des environs de Caen, des lettres de protection.

Le 8, le roi nomme Richard, comte de Salisbury, Henri Fits Hugh, son chambellan, Walter Hungerford, sénéchal de son hôtel, et Jean Cornewailles, chevalier, pour traiter de la reddition du château de Caen avec Guillaume, sire de Montenay, chevalier et gouverneur.

Le 9, la capitulation est signée par le comte de Warwick, Henri Fits Hugh, Walter Hungerford, Jean Cornewailles et le sire de Montenay.

Après l'exécution de la capitulation, le roi alla demeurer au château, il quitta l'abbaye de St.-Etienne le 22 septembre.

Le 14, Henri Desquay, gouverneur de la forteresse de la Motte de Cesny, traite de la reddition de cette place avec le comte de Salisbury.

Le 15 septembre, sauf-conduit aux religieuses de Ste.-Trinité, pour se retirer à leur terre de St.-Michel-en-Graigne.

Le 15, Taupin Rimache rend la forteresse de Tilly, et Eustache de St.-Pierre, celle de Lingèvres.

Le 20, le roi nomme Jean Assheton, sénéchal de Bayeux. Il donne un sauf-conduit au sire de Montenay, à sa garnison et à 1,000 personnes réfugiées dans le château.

Le 22, il envoie Jean Gray recevoir le serment de tous les vassaux de la baronnie de Tilly.

Le 20 septembre, le roi autorise son frère, Humfroy, comte de Glocester, à nommer des députés pour traiter de la reddition de Bayeux et prend lui-même les habitants de cette ville sous sa protection.

Le 25, il donne au comte de Salisbury le domaine et le château d'Auvillers, appartenant à Richard de Tournebu; chevalier, rebelle.

Le 28, sauf-conduit pour les habitants du château de Thury, qui est rendu le 2 octobre à Richard, comte de Warwick, stipulant pour le roi d'Angleterre et recevant les serments de fidélité.

Le 30, le roi donne le gouvernement de Caen à Gilbert de Humfranville, et l'office de portier de la même ville à Henri Bromley.

Le 2 octobre, Gilbert Talbot est nommé gouverneur-général du pays.

Le 2, Jean de Neville prend le château de Courcy pour le roi d'Angleterre.

Le 3, Henri Desquay, écuyer et gouverneur, rend celui de la Motte de Cesny.

Le 4, Richard Le Bouteiller et Nicolas de Bonnechose, écuyers, gouverneurs du château de Vignats, le rendent aux Anglais.

Le même jour, le roi, à Trun, fait saisir les revenus des bourgs de St.-Pierre-sur-Dive, Courcy, Troarn et Ste.-Barbe, par Pierre De La Lande.

Le 7, le roi, à Argentan, nomme Henri Fits Hugh et Jean de Néville pour s'emparer des autres forteresses et châteaux de la Basse-Normandie.

Le 7, Pierre De la Boissière avec 50 personnes, Guillaume de Trousseauville avec 600, Guillaume l'Archonneur avec 100, plus 500 bourgeois avec Henri de Bailleul, chevalier, et Roger de Mery, sortent de la ville et du château d'Argentan, avec des sauf-conduits du roi.

Le 9, la forteresse d'O est rendue à Henri V; la ville de Séez, le même jour, est remise par Jean de Beaurepaire.

Le 10, Jean de Courcy, chevalier, gouverneur d'Hiesmes, est forcé de rendre cette place, et il en sort avec 200 personnes; Nicolas Le Viconte et Richard Trealt avec chacun pareil nombre.

Le 11, Guillaume de Cramesnil et sa famille, Jean de Villers et sa famille, sont forcés d'évacuer le château de Chailloué avec leur suite.

Le même jour, Jean de Tilly, chevalier, est forcé de sortir de son château de Chamboy avec 50 personnes, Guillaume de Tournebu avec un pareil nombre; ils obtiennent des sauf-conduits.

Le 13, Richard Gray de Codnore est nommé gouverneur d'Argentan.

Le même jour, Pierre Aubriet rend le château et la ville de l'Aigle; et le 16, Jean du Melle, le château de Rugles.

Le 17, Richard Dubois, chevalier, et N. Manoury, rendent Gacé.

Le 20, le roi assiége Alençon.

Le 21, le roi envoie Jean de Tiboutot prendre le château de Bonmoulins.

Le 24, Jean d'Aché dit Le Gallois, rend à Henri V la ville et le château d'Alençon, et sort avec Jean Le Veneur, Jean de la Champagne, Louis de Tremuçon, Jean Le Maire, chevaliers, et 600 personnes, et deux écuyers, Guillaume Paignon et Guillaume de Lescouet avec 540 personnes, enfin 700 bourgeois et habitants quittent la ville avec eux, et Guillaume Meurdrac et Jean de Boisvernant en emmènent encore 200.

Le même jour, reddition du château de St.-Remy-du-Plain, par Guillaume de Remallart.

Le 29, reddition du château de la Ferté-Fresnel, par Roger de Hellenvillier et Guillaume de Rupierre.

Le 31, Guillaume Porter est nommé gouverneur du château de Rugles, Jean de Neville, de Verneuil, et Jean Gray, de Mortagne.

Le même jour, prise de la forteresse de Nonant et de celle de Dangu.

Le roi reste à Alençon après la prise de cette ville, le 24 octobre, et loge dans le château; il envoie une partie de son armée s'emparer du Perche, de Bellême, etc.

Le 1^er^. *novembre*, au château d'Alençon, le roi nomme Jean de Tiboutot grand sénéchal de Normandie et président de l'échiquier.

Le 8, il donne la baronnie de Tubeuf et le château et domaine de Chambo y, appartenant à Jean de Tilly, chevalier, à Henri Fits Hugh.

Le 16, il nomme Lancelot Simon administrateur de l'hôpital du Bois-Halbout.

Le 24, il donne à Jean Gray, chevalier, le château et la baronnie de Tilly, appartenant à Philippe de Harcourt, chevalier rebelle, et l'hôtel de Henri de Monfiquet à Bayeux, rebelle, et l'hôtel de Michel Goesmier, rue Guilbert, à Caen.

Vers le 1^er^. *décembre*, il vient établir son camp devant Falaise.

Le 4, il rend à plusieurs abbayes, qui enfin se soumettent à lui, le temporel qu'il avait fait saisir.

Le 20, capitulation de la ville de Falaise, entre Gilbert de Moustiers, sire De La Fayette, commandant les gens d'armes et de trait dans ladite ville, et Thomas, comte de Salisbury, Henri Fits Hugh, Jean Cornewailles et Guillaume Harington, chevaliers, pour le roi d'Angleterre.

Nota. Parmi les gentilshommes qui défendaient la ville de Falaise, on remarque Jean de Beaurepaire, écuyer, Jean de Loucelles, écuyer, Jean Marguerie, écuyer, Jean de Guebriant, Jean d'Esson, écuyers, Robert de Fontenay, chevalier.

Jean Marguerie sort de la ville avec 100 personnes, le sire De la Fayette avec 600, Louis de Louvigny, chevalier, avec 300.

Le 24, le roi, toujours au camp devant Falaise, parce que le château n'était pas rendu, envoie les quatre chapelains ou obitiers de St.-Jean de Caen en possession de leurs biens qui avaient été saisis.

Le 24, le roi nomme Jean Pophah grand bailli de Caen.

Le 28, le roi envoie Jean Witfeld, écuyer, s'emparer du château de Condé-sur-Noireau.

Ledit jour, le roi charge Adam Adrien de Caen, son sculpteur, de l'exécution d'un sceau royal; mais la crainte d'être exposé lui et sa famille pour un tel travail, lui fait obtenir des lettres de protection royale et des ordres aux autorités pour le défendre contre les malveillants.

Le 8 janvier 1418, au camp de Falaise, sauf-conduits expédiés pour un an à Jean de Bethencourt, chevalier, qui avait pris les Canaries en 1405, et qui y retournait avec deux vaisseaux:

Le 1^er^. de 80 tonneaux, avec 40 personnes de la suite dudit chevalier, sans compter Michel Maubuisson, maître du navire et ses matelots.

Le 2^e^. de 40 tonneaux, avec 25 personnes, sans y comprendre Jean Grossier, maître du navire et ses matelots.

Le 12 janvier, le roi, à Falaise, nomme Jean Clink, écuyer Anglais, bailli de l'eau de la ville de Caen.

Le 1^er^. février. Olivier de Mauny, sire de Thorigny, chevalier, gouverneur du château de Falaise, rend cette place au roi d'Angleterre.

Le même jour, le roi nomme Thomas Wilugby, écuyer, à la sergenterie des prisons de Caen.

Le 10, sauf-conduit donné par le roi audit Olivier de Mauny. Parmi les gentilshommes auxquels on en accorde également, comme ayant servi à la défense de ladite place de Falaise, je trouve surtout:

Jean Le Hericye,
Jean du Castel,
Alain de la Vieville,
Robert de Préaux,
Geffroy de Malestroit,
Jean du Bois,
Jean de Pontbriant,

Olivier de Pontbrillant,
Geffroy de la Boissière,
Alain de la Boissière,
Guillaume Costard,
Drouet d'Esson,
Jean de Treperell, etc.

Le 12, le roi donne à Jean Chetwin les sergenteries de la ville et banlieue de Caen, appartenant à Savage de Villers, chevalier rebelle.

Le même jour, le roi, à Falaise, donne à Richard Drayton la forteresse et le domaine de Coulombières près Bayeux, appartenant à Olivier de Coulombières, chevalier rebelle au vainqueur.

Le 14, il donne à Louis Robessart le château et la baronnie de Thury, l'hôtel d'Enguerrand de Foulogne, près le Tripot, et la place de grand maître des eaux et forêts de Normandie.

Le 15, il donne l'hôtel de Michel de Cheux à Caen, à son frère le duc de Clarence; la terre et le domaine de Varaville, appartenant au duc d'Orléans, à Walter Inteberg, et la terre et le domaine de St.-Vaast, à Guillaume Bradwardin.

Le roi vient résider au château de Caen les 24, 25, 26, 27, et retourne le 28 à Falaise.

Le 21 février, reddition du château de Vire, par Compagnon de Gaule, écuyer, gouverneur; la capitulation est faite entre lui et Jean Robessart, Guillaume Beauchamp, chevaliers pour le roi d'Angleterre.

Le 27, il donne les vicomtés d'Auge et d'Orbec à son frère le duc de Clarence, avec leur gouvernement.

Au commencement de mars, le roi va habiter le château de Bayeux, et, jusqu'au premier avril, il donne à ses officiers et seigneurs Anglais les terres et seigneuries des nobles de cette vicomté qui ne voulaient pas le reconnaître.

Le 3 mars, il rend à Guillaume Le Clerc, Jean Le Seigneur, Thomas Le Houestre, et Guillaume du Douit, obitiers de St.-Sauveur de Caen, et à Nicolas, custos de l'église, les biens qu'il avait saisis.

Le même jour, il rend à Jean Le Breton, à Jean Du Vivier, et Martin le Brumen, obitiers de St.-Etienne de Caen, et à Henri Lefèvre, custos, leurs biens saisis.

Le 6, reddition du châtel et donjon de Courtonne à Jean de Cornewailles, par Jean de Bienfaite, chevalier.

Le 12, il donne au comte de Suffolk l'hôtel de Jean Bernier, situé grande rue St-Etienne, et les baronnies de Briquebec et de Hambie, appartenant à Fouques Painel, chevalier rebelle.

Le 21, il donne à Guillaume Harington, chevalier, la maison de Drogon de Beaussieu, bourgeois rebelle, à Caen (c'était le collége du Bois).

Le 23, le roi donne à Geffroy, son ménétrier, la terre de Vaux-sur-Aure, appartenant à Benoit Le Coutellier, écuyer rebelle.

Le roi ayant séjourné au château de Bayeux pendant le mois précédent, avait envoyé prendre le Cotentin; Jean Tesson et Guillaume Carbonel, chevaliers, avaient rendu St.-Lo le 13 mars, Nicolas Paynel, chevalier, Coutances le 16, et Jean Fauques, sire de Rochefort, et Jean de St.-Germain, chevaliers, Carentan le 14.

Le roi revint habiter le château de Caen le 21 avril, et jusqu'à cette dernière époque il résida dans celui de Bayeux.

Le 1^er^. *avril*, il envoya les évêques de Winchester, de Bath et de Coventry, avec Thomas, doyen d'York, vers Jean Langret, évêque de Bayeux, pour exiger de lui le serment de fidélité, ainsi que du chapitre de sa cathédrale.

Le 14, lettres-patentes qui envoyent en possession Thomas d'Aubigny, curé de Notre-Dame de Caen, Michel Gondouin et Jean d'Agville, trésoriers, des biens et revenus de ladite église.

Le 2 mai, lettres-patentes qui réunissent au domaine du roi les carrières de pierre blanche qui sont dans les faubourgs de Caen nommés Vaucelles et Calix, et à une demi-lieue environ.

Le roi, pendant tout le mois de mai, habite au château de Caen.

Le 15, Thomas de Creuly, capitaine du châtel et forteresse de Neuilly-Levêque, rend cette place à Gilbert de Humfreville, capitaine de Caen.

Le 17, l'hôtel de Marot Legrand est donné à Hugues Stafford, sire de Bourgchier.

Le 18, le roi confirme les lépreux de Notre-Dame de Beaulieu à Caen, dans la possession de tous leurs biens.

Le 20, il donne aux habitants de Falaise 800 écus d'or, pour réparer les fortifications de leur ville.

Le même jour, il accorde 40 écus d'or à Colette, anachorète recluse dans le cimetière de St.-Pierre de Caen.

Le 21, il donne à Jean de Thiboutot, chevalier, grand sénéchal de Normandie, l'hôtel de Thomas Du Breuil, situé à St.-Jean.

Le 22, il donne à Vauclox le château et la baronnie de Creully, le château et la baronnie de Courseulles, la tour et le domaine de Villers-Bocage, etc.

Ledit jour, les cordiers de Caen sont exemptés d'impôts à condition qu'ils fourniront les cordes servant aux suppliciés.

Le 24, le roi accorde au prieur de Shene en Angleterre, la permission de prendre de la pierre dans les carrières de Caen, pour bâtir le cloître et les celliers de son monastère.

Le roi est le 30 et le 31 à Lisieux, et il donne à Jean de Bienfaite, chevalier, la terre du Bourg-Achard, valant 300 livres tournois de revenus.

Le roi est le 1^er^. *juin* à Bernay; le 4, le 5, le 6 et le 7 à l'abbaye du Bec, et le 9, au camp devant Louviers;

Le 29, au camp devant le Pont de l'Arche.

1419. Ordre du bailli de Caen de fermer le port d'Oistreham, et défense aux gardes de ce port d'en laisser sortir aucune personne allant en Angleterre.

Guillaume Alyngton, trésorier de Normandie, et Jean Popham, bailli de Caen, nommés par Henri V pour remettre aux pauvres gens de Caen leurs maisons, pourvu qu'elles n'excèdent pas la valeur de 2 à 12 livres, et qu'ils soient dans l'obéissance du roi.

1422, décembre. Ordre à toutes les femmes dont les maris tiennent le parti du roi Charles et sont auprès de lui, de sortir de la province dans huit jours, sous peine de prison.

Défense de tout commerce avec la Petite-Bretagne, sous peine de confiscation. (Cette défense avait pour cause l'émigration des artistes et ouvriers. Plus de 25000 ouvriers en laine y avaient porté leur art inconnu aux Bretons.)

DISSERTATION

SUR LA MORT DE ROLLON,

PAR M. A. DEVILLE,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Les premiers temps de l'histoire de Normandie sont couverts d'obscurité. Pour ne parler que de Rollon, qui ouvre nos annales, que savons-nous sur ce chef célèbre ? C'est à peine si nous connaissons quelques faits principaux de sa vie, plus ou moins altérés par les historiens ; tout le reste de l'existence politique de cet homme extraordinaire est perdu pour nous. Il n'est pas jusqu'à l'époque de sa mort, qui aurait dû fixer l'attention des historiens, qui ne soit enveloppée de nuages.

La découverte récente d'une chronique du X^e^. siècle, écrite par un moine de Rheims, portant le nom de Richer, dont M. Pertz vient de doter le monde savant dans sa grande collection des historiens allemands, semblait devoir lever tous les doutes touchant l'année et les circonstances de la mort de Rollon. Cet espoir est-il justifié ? c'est ce que je me propose d'examiner.

Les anciens chroniqueurs (car je laisse de côté les historiens modernes); embarrassés, ou plus à l'aise, par le silence des contemporains, font mourir Rollon, les uns en 917 (1), les autres en 922 (2), quelques-uns en 928 (3). La plus grande différence est de onze années. Si nous interrogeons de préférence les historiens Normands, que nous devons supposer mieux instruits, même incertitude. Le plus ancien d'entre eux, Dudon de Saint-Quentin, qui écrivait son histoire des mœurs et faits des Normands, vers la fin du X^e^. siècle, fait mourir Rollon de vieillesse, mais sans indiquer l'année de sa mort. Guillaume de Jumièges, qui vient après Dudon dans

(1) Orderic Vital ; la chronique de Rouen.
(2) Hugues de St.-Florent ; la chronique de Tours.
(3) Alberic de Trois-Fontaines.

l'ordre des temps, et qui dédia son livre à Guillaume-le-Conquérant, convient qu'il a suivi son devancier pour les évènements antérieurs au XI°. siècle ; il ne donne pas la date de la mort.

Orderic Vital, qui écrivait dans le XII°. siècle, est plus positif. Il dit que Rollon mourut cinq ans après avoir été converti à la religion chrétienne. Or Rollon, ainsi qu'il a soin de le rappeler lui-même, et ce qui paraît constant, ayant été baptisé en 912, aurait donc cessé de vivre, d'après Orderic Vital, en 917 (1). C'est la date qui a été adoptée par la chronique de Rouen, dont l'auteur copie, du reste, Orderic Vital.

Le témoignage d'Orderic Vital, un de nos plus excellents historiens Normands, si fort et si considérable pour les temps où il a vécu, ou pour ceux qui s'en rapprochent, n'a pas, à coup sûr, le même poids lorsqu'il s'agit d'événements aussi loin de lui que l'était la mort de Rollon : deux siècles l'en séparaient. Il est évident, en ce qui touche les premiers temps de l'histoire de Normandie, que Dudon de St.-Quentin et Guillaume de Jumièges ont été ses principaux guides. Aussi je n'hésite pas à croire que c'est pour avoir lu légèrement Dudon et Guillaume de Jumièges, ou l'un d'eux, et par une espèce de confusion, si on ne veut pas admettre une erreur de mémoire, qu'il fait tomber à l'année 917, la mort de Rollon. Qu'avaient dit Dudon et, d'après lui, Guillaume de Jumièges? que Rollon était mort *cinq années* après avoir fait reconnaître son fils Guillaume-Longue-Epée pour son successeur et l'avoir associé au gouvernement. Orderic Vital s'empare de cette circonstance de cinq années, qui l'avait sans doute frappé, mais au lieu de prendre pour son point de départ la reconnaissance du fils de Rollon, il l'applique au baptême de ce chef lui-même. Il est évident pour moi qu'il y a là confusion.

Si on admet cette explication, il ne resterait plus pour accorder ces historiens entre eux, et trouver la date de la mort de Rollon, qu'à préciser l'époque où ce chef fit reconnaître son fils pour son successeur et l'admit au gouvernement. Mais ni Dudon, ni Guillaume de Jumièges, ni Orderic Vital ne donnent aucune lumière à cet égard : ils rapportent le fait, sans lui assigner, même approximativement, une date.

Ce que n'ont pas fait les historiens normands, pas plus que les histo-

(1) « Anno ab incarnatione Domini DCCCCXII Rollo dux a domno Francon Rothomagensium archiepiscopo baptisatus est..... Completis quinque annis ex quo baptizatus est, obiit (Lib. III).

riens français, les plus rapprochés de l'évènement, l'auteur de la chronique publiée par M. Pertz semble l'avoir entrepris. Avant de rapporter le texte de cet historien et d'en discuter les termes et la valeur, il importe, pour faire apprécier l'importance de son témoignage, de dire quelques mots de l'auteur.

On savait que Richer, moine de Rheims, qui vivait dans la seconde moitié du X^e^. siècle, avait écrit sur l'histoire de France; mais son ouvrage n'était pas parvenu jusqu'à nous.

Un heureux hazard fit découvrir, en 1833, son manuscrit autographe dans la bibliothèque publique de Bamberg; M. Pertz vient de le publier dans sa grande collection des *Monumenta germanica historica*. Richer nous apprend lui-même qu'il était fils d'un conseiller du roi Louis d'Outremer, nommé Rodolphe, et qu'il entra comme moine, vers l'an 970, dans l'abbaye de St.-Remy de Rheims, où il devint l'élève et l'ami du fameux Gerbert. Il y étudia la médecine et l'histoire. Son ouvrage est divisé en quatre livres, et embrasse les temps qui se sont écoulés depuis la naissance de Charles-le-Simple, en 879, jusqu'au temps de la mort de Hugues-Capet, en 996. Là s'arrête le récit de l'historien.

Quelques notes, indicatives des principaux évènements écoulés depuis lors jusqu'en 998, suivent au manuscrit, écrites de la même main, sous forme de sommaires, et indiquent suffisamment que Richer se proposait de continuer son histoire, lorsque la mort le surprit sans doute.

Pour les trente années renfermées entre 966 et 996, Richer paraît avoir écrit d'après lui-même; il avait été témoin des évènements. Pour les quarante-sept années qui précèdent, et qui commencent à l'an 919, il a suivi Flodoard, ainsi qu'il le déclare lui-même dans la préface de son livre adressée à Gerbert : « Si on me taxe, dit-il, d'ignorance en fait des « temps anciens, je conviens que je me suis servi d'un certain livre de « Flodoard, prêtre de Rheims, non mot pour mot, mais en usant d'ex- « pressions différentes et dans un tout autre style, ainsi qu'il est facile de « s'en convaincre. Je crois avoir assez fait pour le lecteur si j'ai écrit ma « narration d'une manière vraisemblable, claire et succincte. » (1)

(1) « Sed si ignotæ antiquitatis ignorantiæ arguar, ex quodam Flodoardi presbyteri Remensis libello, me aliqua sumpsisse non abnuo, at non verba quidem eadem, sed alia pro aliis longé diverso orationis scemate disposuisse, res ipsa evidentissimé demonstrat. Satisque lectori fieri arbitror si probabiliter atque dilucidé breviterque omnia digesserim. »

Nous appuyons sur cette dernière circonstance, de l'emprunt fait à Flodoard, ce précieux historien, un des seuls qui nous restent pour cette époque si éloignée et si obscure de nos annales; parce qu'elle nous fournira un des principaux arguments que nous emploierons dans le cours de cette dissertation. — L'ouvrage du moine Richer, plein de faits, souvent neufs, d'une haute importance pour notre histoire, a de plus le mérite d'être écrit avec une certaine élégance, qu'on cherche en vain dans ceux de ses contemporains (1). Bien qu'il s'élève généralement au-dessus des préjugés de son état et de son siècle, on sent que l'historien n'a pas su se dégager de toute partialité et même d'exagération. C'est ainsi, pour nous borner à ce qui concerne la Normandie, qu'il ne peut se résigner à voir dans les ducs normands, malgré les services rendus par eux aux derniers Carlovingiens, malgré les traités et le baptême du temps, qui avaient consacré leur puissance, que des chefs de pirates: il ne les nomme jamais autrement. Entraîné par le même esprit de nationalité, il ne manque pas d'exalter à leurs dépens les monarques français, et d'exagérer le nombre de leurs morts dans toutes leurs rencontres armées avec ceux-ci. A part ces défauts, qui trouvent leur explication, et jusqu'à un certain point leur excuse dans le sentiment de nationalité qui dominait l'historien, son livre est une œuvre très-remarquable pour le temps où il a été écrit et d'un haut intérêt historique.

Voici comment Richer raconte les derniers instants de Rollon: « cha-
« pitre 49..... Le roi Raoul ayant rassemblé ses troupes, et suivi de
« quelques grands, se porte vers la Seine. Les pirates (Richer veut dé-
« signer les Normands) s'avancent à sa rencontre, mais ils sont bientôt
« forcés par les Français de regagner leur camp. Ceux-ci, poursuivant les
« fuyards, y mettent le feu, et après un furieux assaut les taillent en pièces.
« Quelques-uns échappent en fuyant à travers champs, d'autres en se
« jetant dans leurs vaisseaux ; trois mille périrent par le feu et par le fer.
« Les fuyards s'étant ralliés, se retirèrent dans une de leurs places-fortes,
« située auprès de la mer, qu'on nomme Eu.

« Chapitre 50. *Mort du pirate Rollon et désastre des siens.* Leur prince
« Rollon ayant garni la place de forces suffisantes, se prépara ouverte-

(1) C'est le jugement qu'en porte un de nos plus savants critiques, M. Guerard, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres voir Journal des Savants, août 1840).

« ment à la guerre. Le roi, qui s'était éloigné, mène son armée contre « lui, ne voulant pas hésiter à l'attaquer ; il se dirige vers la place. « Après l'avoir investie, il force le vallum qui l'enceignait ; ses capitaines « brisent la muraille et renversent les assiégés. S'étant rendus maîtres de « la place, *ils étranglent Rollon après lui avoir crevé les yeux* (1), « tuent tous les mâles et n'épargnent que les femmes, qu'ils ont res- « pectées, ils détruisent la forteresse et y mettent le feu. Quelques-uns « des assiégés, à la faveur de l'épaisse et noire fumée produite par l'in- « cendie, trouvent le moyen de s'évader, et se réfugient dans une certaine « île, leur dernier asile (2). Les vainqueurs, se mettant à leur poursuite, « les attaquent par eau. Les pirates, désespérant de leur salut, se pré- « cipitent dans les flots, et y sont tués ; quelques autres sont égorgés, en « nageant, par les gardes ; d'autres, saisis de terreur, se percent de leurs « propres traits. C'est ainsi que tous succombèrent. Le roi, chargé de « butin, retourna à Beauvais, et s'y reposa. »

Voici un fait, de la plus haute importance pour l'histoire de Normandie, dont aucun historien, à quelque âge et à quelque nation qu'il appartienne, n'a parlé, et qui nous est révélé ici pour la première fois, la mort violente de Rollon au siége d'Eu.

On sait par Flodoard, qui a raconté cet événement militaire, mais qui garde le silence le plus absolu sur la circonstance de la catastrophe de Rollon, que la prise d'Eu s'est effectuée en l'année 925. Ce serait donc à cette date qu'il faudrait fixer, d'après Richer, la mort de Rollon.

En regard de ce récit, hâtons-nous de placer les paroles de Dudon de St.-Quentin, qui écrivait vers le même temps que Richer :

« Le patrice des normands Robert, dit-il (Rollon est souvent appelé « du nom de son parrain Robert de France), le patrice des normands « Robert, conseillé par son grand âge et par les fatigues de la guerre, « ayant rassemblé les chefs normands et bretons, donna tous ses do- « maines à son fils Guillaume, fils de Poppé, et faisant mettre les mains « des chefs entre celles du jeune Guillaume, il les lia à lui par la foi du « serment.

(1) Rollonem effossis oculis sugillant.

(2) On présume que cette île, que Richer qualifie de *finitima*, était formée par les atterissements de la Bresle, à son embouchure, là où s'élèvent les écluses du Tréport. M. Estancelin a trouvé dans un ancien titre du XV^e^. siècle l'indication de l'existence de cette île.

« Le duc survécut cinq années, affaissé par l'âge, le corps épuisé, et « incapable de monter à cheval. Maître d'un empire en paix, stable et « tranquille, il subit la fatale destinée et l'arrêt irrésistible de la mort ; « plein de jours, il émigra vers le Christ (1). »

Dudon de St.-Quentin ne nomme pas le lieu où il fait mourir Rollon, mais tout semble indiquer dans son récit que c'est au siége de son gouvernement. Au surplus, la chronique de St.-Martin de Tours va parler pour lui : Rollon, dit-elle, mourut à Rouen, *Rollo obiit Rotomagi* (2).

Avant de peser le témoignage de ces deux historiens, dont l'un fait périr Rollon par la main de l'ennemi, et l'autre le fait mourir de vieillesse, écoutons, à son tour, Flodoard au sujet du siége et de la prise d'Eu:

« Année 925..... Héribert (comte de Vermandois), qui s'était donc « mis en campagne avec les soldats de l'église de Rheims, le comte « Arnoul (de Flandre), et les autres français du littoral, attaquent un « certain fort des Normands, dans lequel Rollon, leur prince, avait « envoyé de Rouen mille Normands, en sus des habitants de la place. « Ce château qui est assis près de la mer s'appelait Eu. Les Français « l'ayant investi, forcent le vallum qui l'enceignait en forme d'ouvrage « avancé, brisent la muraille et l'escaladent. Après s'être rendus maîtres « de la place, ils tuent tous les mâles et mettent le feu à la forteresse. « Quelques assiégés cependant parviennent à se réfugier dans une cer- « taine île, leur dernier asile. Les Français les y attaquent et s'en empa- « rent, en plus de temps cependant qu'ils n'en avaient mis pour prendre « la place. Ce que voyant les Normands, qui défendaient de leur mieux « leur vie les armes à la main, désormais sans espoir de la conserver, « les uns se précipitent dans les flots et sont égorgés en nageant; quelques- « uns sont tués par l'épée des Français; d'autres se perçaient de leurs

(1) « Robertus Normannorum patricius, grandævâ ætate, nimioque labore præliorum consultus, convocatis Dacorum Britonumque principibus, dedit omnem terram suæ ditionis filio suo Willelmo popæ filio, atque inter manus Willelmi adolescentis manus suas mittentes principes, conligavit illi conjurationis sacramento. Posteà uno lustro vivens, ætatis suæ defectu, effœtoque viribus corpore, equitare non valens; regnumque pacificum solidum et quietum tenens, lugubris damni passus dispendium, inevitabilisque mortis casum, plenus dierum migravit ad Christum, p. 86. »

Guillaume de Jumiéges répète l'assertion de Dudon, en ces termes : « convocatis totius Normanniæ proceribus..... Willelmum filium suum..... illis exponit : jubens, ut eum sibi dominum eligerent, suæque militiæ principem præficerent : meum est, inquit, mihi illum subrogare, vestrum est illi fidem servire..... post hæc uno vivens lustro, consumptus senio hominem exuit. » Lib. II, cap. XXII.

(2) Recueil des Historiens de France, t. VIII, p. 316.

« propres traits. C'est ainsi que tous ayant succombé, les Français retour-
« nent chez eux chargés de butin. »

Quand bien même Richer n'aurait pas pris la précaution de nous avertir qu'il a pris Flodoard pour son guide, l'imitation est tellement frappante, qu'il n'y aurait pas à s'y méprendre. Il n'est pas jusqu'aux tournures de phrases, aux propres expressions de son modèle qu'il n'ait empruntées, malgré l'affectation qu'il mettait à ne pas s'en servir, ainsi qu'il le dit lui-même, *non verba quidem eadem* : la contre-copie est aussi complète que possible (1).

Le seul trait important, le seul trait capital, qui différencie les deux narrations, qui ont un air de famille si frappant du reste, c'est le membre de phrase relatif à Rollon, le *Rollonem effossis oculis sugillant ; ils étranglent Rollon après lui avoir crevé les yeux (2).* Flodoard, on peut le remarquer, ne dit pas un mot qui puisse faire soupçonner une pareille catastrophe. S'il nomme Rollon, c'est plutôt pour éloigner l'idée de sa présence dans Eu, que pour le montrer enfermé dans ses murs et y subissant le dernier supplice de la main de ses ennemis. Que dit-il? que Rollon avait envoyé de Rouen mille Normands à Eu pour le défendre, *ex Rodomo transmiserat ;* rien de plus. Cela n'implique-t-il pas que

(1) Pour mettre encore mieux le lecteur a même d'en juger, nous plaçons ici en regard le texte des deux historiens.

FLODOARD.

..... Franci præsidium quoddam Nordmannorum aggrediuntur; quò etiam Rollo princeps eorum mille Nordmannos præter ipsius inhabitatores oppidi ex Rodomo transmiserat. Idem verò castrum secùs mare situm vocabatur Auga : quo circumdantes Franci, vallum quo pro antemurali augebatur, irrumpunt, murumque infringentes conscendunt; et oppido pugnando potiti, mares cunctos interimunt, munitionem succendunt. Nonnulli tamen evadentes finitimam quandam occupant insulam : quam adgredientes Franci majori licet morâ quam oppidum ceperant, capiunt. Quod videntes Nordmanni, qui armis vitam proposse tutabantur, postquam spem vitæ amisissent, quidam se fluctibus immergunt, quidam ut enatarunt, jugulati sunt : et alii quidem Francorum necabantur gladiis; alii propriis se oppetebant telis : sicque omnibus prostratis et prædâ non modica direptâ, Franci revertuntur ad sua.

RICHER.

..... Quos vero fuga exagitavit post collecti quodam suo oppido *secus mare sito* collecti sunt, cui etiam Augæ nomen erat.

50. *Rollonis pyratæ interitus suorumque ruina.*

Quorum princeps Rollo sufficientibus copiis oppidum implens bello sese manifestè paravit. Rex inde digre sus, exercitum provocanti infert, congredi non differens. *Oppidum agressus est* et obsidione disposita *vallum quo cingebatur irrumpit* atque sic tirones peribolum *conscendentes* adversarios pervadunt. Oppido *potiti*, Rollonem oculis effossis sugillant *mares omnes trucidant*, feminis intatis parcunt. Oppidum diruunt atque conburet. Cujus incendiis aëre densato ac denigrato in tetrâ caligine *nonnulli evadentes, finitimam quamdam occupant insulam* quos sine dilatione exercitus aggressus appetit, ac navali pugna victos opprimit. Pirata *vitæ spem amittentes, alii sese fluctibus immergunt*, ac necantur; alii *enatantes* ab observatoribus *injugulati sunt*, alii nimiâ formidine tacti *telis propriis sese appetunt*, et sic *omnibus ademptis prædâque direptâ non modicâ*, rex Belvacum rediit ibique se resedit.

(2) Dans les auteurs du siècle d'Auguste, le mot *Sugillare* ne se prend pas dans une acception aussi prononcée. Dans la basse latinité, il a celle que nous lui donnons ici (v. Ducange, au mot Sugillare).

Rollon, qui, de Rouen, envoyait des troupes, n'avait pas lui-même quitté cette ville, et qu'il ne prit d'autre part à la défense d'Eu que par l'envoi de ces mêmes troupes? S'il en eût été autrement; si Rollon eût effectivement perdu la vie dans les murs et au sac de cette place, comment Flodoard eût-il pu passer sous silence un fait aussi majeur, aussi éclatant, aussi immense? comment lui, Flodoard, qui, fait trève ici à son laconisme, à sa sécheresse ordinaires et qui entre dans des détails même minutieux, eût-il précisément omis de mentionner le fait qui dominait tout? Cela n'est pas croyable.

Mais, dira-t-on, où donc Richer a-t-il pu prendre cette assertion si extraordinaire? De tous les historiens connus, il l'avance seul, il est vrai; mais qui a pu le lui fournir, qui a pu l'engager à l'adopter? Nous l'ignorons; mais nous répondrons que bien certainement l'historien s'est laissé entraîner par son imagination, ou s'est laissé abuser par quelque mauvais conte populaire.

Quand Flodoard, ce véridique historien, qu'il convient avoir copié, Flodoard contemporain de l'évènement, n'en parle pas, comment admettre que lui Richer, qui écrivait soixante-dix ans après, et qui n'avoue pas d'autre guide, soit dans le vrai?

Parlerons-nous du témoignage de Dudon de St.-Quentin, qui n'était que le comtemporain de Richer, il est vrai, mais qui était autrement placé que lui pour connaître la vérité? Tandis que Richer écrivait dans son couvent de Rheims, Dudon écrivait à la cour des ducs de Normandie, à la prière et sous la dictée en quelque sorte du petit-fils de Rollon lui-même, le duc Richard I, et au milieu des seigneurs Normands qui avaient pu voir Rollon dans leur enfance. Or, nous l'avons dit, Dudon fait mourir ce prince de vieillesse.

Mais laissant un instant de côté Flodoard et Dudon de St.-Quentin, qui donnent un démenti si éclatant à l'auteur de la chronique publiée par M. Pertz, et faisant un appel à la bonne foi et aux scrupules de l'historien lui-même, nous allons acquérir la preuve que Richer n'a pas été le dernier à douter du fait qu'il avançait, et qu'il l'a même, en quelque façon, répudié.

Nous avons dit, en parlant de son manuscrit autographe, qu'il y existait bon nombre de corrections et de ratures, faites de la main même de l'auteur. Eh bien! son savant et consciencieux éditeur, M. Pertz, nous

apprend que la phrase relative à la mort de Rollon, *Rollonem effossis oculis sugillant*, est rayée au manuscrit, par un trait de plume. Aussi M. Pertz s'est-il contenté de la rapporter en note dans l'imprimé, n'ayant pas cru devoir, d'après l'intention si bien manifestée par l'auteur, la conserver dans le corps du texte, là où il a pu la déchiffrer. Richer, en revoyant son ouvrage d'un œil sévère, arrêté par un scrupule qui témoigne de sa bonne foi, et se reportant, sans doute, au récit de Flodoard, qui lui avait fourni le fond et les principaux traits de son récit, moins celui-là toutefois, aura supprimé un fait adopté trop légèrement par lui, et que la conscience de l'historien aura justement condamné.

On objectera, peut-être, que Richer, tout en supprimant la phrase dans le corps de son récit, n'a pas fait disparaître en même-temps, le sommaire qu'il avait placé en tête du chapitre et qui la rappelle et la motive. Ce sommaire est ainsi conçu :

Rollonis piratæ interitus, suorumque ruina.

Mort du pirate Rollon et désastre des siens.

On pourrait même ajouter (car nous ne voulons rien dissimuler) que, dans un chapitre subséquent, il a laissé également subsister les mots suivants, qui y font allusion : filius Rollonis pyratæ, *de cujus interfectione jam relatum est* (1).

Mais enfin, l'historien, en effaçant de sa main le fait lui-même, a eu évidemment l'intention de le faire disparaître. La négligence qu'il a pu mettre à effacer en même temps les allusions ou les renvois à la phrase raturée, n'ôtent rien à l'intention si formellement exprimée par lui-même; on peut le dire : la phrase a disparu, et avec elle, dans la pensée de l'auteur, tout ce qui peut s'y rattacher.

Il ne serait pas impossible d'expliquer, d'une manière plus concluante, peut-être encore, que nous ne l'avons fait, le retour de Richer à la vérité historique.

Peut-être, est-ce en lisant plus loin Flodoard, pour continuer d'après lui sa narration, que, frappé comme par un trait de lumière, il sera revenu rapidement à sa phrase relative à la mort de Rollon, pour la biffer. En effet, Flodoard racontant, à la date de 928, trois années après la prise d'Eu, l'alliance faite par le comte de Vermandois, Héribert, avec les Normands, fait apparaître tout-à-coup Rollon :

(1) Lib. 1, cap. 53.

« Heribertus comes Lauduno potitur et exinde placitum cum Normannis habuit ipse et Hugo filius Rotberti amicitiam que cùm eis pepigerunt. Filius tamen Heriberti Odo, *quem Rollo habebat obsidem*, non redditur illi. »

Ainsi Flodoard, Flodoard le guide de Richer, nous montre Rollon vivant encore en 928, lorsque celui-ci le fait périr, ou disons mieux, a eu un instant l'idée de le faire périr, trois ans auparavant, au siége d'Eu.

Ne voulant laisser aucune objection sans réponse, nous irons au-devant de celle qu'on pourrait nous faire. Flodoard, dira-t-on, que vous invoquez pour prouver que Rollon existait encore en 928, ne raconte-t-il pas qu'en 927, le fils de Rollon, Guillaume-Longue-Epée, faisait hommage à Charles-le-Simple? On doit donc en tirer la conséquence que Guillaume Longue-Epée avait succédé, à cette époque, à son père; que celui-ci, par conséquent, ne vivait plus en 928 (1).

Nous répondrons que l'apparente contradiction de l'historien tombe, à un examen attentif, et s'explique d'elle-même. Souvenons-nous que Dudon de St.-Quentin nous apprend que Rollon, cinq ans avant sa mort, avait fait reconnaître son fils pour son successeur et l'avait associé au gouvernement, mesure dictée par la nécessité non moins que par la politique. La conférence entre Charles-le-Simple et les Normands ayant lieu à la limite des deux états, à Eu, Rollon, empêché par son grand âge et par ses infirmités (il ne pouvait même plus monter à cheval, Dudon nous l'a dit, *equitare non valens*), dut naturellement se faire représenter par son fils, qui avait qualité pour traiter et pour faire foi et hommage au prince français.

C'est ainsi que s'expliquent la présence et l'intervention du fils de Rollon à la conférence d'Eu, sans être forcé pour cela de recourir à la mort du père.

Ce qui achève de le prouver, c'est la distinction, bien marquée qu'établit Flodoard, en parlant du même Guillaume-Longue-Epée, dans une circonstance absolument analogue. Ayant à mentionner le serment de foi et hommage fait par lui au roi Raoul, en 933 (Rollon alors était mort), il s'exprime en ces termes :

Willelmus *princeps Nordmannorum* eidem regi se committit.

(1) « Anno DCCCCXXVII... Karolus igitus cum Heriberto colloquium petit Nordmannorum ad castellum quod Auga vocatur : ibique *se filius Rollonis Karolo committit et* amicitiam firmat cum Heriberto. »

Comment s'était-il exprimé en parlant de la conférence d'Eu, en 927 ? Ibi se *filius Rollonis* Karolo committit (1).

En 933, Rollon est mort : Guillaume-Longue-Epée, c'est *le prince des Normands*, en 927 Rollon règne encore ; c'est purement et simplement le fils de Rollon.

La distinction saute aux yeux ; l'intention de l'historien est manifeste. Il est inutile, je pense, d'insister davantage à cet égard.

Ainsi, il résulte du témoignage de Flodoard, que Rollon n'a pu mourir, ni en 617, comme l'avance Orderic Vital, ni en 922, comme le disent les Chroniques françaises, ni en 925, comme l'écrivait Richer, et qu'il était vivant encore en 928; il résulte du témoignage de Dudon de St.-Quentin et de tous les historiens normands, que Rollon n'a pas péri de mort violente au siége d'Eu, en 925 ; enfin, il résulte du témoignage de Richer lui-même, que ce dernier évènement doit être effacé des tables de l'histoire.

Nous venons de voir, d'après ce que rapporte Flodoard, que Rollon vivait encore en 928, et qu'en 933 son fils Guillaume-Longue-Epée régnait à sa place. C'est donc entre les années 928 et 933 qu'il faut renfermer l'époque de la mort de notre premier duc.

Le silence des historiens ne permet guère de la serrer de plus près. Nous allons cependant l'essayer en peu de mots. Dudon, et après lui Guillaume de Jumiéges, nous ont appris que Rollon, après avoir fait reconnaître son fils pour son successeur et l'avoir associé au gouvernement, survécut cinq années.

D'un autre côté, Flodoard nous montre le fils de Rollon agissant, à ce titre, en 927. Si l'association de Guillaume-Longue-Epée avait commencé en cette même année 927, en nous reportant à cinq ans de là, nous trouverions que Rollon est mort en 932. Dans tous les cas, il est impossible, d'après ce qui précède, d'aller au-delà. Nous arrivons donc, ainsi, à circonscrire encore le laps de temps dans lequel on doit chercher la mort de Rollon : elle se trouve définitivement placée entre les années 928 et 932. Je ne pense pas que, dans l'état actuel de nos connaissances historiques, il soit possible de la préciser davantage.

(1) Nous avons cité le *chronicon* de Flodoard. Dans son *historia* il est peut-être plus explicite encore; il dit :

Se Willelmus filius Rollonis *principis Nordmannorum* Karolo commendavit. Lib. IV.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE SAINTE-PAIX,

PAR M. GERVAIS,

Secrétaire-adjoint de la Société.

On ne connaît pas la date exacte de la construction de cette petite église qui appartient au XI^e^. siècle. M. l'abbé De La Rue dit qu'elle fut érigée en 1061 ; mais il est probable qu'elle existait avant cette époque, puisqu'elle fut choisie pour déposer les reliques des Saints qui furent apportées à Caen de tous les points du duché, à l'occasion du Concile qui eut lieu dans cette ville et qu'elle servit de lieu de réunion aux prélats assemblés.

Le Concile de Caen, qui attache aux ruines de ce modeste monument un intérêt historique eut lieu en l'année 1061. Maurille, archevêque de Rouen, y assista avec tous ses suffragans, les abbés et les principaux comtes et barons de la province.

Le but principal du Concile était d'introduire en Normandie le bienfait de la trève de Dieu que le clergé s'efforçait de répandre partout, pour apporter quelqu'adoucissement à l'excès des maux que l'ardeur du pillage et l'humeur guerroyante d'une foule de seigneurs indépendants répandait sur la surface de la France, nous dirions presque de l'Europe.

La paix ou trève de Dieu commençait le mercredi de chaque semaine au coucher du soleil ; elle finissait le lundi à son lever, c'est-à-dire qu'elle embrassait tout l'espace pendant lequel s'étaient accomplis les mystères de la passion. Elle devait être observée depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie ; depuis le commencement du Carême jusqu'à l'octave de Pâques ; et depuis les Rogations jusqu'à l'octave de la Pentecôte. Le reste de l'année il y avait donc encore deux nuits

et trois jours, pendant lesquels le meurtre et le pillage étaient en quelque sorte autorisés! Mais c'était déjà beaucoup obtenir de ces hommes ennemis du repos et ne connaissant d'autre droit que celui de la force, et les efforts du clergé pour amoindrir un mal qu'il ne pouvait anéantir mérite certainement nos éloges.

La trève était obligatoire pour tous, excepté pour le duc.

Ce même Concile prescrivit la résidence aux évêques et aux abbés; il fut ordonné que chaque jour on sonnerait la cloche à huit heures du soir dans les villes, pour avertir les habitants de fermer leurs maisons et de ne plus sortir. De là l'origine du *couvre-feu* que nous appelons la retraite, mesure de sage police à une époque où les rues n'offraient aucune sûreté pendant la nuit, et qui, introduite en Angleterre après la Conquête, y fut accueillie comme une conception du plus odieux despotisme.

Le duc assista à ce Concile dont tous les canons ne sont point parvenus jusqu'à nous : il paraît qu'on s'y occupa beaucoup de la police civile et ecclésiastique.

Nous avons déjà dit que, pour donner plus de solennité aux décisions du Concile, des reliques avaient été transportées à Caen de toutes les parties de la Normandie; la trève de Dieu fut jurée par les barons sur le corps de saint Romain et de saint Ouen que la ville de Rouen conservait en grande vénération. Ce fut à cette occasion que le quartier où était cette église et qui était une dépendance de l'abbaye de Fécamp prit le nom de *St°.-Paix* et que l'église fut mise sous l'invocation de *tous les saints*, double dénomination qui consacrait à la fois le souvenir des reliques vénérées et l'acte du Concile le plus cher à la mémoire des peuples.

Cette chapelle devenue plus tard l'église paroissiale du faubourg St°.-Paix, dont la population était encore presque nulle en l'année 1371 (1), a porté également le nom de chapelle St.-Marc, parce que les processions qui ont lieu le jour de la fête de ce saint s'y rendaient habituellement.

L'église St°.-Paix fut détruite par les protestants en 1562. Ses ruines pittoresques, qui consistaient principalement dans le pourtour du sanctuaire, avaient continué d'exciter l'intérêt par les souvenirs qui s'y rattachent.

(1) Essais historiques sur la ville de Caen, tom. 1, pag. 299.

L'église et le cimetière qui en dépendait, converti en jardin depuis quelques années, étaient devenus une propriété particulière qui forme aujourd'hui le bel établissement de l'éclairage au gaz.

M. Enouf, architecte, chargé de la direction des travaux que la compagnie faisait exécuter a eu l'heureuse idée de conserver ces précieux débris en les utilisant : le sanctuaire a été couvert et réuni aux nouvelles constructions et son architecture a été conservée ou restaurée dans toute la pureté de son style primitif.

Lors des fouilles qu'il a fallu exécuter pour la confection des travaux, soit dans l'ancien cimetière, soit dans l'emplacement de la nef de la vieille église, on a trouvé de nombreux fragments de sculpture qui portent évidemment le cachet du XI^e^. siècle. M. Enouf a donné au musée de la Société trois de ces pierres sculptées. Elles ont été exactement dessinées par M. Léchaudé. V. la pl. ci-jointe.

La figure n°. 1 est celle de Jésus-Christ : il est assis, son bras droit est élevé et ses doigts sont étendus comme ceux d'un évêque qui donne la bénédiction. Il tient de la main gauche le livre des évangiles : cette figure se remarque fréquemment dans les églises qui appartiennent à cette époque.

La figure n°. 2 représente un homme frappant avec une hache un animal prêt à s'élancer sur lui.

La figure n°. 3 est celle d'un animal fantastique, dont la tête est garnie de plusieurs rayons.

On a trouvé aussi un certain nombre de monnaies appartenant à diverses époques et que M. Enouf a bien voulu me communiquer, en quelque sorte jour par jour. Parmi ces monnaies j'ai remarqué avec surprise trois médailles romaines, l'une en billon de l'empereur Valérien, une autre de *Tétricus*, module quinaire; la troisième enfin, de l'empereur Valens, est petit bronze.

Parmi les autres monnaies, je citerai 1°. un denier d'argent de fabrique grossière, appartenant à l'époque Carlovingienne ; les caractères en partie frustes, et qui m'ont paru indéchiffrables, ont quelque rapport avec ceux que l'on voit sur les monnaies des évêques de Maguelone ou de Montpellier ; elle pèse 15 grains (n°. 1) ;

2°. Une obole du pays Chartrain, pesant 6 grains et demi (n°. 2) ;

3°. Une obole de Bretagne frappée à Guingamp, elle porte d'un côté

l'inscription Dvx BRITANNIE, et de l'autre CASTRI GIGANPI (n°. 3), elle pèse 9 grains ;

4°. Une obole des comtes de Vendôme, du poids de 9 grains, la légende du côté de la croix porte le mot VDONCASTO (n°. 4).

Les autres monnaies offrent moins d'intérêt. Il y en a de Charles VI, de Henri V, roi d'Angleterre, et de Charles VIII ; deux oboles de Louis XI et une petite pièce d'argent de Charles IX ; le reste est moderne.

Fig. 2.

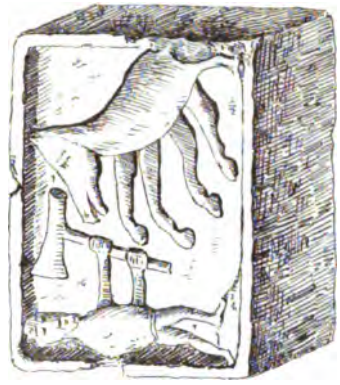

Fig. 1.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

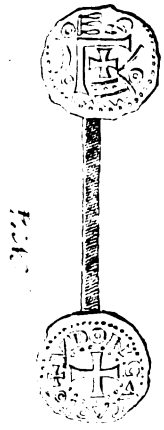

Fig. 6.

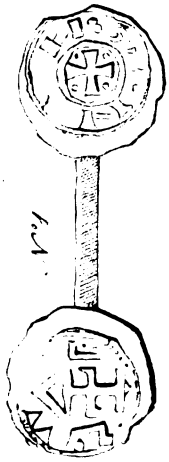

Fig. 7.

NOTICE

SUR DES TOMBEAUX

DÉCOUVERTS A LA HOGUE, PRÈS LE PORT DIT BENOUVILLE,

PAR M. L'ABBÉ DURAND,

Membre de la Société des antiquaires de Normandie.

MESSIEURS,

Des ouvriers que je faisais travailler pendant le mois de décembre 1834 dans une propriété que je possède le long du chemin qui conduit de la Délivrande au Bac du port, dit Benouville, découvrirent à une petite distance de la route, un tombeau recouvert de dalles de pierre; le tombeau, placé à une profondeur de 50 centimètres, ayant été levé et ouvert tandis que j'étais absent, je n'ai pu savoir ce qu'il renfermait; plus loin ils trouvèrent une pièce d'or très-petite qui ne me fut pas remise.

Ces premières trouvailles m'ayant fait soupçonner que ma propriété pouvait renfermer quelques objets capables de jeter un nouveau jour sur l'histoire de notre pays, j'ai fait exécuter des travaux qui ont amené la découverte de plusieurs sarcophages et autres objets dont voici le détail :

1°. *Objets trouvés en* 1835 et 1836. Le second sarcophage qui fut trouvé était fait avec de la pierre semblable à celle de Fontaine, il était très-étroit par un bout et une petite pierre plate avait été placée sous la tête du squelette. Plus loin les ouvriers trouvèrent un troisième sarcophage, fait avec une pierre poreuse et très-tendre; il renfermait un squelette et deux têtes, dont l'une était *à dents*. Ces deux cercueils, qui se touchaient et qui avaient près de deux mètres, n'avaient point de couvercle. Mais sur le dernier il y avait une forte pierre brute qui portait entièrement sur le corps déposé dans le sarcophage.

Dans les environs de ces deux tombeaux, on trouva plusieurs squelettes déposés chacun dans une fosse creusée avec soin dans la roche. Elles avaient la forme d'une auge de deux mètres de longueur sur 50 centim. de largeur et autant de profondeur. Il y avait dans les fosses un anneau sur lequel on distinguait un cœur, une L et deux autres lettres moins grandes, une médaille d'Antonin-le-Pieux très-bien conservée et une de Constantin. Les ouvriers trouvèrent encore d'autres médailles dont ils firent disparaître la légende et l'effigie.

Un quatrième sarcophage, plus grand et mieux soigné que les précédents, fut trouvé à 50 centimètres de profondeur; il avait un couvercle fait avec une pierre extraite des carrières de Ranville, je trouvai dans ce sarcophage deux plaques de fer, longues l'une et l'autre de 15 centimètres sur 8 centimètres de largeur et 7 millimètres d'épaisseur. Une forte agraffe était attachée à chacune de ces barres.

Dans un cinquième sarcophage long à l'intérieur d'un mètre 95 centimètres, couvert d'une dalle et placé à 27 centimètres de profondeur, il y avait avec le squelette un sabre terminé en pointe et des restes d'habit de fer. Le sabre n'a que 50 centimètres de longueur.

En dehors de ce sarcophage, on trouva un squelette qui avait une chaîne autour des cuisses. La tête de ce squelette touchait les pieds du sarcophage. La chaîne est en bronze bien travaillé et parfaitement conservé : on voit encore à l'une des extrémités un fragment de fer qui servait probablement à la fixer. Cette chaîne n'est pas assez forte pour arrêter un homme ; elle a dû servir beaucoup, parce que l'intérieur des anneaux est très-usé.

A la tête de ce même sarcophage, était un autre squelette placé dans une fosse creusée dans la roche, il avait un sabre semblable à celui qui se trouvait dans le cercueil, avec cette différence, que la cavité se trouvait du côté opposé. Il est placé dans la tombe de manière que la pointe était dirigée vers la tête du mort, dont les pieds touchaient le sarcophage. Il y avait encore dans cette fosse un petit ornement en cuivre ayant une forme triangulaire.

2°. *Objets trouvés en* 1837 *et* 1838. Dans un sixième sarcophage, long à l'intérieur d'un mètre 90 centim., très-bien soigné et parfaitement conservé, il y avait un squelette qui touchait aux deux extrémités du

cercueil. La poitrine était entièrement couverte d'un fer tellement oxidé, qu'on ne put le lever que par petits morceaux. Cette espèce de cuirasse, qui descendait jusqu'à la ceinture, avait été appliquée sur une grosse toile dont on distingue encore très-facilement le tissu. Sur ce guerrier, il y avait une agrafe (1), longue de 10 centim. 5 millim., sur laquelle il y a des ornements. Elle se dirigeait de gauche à droite. Au milieu se trouve un anneau qui pouvait donner passage à une courroie. Je trouvai au-dessous d'un morceau de fer très-mince plusieurs petites figures carrées formées avec un fil d'argent plaqué sur le fer. Les os du squelette étaient d'un noir violet; celui de la jambe, dit *tibia*, était en partie recouvert d'une matière blanche et transparente.

Dans un septième sarcophage qui avait près de 2 mètres, semblable du reste au précédent, gisait un squelette très-bien conservé : la moitié du crâne se trouvait placée dans l'angle droit du cercueil. Je crois que la tête tenant au reste du corps n'aurait pu se trouver dans cette position. A la hauteur de la ceinture il y avait un morceau de fer qui avait la forme d'un stylet, plus une forte agrafe argentée, un petit vase de terre cuite ayant presque la forme d'une boule; son diamètre est de 5 centim., l'ouverture n'en a que trois. On voyait dans le fond de ce cercueil, vers les pieds, un trou presque carré, de 3 centim. de diamètre : on avait placé aux pieds du squelette des os de bras, de jambes et un crâne, ce qui annonçait que deux morts avaient été successivement déposés dans le même sarcophage.

On trouva plus loin un huitième, un neuvième et un dixième sarcophages: ces trois cercueils se trouvaient à côté l'un de l'autre; sur les pieds au-dessus des couvercles il y avait un squelette *couché à dents*, il avait la tête au nord et les pieds au midi. Le cercueil du milieu, long d'un mètre 95 centim. à l'intérieur, était fait avec une très-belle pierre des carrières de Ranville ou du Catillon; il renfermait deux petits vases de terre cuite, sans vernis et mal confectionnés. Le plus grand avait été placé contre la tête du squelette du côté droit, le plus petit avait été placé aux pieds du même côté, ils étaient l'un et l'autre inclinés; savoir, celui de la tête vers les pieds, et celui des pieds vers la tête; ils avaient été fixés

(1) Ce métal imite l'argent et n'est nullement endommagé.

dans cette position au moyen d'une petite pierre prise sur les lieux. Ces vases ne renfermaient rien, mais lorsque je voulus laver le plus grand, l'eau faisait un bruit qui se faisait distinctement entendre à une distance de deux à trois mètres. Pendant deux jours consécutifs je réitérai plusieurs fois la même expérience qui produisit constamment le même effet. On voyait encore dans le même sarcophage une agrafe en fer, un morceau de cuivre uni qui avait une forme triangulaire (v. la pl. ci-jointe), plus un morceau de fer, long de 8 centim., qui pouvait terminer le fourreau d'une épée. Il y avait dans le fond de ce cercueil un sédiment rouge plus dur que la pierre. Dans le sarcophage qui se trouvait à la droite (du côté du midi), la tête du mort, au lieu d'être dans la position naturelle, se trouvait placée sur les os du fémur entre les mains du squelette. Ce désordre venait peut-être de ce que le tombeau aurait été ouvert, cependant je ne remarquai aucun autre dérangement, tous les membres et autres os du squelette paraissaient être à leur place. Il y avait dans ce cercueil un morceau de cuivre chargé d'ornements, et qui aurait pu terminer le fourreau d'une épée. Les ossements de ce squelette étaient d'un noir violet à l'ouverture du tombeau; les côtes du mort paraissaient très-bien conservées, mais le plus petit froissement les a réduites en cendre.

Dans une excavation profonde d'un mètre, je trouvai plusieurs squelettes placés sans ordre, parmi lesquels il y avait un vase de verre très-fin qui a été brisé par les ouvriers, un sédiment presque noir et fortement attaché aux parois de ce vase. Il y avait encore dans cette excavation plusieurs agrafes, les unes en fer, les autres en bronze, des morceaux de fer argentés, dont je crois qu'il n'est pas possible de déterminer l'usage.

C'est sur cet emplacement que l'on avait trouvé il y a quatre ans une petite pièce d'or qui ne m'avait pas été communiquée. Cette pièce que je croyais perdue d'après le rapport des ouvriers a été communiquée à M. Lambert, bibliothécaire à Bayeux. Voici la description qu'il en fait dans un mémoire intitulé : *Note sur une monnaie d'or, de la première race des rois de France, trouvée à Benouville près Caen.*

La monnaie dont il s'agit, dit-il, est un tiers de sol d'or de la première race des rois de France, elle est bien conservée et pèse vingt-cinq grains : comme toutes les pièces de cette époque, elle est extrême-

ment barbare. Elle présente d'un côté une tête tournée à droite, ceinte d'un diadème avec cette légende SVINTVITICVIT (c'est-à-dire Quintovicus Civitas). Le revers de ce quart de sol, offre une victoire debout, vue de face, tenant dans sa main droite une croix et dans sa gauche une couronne ou diadème avec les deux bouts croisés et pendants. La légende qui porte ces lettres SIVINTCIVO nous paraît devoir être la répétition de l'autre face, mais avec des caractères tout-à-fait bouleversés, comme il arrivait souvent dans les premiers siècles de notre monarchie. M. Lambert attribue cette pièce de monnaie à Clotaire II, roi de France. Mais les renseignements qui lui ont été fournis sur le lieu où cette pièce de monnaie avait été trouvée et qui tirent probablement leur source de l'ouvrier qui l'a vendue ne sont pas exacts. Ainsi cette pièce n'a pas été trouvée dans un cercueil de pierre déposé dans l'enceinte du retranchement de Benouville dit *le Catillon*. L'on ne peut même citer aucun sarcophage trouvé dans le camp retranché que l'on attribue aux Romains, ce qui n'est nullement surprenant, puisque les lois romaines défendaient non seulement d'inhumer dans les villes, mais encore dans les camps. Aussi ne trouve-t-on aucun sarcophage dans le Catillon. Mais la pièce dont il est question a été trouvée dans ma propriété de la Hogue, dans un emplacement où l'on a trouvé déposés sans ordre plusieurs squelettes, des débris de baudriers, des vases brisés et divers petits morceaux de fer et d'argent, etc.

Dans un onzième sarcophage il y avait un squelette qui devait avoir près de deux mètres, car quoique le sarcophage eût un mètre 92 centim., il était trop court pour contenir le mort qui avait une pierre sous la tête pour la tenir élevée, tandis que les pieds touchaient le couvercle.

Dans un douzième sarcophage il y avait une agrafe en fer, et dans cette agrafe plusieurs petites excavations dans lesquelles on avait peut-être incrusté quelques ornements. On remarquait un sédiment rouge dans le fond de ce sarcophage.

3°. *Objets trouvés en* 1839. Dans un treizième sarcophage qui n'avait pas de couverture, j'ai trouvé une pièce de cuivre plus petite qu'un centime; d'un côté se trouve une tête ceinte d'un diadème et environné d'une légende; le revers de cette pièce offre un *Labarum* et deux militaires. Cette pièce de monnaie est de l'empereur Constance-Chlore. J'ai

encore trouvé auprès de ce cercueil une clef de porte très-forte et très-oxidée.

Plus loin, je trouvai trois fosses creusées avec soin dans la roche, dans la première, il y avait auprès de la tête du mort un petit vase de verre glauque qui a été brisé par les ouvriers. Le verre est très-mince et à l'extérieur il y a des ornements de fantaisie. Il y avait encore dans cette fosse trois petites boules en verre bleu, le diamètre de la plus grosse n'a que trois centim. Dans la seconde, il y avait également auprès de la tête du mort un vase de terre cuite, grossièrement travaillé. Plusieurs morceaux de fer tellement oxidés qu'ils étaient réduits en poussière, une lame de poignard et un anneau en cuivre..... Dans la troisième, qui était plus profonde que toutes celles que j'avais trouvées dans ma propriété, il y avait du charbon, une lame d'épée rompue, deux petits ornements en cuivre ayant presque la forme d'un triangle, une forte agrafe argentée, deux forts anneaux en fer, une plaque en cuivre très-mince sur laquelle on a représenté au burin plusieurs petits animaux environnés de quelques ornements, le tout très-soigné. Il y avait sous la tête du mort sept petites boules de verre, un peu aplaties, placées les unes sur les autres; elles forment une pyramide la moitié plus large à la base qu'au sommet.

Plus loin, je trouvai un quatorzième sarcophage qui n'avait pas de couvercle, il avait été placé si près de la surface de la terre, que le soc des charrues l'avait beaucoup endommagé.

Auprès se trouvait un quinzième sarcophage dans lequel on n'avait pu déposer que le corps d'un enfant, vu qu'il n'avait qu'un mètre de longueur et qu'il était très-étroit.

Il y avait dans le voisinage de ces deux tombeaux, une quantité d'ossements déposés sans ordre dans la terre, à une profondeur d'un mètre 30 centim., et au milieu de ces ossements, je trouvai une lame de poignard brisée, quatre agrafes, les unes très-simples, les autres enrichies de plusieurs ornements, un sabre rompu et beaucoup plus faible que j'avais déjà trouvé, il était comme eux terminé en pointe, plusieurs petits ornements en bronze, plusieurs morceaux de fer entièrement oxidés, deux boules de verre de 4 centim. de diamètre, une aiguille en bronze un peu courbe, longue de 9 centimètres, sur laquelle

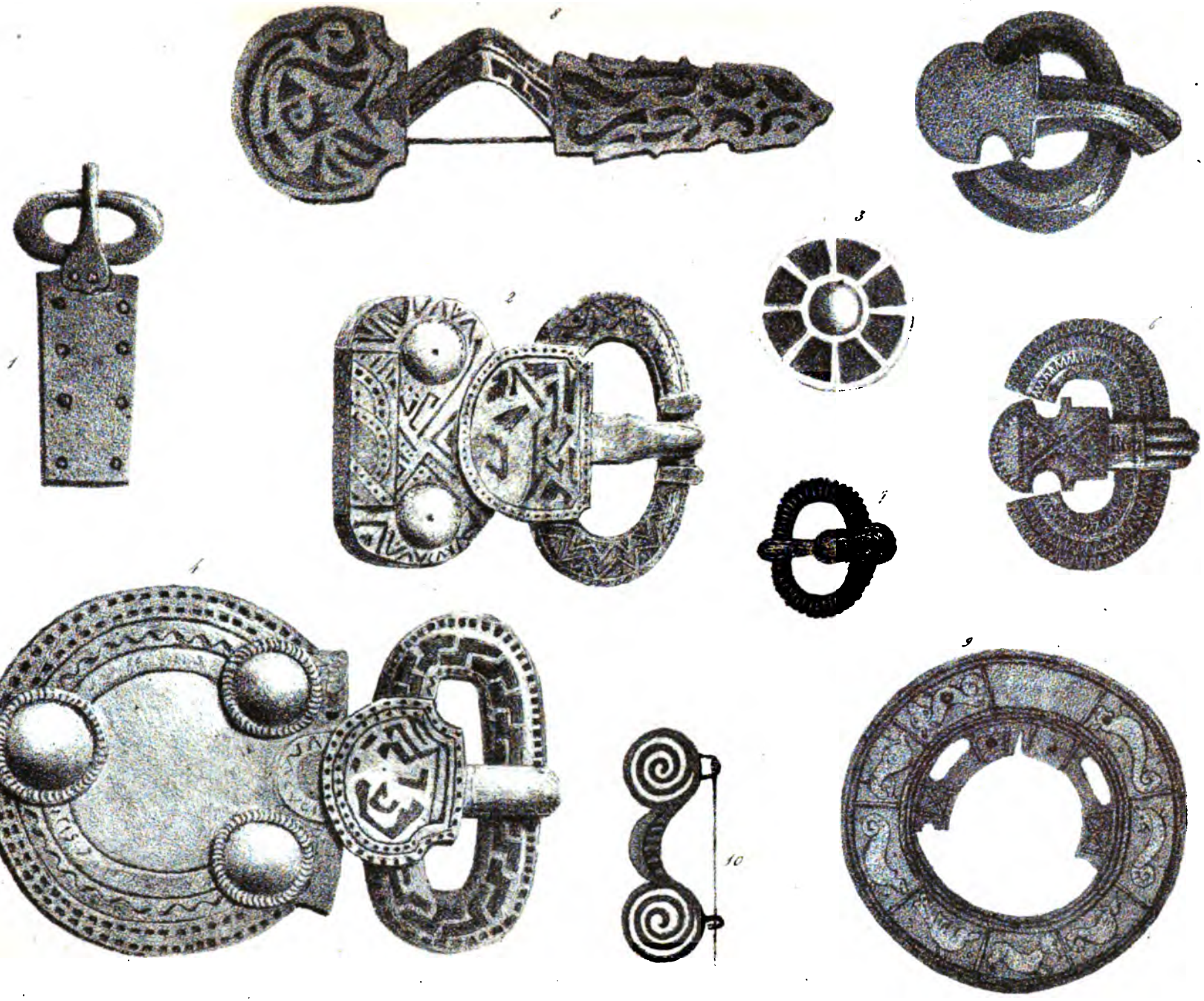

Objets trouvés dans des cercueils à Benouville (Calvados).

il y a des ornements, une petite pincette en bronze (v. la pl.) de la même longueur, pouvant servir d'épilatoire et que l'on pouvait suspendre au moyen d'un anneau mobile qui se trouve à la partie supérieure.

Plus loin, je trouvai plusieurs fosses creusées avec soin dans la roche, elles avaient de 80 centim. à un mètre de profondeur. Dans la première, il y avait du charbon, une forte agrafe en argent, un anneau en fer et une lance longue de 33 centim., le bois du manche se voit encore dans la douille... Dans la seconde, il y avait deux agrafes et une lame de poignard brisée... Dans la troisième, il y avait un fort anneau en fer, fig. 9, une agrafe et une lance, fig. 6, qui avait 50 centim. de longueur... Dans une quatrième, il y avait une agrafe en argent, une petite pincette en cuivre, une lame de sabre, longue de 47 centim., et très-forte... Dans une cinquième, il y avait une belle agrafe en bronze, entièrement couverte d'ornements, une lance qui avait 47 centimètres de longueur; le bois du manche est encore dans la douille... Dans une autre fosse, il y avait encore des agrafes et du fer entièrement oxidé, et dans presque toutes ces fosses j'ai trouvé des ornements en bronze qui avaient tous presque la même forme et les mêmes dimensions; leur longueur est de 15 à 40 millim.; dans leur plus grande largeur ils n'ont que 15 millim. et se terminent en pointe : je les ai toujours trouvés deux à deux.

Il y avait dans le voisinage de ces fosses deux excavations qui avaient l'une et l'autre la forme d'un puits, et leur largeur était d'un mètre 33 centim.; leur profondeur était de deux mètres.

Enfin dans le mois de décembre je trouvai deux sarcophages qui étaient placés l'un auprès de l'autre et à 40 centim. de profondeur : dans le premier ou seizième qui avait à l'intérieur un mètre 88 centim. de longueur, il y avait un squelette qui était réduit en poussière, sa poitrine était entièrement couverte d'un fer tellement oxidé qu'il était impossible d'y toucher sans le détruire. Il y avait encore dans le même tombeau une forte agrafe en cuivre.

Dans le 2e. ou dix-septième sarcophage, il y avait une agrafe semblable à la précédente. Il ne restait des os du squelette que la partie inférieure du tibia. Je trouvai encore des os de bras et de jambes très-endommagés rangés dans le cercueil aux pieds du dernier mort qui avait été déposé dans

ce tombeau. Il y avait dans le fond de ce sarcophage une petite ouverture : la partie supérieure avait quatre centim. de largeur ; la partie inférieure n'en avait que deux.

Quelle époque peut-on assigner à l'origine des tombeaux de la Hogue ? appartiennent-ils à la période gallo-romaine ou bien à la race des Mérovingiens, à celle des Carlovingiens ou bien enfin à celle des Capétiens?

Je crois les tombeaux de la Hogue antérieurs à la troisième race de nos rois. En effet, sous les Capétiens, les cimetières étaient pour ainsi dire légalement établis autour des églises, aussi bien dans les villes que dans les campagnes ; les uns ont existé jusqu'à ce jour et les autres, particulièrement dans les villes, ont été convertis en places publiques ou employés à d'autres usages, et les sarcophages que l'on trouve auprès des églises datent de la 3e. race et appartiennent presque tous à des religieux. En effet, sous les Capétiens, les moines des monastères, fondés par le Conquérant et ses compagnons, n'ayant presque plus de terres à défricher vu qu'elles l'avaient été par leurs devanciers, s'appliquèrent particulièrement au service des paroisses (1), et jusqu'au temps de St.-Charles (2) et l'établissement des séminaires (3), d'après l'ordonnance de Blois et la déclaration du 13 décembre 1698, les réguliers portèrent presque tous le poids des fonctions ecclésiastiques ; il n'y avait guère qu'eux employés à prêcher, catéchiser, entendre les confessions et enseigner dans les écoles à lire et écrire : il en résulta qu'au lieu de concentrer leurs sarcophages dans leurs monastères, ils les placèrent dans les cimetières des paroisses qu'ils desservaient. De là vient ce grand nombre de sarcophages que l'on trouve dans les cimetières des paroisses desservies par les religieux.

Sous Guillaume-le-Conquérant, les simples sarcophages furent remplacés par des monuments plus somptueux et plus extérieurs ; il en fit ériger un à la reine Mathilde, sur lequel il fit représenter son effigie (4), la postérité en fit autant pour lui. Hugues second, 30e. évêque de Bayeux (5), mort

(1) Fleury.
(2) 1538.
(3) 1698.
(4) M. l'abbé De La Rue.
(5) M. Hermant. Hist. de Bayeux.

l'an 1049 fut inhumé dans l'église cathédrale de Bayeux, et on lui dressa un monument en marbre avec des ornements et des inscriptions. Odon, 31e. évêque de Bayeux, mort à Palerme dans le voyage qu'il fit à la Terre Sainte avec les Croisés, fut enterré dans cette ville, et le comte de Sicile lui fit dresser la même année un magnifique tombeau avec une épitaphe. Guillaume de Rots, abbé de Fécamp et premier doyen de Bayeux, mourut en 1107; on honora sa mémoire de plusieurs pièces de vers et l'on mit deux épitaphes sur son tombeau..... Jean, surnommé de Bayeux, archevêque de Rouen, mort en 1079, fut enterré auprès du baptistère et l'on grava une épitaphe sur son tombeau. A cette époque, on plaçait fréquemment des inscriptions détaillées et des signes de religion dans les sarcophages. Ainsi dans le mois de novembre 1838, des ouvriers occupés dans la ville d'Arras aux travaux préparatoires de l'érection d'une église pour la cité, place de la Préfecture, ont découvert un tombeau intact dans lequel il y avait des débris de crosse d'évêque et une plaque en plomb haute de deux pieds. On y lisait l'inscription dont suit la traduction : *l'an* 1280, *mourut et fut enterré en ce lieu, le révérend père Pierre, évêque, natif de Noyon, qui occupa le siége d'Arras* 20 *ans* 7 *mois* (1).

Ce que l'on avait fait pour les hauts personnages, on le fit bientôt pour des hommes moins élevés en dignité, et de toutes parts on vit s'élever sur les morts des monuments extérieurs. Dans le XIIe. siècle, la place des sarcophages fut souvent indiquée par des pierres en forme de tables placées sur la terre; il existe encore de ces tables dans plusieurs cimetières de nos paroisses, particulièrement dans le cimetière de Ranville. Dans le XIIIe. siècle, on commença à y sculpter des figures couchées, et enfin lorsque les séminaires se furent régulièrement établis, que les religieux se furent retirés dans leurs communautés après avoir abandonné le soin des paroisses aux clercs séculiers (2), l'usage des sarcophages commença à disparaître : la peste du XIVe. siècle contribua beaucoup aussi à en faire cesser l'usage. Depuis cette époque particulièrement, les hauts person-

(1) Moniteur des départements, 7 novembre 1838.

(2) Le concile de Trente défend aux réguliers de prêcher, confesser, sans la permission de l'évêque. Fleury, droit eccl., 206.

nages ont été, malgré la défense des conciles (1), enterrés dans les églises.

Je conclus que les sarcophages trouvés à la Hogue sont non seulement antérieurs à l'ordonnance de Blois, mais n'appartiennent pas à la race des Capétiens, parce qu'il n'y a jamais eu d'église dans ce cimetière ni dans les environs, qu'on n'y a rien trouvé de ces monuments fastueux ni de ces inscriptions en usage depuis le Conquérant, aucune de ces grandes pierres plates du XII^e^. siècle, ni de ces grandes pierres sculptées du XIII^e^. siècle, donc ils sont antérieurs à la troisième race de nos rois.

Je crois les tombeaux de la Hogue antérieurs à la seconde race. En effet, sous les Carlovingiens, les prévisions de Charlemagne se réalisèrent. Le puissant monarque (2) disait en soupirant, sur la fin de sa vie : « si malgré ma puissance, les Normands insultent les côtes de mon empire, « que sera-ce après ma mort ». Sous la seconde race, dit M. Fleury, les Normands, pour lesquels il n'y avait rien de sacré, couraient la France, pillant et saccageant les églises et les monastères, et les moines qui pouvaient échapper à leur fureur quittaient leur habit pour retourner chez leurs parents (3). Sous Charles-le-Chauve, ce peuple féroce et entreprenant (4), pillait, brûlait, saccageait les villes et les campagnes, il n'épargnait que les enfants pour en faire des pirates.

Si nous consultons les auteurs qui ont écrit l'histoire de notre pays, nous verrons que notre localité ne fut pas épargnée, il n'y avait rien de sacré pour les hordes barbares (5).

A peine, nous dit M. Lambert, ces différentes populations (les Saxons) avaient-elles adouci leurs mœurs par l'effet de la religion et de la fertilité du sol que d'autres peuplades du nord vinrent fondre à leur tour sur notre pays (6). Les Normands commirent des excès et des ravages effrayants sur les côtes du Bessin, les monastères des Deux-Jumeaux et de Livry furent ruinés de fond en comble. St.-Sulpice, évêque de Bayeux, qu'on honore

(1) Fleury, dr. eccl., 291.
(2) M. Millot, hist. fr.
(3) Fleury, dr. eccl.
(4) Abb. Millot, tome 1^er^.
(5) Hist. du diocèse de Bayeux.
(6) Les premières incursions des Normands sur les côtes du Bessin remontent à l'année 844. Lambert page 15.

comme martyr, fut tué à Livry et les habitants passés au fil de l'épée. Quatre ans après, ils revinrent de nouveau, attirés par l'appât du butin ; la ville fut pillée et saccagée, Balfride, son évêque, y perdit la vie ; Rollon, chef d'un corps de Normands, qui venait du siége de Paris, prit et détruisit la ville de Bayeux qu'il livra aux flammes (1). Pour accroître encore ces calamités, dit M. Mancel (2), le passage des Normands dans des lieux auparavant paisibles donna naissance à de nouveaux brigandages ; ils s'avançaient dans les fleuves, dispersant au loin les hommes qui fuyaient devant eux, massacrant tout ce qui s'opposait à leur marche, s'attaquant particulièrement aux objets du culte, s'acharnant sur les sanctuaires les plus vénérés, n'épargnant pas même la vie des prélats qui, refugiés au pied des autels, se laissaient égorger sans défense.

Enfin tous les historiens sont d'accord pour nous représenter les Normands mettant tout à feu et à sang dans notre province.

Dans ces temps de désolation, loin de placer les sarcophages des personnes que l'on vénérait à peu de distance des rivières navigables et de la mer, on les emportait dans des lieux éloignés et inaccessibles aux pirates. Ainsi Ste.-Honorine fut transportée de Graville, située à l'embouchure de la Seine, jusqu'à Conflans. St.-Exupère et St.-Loup furent transportés au loin. L'an 862 les reliques de St.-Révérend, d'abord inhumé dans l'église St.-Exupère, furent dispersées dans plusieurs provinces. Les reliques de St.-Zenon et de St.-Space furent transportées dans des pays éloignés. Celles de St.-Marcoult furent transportées pendant les ravages des Normands en divers lieux. Les reliques de St.-Evrémont furent transportées dans la petite ville de Reuil. Celles de St.-Aquesne furent transportées en Bourgogne. St.-Hugues, inhumé dans l'église de Jumièges, fut transporté en Loraine. St.-Marcouf fut transporté de Nanteuil dans le diocèse de Laon. Le gendre et le petit-fils de Charlemagne furent également transportés dans des pays éloignés. Ceux qu'on laissait dans des lieux envahis par les Normands étaient soigneusement cachés dans la terre. Ainsi les corps de St.-Raven et de St.-Rasiphe, transportés dans l'église de St.-Vaast, furent déposés dans un grand cercueil de pierre, à vingt pieds de profondeur.

(1) D'après M. Hermand, page 120, l'an 911, et d'après M. Lambert, page 15, l'an 891.
(2) Mancel, hist. de la ville de Caen.

Il n'est pas probable que dans un temps où l'on enlevait de notre pays les corps des morts pour les transporter dans des lieux éloignés et inaccessibles aux pirates, ou qu'on les cachait avec tant de précaution dans les entrailles de la terre, on ait réuni un grand nombre de sarcophages dans un lieu qui, par son voisinage de la mer et d'une rivière navigable, devait être plus que tout autre exposé aux excursions de ces hordes barbares que vomissait le nord de l'Europe. De plus, en supposant, contre toute probabilité, qu'on eût voulu déposer dans un lieu aussi peu sûr les cendres de quelques hauts personnages (car c'est ainsi que doivent être considérés la majeure partie des morts qui ont été déposés à la Hogue), au lieu de placer leurs sarcophages presque à fleur de terre, on les aurait déposés à une profondeur convenable.

Je crois donc que les sarcophages de la Hogue sont antérieurs à la seconde race de nos rois.

Les sarcophages de la Hogue appartiennent-ils à la première race de nos rois? J'en doute encore. Cependant nous retrouvons sous cette race quelques-uns des usages qui ont dû présider aux inhumations de la Hogue, ce qui annonce que nous approchons de l'époque qui doit leur être assignée.

Depuis le baptême de Clovis (l'an 496), et particulièrement sous Childéric (2), plusieurs missionnaires étant venus prêcher la foi dans nos contrées, les oratoires et les chapelles qu'ils bâtirent attirèrent un grand nombre de sarcophages; cela devait être dans un temps où il n'y avait ni cimetières, ni congrégations religieuses, et quoique ces églises, qui n'étaient pas aussi solidement bâties que sous les autres races, ce qui s'explique facilement, soient presque toutes détruites, cependant la vénération des fidèles pour ces hommes qui venaient leur annoncer une religion qui, en adoucissant leurs mœurs, leur indiquait le chemin du bonheur, leur reconnaissance pour les bienfaits qu'ils en avaient reçus était telle, qu'ils conservèrent scrupuleusement la mémoire des lieux qui avaient été illustrés par quelque action frappante de ces saints personnages; les parents léguèrent à leurs enfants leur vénération pour ces mêmes lieux, et jusqu'à nos jours, la majeure partie des tombeaux de ces premiers apôtres, sont encore des lieux de pélerinage, et les emplace-

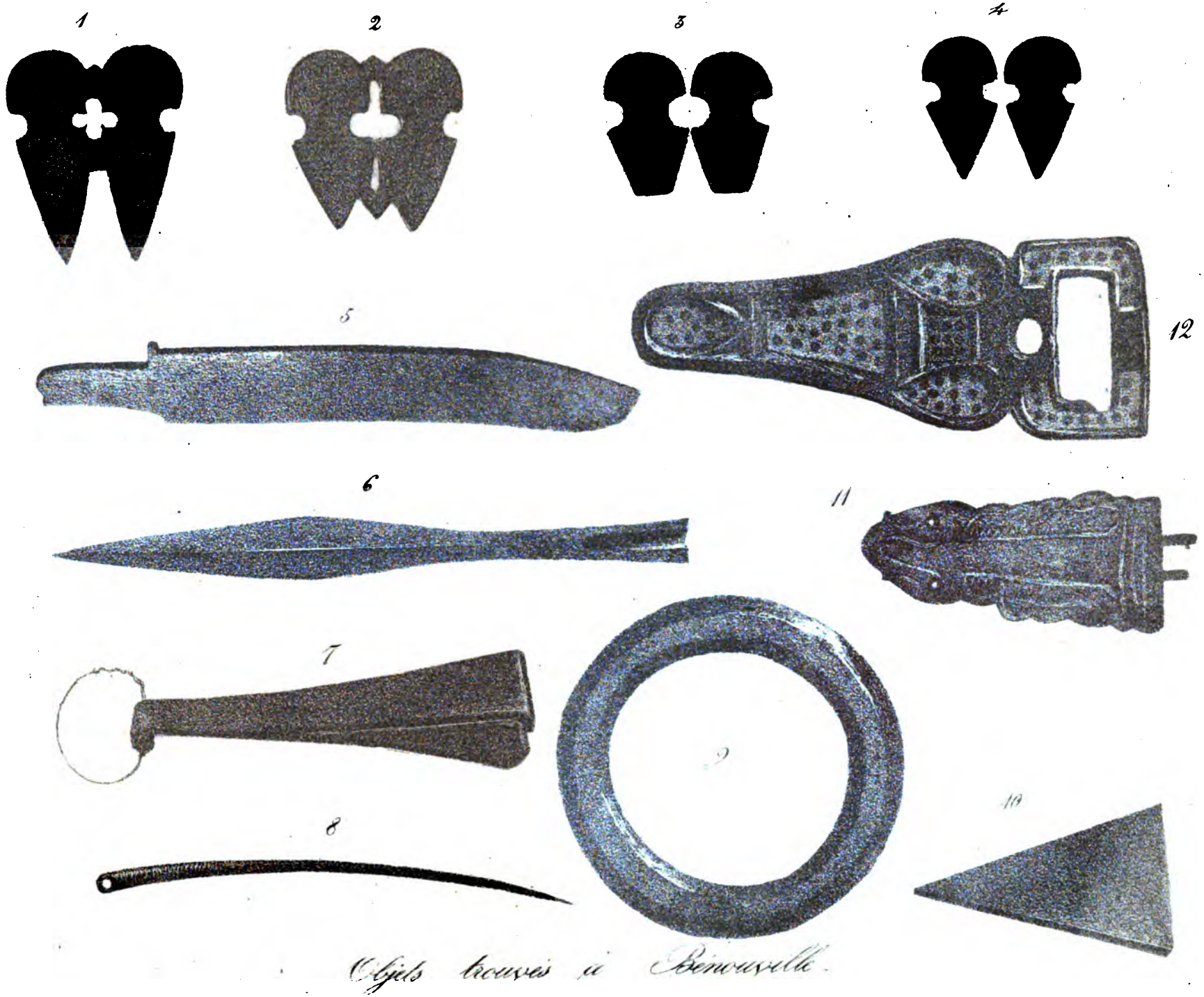

Objets trouvés à Beinouville.

ments sur lesquels ils bâtirent des oratoires, sont encore connus. C'était là qu'on portait les sarcophages, car chacun voulait apporter son cercueil près du lieu où reposaient les restes d'hommes qui avaient tant fait pour le bonheur du pays.

Sous les Mérovingiens, on plaçait encore les sarcophages là où il y avait des monastères (1). Les monastères qui avaient pris leur origine en Orient, du temps de St.-Antoine (2) et de St.-Pacôme (3), se répandirent bientôt en Occident. Ces maisons se répandirent d'autant plus (4) rapidement qu'on y recevait des hommes de toutes conditions et de tout âge, il ne fallait d'autres dispositions que la bonne volonté, presque tous étaient laïcs. Ces hommes s'appliquaient à la prière et au travail des mains, ils s'établissaient dans les lieux incultes et s'occupaient à défricher la terre pour la mettre en valeur: à peine s'étaient-ils fixés dans une contrée qu'ils y bâtissaient des chapelles et des églises. C'était encore auprès de ces oratoires que les hauts personnages faisaient porter leur cercueil, de là vient que presque tous les sarcophages qui datent des Mérovingiens, se trouvent soit dans les monastères de cette époque, soit auprés des tombeaux des premiers prédicateurs de l'évangile dans notre contrée, soit enfin auprès des oratoires et des chapelles qui avaient été bâties par ces premiers personnages, oratoires détruits à la vérité, mais dont la mémoire subsiste encore.

Quoique sous les Mérovingiens l'usage d'enterrer ainsi auprès des oratoires ou des tombeaux des premiers prédicateurs de l'évangile et dans les monastères fût général, cependant cette règle souffrait encore quelques exceptions, et du temps de St.-Grégoire de Tours (5), les usages romains n'étaient pas encore entièrement abandonnés dans la Gaule. On cite quelques inhumations le long des chemins; ainsi Avarius, évêque de Maestreich, fut inhumé sur la voie publique, *juxta pontem ad aggerem publicum sepultus est* (6). Urbin, évêque de Clermont, fut également

(1) Fleury. D. eccl. 293.
(2) 356.
(3) L'an 348.
(4) M. Fleury.
(5) L'an 577.
(6) Greg. de Tours, hist. de Fr., t. II., ch. 5.

inhumé près la voie publique (1). Mais ces exemples sont rares et en général depuis la conversion des Goths, sous la première race de nos rois, les sarcophages qui sont en grand nombre appartiennent presque tous à des monastères Mérovingiens, à des oratoires élevés aux saints du pays.

Enfin, sous les Mérovingiens, on trouvait quelquefois des inscriptions intérieures faites au pinceau ou des tablettes séparées enfermées avec le corps, sur lesquelles on lisait le nom et la qualité du défunt. Aussi Childéric avait dans son tombeau une bague portant son nom et plusieurs pièces d'or. Une tablette en pierre trouvée dans un tombeau du même temps portait cette inscription : *Hic requiescit beatus Gaudus episcopus.* Dans un sarcophage trouvé dernièrement près Bayeux, il y avait un anneau tenant à une chaîne et le mot *temer* était gravé sur l'anneau, et les tablettes avec de courtes inscriptions trouvées dans des tombeaux qui datent du temps de Childéric, s'y trouvaient, dit Dom Ruinard, en conformité d'un usage établi alors en France.

Je conclus que les tombeaux de la Hogue sont encore antérieurs à la première race de nos rois. Car outre qu'on ne trouve dans ces sarcophages ni tablettes selon l'usage établi alors en France, ni inscriptions au pinceau; il n'y a jamais eu ni oratoires ni monastères dans ce lieu, ni aucun tombeau appartenant aux premiers prédicateurs de l'évangile, ce qui donne lieu de croire qu'ils sont encore d'une autre époque (2).

(1) Bouquet, gal. script., t. I, page 151.

(2) M. de Caumont pense, au contraire, que la plupart des tombeaux de la Hogue sont de l'époque Mérovingienne; il expose à ce sujet son opinion dans le VI^e^. volume de son Cours d'antiquités monumentales.

NOTICE

SUR DES

COLONNES CREUSES OU LANTERNES

EXISTANT DANS LE VOISINAGE D'ANCIENS CIMETIÈRES A BAYEUX ET A SAINT-LO,

PAR M. LAMBERT,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Nous nous proposons de fixer aujourd'hui l'attention des membres de la Société des antiquaires de Normandie sur un genre de monuments maintenant bien peu connus et que l'on n'avait pas encore signalés dans notre province.

Jusqu'à présent une fatalité singulière, une préoccupation inconcevable, empêchait de reconnaître dans notre contrée des monuments semblables à ceux que l'on trouve encore sur quelques autres points de la France.

Il existe dans la ville de Bayeux un petit monument que tout le monde a regardé, jusqu'à ce moment, comme une cheminée du moyen-âge, parce qu'en effet il était approprié à cette destination depuis longues années, mais qui, en réalité, a été dans l'origine un de ces fanaux que l'on construisait dans les cimetières, et dont l'objet était de conserver une lampe allumée, durant la nuit, en témoignage de respect pour le lieu sacré où reposaient les fidèles. Ce monument d'une forme simple, mais gracieuse, est situé près de la cathédrale, entre l'impasse des Prud'hommes et la rue des Chanoines, et se trouve aujourd'hui enclavé dans une ancienne maison canoniale. C'est une colonne creuse construite en pierre de taille, avec des assises parfaitement régulières, au-dessus de laquelle est une lanterne présentant une série de colonnettes supportant de petites arcades ogivales qui sont couronnées par un toît pyramidal également en pierre

de taille, et percé symétriquement de trous ronds. Dans les combles de la maison on voit les moulures de la base et les ornements roulés en volute qui se trouvaient placés aux angles du piédestal carré qui supporte la colonne. Le style architectural de la construction indique la fin du XII^e^. ou les premières années du XIII^e^. siècle, et c'est effectivement l'époque que l'on assigne le plus communément à ces édifices aujourd'hui presque disparus du sol de la France.

L'existence d'un ancien cimetière de la paroisse St.-Sauveur de Bayeux sur l'emplacement de majeure partie de la place actuelle du *Planître* est un fait attesté par les historiens et par les débris humains que l'on a trouvés à différentes époques sur cet emplacement et sous le sol même de la rue, en face de la maison attenante à celle qui possède aujourd'hui le monument et à moins de quinze pas de distance. Il ne peut donc plus y avoir de doute, notre petite tour est le fanal du cimetière St.-Sauveur, qui a cessé d'être consacré à cet usage depuis l'année 1677.

Aujourd'hui le petit fanal qui accidente d'une manière si pittoresque le voisinage de notre cathédrale lorsqu'on l'aperçoit de la rue Bienvenue et du parvis N.-D. (voir la pl. ci-jointe) et qui a le privilége d'attirer l'attention des artistes et des voyageurs qui parcourent cette ville, est grandement menacé. Espérons cependant que les vœux des amis des arts et des antiquités nationales seront entendus, et qu'ils protégeront de la dévastation ce frêle et délicat monument pour le transmettre encore aux méditations et au souvenir de nos neveux, qui aimeront à l'étudier comme une relique des temps anciens!

M. de Caumont est le premier qui ait appelé l'attention des archéologues sur ce genre d'édifices dont on ignorait généralement la destination (1). Il a signalé dans cette espèce le fanal du cimetière de Fenioux (Charente-Inférieure) et plusieurs autres qui existent en Poitou et en Auvergne. Un savant archéologue de Poitiers, M. Le Cointre, remarque que les colonnes ou fanaux se rencontraient particulièrement dans les cimetières qui bordaient les chemins de grande communication ou qui étaient dans des lieux très-fréquentés. Le motif de l'usage de ces fanaux était de préserver les vivants de la peur des revenants et des esprits de ténèbres, dont l'imagi-

(1) Bulletin monumental, t. 3, p. 428.—Cours d'antiquités, t. VI^e^.

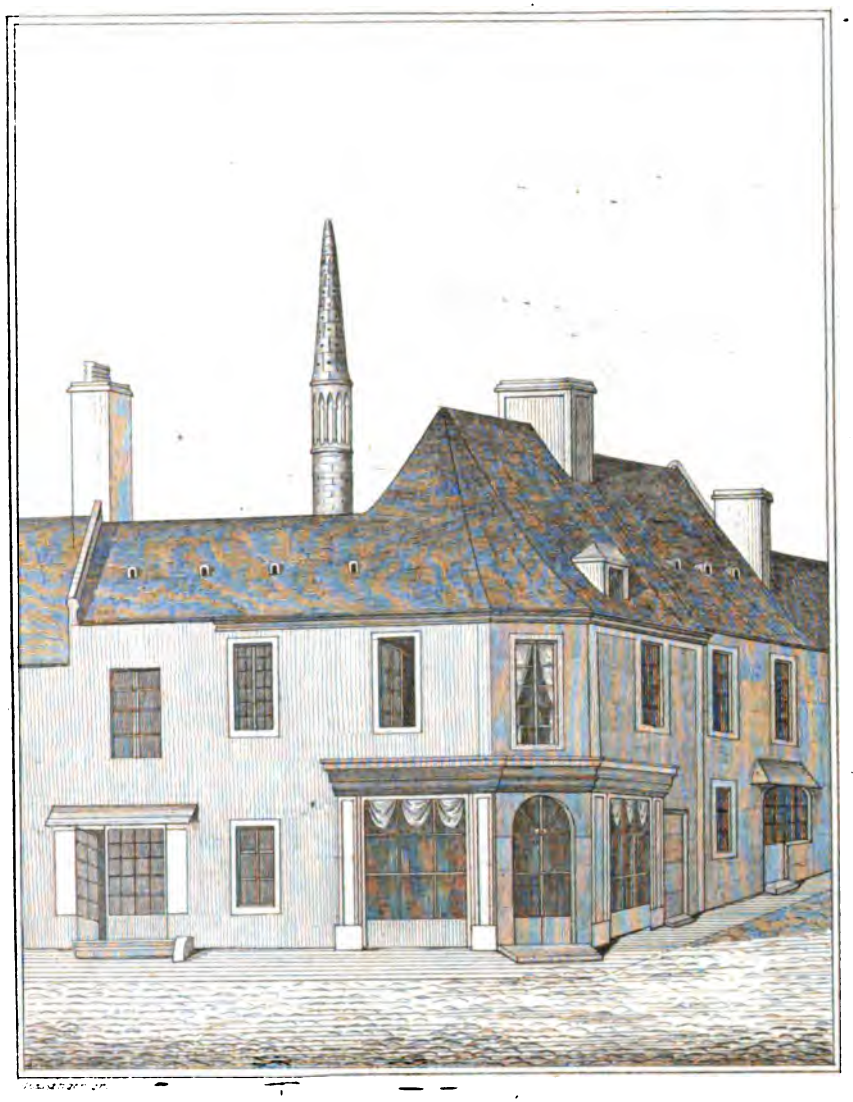

Fanal de l'ancien Cimetière S^t Sauveur de Bayeux.

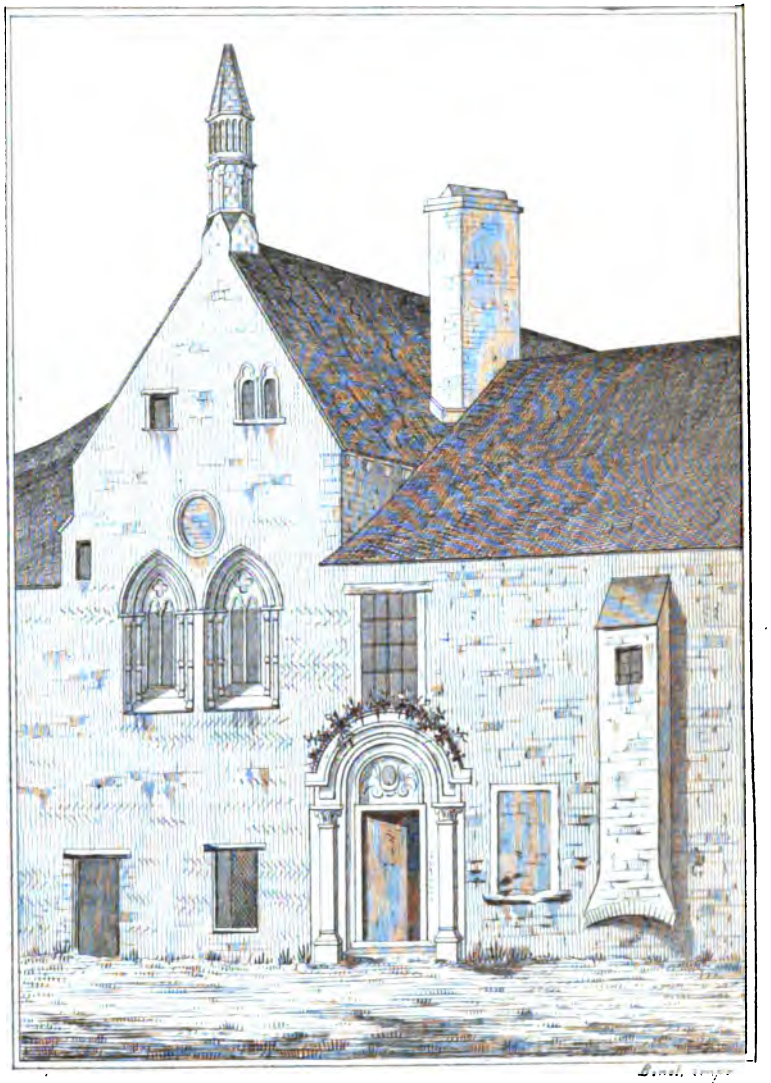

Fanal de l'Abbaye de S^t Lo.

nation de nos pères peuplait les cimetières pendant la nuit ; de les garantir de ce *timoré nocturno*, de ce *negotio perambulante in tenebris* dont parle le psalmiste ; enfin de convier les vivants à la prière pour les morts.

Il paraît qu'on en voit encore plusieurs dans la Haute-Vienne, le Puy-de-Dôme et le Cantal ; et l'usage d'allumer ces fanaux subsistait encore dans plusieurs endroits de ces départements au siècle dernier.

« Il existe, dit encore M. Le Cointre, une donation faite en 1268 à « la cure de Mauriac par un de ses curés, pour allumer tous les samedis « une chandelle dans la lanterne qu'il avait fait élever au milieu du « cimetière.

« L'usage de ces fanaux dans les cimetières chrétiens est bien ancien, « puisqu'il en existait un à St.-Hilaire de Poitiers, lors de la bataille de « Clovis contre Alaric. Ce fanal est désigné dans les historiens par les « mots *pharus ignea*. L'église de St.-Hilaire était au milieu d'un champ « de sépulture fort considérable : tout le quartier est pavé de trois et « quatre rangs de sarcophages superposés. »

Tout récemment M. de la Villegille, secrétaire du comité des chartes et inscriptions au ministère de l'instruction publique, vient de faire connaître les colonnes creuses ou lanternes d'Estrées et de St.-Georges de Ciron (Indre) (1), et à cette occasion il cite un passage très-remarquable de Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, qui mourut en 1156. Voici les termes dans lesquels il s'exprime relativement à la petite tour du fanal du monastère de Cherlieu, diocèse de Mâcon : « *Obtinet medium cimi-* « *terii locum structura quædam lapidea, habens in summitate suâ quantitatem unius lampadis capacem, quæ ob reverentiam fidelium ibi quiescentium, totis noctibus fulgore suo locum illum sacratum illustrat* (2).

Des témoignages que nous venons d'invoquer il paraît résulter bien positivement que des fanaux furent élevés pendant le moyen-âge dans beaucoup de cimetières ; mais il y a lieu de croire que ces petits monuments prirent, dans nos contrées septentrionales, un caractère particulier qui les a fait méconnaître et confondre avec les cheminées de cette époque, parce que souvent ils se sont trouvés accolés à des bâtiments d'habitation.

(1) Bulletin monumental de M. de Caumont, t. V, p. 7.
(2) *Petrus venerabilis, de miraculis, lib. II.*

On ne peut se dissimuler qu'au premier aspect il y a une ressemblance apparente entre les tuyaux de cheminées de quelques anciens bâtiments que l'on voit à Cherbourg, à l'abbaye de St.-Lo (cour du nord, au prieuré de St.-Gabriel près Bayeux, au château de Creully, etc., soit que la cheminée affecte une forme ronde, hexagone ou octogone. Mais une chose qu'il est essentiel de remarquer et qui, selon nous, constitue une différence non équivoque, c'est la présence pour les fanaux de cimetière d'une lanterne formée par des colonnettes couronnées par un opercule pyramidal, circonstances que nous n'avons jamais vu se reproduire pour les véritables cheminées.

Ces considérations nous portent à classer dans la série des fanaux consacrés à la mémoire des morts, une charmante petite tour, d'une élégance remarquable, qui domine le pignon occidental et très-élevé, d'un des plus anciens bâtiments de l'abbaye de Sainte-Croix de St.-Lo, que l'on appelle une *cheminée*. Mais ce qui démontre l'erreur complète où l'on est à cet égard, c'est que l'on reconnaît, dans l'intérieur, que cette prétendue cheminée n'allait pas au-delà du grenier ; il ne pouvait pas d'ailleurs en être autrement, puisqu'en tirant une ligne verticale pour arriver dans la chambre qui est éclairée par deux superbes fenêtres ogivales accouplées et garnies de meneaux et de colonnettes annelées, il aurait fallu traverser un grand jour circulaire qui occupe le milieu et qui n'a été rempli, par une maçonnerie de moëllon, que bien postérieurement *(voir la pl. ci-jointe)*.

La petite tour dont nous venons de parler a été édifiée en pierre de taille au sommet d'un bâtiment construit avec des pierres schisteuses disposées en arêtes de poisson : un stylobate carré se présente d'abord, ensuite les angles s'abattent pour servir de base à une partie octogonale flanquée dans les angles de huit colonnettes engagées et surmontée d'une lanterne à claires-voies avec une pyramide à nervure qui la termine. L'intérieur de cette colonne est rond et ne présente aucunes traces de fumée. Cette construction dominait tous les bâtiments environnants et était à cent pas du grand cimetière de la ville de St.-Lo.

Comme on ne remarque rien dans l'intérieur de nos colonnes qui ait pu servir à monter une lumière à la hauteur de la claire-voie, il est présumable que c'était au moyen d'une véritable lanterne garnie de corne et

emmanchée d'un bâton que l'on parvenait à éclairer ces fanaux. On en porte encore de semblables lorsque l'on va administrer le viatique aux malades. Un simple cercle en bois, placé dans le haut, pouvait facilement la maintenir dans une position verticale.

Quoi qu'il en soit, les fanaux de cimetière paraissent à M. de Caumont avoir été les diminutifs de certaines chapelles sépulcrales qu'il a eu l'occasion de remarquer notamment à Fontevrault où il existe au sommet de celle du cimetière de la paroisse une lanterne qui est d'une analogie frappante avec celle du cimetière de Fenioux.

L'octogone de Montmorillon, monument du XII^e^. siècle, sur lequel les antiquaires ont émis tant d'opinions contradictoires, était une chapelle sépulcrale, qui, comme celle de Fontevrault était terminée, avant 1772, par une lanterne ou fanal.

M. de Caumont pense que ces chapelles sépulcrales arrondies, comme celles de Montmorillon et de Fontevrault, auraient été élevées à l'image du St.-Sépulcre de Jérusalem, et cette opinion nous paraît bien fondée. Le type oriental de ces constructions nous semble démontré, et nous croyons qu'un monument du même genre a autrefois existé dans la ville de Caen. C'est ce bâtiment octogone en forme de coupole qui se trouvait à l'abbaye de St.-Etienne et que Ducarel a publié d'après un dessin de M. Noel, architecte de cette ville. Ce bâtiment, détruit vers le milieu du dix-huitième siècle, servait de bûcher aux moines, qui le désignent sous le nom de cuisine de Guillaume-le-Conquérant, quoique la construction ne pût remonter au-delà du XIV^e^. siècle. Aux quatre angles s'élevaient quatre colonnes (toutefois non pourvues de lanternes), terminées par des pyramides aiguës, percées d'une multitude de trous. Une vaste ouverture octogone placée au sommet de la voûte servait à l'éclairer.

Ici se termineront les observations que nous avons eu l'intention de soumettre aux méditations de nos confrères, afin de les engager à porter leurs investigations sur des monuments du même genre qui pourraient encore se rencontrer sur plusieurs points de la Normandie.

(1) Antiq. Anglo-Normandes, trad. de M. L. d'Anisy, p. 108, fig. 28, pl. XIII.

RAPPORT

SUR LES

FOUILLES PRATIQUÉES A VIEUX,

AUX FRAIS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE,

EN 1839 ET 1840.

Par une commission composée de MM. DE CAUMONT, LEVARDOIS, BESOGNE et GERVAIS *rapporteur*.

MESSIEURS,

Au mois d'avril 1839, M. de Caumont étant allé à Vieux pour examiner le terrain et voir si de nouvelles découvertes avaient été faites, afin de les indiquer sur la carte monumentale du Calvados dont il vous a présenté l'esquisse en 1826, constata plusieurs faits qu'il vous fit connaître dans notre séance du 3 mai suivant et que nous allons rappeler sommairement.

D'abord, dans un champ qui appartient à M. Renaud, conseiller à la cour royale, et qui est borné, d'une part par le ruisseau sortant de la fontaine située près de l'église et qui se jette dans la Guigne, de l'autre par la pièce de terre appelée *champ des Crêtes* dans laquelle vous avez fait pratiquer des fouilles en 1827, M. de Caumont remarqua un très-grand nombre de débris d'aires en ciment romain et plusieurs fragments de placages peints.

Ces morceaux avaient été ramenés peu de temps auparavant à la surface du sol, en faisant des fosses de 3 à 4 pieds de profondeur, pour planter de jeunes pommiers. Dans presque toutes ces excavations on avait rencontré des pavés ou aires en ciment d'une grande dureté, et dans l'une des fosses on trouva une pierre de taille qui paraissait avoir formé le linteau d'une porte. Tout annonçait ainsi que de nombreuses habitations avaient occupé anciennement la pièce de terre dont nous parlons, et que les soubassements de ces constructions existaient encore à une petite profondeur au-dessous du sol arable.

Il n'est pas inutile de dire que la ferme de M. Renaud, derrière laquelle se trouve cette pièce de terre labourée, est située sur le bord même du chemin Haussé, voie romaine que traverse le village de Vieux, et qui, comme l'on sait, se prolonge jusqu'à Jort en présentant des caractères fort remarquables (1).

Le fermier de M. Renaud a fait dernièrement convertir en jardin une portion de terre située en face de la ferme et qui n'en est séparée que par ce même chemin Haussé. On y a trouvé également, en défonçant le terrain pour le rendre plus productif, l'arasement de plusieurs murs servant à séparer les uns des autres des appartements de forme carrée et qui tous offraient des aires fort dures en ciment mêlé de brique pilée.

M. de Caumont se transporta ensuite dans les terrains situés vers l'extrémité opposée de la commune au nord-est du chemin Haussé. Il reconnut bientôt, à peu de distance de la maison de M. Lecomte, une immense quantité de tuiles brisées et de moëllons qui évidemment avaient fait partie de constructions antiques et qui avaient été nouvellement ramenés à la surface par suite de la destruction d'un fossé planté d'arbres. Parmi ces débris, une pierre de taille d'un volume assez considérable méritait surtout l'attention.

M. de Caumont constata ensuite un autre fait plus important, la découverte de deux fûts de colonnes qui avaient été sciés longitudinalement, puis creusés et convertis en cercueils au moyen-âge. L'exhumation de ces tombeaux avait eu lieu à l'occasion de la plantation de deux pommiers dans la pièce de terre appelée le *Grand-champ*, derrière l'habitation de M. Besogné, où déjà, à diverses reprises, on a trouvé des fûts de colonnes et des débris d'une frise corinthienne qui avaient été creusés et convertis en cercueils. Vous possédez dans votre musée plusieurs fragments de cette frise (voir la pl. ci-jonte, fig. A B.); d'autres sont en la possession de M. Le Boucher et de M. Lair; enfin M. Besogné en a fait aussi incruster plusieurs fragments dans le mur de son jardin.

Les fûts de colonne trouvés en 1839 ont été transportés dans la ferme du château de Vieux, et, comme ils présentent la forme d'une auge

(1) V. la description détaillée de cette voie romaine dans le 2e. volume du Cours d'antiquités de M. de Caumont.

arrondie à l'intérieur, on s'en sert à cet usage ; l'un des fragments offrait à son extrémité un tore, puis un épanouissement considérable, que l'on comprendra par le croquis que nous a remis M. de Caumont (voir la pl, ci-jointe). Il est assez difficile de savoir si l'on a voulu sculpter un chapiteau qui n'aurait été que dégrossi, ou si c'était là une base de colonne. Cette dernière supposition paraîtrait assez probable, et cependant il faut observer qu'une pareille base était assez grossière et qu'on n'en voit guère d'exemple dans les monuments antiques. Cette observation, rapprochée de plusieurs autres, portait M. de Caumont à faire remarquer que presque tous les débris trouvés depuis quelques années à Vieux, annoncent une certaine pauvreté dans les monuments de cette ville gallo-romaine. On n'y a ramassé que très-peu de ces débris de placages en marbre que l'on trouve assez habituellement à l'ancien Lisieux, à Lillebonne, et que l'on a recueillis également à Bayeux.

Cependant les fûts de colonnes unies découverts en 1839 révèlent à Vieux l'existence d'un monument dont on n'avait point jusqu'ici reconnu de vestiges ; car les débris de colonnes cannelées exhumées précédemment dans le Grand-champ appartenaient probablement à un édifice d'ordre corinthien dont la frise déjà citée avait sans doute fait partie, et qui ne saurait être confondu avec celui dont les colonnes unies avaient orné le pérystile (1). Vous pensâtes donc qu'il ne serait pas inutile de tenter quelques nouvelles fouilles sur différents points du territoire de Vieux, et vous accueillîtes la proposition qui vous fut faite par M. de Caumont, dans la séance générale du 2 août 1839, de consacrer à cet effet une somme de 200 fr. Vous nous chargeâtes lui et moi de diriger ces fouilles en nous adjoignant M. Levardois et M. Besogné de Vieux, qui déjà, dans une autre circonstance, avait donné à la Société des preuves de son zèle pour les explorations archéologiques de ce genre.

(1) Une vingtaine de médailles trouvées la plupart dans la pièce du Grand-champ et dans le clos voisin du château de Vieux, furent recueillies par M. de Caumont. Ce sont :

1°. Une Crispine, femme de Commode, au revers *Juno Lucina*. M. B.
2°. Plusieurs médailles d'Adrien, Trajan, Antonin, Marc-Aurèle et Commode.
3°. Un Posthume. M. B.
4°. Un Maximin en billon.
5°. Plusieurs médailles de Tétricus. P. B.
6°. Un Trajan argent (fausse monnaie antique),
7°. Plusieurs Constantins.
8°. Un Constans d'une parfaite conservation.

Les fouilles ont été commencées sous la direction de M. Besogné, au mois d'octobre, dans une partie du *grand champ* où l'on savait qu'il existait encore des murailles assez épaisses au-dessous du sol. Nous nous sommes transportés à Vieux, M. de Caumont, M. Le Vardois et moi, pour examiner ces constructions et dresser procès-verbal des découvertes.

On a travaillé d'abord à déblayer les fondations dont on avait reconnu les traces; ces fondations que l'on rencontrait à 18 pouces au-dessous du sol formaient un parallélogramme assez régulier présentant de l'est à l'ouest un développement de 13 mètres environ sur 9 mètres du nord au sud. Les murs de fondation, plus larges à leur base qu'à leur partie supérieure, offraient la trace bien caractérisée de deux retraites de chacune 5 décimètres de l'un et l'autre côté; l'épaisseur de ces fondations était de 90 centimètres si ce n'est du côté de l'est où cette épaisseur est d'un mètre 20 centimètres au moins, ce qui nous a fait conjecturer que cette muraille plus épaisse avait pu servir de soubassement à la colonnade d'un péristyle (*voir la fig. sur la pl. ci-jointe*).

Cette supposition est encore fortifiée par l'existence d'un mur parallèle, dont l'épaisseur n'est que de 80 centimètres, toutefois les traces de ce mur n'existent pas dans toute la largeur de l'édifice; on les perd à deux mètres environ du mur du sud, et une fouille que nous avons fait pratiquer en notre présence, sur la même ligne, mais au centre de la construction, n'a pu nous les faire retrouver.

Quelques particularités méritent encore de vous être signalées.

1°. L'angle n°. O qui forme à l'extérieur un angle droit fort régulier est arrondi à l'intérieur.

2°. Le mur du nord éprouve une interruption d'un mètre environ à quelque distance de l'angle N. E.; la même particularité se rencontre dans le mur de l'est tout près de l'angle S. E. et sur une largeur d'un mètre et demi environ; il est possible que ces interruptions pratiquées à dessein lors de la construction primitive, indiquent l'emplacement de quelques parties dont il serait difficile de préciser la destination.

Les fouilles ont mis au jour des débris de tuiles romaines à larges bords et un fragment malheureusement peu considérable d'un fût de colonne en pierre, couvert d'une sculpture qui représente des feuilles de laurier.

Des portions plus considérables de colonnes du même style avaient déjà été trouvées dans le même champ; votre musée en possède un échantillon qui n'a pas moins d'un mètre de hauteur.

On a trouvé aussi en notre présence dans l'intérieur de cet édifice deux médailles, en moyen bronze, l'une d'Agrippa et l'autre de Marc-Aurèle; ces deux médailles sont bien conservées (1).

A dix mètres environ des ruines de l'édifice dont nous venons de vous entretenir, les ouvriers ont rencontré deux sarcophages en pierre à peu de distance l'un de l'autre. Ces sarcophages étaient placés l'un et l'autre dans la direction de l'ouest à l'est. L'un des cercueils était privé de sa couverture, le second était parfaitement entier et la pierre qui le recouvrait offrait dans toute sa longueur une arête, élevée de quelques pouces: son épaisseur allait en diminuant vers les bords.

Du reste ces cercueils, dont l'un n'avait guère que cinq pieds de longueur et l'autre un peu plus de cinq pieds et demi, étaient intacts; ils étaient remplis d'une terre assez fine et parfaitement sèche et meuble, du moins celle qui remplissait le sarcophage qui n'était pas privé de sa couverture; les squelettes qui occupaient toute la longueur des cercueils étaient entiers, mais les os étaient tellement friables quel'on ne pouvait les enlever que par morceaux.

(1) *Médailles trouvées à Vieux durant les fouilles du mois d'octobre* 1839.
M. Agrippa L. Cos. III., moyen bronze, R. figure debout, S. C.
Aurelius Caes. Aug. pii f. d°. R. instr. Pontif.

Achetées.

Petite médaille frustre de Tétricus.
Quintilien. P. B. R. Securilas. Médaille barbare.
Constantin Urbs Roma, tête de Rome casquée. P. B. R. la louve et les enf.

Achetées à Vieux ou données par M. Besognet.

Médaille frustre de Marc-Aurèle ou Caracalla. M. B.
Médaille très-barbare qui paraissait être de Marius. P. B.
Médaille frustre de Trajan. P. B.
Tête inconnue, époque des 30 tyrans. P. B.
Constantin II. B. Virtus exercit. trophée. P. B.
Imp. c. Victorinus. P. B.
Imp. Gallienus aug. R. Felicitas. P. B.
Flav. Helena (Juliani 2 uxor), 355 à 360. Quinaire.
Probus. R, Mars Victor. P. B.
Claude-le-Gothique. P. B.
6 Tetricus. Quinaires.
Valens. P. B.
Victorinus. P. B.
Urbs Roma. — Rome casquée. — Cette médaille appartient à Constantin.

Près des deux sarcophages on a trouvé également d'autres ossements humains.

M. de Caumont a recueilli des renseignements sur la direction d'un aquéduc antique dont on n'a pas encore tracé le cours d'une manière exacte. Cet aquéduc passe sous la maison manable de la ferme de la Palue, ancien château de Vieux. On l'y a retrouvé, il y a peu de temps, à six pieds au-dessous du niveau du sol, et l'on en a tiré parti pour établir une pompe dans un des appartements de la maison. Sur ce point, le canal de l'aquéduc a 18 pouces de largeur, il est solidement maçonné et revêtu de ciment, de telle sorte qu'on ne peut guère douter de son antiquité.

A partir du château de Vieux, il descend vers la maison de M. Lecomte ; de là vers la fontaine des Mareaux, et laissant à droite le champ des Crètes, on croit qu'il se dirige du côté de la vallée de la Guine.

Fouilles de 1840. — Dans le courant de février 1840, M. Besognet s'entendit avec le propriétaire du champ des Crètes pour pratiquer quelques fouilles sur un point où l'on était sûr que des constructions antiques existaient au-dessous de la terre végétale. Déjà M. Deshayes avait pratiqué dans une autre partie de ce champ quelques excavations aux frais de la Société en 1828 ; il en a été rendu compte dans le temps (v. les mémoires de la Société, vol. III, p. 127), et il paraît certain que ce fut dans la même pièce de terre que M. Foucaut trouva, en 1701, des constructions dans lesquelles il reconnut un gymnase, des thermes, etc. ; mais comme M. Foucault n'a pas fait imprimer son mémoire et ses plans, que le tout a été perdu, et que l'assertion seule dont je viens de parler subsiste, il était fort utile de recommencer l'exploration de manière à obtenir des renseignements certains sur la nature, la distribution et l'étendue de l'édifice.

Les fouilles exécutées par la Société devaient donc avoir une véritable utilité.

M. de Caumont prévenu par M. Besognet se transporta, le 19 mars 1840 à Vieux, pour lever le plan des murs qui avaient été mis à découvert. Il reconnut qu'une belle salle terminée d'un côté en demi cercle avec trois rangs de gradins se liait à divers murs et autres constructions qui

s'étendaient fort loin en décrivant une ligne légèrement courbée. Les murs étaient parementés avec du moëllon semillé ; on y voyait des chaînes de brique. Près des angles les petites pièces en pierre de taille beaucoup plus larges que hautes ressemblaient à celles que l'on voit dans les arènes de Bordeaux, et que M. de Caumont désigne dans son Cours sous le nom de petit appareil allongé. Les gradins de la partie semi-circulaire étaient établis au moyen de trois murs concentriques pavés de larges briques. Au milieu de cette salle on a trouvé plusieurs beaux morceaux de corniches en marbre blanc, des placages en marbre de Vieux et des morceaux d'enduits couverts de peinture. Tous ces morceaux examinés par M. de Caumont et recueillis par lui ont été déposés dans le musée de la Société. Les corniches en marbre blanc portent toutes un trou pour recevoir un crampon au moyen duquel elles étaient fixées dans la muraille ; il n'est pas inutile de faire observer que les différentes constructions remarquées sur d'autres points de la commune de Vieux n'ont pas présenté de marbres exotiques, et que le grand bâtiment du champ des Crètes était vraisemblablement le plus important de la cité. On croit d'ailleurs que ce fût dans le même champ que l'on trouva le marbre de Vieux.

Quelques difficultés s'étant élevées avec le propriétaire du champ des Crètes relativement à la continuation des excavations, MM. de Caumont et Besognet transportèrent leur atelier sur un autre point où l'on savait qu'il existait des constructions importantes à peu de profondeur au-dessous du sol. Ce point se trouve à peu de distance et au sud de l'église, dans la pièce appelée *sur le moulin*.

Plusieurs salles furent successivement découvertes, et M. de Caumont, qui, seul des membres de la commission put aller à Vieux à cette époque, leva le plan de l'édifice avec l'assistance de M. Besognet, en décrivit les différentes salles et lut à ce sujet une note dans la séance du 1^er^. mai 1840.

L'une des salles (v. le n°. 9, pl. ci-jointe), présenta un hypocauste assez bien conservé surtout dans le pourtour, les parties centrales ayant plus souffert que les autres.

Chose remarquable, le plancher de cette salle était posé sur des tuyaux de chaleur carrés en terre cuite (t. t. t.), et non sur des morceaux de briques superposés les uns aux autres, comme cela a lieu dans la plupart des constructions romaines. Le long des murs ces supports ne con-

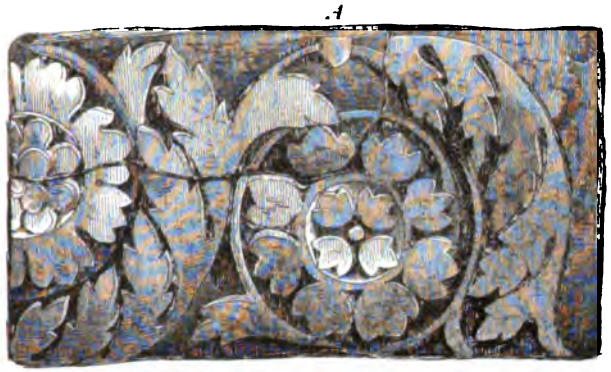

Fragments de Frise
trouvés à Vieux.

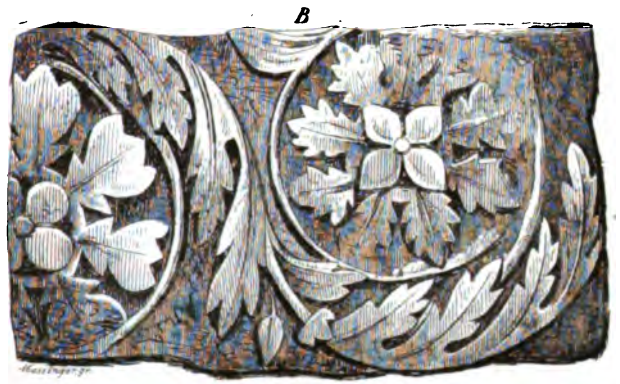

Objet trouvé dans le
fourneau de l'Hypocauste exploré
par M.M. de Caumont et Besogne.

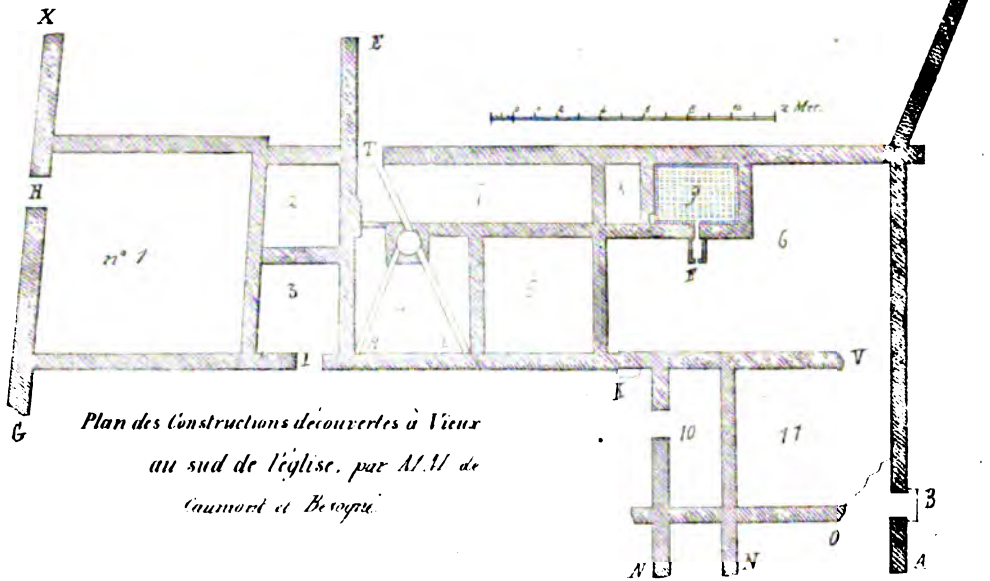

Plan des Constructions découvertes à Vieux
au sud de l'église, par MM. de
Caumont et Besogne.

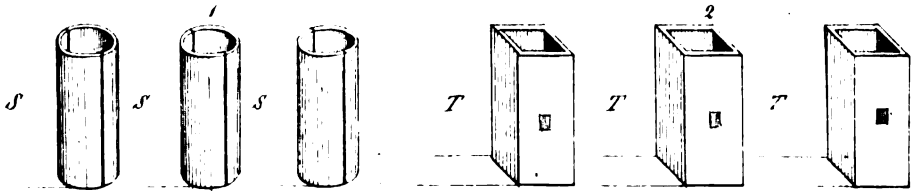

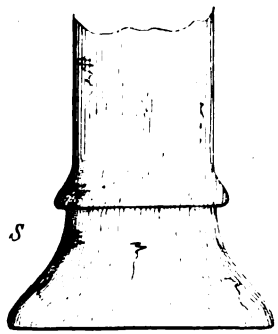

Débris de Colonne
trouvé à Vieux.

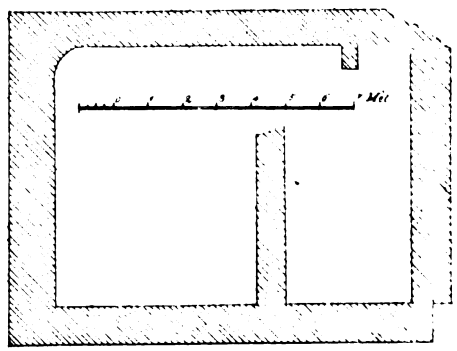

Plan des Constructions découvertes
à Vieux,
dans le grand Champ.

WJC

sistent qu'en des tuiles creuses réunies de manière à former un cylindre (s. s. s.).

Le *propnigeum* ou fourneau attenant à cette salle (v. le point F) et au moyen duquel elle était chauffée, était parfaitement conservé, et parmi les cendres qui l'encombraient, on a trouvé un petit rabot en fer évidemment destiné à racler le charbon (v. la figure Y), que M. de Caumont a déposé dans le musée. Deux clefs en fer, quelques médailles en bronze et divers fragments de poterie ont été découverts dans les autres fouilles qui ont mis à nu 14 pièces contiguës. M. de de Caumont en présentant le plan qu'il a dressé a mis la plus grande réserve dans les conjectures qui peuvent être faites sur la destination de ces appartements.

Le n°. 4 a surtout attiré son attention; au centre est une cavité arrondie (v. le plan) de laquelle partent trois conduits R. L. T., se dirigeant vers les murs.

Ces conduits ressemblaient à des dalleaux d'écoulement, comme si une baignoire ronde eût occupé le centre de l'appartement et qu'on eût pratiqué des conduits pour rejeter l'eau au-dehors de l'édifice; mais en examinant les parois de ces conduits creusés dans le sol et non revêtus de maçonnerie, M. de Caumont a reconnu qu'ils avaient été fortement chauffés, les traces de calcination étaient surtout évidentes vers l'orifice T, les conduits R et L s'arrêtaient d'ailleurs dans les angles de l'appartement sans traverser le mur, et il n'y avait guère moyen de douter qu'ils n'eussent été destinés à chauffer l'appartement qu'ils traversaient, vraisemblablement au-dessous d'un pavé de briques dont il ne restait plus de traces. C'eût été dans cette hypothèse une sorte d'hypocauste.

Les autres appartements (n°s. 1, 2, 3, 5, 6, 11, 10) offraient peu de particularités remarquables, plusieurs communiquaient avec l'extérieur et des embrâsures de portes étaient visibles en B, en H, en I (v. le plan).

Le seuil de la porte B était encore en place; une pierre ressemblant aussi à un seuil, mais devant laquelle le mur ne présentait point d'échancrure, se voyait en K.

Enfin le prolongement des murs A, N, C, F, G, X, montre que l'édifice n'a pas été entièrement découvert et qu'il avait une plus grande étendue que celle déterminée par le plan que les fouilles ont permis de figurer.

Les murs avaient été recouverts de peintures ainsi que l'annonçaient quelques débris ; mais on n'a pas remarqué la moindre trace de placages en marbre, et tout porte à croire qu'on ne l'avait point employé à la décoration.

M. de Caumont pense que le ruisseau provenant de la fontaine Aubet et qu'il regarde comme alimentée par l'aqueduc souterrain de Vieux, se dirigeait vers cet édifice, parce qu'on a trouvé tout près du chemin dans lequel cette eau passe à présent, un conduit qui paraissait destiné à la recevoir et à l'amener au milieu des constructions.

En terminant cette description, M. de Caumont demanda (séance du 1er. mai 1840) que les fouilles de Vieux fussent continuées, et il signala quatre points principaux où on pourrait obtenir d'intéressants résultats, la Société adopta cette proposition reproduite dans la séance générale administrative du 31 juillet 1840 et de nouveaux fonds furent mis à la disposition de la commission.

Cependant les fouilles ne purent être entreprises en 1840 sur deux des points que M. de Caumont avait signalés comme devant être le plus favorables, le propriétaire s'y étant constamment refusé ; les démarches faites à ce sujet firent aussi perdre du temps, ce ne fut que dans l'automne de 1841 qu'on put les reprendre.

Dans l'intervalle, M. Besogniet découvrit des morceaux de marbre de Vieux qui avaient été polis dans toute leur longueur et paraissaient avoir fait partie d'un édifice avant d'avoir été déposés où ils ont été trouvés ; il adressa à ce sujet une note accompagnée d'un dessin qui fut lue dans la séance du 22 octobre 1841.

Les dimensions de ces deux morceaux de marbre sont de 2 m. 60 sur 0 m. 42 ; ils sont ornés dans toute leur longueur d'une cannelure dont le diamètre est de 0 m. 9.

(1) Voici l'indication des médailles trouvées dans la dernière fouille.

Grand bronze.
9 Trajan.
15 Adrien.
10 Antonin.
3 Marc-Aurèle.
6 Faustine.
4 Lucille.
3 Commode.
3 Crispine.
1 Sev. Alexandre.
1 Gordien.
1 Posthume.

La Société avait voté de nouveaux fonds en juillet 1841, pour les fouilles. M. Du Méril avait été adjoint à la commission chargée de la direction des travaux : M. Du Méril voulut bien se charger spécialement de l'exploration avec M. Besogniet, et rédigea les notes suivantes :

Fouilles de 1841. — Les fouilles reprises dans l'automne de 1841 sur le territoire de la commune de Vieux, ont fait découvrir, dans le jardin de l'ancien château les restes d'un édifice extrêmement remarquable.

Ce jardin occupe le sommet et les flancs d'un petit monticule formé de terres rapportées, de décombres et de débris de tout genre; on y trouve en foule des tuiles brisées et calcinées, des fragments de colonnes, de pierres travaillées au tour et des dépouilles d'animaux sauvages ou domestiques, parmi lesquelles on a reconnu des bois de cerf commun, des cornes de bœuf et des jambes de coq encore armées de leurs éperons. En fouillant ce terrain, dit M. Du Méril, dans le rapport fait à la Société, nous avons découvert à un demi-mètre environ de sa surface, deux murailles parallèles construites en tuiles plates et minces, et dont l'appareil était encore aussi précis, aussi net que si la main de l'ouvrier venait de le quitter.

« Ces murailles continue M. Du Méril suivent la direction du nord au sud : la plus orientale présente une longueur de 12 m. 66 c. et une largeur d'un mètre 66 c.; l'autre est plus courte, sa longueur n'est que de 5 m. 66 c., et sa largeur de 2 m. 33 c. seulement.

« L'aspect seul de ces deux murs indiquait déjà suffisamment qu'ils devaient avoir été liés par une bande transversale; aussi en creusant à leur extrémité méridionale, n'a-t-on pas tardé à trouver une troisième muraille qui les réunissait tous deux; cette dernière dirigée de l'est à l'ouest, présente un développement de 10 m. 66 c. et une largeur de 1 m. 66 c.

« Dans leur état actuel, ces constructions s'élèvent encore de plus de

Moyen bronze.	———
1 Vespasien.	Quinaire.
1 Commode.	———
Petits bronzes.	12 Tetricus.
1 Constantin.	

2 m. 66 c, au-dessus de l'ancien sol romain ; malheureusement leur ligne parfaitement continue ne nous a laissé apercevoir aucune ouverture, aucun indice de porte ou de fenêtre, mais seulement quatre trous carrés qui semblent avoir servi d'égouts.

« Il est donc très-difficile de reconnaître de quel côté se trouvait la façade de ce bâtiment, celui-ci ne nous fournit par lui-même aucune indication à cet égard, et les conjectures que nous allons soumettre ne se tirent que de l'inspection de lieux environnants.

Le jardin qui contient ces ruines est borné au levant par une petite place où aboutissent plusieurs voies romaines, et qui remonte évidemment au temps de la splendeur de Vieux.

« A l'autre extrémité de cette place se trouvent les champs de M. *Bonpain* dans lesquels, suivant la tradition du pays, fut trouvé, en 1580, le piédestal de Sennius Solemnis ; or, l'inscription de ce piédestal porte expressément qu'il fut érigé dans un terrain concédé à cet effet sur la place publique. La petite place actuelle, contiguë aux champs de M. Bonpain, est donc un reste de l'ancienne place publique, et s'il en est ainsi, n'est-il point naturel de supposer que la principale façade du monument qui nous occupe dut être dirigée du côté de cette place dont il formait le fond ?

« Une autre observation vient à l'appui de cette conjecture, la muraille de l'ouest est beaucoup moins longue et moins épaisse que les deux autres, ainsi qu'on l'a déjà remarqué ; elle est aussi travaillée avec beaucoup moins de soin, en la comparant aux premières : on est conduit naturellement à l'idée qu'elle a dû former un mur intérieur.

« Ainsi, le bâtiment avait sa façade sur la place, et sa masse se dirigeait de l'est à l'ouest, dans une profondeur inconnue, mais très-considérable ; remarquons encore qu'au-de-là de ce mur de l'ouest, mais à très-peu de distance, on trouva, en 1793, un appartement dont le pavé offrait des fleurs en mosaïque et de nombreuses inscriptions. Les pierres furent arrachées en partie et remises à un ancien huissier, qui était alors l'oracle du club ; il ne put les lire, mais il n'en déclara pas moins que c'étaient des preuves de la tyrannie des anciens rois, et sur sa parole elles furent brisées. Ces faits nous ont été attestés sur les lieux par la fille du fermier qui occupait alors le château, et qui elle-même a vu les inscriptions.

« La découverte de cet appartement prouve que ce mur de l'ouest n'est en effet qu'un mur de refend, ainsi que sa construction seule nous l'avait fait supposer; on a rencontré aussi dans la même direction deux blocs de marbre brisés qui présentent l'un et l'autre des rainures comme s'ils avaient servi à suspendre une porte, et des lignes qu'un examen superficiel nous a fait prendre pour des traces de lettres, mais qui auraient besoin d'être examinées par des yeux plus exercés que les nôtres.

« L'importance de ce monument ne saurait être douteuse; la dimension de ses murailles, leur développement, leur solidité, l'emplacement qu'il occupait sur la place publique, son étendue, tout nous avertit qu'il s'agit ici d'un édifice du premier ordre. Mais quelle était sa destination? ce ne pouvait être un temple et l'on a déjà retrouvé ailleurs le gymnase; qu'était-ce donc?... Ne serait-ce point un ancien balnéaire? l'épaisseur des murailles, l'absence complète dans la salle du rez-de-chaussée de toute ouverture sur la voie publique, tout semble en effet autoriser cette conjecture; elle se fortifie encore 1°. par l'existence des quatre petits egoûts dont nous avons déjà parlé et qui sont toutefois semblables à ceux que M. Lambert a trouvés dans les thermes de Bayeux; 2°. par la découverte au même lieu d'une branche d'aquéduc (1) qui semble n'avoir été dérivée de l'artère principale que pour porter ses eaux à ce bâtiment; n'est-il pas remarquable aussi qu'on n'ait rencontré dans les fouilles aucune monnaie d'or ou d'argent, tandis qu'on y a trouvé un grand nombre de ces petites pièces de cuivre qui servaient précisément à payer les bains et dont la caisse de cet établissement devait être toujours pourvue?

« Il faut aller au-devant d'une objection : les lettres de Galland insérées dans le tome III^e^. de vos mémoires, nous parlent déjà, dira-t-on, de thermes trouvés à Vieux par M. de Foucault, vers la fin du XVII^e^. siècle. Le fait est vrai; mais ces lettres ne nous disent point dans quel endroit ces thermes étaient situés. N'est-il point naturel de penser que le terrain du château a dû fixer aussi les regards de M. de Foucault? Ce nom même qui lui indiquait l'emplacement d'un édifice considérable, les tuiles brisées qui jonchent le sol, les restes de murailles romaines encore visi-

(1) Cet aquéduc est celui qui fut reconnu en 1839 par M. de Caumont et qui est mentionné dans la première partie de ce rapport.

bles à sa surface, tout ne l'invitait-il point au contraire à diriger ces investigations vers ce lieu, de préférence à tout autre? et en l'absence de tout procès-verbal, de tout renseignement quelconque, qui oserait affirmer aujourd'hui que les thermes reconnus en 1698, ne sont point précisément les mêmes que ceux qui viennent de reparaître au jour en 1841?

« Quoi qu'il en soit au reste, continue M. Du Méril, et si nous ignorons la destination de ce monument, nous savons du moins avec quelque certitude et l'époque et le mode de sa destruction. Il suffit d'ouvrir le sol qui le couvre pour y recueillir des charbons, des cendres, des tuiles noircies par le feu. Il y a plus : à la profondeur de 66 centimètres, le terrain tout entier est recouvert d'une couche uniforme et horizontale de matières brûlées qui n'a pas moins d'un décimètre d'épaisseur : comme ce fait est important, nous avons l'honneur de mettre sous les yeux de la Société deux tuiles et plusieurs médailles sur lesquelles la trace du feu ne peut être méconnue. Vieux a donc péri par un incendie, et sa destruction a dû être accomplie dans les dernières années du IV^e^. siècle, car il ne figure plus dans la notice de l'empire, et la plus récente médaille qu'il ait fournie est celle sur laquelle M. Gervais a lu le nom de Gratien.

« Nous vous avons déjà fait connaître que beaucoup de pièces de bronze ont été trouvées dans ces fouilles. Nous nous sommes empressés de les recueillir pour votre musée ainsi qu'une clé antique d'une forme assez bizarre. (1)

Tels sont, Messieurs, les résultats des fouilles depuis 1839 qu'elles ont été reprises jusqu'à ce jour; les recherches à Vieux ont été rendues faciles par l'obligeance des propriétaires. Tous, à l'exception d'un seul, se sont empressés de nous ouvrir leurs jardins et leurs champs. La compagnie jugera peut-être convenable de profiter de ces bonnes dispositions pour en finir avec ces ruines de Vieux qui fixent depuis près de trois siècles l'attention des savants.

Nota. La Société a décidé que les fouilles seront continuées.

(1) Au nombre des médailles de bronze trouvées à Vieux, il faut signaler une pièce gallo-romaine, frappée à Lisieux, portant d'un côté la légende SIMISSOS. PVBLICOS. LIXOVI; et de l'autre, l'aigle romaine et la légende CISIAMBOS. CATTOS VERCOBRETO.

G.

MÉMOIRE

SUR LA VALEUR ET LE PRIX DES LIVRES DANS LA BASSE-NORMANDIE,

DEPUIS LE XI^e. SIÈCLE JUSQU'AU XV^e.,

ET SUR LES ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE CAEN,

PAR FEU M. L'ABBÉ DE LA RUE,

Membre de l'Institut de France.

Communiqué par M. de CAUMONT, secrétaire de la Société.

NOTA. Ce mémoire inédit fait partie des notes manuscrites de feu M. l'abbé De La Rue, achetées par M. de Caumont (1).

Des recherches sur les collections de livres appelées bibliothèques, sont d'autant plus intéressantes pour l'histoire d'un pays, qu'elles donnent tout à la fois des idées sur le goût de ses habitants pour les sciences, la littérature et les arts, et il est agréable pour l'homme de lettres de suivre ses prédécesseurs dans leurs cabinets, de les y voir appliqués à transcrire des manuscrits, de connaître le genre de leurs travaux par le genre de leurs transcriptions, et enfin de calculer les sommes considérables qu'ils dépensent pour se procurer des manuscrits originaux, et pour nous transmettre les dépôts précieux de leurs collections.

Les livres qui pouvaient nous instruire de l'histoire de notre pays soit sous le régime des Romains, soit sous la domination des Saxons, soit enfin sous la 1^re. et la 2^e. race de nos rois, furent presque tous pillés ou brûlés par les Normands lors de leur invasion dans notre province. C'est l'historien Orderic Vital qui atteste ce fait et qui en gémit. Mais si nous partageons ses regrets sur des ravages dont la suite fut irréparable, il faut

(1) D'autres notes provenant de la succession de M. De La Rue ont été acquises par M. Galeron, M. Travers et M. le marquis de Sainte-Marie, de St.-Lo.

(2) Orderic Vital, apud Duchesne.

gémir en paix et sans trop s'exaspérer contre leurs auteurs ; ils furent nos pères et ont droit à notre indulgence.

D'ailleurs les nombreuses abbayes qu'ils fondèrent dans les siècles suivants produisirent des hommes qui tâchèrent de nous faire oublier leurs torts par les nombreux ouvrages qu'ils transcrivirent ou qu'ils composèrent.

On sait qu'il y avait alors dans ces abbayes un lieu appelé *scriptorium* où ces pieux cénobites se livraient à copier des livres, et nous avons même quelques fondations qui furent faites pour entretenir ce genre de travail dans plusieurs monastères.

Comme on ne connaissait pas alors l'écriture cursive et comme nous n'avons de manuscrits écrits de cette manière que depuis la découverte de l'imprimerie, on doit croire que la fonction d'écrivain fut très-importante dans les siècles qui la précédèrent ; les auteurs avaient presque tous un secrétaire ; Robert Wace et Guernes de Pont-S^te^.-Maxence parlent de ceux qui transcrivaient leurs ouvrages, et c'est de là sans doute que nous n'avons pas de manuscrits que nous puissions regarder comme autographes.

Je ne parlerai pas des nombreux ouvrages transcrits dans les abbayes de la Basse-Normandie. On en trouve un grand nombre dans les bibliothèques de Londres et de Paris, et on les reconnaît facilement aux anciennes inscriptions qui désignent le monastère auquel ils appartenaient. Mais comme leur nomenclature serait trop longue, j'aime mieux parler de la valeur des manuscrits dans ces temps reculés.

Le duc Guillaume, avant de mourir, se fit apporter ses trésors par le comte de Mortain son frère, et les historiens remarquent que parmi ces richesses, il y avait beaucoup de livres qu'il légua aux principales églises de la province, qui avaient presque toutes alors des écoles publiques.

Adélaïde de Louvain, épouse du duc de Normandie, Henri I^er^., paya un marc d'argent, *ars et pesé*, suivant l'expression du temps, à l'écrivain qui transcrivit la vie de son mari écrite en vers français par un poète nommé David, et le marc d'argent valait alors plus de 16 marcs de notre monnaie actuelle.

Robert, abbé du Mont St.-Michel, dans son appendix à la chronique de Sigebert, remarque comme un fait important et digne de l'histoire, la donation de 140 volumes faite à l'abbaye du Bec, par Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, dans le XII^e^. siècle.

On trouve dans les manuscrits de Duchesne des extraits qu'il avait faits d'un ancien martyrologe de l'abbaye du Mont-St.-Michel, dans lesquels on lit :

« X. Kalend. Februarii. Obiit Thomas Clericus qui nobis dedit « bibliothecam. »

Ainsi l'on plaçait au rang des Saints un homme dont le mérite, suivant le martyrologe, était d'avoir donné une bibliothèque à un monastère (1).

Le nécrologe de l'abbaye de St^e.-Foys-de Longueville ne va pas si loin, il se contente de marquer que le trois des ides de juillet on devait célébrer l'obit de Gilles de la Ferrière qui avait donné à ce monastère les chroniques d'Hégésippe et un vol. de St.-Augustin sur les psaumes, mais il ajoute qu'on avait vendu le premier ouvrage pour les besoins de l'église.

Les livres étaient si rares et si précieux à cette époque, et c'était un si grand avantage d'en posséder, que beaucoup d'auteurs qui n'en avaient pas préféraient publier leurs ouvrages sous le titre de traductions, plutôt que de s'en dire les auteurs, alors ils affirmaient qu'ils avaient traduit d'après les manuscrits des principales églises, comme de St.-Denis; Cluny, Beauvais, Cologne, Fécamp, Salisbury, Seville, Tolède, etc., et on les croyait facilement, parce qu'alors il n'y avait vraiment de livres que dans les églises cathédrales et abbatiales. Ainsi les romanciers de la table ronde disent que leurs ouvrages sont tirés ou des manuscrits de l'abbaye de Fécamp, ou de ceux de la cathédrale de Salisbury, dans laquelle ils prétendaient que le roi Arthur, après avoir fait écrire les exploits de ses paladins, avait déposé ses manuscrits. Je ne sais si vraiment il y avait à Salisbury quelques ouvrages propres à donner lieu à de telles assertions. Mais on trouve à la bibliothèque nationale de Paris plusieurs manuscrits qui ont été écrits dès le XII^e. siècle dans l'abbaye de Préaux et qui renferment en latin les exploits de Charlemagne, de Rolland, d'Ollivier et autres paladins de cette espèce.

En 1266, Odon Rigault, archevêque de Rouen, faisant la visite de la province comme métropolitain, note dans son procès-verbal qu'il a trouvé dans l'abbaye de Cherbourg des manuscrits infiniment précieux,

(1) Manuscrits de Duchesne, n^o. 9,612. Biblioth. Roy.

et le prélat ordonne plusieurs dispositions pour leur conservation : « mul-
« tos et bonos libros ad studendum quos precepimus sollicite custodiri,
« etc. (1). »

Si nous passons aux XIV^e^. et XV^e^. siècles, nous verrons que les manuscrits, quoique très-multipliés, acquièrent une valeur plus considérable par la beauté de l'exécution; et notre pays fut alors très-renommé pour ses artistes dans ce genre.

Les heures que le roi Charles VI donna en 1412 à la duchesse de Bourgogne coûtèrent 600 écus, et le vicomte de Bayeux fut chargé d'en payer une partie sur la recette des domaines de sa vicomté.

L'éditeur du catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière a donné une notice détaillée du beau manuscrit appelé *le missel du duc de Bedford*, parce qu'il appartenait à ce prince, et il attribue aux artistes Normands cet ouvrage qui passe pour un chef-d'œuvre dans l'art d'écrire et d'enluminer les livres.

Un ancien rôle de l'abbaye de St.-Etienne de Caen, de l'an 1431, contenant le compte de la trésorerie de ce monastère, porte en dépense une somme de 7 fr. pour l'achat des ouvrages de Pierre Lombard, autrement dit le maître des sentences, et pour cette somme on eût acheté cette même année soixante-dix boisseaux de blé (2 sous le boisseau prix moyen).

Le compte du chantre de la même abbaye pour l'année 1441 porte 22 s. pour un livre de musique, et l'on voit qu'avec cette somme on eût eu dix boisseaux de blé.

Telle était la valeur des livres qu'on les donnait dans ce siècle pour la valeur d'un emprunt.

Ainsi, en 1457, l'université de Caen envoya en députation à Rome Jacques Lefebvre, curé de Grainville, et pour la dépense de son voyage elle lui assura 100 fr., mais pour qu'il en fît les avances, elle lui donna en gage sept volumes, tous ouvrages de droit; or, avec ces 100 fr. on eût eu alors 800 boisseaux de blé, (2 sous pour le boisseau) ou si l'on veut un autre calcul, les 100 fr. égalent 12 marcs d'argent de la valeur actuelle (2).

La même année, l'université emprunta une somme de 90 fr. à la faculté des arts, et celle-ci reçut en échange 6 volumes, savoir :

(1) Biblioth. Roy. n°. 1245.—V. l'extrait des visites d'Odon publié par M. de Caumont dans le dernier volume de la Société des antiquaires.

(2) Univ. Cadom. Commentaria.

Biblia sacra.
Retractationes S^{ti}.-Augustini.
Ejusdem confessiones.
Ejusdem duo alia opera.
Et catholicon.

On peut voir par les règles ci-dessus le prix de ces ouvrages estimés à plus d'onze marcs de notre monnaie actuelle (1) ou à 670 boisseaux de blé.

En 1466, Jean Hue, prêtre et aveugle, donna un missel neuf à l'usage de Bayeux et 20 sols de rente pour être reçu à l'hopital St.-Gatien (2).

En 1467, le prieur de l'Hôtel-Dieu de Caen remet à l'université deux volumes qu'elle lui avait donnés en gage de dix saluts d'or qu'elle lui avait prêtés, et comme le salut d'or valait 30 s., les deux volumes valaient au moins 15 fr. et le blé étant à 2 s. 6 d. le boisseau, mesure d'Arques, on eût eu pour ces 15 livres, 128 boisseaux de froment (3).

Enfin, en 1470, époque où l'on imprima pour la première fois à Paris, on fit faire un antiphonaire pour la paroisse de Cerisy. Le curé paya 20 fr. à l'écrivain, somme égale à 160 boisseaux de blé; les prêtres de la paroisse furent si contents de la générosité du curé qu'ils lui remirent pendant dix ans les deux repas qu'il était tenu de leur donner les jours de Noël et de Pâques de chaque année. Les paroissiens de leur côté firent beaucoup de présents à l'écrivain, toutes ces largesses furent consignées dans une pièce de vers français qu'on écrivit en tête du manuscrit; on y trouve les noms de tous les bienfaiteurs et voici entre autres comment le poète s'exprime sur un d'eux :

Messire Jehan Pichard
Fist du bien à l'écrivain
Et lui donna matin et tard
De son bon cidre et de son pain.

L'année suivante 1471, la même paroisse fit faire un processionnaire; l'écrivain fut Jean Le Cart; on le logea, on le nourrit pendant son travail, enfin on lui fit tant de cadeaux qu'il ne voulut point recevoir d'argent.

(1) Univ. Cadom. Commentaria.
(2) Tabell. de Caen. Ad. ann. 1466.
(3) Univ. Cadom. Comment.

C'est Baluze qui avait vu ces manuscrits et qui nous a conservé ces détails qu'on trouve dans ses cartons à la bibliothèque nationale.

Pour bien juger de ces travaux et de ces dépenses, il faudrait avoir sous les yeux les manuscrits de ces différents siècles. Mais les Anglais, pendant leur domination en Normandie, enlevèrent ce que nous avions de plus précieux. J'ai vu entre autres dans le muséum de Londres deux manuscrits grand in-folio sur vélin; le 1^er^. est le roman de. . . . . qui avait appartenu aux anciens seigneurs d'Hermanville; le 2^e^. est un poème composé par Jean de Courcy, en 1416, et intitulé *le chemin de vaillance :* rien n'égale la beauté du vélin, celle de l'écriture et enfin celle des miniatures de ces manuscrits.

Il ne nous reste plus que quelques cartulaires déposés aux archives de la Préfecture du Calvados, plusieurs sont d'une très-belle exécution, mais il n'y en a aucun qui remonte au XIII^e^. siècle.

Maintenant je passe aux détails historiques sur les anciennes bibliothèques de Caen. La 1^re^. est celle de St.-Etienne. St.-Lanfranc, premier abbé de ce monastère, y établit une école dans le XI^e^. siècle; il en sortit plusieurs prélats fameux dans l'église de Normandie et dans celle d'Angleterre, et il est difficile qu'une école subsiste avec quelque célébrité, si elle n'a pas une bibliothèque où les étudiants puissent se former.

Ainsi, les moines de Caen, non seulement lurent, mais encore composèrent plusieurs ouvrages; à leur tête on doit placer ceux de St.-Lanfranc publiés par Dom d'Achery; nous distinguerons le *Chronicon Cadomense* conservé dans la bibliothèque de la reine Christine et transporté ensuite dans celle du Vatican, et enfin une notice historique sur la mort de Guillaume-le-Conquérant, extraite d'une histoire de ce prince, composée dans ce monastère. Duchesne a imprimé quelques fragments mutilés du *Chronicon Cadomense*, et Cambden dans ses *Anglica Normanica* a publié la notice dont nous venons de parler.

La bibliothèque de St.-Etienne avait été formée peu à peu. On trouve dans les anciens comptes de ce monastère que les moines achetaient assez souvent des manuscrits; ils devaient même en avoir de fort précieux, car on lit dans les comptes de 1432, chapitre de la dépense : *pro redimendo librum nostrum de Anglia, XXII libras.* Ce manuscrit avait probable-

ment été volé par un Anglais pendant le siége de Caen en 1417, mais les 22 livres payées pour le racheter, lui donnent une valeur de 176 boisseaux de blé, et ce prix fait supposer un ouvrage important.

Cette bibliothèque, qui devait être infiniment précieuse surtout pour l'histoire de Caen, fut pillée par les protestants en 1562, et il résulte du procès-verbal de ces ravages dressé par ordre du bailly de Caen, le 27 septembre 1563, que cette bibliothèque qui avait 22 pieds de long sur 14 de large, avait été dilapidée au point qu'on avait enlevé jusqu'aux boiseries qui portaient les livres et même le plomb de la couverture.

Une autre église qui eut un établissement de ce genre, fut celle du Sépulchre de la même ville. On trouve sa bibliothèque mentionnée dans plusieurs inventaires du trésor de cette église, écrits dans le XIV^e^. siècle; les livres continuaient encore à cette époque de faire partie du trésor des églises. Mais on n'y trouve que des bibles, des commentateurs sur les ouvrages des hagiographes; le seul livre qui m'ait paru digne de remarque est intitulé tantôt : *patena medicina*, et tantôt *liber pantheni super medicinam*, du moins je pense que c'est le même ouvrage diversement intitulé, et il est très-rare à cette époque de trouver des manuscrits sur la médecine.

Malheureusement cette bibliothèque fut, comme celle des Bénédictins, pillée et détruite en 1562, lorsque Rob. de la Mare, duc de Bouillon, fit raser la collégiale du Sépulchre avec le canon du Château.

La 3^e^. bibliothèque de Caen fut celle de l'université. Son premier établissement date de l'année 1457, mais avant d'en parler, il est bon, pour en faire mieux sentir l'importance, de dire quels moyens avaient les maîtres comme les écoliers, de se procurer des livres avant la formation de la bibliothèque académique.

Les statuts donnés par Henri VI à l'université en 1439, portent qu'elle aurait le droit d'établir dans la ville deux libraires qui auraient tous les livres nécessaires pour l'étude dans les diverses facultés, qu'ils seraient tenus d'exposer ces livres dans leur boutique pendant l'année, excepté les jours de cérémonies publiques de l'université où ils devaient les exposer à la porte des églises dans lesquelles la cérémonie aurait lieu, qu'enfin ils auraient un catalogue contenant le juste prix des livres et qu'ils ne

pourraient jamais exiger de l'acheteur que le sou pour livre au-delà de ce prix.

Mais comme la valeur considérable des livres ne permettait pas à tous les écoliers de se les procurer, les libraires devaient, d'après les mêmes statuts, avoir les ouvrages classiques et autres, divisés par quart ou par sixains, et les confier à l'étudiant qui voulait bien les copier pour son compte, et dans ce cas le libraire ne recevait du copiste que la somme fixée par l'université pour le prêt du manuscrit original.

Mais il ne suffisait pas d'avoir la volonté de copier, il fallait du parchemin ou du papier, et les mêmes statuts ordonnent que l'université aurait à Caen deux parcheminiers en titre qui fourniraient aux maîtres et aux élèves le parchemin dont ils auraient besoin et ce à un prix juste et qui serait fixé par le Recteur; ainsi jusque dans le XVII^e^. siècle ce fut toujours le chef de l'académie qui fixa le prix du parchemin et du papier au commencement de chaque année scholastique.

Tous autres parcheminiers étrangers pouvaient en apporter dans la ville et les statuts de l'université les exemptent de tout impôt à raison de cette marchandise. Mais c'était aux deux parcheminiers d'office d'en fixer le prix en présence de deux députés de l'université, et chaque botte contenant 36 peaux devait 20 deniers au recteur, qui en recevait moitié de l'acheteur et moitié du vendeur.

En 1497, l'université pour faciliter davantage le commerce du papier, aggrégea à son corps et par là même à ses priviléges les premiers manufacturiers qui établirent des moulins à papier à Rouen, à Pont-Audemer, à Orbec, à Fervaques et à Valognes.

Toutes ces entraves, si nuisibles au progrès des lettres, mais que nécessitaient les circonstances avant la découverte de l'imprimerie, devaient disparaître en grande partie par l'établissement d'une bibliothèque publique. L'université l'arrêta comme je l'ai déjà dit, en 1457. Thomas Onfroy, doyen des arts, fut chargé d'en diriger l'emplacement. La faculté des arts qui, à cette époque, est qualifiée *populosa facultas*, avait déjà beaucoup de manuscrits, elle les réunit à ceux de l'université; les livres gardés jusqu'alors dans des coffres forts, furent placés sur des tablettes, et suivant l'usage du temps, fixés avec des chaînes de fer : *opera concathenata sunt.*

Malgré cette précaution on vola trois volumes dans la bibliothèque, en 1460; savoir :

Postilla de Lira super psalterium.
Epistola Ebrardi ad parisienses.
Magistri et discipuli.

On fulmina inutilement des monitoires pour connaître les détenteurs; la faculté des arts répara cette perte en achetant de nouveaux ouvrages cette même année, et l'université assura la conservation de la bibliothèque en ordonnant qu'un de ses bédeaux coucherait dans une chambre adjacente.

La générosité de la faculté des arts fut imitée par un grand nombre de personnes, et en 1478 la bibliothèque était tellement augmentée en livres, qu'il fallut en augmenter l'emplacement; l'abbé de Barbery donna un mille de tuile pour couvrir le nouveau bâtiment.

Mais en 1480, nouveau vol dans la bibliothèque; demande au pape d'une bulle contre les détenteurs; même délit en 1486; excommunication affichée en latin et en français dans toutes les rues de la ville; enfin ordre au bibliothécaire de résider auprès de la bibliothèque.

Malgré ces excès la bibliothèque continua toujours de s'aggrandir par les donations multipliées des professeurs, qui, quoique pourvus des premières dignités dans les cathédrales de la province, ne perdaient pas de vue les intérêts des lettres et la mère commune qui les y avait formés. On trouve toujours dans les actes de l'université les noms de ces bienfaiteurs, et très-souvent la liste des ouvrages qu'ils avaient donnés.

Mais il serait trop long de rapporter tous ces noms, je me bornerai à citer les plus marquants.

Robert Cornegrue, évêque de Séez.

Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux.

L'amiral de Graville.

Roger d'Estampes, 1^er^. et 2^e^. du nom, doyens du Sépulchre.

Pierre Bassan qui donna toute sa bibliothèque.

Ursin Thibout, vicaire-général du patriarche de Jérusalem et curé de St.-Pierre, qui donna le tiers de la sienne.

Pierre de Lesnauderie, et le fameux Pierre Regnault, imprimeur à Caen, dans le XV^e^. siècle.

Parmi les autres bienfaiteurs on remarque les d'Argouges, des Doimond, des d'Annebaut, des Mallet de Graville, des Nollent et autres anciennes familles de la province.

S'il est agréable de parcourir les noms de ces bienfaiteurs, il est avantageux de parcourir la liste des livres qu'ils donnèrent à la bibliothèque de l'université, parce qu'on y trouve beaucoup d'ouvrages qui ont été inconnus à tous les historiens de l'art typographique.

Cette ancienne bibliothèque subsista jusque vers 1701, mais comme elle ne consistait qu'en éditions du XV^e^. siècle et de la moitié du XVI^e^. et que le surplus était en manuscrits, elle était peu fréquentée; aussi, M. Foucault, intendant de Caen, qui avait servi utilement l'université dans la reconstruction des grandes écoles, obtint d'elle et sans peine tout ce qu'il y avait de curieux dans cette bibliothèque primitive, et il en restait peu de volumes dans la dernière bibliothèque.

Cette 2^e^. bibliothèque de l'université fut établie en 1736. D'abord M. le cardinal Fleury donna des fonds pour cet établissement, mais M. de Colleville l'enrichit de la précieuse bibliothèque du fameux Bochart son grand-père, et à son exemple beaucoup d'autres amateurs augmentèrent la bibliothèque académique.

Les autres bibliothèques de la ville de Caen furent celles des maisons religieuses; excepté celle des Cordeliers, on n'y trouvait que des ouvrages ordinaires, et si quelques-uns avaient du prix, c'est parce qu'ils avaient été imprimés à Caen, dans la première moitié du XVI^e^. siècle.

La bibliothèque des Cordeliers devait être distinguée de toutes les autres. Ces religieux avaient commencé à la former dès le XV^e^. siècle, car j'ai vu quelques ouvrages imprimés à cette époque et sur lesquels on avait écrit qu'ils avaient été achetés des aumônes des fidèles. Mais François Martin, docteur de Sorbonne, provincial de son ordre et gardien du couvent de Caen, fut un véritable bibliomane, et ce fut particulièrement à ses soins qu'on dut la précieuse bibliothèque des Cordeliers; remplie d'ouvrages rares et curieux, elle fut souvent visitée par les érudits et les littérateurs de notre ville; celui qui en profita le plus fut le père Martin lui-même. Lorsqu'il fut reçu membre de l'académie de Caen, il lut pour discours de réception un mémoire historique sur les bibliothèques anciennes et modernes dont l'autographe est en ma possession; on y voit

un homme extrêmement versé dans l'histoire bibliographique. Dalembert, dans son éloge de M. Huet, dit avoir vu plus de 500 lettres du père Martin à ce prélat, et presque toutes ces lettres contiennent le fruit de ses lectures qui servaient presque toujours à M. Huet dans ses diverses compositions.

Cette précieuse bibliothèque a été pillée pendant la terreur et en grande partie dissipée.

NOTA. *Cette notice intéressante de M. De La Rue laisse cependant beaucoup à désirer, et l'auteur possédait sur ce sujet des matériaux qu'il n'a malheureusement pas utilisés. — Nous n'avons voulu rien ajouter ni rien changer à ce mémoire écrit de la main de l'abbé De La Rue ; nous devons dire seulement que la bibliothèque communale de Caen renferme aujourd'hui les livres qui se trouvaient à l'université avant la révolution, et plusieurs de ceux que le père Martin avait réunis aux Cordeliers.*

(Note de M. de Caumont).

HISTOIRE

DE L'ABBAYE ROYALE DU BEC,

PAR DOM JEAN BOURGET,

Moine bénédictin de la congrégation de St.-Maur, et membre de la Société des antiquaires de Londres,

TRADUITE DE L'ANGLAIS,

PAR M. VICTOR-EVREMONT PILLET,

Membre de la Société des antiquaires, Régent de rhétorique au collége de Bayeux.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR FRANÇAIS.

Dom Jean Bourget avait écrit l'histoire de l'abbaye du Bec. Son manuscrit tomba, l'on ne sait trop comment, dans les mains d'un Anglais qui le traduisit et le fit imprimer à Londres, en 1779. L'original a disparu; on n'a plus que la traduction; encore est-elle très-peu répandue, nous dirions même qu'elle est presque inconnue. Ainsi remettre en français la traduction anglaise, c'est, en quelque sorte, publier pour la première fois le manuscrit de dom Bourget. Son travail n'est la répétition ni du *Gallia Christiana* ni du *Neustria pia*. La première partie offre, sans doute, le même ordre chronologique, mais non toujours les mêmes détails historiques; la seconde est tout-à-fait différente. Au reste, la lecture de l'ouvrage que nous publions, mettra à même de prononcer. Maintenant esquissons la biographie de l'historien de l'abbaye du Bec-Hellouin.

Dom Jean Bourget était issu d'une ancienne famille très-estimée des environs de Rouen. Il naquit dans le village de Beaumais, près de Falaise, dans le diocèse de Séez, en 1724. Il commença ses études à Caen et les acheva à l'Université de cette ville. Travaillant avec une grande ardeur, il obtint de brillants succès. En 1745, il devint moine bénédictin de l'abbaye de St.-Martin de Séez, qui à cette époque était *en règle*, c'est-à-dire, sous la direction d'un abbé conventuel. Quelque temps après, il fut nommé prieur claustral de ce même monastère. Dom Bourget remplissait cet office, depuis six ans, quand il fut élu prieur de Tiron en Perche. Envoyé de là à

l'abbaye de St.-Etienne de Caen, en qualité de sous-prieur, il administra le temporel de ce couvent pendant deux ans et le spirituel une année de plus. Après quoi, suivant la règle de cette maison religieuse, il résigna ses fonctions.

Reconnaissant son mérite et sa science, ses supérieurs l'envoyèrent de là à l'abbaye du Bec, où il demeura jusqu'en 1764. Il fut nommé membre honoraire de la Société des Antiquaires de Londres, le 10 janvier 1765. La même année, il retourna à l'abbaye de Ste.-Etienne de Caen, où il resta jusqu'à sa mort.

Les emplois honorables où il fut promu à cause de sa grande capacité, le mirent à même de poursuivre ses études favorites sur l'histoire et les antiquités des principales abbayes de Bénédictins en Normandie. L'accès lui fut ouvert à toutes les sources, et il put consulter les chartes, les actes, les registres, etc. Il compulsa ces archives avec grand soin, et il a laissé en manuscrit de curieux documents sur les abbayes de St.-Pierre de Jumièges, de St.-Etienne et de la Ste.-Trinité de Caen, et une histoire de l'abbaye du Bec; qu'il présenta, en 1764, au docteur Ducarel qui l'a mise à contribution dans ses Antiquités Anglo-Normandes.

Dom Bourget mourut le 1er. janvier 1776 d'une blessure qu'il s'était faite à la jambe. en tombant d'un escalier. Comme il descendait au cloître de l'abbaye de St.-Etienne de Caen, la lumière faible et douteuse d'une lampe mourante qui était placée sur le passage, le trompa et causa sa chute. Il vécut généralement estimé, et mourut sincèrement regretté de tous ceux qui le connurent. Il fut enterré dans l'église de ladite abbaye, le 3 janvier 1776.

HISTOIRE DE L'ABBAYE ROYALE DU BEC.

Le monastère du Bec-Hellouin ou Helluin, situé dans le Roumois, entre le Lieuvin et la plaine de Neufbourg, à neuf lieues de la capitale de la Normandie, peut à juste titre être regardé comme un des plus considérables du royaume. Il s'élève dans une vallée très-étroite, emprisonnée entre deux monticules qui ont presque deux cents pieds de hauteur. Du bas d'un de ces côteaux, vers le nord, s'échappe un assez fort ruisseau qui arrose le vallon et donne son nom au monastère.

Le chœur de l'église, tourné vers l'est, est un des plus beaux monuments du XIIIe. siècle, et pour son architecture et pour la variété des marbres dont il est orné.

La nef est trop courte pour mériter ce nom : elle n'a que deux arches. Le parc qui s'étend, du sud à l'ouest, sur le penchant du monticule, et borne de ce côté la clôture régulière, était autrefois très-vaste, et con-

serve encore les fondations des murailles qui l'entouraient. Au nord, est le village du Bec qui appartient à l'abbaye.

Helluin, fils d'Angot et d'Héloïs, fut le fondateur de cette maison. C'était un personnage d'une grande piété; il descendait des Danois qui, s'élançant du nord de l'Europe, s'étaient précipités sur la Normandie, comme un torrent, et s'étaient rendus maîtres de cette province qui, avant l'invasion de ces peuples, s'appelait Neustrie. Il était aussi allié aux ducs de Flandre.

Hellain embrassa d'abord l'état militaire. Sa valeur et la noblesse de sa naissance le recommandaient à Robert, duc de Normandie; mais dégoûté du monde, il forma, à l'âge de quarante ans, la généreuse résolution de renoncer à tout pour se consacrer à Dieu.

Dans ce but, il alla trouver Herbert, évêque de Lisieux; ce prélat lui donna l'habit monastique, en 1034, et l'ordonna prêtre et abbé du monastère qu'il bâtit la même année sur ses propres domaines, à Bonneville, appelé autrefois Burneville. Il le termina en un an, et, en 1035, il fit dédier son église à la Vierge par le même Herbert qui l'avait ordonné prêtre. Il dota son monastère des terres qu'il possédait à Bonneville, Tavilé, Surcé, Sarné, etc.

Cinq ans après, voyant que le manque d'eau rendait la position de l'abbaye incommode, il résolut d'en bâtir une autre dans la vallée du Bec. Comme le nombre des personnes qui se soumettaient à sa discipline, augmentait de jour en jour, cette nouvelle maison se trouva bientôt trop petite, et une partie de son église, où était une chapelle dédiée à St.-Benoît, vint à s'écrouler. Alors Lanfranc, qu'il avait nommé prieur, lui persuada d'en bâtir une plus vaste et plus solide, à une plus grande distance, mais sur un terrain plus élevé. Il commença ces travaux en 1061.

Tout l'édifice fut terminé en trois ans; mais ce qui restait de l'église servit jusqu'en 1077, époque où la nouvelle fut achevée.

Le 22 octobre de la même année, les religieux se rendirent en procession de l'ancienne église à la nouvelle. Ce même jour, Lanfranc, qui de prieur du Bec avait été élevé à la dignité de premier abbé de Saint-Etienne de Caen, et ensuite placé sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry, consacra ce temple à la sainte Vierge. Odon, évêque de Bayeux, Gilbert, évêque d'Evreux, Guilbert, évêque de Lisieux, Robert, évêque

de Séez, Ernauld, évêque du Mans, accompagnés d'une grande quantité de la noblesse de France, d'Angleterre et de Normandie, assistèrent à cette céremonie, et firent de riches présents à l'église.

Quant à la règle que suivait Helluin, il est certain que c'était celle de St.-Benoît. La vérité de cette assertion résulte des statuts que fit Lanfranc pour l'ordre de St.-Benoît, et de plusieurs lettres de St.-Anselme adressées aux moines du Bec ; entre autres la septième du troisième livre, où il dit qu'il les recommande à leur père St.-Benoît, dont ils ont adopté la règle. *Beato Benedicto secundùm cujus regulam professi estis vos commendo.*

Le Bec était déjà devenu très-important. Lanfranc qui passait pour un des savants les plus distingués de son siècle, y avait ouvert une école qui subsista long-temps après lui, et d'où sortirent tant de brillantes lumièr es de l'église.

Une multitude de tout rang et de toute condition y affluait pour servir Dieu sous la direction d'Helluin. De ce nombre étaient Guillaume Girouis (1), qui rétablit le monastère de St.-Evroult dans le pays d'Ouche, entre les villes de Séez et de Bernay ; ses deux neveux Hugues et Robert de Grandménil ; Guillaume Crespin et son neveu Gilbert, descendant d'une des plus illustres familles de Normandie ; Lanfranc, né à Pavie, en Italie, et Anselme, né à Aoste, en Piémont, tous deux distinguéspars leur noble origine, leur science et leur piété.

Les revenus qu'Helluin avait assignés à ce monastère, n'étant pas suffisants, les ducs de Normandie et diverses autres personnes de distinction lui donnèrent plusieurs terres considérables. Beaucoup de ceux qui y

(1) Guillaume Girouis ne répara qu'en partie l'église de St.-Evroult, y mit deux prêtres séculiers pour la desservir, et la donna à l'abbé Helluin sous lequel il avait pris l'habit religieux ; ainsi d'abbaye, elle devint un simple prieuré du Bec. Robert et Hugues, ses neveux, fils de Hadewise sa sœur, bâtirent un monastère à Noyers, qui s'appelle maintenant Noyers-Ménard, et vinrent au Bec consulter leur oncle qui les détourna de leur projet, et leur conseilla de rebâtir le monastère de St.-Evroult, ce qu'ils firent, et de le rendre indépendant du Bec. Ils lui donnèrent la belle terre de Rosière ou Roussières, et, par là, le monastère de St.-Evroult reçut le titre d'abbaye. Ils y placèrent des moines de Jumièges. Robert se fit moine, et en fut le second abbé ; mais Hugues resta dans le monde, et, s'il prit l'habit monastique, comme l'ont affirmé plusieurs écrivains sans aucune preuve suffisante, ce fut seulement *in articulo mortis*, sans prononcer de vœux. Aussi est-il représenté sur les vitraux de la chapelle de S^te^.-Marie, dans l'église de St.-Evroult, avec le costume de chevalier. Je ne comprends donc pas pourquoi un manuscrit du Bec les compte au nombre des moines de cette maison, puisqu'il est certain qu'ils n'y portèrent même jamais l'habit.

prirent l'habit, y apportèrent de vastes domaines. Les papes, les évêques, les rois de France et d'Angleterre lui accordèrent de nombreux priviléges. Pour procéder avec plus de régularité, j'énumérerai par ordre ceux dont Helluin dota son abbaye et ceux qu'obtinrent ses successeurs.

Guillaume Ier., surnommé de Bonne-Ame, archevêque de Rouen, lui accorda, du consentement de son chapitre, l'exemption de tous les droits épiscopaux, et ordonna que la paroisse relèverait du monastère, à condition que, quand l'abbé serait invité par l'archevêque à assister à l'office de la cathédrale, le jour de sa dédicace, il serait obligé d'y assister, de présider au chœur, si l'archevêque célèbre la messe, ou de la célébrer à sa place, s'il est absent. Ce privilége fut confirmé dans la suite par plusieurs archevêques de Rouen, entre autres, par Hugues en 1141, par Rotrou en 1182, par Odon en 1245, et François y donna son consentement en 1634.

Les papes confirmèrent cette exemption, ainsi que les autres priviléges et donations accordés au Bec par plusieurs rois, princes et autres personnes de distinction. C'est ce qu'attestent les bulles de Calixte II, en 1113; de Lucius II, en 1181; de Célestin III, en 1195; d'Innocent III, en 1110, d'Honorius III, en 1223; d'Urbain IV, en 1262; de Clément IV, en 1267; de Grégoire X, en 1271; de Nicolas III, en 1278; de Martin IV, en 1281; d'Honorius IV, en 1285; de Boniface VIII, en 1296, etc.

L'archevêque de Rouen, les évêques d'Evreux, de Lisieux, de Bayeux et de Chartres, ordonnèrent aussi que toutes les églises et les terres appartenant au Bec, dans leurs diocèses respectifs, seraient exemptes de tout droit ecclésiastique. Et afin que les moines ne fussent point troublés à l'avenir dans la jouissance de ces priviléges, ils leur furent confirmés par les rois de France, Philippe II, en 1191, 1200, 1204; Louis IX, en 1239, 1262; Philippe III, en 1276; Philippe VI, en 1328; Charles VII; en 1420; Louis XI, en 1471; François Ier., en 1517; Henri IV, en 1596; par les rois d'Angleterre, Henri Ier., en 1125; Henri II..... Jean, en 1204; Henri III, en 1229; et par Guillaume, Etienne, Richard et Edouard.

En 1389, le pape accorda aux abbés l'anneau et les autres ornements pontificaux, avec le droit de donner la bénédiction solennelle non seule-

ment dans l'église du Bec, mais encore dans celles qui n'en relevaient pas entièrement, et de plus le droit de conférer la tonsure.

Outre ces priviléges spirituels accordés par les papes et les évêques, et confirmés par l'autorité royale, le Bec reçut encore des marques de faveur de la part des rois de France et d'Angleterre, des ducs de Normandie et de plusieurs autres seigneurs qui donnèrent des terres à cette abbaye, ou en confirmèrent les donations. Outre plusieurs magnifiques domaines, dont les principaux sont les baronnies du Bec, de Bonneville, de Marbeuf, du Plessis, le Bec a encore cent soixante paroisses qui relèvent de lui, avec le droit de patronage, de dîmes et de seigneurie dans la plupart d'entre elles. Les principales sont celles de St.-Jean et de St.-Gervais, à Paris, de St:-Sever à Rouen, de St.-André au Bec, de St.-Pierre à Montfort, de St.-Nicolas à Meulan, de St.-Pierre à Pontoise, de Notre-Dame à Orbec, de St.-Jacques dans l'ile de St.-Nicaise, etc. Il a encore sous sa dépendance dix-huit paroisses considérables et seize chapelles dont la principale est dans la cathédrale de Paris.

Il se tient annuellement deux foires franches dans le bourg du Bec, l'une, le jour St.-André, le 30 novembre, l'autre, le Vendredi saint; et un marché, le vendredi de chaque semaine. Il y a dans la baronnie du Bec un bailliage avec haute et basse justice.

En 1307, Philippe IV, roi de France, accorda au Bec et à toutes les personnes en dépendant, le privilége de relever immédiatement et directement de la couronne, et de transporter, de vendre et d'acheter dans tout son royaume des marchandises exemptes de tous droits.

Tels sont les priviléges dont jouissait le Bec presque dès sa fondation, mais plusieurs sont maintenant abolis.

Helluin eut le bonheur de voir le nombre de ses disciples monter à près de cent, et la joie d'en voir une quantité étonnante être appelés à la dignité d'évêques et d'abbés, ou remplir les monastères que la piété des fidèles élevait en France et en Angleterre, et plaçait sous la dépendance de l'abbaye du Bec. Tous ces monastères avaient formé un ordre dont le Bec est le chef-lieu, et tous les prieurés qui en relevaient, même dans les pays étrangers, étaient obligés de venir assister au chapitre général, de rendre compte de leurs maisons sous le rapport spirituel et temporel; les prieurs étaient changés au gré du chapitre ou des abbés.

Enfin Helluin, plein de jours et de bonnes œuvres, rendit son âme à Dieu, le 22 août 1078, à l'âge de 84 ans, après en avoir passé 44 dans le monastère dont il avait été le fondateur. Il fut enterré dans la salle du chapitre, qui existe aujourd'hui et qu'il fit construire, selon quelques auteurs. Mais cette opinion ne s'accorde pas avec le passage suivant d'une chronique qui se trouve à la fin des œuvres de l'archevêque Lanfranc : *Anno Domini* 1146, *inceptum est capitulum monasterii Beccensis ecclesiæ pridiè calendar. Augusti, presente piæ memoriæ domino Letardo ipsius loci abbate.* Son corps fut enterré au milieu du chapitre sous un tombeau de marbre noir, que les religieux de la congrégation de St.-Maur remplacèrent en 1714 par un autre de beau marbre blanc, supporté par six pilastres de jaspe d'environ un pied et demi de haut, et sur lequel on a gravé l'épitaphe suivante :

Hic jacet
Primus hujusce monasterii Conditor et Albas
Venerabilis Helluinus,
Primariæ inter Normannos nobilitatis,
Patre Ansgoto, matre Heloide, in pago Brionensi natus,
Inter armorum strepitus summa cum laude
Inter aulæ illecebras summa cum integritate versatus,
Abjecto militiæ sæcularis paludamento,
Christo deinceps militaturus,
Ab Herberto Lexoviensi episcopo habitu monastico induitur;
Et ut Christi haberet hereditatem
Bonorum suorum Christum instituit heredem.
Quos agros quondam possederat dives,
Hos coluit pauper, coluit et jejunos
Ut cibus fieret pauperum,
Et laborantis sudor et fames jejunantis.
Labores diurnos nocturnis levabat precibus;
Ut cum virtutum studiis studia litterarum conjungeret,
Litteras quadragenarius discere non erubuit;
Et Beccensi monasterio litterarium aperuit gymnasium,
In quo paternæ pietatis alumnos et heredes,
Ecclesiarum præsules candidatos
Lanfrancum, Anselmum
Plurimosque alios sui similes discipulos
Ad omne virtutis officium suis informabat exemplis

Abbas virtuti simillimus,
Qui, plenus operibus bonis,
Mortem obiit VII cal. sept. An. D. MLXXIII.
Ætat. LXXXIII.

Patri de se optimè merito
Æternum hoc pietatis monumentum P.P.
Monachi Beccenses congregationis S. Mauri
Anno D. MDCCXIV.

La vie d'Helluin a été écrite par le savant Gilbert Crépin, moine du Bec, et ensuite abbé de Westminster. Il eut pour successeur Anselme, qui nâquit de parents nobles à Aoste, ville du Piémont, au pied des Alpes. Son père s'appelait Gondulphe et sa mère Ermenberge. C'était un homme de mœurs très-pures, d'un génie supérieur et d'une éloquence étonnante. La réputation de Lanfranc qui professait la philosophie au Bec, dont il était alors prieur, l'engagea à venir l'entendre. Il y passa trois ans, au bout desquels il prit l'habit monastique, à l'âge de vingt-sept ans. Il fit de tels progrès dans la perfection religieuse, que trois années après, il fut promu à la dignité de prieur à la place de Lanfranc qui fut élu premier abbé de St.-Etienne de Caen. Pendant les quinze années qu'Anselme remplit cette charge, il composa plusieurs traités. A la mort d'Helluin, il fut choisi pour le remplacer; mais ce ne fut pas sans beaucoup de répugnance qu'il accepta cet avancement. Ce fut Gilbert, évêque d'Evreux, qui lui donna la bénédiction dans l'église du Bec. Pendant les quinze ans qu'il dirigea cette maison, il écrivit beaucoup d'ouvrages. A sa sollicitation, Guillaume de Bonne-Ame, archevêque de Rouen, accorda l'exemption dont on a déjà parlé.

Anselme étant obligé d'aller en Angleterre pour les affaires de son monastère, fit preuve de tant de science et de prudence qu'il fut choisi par les évêques de ce royaume, où le vrai mérite est si bien apprécié, pour succéder à Lanfranc sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry, où il éprouva beaucoup de traverses. C'est pendant son administration qu'il écrivit encore plusieurs autres traités. Enfin, après avoir passé seize ans à Cantorbéry, uniquement occupé de tout ce qui pouvait contribuer à la

gloire de Dieu, au salut des hommes et au bien de son église, il rendit son âme à Dieu, à l'âge de 76 ans, le 20 avril 1109, — jour où son anniversaire est encore célébré à l'abbaye du Bec; — et il fut enterré près de Lanfranc dans la cathédrale de Cantorbéry.

Lorsqu'Anselme fut élu archevêque de Cantorbéry, le 4 décembre 1093, il en informa ses moines. Ceux-ci choisirent pour le remplacer Guillaume de Montfort-sur-Rille, qui résista pendant neuf mois aux pressantes sollicitations d'Anselme et des moines. Il était fils de Turstin et d'Albérète, tous deux de noble origine. Il reçut la bénédiction de Guillaume, archevêque de Rouen, qui exigea de lui un serment d'obéissance qu'il refusa, alléguant que c'était une innovation. A la prière de l'abbé, Robert, comte de Meulan, son parent, voulut bien affranchir de tous droits ceux qui, dans ses domaines, relevaient du Bec. Sous son administration, plusieurs princes et autres personnes pieuses donnèrent des terres à l'abbaye, y ajoutèrent beaucoup de bâtiments nouveaux, et firent de riches présents à l'église. De son temps aussi, un grand nombre de personnages distingués par leur naissance ou leur vertu, vinrent au Bec pour embrasser la vie monastique. Il mourut, le 15 avril 1124. Jean, évêque de Lisieux, fit ses funérailles qu'honora de sa présence Henri, roi d'Angleterre. Sa vie a été écrite par Milon Crépin, moine et chantre du Bec.

A Guillaume de Montfort succéda Boson, surnommé le *Sage*. Il était fils d'Haimericus et de Lezeline, et il naquit au monastère de Villiers. A l'âge de vingt-trois ans il se fit moine avec deux de ses frères, sous Anselme au nom duquel il assista au concile de Clermont en 1095. C'était un homme d'une grande science et d'une grande affabilité. Il remplaça Baudoin dans l'office de prieur, et, neuf ans après, il fut élu abbé d'un consentement unanime. Il refusa cette dignité à cause de sa mauvaise santé; mais le véritable motif de son refus, dit l'auteur de sa vie, fut la répugnance qu'il avait à prêter le serment de fidélité au roi et celui d'obéissance à l'archevêque. Les moines eurent recours au roi Henri, qui assiégeait alors Brionne, pour le déterminer à accepter; mais le prince qui savait que Boson refuserait de lui jurer fidélité, désapprouva son élection. Les moines réunis en chapitre procédèrent à un nouveau scrutin, en présence de Geoffroi, archevêque de Rouen, et de Jean, évêque de Lisieux, et leur choix tomba de nouveau sur Boson; le roi en fut irrité.

Mais l'archevêque l'apaisa en lui assurant qu'il n'aurait aucun motif de se plaindre du nouvel abbé. Les deux prélats ayant levé les scrupules de Boson, celui-ci consentit à son élection, et reçut, à Rouen, la bénédiction de son métropolitain.

Pendant les douze ans que dura l'administration de Boson, il gagna l'estime du roi Henri et en reçut de nombreuses faveurs. A la fin de sa vie, il endura de cruelles souffrances, et eut le malheur de perdre la vue, ce qui fut une grande épreuve pour sa patience. Il mourut à l'âge de 70 ans, le 23 juin 1136. Milon Crépin qui a écrit l'abrégé de sa vie, en dit beaucoup de bien.

Théobald qui, de prieur du Bec, en fut élu abbé à la mort de Boson, n'était pas moins distingué par son savoir et la pureté de ses mœurs que par sa naissance. Hugues, archevêque de Rouen, voulait rejeter son élection, comme ayant été faite sans sa permission; mais à la prière d'Ouen, évêque d'Evreux, il la ratifia. Alors il exigea une profession d'obéissance du nouvel abbé, sans quoi il ne lui accorderait pas la bénédiction; mais Théobald refusa de se soumettre à cette formalité, et resta quatorze mois sans être béni. Il y serait resté plus long-temps encore, si les moines n'avaient pas eu recours à Pierre de Cluny pour arranger l'affaire.

Cet homme vénérable, ami intime de l'archevêque, le décida facilement à recevoir verbalement de Théobald la profession d'obéissance qu'il exigeait par écrit. A cette condition, il lui donna la bénédiction, en présence d'Ouen, évêque d'Evreux et de Pierre de Cluny. Deux ans après, Théobald fut, sur les vives instances du roi Etienne, du clergé et des nobles d'Angleterre, élevé au siége archiépiscopal de Cantorbéry, dans un concile tenu à Londres, pendant l'Avent de 1138, par Albert ou Alberic, cardinal légat du saint siége, et évêque d'Ostie.

On élut, pour le remplacer, Létard, né au Bec, qui avait été successivement employé dans l'administration du monastère du Bec et de celui de Notre-Dame du Pré. Il commença en 1141 à agrandir le chapitre, et en 1146, il termina ces travaux exécutés aux frais de Robert de Neufbourg.

Ayant perdu la vue, Létard donna des marques d'une invincible patience. Sa charité et son zèle pour la religion augmentèrent jusqu'au moment où il plut à Dieu de le rappeler de ce monde. Il mourut le 2

juillet 1149, âgé de soixante-six ans. Rohon, évêque d'Evreux, l'enterra dans le chapitre aux pieds du vénérable Helluin. On ne voit pas d'épitaphe sur son tombeau.

A ce vertueux abbé succéda un autre frère, très-versé dans la littérature sacrée et profane. Ce fut Roger Ier. de Bailleul, né en Lombardie. Il fut béni dans le monastère de Fontenelle ou de St.-Wandrille sur la Seine, à huit lieues de Rouen et à une demi-lieue de Caudebec. Il refusa, en 1174, l'archevêché de Cantorbéry qui lui fut offert par le roi et le clergé d'Angleterre. Il rebâtit l'église de son monastère qui était tombée en ruines, et il la fit consacrer le 20 mai 1178 par Rotrou, archevêque de Rouen, assisté de Henri, évêque de Bayeux, de Richard, évêque d'Avranches, et de Gilles, évêque d'Evreux. Cette cérémonie fut célébrée en présence de Henri II, roi d'Angleterre, et de son fils qui donna son anneau à l'église, pour confirmer la concession d'une rente de 100 livres que le roi son père avait faite pour la consécration du maître-autel. La fête de cette dédicace fut fixée par l'évêque, du consentement de l'abbé, au mardi après l'octave de Pâques.

Roger ne se borna pas à toutes ces dépenses. Il bâtit des hôpitaux spacieux et des infirmeries d'une architecture assez belle pour le temps. Il fit placer des canaux pour fournir de l'eau à toutes les parties du monastère. Il donna une somme considérable au comte de Meulan, pour le privilége de tenir un marché dans le petit village, maintenant le bourg du Bec. Sous cet abbé la réputation des moines était si grande que de son temps douze furent choisis pour être abbés ailleurs. Enfin, après avoir gouverné l'abbaye pendant trente ans, il mourut, en 1179, aussi saintement qu'il avait vécu, et fut enterré aux pieds d'Helluin.

Il eut pour successeur Osbern, alors prieur de Beaumont-le-Roger. Il était très-estimé pour sa prudence et la pureté de ses mœurs. En lui brillaient toutes les vertus d'un vrai pasteur. Il gouverna le monastère sept ans et onze mois, et il mourut en 1187. Son corps repose dans le chapitre aux pieds du tombeau d'Helluin, et sur sa tombe on lit cette inscription :

Osbernus abbas VIII.

On élut à sa place Roger II. La prudence et la sagesse qu'il montra pendant qu'il était prieur du Bec, le firent juger digne d'être nommé

abbé. Il ne jouit de cette dignité que sept ans et dix mois ; il mourut en 1194.

Gauthier lui succéda ; c'était un homme très-savant et qui possédait toutes les qualités requises pour cet office. Ce fut à sa prière que Philippe II, maître de la Normandie, confirma en 1196 les droits et priviléges de St.-Nicaise de Meulan, prieuré considérable dépendant du Bec. L'année suivante une grande partie de l'église tomba. Gauthier résigna ses fonctions trois ans après son élection.

Il eut pour successeur Hugues, qui ne jouit qu'une année de sa nouvelle dignité. Il mourut au prieuré de Notre-Dame-du-Pré, le 16 mai 1198. Son corps fut rapporté au Bec et déposé dans le chapitre aux pieds du tombeau du vénérable Helluin, avec cette inscription :

Hugo abbas XI.

Après lui, Guillaume remplit le siége abbatial. La deuxième année de son administration, Matthieu, comte de Meulan, fonda le prieuré de Notre-Dame-en-Laye, et demanda quelques moines du Bec pour le desservir. Guillaume y consentit, et mourut en 1211, treize ans après son élection. Son corps repose dans le chapitre avec cette épitaphe :

Alter Willelmus jacet abbas hic duodenus.

Après la mort de Guillaume, toutes les voix se réunirent en faveur de Richard de St.-Léger, qui reçut la bénédiction à Rouen, le jour de St.-Rémi de la même année 1211. En 1214, il jeta les fondements d'une nouvelle église et posa la première pierre, en présence de toute la communauté. Il fit construire une nef de quarante pas plus longue que l'ancienne et deux tours à la façade occidentale. Mais nous ne trouvons aucune mention de sa dédicace. Il éleva plusieurs autres bâtiments. En 1220, il donna à perpétuité aux chanoines de Beaulieu une vigne qui fit naître une longue suite de procès entre les chanoines et les moines. Après avoir gouverné l'abbaye, pendant douze ans, avec une prudence et une sagesse consommée, il fut élu évêque d'Evreux, le 17 juillet 1223, et sacré dans l'église de Rouen, le 17 d'août suivant.

A Richard succéda Henri de St.-Léger, personnage de haute naissance

et très-convenable sous les autres rapports. Avant son élection, il était prieur, et il fut béni par Théobald, archevêque de Rouen. Il fit bâtir un nouveau dortoir, et amener l'eau dans différents endroits pour tenir l'abbaye toujours propre. Après avoir siégé vingt-quatre ans, il mourut, et tous les prieurs, tant Français qu'Anglais, qui étaient venus au Bec pour assister à un chapitre général qui s'y tenait, suivant la coutume, la veille de St.-Jean-Baptiste, furent présents à ses funérailles.

Robert de Clairbec, religieux d'une probité à toute épreuve, lui succéda. C'est à son caractère conciliant que nous devons la transaction qui se fit entre les moines du Bec et les chanoines de Beaulieu qui plaidaient ensemble depuis quelques années.

En 1246, Louis IX partant pour une croisade contre les Sarrasins, se rendit au Bec, et se recommanda aux prières des moines. Au retour de son expédition, il vint de nouveau au Bec, dîna dans le réfectoire et confirma les droits et priviléges de cette maison.

En 1264, un incendie détruisit la majeure partie de l'église, après avoir réduit en cendres le bourg du Bec. Une partie considérable du monastère devint aussi la proie des flammes. Pour compléter ce désastre, la grande tour en pierre tomba sur ce qu'avait épargné la violence du feu, et acheva la ruine entière de l'église. Robert commença à réparer quelques bâtiments, et mourut, en 1266, après avoir gouverné le monastère pendant dix-neuf ans. Il fut enterré dans le chapitre aux pieds d'Helluin, avec cette épitaphe :

Becci cœnobium, quindenum plange Robertum
Abbatem, cinxit te muris, teque refecit
Consumptum flammis, rebus ditavit et agris.

Jean passa promptement de la dignité de prieur du Bec à celle d'abbé de cette maison. Nous trouvons dans un manuscrit qu'il reçut la bénédiction à Villedieu, gros bourg de la Basse-Normandie, dans l'évêché d'Avranches. Suivant la chronique, page 12, il fut béni à Rouen, le jour de St.-Jean-l'Evangéliste, par l'archevêque Odon. Il mourut sept ans après son élection, et fut enterré dans le chapitre, à la tête d'Helluin, avec cette inscription :

Johannes abbas XVI.

La même année 1273, Pierre de la Chambrie — Petrus de Caniba — fut choisi pour le remplacer, et reçut la bénédiction du même archevêque Odon. Dès la première année de son élection, il travailla à rebâtir l'église et en posa la première pierre. Il éleva entre les deux angles quatre gros pilliers, qui existent encore, pour supporter une tour, mais qui jusqu'à présent n'ont servi qu'à soutenir une pyramide en bois, couverte d'ardoises et de plomb. Il mourut en 1281, et fut enterré dans le chapitre, mais on ne sait pas précisément à quelle place. Nous transcrirons ici quelques vers composés sur la destruction de l'église; nous les avons trouvés sur deux feuilles détachées de beau parchemin, qui faisaient partie d'un manuscrit qui n'existe plus.

L'an de grâce mille deux cens
Soixante et treize virent gens
La maître tour du Bec descendre
Lendemain du jour de la cendre;
Entour Prime fut la ruine;
L'œuvre dessous n'était pas fine;
Pour ce la tour se descendit,
Tout le chœur cassa et fendit,
De la nef une grande partie
Cassa la tour de l'abbaye;
Mais Dieu mercy ce Roy chéri
Oncques homme n'y eut péri;
Ce fut en tems de l'abbé Pierre,
Pour ce qu'en pierres abonda,
Sur ferme pierre la fonda.

Pierre de la Chambrie eut pour successeur Himer (Imerius de S. Imerio), homme savant, très-versé dans le maniement des affaires et zélé défenseur des droits de l'ordre. Il était prieur, quand il fut investi de la dignité abbatiale. Son élection fut confirmée à Pontoise, le mardi après la fête de St.-André, par l'archevêque de Rouen qui lui donna la bénédiction à Fresne — apud Fraxinos — le dimanche suivant, 26 novembre 1281. Il continua les travaux de l'église jusqu'à l'entablement. Il était exact à tenir tous les ans un chapitre général, où il fit plusieurs règlements pour le maintien de la discipline et de la subordination.

L'année suivante, 1282, les ouvriers employés à la reconstruction de l'église, trouvèrent le corps de l'impératrice Mathilde enseveli dans une peau de bœuf. Elle avait été enterrée en 1167 devant l'autel de la Vierge.

Après vingt-deux ans d'une sage administration, Himer alla recevoir des mains de Dieu la récompense de ses vertus, le 15 novembre 1304. Son corps fut enterré dans le chapitre, à la tête d'Helluin, avec cette simple inscription.

Himerius abbas XVIII.

Le lundi, 6 décembre de la même année, Gilbert ou Guilbert fut élu abbé par voie de compromis. Après avoir été confirmé et béni, il s'appliqua avec la plus grande ardeur à rebâtir son église qu'il eut la satisfaction d'achever en 1327. Il signala ensuite son zèle pour la cause commune dans une expédition qui se préparait alors contre les infidèles, et, dans ce but, il donna volontairement au pape un subside de 15,000 florins pour l'église du Bec, et un second de 3,600 pour les autres églises qui en dépendaient. Il mourut la vingt-troisième année de son administration, en 1327. Son corps repose devant l'autel de la chapelle de la Vierge, derrière le chœur, sous un tombeau sur lequel on lit ces lignes :

Vos qui transitis, memores mortis, rogo, sitis.
Quod sum, vos eritis; pro me rogitare velitis.

Godefroi Fare ou Faé, premier du nom, et prieur de Notre-Dame du Pré, fut élu pour le remplacer, le 29 septembre de la même année 1327. Sept ans après son élection, il fut promu au siége épiscopal d'Evreux, qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée le 15 avril 1340. Il porta l'habit monastique jusqu'à son dernier jour. La chronique ajoute: *Intuentibus clarescit (Gaufridus) de tempore quo de abbatia ad episcopatum Ebroicensem translatus est factum est hoc proverbium.*

Prend la teste d'un maquerel,
D'un chien, d'un congre et d'un carpel
De six vivres et de quatre itres
Si trouveras sans autres tiltres
Quand Gieufroy Fare se demist
D'abbé du Bec et Evreux prist
Le premier jour d'avril sans doute;
Dieu garde l'hostel et l'ordre toute.

Quibus omnibus, continue le chroniqueur, *cùm dentur litteræ, seu numeri MCCCVVVVVVIIII, intelligendus est annus* 1334.

Godefroi, après sa promotion à la dignité épiscopale, se démit de ses fonctions abbatiales, et toutes les voix se réunirent en faveur de Jean des Granges, qui gouverna la maison avec beaucoup de sagesse pendant quinze ans et huit mois.

En 1340, le corps de Godefroi, son prédécesseur, fut apporté au Bec et enterré du côté gauche du maître-autel.

Deux ans après, le 15 septembre 1342, Jean, évêque d'Avranches, fit la dédicace de l'église, et le même jour il consacra le grand autel et un plus petit à la Vierge Marie. L'évêque de Lisieux consacra les autels de St.-Benoît et des apôtres Pierre et Paul; l'évêque de Pavie, ceux de St.-Jean-Baptiste, de St.-Maur, de St.-Martin, de St.-Etienne, premier martyr, de St.-Nicolas, de St.-Jean l'Evangéliste, de St.-Agnan, de Ste.-Madeleine et de Ste.-Honorine. Cette cérémonie s'accomplit en présence de quinze abbés et d'un grand nombre de personnes de distinction. Chaque année on renouvelle la commémoration de cette fête et de l'octave.

Jean des Granges ayant occupé près de seize ans le siége abbatial, mourut le 19 février 1350. Son corps fut enterré dans la chapelle de la Vierge, derrière l'autel, vis-à-vis du tombeau de l'abbé Guilbert, dont on a déjà parlé, avec cette épitaphe :

Concilia nato Genitrix hunc alma beato:
Ponatur cœlis hic qui fuit orbe fidelis.

A Jean des Granges succéda Robert des Routes *(de Rotis)*, religieux d'un profond savoir. En 1356, les Anglais ravageant la Normandie, Louis d'Harcourt, gouverneur de cette province, lui envoya l'ordre de démolir l'église du Bec, de peur que l'ennemi ne s'en servît comme d'une place de défense. Mais suivant les avis des personnes versées dans la science militaire, Robert l'entoura d'un retranchement et d'une muraille capable d'empêcher les anglais de s'en rendre maîtres. Cependant la partie contiguë au chapitre et trois côtés du cloître furent rasés, et les revenus du monastère employés à entretenir les troupes. Robert ne vit pas la fin de cette guerre; il mourut dans la onzième année de son gouvernement, et fut enterré dans la chapelle de la Vierge, derrière le chœur.

Les circonstances critiques où se trouvait la nation engagée dans une guerre qui désolait la France, la Normandie et l'Aquitaine, forcèrent les moines de choisir pour abbé un homme qui, avec de la religion, eût aussi beaucoup de prudence. On trouva ces qualités réunies dans Guillaume de Beuseville, surnommé Popeline, qui sut préserver le monastère des horreurs de la guerre qui l'environnait. Pendant son administration qui dura vingt-sept ans, il donna l'habit monastique à plusieurs personnages de distinction dont quelques-uns furent élus abbés de son temps.

Il mourut le 2 mai 1388, et fut enterré dans la sacristie qui servait alors de chapitre à cause des désordres occasionnés par la guerre. La chronique rapporte qu'on avait été obligé d'y transporter le moulin, le four et le grenier. C'est à ce livre seul que nous devons l'épitaphe ci-jointe de cet abbé, le malheur des temps n'ayant pas permis aux moines de lui élever un tombeau et d'y graver cette inscription :

Hic jacet in tumba G..... natus Beusequevilla,
Becci qui decem bis cum septem constitit annis
Abbas; quo plures vestiret ocius hinc tres
Fiunt abbates; ac horum Parisiensis
Unus Gauffridus, è cum Joan de Hors Gemeticensis
Esse sinit, tandem Becci fit pastor ibidem,
Electus bis. jam fieri jubet, hancque figuram
Guillelmi zelo victi, telo vocis, anno
Bis septingento, sed bis sex hinc removeto;
Luce Maii bisâ, cui cœlos, Christe, propina.

Après sa mort, Geoffroi Harenc, né à Paris, lui succéda. C'était un homme d'un esprit vif, distingué par ses manières et sa science du droit canon. Aussitôt après son élection, un Estolde d'Estouteville, moine de Fécamp et abbé de Cerisy, le chassa de son abbaye et en prit possession. Il y resta deux ans et huit mois, pendant lesquels, sans avoir égard à l'état de détresse où la guerre avait réduit le monastère, il dépensa des sommes considérables d'argent pour traiter ses parents qui venaient lui faire de fréquentes visites. En 1390, de concert avec son frère l'évêque de Lisieux, il érigea et fonda à Paris le collége de Lisieux. Enfin appelé à la direction de l'abbaye de Fécamp, il emporta du Bec une quantité prodigieuse de meubles de toute espèce, et laissa le monastère chargé de dettes. Il ne se fit aucun scrupule de transférer à Fécamp le droit qu'avait naturellement le Bec sur le collége de Lisieux à Paris.

Alors Geoffroi qui avait été chassé et s'était retiré à Jumièges, revint au Bec, à la grande satisfaction des moines, et se mit à réparer les ravages que la guerre et les dilapidations d'Estolde avaient causés à la maison. Il démolit la muraille qu'on avait construite autour de l'église pour la défendre des Anglais. Il abattit aussi celle qui cernait la chapelle de la Vierge, et quelques autres fortifications faites dans l'église qu'il orna

de magnifiques vitraux. Il éleva des pilliers en pierre dans le cloître qu'on avait été obligé de creuser et de convertir en retranchements. Il rétablit le dortoir qui avait servi de caserne aux soldats, et y ajouta quarante cellules. Pour mettre le monastère plus sûrement à l'abri des attaques de l'ennemi, il l'entoura d'une forte muraille, flanquée de quinze tours plus fortes encore, comparées au reste des ouvrages. Il jeta aussi les fondements d'une citadelle que termina son successeur qui y consacra 20,000 livres. Tout ce qui reste aujourd'hui de cette forteresse, sont les ruines d'une tour qu'on voit s'élever à huit ou dix pieds au-dessus du sol, et les fondations de quelques autres avec des voûtes souterraines. Ces immenses et dispendieux travaux n'empêchèrent pas Geoffroi de payer une grande partie des dettes contractées sous l'administration d'Estolde, ni de réparer les fermes, les bâtiments de l'abbaye, les moulins, etc., qui tombaient en ruines, ni de racheter les terres de Quevilly et autres qui avaient été aliénées. Il obtint facilement du St.-Siége, pour lui et son successeur, le privilége de porter l'habit pontifical, qu'Estolde avait obtenu pour lui seul.

Comme il revenait d'un voyage à la Terre-Sainte, qu'il avait entrepris avec plusieurs seigneurs Français et Normands, il tomba dans une fosse qui malheureusement se trouvait sur sa route dans les déserts qu'il fut obligé de traverser. Il y resta trois jours entiers sans qu'on sût ce qu'il était devenu ; enfin on l'en retira ; mais il s'était fait une blessure si grave qu'il fallut le transporter dans une litière à Padoue, ville d'Italie, où il mourut le 15 juillet 1399. Son corps repose dans la principale église de cette ville, sous un tombeau que lui érigea son successeur, Guillaume d'Auvilliers, surnommé de La Vallée, homme de mœurs irreprochables, et très-zélé pour la prospérité de son monastère. Il suivit en cela l'exemple de son prédécesseur, sous les yeux duquel il s'était formé dans l'office de prieur qu'il remplit avec succès. Il acheta une maison considérable dans la rue St.-Jacques à Paris, dans le but de favoriser les étudiants, et il y envoya les jeunes moines qui montraient du goût pour les sciences. Il recouvra les fiefs nobles de Chaumont, de Feugeret, de Boulé, etc. Il améliora les terres, répara les fermes, rendit 200 couronnes d'or à Jean Vades (*de Vadis*) et 400 autres au Grand-Maître de Rhodes, que Geoffroy Harenc, son prédécesseur,

avait empruntées dans son voyage à la Terre Sainte. C'est lui qui, d'après les ordres du roi, termina les murailles et les tours commencées par Geoffroi Harenc, ce qui donna au Bec l'apparence d'une forteresse imprenable. Les murs avaient quinze pieds d'épaisseur dans les fondations et dix au sommet, et étaient, s'il faut en croire la chronique du Bec, plus considérables que ceux d'Avignon. Ils étaient flanqués, comme on l'a déjà remarqué, de quinze grandes tours placées à des distances convenables. Il y en avait une principale dont la chronique dit : *et fuit turris majoris altitudinis et latitudinis quam sit aliqua turris in Massilia.*.

Ces travaux furent achevés en cinq ans, et exigèrent une dépense de 5,000 livres tournois par an. Il faut observer, dit un manuscrit rongé des vers, et qui n'a ni commencement ni fin, que pour subvenir aux frais que nécessita la construction de cette forteresse, on retrancha deux livres tournois du traitement annuel de chaque moine ; de sorte que le prêtre qui recevait dix livres tournois, n'en reçut plus que huit, et que les frères lais se trouvèrent réduits de huit à six, ce qui dura pendant le reste du temps de l'administration de Guillaume.

Mais c'est un fait certain que les vassaux de l'abbaye du Bec furent obligés de payer un demi florin d'or pour chaque acre de terre qu'ils tenaient du monastère, et que le duc de Normandie autorisa l'abbé à lever, comme subside et capitation, , douze deniers par mois sur tous les tenanciers de l'abbaye.

Guillaume étant en procès avec Jean de la Lande du Theil, celui-ci à la tête de douze hommes armés investit l'abbaye, puis les prieurés de l'ordre. Il mutila et massacra tous ceux qui tombèrent dans ses mains, et même il menaça l'abbé de le tuer ou de brûler son monastère, s'il se hasardait à sortir.

Enfin Jean de la Lande mis en jugement et convaincu d'avoir mutilé plusieurs moines du Bec de la manière la plus barbare, d'en avoir assassiné un autre au prieuré de St.-Philbert, et coupé le pied d'un troisième, etc., fut condamné à un bannissement perpétuel par arrêt rendu à Paris. Jean fut tellement affecté de cette sentence qu'il en mourut de douleur peu de temps après.

En 1415, Henri V, roi d'Angleterre, traversa la mer, débarqua en

Normandie, et mit le siége devant Harfleur qu'il prit d'assaut. De là il marcha sur Calais à la tête d'une armée formidable et s'arrêta devant Térouane où il gagna la fameuse bataille d'Azincourt, dont la perte plongea la France dans de nouveaux malheurs. La Normandie surtout éprouva toutes les horreurs de la guerre. Dans cette extrémité, on jugea nécessaire de mettre une garnison dans la forteresse du Bec pour traverser les desseins de l'ennemi qui ravageait tout sur son passage, et cette garnison fut entretenue par le monastère.

Henri V retourna dans ses Etats après la sanglante bataille d'Azincourt, et après un court séjour en Angleterre, il revint en Normandie et débarqua à Touques. En moins de six ans il se rendit maître de toute la Basse-Normandie, si l'on excepte le Mont Saint-Michel. Le Maine ne put résister à ses armes victorieuses, et tous les pays d'alentour se soumirent à ses lois. La peur s'était emparée de tous les esprits, et les habitants du voisinage du Bec se réfugièrent avec tous leurs effets dans la forteresse du monastère où l'on fit toutes les provisions nécessaires pour une telle multitude avec toute la diligence possible. On établit des règlements relatifs à la distribution du blé dans le réfectoire, et on transporta le four dans le chapitre. On abattit les bâtiments de l'abbaye qui se trouvaient hors de l'enceinte de la forteresse, comme la cour de la Malmaison, les appartements de l'aumônerie et des hôtes, le chapitre d'Helluin avec plusieurs autres maisons contiguës. Guillaume qui avait montré un esprit si supérieur dans tous les événements déplorables qui se succédèrent et l'entravèrent pendant toute son administration, succomba à la pensée de l'état malheureux où le monastère allait être réduit. Il mourut le 3 janvier 1417, après avoir gouverné son abbaye pendant dix-huit ans et six mois. Il fut enterré au milieu du chœur devant les degrés de l'autel. Jean de Cambray lui érigea le tombeau qu'on voit aujourd'hui, avec cette épitaphe:

Hic jacet exemplum bonitatis, regula morum,
Justitiæ templum, fidei vas, lux monachorum,
Guillelmus, frater quondam de Vallevocatus,
Cœnobiique pater Beccensis; origine natus
Ex Auvillaribus, diocœsis Lexoviensis,
Abbas vigesimus sextus, quem flebilis ensis
Funeris exhausit, vitalia filaque rasit.

Nam nixus Christo, mundo migravit ab isto
Anno milleno, centum quater addeque deno
Septém, tunc ternâ jani lucente lucernâ :
Vivat sanctorum consors super astra polorum.
Amen.

Robert, né au Bec, fut élevé de l'office de prieur de Notre-Dame-du-Pré à la dignité d'abbé du Bec; il reçut la bénédiction à Pontoise, du consentement de l'archevêque de Rouen. Il était docteur ès-droits, avait une grande ame et beaucoup de zèle pour l'observance des règles monastiques.

La deuxième année de son élection, le duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre et son connétable, s'étant rendu maître d'Harcourt, vint mettre le siége devant la forteresse du Bec, qui, après une vigoureuse résistance de plus d'un mois, fut obligée de se rendre au vainqueur. Il pilla la citadelle, brûla presque tout le bourg, détruisit tous les bâtiments qui se trouvaient hors de l'enceinte régulière avec la chapelle du vénérable Helluin, et prit les effets de tous ceux qui avaient cherché un refuge dans le monastère, comme dans le plus sûr asile. Il plaça dans la citadelle une garnison de 140 hommes qui devaient être entretenus aux frais des moines dont les revenus furent saisis par ordre du roi. Les moines, privés alors du nécessaire, souffrirent toutes les horreurs d'une guerre civile. Plusieurs d'entre eux s'enfuirent et se réfugièrent dans les prieurés du Bec.

Les Français étant venus au secours de la place, les Anglais se retirèrent dans la tour la plus forte de la citadelle, d'où on ne pouvait les déloger. Le monarque Anglais s'étant déjà rendu maître de Rouen, de Vernon, de la Rocheguyon et de tout le pays de Caux, l'abbé vint lui prêter serment de fidélité. Le roi l'accueillit avec bonté, et le renvoya, en le rétablissant dans toutes les possessions de son monastère. Après avoir obtenu cette restitution, l'abbé partit pour le Bec où il arriva le mercredi des cendres. Il y fut reçu avec une grande joie par toute la communauté, et aussitôt installé suivant les rits accoutumés. La garnison se retira, et le duc de Clarence ne laissa que quelques soldats qui furent pour l'abbaye un fardeau moins incommode que les premiers.

Vers cette époque, Robert acheta à Rouen une maison, nommée

l'hôtel des Fontaines, et depuis, hôtel du Bec, qui donna son nom à la rue où elle se trouve. Cette maison fut très-utile pendant les guerres qui désolèrent l'Angleterre, la France et surtout la Normandie.

Les Anglais qui, à l'approche des Français, s'étaient retirés dans la grande tour, appelée tour de Notre-Dame, ouvrirent un passage dans le mur, et informèrent leur général, qui était dans le voisinage du Bec, de l'extrémité à laquelle ils étaient réduits. Il envoya aussitôt à leur secours un détachement qui pénétra dans la forteresse par l'ouverture qu'on avait pratiquée, et se répandit subitement dans le monastère, tuant tout ce qui se trouvait à sa rencontre. Cinq moines furent massacrés dans l'église, au pied du maître-autel, et beaucoup furent blessés. Ils chassèrent en même temps les Français qui avaient surpris la place, après un horrible carnage; puis pénétrant dans l'église, ils pillèrent le trésor, emportèrent tous les ornements et arrachèrent les plaques d'argent qui couvraient le tombeau de l'impératrice Mathilde.

Avant de quitter le Bec en 1420, ils reçurent du roi d'Angleterre l'ordre de raser la citadelle et l'exécutèrent. L'abbé et un des moines, soupçonnés d'avoir livré la forteresse aux Français, avaient été mis en prison à Rouen, et ils ne furent relâchés qu'au bout de cinq mois de détention, et après s'être pleinement justifiés. Il revint aussitôt après à son monastère, où il rassembla tous les moines que cette tempête avait dispersés de tous côtés. Enfin usé par les chagrins, les infirmités et les fatigues, il échangea cette vie pour une plus heureuse, le 14 mai 1430. On rapporta son corps de Rouen, où il mourut, et on l'enterra dans le chœur du Bec, à la gauche de Guillaume, son prédécesseur et son oncle, avec cette épitaphe:

Hic jacet in loculo venerabilis atque disertus
Abbas, vocabulo cui Vallis, sicque Robertus.
Is decretorumque fuit doctor, via morum:
Auxiliante Deo, fratres concorditer illum
Eliciunt, in eo ponentes mentis asylum.
Unde fuit natus Becco stans hic inhumatus
Anno milleno centum quater atque trigeno
In maii mense, quarto, mortis ruit ense.
Quisque roget Christum quod cœlis collocet istum,
Ac ibi solamen sanctorum sentiat. Amen.

A sa place fut élu Thomas de Frique, le 19 juin de la même année 1430. Il était né au Bec. Le pape Martin V refusa d'abord d'approuver son élection; mais quand il eut appris que c'était un homme doué des plus rares qualités et extrêmement capable de gouverner l'abbaye, il l'approuva et la confirma. Il fut béni à Rouen par l'archevêque, et fit un long séjour dans cette ville, pour éviter de tomber dans les mains des ennemis qui auraient exigé une somme considérable pour sa rançon. Il résigna son ame à Dieu, après avoir administré le monastère du Bec pendant seize ans, et il fut enterré dans le chœur, près de l'abbé Guillaume d'Auvilliers. On a gravé sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Iste locus tenuit corpus virtute repletum,
Quem tellus genuit Becci Thomasque Friqueti,
Vitæ claustralis florens sub regula degit,
Subtraxitque malis, sed Christo colla subegit.
Hic prior electus stultorum crimina texit,
Abbas effectus dignè cœnobia rexit,
Beccensisque pater vicesimus extitit ipse :
Octavum (1), frater, addas, post occubuisse
Anno milleno centeno sicque quaterno.

Thomas de Frique eut pour successeur Jean, troisième du nom, surnommé De la Motte, né à Rouen, docteur en droit canon et professeur à l'université de Paris. Dès son jeune âge, il donna des preuves de ce qu'il serait un jour, et il fit de rapides progrès dans la perfection évangélique.

Pendant l'armistice conclu entre Charles, roi de France, et Henri, roi d'Angleterre, il se rendit, à la sollicitation de la ville de Rouen, auprès du premier de ces princes, et l'engagea avec tant d'énergie à recouvrer la Normandie, que le roi Charles attaqua brusquement les Anglais, les défit et réduisit la province sous son obéissance. Jean assista aussi, par l'ordre de son souverain, à l'assemblée tenue à Bourges, où l'on s'occupa de la *Pragmatique-Sanction* et des moyens de la faire adopter.

Durant la crise occasionnée par la guerre, il pourvut avec prudence

(1) Dans le Neustria *pia*, on lit : Octavus, quater, addas, etc.

aux besoins du monastère, et la sixième année de son administration qui était l'an de grâce 1452, il mourut à Rouen, le 19 novembre. Son corps fut apporté au Bec, et enterré dans le chœur près du tombeau de Robert, son prédécesseur.

Son successeur fut Geoffroi d'Espagne, surnommé Benoist. Il était prieur de Notre-Dame-du-Pré lorsqu'il fut élu. Il reçut la bénédiction des vicaires-généraux pendant la vacance du siége archiépiscopal. Il prêta le serment de fidélité au roi de France. Pendant les vingt-quatre années qu'il gouverna le monastère du Bec, il se conduisit avec une sagesse et une prudence remarquables. Il montra beaucoup de zèle pour la dédicace de la maison de Dieu; il la pava et fit exécuter une figure de Moïse, tenant le livre de la loi, un aigle et quatre grands chandeliers, le tout en cuivre. Il bâtit un mur en pierres presque tout autour de la forêt attenant au monastère, appelée Le Parc, et qui a une lieue et demie de circuit; il jeta les fondements d'une infirmerie, et éleva à la hauteur de cent cinquante pieds le beffroi que son successeur Jean Boucart acheva tel qu'il est aujourd'hui. Il orna de figures en relief la coupe d'argent donnée par l'impératrice Mathilde et pesant douze marcs, etc. Il reçut au Bec, en 1468, Marguerite, reine d'Angleterre, accompagnée de son fils Édouard, prince de Galles. Elle passa cinq jours dans le monastère, et prit ensuite la route de Montfort afin de se rendre à Honfleur où elle devait s'embarquer pour l'Angleterre, et retourner vers le roi, son époux, retenu prisonnier par Edouard, comte de la Marche, qui était monté sur le trône d'Angleterre, après l'avoir déposé.

Au vénérable abbé Geoffroi qui mourut le 14 mai 1476, succédèrent des abbés commendataires dont un seul, Robert IV, paraît avoir été nommé par une élection libre.

Le premier fut Jean Boucart, évêque d'Avranches. Louis XI, dont il était le confesseur et l'aumônier, demanda pour lui l'abbaye. Jean obtint du roi la confirmation des priviléges et immunités du monastère, et la permission de tenir annuellement deux foires franches au Bec. La neuvième année de sa nomination, il songea sérieusement à résigner son abbaye, en faveur de Jean d'Aptot, archi-prieur de la maison, qui, dans l'espoir de parvenir à la dignité abbatiale, avait donné à la sacristie, en 1482, une chasuble et deux tuniques d'une étoffe très-riche, et quelques

autres ornements. Mais la mort de Jean Boucart, arrivée en 1484, trompa les espérances de Jean d'Aptot, qui perdit l'argent qu'il avait envoyé à Rome pour obtenir la confirmation de la résignation.

Les moines à qui cette mort rendit leurs droits, s'assemblèrent pour se choisir un abbé. Tous les suffrages se réunirent en faveur de Robert de Rouen, homme très-religieux, qui donna dans la suite des preuves d'une vive et solide piété. Il céda sa charge à Guillaume Guérin qui était aussi de Rouen, se réservant toutefois une honnête pension et le droit de collation à tous les bénéfices qui étaient à la nomination de l'abbaye. Mais peu de temps après, le 22 janvier 1492, il termina heureusement sa carrière. Guérin, suivant l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, contribua beaucoup à la décoration de l'église. Il donna quatre grandes colonnes en cuivre de Chypre, élégamment travaillées, pour être placées aux côtés du maître-autel qu'il avait déjà orné de plaques d'or. Il fit aussi présent d'un reliquaire d'argent et d'une châsse en or, pesant trois marcs et enrichie de pierres précieuses, de six calices d'argent et d'une superbe lampe de même métal, pour être suspendue dans la chapelle de la Vierge.

Il résigna son abbaye en faveur de Jean Ribaud, son neveu; mais Louis XII, qui la désirait pour Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse, la réclama. Le roi mourut peu après, et Léon X approuva la résignation de Guérin; elle eut son effet.

Jean Ribaud succéda donc à son oncle, et termina le porche de l'église que ce dernier avait commencé. Sur ces entrefaites, Guérin eut une attaque d'apoplexie qui l'emporta. On l'enterra le lendemain de sa mort, qui arriva le 5 avril 1514, dans le chœur, sous un tombeau en pierre, recouvert de marbre et de plaques de cuivre. Son successeur n'occupa le siége abbatial que trois ans après sa mort. Il fut obligé de le résigner en 1517, pour faire place au cardinal de Boissy en faveur duquel François Ier. en avait disposé. Ribaud ainsi dépossédé de sa dignité, et méditant la vengeance de cette injustice, prit si bien ses mesures, que, la nuit, sans être aperçu, il déroba au trésor une grande quantité d'or et d'argent, des vases sacrés, des tapisseries, et les transporta à l'abbaye de Valmont dont il avait la direction.

Après deux années d'administration, Adrien Gouffier, cardinal de Boissy, fut envoyé du Bec à Fécamp, en 1519.

Jean d'Orléans, alors évêque d'Orléans, ensuite archevêque de Toulouse et enfin cardinal de Longueville, occupa après lui le siége abbatial. Il était d'un caractère doux et très-versé dans les matières ecclésiastiques. Il fit quelques présents à la sacristie, et mourut en 1533, pendant la durée du concile de Nice auquel il assistait.

Jean Le Veneur, évêque de Lisieux et ensuite cardinal, homme d'une grande expérience en affaires, se trouvant au Bec avec François Ier., dont il était aumônier, y fut reçu abbé l'année suivante, 1534. Le roi passa la fête de St.-Georges au Bec, et y revint en 1539 avec la reine Eléonore, sa femme. En allant à Maule, petit bourg de Picardie entre Guise et Laon, Jean fut saisi d'une fièvre violente qui le mit au tombeau. Son corps fut rapporté à Lisieux, et enterré dans la cathédrale. Mais son cœur fut déposé au Bec sous le grand autel, en 1543.

Jacques d'Annebaut eut l'abbaye en commende la même année, 1543, grâce à l'influence de l'amiral Annebaut, son frère, qui était en grande faveur auprès de Henri II. Il prit les ordres au Bec, fut sacré évêque et revêtu de la pourpre par les légats du pape Paul III. Sous son administration, une violente tempête renversa, en 1552, la tour qui écrasa presque toute la nef. Cet abbé causa beaucoup de mal au monastère. Il fit couper une grande partie des bois du parc, en vendit pour 25,000 livres qu'il employa à son profit; il brisa la grosse cloche qu'il vendit, morceau par morceau, en différents endroits, et, après avoir tout dissipé, il se retira à Rouen, dans l'hôtel du Bec, dont on a déjà parlé, où il mourut dans le cours de l'année 1558, après avoir possédé pendant quinze ans son abbaye.

François, cardinal de Tournon, lui succéda et fut remplacé par Louis de Lorraine, cardinal de Guise.

Pendant la vie de ce dernier, les partisans de la religion réformée, se ruèrent sur toute la Normandie, pillèrent et ravagèrent le monastère, et laissèrent partout des traces de leur fureur et de leur fanatisme. De leur coté, les catholiques massacrèrent d'une manière bien peu chrétienne tous les réformés qui tombèrent dans leurs mains; les champs étaient jonchés des cadavres d'un grand nombre d'infortunées victimes qu'une superstition barbare et un fanatisme sanguinaire offraient au Dieu de paix. L'année 1563 fut plus spécialement témoin de ces brigandages. Les Anglais

victorieux n'épargnèrent rien. Ils dépouillèrent cette belle église de ses ornements, portèrent leurs mains sacriléges sur les vases sacrés, enlevèrent les reliques qui étaient conservées dans de très-riches châsses, poursuivirent les moines jusqu'au pied de l'autel et en firent un horrible massacre.

Parmi les reliquaires enlevés par les ennemis, se trouvait une croix d'argent garnie de pierres précieuses et pesant plus de trente marcs, une autre renfermant les reliques de plusieurs saints et d'un prix inestimable, et une troisième en argent, d'un poids considérable, avec une espèce de boite en or, pesant trois marcs, enrichie de diamants et d'un travail admirable.

Le Bec eut ensuite pour abbé, après la mort du cardinal de Guise, en 1563, Claude de Lorraine, chevalier d'Aumale, qui embrassa le parti des factieux et fut tué à St.-Denis, en 1591. Henri IV nomma à sa place Dominique de Vic, fils d'Emeric, chancelier de France. Il prit possession en 1598, et devint ensuite archevêque d'Auch. Ce fut de son temps que la congrégation de St.-Maur s'introduisit au Bec. Nous résumerons ici cette partie de l'histoire que nous venons de raconter, puis nous ferons un récit abrégé des événements les plus remarquables qui sont arrivés depuis l'introduction de la congrégation jusqu'à nos jours, quand nous aurons rapporté tout ce qui concerne le Bec dans son ancien état, et mis sous les yeux du lecteur les noms de quelques-uns de ceux que leur naissance, leur savoir ou leur munificence a distingués et rendus chers à notre souvenir. Quant à ceux qui ont eu le bonheur d'être religieux dans ce monastère, leur nombre est trop grand pour trouver place dans une histoire aussi abrégée que celle-ci, et une pareille liste ne serait pas agréable au lecteur. Nous n'entrons dans ces détails que pour écarter tout prétexte de se plaindre de quelque omission ; nous savons bien d'ailleurs qu'il sera toujours loisible au lecteur de passer ce qui lui déplaira. Voici les noms des principaux moines :

Guillaume Girouis, descendant d'une des plus illustres familles de Normandie, avait servi son pays avec honneur, et donné des preuves d'un grand courage, avant de se consacrer à Dieu sous l'habit monastique. Hugues, comte de Meulan, et plusieurs nobles chevaliers suivirent son exemple, et s'enrôlèrent sous la régle de St.-Helluin.

Olivier, puissant seigneur, fils de Guillaume Talvas, embrassa l'état

monastique sous Anselme, dans un âge avancé, et passa le reste de ses jours dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Richard, fils de Richard comte du Pin, fut enlevé au Bec par Henri, roi d'Angleterre, pour gouverner le monastère d'Ely, dans son royaume.

Viger, cousin de Richard, quitta les dépouilles du monde pour revêtir celles des serviteurs de Dieu, et vécut près de quarante ans dans la solitude du Bec, sous les abbés Guillaume Ier. et Boson.

Nigel d'Aubigné fut également illustre par sa naissance et ses vertus.

Robert de Beaufay (de *Bellofago*), touché des vertueux exemples qu'il vit à l'abbaye du Bec, demanda l'habit religieux, et son âge avancé n'empêcha pas qu'il ne fût nommé premier prieur du monastère de Meulan.

Guillaume et Richard, ses fils, suivirent son exemple.

Hugues de Gournay, noble et brave chevalier, fut pour ses frères un modèle de toutes les vertus.

Beaudri, personnage d'une haute naissance, fut nommé prieur du Bec par Anselme, qui lui adressa plusieurs lettres, comme on peut le voir dans ses ouvrages.

Hugues, fils de Beaudri, recommandable par la pureté de ses mœurs, était neveu du vénérable Helluin, fondateur du monastère.

Guillaume Crespin, d'une illustre famille, donna tous ses biens au monastère, et mourut aussi saintement qu'il avait vécu.

Guillaume Mallet, chevalier de grande distinction, passa tout le temps de sa courte vie à purifier son cœur et à en faire une demeure digne de Jésus-Christ.

Osbern, pieux et savant moine, comme on peut le voir par ses écrits, et Hugues, comte de Montfort, son ami, renoncèrent ensemble au monde, pour porter la livrée du Christ.

Helluin, Maurice et Gondulph, qu'Anselme emmena avec lui à Cantorbéry, furent des hommes d'un mérite distingué.

Bazilis, veuve de Hugues, Amfride, sa nièce, et Eve, veuve de Guillaume Crespin, vinrent se placer sous la direction des abbés du Bec, et reçurent le voile de Guillaume, archevêque de Rouen. Elles vécurent dans une maison voisine de l'abbaye, se livrèrent, autant qu'elles le purent, à la pratique de la vie monastique, se vouant au jeûne et à la prière, et employant leurs mains à divers ouvrages. Après avoir répandu

sur la terre la bonne odeur de Jésus-Christ, elles allèrent au Ciel la même année recevoir la couronne de justice.

Je passe sous silence Guy, Maurice, Fecoraud, Gautier, Jean et Godefroi, dont Anselme fait l'éloge dans ses épîtres ; Gilbert et Renaud, frères de Boson, quatrième abbé ; Erme, Turold, qui, d'évêque de Bayeux, devint moine sous Guillaume, troisième abbé, Robert de Neufbourg, descendant des comtes de Meulan, lieutenant de Normandie, Hauris de Monbaston, Jean de Burgenville, Robert de Rouen, Jean Le Marchand, Jacques Lefèvre, Pierre Bailleul, Jean de Cambrenic, Henri de Neuville, auparavant grand-vicaire et official de Bayeux, Godefroi, Richard de Campion, etc., tous, ou du moins la plupart, moines respectables par leur naissance ou recommandables par leurs éminentes vertus.

Parmi les moines qui parvinrent à la dignité d'abbés, et dont le nombre monte à quarante-six ou cinquante, on peut citer Lanfranc, distingué par la pureté de ses mœurs et son profond savoir. Il fut le premier abbé de St.-Etienne de Caen. Anselme, abbé du Bec, Gondulphe, de Rochester, Radulphe, de Bel, Jean Romain, de St.-Sauveur-près-Télésie, et Michel, Henri, Osbern, Bernard, Vincent de Rouen, Radulphe, Guillaume, Durand et Le Normand, furent tous abbés d'Ibre (de *Ibrâ*).

Guillaume fut abbé de Grestain et ensuite de Pontoise ; Albold, de St.-Edmund's Bury, en Angleterre ; Robert de Blangy, de St.-Evroult ; Guillaume, homme très-savant, fut abbé de Cormeilles, et y eut pour successeurs Durand, Etienne, Hardoin, prieur de St.-Yme, Henri et Benoît.

Roger, prieur du Pré, fut abbé de St.-Evroult ; Guillaume et Henri, de St.-Michel du Tréport ; Robert et Bernard, de l'abbaye du Mont-St.-Michel ; Roger, Godefroi et Guerin, de Lessay ; Gilbert, de Couches ; Raoul, de Lyre ; Jean de Boulay, de Cerisy ; Henri, de Bel ; Robert, de Breteuil ; Richard, de St.-Werburgh, près Chester, en Angleterre ; Richard, fils de Richard de Clare, d'Ely ; Alelm, d'Eaucin ; Lanfranc, neveu de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, fut abbé de St.-Wandrille, Hugues, de St.-Austin, à Cantorbéry ; Gilbert, de Colchester ; Roger, homme d'un vrai mérite et en haute estime auprès des rois de France et d'Angleterre, fut abbé de Jumièges ; Godefroi Hareng lui suc-

céda ; Guillaume fut abbé de St^e.-Catherine, près Rouen ; Goscelin et Guillaume furent abbés de Bernay, et Emeric, de St.-Ouen de Rouen.

Moines du Bec qui devinrent Evêques.

Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, qui avait refusé l'archevêché de Rouen.—Anselme lui succéda.—Théobald fut aussi archevêque de cette ville.—Roger refusa cette dignité.—Hubert y fut promu à sa place.—Foulques fut évêque de Beauvais.—Hernostus ou Ernulf le fut de Rochester.—Gondulphe lui succéda.

Guillaume de Bonne-Ame fut nommé à l'archevêché de Rouen, et gouverna avec prudence.

Richard de Beaufay occupa le siége d'Avranches.—Godefroi, celui d'Evreux, et eut pour successeur Richard de St.-Léger.—Guillaume fut évêque de Landam.

Nous avons déjà remarqué, dans le cours de cette histoire, qu'aussitôt après la fondation du Bec, Lanfranc y ouvrit une école qui subsista longtemps après, et produisit une multitude d'hommes qui, par leur science et leur piété, éclairèrent et édifièrent l'église, et dont plusieurs parvinrent aux premières dignités. Les principaux furent : le pape Alexandre II et ses deux neveux ; Anselme, archevêque de Cantorbéry ; Guimond, archevêque d'Aversa, homme très-versé dans la littérature, et qu'Ordéric place au nombre des cardinaux ; Yves, évêque de Chartres, un des hommes les plus savants de son siècle; Ernostus et Gondulphe, tous deux évêques de Rochester ; Turold, évêque de Bayeux ; Foulques, évêque de Beauvais ; Gilbert Crespin, abbé de Westminster ; Guillaume, abbé de Cormeilles, et beaucoup d'autres, tant frères lais que moines, comme on peut le voir par les lettres d'Anselme; car, comme nous l'avons déjà dit, le Bec fut, dès sa fondation, un collége fameux où la plupart des personnes de condition envoyaient leurs enfants pour y être instruits par Lanfranc, qui avait formé une bibliothèque composée de livres de philosophie et de théologie. Du temps d'Helluin, il y avait cent élèves. Mais outre ceux qui avaient étudié dans cette école, le Bec était encore rempli de moines instruits, tels que Gilbert Crespin qui, pour le génie et la science, peut être comparé aux plus grands hommes de son siècle ; il écrivit des commen-

taires sur l'Ecriture, des traités de théologie et de morale, et la vie d'Helluin ; Milon Crespin, historien très-estimé de son temps, qui écrivit plusieurs vies, particulièrement celles de Lanfranc, de Guillaume Ier., de Boson, et de Létard, abbés du Bec;—Boson, Théobald et Létard, abbés du Bec, hommes aussi très-savants;

Roger, septième abbé, qui professa le droit en Angleterre, et composa neuf livres sur l'étude des lois ;

Robert Dumont, auteur de l'appendice adressé à Sigebert, écrivit près de cent-quarante volumes, dont il ne nous reste que son appendice, une chronique avec l'histoire du Mont-St.-Michel, un commentaire sur les épîtres de St.-Paul, les actes des conciles et quelques autres ouvrages. Il assista, par ordre du pape Alexandre III, au concile de Tours, où il fut choisi pour présenter une adresse au duc Geoffroi. Etienne, évêque de Rennes, qui a fait son éloge en vers, parle de lui comme d'un homme très-versé dans toutes les sciences.

Philippe, évêque de Bayeux, composa aussi cent quarante volumes, dont il enrichit la bibliothèque du Bec.

Robert de Routes, Robert du Bec et Jean de la Motte, tous trois abbés du Bec, furent docteurs ès-lois, et le dernier avait professé à Paris avec distinction.

François Carré et maître Henri de Neuville professèrent long-temps la théologie, et passèrent pour très-savants aussi bien que Jacques Lambert.

Nous manquerions de reconnaissance, si, après avoir cité les noms de ceux qui ont illustré le Bec, nous ne rappellions pas le souvenir de ceux qui, par leur libéralité, fondèrent et enrichirent cette abbaye.

C'est d'abord le vénérable Helluin qui fonda le monastère, et le dota de ses domaines de Bonneville, etc.

Richard, fils du comte Gilbert, et Rohais, sa femme, qui donnèrent plusieurs terres et leurs biens de Hamecelessan.

Gilbert de Brionne, issu des comtes d'Eu, qui, lors de la fondation du monastère, aida le vénérable Helluin de ses conseils et de son argent, et fit don de plusieurs terres à l'église.

Hugues, comte de Meulan, fut un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye, parmi lesquels on compte : Nigel d'Aubigné, le comte Roger,

Gilbert de Clare, Baudri, Walleran, comte de Meulan, la reine Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, et Henri, son fils, roi d'Angleterre, l'impératrice mère de Henri II, roi d'Angleterre, l'illustre maison des Crespin, Guillaume Mallet, Robert de Montfort, Froger, évêque de Séez, Luc, évêque d'Evreux, et son chapitre, Hugues de Gournay, Mathieu, comte de Beaumont, Hugues d'Euremode, Robert de Neufbourg, relevant du comte de Meulan, et son illustre famille, laquelle se distingua par ses libéralités, Thomas Bardon et Robert, comte de Meulan, qui ordonnèrent que toutes les terres du monastère qui se trouvaient dans leurs domaines, seraient exemptes de tous droits, impôts et péage dans la juridiction de Pont-Audemer. Ses fils Walleran, Robert et Hugues confirmèrent ce privilége, et ajoutèrent que les vins et autres provision sne paieraient aucun droit de rivière.

Simon d'Anet, Mathieu de Montmorency, Guy de Malvoisin, Guillaume de Vernon accordèrent les mêmes priviléges dans leurs domaines.

Il ne faut pas omettre ici les rois de France et d'Angleterre, et les ducs de Normandie, particulièrement Philippe II, Saint Louis, Philippe III, Philippe IV, Charles VII, Louis XI, rois de France; Henri I^er^., Etienne, Jean, Henri V, rois d'Angleterre, qui confirmèrent toutes les donations faites à l'abbaye.

Marie d'Espagne, comtesse d'Alençon et d'Etampes, François de Beauplan, Antoine de Fièreville, Hugues de Viviers, Flore de la Potterie (1) et Mahiel du Bosc firent de grands présents au monastère.

N'oublions pas non plus les sépultures et les monuments sépulcraux les plus remarquables. On a enterré dans le chapitre les abbés dont suivent les noms : le vénérable Helluin, dont le tombeau, d'environ huit pieds de long et de deux de haut, occupe le centre, Guillaume III, Boson IV, Létard VI, Roger VII, Hugues XI, Guillaume XII, Henri XIV, Robert XV, Jean XVI, Pierre XVII, Himer XVIII.

Tous ces tombeaux sont en pierre, avec une croix ou crosse en relief, mais il n'y a point d'épitaphe, pas plus que sur ceux de Guillaume de la

(1) Cette famille est totalement éteinte, et toutes ses propriétés sont passées à des étrangers, ainsi que la terre qui portait son nom, à trois quarts de lieue du Bec, au N. E. du Pont-au-Lou, sur le sommet d'une colline.

Mare; Guillaume de St.-Ymer, Guillaume de St.-Clodoard, Jean du Bec, Richard de Bures, Jacques de Rouen, aliàs de La Motte, Guillaume Moran de Bourgeville, Jean d'Aptot, Françoise de Vilmontez.

Dans la partie supérieure du chapitre on voit des figures en relief, ayant des chiens à leurs pieds, et représentant Henri de Neufbourg, Marguerite de Neufbourg, épouse d'Amauri de Meulan, un autre Henri de Neufbourg, Jacqueline de Livarot, femme de Robert de Neufbourg, et Marguerite de Livarot. Suivant l'usage du temps, on avait gravé sur le pavé les armes de toutes les personnes enterrées dans le chapitre, mais il en reste trop peu aujourd'hui pour qu'on puisse les décrire avec certitude.

Le cœur de Marie d'Espagne, comtesse d'Alençon et d'Etampes, repose dans la chapelle de la Vierge avec les corps de Floquer Maréchal, né en Normandie, et de plusieurs abbés, tels que Gilbert XIX, Jean XXI et Robert XXII.

Au milieu du chœur on voit les magnifiques tombeaux des abbés Guillaume d'Auvillers, Robert de la Vallée, Thomas de Frique, Jean de la Motte, Godefroi d'Espagne, Robert de Rouen, Guillaume Guérin.

Du côté gauche du maître-autel repose Geoffroi Fae ou Fare, évêque d'Evreux, depuis 1335 à 1340.

Sous le maître-autel est le cœur de Jean Le Veneur, cardinal et évêque de Lisieux.

Devant le même autel, au milieu du sanctuaire, repose le corps de Mathilde, femme de l'empereur Henri IV. Elle fut enterrée en 1167, devant l'autel de la Vierge, et en 1282, comme on allongeait l'église, on trouva, devant l'emplacement du grand autel, son corps enseveli dans une peau de bœuf. On érigea à sa mémoire un tombeau en cuivre, sur lequel on grava cette épitaphe :

D. O. M.
Etæternæ Augustæ Matildis memoriæ :
quæ
Ortu magna, Viro major, sed maxima partu,
Hic jacet, Henrici filia, sponsa, parens.
Quippe quæ extitit
Henrici I. Anglorum regis filia nobilissima,
Henrici IV Romanorum imperatoris
Sponsa augustissima,

Godefridi Pulchri Andegavensium comitis
Posteriore thoro præclara conjux,
De quo facta est
Henrici II Angliæ regis parens illustrissima.
Erga Beccensem ecclesiam impense munifica,
Quam dum viveret thesauris suis ditavit,
Et post obitum
Sui corporis voluit esse custodem.
Felicem vitæ sortita est exitum IV Idus septembris,
An. D'ni MCLXVII.
In monumentum æternum posuerunt monachi
Beccensis Congr. Sti. Mauri
An. 1684.

Guillaume de Beusville est enterré devant l'autel de St.-Nicolas, dans l'endroit qu'on appelle maintenant la sacristie. La noble et puissante dame Jacqueline de Tilly, épouse de Jean, baron de Ferrières, repose dans la chapelle de St.-Jean-Baptiste, sans aucune inscription. Richard de Beaufay et Héribert, tous deux moines du Bec, et ensuite évêques d'Avranches, sont inhumés dans l'église, mais on ne connaît pas exactement la place qu'ils occupaient, pas plus que celle de Hugues de Nonant, évêque de Coventry.

Sous l'aile gauche de l'église est enterrée dame Mabire Vitevaux, femme d'une grande noblesse. A l'entrée de l'église repose Jacqueline de Thibouville, et à côté d'elle une autre Jacqueline de Thibouville.

Guillaume Crespin gît près de la porte du cloître, et à côté de lui, Eve, sa femme, et Guillaume, son neveu. Tous ces tombeaux sont sans épitaphe. François d'Aulne, seigneur de Beauplan, est inhumé dans la chapelle de St.-Etienne qu'il avait décorée à ses frais et on lit sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Cy gist noble homme François d'Aulne, Ecuyer, seigneur de Beauplan, en son vivant premier capitaine et commandant dans la ville du Havre-de-Grâce, lequel après un long service rendu à sa Majesté, s'étant retiré dans cette Abbaye, y a vécu avec une piété exemplaire, et a fait faire cet Autel. Il a remis son âme à Dieu le 2e. jour de Février, l'an 1673, et de son âge le 84.

Requiescat in pace. Amen.

Dans la même chapelle est le cœur de Marie de Brancas, avec cette inscription :

Cy repose le cœur de très-haute et très
puissante Dame, Madame Marie de Brancas,
Epouse du très-haut et très-puissant seigneur
Monseigr. Louis de Brancas, Duc de Villars, Pair de France:
Au milieu d'une cour l'exemple ne l'a pas séduite.
Ses mœurs ont été respectez de la médisance qui
épargne si peu la vertu.
Le choix qu'elle a fait pour son cœur de ce lieu saint
montre assez que
dans le séjour même des vanités, elle les a toujours
méprisées.
Chrétiens, puisqu'elle a glorifié Dieu aux yeux
des pécheurs,
Priez qu'il la couronne dans la compagnie des
Saints.
Cette illustre dame est morte à Paris, le 27 août
1731, âgée de 78 ans et 11 mois.

Olivier Heusté de Lamberville est enterré dans la chapelle de la Vierge, en face de la porte du chœur, du côté de l'évangile. Son épitaphe est gravée sur une table de beau marbre noir, scellée dans le mur vis-à-vis de l'autel de ladite chapelle.

D. O. M. et Æ. M.
Nobilis religiosique viri
D. D. Olivarii Heusté de Lamberville :
Qui sanctæ regulæ jugum portaturus ab adolescentiâ,
Hùc vixdum decennis advolavit
LXX annorum in Benedictina palæstra stadium
Piè, perseveranter, feliciter emensus,
Magnique prioris officio,
Ad quod etiam unum junior meritis exigentibus
Assumptus fuerat.
Per trigenta annos strenuè functus,
Reformatos ordinis ascetos excepit, fovit, adjuvit,
Antiquioris disciplinæ commilitones rexit, correxit,
Instruxit :

Multis tandem ad ornatum S. Basilicæ
Collatis donariis,
De omnibus benè meritus, desideratus omnibus,
Cursum laudatissimum vitæ consummavit
Pretiosâ morte in conspectu Domini,
Die XXVI Feb. an. MDXXXVII. an. natus LXXX.

Charles Le Maire est enterré dans la chapelle de St.-Martin, sous un tombeau de beau marbre noir, avec cette inscription :

D. O. M. & Æ. M.
Nobilis religiosique viri D.D. Caroli Le Maire,
Qui a teneris, spreto sæculo vitam acturus cœnobiticam,
Beccense monasterium duodenis ingressus est;
LXXIII annorum et amplius in ordine Sti Benedicti
Spatium
Pari virtute ac perseverantiâ feliciter executus
In prioratu S. Ymesii sub-prioris dignitate,
Ad quam etiam invitus evectus fuerat,
Per XXIX annos cum omnium approbatione perfunctus,
Ad suum tandem senex reversus est cœnobium, in quo
Per annos aliquot soli Deo sibique vacans,
In doloribus quos sub vitæ finem peracutos sensit
Patientissimus,
In pauperes et egenos quos ubique recreavit
Munificentissimus,
Reformatis monachis de quibus benè meritus est
Desideratissimus,
Probatissimæ vitæ curriculum absolvit pretiosâ
Morte justorum.
Die.... mensis.... anni.... annos natus
Et in hoc,
Quod elegantissimo marmore curaverat exornandum
Sacello sepultus.
Requiescat in pace. Amen.

Dans la chapelle de St.-Pierre repose le corps de Pierre de Beton, avec cette épitaphe :

Cy gît noble homme Pierre de Beton, en son vivant écuyer, seigneur de Fontaine-la-Forêt, et cap. dans le régiment de la Marie, lequel après avoir servi sa Majesté

pendant 25 ans, se retira en cette abbaye, où il a vécu avec une piété exemplaire l'espace de 17 ans 11 jours, et y est mort le 11e. janvier 1671, âgé de 73 ans. Il a fait faire cet autel devant lequel il a voulu être enterré.

Priez pour le repos de son âme.

Il y avait dans la nef, qui a été détruite, plusieurs tombeaux pour des personnes de distinction, dont les noms mêmes sont maintenant inconnus, aussi bien que ceux de beaucoup d'autres qui étaient enterrés dans le cloître, et dont les tombeaux furent enlevés, lors de la reconstruction de cet édifice.

Ces détails suffisent pour donner une idée de l'abbaye du Bec depuis sa fondation jusqu'au temps où la congrégation de St.-Maur y fut introduite, sous Dominique de Vic, en 1626. Cet abbé étant mort en 1661, l'abbaye fut mise en économat jusqu'en 1665. Le roi nomma alors messire Jacques-Nicolas Colbert, fils de M. Colbert, conseiller du roi en tous ses conseils, contrôleur des finances et premier ministre d'Etat. Le roi nomma pour lui succéder, en 1707, M. Roger de la Rochefoucaut de la Rocheguyon. Cet abbé ne vécut que dix ans après sa nomination, et mourut à Bude en Hongrie, en 1717. Son successeur immédiat fut l'abbé actuel, Monseigneur Alexandre-Louis de Bourbon-Condé, prince du sang, comte de Clermont. Il n'est rien arrivé de remarquable sous l'administration de ces quatre abbés. Parlons maintenant de l'église, qui est le principal et presque le seul objet digne de l'attention des amis de la vénérable antiquité.

Cette église, bâtie à peu près vers le milieu du treizième siècle, peut être comparée à ces chefs-d'œuvre d'architecture gothique qui, par leur élégance et leurs proportions, feront l'admiration des siècles futurs. Les moines de la congrégation de St.-Maur ont dépensé des sommes considérables pour décorer ce qui reste de cette église magnifique, dont la nef fut abattue par la chûte de la grande tour, comme nous l'avons déjà raconté. Ils ont pavé le sanctuaire de marbre noir et blanc, ainsi que les dix chapelles qui l'entourent, et qui furent construites d'après les dessins de Guillaume de La Tremblaye, moine du Bec, un des plus habiles architectes de son temps. C'est lui qui donna aussi le plan du maître-autel et du jubé, qui fait l'admiration des connaisseurs.

L'autel qu'il a exécuté lui-même, est formé de huit grosses colonnes de jaspe, avec des bases en bronze doré, et beaucoup d'autres ornements

en marbre. Le tabernacle est revêtu des marbres les plus rares. Un peu au-dessus est l'enfant Jésus, en beau marbre blanc, ayant à ses côtés les statues de la Vierge et de St.-Joseph, agenouillées, et de grandeur naturelle.

Le jubé, dont le dessin et les figures sont de la même main, est entièrement composé des plus riches et des plus rares marbres d'Italie. Il est orné de deux colonnes de marbre et de quatre pilastres de jaspe, dont les piédestaux et les chapiteaux sont de marbre statuaire. Le tout est d'ordre composite, excepté la frise, qui est enrichie de triglyphes en marbre blanc veiné. Les métopes sont de jaspe, et sur chacune d'elles sont placés divers attributs du temple de Salomon. Dans la métope du milieu est l'arche d'alliance, la table du pain de proposition et l'autel de l'encens, placés alternativement de chaque côté, avec les emblèmes des quatre évangélistes. Dans le tympan qui est de jaspe, sont les figures en demi-relief de nos premiers parents, Adam et Eve, pleurant leur péché au pied de l'arbre fatal. Cet arbre, le serpent, Adam et Eve et toutes les autres figures représentées sur la métope, sont en métal composé de plomb, d'étain et de cuivre, le tout parfaitement doré en or brut. Sur la corniche règne une balustrade qui est de jaspe ainsi que les acrotères, sur lesquels s'élève un grand crucifix, magnifique chef-d'œuvre, avec les statues de la Vierge et de St.-Jean. Au milieu il y a une belle grille en fer, travaillée à jour avec un goût exquis et enrichie d'ornements dorés. L'encadrement en est de marbre d'Italie à petites veines; il est formé de trois pièces, ce qui est très-rare, vu la hauteur de la porte, qui est de douze pieds et demi. De chaque côté de la grille sont les statues de St.-Benoît et de St.-Maur, son disciple, placées sur des piédestaux enrichis de divers marbres, et ornés de deux pilastres de jaspe qui supportent l'imposte et l'archivolte en marbre avec une bordure en marbre d'Italie à petites veines. Le fond des niches carrées des deux statues est du plus beau lapis-lazuli.

De chaque côté, et vis-à-vis le sanctuaire et le presbytère, sont deux larges grilles ou balustrades d'un travail admirable.

Quant au chapitre, il fut bâti dans un temps où l'art et le goût étaient encore dans leur enfance. C'est un édifice spacieux et élevé, mais d'un lourd gothique.

Abbés du Bec.

1 Helluin.—1034—1078.
2 Anselme —1078—1093.
3 Guillaume de Montfort.—1093—1124.
4 Boson-le-Sage.—1124—1126.
5 Théobald.—1126—1131.
6 Létard.—1131—1149.
7 Roger.—1149—1179.
8 Osbern.—1179—1187.
9 Roger II.—1187—1194.
10 Gautier.—1194—1197.
11 Hugues.—1197—1198.
12 Guillaume.—1198—1211.
13 Richard de St.-Léger.—1211—1223.
14 Henri de St.-Léger.—1223—1247.
15 Robert de Clairbec.—1247—1266.
16 Jean.—1266—1273.
17 Pierre de Chambrie.—1273—1281.
18 Himer.—1281—1304.
19 Guilbert —1304—1327.
20 Godefroi Fare.—1327—1334.
21 Des Granges.—1334—1350.
22 Robert de Routes.—1350—1361.
23 Guillaume de Beuseville. — 1361 — 1388.
24 Geoffroi Harenc.—1388—1399.
25 Guillaume d'Auvillers.—1399—1421.
26 Robert.—1421—1430.
27 Thomas de Friqne.—1430.—1446.
28 Jean de la Motte.—1446—1452.
29 Geoffroi d'Espagne.—1452—1475.
30 Jean Boucart.—1475—1484.
31 Robert de Rouen.—1484—1492.
32 Guillaume Guerin.—1492—1514.
33 Jean Ribaud.—1514—1517.
34 Adrien Gouffier.—1517—1519.
35 Jean d'Orléans.—1519—1533.
36 Jean Le Veneur.—1533—1543.
37 Jean d'Annebaud.—1543—1558.
38 Louis de Lorraine.—1558—1563.
39 Claude de Lorraine.—1563—1591.
40 Dominique de Vic.—1598—1661.
41 Jacques-Nicolas Colbert. — 1665. — 1707.
42 Roger de la Rochefoucaut. —1707—1717.
43 Alexandre-Louis de Bourbon-Condé. —1717—vivant encore en 1764.

Prieurs.

Baudouin.
Boson.
Jean.
Lanfranc.
Théobald.

Le dernier abbé du Bec fut M. de Marbeuf, en 1789.

Il ne reste plus des anciens bâtiments de l'abbaye du Bec qu'une tour privée de toiture. On a terminé en 1814 seulement la démolition de l'église. La maison d'habitation, qui est toute moderne, est immense et parfaitement conservée; elle renferme un cloître d'une remarquable élégance. On y a établi un haras.

NOTES

ET

COMMUNICATIONS.

PROCÈS-VERBAL

DU RÉTABLISSEMENT DE LA COLONNE MILLIAIRE

Trouvée au Manoir, près Bayeux, en 1819.

L'an mil huit cent trente-neuf, le jeudi trente-unième jour du mois d'octobre,

La Société des antiquaires de Normandie, représentée par MM. Boscher, avocat à la cour royale de Caen, président central; Arcisse de Caumont, chevalier de la légion-d'honneur, correspondant de l'Institut de France, secrétaire-général; Pellerin, docteur en médecine, trésorier; Edouard Lambert, bibliothécaire à Bayeux, inspecteur des monuments historiques de l'arrondissement; Castel, agent-voyer au même lieu, membres titulaires; assistés de MM. Lecoq, secrétaire perpétuel de la société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche; Georges Gardin de Villers, membre de l'association normande; Auguste Bertot, propriétaire, s'est réunie, à dix heures et demie du matin, sur la route départementale de Bayeux à Creully, commune du Manoir, en face le champ désigné sous le nom de *Pièce de la Guerre*, pour faire procéder, en sa présence, au rétablissement de la colonne milliaire qui fut retrouvée sur cet emplacement, en l'année 1819. L'entrepreneur n'étant point encore arrivé sur le lieu, la Société arrêta, avant tout,

qu'elle devait faire une visite à M. le maire du Manoir, ce qui eut lieu à l'instant. De là, la compagnie se transporta à l'église qui fut examinée dans toutes ses parties. Cette église est ancienne et mérite de fixer l'attention, parce qu'elle a conservé presque tout son caractère primitif; l'apside subsiste et l'autel se trouve placé au fond, comme dans les premiers temps.

Cette exploration terminée, la Société se rendit de nouveau sur le terrain du milliaire, l'entrepreneur était arrivé, et avait fait commencer les travaux; mais un accident, impossible à prévoir, étant survenu la manœuvre se trouvant suspendue momentanément, il fut décidé que l'on se rendrait à Villiers-le-Sec, où les dignitaires de la Société avaient fait préparer un banquet.

De là, la compagnie revint au Manoir pour remplir sa mission. M. Adolphe Lechevalier, entrepreneur de bâtiments à Bayeux, avait dirigé lui-même le travail des ouvriers avec une grande intelligence, de manière que l'opération de la pose du monument était terminée à 4 heures et demie.

Un massif de maçonnerie a été construit à côté de la route, qui est en remblai dans cette partie, afin de faire arriver le socle au niveau de l'accotement. La colonne cylindrique, haute de six pieds un pouce (ancienne mesure), repose sur un stylobate de deux pieds, le tout surmonté d'un globe qui produit le meilleur effet. L'ensemble du monument présente une hauteur de neuf pieds six pouces, le diamètre de la colonne est de vingt et un pouces. La partie antérieure du fût porte deux inscriptions; l'ancienne restituée et la nouvelle au-dessous. Voici la transcription de l'une et de l'autre :

TI, CLAVD, DRVSI, F,
CAESAR, AVGVSTVS
GERMANICVS, PONTIFEX
MAXIMVS, TRIBVNICIA,
POTESTATE, V
IMP, XI, P, P, COS, III,
DESIGNATVS, IIII,
S P, V,

IN. HOC. LOCO. REPERTVM,
FVIT. MILLIARIVM. ISTVM.
VETVSTATE. COLLAPSVM.
ANNO. M. D. CCC. XIX.
SOCIETAS. ANTIQVARIORVM.
NORMANIAE.
REFECIT. ET. RESTITVIT. ANNO. M. D. CCC. XXXIX.
CVRANTIBVS. A. DE CAVMONT. ED. LAMBERT.

La dimension des majuscules de l'ancienne inscription est de 28 lignes pour les premiers caractères, de 22 pour les deux lignes suivantes, de 18 pour les autres. Les caractères exprimant les milles ont 23 lignes. L'espace occupé par toute l'inscription antique est de 2 pieds 2 pouces 6 lignes.

Les choses ainsi disposées, en présence des personnes ci-dessus désignées, et de MM. Duquesnay, maire de la commune du Manoir, Alfred Caumont, receveur particulier des finances; d'Orient de Bellegarde, percepteur de la ville de Bayeux, et de plusieurs autres personnes réunies sur ce point (1), M. de Caumont, secrétaire de la Société des antiquaires, a pris la parole et dans une courte allocution a fait connaître que le projet de rétablir ce monument avait été conçu, dès l'année 1826, par lui et M. Lambert, lors d'une course archéologique faite dans cette ancienne voie, qu'il entretint de ce projet la Société des antiquaires de Normandie, que cette proposition, ajournée depuis ce moment à cause du mauvais état de la route, a été faite de nouveau par lui à la compagnie, dans la séance du mois de novembre 1838, qu'elle a été définitivement adoptée, et que c'est pour constater cette restitution que la commission de la Société s'est rendue sur le terrain même.

M. Lambert, commissaire chargé spécialement de surveiller l'exécution des travaux du milliaire, a ensuite donné lecture d'une notice contenant quelques considérations historiques sur la nature du monument restitué.

(1) Dans ce nombre on était heureux de voir figurer le sieur Prunier, ouvrier, qui avait retrouvé le milliaire prototype il y a 30 ans. Cet ouvrier est aujourd'hui âgé de 70 ans.

D'après le vœu exprimé par les membres de la Société, cette notice, ayant pour but de faire mieux comprendre le motif de la restitution, est insérée au procès-verbal.

« La pierre milliaire retrouvée sur l'emplacement que nous occupons en ce moment, dit M. Lambert, est le plus ancien monument de la puissance romaine qui soit parvenu jusqu'à nous. La Normandie n'en a offert aucun dont la date constatée d'une manière aussi authentique lui soit antérieure. Par une autre particularité, le *Calvados* est le seul de tous les départements de cette ancienne province, où l'on ait trouvé des colonnes itinéraires, et l'arrondissement de Bayeux se présente à lui seul pour une vingtaine.

« Tout le monde connaît les sages dispositions prises par les Romains pour assurer les communications d'un point à l'autre de toutes les contrées soumises à leur empire. Non satisfaits d'avoir ouvert des routes, établi des chaussées, des pavés, des ponts, et facilité de toutes les manières les rapports qui devaient exister entre les différentes parties de ce vaste empire, ils pensèrent qu'ils devaient mesurer les distances à parcourir, et que ces distances devaient être constatées par des bornes ou colonnes, sur lesquelles figuraient les noms des princes qui les avaient établies.

« C'est une de ces pierres constatant l'établissement d'une voie partant de Bayeux et conduisant au bord de l'Orne, à l'endroit connu sous le nom de *Bac du Port*, commune de Benouville, que la Soctété des antiquaires de Normandie rétablit aujourd'hui, sur l'emplacement même qu'elle a occupé.

« C'est par l'ordre du troisième successeur d'Auguste, de Claude, que cette voie a été établie, dans une contrée où probablement il n'y avait alors que des chemins naturels. La cinquième année du règne de ce prince, qui est indiquée sur notre monument, concourt avec l'an 46 de notre ère, puisque Claude monta sur le trône des Césars le 25 janvier de l'an 41.

« Ainsi dix-huit siècles se sont écoulés depuis le moment où l'ordre de l'empereur reçut son exécution, sous la direction du *Curator viarum*.

« Mais une autre circonstance, qui rend notre milliaire plus important que ceux qui ont été retirés des fondations de l'ancien château de Bayeux, c'est l'indication de la distance de cinq milles pas, à partir d'un lieu qui était marqué, au moins par abréviation, mais qui malheureusement a

disparu dans la partie mutilée. Cependant le nombre de cinq milles nous suffit pour reconnaître que ce point de départ était la ville de Bayeux, puisque le mille romain est de 756 toises ou 1473 m. 47 c., et que cette distance se retrouve exactement depuis le passage de la rivière d'Aure au pied des anciennes murailles de la cité jusqu'au lieu où le milliaire a été trouvé renversé à côté de la base qui le supportait.

La ville de Bayeux était donc la capitale de la contrée, probablement jusqu'aux rives de l'Orne, dès les premiers temps de la puissance romaine, puisqu'elle servait de centre pour compter les distances. Aucun monument écrit n'avait encore prouvé cette existence à une époque aussi reculée.

Tout le monde comprendra, d'après cet exposé, que le milliaire du manoir a une véritable importance historique, puisqu'il peut servir à donner la connaissance d'un fait qui n'était connu par aucun document écrit.

L'inscription portée sur le milliaire restitué est absolument la même que l'ancienne, les dimensions, les espaces des lignes, la forme des caractères, tout a été rigoureusement reproduit. L'inscription se traduit ainsi :

Tibère Claude, fils de Drusus,
César, Auguste,
Germanique, souverain pontife,
revêtu de la puissance tribunicienne pour la 5e. fois,
Empereur pour la 11e., père de la patrie, Consul trois fois,
désigné pour la quatrième.

d'Augustodurus, cinq mille pas.

C'était alors le nom qui venait d'être imposé à la ville de Bayeux par les vainqueurs; nous ignorons celui qu'elle portait avant cette époque et nous n'avons aucun espoir de pouvoir pénétrer au-delà dans la nuit des temps.

M. Boschier, président, a pris la parole pour prononcer une allocution dans laquelle il a fait ressortir combien de pareilles restaurations offrent d'intérêt; il a loué la Société des antiquaires d'être entrée dans cette voie, puis il a adressé des paroles obligeantes à M. Lambert, à M. l'entrepreneur

et aux personnes qui ont secondé dans cette circonstance les projets de la Société.

Après ce discours, la mission de la compagnie étant remplie, l'assemblée s'est dissoute, et le présent a été rédigé les jour et an que dessus.

Ed. LAMBERT,
Secrétaire de la commission.

NOTE SUR SAINT-AUBIN-SUR-MER ;

PAR M. E. PILLET.

Il est à quatre lieues de Caen, sur le bord de la mer, un village jusqu'ici vierge des fouilles de l'antiquaire : c'est St. Aubin-sur-Mer. Cette localité cependant est digne de l'exploration archéologique. Sur les anciennes cartes, ce hameau porte le nom *de camp romain*, et la falaise, qui s'avance un peu dans la mer, s'appelait *Cap romain ;* elle se nomme aujourd'hui le *Castel*. Jusqu'ici on avait soupçonné sur cette falaise l'existence d'un château fort ; la réalité maintenant doit écarter la conjecture.

A une époque dont il est difficile de fixer la date, mais qui ne remonte pas au-delà de 1709, la Seulle n'avait pas, comme aujourd'hui, son embouchure à Courseulles. Après avoir baigné le pied du château de ce bourg, elle dirigeait son cours de l'ouest à l'est tout le long de la plage et se jetait dans la mer, à Bernières, près du cap romain, où elle formait un port. De Bras confirme ce fait : « Je ne dois pas omettre, dit-il, page 55, que depuis le havre de Bernières jusqu'au havre dudit Oystreham, sont basties de long-temps le long de la mer trois fortes hautes tours pyramides, à savoir à Bernières, à Langrune et audit Oystreham : l'on dit de grande antiquité que au dit Bernières demeura sur le sable une grande baleine, etc. » Au témoignage de M. de Bras se joignent les actes : *Joûte le havre de Bernières*, lit-on dans quelques-uns. Ce port existait encore en 1695, et ce fut en 1708 ou 1709 qu'un ouragan épouvantable obstrua le passage de la Seulle, qui se fraya ailleurs une autre embouchure. Les traces de cette révolution géologique sont encore visibles

aujourd'hui, et on peut suivre l'ancien lit de la Seulle. De Courseulles à Saint-Aubin, à une distance très-rapprochée de la mer, on rencontre une chaîne irrégulière, mais non interrompue de flaques d'eau, toutes invariablement étendues dans une longueur parallèle à la ligne des côtes. Ces flaques communiquaient entre elles par des infiltrations souterraines. Ce sont là les ruines, si je puis ainsi dire, les débris de l'ancien lit de la rivière. Et d'ailleurs, des vieillards interrogés ont encore vu des barques en cet endroit; ils y ont vu pêcher, et, moi-même, en mon enfance, j'ai vu, dans de grandes marées, la mer pénétrer là où fleurissent maintenant la luzerne et le sainfoin. L'abbé Outhier, dans sa carte topographique du diocèse de Bayeux, en 1736, indique l'ancien port de Bernières, et, plus tard, Cassini l'appelle l'ancien havre de Bernières. De Reviers à Tailleville, de Bernières à St.-Aubin, on reconnaît les traces visibles d'un camp romain. Le terrain, quelque remué qu'il soit, en trahit encore les vestiges. Le comte de Caylus en a parlé (Recueil d'antiquités, t. V, p. 309). Puis on lit dans quelques actes : *Delle de la grande guerre.* Là passait aussi une voie romaine qui joignait le camp de Reviers à celui de Bénouville. On sait que les Romains gardaient l'embouchure des rivières, parce que les Barbares pénétraient par là dans l'intérieur du pays. Or, comme la Seulle passait à Bernières, ils y avaient un fort avancé, qui se détachait du camp principal et s'y ramifiait. On n'en peut douter, en présence des débris de construction renversée qui se trouvent tout près. L'établissement devait être considérable, parce qu'à quelque distance il y avait un lieu de sépulture; c'était un monticule; on l'appelait le *Saint-Aubin.* Dans le pays, on pense que là s'élevait autrefois une chapelle. A la révolution, ce tertre fut vendu comme bien national. Quand on nivela le terrain pour en faire un jardin, on trouva beaucoup de cercueils en pierre, pareils à ceux que M. l'abbé Durand a découverts à Bénouville; on recueillit aussi quelques pièces d'or et d'argent : mais elles furent prêtées, et on ne les a pas revues. Dans les jardins contigus à ce lieu, on déterre encore souvent des ossements.

La falaise de Saint-Aubin, que le flot ronge au vif chaque jour, se prolongeait autrefois bien davantage dans la mer. Des vieillards consultés m'ont dit avoir vu creusé dans la falaise un puits où l'on trouva des vases, des cuillers, une meule à broyer du grain, que l'on conserve à Saint-

Aubin. Il y avait encore un autre puits plus avancé dans la mer, mais il a aussi disparu par les éboulements successifs de la falaise. En cet endroit, M. Vaugeois, de l'Aigle, recueillit, en 1828, des fragments de tuiles, du ciment romain, et un morceau de marbre de Vieux, qu'il déposa dans le muséum des antiquités de la Normandie. Voici ce que j'ai lu dans un acte passé, en 1709, devant le tabellion de la sergenterie de Bernières, relativement à une pièce de terre située sur la falaise de Saint-Aubin; *Delle du mesnil*, *bute d'un bout le grand chemin du Roi*, et *de l'autre le Chastel* de Saint-Aubin-en-ville. L'année dernière, sur ce même emplacement, un habitant de St.-Aubin, voulant enclore un petit champ, fit creuser un fossé d'un mètre de profondeur. On découvrit un mur dont on suivit la trace sur une longueur de dix mètres, allant du nord au sud; il avait un mètre seize centimètres d'épaisseur; mais d'autres murs venant s'y joindre de l'ouest à l'est étaient moins épais et paraissaient former des cellules. On ne creusa pas plus loin, car là se bornait le terrain du propriétaire. Là, j'ai vu des ossements, j'ai recueilli des briques, des tuiles, de la poterie, du ciment romain et sept médailles romaines dont voici la description; je la dois à M. Ed. Lambert, bibliothécaire de la ville de Bayeux.

Claude (41-54).

TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVG... TR. P. IMP. Sa tête nue, à gauche.

Revers: CERES AVGVSTA. Cérès, assise sur un beau siége, tient de la main droite une poignée d'épis, et sur son bras gauche, un grand flambeau. A l'exergue; S. C. (Senatûs-Consulto).

Trajan (98-117).

AE. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P.... Sa tête radiée, à droite.

Revers: P. Q. R. O. P... S. P. Q. R. Figure assise, tenant de la droite une patère, au-dessus d'un autel, autour duquel est un serpent (fruste).

Marc-Aurèle (138-180).

....AE.... Tête de Marc-Aurèle, jeune, nue, à droite.

Revers: R. P.... COS ... figure debout, tenant de la droite un bonnet ou des épis, de la gauche une lame; au pied, une petite figure debout. S. C. (très-fruste).

Constantin-le-Grand (306-337).

IMP. CONSTATINUS. P. F. AVG. Sa tête laurée, à droite.

Revers: SOLI. INVICTO. COMITI. Le soleil debout, tenant un globe de la main gauche et élevant la droite.

IMP. CONSTANTINVS. P. AVG. Son buste lauré, à droite.
Revers : GENIO. POP. ROM. Génie debout, le *modius* sur la tête, tenant une patère de la main droite et une corne d'abondance de la gauche. A l'exergue : P. L. N, (Percussa Lugduni).

IMP. CONSTANTINVS. AVG. Son buste lauré, à droite.
Revers : SOLI. INVICTO. COMITI. Buste du soleil, à droite.

CONSTANTINVS. AVG. Buste de Constantin casqué, à droite.
Revers : VIRTVS. EXERCIT. Trophée militaire ; deux captifs au pied. A l'exergue : S. TR. (Signata Treviris).

Ces médailles renferment entre elles un espace de trois siècles environ, depuis l'avénement de Claude à l'empire, jusqu'à la mort de Constantin-le-Grand. Sans doute, elles ne sont point remarquables sous le rapport numismatique, car elles ne sont pas rares ; mais elles sont importantes pour l'histoire de la localité, puisqu'elles confirment l'opinion que l'on avait de l'existence d'un établissement romain sur ce point de notre littoral. Nul doute que, si l'on faisait des fouilles sérieuses à St-Aubin-sur-Mer, on ne trouvât des choses précieuses, puisque, dans un si petit espace, on a découvert des objets d'une aussi grande valeur historique.

BORNE MONUMENTALE.

ÉRIGÉE A VIMONT (Calvados),

EN MÉMOIRE DE LA BATAILLE DU VAL-ÈS-DUNES.

A une époque où l'instruction est générale, où la connaissance des faits historiques est plus répandue, il convient de populariser ces faits et de déterminer d'une manière précise les lieux où ils se sont passés. Dans cette conviction, M. de Caumont conçut, il y a long-temps, le projet de mnémoniser les grands événements de notre histoire normande, au moyen de colonnes commémoratives portant des inscriptions. Déjà plusieurs colonnes ont été placées ; d'autres sont préparées depuis long-

temps. Une de ces colonnes sera plantée prochainement sur la butte de Dives, près du port où fut équipée une partie de la flotte qui fit voile pour la conquête de l'Angleterre en 1066. Une autre sera élevée sur la chaussée de Varaville, en mémoire de la victoire remportée par le duc Guillaume sur l'armée du roi de France qui avait fait une incursion dans nos campagnes.

En 1841, M. de Caumont a consacré par un monument semblable le souvenir de l'importante bataille, livrée en 1047, par le duc Guillaume aux seigneurs qui avaient juré sa perte et soulevé contre lui le Cotentin et le Bessin.

Nous voulons parler de la bataille du *Val-ès-Dunes*. On sait que le roi de France, Henry I^er^., était venu au secours du duc Guillaume, et qu'il campa près de Valmeraï, où il entendit la messe le matin de la bataille (10 août 1047).

L'armée du duc, après avoir passé la Muance au gué Bérenger, près d'Argences, se dirigea vers le sud pour rejoindre l'armée française. Les deux armées, tournées vers l'ouest, entrèrent ensuite, dit le chroniqueur Wace, dans la plaine du Val-ès-Dunes, qui, d'après le récit très-circonstancié de cet auteur, devait être près de Billy. Wace dit effectivement que cette plaine était bornée de deux côtés par des cours d'eau ; or, la Muance, passant à Fierville, et le ruisseau le Semillon, qui traverse le marais de Bellengreville, bornent la plaine de Billy. Enfin, nous trouvons dans les notes manuscrites de l'abbé De La Rue, Secqueville, village situé sur la hauteur, à une demi-lieue à l'ouest de la plaine de Billy, désigné ainsi : *Sicca villa juxta Valedunas*. Comme les noms de lieu notés par l'abbé De La Rue l'ont été d'après ceux qu'il a trouvés dans des chartes authentiques, cette note n'est pas sans intérêt.

Mais ce qui vient encore à l'appui de notre assertion, c'est la connaissance acquise de l'emplacement occupé par la chapelle St.-Laurent, élevée, suivant l'historien de Bras, en mémoire de la victoire, et probablement près du lieu où le gain de la bataille fut décidé, où furent portés les derniers coups. Or, cette chapelle se trouvait sur le côteau qui termine la plaine à l'ouest, sur le bord de la route allant vers Caen : le terrain porte encore le nom de champ St.-Laurent, et une tradition locale qui parle d'une bataille, rattache à cet événement le nom de *Mal-couronne*

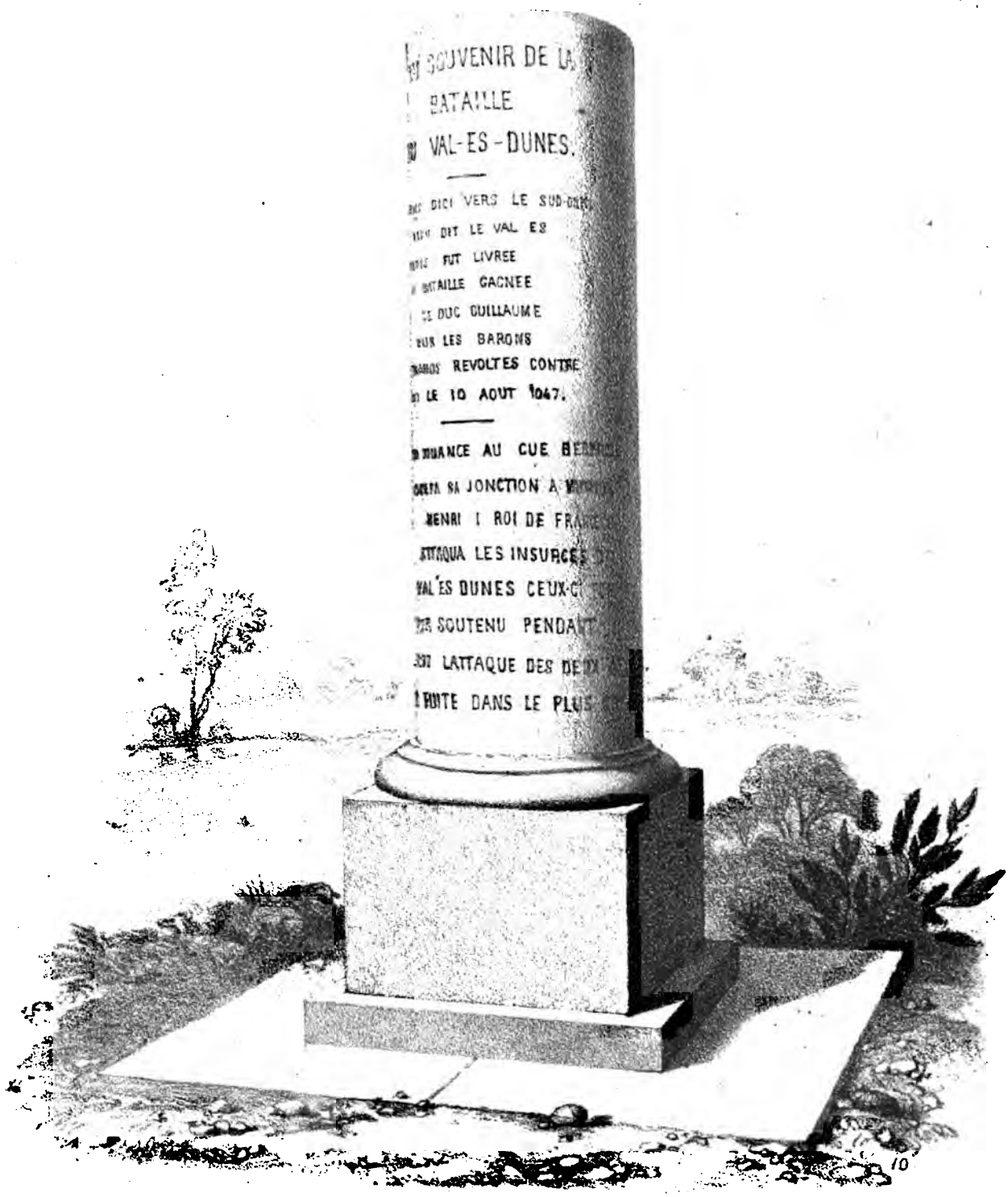
SOUVENIR DE LA
BATAILLE
VAL-ES-DUNES.
DIT LE VAL ES
FUT LIVREE
BATAILLE GAGNEE
LE DUC GUILLAUME
SUR LES BARONS
REVOLTES CONTRE
LE 10 AOUT 1047.
ATTAQUA LES INSURGÉS
VAL ES DUNES CEUX-C
SOUTENU PENDA
L'ATTAQUE DES DE
FUITE DANS LE PLUS

que conserve encore une ferme voisine, car elle dit que ce nom avait été imposé à la localité en mémoire de la chute que fit le roi de France, qui, comme le raconte Wace, fut renversé par un coup de lance.

Ainsi donc la bataille s'engage dans la plaine du Val-ès-Dunes, à l'ouest N.-O. de Billy : le combat se termine au pied du mont St.-Laurent, vers lequel devaient passer naturellement les vaincus pour gagner la route de Caen et repasser l'Orne, comme ils le firent dans le plus grand désordre. Si nous avions besoin d'autres preuves, nous ferions observer que les marais des terriers de Bellengreville et de Chicheboville devaient, au XI^e^. siècle, rendre peu praticable l'espace compris entre Vimont et Cagny où passe la route actuelle, et qu'il fallait se porter au sud vers Billy pour éviter ce passage : c'était la route que devait prendre une armée. La plaine située entre Secqueville, Bellengreville et Billy, se trouve d'ailleurs, comme Wace le dit, *entre Argences et Cinglais ;* en allant du premier de ces points à l'autre en ligne droite, il faut passer par Billy. Cette plaine est aussi à trois lieues de Caen, comme le dit Wace.

D'après ce qui précède, il aurait fallu, si l'on avait voulu placer la colonne au lieu même où s'engagea le combat, la planter au milieu de la campagne ; mais de quelle utilité eût-elle été au milieu de champs où personne ne passe, pour faire connaître le fait historique ? Elle eût été là complètement ignorée, d'ailleurs il eût été difficile de choisir absolument la place. Il valait donc beaucoup mieux placer le monument sur une route fréquentée, où elle pût être vue et instruire par là du fait qu'elle est destinée à rappeler.

L'emplacement que M. de Caumont a choisi à Vimont offre l'avantage d'être en même temps en vue du gué Bérenger, par où passa l'armée du duc ; en vue d'Airan, par où vint celle du roi de France, en vue de Valmeray, où le roi de France entendit la messe, et en vue de la campagne de Billy, où s'engagea la bataille. Ces différents points se trouvent à peu près à une demi-lieue de l'emplacement où le monument est élevé.

La colonne a 22 pouces de diamètre, 7 pieds de hauteur ; elle repose sur un socle de 30 pouces, lequel est assis sur un dallage élevé de 3 pouces au-dessus du sol : elle est placée tout près de la route royale, dans un terrain acheté par M. de Caumont, et planté d'arbres verts : elle porte les inscriptions suivantes :

AU SOUVENIR DE LA BATAILLE DU VAL-ÈS-DUNES.

PRÈS D'ICI, VERS LE SUD-OUEST, AU LIEU DIT LE VAL-ÈS-DUNES, FUT LIVRÉE LA BATAILLE GAGNÉE PAR LE DUC GUILLAUME SUR LES BARONS NORMANDS RÉVOLTÉS CONTRE LUI, LE 10 AOUT 1047.

LE DUC PASSA LA MUANCE AU GUÉ BERENGER, PRÈS D'ARGENCES, OPÉRA SA JONCTION A VALMERAY AVEC SON ALLIÉ HENRI Ier., ROI DE FRANCE, ET DE CONCERT AVEC LUI ATTAQUA LES INSURGÉS DANS LA PLAINE DU VAL-ÈS-DUNES: CEUX-CI FURENT DÉFAITS APRÈS AVOIR SOUTENU PENDANT QUELQUES TEMPS AVEC COURAGE L'ATTAQUE DES DEUX ARMÉES ET PRIRENT LA FUITE DANS LE PLUS GRAND DÉSORDRE.

SUR LES BRANLES DE VILLAGE

EN BASSE-NORMANDIE;

PAR M. DE MAGNEVILLE.

Tous les peuples, depuis les hordes de Sauvages jusqu'aux pays les plus civilisés et les plus anciens, ont eu leurs danses et leurs airs nationaux. La Grèce avait des chants pour la guerre, les festins et pour l'hyménée. Leur musique avait des rhythmes différents, tantôt c'était le mode phrygien ionien, le thessalien, le pyrrhique, et le jongleur Taillefer entonnait le chant de Roland à la tête de l'armée de Guillaume-le-Conquérant, à la bataille d'Hastings. L'air de vive Henri IV a été pendant long-temps en France un chant populaire, comme celui de God Salve King l'est encore en Angleterre : la tradition de ces airs et de ces danses s'est perdue dans quelques pays, mais elle s'est conservée dans beaucoup d'autres; ainsi les Polonais, les Hongrois, les Tyroliens, les peuples d'origines diverses qui habitent l'Italie, ont chacun les leurs. L'Allemagne a conservé ses walses, la Suisse son rans-des-vaches, l'Espagne son fandago, etc.; plusieurs provinces de France ont aussi conservé leurs danses et leur musique et leur ont donné leurs noms, comme le Béarn, le Périgord, l'Auvergne, la Bretagne. Paris et quelques provinces limitrophes ne

connaissent depuis long-temps que le menuet, les contredanses et quelques autres danses nouvellement introduites. La Basse-Normandie avait aussi ses airs et sa danse, c'était le branle de village. Les habitants des campagnes le dansaient gaîment au son d'une vielle ou d'une loure. Le ménétrier était souvent un berger ou un aveugle, qui, nouveau troubadour, allait dans les campagnes jouant de son rauque instrument pour gagner sa vie et son logement. Il était toujours le bien-venu aux noces et aux fêtes de village. Maintenant la facilité et la fréquence des communications avec Paris et les autres grandes villes ont introduit la contredanse dans nos campagnes et bientôt les branles de village y seront totalement oubliés, et même il n'en reste plus de traces, car ils ne se sont conservés que par tradition, ainsi que leurs différents airs dont je n'ai pu faire noter que cinq, que j'ai l'honneur d'offrir à la compagnie, pour les conserver dans ses archives et les sauver d'un oubli total qui arrivera nécessairement après la génération qui va finir.

Le branle de village se danse à deux, un homme et une femme, l'un vis-à-vis de l'autre. Le cavalier marche d'abord quelques pas en cadence vers sa danseuse qui recule; celle-ci avance ensuite de la même manière vers son cavalier qui recule à son tour. Après s'être porté en avant chacun une fois, les deux danseurs s'animent et sautent en mesure en faisant le pas du branle de village et ils changent alternativement de place en frappant des mains au moment où ils se croisent en traversant, jusqu'à ce que le ménétrier cesse de jouer.

La jalousie est une danse à peu près semblable au branle de village, mais je la crois plus nouvelle. Les figurants sont au nombre de trois, deux hommes et une femme; celle-ci est au milieu et danse alternativement avec l'un et avec l'autre de ses cavaliers. Celui avec lequel elle cesse de danser, s'arrête, manifeste son regret et sa jalousie, et ne reprend sa gaîté que quand la danseuse se retourne de son côté pour danser avec lui. La jalousie a son air particulier, mais il a la même mesure et on fait le même pas que pour le branle de village. Cette danse est moins fréquente que l'autre.

NOTE SUR LE PRIX DU BLÉ

EN BASSE-NORMANDIE,

A PARTIR DU XIII^e. SIÈCLE,

Communiquée par M. DE CAUMONT.

MESSIEURS, vous m'avez engagé à rechercher le tableau de la valeur du boisseau de blé en Basse-Normandie, à partir du XIII^e. siècle, qu'avait fait M. l'abbé De La Rue, j'ai trouvé dans mes notes les éléments de ce tableau et j'ai essayé de les coordonner : je m'empresse de vous soumettre ces documents pour répondre au désir que vous m'aviez témoigné.

Ce tableau du prix du blé et de quelques autres denrées à Caen, a été fait d'après l'étude d'un grand nombre d'actes que feu M. De La Rue avait eus à sa disposition ; les prix seront toujours indiqués en livres tournois. On admettra aussi que sous les deux premières races de nos rois, jusqu'à St.-Louis, le marc d'argent fin monnayé a toujours valu 48 sous parisis ou 60 sous tournois. Le sac de blé répond alors communément à la dixième partie du marc d'argent, c'est-à-dire, à six sous tournois, et le boisseau, à neuf deniers.

Voici maintenant le résultat des recherches de M. De La Rue, à partir du règne de St.-Louis :

1229. Rente d'un setier de blé (le setier est de douze boisseaux, vendue six fr L'argent produisait dès-lors un intérêt, au denier dix. Par conséquent, les six livres donnaient douze sols par an. Le blé valait donc un sous le boisseau.

Même année. Rente de soixante-douze boisseaux de blé, quatre chapons, soixante œufs et neuf sols d'argent, vendue cinquante francs.

1249— 1276. Le boisseau à un sol.

En général, pendant le reste de ce siècle, la rente d'un setier ou douze boisseaux de blé est vendue depuis cinq livres dix sols jusqu'à sept livres dix sols. Alors l'argent étant au denier dix, on doit trouver facilement le prix du blé et voir que le minimum est douze deniers le boisseau, et le maximum quatorze deniers et demi.

1309. Rente de dix sols, vendue cinq francs.

1322. Une acre de terre donnée par bail de sept ans, est de dix boisseaux de blé, à Langrune.

1326. Le boisseau est à un sol trois deniers et 16 chapons sont vendus seize sols quatre deniers.

1366. Rente de six boisseaux, vendue cinq livres, par conséquent, le blé à un sol huit deniers.

1368. Le tonneau de cidre, fût et jus, cinq livres.

1380. Rente de dix francs, vendue cent francs. Rente de douze boisseaux de blé, vendue dix livres et par conséquent le boisseau à un sol huit deniers.

1381. Le boisseau est depuis un sol six deniers jusqu'à deux sols un denier.

Deux setiers de pommes (48 boisseaux au setier), vendus cinquante sols. Le tonneau de cidre, fût et jus, sept livres ou sept livres six sols. 700 livres de fil quinze fr.

L'acre de terre louée, sept boisseaux et demi.

Rente de dix livres cent francs.

1382. Le boisseau depuis un sol neuf deniers jusqu'à deux sols trois deniers. Le tonneau de cidre de quatre livres dix sols à cinq livres dix sols.

Rente de cinq livres, vendue cinquante livres. Rente de vingt-deux livres, deux cent-vingt livres.

1387. Le boisseau à deux sols.

1395. Le boisseau depuis un sol huit deniers jusqu'à deux sols.

1400. Le boisseau à un sol six deniers.

1401. — à un sol huit deniers.

1404. — à un sol trois deniers.

1412. — à deux sols. Rente de six livres, vendue soixante livres.

1413. — à un sol huit deniers.

1414. — à un sol six deniers.

1418. — à un sol huit deniers.

1420. — même prix.

Il faut observer ici qu'en cette même année, le roi d'Angleterre, Henri V, ayant conquis la Normandie, changea le boisseau, en ordonnant qu'il serait, dans toute la province, de la même dimension que celui d'Arques qui était de quatorze pots. Depuis cette époque, on trouve les deux mesures souvent mentionnées dans les contrats. La différence entr'elles est d'un sixième, de manière qu'il fallait six boisseaux de l'ancienne mesure pour en faire cinq de la nouvelle.

1423. Le boisseau, ancienne mesure, se vend vingt deniers, avec la nouvelle vingt-quatre et vingt-cinq deniers.

1424. Le boisseau à deux sols et deux sols un denier, nouvelle mesure. — Le vin de Bourgogne, trois sols quatre deniers le pot. — Un tonneau de cidre, de six livres cinq sols à sept livres. — Le louage d'un cheval, vingt deniers pour un jour. — Le boisseau d'oignons, trois sols. — La livre de chandelle, dix-huit deniers. — Quatre porcs gras, six livres sept sols. — Douze moutons, six livres. — Dix poulets, dix sols. — Une genisse, trois livres dix sous. — Douze livres de lin, vingt-sept sols.

1427. Le boisseau depuis dix-huit deniers jusqu'à vingt-cinq. — L'orge à dix deniers et l'avoine à cinq et six deniers. — Même prix pendant le siècle suivant.

1429. Le boisseau depuis deux sols sept deniers jusqu'à trois sols six deniers.

1436. Le boisseau depuis vingt deniers jusqu'à trois et quatre sols.

1457. Même prix. — Trois bœufs gras, dix-sept livres dix sols. — Six peaux de parchemin, six sols six deniers.

1443. Le boisseau deux sols.

1448. Même prix. — Rente de deux livres, vendue vingt livres.

1449. Vingt bœufs gras, cent trente-deux livres dix sols. — Neuf acres de terre à St.-Contest, fieffées pour quatre livres douze sols six deniers de rente.

1460. Le boisseau un sol huit deniers.

1467. 1468. 1471. Le boisseau, ancienne mesure, deux sols, et nouvelle mesure, deux sols six deniers.

1473. 1474. Le boisseau, ancienne mesure, deux sols six deniers, et nouvelle mesure, vingt-deux deniers. — Le tonneau de cidre, trois livres cinq sols. — Dix-neuf livres de beurre, huit sols.

1477. Le boisseau, ancienne mesure, quinze deniers, nouvelle mesure, vingt deniers. — Le poivre, six sols la livre. — Le chapon, un sol. — Le poulet, neuf deniers. — Le cent d'œufs, vingt deniers. — Le cent d'allouettes, cinq sols.

1478. Le boisseau à vingt-deux deniers, ancienne mesure; mesure nouvelle, deux sols six deniers.

1479. Le boisseau à vingt deniers, ancienne mesure; mesure nouvelle, vingt-cinq deniers.

1481. Le boisseau à deux sols, ancienne mesure; deux sols six deniers, nouvelle mesure.

1488. } Même prix.
1498. }

Depuis 1494 jusqu'en 1518, le prix est le même que ci-dessus.

1519. Le boisseau à deux sols au plus bas, et trois sols au plus haut.

1520. Le boisseau à dix-huit deniers, ancienne mesure. — Deux sols, mesure nouvelle.

1521. Le boisseau à trois sols six deniers, ancienne mesure. — Cinq sols, mesure nouvelle.

1522. Le boisseau à trois sols six deniers, mesure nouvelle.

1536. Le boisseau à deux sols six deniers, mesure nouvelle. — Vingt-six deniers, ancienne mesure.

1538. Le boisseau depuis trois sols jusqu'à quatre sols.

1544. Les gages d'un valet de harnais, vingt-quatre livres. — D'un jardinier, vingt-cinq livres. — D'un berger, cinq livres. — L'argent tombe cette année à huit p. 070.

1546	le boiss.	de 20 s. à 22	1602	le boiss.	à 34 sols.	1621	le boiss.	à 31 sols.
1547	—	à 4 10	1603	—	à 30	1622	—	à 38
1564	—	de 5 à 6	1604	—	à 32	1623	—	à 28
1566	—	à 14 sols.	1605	—	à 24	1624	—	à 37
1567	—	à 13	1606	—	à 22	1625	—	à 51
1568	—	à 11	1607	—	à 41	1626	—	à 32
1569	—	à 12	1608	—	à 32	1627	—	à 31
1570	—	à 11	1609	—	à 22	1628	—	à 33
1571	—	à 14	1610	—	à 29	1629	—	à 31
1572	—	à 3 4 den.	1611	—	à 36	1630	—	à 45
1573	—	à 28 sols.	1612	—	à 21	1631	—	à 33
1574	—	à 15	1613	—	à 27	1632	—	à 33
1575	—	à 13	1614	—	à 36	1633	—	à 36
1576	—	à 22	1615	—	à 30	1655	—	à 26
1577	—	à 20	1616	—	à 28	1658	—	à 44
1578	—	à 13	1617	—	à 42	1661	—	à 3 liv.
1579	—	à 17	1618	—	à 45	1662	—	à 58 sols.
1600	—	à 23	1619	—	à 22	1663	—	à 45
1601	—	à 21	1620	—	à 24			

PIÈCES INÉDITES D'OLIVIER BASSELIN,

ADRESSÉES A M. DE CAUMONT,

PAR M. DUBOURG-D'ISIGNY.

Les publications successives des dix habitants de Vire (1811), L. Dubois (1821), J. Travers (1833), sont loin d'avoir épuisé ces vieilles *chansons normandes*, joyeuses et naïves productions de l'école de *Basselin*.

J'ai l'honneur de vous en adresser trois que je crois inédites; je les ai puisées dans un manuscrit de la première moitié du XVII^e^. siècle, renfermant à peu près toutes celles publiées jusqu'ici, et quelques autres qui ne le sont pas encore; c'est le manuscrit *Polinière*, cité dans l'édition de 1811.

La première me semble remarquable par une description fidèle de la fabrication du cidre, telle qu'elle s'est maintenue jusqu'ici; la seconde, par l'emploi de cet esprit recherché qui domine quelquefois dans celles de ces compositions dues, je le pense, à des hommes de loi, successeurs et imitateurs de *Jean le Houx*; la troisième enfin, par son élégante et facile naïveté.

Je désire vivement que la société veuille bien, au milieu de ses graves et savants travaux, accueillir avec indulgence ce denier du pauvre, que je vous prie de lui offrir.

N 1. (N°. 88 de la 1^re^. partie du manuscrit.)

Tu sois le bien venu
O sidre deletable!
Tu vault pour estre beu.
Un pressourier notable
T'a connu. Entre tous les mestiers
Vive celluy des pressouriers!

Un pressourier vrayment
Bien plus qu'on ne pense;
Comme un président.
Quand le marc il agense,
Est le plus sier. Entre tous les mestiers
Vive celluy des pressouriers!

Quand le marc est assis,
Pressouriers vont repaistre
Et disner au logis
A la table du maistre:
Il faut du rost. Entre tous les mestiers
Vive celluy des pressouriers!

Les grands sabos aux pieds,
Le bonnet à la teste,
Sur la may (1) respectés,
Ils font toucher la beste
A un valet. Entre tous les mestiers
Vive celluy des pressouriers!

(1) Pièce du pressoir.

arrière par une petite tête humaine qui semble faire corps avec elle et regarde directement en haut. On voit, à la vérité, sur les médailles de Quimper une petite tête humaine (ou masque) derrière les boucles et à l'extrémité d'un cordon perlé, mais elle est placée à l'extrémité, beaucoup plus bas et comme suspendue au moyen d'un anneau. Sur la médaille découverte à Champaubert, la chevelure tombe en tirebouchons sur la joue, et trois tresses très-apparentes descendent en arrière sur le col; la ligne qui circonscrit antérieurement le nez se rapproche considérablement de la verticale et offre un relief excessivement prononcé. Il n'y a point de dépression à la hauteur de l'œil, dont la grandeur est remarquable; les lèvres sont bien marquées, la bouche entre ouverte, la pommette saillante et le menton pointu. Un grenetis existe autour de cette tête.

Au revers paraît un cheval libre, lancé au galop vers la droite, il n'est pas à tête humaine comme sur les monnaies celtiques précitées; il n'est décoré ni de la croix ni du double cordon de perles. L'encolure, la croupe, le port de la queue, l'attitude de l'animal ont ce naturel qui manque aux médailles de Plancour. La crinière est représentée par une ligne courbe finement perlée et très-gracieuse. Les articulations sont pointées. Au-dessus du cheval on aperçoit un objet qui ne ressemble ni à un aigle, ni à un vautour, et qu'une empreinte ferait mieux connaître que ce que j'en pourrais dire.

Sous le ventre du cheval, et en place du triangle et de l'urus des monnaies du finistère, est une figure symbolique composée de trois branches inclinées l'une vers l'autre et pointées à leur sommet; un point plus volumineux les surmonte et est lui-même placé au-dessous d'une sorte de couronne rayonnante. Le revers n'a point de grenetis. Sur cette petite médaille on ne trouve aucunes traces d'inscription. Sa fabrique indique un certain progrès dans les arts, si on la compare aux médailles envoyées à la Société française par M. de Larchantel. Le travail en est moins barbare, surtout celui du revers, et il est vraisemblable qu'elle date d'une époque moins reculée. Du reste j'avoue sincèrement mon insuffisance, et j'attends avec impatience la publication de l'ouvrage que M. Lambert annonce sur cet important sujet.

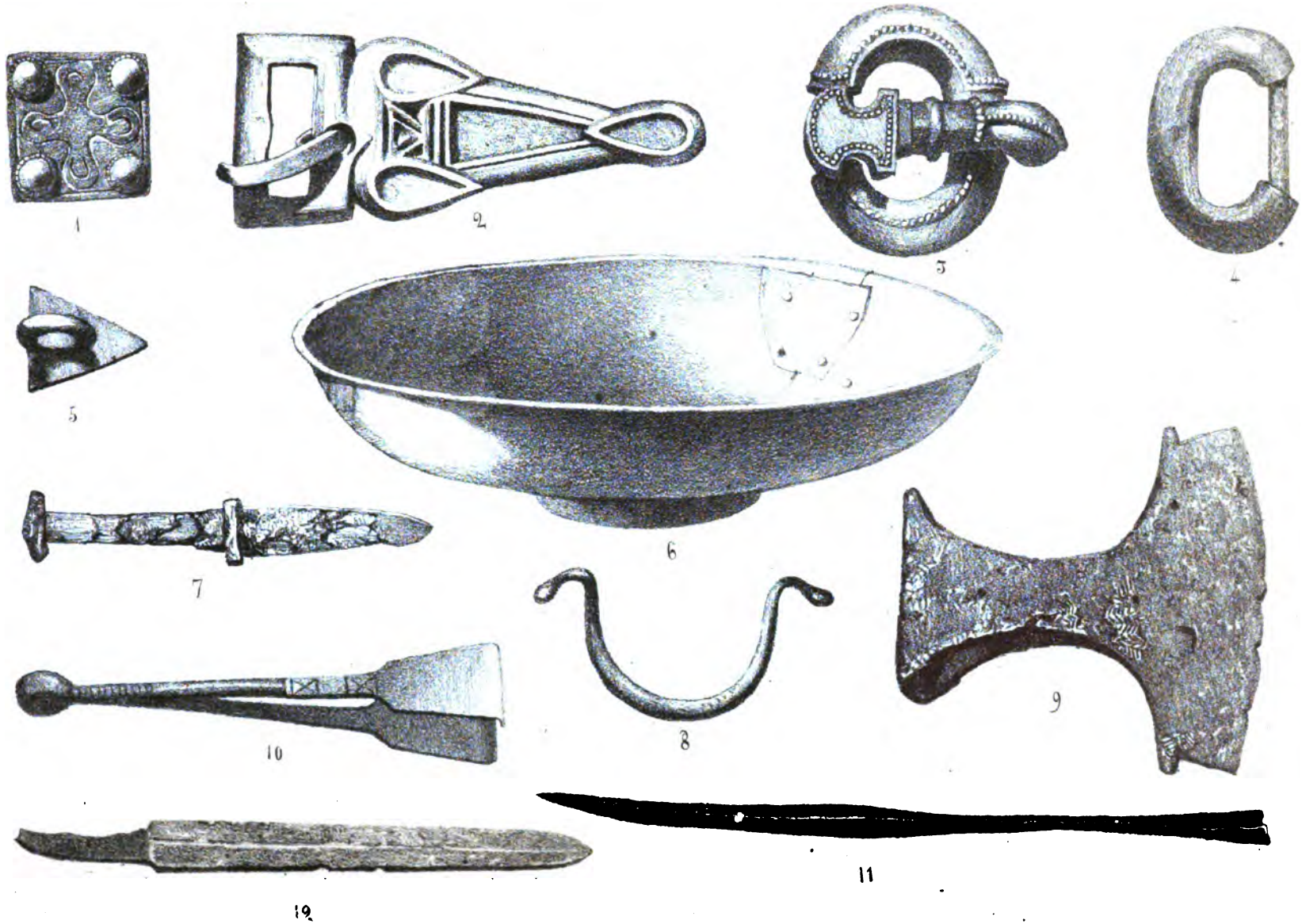
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

COMMUNICATION DE M. DE CAUMONT

SUR DES SÉPULTURES.

DÉCOUVERTES A MANNEVILLE (CALVADOS).

M. le comte de Rigny ayant fait exécuter quelques mouvements de terrain près du château de Manneville, canton de Troarn, ces excavations ont fait découvrir, à une petite profondeur, plusieurs cercueils en pierre semblables, quant à la forme, à ceux que j'ai signalés sur un grand nombre de points divers, soit dans mon Cours d'antiquités, soit dans ma Statistique monumentale du Calvados. Ces tombeaux ont offert plusieurs objets remarquables qui ont à ma demande été dessinés par M. Bouet, peintre à Caen : ce sont comme vous le voyez par ces dessins (v. la planche) des boucles et des agrafes (fig. 1, 2, 3, 4,), un petite plaque avec anneau (n°. 5), un poignard (n°. 7), une hache d'armes ou francisque, n°. 9, une petite pince, n°. 10, un fer de lance, n°. 11, et une lame de sabre coupante d'un seul côté comme toutes celles que j'ai décrites dans le 6°. volume de mon Cours d'antiquités et comme celles qui ont été recueillies par M. l'abbé Durand dans les sarcophages de Bénouville. Une espèce de patere ou de vase applati de la forme de nos plats à dessert (n°. 6) mérite surtout d'être examinée. Cette pièce en cuivre battu avait éprouvé anciennement une avarie, il avait fallu la raccommoder au moyen d'une pièce qui a été fixée avec des clous rivés (v. la planche).

Quelques autres petits objets moins importants ont été recueillis. Tout ce que j'ai vu ressemble beaucoup à ce qu'on trouve dans les sépultures des premiers siècles du christianisme (v. la 6°. partie de mon Cours). Les objets figurés sur la planche ci-jointe sous les n°s. 1, 2, 3, 4, sont à peu près identiques à ceux de même espèce trouvés à Conlyes (Sarthe), à Benouville (Calvados), à Douvrend (Seine-Inférieure) et ailleurs; il est probable que les cercueils en pierre qui ont été découverts à Manneville ne sont pas isolés et que des fouilles en feraient découvrir d'autres.

NOTE

SUR UN POURPOINT DE CHARLES-DE-BLOIS.

Par M. LÉCHAUDÉ-D'ANISY.

Nous avons à regretter, M. Gervais et moi, de ne pouvoir vous présenter aujourd'hui un pourpoint de Charles-de-Blois, appartenant à un habitant de St.-Lo., qui l'avait envoyé à M. De la Londe, ancien adjoint de Caen, pour offrir à la Société des antiquaires de l'acheter.

On en demandait 200 francs, et n'ayant pas les pouvoirs nécessaires pour conclure ce marché, nous fumes obligés de prier M. Delalonde d'écrire au propriétaire pour qu'il lui laissât cet habit jusqu'à notre séance d'aujourd'hui. Mais, le propriétaire paraît s'y être refusé et il lui a mandé de le renvoyer sur le champ parce qu'il avait le projet de le faire passer à Paris. M. Delalonde m'ayant confié ce pourpoint, du soir au matin, mon jeune fils s'est empressé de le dessiner et j'y ai joint un *fac simile* du dessin de l'étoffe dont il est composé, afin d'en donner une idée à la Société. Quant à sa description, je ne puis mieux faire que de transcrire ici l'article suivant, extrait du journal d'Indre-et-Loire du 9 septembre 1833, et intitulé : HABIT DE CHARLES-DE-BLOIS.

« A la fin de septembre 1817, dit M. J. F. Bodin dans ses recherches « sur Angers, je passais devant le bureau d'octroi de la croix verte, à « Saumur, en revenant de visiter les ruines de Chantoceau; le receveur, « M. Jouffrault, m'ayant aperçu, voulut bien m'inviter à voir chez lui « un morceau d'antiquité. Aussitôt, il me présenta un pourpoint d'une « étoffe de soie brochée d'or, dont le dessin se compose d'octogones « remplis alternativement les uns d'un lion, les autres d'un aigle; les « petits carrés, formés par la réunion des octogones, sont occupés par « une croix. Il est ouaté et doublé en toile blanche. Les manches sont « larges par le haut et très-étroites au poignet; elles sont fendues par « dessous jusqu'à la moitié de la partie supérieure du bras; chacune se « fermait par vingt boutons d'or; on en comptait trente-huit sur le « devant du pourpoint, les boutonnières sont en soie verte. On voit pla-

Pourpoint de Charles de Blois, et Fac-simile de l'étoffe.

« sieurs taches de sang à la doublure de la manche gauche près de l'épaule.
« Il y a sur ce pourpoint deux inscriptions en parchemin, cousues l'une
« au-dessus de l'autre. On ne peut plus lire que quelques mots de celle
« qui paraît la plus ancienne ; mais ils suffisent pour prouver que la
« seconde n'en est qu'une copie ; la voici :

« *C'est le pourpoint de saint Charles-de-Blois, tué à la bataille*
« *d'Auray par Jean de Monfort son compétiteur au duché de Bre-*
« *tagne, le 29 septembre* 1364.

« On suit que ce prince venait d'être fait prisonnier dans cette mémo-
« rable bataille qui décida du sort de la Bretagne, lorsqu'un Anglais le
« tua en lui plongeant sa dague dans la gorge ; aussi ne trouve-t-on du
« sang qu'à la doublure du pourpoint, sans voir aucune trace du coup
« mortel sur l'étoffe.

« Le pape Urbain V avait chargé plusieurs ecclésiastiques, entre
« autres l'abbé de St.-Aubin d'Angers de faire des enquêtes pour la
« canonisation de Charles-de-Blois ; mais elles furent interrompues à la
« demande de Jean de Montfort, devenu duc de Bretagne ; cependant
« si on en croit quelques auteurs, il fut mis au nombre des saints par
« Grégoire XI. Voilà sans doute ce qui a autorisé l'auteur de l'inscription
« à lui donner le titre de saint.

« M. Jouffrault étant à Antrain en 1793, acheta ce vêtement d'un
« soldat qui lui dit l'avoir trouvé dans un des châteaux de la Bretagne. »

Ce même pourpoint est aujourd'hui la propriété de M. Boissonneau de Tours, qui n'a pas l'intention de le garder ; il serait fâcheux qu'un monument si rare et si curieux de l'art pendant le moyen âge passât en des mains étrangères. C'est en quelque sorte un devoir pour le ministre de l'intérieur d'en faire l'acquisition des deniers de l'État.

NOTE DE M. L'ABBÉ DUPRÉ

SUR UNE SÉPULTURE

TROUVÉE A SAINT-ANDRÉ-DE-FONTENAY (CALVADOS).

Un squelette humain a été trouvé, dans les carrières de M. Le Cerf de La Boulaye, à St.-André-de-Fontenay. Il était à deux pieds et demi de profondeur dans une cavité pratiquée dans le calcaire.

Ce squelette couché sur le dos, portait au cou un anneau de cuivre de cinq pouces d'ouverture et deux lignes d'épaisseur.

L'anneau avait été soudé autour du cou de l'individu : il était encore facile de voir les vertèbres qui le traversaient.

Un anneau de même matière et de même épaisseur entourait le poignet droit, mais il est en pièces.

Le squelette avait dû appartenir à un individu de grande taille, à cause des fortes dimensions des ossements. Le plus simple contact suffisait pour pulvériser ces ossements.

NOTE DE M. DE GLANVILLE,

SUR DES CONSTRUCTIONS ROMAINES

TROUVÉES A GLANVILLE, PRÈS DE PONT-L'ÉVÊQUE.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont).

Monsieur,

Je suis presque honteux d'avoir à vous offrir d'aussi minces résultats. Quelques fragments de tuiles et de poterie, deux médailles, voilà de quoi se compose le modeste envoi que j'ai l'honneur de vous faire. Comme vous pourrez au premier coup-d'œil en juger vous-même, Monsieur,

l'habitation que nous avons découverte ne devait être que la modeste demeure d'une famille peu aisée, autant du moins qu'on peut en juger par les fondations. Les dimensions en sont très-rétrécies, la construction grossière. Ce sont des silex, des galets de mer et des moëlons, débris de la pierre qu'on trouve dans le pays, liés ensemble par un mortier qui ne m'a point paru différer du notre, qui même n'offre pas cette ténacité qu'on remarque dans les anciennes constructions. Cependant quelques fragments de ciment et même d'un ciment très-dur, ont été trouvés, je vous en adresse un échantillon ainsi que quelques vieux clous et une substance noire qui ne peut être que du bois pourri, ou du charbon saturé par l'humidité. Parallèlement aux murailles, et dans l'intérieur, on remarque à environ six pieds des fondations, une tranchée de deux pieds sur une profondeur de trois, remplie de cailloux qui ne sont liés entre eux par aucun mortier. Dans la partie marquée A, étaient trois grosses pierres brutes supportées par de plus petites et qui me paraissaient placées là pour servir de fondation à quelque construction interne. Tout l'intérieur au niveau du sol était recouvert d'une légère couche de mortier semblable à celui des fondations, et qui m'a paru avoir été placé au-dessous d'un pavage. Mais ce pavage s'il a existé n'existe plus. A l'endroit marqué B était à deux pieds sous terre environ un squelette humain, dans un état presque complet de destruction. La plus petite des médailles a été trouvée non loin de lui, l'autre à l'extérieur des murailles où en général ont été trouvés les fragments.

L'habitation était orientée à peu près au levant adossée à un bois sur le penchant d'une colline, un ruisseau coule à cent pas. La pièce de terre où elle se trouve est maintenant en nature de labour et se nomme le bois Emery et appartient à M. Gerard, ex-officier de la garde royale, demeurant à Bordeaux (1).

(1) D'après l'inspection des tuiles et des débris envoyés par M. de Glanville, il ne peut rester de doutes sur l'origine de cette construction : elle doit remonter à l'époque gallo-romaine.
(*Note de M. de Caumont.*)

NOTE DE M. LAMBERT

SUR UNE MÉDAILLE D'OR DE L'EMPEREUR MARC-AURÈLE,

Trouvée à Bayeux, en 1838.

De tous les monuments antiques qui sont parvenus jusqu'à nous, ceux d'or sont les plus rares, parce que, dans tous les temps, ils ont excité plus vivement la cupidité des destructeurs. On sait combien sont peu nombreux, dans les Musées, les bijoux de ce métal appartenants à l'époque du Haut-Empire. On doit donc regarder comme une circonstance heureuse et saisir avec empressement les rares occasions qui peuvent s'offrir d'arracher à la destruction et à l'ignorance ces précieux restes de l'antique civilisation romaine, qui se retrouvent encore au milieu de nous.

Le petit monument dont nous allons vous entretenir a été découvert au mois de février 1838, dans une fouille faite à Bayeux, et c'est seulement dans les premiers jours du mois d'août suivant que nous avons pu en devenir propriétaire.

Nous ignorons si, au moment de la découverte, l'entourage de la médaille était complet, mais heureusement il en reste assez pour pouvoir le rétablir dans son entier, et déterminer, d'une manière précise, la forme qu'il affectait avant sa mutilation. Voici la description de la médaille et de ses accessoires :

Buste de l'empereur Marc-Aurèle, à droite, vêtu du *paludamentum*, la tête laurée, avec la légende M. ANTONINVS. AVG. TR. P. XXIII. Sur le revers, une femme debout, tournée à gauche, vêtue de la longue tunique nommée *stola*, et couverte par-dessus d'un autre vêtement appelé *palla*, qui était le manteau ou l'habillement extérieur réservé aux dames romaines de la plus haute classe. Elle tient de la main droite un caducée, et de la gauche la haste pure ou sans fer, avec l'inscription FELICITAS. AVG. COS. III (Felicitas Augusti, consul tertium) (1).

(1) Le poids de la médaille isolée est de 138 grains, et ce qui reste de l'entourage pèse encore 60 grains, ce qui doit faire supposer que le poids en était aussi considérable que celui de la médaille même lorsqu'il était entier.

Monnaies trouvées à Troarn. (Calvados.)

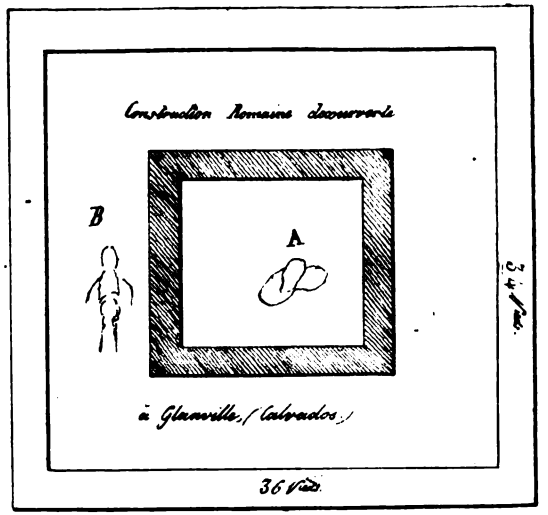

Branles de village, recueillis par Mr. de Magneville.

N°1

Cette médaille, d'une belle exécution et d'une conservation parfaite, qui offre l'image du plus vertueux des empereurs romains, est d'abord enchassée et sertie dans un cercle incliné en biseau de manière à protéger entièrement la tête de toute espèce de frottement et à former un petit encaissement. A ce premier entourage qui a deux millimètres de largeur en succède un autre présentant une bordure à pans, avec des ornements découpés, travaillés avec beaucoup de soin et du meilleur goût. Cette bordure qui affecte la forme hexagone a 5 millimètres de largeur dans les angles, et présente dans cette partie des cœurs d'où partent de gracieux enroulements dans le genre que l'on a depuis appelé *arabesque*. Ces enroulements sont contenus dans un double cordon en forme de cable, et l'ensemble de cette petite composition produit un excellent effet.

Le revers laisse apercevoir le travail de la découpure et présente encore deux des anneaux en coulisse qui devaient servir à suspendre ce bijou à un cordon pour le porter au cou. Dans l'origine ces anneaux ont dû exister au nombre de six, un au milieu de chaque pan de l'hexagone, ainsi que sont encore placés les deux qui subsistent. Nous en avons vu un troisième, mais qui, malheureusement, a été détaché lorsque la médaille fut dessertie avant que nous ayons eu connaissance de la découverte. Les traces de soudure de deux de ces anneaux sont encore très-évidents.

Ainsi nul doute sur la destination : notre monument a été incontestablement l'appendice d'un collier, mais de quel genre, c'est ce qu'il est beaucoup plus difficile de déterminer. En effet, nous voyons que chez les Romains il existait trois espèces de colliers, *monile*, *torques*, *collare*, et même une quatrième espèce que l'on paraît avoir fréquemment confondue avec le *Torques*, c'est la *Phalera*. Festus dit que le *Monile* était une parure de femme : *monile est ornatus mulieris*.... Isidore de Seville établit aussi une distinction formelle entre *monile* et *torques*. *Torques et bullæ à viris geruntur, à fœminis monilia et catellæ.*

Quant au *collare*, c'était un instrument de supplice, comparable au carcan des peuples modernes.

Beaucoup de monuments prouvent que les anciens portaient souvent des bijoux ornés de médailles d'or. On en voit plusieurs exemples dans le cabinet des antiques de la bibliothèque royale. Outre le bon effet que font les belles médailles comme ornement, la flatterie y avait encore

ajouté une opinion superstitieuse. On prétendait que les empereurs n'étaient point soumis à la fortune et qu'ils lui étaient supérieurs (1); on disait même qu'ils pouvaient changer la fortune des autres (2); c'est pourquoi on portait leur image au cou et sur ses armes (3). (Millin, Monum. Antiq. inéd. T. I. p. 254).

La belière qui accompagne ordinairement les médailles dont nous parlons ne laisse aucun doute sur leur usage et prouve qu'elles étaient destinées à être portées au cou attachées à des chaînes. Telles sont quatre médailles d'or de Postume entourées de la même manière qui furent trouvées en 1774, à Rennes avec la chaîne qui les suspendait. (Millin, p. 253).

Mais ne pourrait-on pas voir aussi dans notre ornement le médaillon d'un de ces colliers, *Torques*, qui chez les Romains étaient la récompense et le signe de la valeur; ces colliers que les généraux romains distribuaient solennellement aux braves soldats après une action d'éclat et qui faisaient appeler ceux-ci *milites torquati*? Les colliers militaires étaient ordinairement d'or et les fantassins et les cavaliers en étaient également décorés. Hirtius dit : *Cæsar ob virtutem turmæ cassianæ præfecto donavit torques aureos duos.* (De Bello Hispan. c. 26.)

Tacite rapporte dans ses annales que Rufus Helvius, simple soldat, mérita les distinctions accordées à ceux qui ont sauvé un citoyen dans la guerre contre les Numides, sous Tibère, et que le proconsul Apronius lui donna le collier et la lance. (*Rufus Helvius, gregarius miles, servati civis decus retulit; donatusque est ab Apronio torquibus et hastâ.*) (*Annal.* 3. 21.)

Une autre espèce de collier différent du *torques*, existait dès le temps de la république romaine, c'était la *Phalera*, qui tombait sur la poitrine, au lieu que le *torques*, qui était rond, serrait étroitement le cou. La *Phalère*, n'était point entièrement d'or, elle était simplement garnie de clous d'or et devenait la récompense ordinaire des cavaliers qui s'étaient distingués dans le service : *Imperator illi qui hostem prostraverit*, dit Polybe, *et spolia detraxerit, peditiquidem Phialam, equiti vero Phaleras.*

(1) *Firmicus*, L. II. c. 33.
(2) *Ammanus*, XVII, 12.
(3) *Buonarroti*, *Medagl. Antichi*, p. 414.

Nous ne pouvons douter de l'existence de cette décoration militaire sous les empereurs, puisque nous voyons sur l'épitaphe de *C. Arrius* et de *Cornelius Clemens*, l'un cavalier et l'autre soldat de la 9°. cohorte prétorienne, qu'ils reçurent de l'empereur Hadrien, des *torques*, des *bracelets* et des *Phalères*, dans la campagne contre les Daces. (*Smetius*, p. 52).

Cette dernière application nous paraîtrait beaucoup mieux convenir à notre monument que toute autre parce qu'il est certain, par la nature des anneaux qui s'y trouvent encore, qu'il a dû être suspendu avec un cordon et non avec une chaîne comme les autres médailles de ce genre qui ont été publiées jusqu'à ce moment, et qui toutes étaient munies d'une seule belière propre à les fixer à une chaîne de collier.

Quoi qu'il en soit de notre opinion que nous croyons encore pouvoir appuyer par la circonstance des cœurs placés dans les angles de l'entourage, nous devons penser que cet ornement n'est point un simple caprice, une pure fantaisie de l'artiste, mais au contraire un emblême de vigueur, de force, de courage, d'intrépidité. S'il est vrai que la fortune favorise les gens de cœur, le signe allégorique de ce courage a dû se retrouver sur le collier d'honneur destiné à constater, à montrer aux yeux de tous, la valeur de celui qui l'avait mérité par son intrépidité devant l'ennemi.

Le choix même de la médaille nous paraît encore une nouvelle preuve qui vient corroborer notre idée; la *félicité de l'empereur* avec l'attitude, le port majestueux, la traînante *stola* des reines, debout, tenant le caducée et la haste pure, a dû présider à la grande rémunération impériale comme un emblême de force et de bonheur.

De quelque manière que l'on considère le monument dont nous venons de nous entretenir, soit comme appendice d'un collier d'honneur, soit comme simple ornement dépendant d'un collier privé, il n'en demeure pas moins constant que nous venons de signaler un de ces objets rares, d'autant plus curieux qu'ils portent en eux le caractère précis d'une époque connue et déterminée par l'année du règne du souverain qui y est indiquée. Marc-Aurèle ayant été décoré de la puissance tribunitienne, l'an 900 de Rome, 147 de l'ère chrétienne, et notre médaille portant l'énonciation de la 23°. année de cette puissance, il en résulte qu'elle a été frappée l'an 170 de notre ère, dix ans avant la mort de cet empereur et peu de temps après la défaite des Marcomans et des Quades, sur lesquels il remporta une victoire éclatante.

NOTE DE M. G. MANCEL

SUR UN PRÉTENDU DROIT DES HOMMES DE LOI DE CAEN,

D'APRÈS LEQUEL ILS POUVAIENT CONTRAINDRE LES ABBAYES DU RESSORT DU BAILLIAGE DE CETTE VILLE A CONTRIBUER AUX FRAIS DE LEUR FESTIN ANNUEL DE LA FÊTE ST.-YVES.

S'il est toujours utile, s'il est toujours important d'attaquer la fausseté d'un fait historique, c'est surtout quand ce fait a été raconté et accrédité par un savant distingué, par un écrivain d'une grande réputation, qu'il est nécessaiee de le faire. Par cela seul que le mensonge est venu en compagnie d'un grand nombre de vérités, il a acquis une certaine apparence d'authenticité dont on doit le dépouiller le plus tôt qu'il est possible.

On croit généralement, sur la foi d'un passage de M. l'abbé De La Rue (*Essais historiques*, t. II, p. 270-291), qu'à partir du commencement du XIV^e^. siècle, les gens de loi, juges et avocats de la ville de Caen se réunissaient tous les ans pour célébrer la fête St.-Yves par un repas splendide. « Leur réunion, dit ce laborieux auteur, formait ce « qu'ils appelaient eux-mêmes *la Cour souveraine*, ils en nommaient « annuellement les présidents, qui rendaient tous les arrêts nécessaires « pour un repas copieux, mais qui ne coutât rien ou peu de chose aux « convives. Pour cet effet, ils taxaient tous les ans une des abbayes du « ressort du bailliage, pour la fourniture de la viande.

Une semblable coutume était sans doute digne de remarque, et bien qu'on en rencontre d'aussi singulières quand on étudie nos vieux usages normands, il n'est pas étonnant qu'elle ait déjà été signalée dans plusieurs ouvrages, et notamment dans un *Indicateur de la ville de Caen* (1), qui a eu deux éditions. Ce prétendu droit venait de lui-même servir de pendant au dîner que l'abbesse de Caen, devait donner, le jour de la Trinité, aux habitants de Vaux-sur-Seulles; mais il y a cette différence entre les deux anecdotes que celle-ci est basée sur des renseignements certains et sur de nombreuses chartes, tandis qu'il n'existe de traces de la première

(1) Voir ce livre, 1^re^. édition, p. 6 et 7; 2^e^. édition, p.

ni dans les archives du Calvados, si patiemment explorées par M. Léchaudé-d'Anisy, ni dans le cartulaire d'Ardennes, ni dans les deux histoires de l'abbaye de St.-Etienne, par dom Jean de Baillehache et dom Blanchard, qui avaient cependant intérêt à s'en occuper, ni dans les antiquités de M. de Bras, qui pourtant s'est longuement étendu sur l'histoire de son temps, ni dans les Origines de Huet, ni dans les lettres de Moysant de Brieux, ni enfin dans les notes de M. l'abbé De La Rue lui-même, notes dont j'ai dû la communication à l'obligeance de MM. Galeron et Travers.

M. De La Rue a cependant cité, à l'appui du fait qu'il rapporte, un *arrêt de la Cour souveraine, à Caen, qui condamne l'abbé de Fontenay, comme support de ladite Cour, à contribuer aux frais d'un festin pour la feste St.-Yves.* La citation qu'il a faite de cet arrêt, daté du 15 may 1475, est précisément ce qui m'a mis à même de soupçonner l'erreur dans laquelle il est tombé. M. De La Rue a pris pour authentique une pièce qui n'avait rien moins que ce caractère, elle est de la fin du XVII^e^. siècle et écrite sur un carré de papier ordinaire. Elle est maintenant à la bibliothèque de Caen, et faisait partie des papiers réclamés par elle après la mort de M. De La Rue. Comme le texte en a été légèrement altéré dans les *Essais historiques sur Caen*, j'ai cru devoir la rétablir ici.

« Les présidens de la court souveraine à Caen a Guerin Roucel (1)
« salut : Pour ce que la feste de Monsieur Saint Yves notre (2) advoué
« s'approuche et sera vendredy (3) prouchain venant, et que c'est l'in-
« tention des supposts de ladite court faire (4) solemnité de ladite feste
« dimanche prouchain venant pour les causes qui ont été (5) remonstrées
« en la convention pour ce tenue par les officiers de ladite court et qu'il
« est requis pour ce que (6) audit jour conviendra faire et fréer plusieurs
« grandes sommes d'or et d'argent tant en achat de viandes que autre-
« ment (7) envoyer par devers Reverend père en Dieu et notre (8) très

(1) M. De La Rue a écrit *Rouœel.*
(2) — *nostre.*
(3) — *vendredi.*
(4) — *de faire.*
(5) — *esté.*
(6) — *et pour ce que.*
(7) — *il est requis envoyer.*
(8) — *nostre très honoré.*

« hounouré sieur, Monsieur l'abbé de Fontenay lequel a été tauxé (1)
« et mis au nombre des autres prélats pour sa portion des viandes exquises
« pour laditte feste a une douzaine de lièvres, deux douzaines de connins,
« quatre douzaines de chapons gras, six douzaines de pouchins (2) et
« neuf douzaines de pigeons de Trye le tout à son bon plaisir pourquoi
« nous vous mandons, commandons et bien expressément enjoignons que
« vous vous transportiez devers notredit (3) sieur l'abbé de Fontenay en
« lui faisant commandement de par nous sur les paines (4) d'encourir
« l'indignation de laditte court que audit jour de jeudy prochain il se
« montre comme toujours a fait vrai ami et support de laditte court : En
« témoignage de ce, ces présentes sont scellées de nos signets dont avons
« en tels cas (5), le quinzième jour de l'an mil quatre cens (6) soixante
« quinze. Par la Court Mansutil (7) avec paraphe. »

Il est possible qu'autrefois les avocats se soient réunis, comme ils le font encore aujourd'hui, pour célébrer la fête de St.-Yves; mais l'ancienneté de l'assignation et la vérité du droit qu'elle constate n'est pas vraisemblable. En effet, si la date du document est de 1474, le langage dans lequel il est écrit est tout au plus de la fin du XVI^e^. siècle, et alors il faudrait supposer, puisque l'écriture n'est elle-même que du siècle suivant, qu'il a été altéré par le copiste. Pourtant, lorsque de pareils doutes existent déjà sur l'authenticité d'une pièce, ne faudrait-il pas être doué d'une grande foi pour y croire quand elle est signée *Mansutil; Mansutil*, c'est-à-dire, suivant le glossaire, *méchamment subtil*, ou plutôt *méchamment caché*. Qui voudra jamais accorder la moindre créance à un document signé *Anonyme*, et qui prête aux hommes de loi d'une seule cité, même en admettant qu'ils fussent fort nombreux, un appétit tel qu'ils pourront dévorer en un dîner une douzaine de lièvres, deux douzaines de lapins, quatre douzaines de chapons gras, six douzaines de pigeons, sans compter les grosses viandes et tout ce qui constitue en

(1) M. De La Rue a écrit *esté taxe*.
(2) — *pouchains*.
(3) — *nostredit*.
(4) — *les peines*.
(5) — *tel cas*.
(6) — *quatre cent soixante et quinze*.
(7) — *par la cour signé Mansutil*.

outre le menu d'un repas? Gargantua eût été un bien petit mangeur auprès de nos avocats et de nos procureurs du moyen-âge. Et, pour leur honneur, nous devons croire que l'*arrêt de la court souveraine* n'a pas plus de valeur que les patentes de menteur, de goutteux et de bavards qui se vendent dans nos carrefours. M. De La Rue a pris au sérieux une plaisanterie imitée de Rabelais, par quelque prédécesseur de l'académicien pavillon, qui lui aussi écrivit des *requêtes*, *des arrêts et des lettres-patentes*.

NOTE DE M. GERVAIS

SUR DES MONNAIES DÉCOUVERTES A TROARN.

M. Mancel, bibliothécaire de la ville de Caen, a communiqué à la Société un grand nombre de monnaies trouvées dans l'enceinte de l'ancienne abbaye de Troarn.

Ces pièces, dont le nombre dépassait deux mille, sont des monnaies françaises du XIV^e^. siècle. Elles sont toutes du même prince et de la même fabrication.

Elles sont en billon noir, *doubles parisis*, dont la valeur était de deux deniers; elles portent le nom du roi Jean, dont le règne a commencé en 1350 et s'est terminé en 1364.

Ces pièces qui, malgré leur grand nombre, n'offrent qu'un seul type, portent au centre le mot *Francorum*, et à l'exergue, du même côté, les mots *Jehanes* ou *Johanes* (1) *D. Au. Rex.*

Au revers une croix latine dont la tête et les deux bras sont surmontés d'une fleur de lys, à l'exergue *Moneta Duplex.*

Je ne puis interpréter autrement les lettres D. AV. REX., qui se trouvent après le nom *Johanes*, que par ces mots: *Dei auxilio rex.*

Cependant je ne donne cette explication que comme une simple supposition, car la fabrication de ces monnaies est tellement grossière, elles ont été taillées avec si peu de précaution qu'il ne reste pas un légende

(1) ICHANES.

entière, et qu'il n'a été possible de les restituer qu'en empruntant une lettre à une pièce et une lettre à l'autre.

Elles sont du plus bas aloi, et c'est peut-être ce qui explique leur conservation. On sait que, par suite des malheurs qui affligèrent la France à cette époque, les monnaies furent tellement altérées qu'il ne leur restait qu'une valeur nominale, de sorte que leur écoulement devint impossible, dès que des circonstances plus favorables eurent permis d'en fabriquer de nouvelles.

NOTE DE MM. CREULLY, DE FORMEVILLE ET DUPRÉ

SUR LES TOMBEAUX

RÉCEMMENT DÉCOUVERTS DANS LA COMMUNE D'ALLEMAGNE.

Le cimetière qui entoure l'église de la Haute-Allemagne paraît avoir compris anciennement, dans ses limites, le carrefour formé par l'embranchement des chemins de Caen, de la Basse-Allemagne et de St.-André. Du moins a-t-on trouvé, à diverses reprises et sur différents points de cette place, des tombeaux en pierre semblables à ceux que l'on rencontre aussi quelquefois dans le cimetière même.

Ceux dont il s'agit, au nombre de 12, ont été découverts, au mois de février dernier, en faisant des tranchées pour la plantation de la place. Ils se trouvaient à 6 ou 7 décimètres au-dessous de la surface actuelle du terrain ; mais comme il paraît évident que l'ancien sol a été chargé de 3 ou 4 décimètres de remblais, il s'ensuit que leur enfoncement primitif n'était que d'environ 3 décimètres.

Tous ces tombeaux sont en calcaire d'Allemagne, monolithes, taillés en forme de baignoire, et fermés d'un couvercle également d'un seul morceau, mais presque toujours fendu en plusieurs places, soit par l'effet des gelées, soit par toute autre cause. Le parement supérieur du couvercle est toujours taillé en dos d'âne peu prononcé.

Les uns étaient rangés parallèlement entre eux, dans une direction à

peu près Nord et Sud, les pieds tournés vers le Nord; les autres étaient placés dans une direction exactement perpendiculaire à celle des premiers, les pieds tournés à l'Est. La plupart étaients remplis d'une terre fine évidemment entraînée par les eaux pluviales à travers les joints du couvercle. Tous contenaient des ossements plus ou moins friables; mais dans les uns on retrouvait le squelette entier, tandis que dans les autres tout avait disparu, sauf les clavicules, qui paraissent susceptibles de résister le plus long-temps aux diverses causes de destruction.

Certains tombeaux ne renfermaient qu'un individu; d'autres en contenaient deux et jusqu'à trois. Un des plus grands dont l'ouverture a eu lieu en présence des commissaires, renfermait les squelettes bien conservés d'un adulte, d'une femme et d'un homme d'une taille gigantesque, qui n'était pas moins remarquable par les grandes dimensions et la belle conformation de sa tête.

Quant à l'âge de ces tombeaux, il est difficile de le fixer d'une manière certaine, attendu qu'on n'y a trouvé ni objets d'art, ni inscriptions. On est réduit à chercher les données de cette question dans l'ancienneté de l'église. Or, le clocher est attribué au commencement du XII^e^. siècle; la maçonnerie de la nef, construite en moellons bruts disposés en arête de poisson, est encore plus ancienne; on y aperçoit d'ailleurs, dispersés ça et là, des briques de grande dimension et des pierres sculptées qui indiquent évidemment une reconstruction. On serait donc fondé à croire qu'il y avait une église, sur le même emplacement, bien avant le XII^e^. siècle; mais il ne faudrait pas en conclure que les cercueils dont il s'agit remontent à une aussi haute antiquité, car on ne concevrait pas que la nef eût été construite avec des briques et des moëllons non susceptibles d'être taillés, à une époque où les carrières du pays auraient fourni des monolithes d'une aussi grande dimension. Il est plus rationnel de croire que l'époque de ces tombeaux se rapproche de celle du clocher, qui est construit en pierres de taille. Cette hypothèse semble être confirmée d'ailleurs par la découverte, dans un cercueil trouvé, il y a quelques années, sur le même emplacement, d'une clef en bronze dorée qui a été rapportée au XII^e^. siècle par M. Emy, capitaine d'artillerie, qui s'est occupé spécialement de la serrurerie antique. Toutefois nous croyons qu'il faut se défier d'une semblable donnée, car, au dire des habitants de

la commune d'Allemagne, on a coutume d'utiliser les anciens cercueils que l'on rencontre parfois dans le cimetière actuel, et ce fait prouve que des cercueils en pierre peuvent servir à une longue suite de générations et par conséquent que les objets qui s'y trouvent déposés sont un indice bien trompeur de leur antiquité.

NOTE DE M. LAMBERT

SUR DES SÉPULTURES ANCIENNES TROUVÉES A REVIERS (Calvados).

Il existait à Reviers une ancienne chapelle que l'on appelait *St*.-*Christine*, qui depuis très-long-temps était supprimée. Au commencement du XVIII^e^. siècle, la chapelle St^e^.-Christine servait de maison presbytérale, et la tradition indique que St.-Vigor y a fait sa demeure avec quelques religieux, avant sa promotion à l'épiscopat. Il paraît certain que saint Vigor mourut avant le milieu du VI^e^. siècle, puisque Reucadices, que l'on regarde comme son successeur, souscrivit au 3^e^. concile d'Orléans, tenu l'an 538.

Cette chapelle, qui existe encore, est aujourd'hui transformée en une grange. L'historien du diocèse de Bayeux prétend que la tradition est fautive, et que saint Vigor n'a point professé la vie monacale à Reviers, que la structure de cette chapelle n'est point si ancienne, et qu'on n'y voit aucunes marques qu'on y eût bâti un cloître. On sait combien l'abbé Hermant avait peu de critique, et combien ses assertions méritent d'être examinées soigneusement. Sans doute le bâtiment dont les restes subsistent n'est point celui du temps de saint Vigor; mais il est incontestable, par un fragment de porte latérale qui existe encore du côté du nord, que la construction remonte à la deuxième moitié du XI^e^. siècle. Il est tout simple que cette construction ait succédé à une autre plus ancienne, détruite lors des invasions des hommes du Nord au IX^e^. siècle, et que l'établissement nouveau ait eu moins de développement que l'ancien.

Sous l'aire de cette chapelle se trouvent beaucoup de sarcophages de pierre. Il y a une dizaine d'années que l'on découvrit dans cette chapelle

une certaine quantité de ces sarcophages. Un de ces tombeaux, de petite dimension, renfermait une fiole de verre, de six pouces de hauteur, bien conservée, que les antiquaires ont coutume de nommer *lacrimatoire*, et qui probablement servait à contenir de l'eau bénite; un vase de terre grossière, sans vernis, et percé au fond de plusieurs trous, comme une passoire, des boucles d'oreilles ou anneaux d'un pouce environ de diamètre, que l'on croyait être en acier ou en fer, dans la tête desquelles était une petite pierre luisante. De plus une petite tête d'épingle en or qui a été perdue ainsi que les anneaux ou boucles d'oreilles. Le vase en verre seul a été conservé par M. Lacour, médecin à Creully, et nous en soumettrons le dessin à la compagnie.

Dans le mois de juillet dernier, MM. de Sallen et de Marguerye, ont fait une fouille dans cet emplacement, et ont ouvert une de ces sépultures, qui renfermait des ossements et notamment quatre femurs. Un petit objet en métal creux y a été trouvé. Ce métal qui est blanc et oxidé en violet, paraîtrait un alliage d'argent, nous le soumettrons également à l'examen de la compagnie. Il est présumable que c'est ce métal quon avait pris précédemment pour de l'acier ou du fer.

Le personnage renfermé dans le tombeau devait être un homme, d'après l'inspection des os. Les dimensions du cercueil étaient 5 pieds 4 pouces, 2 pieds vers la tête et un pied à l'autre extrémité.

Presque tous ces sarcophages sont orientés, quelques-uns cependant sont dans une autre position. Ceux qui sont en-dehors des murs de la chapelle ne sont point d'une seule pierre, mais seulement formés de plaques de pierres ajustées.

TABLE DES DES MATIÈRES.

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Pages

Séance publique annuelle du 30 juillet 1840. V
Séance administrative du 31 juillet 1840. VII
Rapport de M. de Caumont sur les travaux. . . . . *Id.*
Tableau des recettes et dépenses, par M. Pellerin. XIII
Séance publique annuelle du 31 juillet 1841. XVI
Discours de M. Edom. . . . . *Id.*
L'abbaye de Jumiége, pièce de vers, par M. Le Flaguais. XX
L'église de St.-Ouen, pièce de vers, par le même. XXI
Séance générale administrative du 31 juillet 1841. XXII
Rapport sur les travaux de la Société, par M. de Caumont. XXIV
Nouveaux membres titulaires. XXXIII
Nouveaux membres correspondants. . . . . *Id.*
Rapport de M. Pellerin sur les recettes et dépenses. . . . . *Id.*
Démission de M. de Caumont. . . . . *Id.*
Ouvrages offerts à la Société depuis la publication du XI^e^. volume. XXXVI
Sociétés savantes en correspondance avec la Société. XXXIX
Composition du bureau et de la commission d'impression en 1840, 1841 et 1842. . . . XL

MÉMOIRES.

Recherches sur l'ancien doyenné de Vaucelles au diocèse de Bayeux, par M. F. Vaultier. . 1
Recherches historiques sur quelques paroisses de l'arrondissement de Caen, par M. Léchaudé-d'Anisy. 88
Notice historique sur la baronnie et l'église de Thaon, d'après les chartes de Savigny, par M. Léchaudé-d'Anisy. 113
Notice sur *Caracotinum* aujourd'hui Harfleur, par M. Léon Fallue. 117
Indication de quelques documents historiques conservés dans les archives de Pont-Audemer, par M. A. Canel. 131
Essai sur l'origine et les vicissitudes de la cathédrale de Coutances, par M. l'abbé Delamare. 139
Rapport à M. le Préfet de l'Orne sur l'abbaye et l'église de Lonlay, par M. Léon De la Sicotière. 264
Journal de l'expédition de Henri V, roi d'Angleterre, en Normandie, en 1417 et 1418, rédigé d'après des notes manuscrites de M. l'abbé De La Rue, par M. de Caumont. 300
Dissertation sur la mort de Rollon, par M. A. Deville. 308
Notice sur l'église S^te^.-Paix, par M. Gervais. 315
Notice sur des tombeaux découverts à la Hogue, près le port de Benouville, par M. l'abbé Durand. 328
Notice sur des colonnes creuses ou lanternes existant dans le voisinage d'anciens cimetières, à Bayeux et à St.-Lo, par M. Lambert. 337
Rapport sur les fouilles pratiquées à Vieux en 1839 et 1840, par M. Gervais. 342
Mémoire sur la valeur et le prix des livres dans la Basse-Normandie, depuis le XI^e^. siècle

7

Page.

jusqu'au XV^e^., et sur les bibliothèques de la ville de Caen, par feu M. l'abbé De La Rue, communiqué par M. DE CAUMONT. 345
Histoire de l'abbaye royale du Bec, par dom Jean Bourget, traduite de l'anglais, par M. Victor-Evremont PILLET. 366

NOTES ET COMMUNICATIONS.

Procès-verbal du rétablissement de la colonne milliaire trouvée au Manoir près Bayeux, en 1817, par M. LAMBERT. 405
Note sur St.-Aubin-sur-Mer, par M. PILLET. 410
Borne monumentale érigée à Vimont (Calvados), en mémoire de la bataille du Val-ès-Dunes. 413
Sur les branles de village en Basse-Normandie, par M. DE MAGNEVILLE. 416
Note sur le prix du blé en Basse-Normandie, à partir du XIII^e^. siècle, par M. DE CAUMONT. 418
Pièces inédites d'Olivier Basselin, par M. DUBOURG-D'ISIGNY. 421
Note sur une monnaie gauloise trouvée à Champaubert (Orne), par M. DE COLLEVILLE. . . 423
Communication sur des sépultures découvertes à Manneville (Calvados), par M. DE CAUMONT. 423
Note sur un pourpoint de Charles-de-Blois, par M. LÉCHAUDÉ-D'ANISY. 426
Note sur une sépulture trouvée à St.-André-de-Fontenay (Calvados), par M. l'abbé DUPRÉ. 428
Note sur des constructions romaines trouvées à Glanville près de Pont-l'Evêque, par M. DE GLANVILLE. . . . . *Id.*
Note sur une médaille d'or de l'empereur Marc-Aurèle, trouvée à Bayeux en 1838, par M. LAMBERT. 430
Note sur un prétendu droit des hommes de loi de Caen, par M. G. MANCEL. 434
Note sur des monnaies découvertes à Troarn, par M. GERVAIS. 437
Note sur les tombeaux récemment découverts dans la commune d'Allemagne, par MM. CREULLY, DE FORMEVILLE ET DUPRÉ. 438
Note sur des sépultures anciennes trouvées à Reviers (Calvados), par M. LAMBERT. 440

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 22, lignes 25 et 26 ; au lieu de *les plus anciennes*, lisez *les moins anciennes.*

Page 24, ligne 18, *au milieu de la cathédrale*, lisez *au milieu du chœur de la cathédrale.*

Page 28, ligne 37, *Lemarquotel*, lisez *Lemarquetel.*

Page 29, ligne 24, *Luxoviensis*, lisez *Lexoviensis.*

Page 32, ligne 30, *munetium* lisez *manerium.*

Page 36, ligne 27, *februrarii*, lisez *februarii.*

Page 38, ligne 6, *fondement*, lisez *fondements.*

Page 46, ligne 26, *Auvrey*, lisez *Auvry*

Page 48, ligne 9, *conquereret*, lisez *conquereretur.*

Page 50, ligne 29, *inutiles*, lisez *mutilées*

Page 56, ligne 31, *Roger*, lisez *Richard.*

Page 69, ligne 28, *l'aile sud*, lisez *l'aile nord.*

Page 71, ligne 6, *Richard de Croillier, capitaine*, lisez *Richard de Creuilly, chevalier.*

Page 74, ligne 16, *libras*, lisez *libros*

Page 77, ligne 18, 1141, lisez 1241.

Page 85, ligne 20, *Quoi qu'il en soit, etc.*, jusqu'à ces mots *dans ce laps de temps* inclusivement, lisez : Quoi qu'il en soit des motifs qui précèdent, une date précise de 1293 rend évident que c'est tout au plus une copie de l'ordo de Jean d'Essey, revu et augmenté. L'original datait vraisemblablement de 1260. Des notes historiques qui se trouvent à la fin de cet Ordo ou Bref perpétuel, et qui ne sont nullement tronquées, du moins quant aux années 1257, 1258 et 1259, donnent les événements mémorables de ces trois années, sans rien signaler comme arrivé à notre basilique dans ce laps de temps. M. de Gerville, etc.

Page 87, ligne 13, *interpositâ vel factâ*, lisez *interposita vel facta.*

Page 97, ligne 32, *Ludocici*, lisez *Ludovici.*

Page 102, ligne 22, ôtez le point qui se trouve avant *Robert.*

Page 103, ligne 13, *seu charta*, lisez *seu charta.* Ibid. ligne 17, au lieu de *adunctas*, lisez *adauctas*

Page 111, ligne 24, *Prestelle*, lisez *Prestrel.*

Page 117, ligne 4, *statum*, lisez *statutum.*
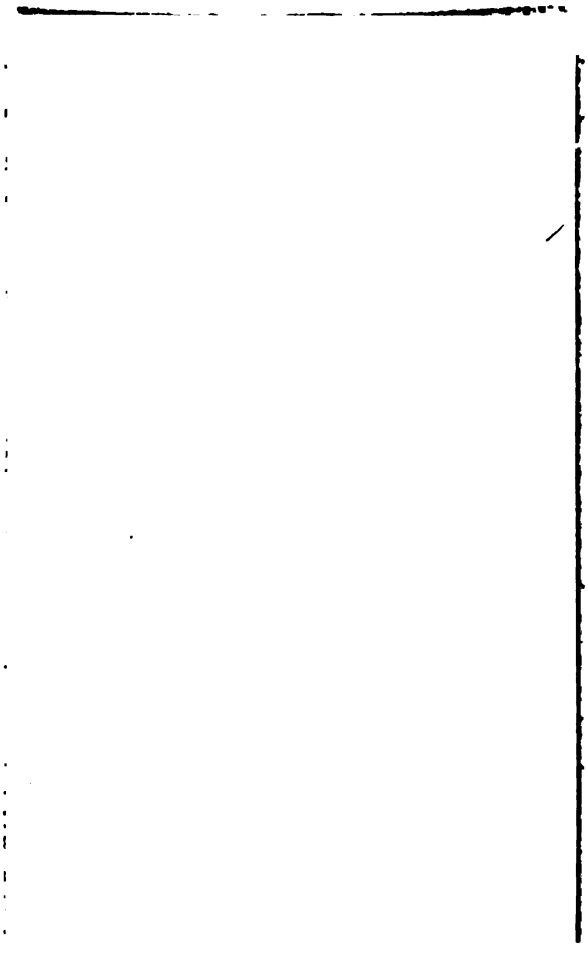
7